

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL - FACULTÉ DES LETTRES

JEAN-PIERRE PERRET

LES
IMPRIMERIES
D'YVERDON
AU XVII^E
ET AU XVIII^E SIÈCLE

THÈSE
pour l'obtention
du grade de Docteur ès lettres

LIBRAIRIE DE DROIT
F. ROTH & C^{IE}, LAUSANNE 1945

LES
IMPRIMERIES
D'YVERDON

AU XVII^E
ET AU XVIII^E SIÈCLE.

IMPRIMATUR

La Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel, sur le rapport de MM. Edouard Bauer et Charly Guyot, professeurs à l'Université, autorise l'impression de cette thèse présentée par M. Jean-Pierre Perret, en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 5 juin 1945.

Le doyen de la Faculté des Lettres,
JEAN DE LA HARPE.

À mon père

En tête de cet ouvrage, je me permets d'offrir à M. le professeur Eddy Bauer l'expression de ma gratitude : il a bien voulu, durant plusieurs années, me faire bénéficier de ses encouragements et de ses conseils autorisés.

MM. les professeurs Jean de la Harpe et Charly Guyot voudront bien, eux aussi, accepter mes remerciements.

Sans pouvoir les nommer toutes, je remercie les personnes qui ont facilité ma tâche par les précieux renseignements qu'elles m'ont obligeamment donnés : les archivistes et bibliothécaires de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Yverdon, en particulier MM. Louis Thévenaz et Léon Montandun, archiviste et sous-archiviste d'Etat à Neuchâtel, M. Jean-Charles Baudet, sous-archiviste d'Etat aux Archives cantonales vaudoises, M. André Bovet, directeur de la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, et M. Léon Michaud, bibliothécaire de la Bibliothèque publique d'Yverdon.

Je n'oublie pas M. Richard Paquier, pasteur à Saint-Saphorin, qui m'a secouru dans le fastidieux travail de la correction des épreuves.

La Ville et la Bibliothèque publique d'Yverdon qui, par leur généreux appui financier, ont grandement facilité la publication de ce livre, ont droit à toute ma reconnaissance.

Yverdon, ce 30 octobre 1945.

INTRODUCTION

Yverdon a été, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, un véritable centre intellectuel et mondain. Toute une société, amie des lettres, des arts et des sciences, y séjournait ; elle accordait la première place à la lecture, à la conversation et aux plaisirs rustiques. L'existence d'une bourgeoisie riche et instruite n'était pas étrangère à ce fait. La prospérité procure des loisirs et les loisirs, à leur tour, permettent — à ceux qui en sont dignes — les agréments et les joies d'une vie raffinée. Sujets de LL. EE. de Berne, les Vaudois n'avaient pas le souci de se défendre et de se gouverner eux-mêmes : ils pouvaient, à leur gré, se tourner vers d'autres travaux.

Quelques Yverdonnois, revenus de l'étranger où ils avaient fait une belle carrière, avaient apporté dans leur patrie les usages et les goûts des pays qu'ils avaient habités : d'où un enrichissement dont chacun bénéficiait. D'autres, en plus grand nombre qu'au siècle précédent, s'étaient voués aux carrières libérales et les exerçaient dans leur ville natale qui comptait ainsi plusieurs avocats, médecins, pasteurs et professeurs. Certains d'entre eux étaient en relations avec diverses célébrités du temps. Daniel Roguin, naguère banquier à Paris, était lié d'amitié avec Rousseau ; Jean-Jacques, lors de l'affaire de *l'Émile*, chercha chez lui un refuge, et séjourna à Yverdon durant un mois de l'été 1762 : dans la suite, il s'y arrêta à plusieurs reprises. Voltaire estimait fort le pasteur-naturaliste Elie Bertrand : leur correspondance nous en fournit la preuve. D'ailleurs, ces deux écrivains

ne figurent-ils pas au taldean des bienfaiteurs de la Bibliothèque d'Yverdon? La publication de l'*Encyclopédie*, entre 1770 et 1780, permit à l'élite intellectuelle de cette ville d'entrer en rapports suivis avec de nombreux savants et hommes de lettres — tels le grand Haller, Lalande, Delue et Bernoulli — intéressés, à divers titres, à l'œuvre de F.-B. de Félice. La plupart d'entre eux s'arrêtèrent à Yverdon et s'y plurent; certains s'y firent même imprimer. De grands seigneurs, des personnes du meilleur monde, suisses ou étrangers, choisirent cette ville, alors pleine de charme, comme lieu de séjour. Il y avait des salons et ces salons étaient bien fréquentés. On y causait, on y jouait, on y dansait. On pouvait s'y récréer en aimable compagnie. Les Bains étaient à la mode et d'excellentes « pensions » attirèrent de toutes parts la jeunesse studieuse. Tout cela contribuait à faire d'Yverdon une ville agréable et vivante. Il ne faut pas idéaliser le passé; mais il est certain que nos prédécesseurs ont connu, à cette époque-là, une douceur de vivre que nous ignorons.

Les témoignages foisonnent. On en donnera ici quelques exemples. Au début du siècle déjà, l'auteur de *Délices de la Suisse*, Ruchat, dit en parlant d'Yverdon que ses « habitans y sont généralement à leur aise », qu'« ils se piquent d'esprit et de politesse » et que « c'est aussi l'une des villes du pays où il y en a le plus ». L'Anglais Coxe, dans ses *Lettres sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse*, nous affirme que « les lettres y fleurissent singulièrement » et que « ses presses ont de la réputation ». De son côté, le patricien bernois de Weiss avoue que « l'on s'amuse davantage à Yverdon en quinze jours qu'à Berne en un an »! Vernes de Luze dans son *Voyageur sentimental* et Sinner de Bullaugues dans son *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale* nous donnent également une haute idée de la bonne grâce, de la politesse et de l'esprit des Yverdonnois de leur temps.

La fondation, en 1761, de la Société économique d'Yverdon et la création, une année plus tard, de l'imprimerie de Félice nous permettent de sentir au mieux l'atmosphère régnante. La Société économique — transformée bientôt en Bibliothèque publique — et l'entreprise typographique de Félice furent, en effet, de véritables foyers de culture. Toutes deux méritaient une étude particulière: c'est à la seconde que j'ai accordé ma préférence.

Félice occupe le premier rang parmi les Yverdonnois qui illustrèrent leur cité au cours du XVIII^e siècle. Il a porté au loin le nom de sa ville d'adoption : la foule d'ouvrages qu'il a imprimés atteste l'importance qu'Yverdon prit dans le monde des lettres.

J'ai évoqué plus haut l'existence dans cette ville de toute une élite ; elle engagea certainement Félice à s'y établir. Car, pour mener à bien ses affaires, il lui était indispensable d'avoir à ses côtés des auteurs, des préfaciers, des annotateurs, des correcteurs, en un mot, des gens capables de le seconder utilement.

Je n'étais proposé, à l'origine, de faire une étude sur la seule entreprise de Félice. Mais deux autres imprimeries de moindre importance, en activité à la même époque, contribuèrent aussi au succès des presses d'Yverdon. Leur travail méritait mieux qu'une simple mention et me sembla digne d'un examen plus attentif. J'en vins ensuite, tout naturellement, à m'occuper des typographes qui les précédèrent. Remontant le cours des années, j'arrivai à cette date du 3 mai 1617 où LL. EE. accordèrent, pour la première fois, un privilège d'imprimerie à la ville d'Yverdon. Ainsi la présente dissertation étudie l'histoire de l'imprimerie yverdonnoise pendant environ deux siècles, soit de 1617 à 1835, année de la mort de Fivaz, le dernier imprimeur du XVIII^e siècle. Durant cette période, divers établissements, d'importance variable, se succédèrent à intervalles irréguliers.

Les imprimeries du XVII^e siècle (celles de Candolle et de *l'Historia plantarum*) et de la première moitié du XVIII^e siècle (celles de Schmidt, de Grenot, de Genath et de Mme Bondeli) occupent dans cette étude une place limitée. Toutes, à l'exception peut-être de l'imprimerie de Candolle, sont de petites entreprises. Les renseignements que j'ai pu recueillir à leur sujet sont en nombre insuffisant : une partie seulement des livres qui sortirent de leurs presses sont parvenus jusqu'à nous. Il m'a donc été difficile de tracer un tableau complet de leur activité.

Il en va autrement pour les imprimeries suivantes, celles de Félice, de la Société littéraire et typographique (dirigée par le Professeur Lex) et de Hellen. Les documents qui les regardent sont plus nombreux et plus explicites. Les Archives cantonales vaudoises et les Archives communales d'Yverdon ont été largement mises à

contribution. Diverses correspondances, déposées aux bibliothèques de Berne, de Genève et de Neuchâtel, ont livré des témoignages de premier plan. Il faut surtout mentionner les archives de la Société typographique de Neuchâtel, propriété de la bibliothèque de cette ville, qui contient un grand nombre de lettres provenant de divers correspondants — libraires, imprimeurs ou écrivains — et quelques registres de copies de lettres contenant les réponses à ces correspondants. Les lettres échangées entre la Typographique et les Yverdonnois sont en nombre respectable. Elles nous renseignent, souvent avec minutie, sur l'activité des presses d'Yverdon et sur les problèmes qu'avaient à résoudre les imprimeurs et les libraires de la Suisse romande de l'époque. Par la force des choses, ce travail risque de donner l'impression que la Typographique joua un rôle prépondérant dans le sort de nos imprimeries ou qu'elle fut, pour le moins, leur principale correspondante. Ce ne fut pourtant pas le cas : voisines et rivales, elles ne trouvèrent qu'un modeste avantage à leur liaison. Cette réserve faite, les archives de la Typographique constituent la meilleure source de cette étude.

Ces diverses imprimeries yverdonnoises sont décrites par ordre chronologique. Le premier chapitre est consacré aux imprimeurs du XVII^e siècle, tandis que le deuxième est réservé à ceux de la première moitié du XVIII^e. Les deux chapitres suivants concernent l'imprimerie de Félice. Le cinquième étudie l'activité de la Société littéraire et typographique. Le dernier s'occupe des imprimeries de Hellen et de Fivaz, ainsi que des origines de la *Feuille d'avis d'Yverdon*, l'actuel journal de ce nom ; ce même chapitre est terminé par une brève notice sur les presses yverdonnoises des XIX^e et XX^e siècles. On a mis en appendice trois paragraphes ayant trait à l'organisation de la censure, au système des privilèges dans le Pays de Vaud et au port et transport des livres. Enfin, un catalogue des ouvrages imprimés ou édités à Yverdon durant la période envisagée complète les pages précédentes.

Cette thèse n'a nullement l'intention d'étudier la technique de l'imprimerie aux siècles passés, ce qui dépasserait mes compétences ? Dans un autre ordre d'idées, je ne me suis ni occupé de la valeur intrinsèque des éditions yverdonnoises ni intéressé — à l'exception, toutefois, de l'*Encyclopédie* — à l'influence que ces livres

exercèrent ou contribuèrent à exercer sur les contemporains. Somme toute, mon effort a consisté à réunir simplement tous les documents possibles concernant nos imprimeries, à les grouper sous différentes rubriques, à les commenter, en m'abstenant d'interprétations séduisantes mais hasardeuses.

Je dois ajouter, afin d'excuser un certain nombre de lacunes et de maladresses, que les ouvrages sur l'art typographique dans la Suisse romande des XVII^e et XVIII^e siècles sont rares, voire inexistant. Les historiens se sont surtout attachés jusqu'à présent aux origines de l'imprimerie dans notre pays. Je n'ai eu à ma disposition que des textes fort brefs, incomplets ou fantaisistes, tirés de dictionnaires ou d'articles de revues. J'étais ainsi privé d'ouvrages capables de me servir, tout à la fois, de modèles et de guides.

En entreprenant cette thèse, je n'ai eu qu'une intention : travailler à l'histoire de ma ville natale, qu'un désir : lui prouver mon attachement. J'ai voulu montrer à mes concitoyens un aspect du passé de leur cité, j'ai voulu évoquer devant eux le souvenir de quelques-uns de ces hommes respectables qui l'honorèrent et la servirent.

ABRÉVIATIONS

a) *Archives et bibliothèques*

A. C. B.	Archives cantonales de Berne.
A. C. V.	Archives cantonales vaudoises à Lausanne.
A. E. N.	Archives de l'Etat de Neuchâtel.
A. Y.	Archives communales d'Yverdon.
Bibl. Bern	Stadthibliothek Bern.
B. C. V.	Bibliothèque cantonale vaudoise à Lausanne.
B. F. L.	Bibliothèque de la Faculté libre de théologie de Lausanne.
B. G.	Bibliothèque publique et universitaire de Genève.
B. N.	Bibliothèque nationale à Paris.
B. N. S.	Bibliothèque nationale suisse (Landesbibliothek).
B. P. N.	Bibliothèque des Pasteurs à Neuchâtel.
B. R.	Bibliothèque publique de Rolle.
B. V. N.	Bibliothèque de la ville de Neuchâtel.
B. Y.	Bibliothèque publique d'Yverdon.

b) *Ouvrages, revues et périodiques*

AL	Année littéraire.
DHBS	Dictionnaire historique et biographique de la Suisse.
DHV	Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud.
E	Estratto della letteratura europea.
GB	Gazette de Berne.
GL	Gazette de Leyde.
JE	Journal encyclopédique.
JH	Journal helvétique ou Mercure suisse.

MDR	Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.
RHV	Revue historique vandoise.
TR	Tableau raisonné de l'histoire littéraire du XVII ^e siècle.

c) *Divers*

EB	Elie Bertrand.
F	Fortuné-Barthélemy de Féléc.
G. Y.	Grefte municipal d'Yverdon.
H	Albert de Haller.
LB	Livre blanc (= registre des bienfaiteurs de la Bibliothèque publique d'Yverdon).
M. Y.	Musée d'Yverdon.
RC	Registre du Conseil d'Yverdon.
SLTY	Société littéraire et typographique d'Yverdon.
STB	Société typographique de Berne.
STL	Société typographique de Lausanne.
STN	Société typographique de Neuchâtel.

OUVRAGES ET PÉRIODIQUES CONSULTÉS

- AUDIN, M. *Le livre, son architecture, sa technique*. Paris 1924.
- BACHELIN, A. *Les Girardet, une famille d'artistes neuchâtelois*. Neuchâtel 1870.
- BARBIER, A.-A. *Dictionnaire des ouvrages anonymes*. Paris 1872-1875, 3 vol.
- BATAILLARD, A.-J. « Notes sur l'édition en Suisse » (*Formes et Couleurs*, 1943, n° 4).
- BAUER, Ed. *Les papeteries de Serrières*. Zolingue 1934.
- BLASER, F. *Les Hautt, histoire d'une famille d'imprimeurs, d'éditeurs et de relieurs des XVII^e et XVIII^e siècles*. Lucerne 1925.
- BLONAY, G. DE. *Aperçu sur l'état de l'indianisme*. Neuchâtel et Paris 1915.
- BLUM, A. *Les origines du papier, de l'imprimerie et de la gravure*. Paris 1935.
- BONARD, A. *La presse vaudoise*. Lucerne 1925.
- BONRÔTE, J.-H. « Les imprimeurs et les livres neuchâtelois » (*Musée neuchâtelois, années 1866-1867*.)
- BRIDEL, P.-S., le doyen. *Mélanges helvétiques*. Lausanne 1787.
- BRIQUET, J. *Biographies des botanistes à Genève de 1500 à 1931*. Genève 1940.
- BRUCKNER, A. *Schweizer Stempelschneider und Schriftgiesser*. Basel 1943.
- BRUNET, J.-C. *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*. Paris 1860-1865, 6 vol.
- CANDOLLE, A.-P. DE. *Mémoires et souvenirs, écrits par lui-même et publiés par son fils*. Genève et Paris 1862.
- CAPRÉ, J. *Histoire du Véritable Messager Boiteux de Berne et de Vevey*. Vevey 1884 et 1888, 2 vol.
- Catalogues des bibliothèques de Berne (Bibl. Bern et B. N. S.), de Genève (B. G.), de Lausanne (R. C. V. et B. F. L.), de Morges, de Neuchâtel (B. P. N. et B. V. N.), de Paris (B. N.), de Rolle (B. R.) et d'Yverdon (R. Y.).

- CHAPONNIÈRE, P. *Voltaire chez les calvinistes*. Genève 1932.
- COHEN, H. *Guide de l'amateur de livres à vignettes*. Paris 1870.
- COLOMB, M. *Béat-Louis de Muralt, voyageur et fanatique*. Lausanne 1920.
(Dactyl.)
- CROTTET, A. *Histoire et annales de la ville d'Yverdon, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'année 1845*. Genève 1859.
- DAHL, S. *Histoire du livre de l'antiquité à nos jours*. Paris 1933.
- DELÉVANT, H. et HENRIOD, M. *Le livre d'Or des familles vaudoises*. Lausanne 1923.
- Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*. Neuchâtel 1921-1934, 7 vol.
- DIDEROT, *Lettre sur le commerce de la librairie*. Paris 1937.
- DEFOUR, A. *Le libraire-imprimeur Marc-Michel Bousquet*. Lausanne 1939.
(Dactyl.)
- DEFOUR, Th. *Recherches bibliographiques sur les œuvres imprimées de J.-J. Rousseau*. Paris 1925, 2 vol.
- FAGRET, E. « L'Encyclopédie » (*Revue des Deux-Mondes*, 1901).
- FLEURY, A. *Chronologie der Berner Buchdrucker, 1537-1831*. Bern 1914.
Die Buchdruckerkunst im Dienste der Kirche. Bern 1918.
- FRANÇOIS, A. *Jean-Jacques et Leurs Excellences*. Lausanne 1924.
- GALIFFE, J.-A. *Natixes généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*. Genève 1829-1908, 7 vol.
- GALLIEUR, E.-H. « Études sur la typographie genevoise du XV^e au XIX^e siècle, et sur l'introduction de l'imprimerie en Suisse » (*Bulletin de l'Institut national genevois*, t. II, 1855).
Études sur l'histoire littéraire de la Suisse française, particulièrement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Genève 1856.
« Les bibliothèques de la Suisse » (*Revue suisse*, t. XIV, 1841).
- GARTIER, E. *La médecine à Genève, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*. Genève 1906.
- Généalogies vaudoises*. *Huucil de*, T. 1, 1923 et la suite.
- GILLIARD, Ch. « Un voyage en Italie à la fin du XVIII^e siècle » (*Bibliothèque universelle*, 1914.).
- GIORDANI, J. *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*. Paris 1794, 3 vol.
- GRIMM et DIDEROT. *Correspondance littéraire, philosophique et critique, adressée à un souverain d'Allemagne*. Paris 1812-1813, 16 vol.

- GROB, R.-E. *Die separatistischen Strömungen in Basel im 18. Jahrhundert*. Zürich 1907.
- GROSSMANN, F. *Joseph-Aloys Salzmann, ein Luzerner Buchdrucker, Verleger und Buchhändler, im Spiegel seiner Zeit*. Luzern 1943.
- GUIMPS, R. DE. *Histoire de Pestalozzi, de sa pensée et de son œuvre*. Lausanne 1887.
Notice sur M. Elie Bertrand. Lausanne 1855.
- GUYOT, Ch. *Pèlerins de Môtiers et prophètes de 89*. Neuchâtel et Paris 1936.
 « Un correspondant parisien de la Société typographique de Neuchâtel : Quandet de Larchenal » (*Musée neuchâtelois*, année 1936.)
- HALLER, G.-E. VON. *Bibliothek der Schweizergeschichte*. Bern 1785-1788, 7 vol.
- HAAG, E. et E. *La France protestante*. Paris 1877-1888, 6 vol.
- HENRIOD, M. « Le service postal dans le Pays de Vaud sous la domination bernoise ». (*RHV*, 1902.)
 - *Les nobles de Hennezel du Pays de Vaud*. Zurich 1906.
- JEANNERET, F.-A. et BONHÔTE, J.-H. *Biographie neuchâteloise*. Le Locle 1863, 2 vol.
- KNAPP, Ch. « A propos des premiers cartographes neuchâtelois » (*Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, année 1915).
- KUNDIG, A. *Initiation à l'art typographique*. Genève 1934.
- LANDBRY, J. *Causeries yverdonnoises*. Yverdon 1914.
- LONGCHAMP, F.-C. *L'estampe et le livre à gravures*. Lausanne 1921.
 --- *Manuel du bibliophile suisse*. Paris et Lausanne 1922.
- LUGRIN, B. *La bibliothèque de M.M. les étudiants de l'Académie de Lausanne*. Lausanne 1943.
- LUTHI, K. « Fortunato-Bartolomeo de Felice » (*Gutenbergstube*, 1915 et 1916).
- MACCAREZ, E. *F.-B. de Felice et son Encyclopédie*. Bâle 1903.
- MICHAUD, L.-G. *Biographie universelle ancienne et moderne*. Paris 1811-1832, 55 vol.
- MONTET, A. DE. *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois...* Lausanne 1877 et 1878, 2 vol.
- MORNET, D. *La pensée française au XVIII^e siècle*. Paris 1938.
- MOTTAZ, E. *Album du Tir cantonal vaudois*. Lausanne 1899.
 --- *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*. Lausanne 1914 et 1921, 2 vol.

- MOTTAZ, E. « Le commerce entre la France et la Suisse en 1778 » (*Revue d'histoire suisse*, 1945, n° 1).
- MUYDEN, B. VAN. *Pages d'histoire lausannoise*. Lausanne 1911.
- OLIVIER, E. DR. *Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIII^e siècle*. Lausanne 1939, 2 vol.
- PERROCHON, H. « A propos du rétablissement de la censure en 1803 » (*RHV*, 1943).
- PORTA, S. *Principes sur la formalité civile judiciaire du Pays de Vaud*. Lausanne 1777.
- QUÉBARD, J.-M. *La France littéraire*. Paris 1827-1839, 10 vol.
- RITTER, E. « Magny et le piétisme romand » (*MDR*, seconde série, t. III, 1891).
- RUSSEL, V. *Histoire littéraire de la Suisse romande des origines à nos jours*. Genève 1889 et 1891, 2 vol.
- ROUSSEAU. *Correspondance*. Paris 1924-1929, 13 vol.
- SAULNIER, V.-L. *La littérature du siècle philosophique*. Paris 1943.
- SÉVÉRY, M. et Mme DE CHARRIÈRE DE. *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII^e siècle*. Lausanne et Paris 1911-1912, 2 vol.
- SEYL, A. *Les machines d'imprimerie, hier et aujourd'hui*. Bruxelles 1928.
- TRIBAUDEAU, F. *Manuel français de typographie moderne*. Paris 1924.
- THIEME et BECKER. *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler von der Antike bis zur Gegenwart*. Leipzig 1907 et la suite.
- THORNESEN, Ed. *Die Basler Separatisten im ersten Viertel des 18. Jahrhunderts*. Basel 1895.
- TSCHEBNER, L.-S. DE. *La Grande Société de Berne, 1759-1909*. Berne 1909.
- VERDEIL, A. *Histoire du canton de Vaud*. Lausanne 1849-1852, 3 vol.
- VUILLEUMIER, H. *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*. Lausanne 1927-1933, 4 vol.
- WEIGELT, G. *Les éditions Fick, Genève*. Berne 1936.
- Année littéraire*. Paris, années 1762-1790.
- Estratto della letteratura europea*. Berne et Yverdon, 1758-1766.
- Feuille d'avis d'Yverdon*. Yverdon, années 1813-1840.
- Gazette de Berne (Nouvelles de divers endroits et Nouvelles politiques)*. Berne, années 1762-1790.
- Gazette de Leyde (Nouvelles extraordinaires de divers endroits)*. Leyde, années 1768-1785.

Journal de Lausanne. Lausanne, années 1787-1793.

Journal des sçavans, combiné avec les Mémoires de Trévoux. Amsterdam, années 1762-1770.

Journal encyclopédique. Bouillon, années 1762-1780.

Journal helvétique (Mercure suisse, Nouvelliste suisse et Nouveau Journal helvétique). Neuchâtel, années 1733-1782.

Mercure de France. Paris, années 1762-1780.

Tableau raisonné de l'histoire littéraire du XVIII^e siècle. Yverdon 1779, 1782 et 1783.

CATALOGUES SPÉCIAUX

B.C.V., *Catalogue des éditions vaudoises* (sur fiches).

B.V.N., *Catalogue des éditions neuchâteloises* (sur fiches).



SOURCES MANUSCRITES

1. BERNE

a) *Archives cantonales bernoises (A. C. B.)*

Manuels du Conseil (Ratsmanuale).

Manuels de la Chambre des prosélytes (Manuale der Proselytenkammer).

Manuels du Conseil d'éducation (Schulratsmanuale).

Manuels du Consistoire (Chorgerichtsmanuale).

Livres des mandats et ordonnances (Mandatenbücher).

Extraits des décrets allemands et romands, 1527-1622 (Extracta Teutsch und Weltscher Spruch Buch Sachen).

b) *Bibliothèque de la ville (Stadtbibliothek) (Bibl. Bern)*

Fonds Haller (Mss HH XVIII).

Fonds Tschärner (Mss HH XII).

2. GENÈVE

Bibliothèque publique et universitaire (B. G.)

Fonds Bonnet (*Ino.* 739 et 740).

Lettres diverses.

3. LAUSANNE

a) *Archives cantonales vaudoises (A. C. V.)*

Mandats et ordonnances souveraines : Bailliage de Lausanne (*Ba* 14).

Registres de mandats souverains : Lausanne et mélanges (*Ba* 16).

- Mandats et ordonnances souveraines : Bailliage d'Yverdon (Ba 30).
 Décrets romands (Ba 33).
 Collection de mandats souverains lus en chaire à Moutreux (Ba 39).
 Onglets baillivaux : *Generalia* (Bb 18).
 Onglets baillivaux : *Lausanne* (Bb 25).
 Onglets baillivaux : *Yverdon* (Bb 41).
 Acta academica (Bdd 51).
 Manual de la Chambre des appellations romandes (Bg 1).
 Correspondance baillivale : Police sur la presse, imprimeries, etc. (Bn 7).
 Registre d'état civil de *Giez* (Eb 59).
 Registre d'état civil de *Lausanne* (Eb 71).
 Registre d'état civil de *Nyon* (Eb 91).
 Registre d'état civil d'*Yverdon* (Eb 141).
 Notaires d'*Yverdon* :
 N° 4 : François-Louis Bezencenet.
 N° 12 : Pierre-François Correvon.
 N° 25 : Louis Loup.
 Notaire de *Grandson* :
 N° 1 : François Amiet.
 Cour de justice d'Yverdon, discussion Lex.
 Pièces diverses.
 Fichier général.

b) *Bibliothèque de la Faculté libre de théologie (B. F. L.)*

Fonds Magny.

4. NEUCHÂTEL

a) *Archives de l'Etat (A. E. N.)*

Manuels du Conseil d'Etat.
 Actes de chancellerie.
 Pièces diverses.
 Fichier.

b) *Bibliothèque de la ville (B. V. N.)*

Archives de la Société typographique de Neuchâtel (déposées aux A. E. N.);
Livres de copie de lettres et lettres diverses.
Livres de comptes.
Pièces diverses.

5. YVERDON

a) *Archives communales (A. Y.)*

Registres du Conseil.
Comptes de la ville.
Archives de la Société helvétique caldresque (contenues dans la caisse dite « de la manufacture »).
Registres des commissions du Conseil.
Registres des actes perpétuels.
Registres des habitants.
Registres des subhastations.
Livres pour la commission du collège.
Pièces diverses.

b) *Bibliothèque publique (B. Y.)*

Registre des séances du Conseil de la bibliothèque (Reg. B. Y.).
Registre des comptes.
Recueils de lettres.
Documents sur la *Feuille d'avis d'Yverdon* (BP 1a).
Livre blanc (= Registre des bienfaiteurs) (LB).

c) *Grefle municipal (G. Y.)*

Registres des baptêmes.
Registres des décès.

d) *Musée (M. Y.)*

Manuscrit (copie) de Jean-Georges Pillichody.
Documents divers.

CHAPITRE PREMIER

LES IMPRIMERIES DU XVII^e SIÈCLE

1. *Préambule*

L'art typographique s'est implanté difficilement dans le Pays de Vaud, LL. EE. de Berne, aux premiers temps de leur domination, ne lui ayant guère été favorables. En 1556, lorsque l'imprimeur Jean Rivery vint s'établir à Lausanne, il y avait plus de cinquante ans que cette ville était sans presses, alors que depuis longtemps Bâle, Zurich ou Genève avaient donné au monde lettré une foule d'ouvrages de valeur. Rivery et ceux qui lui succédèrent à Lausanne jusqu'à la fin du siècle, Jean Le Preux, François Le Preux et Jean Chiquelle, n'y séjournèrent tous que fort peu de temps. Morges, seule parmi les autres villes vaudoises, posséda une imprimerie durant quelques années et à la même époque. Il n'y eut donc dans notre pays, au cours du XVI^e siècle, que de rares ateliers dont l'existence fut toujours éphémère.

Dans un texte paru en 1899 et repris dans son *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, M. E. Mottaz affirme que la ville d'Yverdon eut une imprimerie dès le XVI^e siècle. Selon cet auteur, le *Lexicon graeco-latinum* de Scapula (Jean Espaule) y aurait été imprimé en 1593 en format in-4¹. D'autre part, un répertoire des archives d'Yverdon, composé en 1715, nous apprend que LL. EE. accordèrent à la ville, le 3 mai 1617, un privilège d'imprimerie « en

¹ E. MOTTAZ, *Album du Tir cantonal vaudois*, p. 11. *DHV*, t. II, p. 840.

suite d'une précédente concession»¹. Ceci confirmant cela, j'ai été longtemps persuadé de l'existence de cette imprimerie. Toutefois, le fait ne résiste guère à un examen sérieux.

Les bibliothèques de Suisse ne possèdent pas ce *Lexicon d'Yverdon 1593*, qui n'est jamais mentionné dans les nombreux catalogues consultés². M. Mottaz n'a pas pu me donner des renseignements complémentaires et ne se souvient plus de ses sources. Quant au répertoire, composé tantôt selon des pièces d'archives authentiques, tantôt selon les souvenirs ou l'imagination de son auteur, il mérite une faible créance. Ajoutons que la concession accordée le 3 mai 1617 contient, à la fois, un privilège pour une manufacture de draps et un privilège pour une imprimerie. Or, au XVI^e siècle, il y avait déjà des drapiers établis à Yverdon³. Il est donc permis de croire que le renouvellement du privilège vise la seule fabrique de draps⁴. Enfin, les registres du Conseil d'Yverdon ne signalent nulle part, au cours du siècle, le passage, l'établissement ou la présence d'un typographe ; ils mentionnent, toutefois, les deux noms de Guillaume Germéy et de Robert Molyn. Le premier, libraire à Lausanne, obtient, en 1552, la permission de louer une boutique à Yverdon pour y déposer des livres ; le second, de Lausanne également, vient à Yverdon en 1556 pour y exercer son métier de relieur⁵. Ces noms prouvent au moins l'existence d'une certaine vie intellectuelle.

En résumé, il n'y a vraisemblablement pas eu d'imprimerie à Yverdon au XVI^e siècle. L'art typographique n'y apparaîtra qu'au début du XVII^e avec Pyrame de Candolle et sa Société helvétique caldresque.

¹ A. Y., *Répertoire pour l'usage de Messieurs du Conseil fait en 1715*, fol. 63-64 verso.

² L'ouvrage a été imprimé pour la première fois à Bâle, en 1580, in-4 et in-folio. L'édition yverdonnoise date de l'année 1623 (voir p. 45).

³ A. Y., RC n° 6, du 17 mars 1558 : Les drapiers demandent que l'on répare la foule qui est gâtée.

⁴ C'est aussi l'opinion de M. E. Meyer, adjoint de l'archiviste d'Etat à Berne, dans sa lettre du 30 juin 1944 : « Nous estimons que, selon sa teneur, la concession y relative [concernant l'imprimerie] a été accordée pour la première fois le 3 mai 1617. »

⁵ A. Y., RC n° 3, du 10 octobre 1552 et RC n° 5, du 7 février 1556.

2. *L'imprimerie de Candolle*

Comme nous allons le montrer, c'est au désir de réintroduire la fabrication du drap à Yverdon qu'est dû l'établissement de l'imprimerie dans cette ville.

En effet, le banneret Étienne Doxat s'étant rendu à Berne pour les affaires de la ville, vers la fin de l'année 1615, plusieurs hauts personnages de la capitale lui montrèrent l'intérêt qu'aurait Yverdon à posséder une manufacture de draps. On lui assurait en même temps que LL. EE. étaient prêtes à lui accorder une partie des fonds nécessaires¹. L'idée des seigneurs bernois² rencontra l'approbation du Conseil d'Yverdon qui se décida à une semblable entreprise. En novembre 1615, LL. EE. autorisaient l'affaire, promettant une contribution de 2000 couronnes³. En janvier 1616, les Douze et Vingt-Quatre chargent le Conseil « ordinaire » de s'occuper de tout ce qui concerne la manufacture⁴. En février, on compose un règlement, les commis de la manufacture seront au nombre de trois, il est décidé qu'un appel de fonds sera fait, la part de la ville est fixée à 600 écus, etc.⁵; enfin le Conseil délègue à Genève le notaire Lancelot Pérusset, au mois de mai de cette même année, afin d'y recueillir tous les renseignements utiles.

Il entra en relations avec Pyrame de Candolle, imprimeur et drapier. Candolle, tout en conseillant le notaire, lui laissa entendre qu'il s'établirait volontiers à Yverdon et lui fit la proposition suivante : il mettrait 8000 à 10.000 écus dans la nouvelle entreprise et amènerait de Genève son imprimerie. Les produits de ses presses, vendus en Allemagne (à Francfort notamment) et en Angleterre (où il avait des correspondants) serviraient à payer les laines achetées dans ces mêmes pays ; cette méthode aurait l'avantage d'éviter des transports d'argent toujours périlleux et compliqués. Candolle assurait à son interlocuteur qu'il connaissait des débouchés nombreux pour le

¹ A. Y., RC n° 20, fol. 65 verso et 65, du 5 novembre 1615.

² Il s'agit probablement des futurs associés de la Caldorésque.

³ A. Y., RC n° 20, fol. 72, du 10 novembre 1615. Dans la suite, il n'est plus fait mention de cette somme accordée par Berne le 30 novembre 1615.

⁴ A. Y., RC n° 20, fol. 92, du 21 janvier 1616.

⁵ A. Y., RC n° 20, fol. 99-102, des 28 février et 5 mars 1616.

commerce des draps. Il concluait en demandant une prompte réponse. L'offre du manufacturier genevois parut acceptable à Yverdon et l'on en écrivit à Berne ¹. La réponse ne se fit pas attendre et, le 9 juin, le Conseil prenait connaissance de l'approbation de LL. EE. ². Le même mois, il est décidé que Candolle, exempté des charges et impositions ordinaires, recevra l'habitation gratuite ; en outre, il « pourra jouir de son imprimerie et la faire valloir en son fait et prouffit particulier » ³ ; enfin, on tâchera d'obtenir à Berne un privilège d'imprimerie ⁴.

Avant d'étudier plus à fond le développement de la première des imprimeries yverdonnoises, disons quelques mots de Candolle ⁵. Pyrame de Candolle est né à Fréjus en 1566. Il était fils de Cosme et d'Anne Barbossy. Cosme eut cinq enfants : François, Scipion, Pyrame, Claremonde et Françoise. La famille Candolle, originaire de Provence, était noble et d'ancienne souche ⁶ (les historiens la font remonter au XI^e siècle). L'oncle de Pyrame, Bernardin de Candolle, chanoine à Forcalquier, ayant abandonné l'état ecclésiastique pour se convertir à la foi réformée et prendre femme, s'était établi à Genève en 1552. Devenu bourgeois de cette ville en 1555 et membre du Conseil des Deux-Cents en 1562, il y était possesseur d'une fabrique de draps

¹ A. Y., RC n° 20, fol. 119 verso, du 3 juin 1616.

² A. Y., RC n° 20, fol. 120-121, du 9 juin 1616.

³ Ainsi, dans les débuts de l'entreprise, l'imprimerie, au point de vue financier, est distincte de la manufacture de draps. Candolle dirige l'une et l'autre, mais il est seul à être intéressé à la première. Plus tard, lors de la faillite, les créanciers auront des prétentions sur le tout.

⁴ A. Y., RC n° 20, fol. 122 verso-123 verso, du 19 juin 1616.

⁵ Pour la biographie de Pyrame de Candolle, voir : CHOTTET, *Histoire et annales de la ville d'Yverdon*. J.-A. GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*. F.-C. LONCHAMP, *Manuel du bibliophile suisse*. L.-G. MICHAUD, *Biographie universelle*. A. DE MONTET, *Dictionnaire biographique des Vaudois et des Genevois*. E. et E. HAAG, *La France protestante*. E.-H. GAULLIEUR, « Études sur la typographie genevoise du XV^e au XIX^e siècle ». Le *DHBS*. Je me suis efforcé de réduire, pour autant qu'il était possible, les nombreuses contradictions existant entre ces divers auteurs.

⁶ La branche cadette de cette famille, établie à Naples dès le XIII^e siècle, a possédé le duché de Bari et Iunni au royaume des Deux Siciles bon nombre d'hommes de guerre, d'Etat et d'église éminents. Nommée successivement *Candota*, *Candola*, *Caldola* et *Caldora* (voir Galiffe). Armoiries des Candolle : écartelé d'or et d'azur. Devise : « Aide Dieu au bon chevalier. »

et de serges. Bernardin avait attiré auprès de lui plusieurs de ses frères et sœurs, parmi lesquels Cosme, docteur en droit, père de Pyrame, venu en 1754 avec toute sa famille convertie à la foi nouvelle comme l'oncle chamoine. Pyrame était âgé de huit ans lorsque son père se fixa à Genève¹. L'oncle Bernardin devait mourir en 1585 sans postérité : il légua sa manufacture à Jacques de la Court, mari de Clarrmonde, et à Pyrame. Ce dernier dirigea dès lors l'entreprise.

En 1591, il épousa Anne, fille d'Eustache Vignon, imprimeur à Genève². Anne lui donna neuf enfants : Claremonde (née en 1592), Sarah (née en 1593), Jean (né en 1596), Madeleine (née en 1601), Françoise (née en 1604), Abraham (né en 1606), François (né en 1608), Anne (née en 1609) et Marie. Soit avant ou soit après son mariage, il prit du service en France et il acquit dans le métier des armes « une notoriété assez grande et un grade assez élevé pour que, ayant quitté sa compagnie et étant accouru à Genève dans le moment où le duc de Savoie menaçait la ville, il fût admis gratuitement à la bourgeoisie, le 18 novembre 1594, avec cette mention : « eu égard au service qu'il a fait au port d'armes et pourra faire ci-après »³. L'année suivante, il entra au Conseil des Deux-Cents. Et, selon ses biographes, c'est en 1591 qu'il fonda à Genève l'*Imprimerie helvétique caldresque*, sans doute à l'instigation de son beau-père. On le vit, durant les années qui suivront, déployer une grande activité commerciale : il vend et achète de grandes quantités de livres, des terrains, des battoirs à papier et loue des maisons et des magasins. Il avait, à l'époque, de vastes projets, il rêvait d'une imprimerie largement commanditée, dont les éditions, aux sujets plus spécialement historiques et littéraires que religieux, atteindraient par leur fort tirage une nombreuse clientèle. Candolle n'est pas un simple fabricant,

¹ Cosme retourna en Provence où il mourut.

² Le 15 novembre 1591. *Eustache Vignon*, imprimeur et libraire genevois, né à Arras en 1530, reçu habitant de Genève en 1557, bourgeois en 1563, il exerça d'abord son métier chez son beau-père Jean Crespin, puis à son propre compte ; son imprimerie fut très florissante jusqu'à sa mort, survenue à Francfort en 1588, et elle fut continuée pendant plusieurs années sous le nom des « Héritiers d'Eustache Vignon » (DHBS).

³ E. et E. HAAG, *op. cit.*, t. 111, p. 695. Il fut cornette de cavalerie au service de la République de Genève.

c'est un homme savant, passionné pour les sciences et les belles-lettres ; il sait fort bien le grec et le latin ; imprimeur et drapier si l'on veut, mais humaniste encore et des plus distingués. On a dit de lui qu'« il eut le tort de ne pas mettre en volumes ses connaissances très étendues »¹. En effet, aucun ouvrage n'est paru sous son nom, et c'est grand dommage si nous en jugeons par les épîtres dédicatoires ou les préfaces de plusieurs de ses impressions².

D'autre part, Candolle n'était pas sans joindre une certaine habileté diplomatique à ses qualités intellectuelles. En 1603, il était député auprès des Eglises réformées de France pour en obtenir des secours. En 1609, on lui confiait une mission délicate : il s'agissait de faire lever à Paris l'édit qui empêchait l'introduction dans le royaume des livres imprimés à Genève. (Ces éditions concurrençaient les éditions françaises et constituaient un sérieux danger pour les imprimeurs et libraires de Lyon.) Pyrame réussit pleinement dans son ambassade et les ouvrages genevois purent pénétrer en France avec plus de facilité ; malheureusement, la mort de Henri IV, survenue en 1610, annula les gains obtenus et remit tout en question.

Durant la période genevoise, plusieurs ouvrages sortirent des presses de Candolle, établies soit à Genève soit à Cologny³. Parmi eux, nous citerons le *Thrèsor de l'histoire des langues* de Duret,

¹ V. ROSSET, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, t. I, p. 460.

² Voir, par exemple, le *Thrèsor de l'histoire des langues*, le *Thesaurus eorum omnium latinorum*, les *Oeuvres de Xénophon* et le *Lexicon græco-latinitate*, ouvrages introduits par des textes dus à la plume de Candolle, qui portent la marque d'une vaste érudition. On lui attribue souvent à tort une traduction de Tacite, imprimée à Anvers et qui porte son nom, mais qu'il faut attribuer à Claude Fanchet et E. de la Planche. Il a, toutefois, revu, corrigé et augmenté l'*Histoire des guerres d'Italie*, de GUYCARDIN, traduite par Chemedey (Genève, 1593, in-8, 2 vol.), imprimée chez lui.

³ Dr A. BUIÈRE, *Notes manuscrites sur Yverdon* (B. Y., 7723 IN). Cet auteur mentionne que Genève, B. Y., reg. corresp., lettre de A. Jullien, du 25 juillet 1917, où il affirme avoir identifié l'immeuble de l'imprimerie Candolle à Cologny. E.-H. GAULLIEUR, « Les bibliothèques de la Suisse », p. 795 et 796 : « Quelquefois on faisait deux tirages, l'un avec le titre de Genève et l'autre avec le titre pseudonyme. C'est ce qu'on peut vérifier entr'autres dans maint volume édité par Pyrame de Candolle, qui avait établi à Genève son imprimerie Caldaresque avant de la transférer à Yverdon. » Gaullieur cite l'exemple du *Thrèsor de l'histoire des langues* qui « porte indifféremment, selon les exemplaires, à Cologny et à Genève ». Il semble donc difficile de conclure,

l'Histoire des guerres d'Italie de Guichardin, les *Harangues militaires et conçons de princes* et les *Oeuvres de Xénophon*.

Sa situation nous apparaît comme fort enviable, aussi s'explique-t-on mal son départ de Genève. Selon Gaullieur, Candolle, qui semble avoir été un homme vif et entier, sensible aux contrariétés, soit qu'il n'ait pas trouvé auprès des autorités genevoises la protection que ses qualités et ses services auraient dû lui valoir, soit pour d'autres motifs, entra en conflit avec le gouvernement de la République ; aussi, dès 1612, aurait-il cherché à s'installer ailleurs¹. Pour Montet, les autorités lui ayant « suscité... des désagréments », il se décida à quitter la ville². Lonchamp dit que Candolle fut « entravé dans ses projets et tracassé de soucis »³. Haag est plus explicite : le gouvernement de Genève, dirigé par les idées économiques qui régnaient alors, aurait défendu à notre typographe de faire passer des ouvriers de Genève en Suisse ; refusant de se soumettre à cet ordre, il aurait été privé de la bourgeoisie malgré ce que la ville lui devait ; les Bernois lui auraient fait des avances pour qu'il fonde un nouvel établissement sur leurs terres et lui auraient accordé droit de cité⁴. Il est, en effet, possible que Candolle ait rencontré des difficultés avec le gouvernement de Genève — et même qu'un conflit ait éclaté entre eux deux au sujet d'ouvriers imprimeurs — mais la dernière partie de l'explication de Haag est fautive : l'établissement sur territoire bernois précède l'obtention du droit de cité et, nous l'avons vu, les arrangements pour l'entreprise d'Yverdon sont antérieurs au départ de Genève. Quoi qu'il en soit, Candolle dut avoir de bonnes raisons ; si sa situation avait été excellente en tous points, il n'aurait pas abandonné Genève pour aller chercher

¹ E.-H. GAULLIEUR, « Études sur la typographie genevoise du XV^e au XIX^e siècle », p. 222 : « Dès l'année 1612, on le voit occupé à chercher un établissement ailleurs, où il fût moins gêné dans ses allures. Il crut l'avoir trouvé à Yverdon, dans le pays de Vaud, sur les terres de Berne. Le gouvernement de cette république avait plus de liberté d'action que celui de Genève, sans cesse harcelé par la Savoie d'une part, qui n'avait pas renoncé à reconquérir ce point important, soit par la France, dont la protection était quelquefois chèrement payée par les Genevois. »

² A. DE MONTET, *op. cit.*, t. I, p. 118.

³ F.-C. LONCHAMP, *op. cit.*, p. 95.

⁴ E. et E. HAAG, *op. cit.*, t. III, p. 696 et 697. Ajoutons que Candolle possédait au Pays de Vaud la terre noble de Saint-Vincent près de Gilly, dès 1604.

ailleurs une fortune aléatoire. Il est donc permis de supposer que ses affaires n'étaient pas aussi brillantes qu'on peut l'imaginer. Il estima que l'on trouverait dans les États de LL. ÉE. de Berne, à l'égard du commerce de librairie, plus de liberté d'action qu'à Genève.

Selon Crotzet, en venant se fixer à Yverdon, le plan de Pyrame de Candolle était le suivant : utiliser les ressources que la manufacture de draps et de serges lui procurerait pour établir une vaste entreprise typographique. C'est, paraît-il, ce qu'il avait déjà essayé de réaliser à Montbéliard, peu auparavant et sans succès. Il se proposait d'imprimer ou de rééditer à Yverdon le *Corpus juris civilis* et sa traduction française, le *Dictionarium decem linguarum* de Calepin, revu et augmenté, l'*Alcoran des Jésuites* ou *L'histoire générale d'iceux*, les *Délices du monde* et surtout le gros ouvrage de Bauhin et Cherler, *l'Historia plantarum universalis*¹.

À Yverdon, durant toute l'année 1616, on avait continué à mettre sur pied la nouvelle industrie. Il semble bien que l'on se soit mis à la fabrication du drap dès cette époque. Les ouvriers teinturiers arrivent à Yverdon en juillet². Clément Simon de Genève, sergier de son état et « superintendant de la manufacture », est reçu habitant en octobre³. Le même mois, la ville achète à Jean Meynier « sa part et portion » d'un bâtiment situé à la rue du Milieu, pour l'usage de la teinturerie très probablement⁴. Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis que la décision avait été prise d'établir une manufacture et, depuis lors, le capital de la future société avait augmenté : aux sommes promises ou déjà versées étaient venues s'ajouter celles de Candolle et de son neveu Jean, de Pivoyer Albert Manuel, ancien bailli d'Yverdon, du colonel Jean-Jacques (ou Jost) de Diesbach et de Jean de Steiger, baron de Rolle. À la fin de l'année 1616, on pouvait compter sur une somme de 7000 écus⁵. Tout était alors prêt — ou presque — pour l'arrivée du Genevois.

¹ CROTZET, *op. cit.*, p. 355. J'ignore d'où Crotzet tire certains de ces renseignements.

² A. Y., RC n° 20, fol. 132 et verso, du 26 juillet 1616.

³ A. Y., RC n° 20, fol. 145 verso, du 11 octobre 1616.

⁴ A. Y., RC n° 20, fol. 147, du 16 octobre 1616. Cette maison était proche du pont Barhiez, au bord du bras de la Thièle passant naguère à cet endroit. La proximité d'une eau courante laisse supposer qu'il doit s'agir du bâtiment qui porte le nom de *maison de la teinturerie* dans les textes d'archives.

⁵ A. Y., RC n° 20, fol. 151 verso-152 verso, du 13 novembre 1616.

HISTORIÆ ROMANÆ SCRIPTORES LATINI VETERES. QUI EXTANT. OMNES.

REGVM. CONSVLVM. CÆSARVM. GESTARVM
ab Ulho scilicet conuenit:

Nunc primū in vno tradit corpus; doctos Tomici effundit, copiosissimeque non rerum modo, sed etiam verborum & phrasium horum scriptorum antea, hoc est, in illis quo, non solum sedes, verum etiam sententia, politia, caetera, mechanicis, thesauris, grammaticis, quæ & theologi et que ad eorum generis constantem disciplinam pertinet, quæ sibi ipsorum salutem quærit, ostendit.



ERODYK

Typis & Impensis SOCIETATIS HELV. CALDORIANÆ.

M. DCXXI

Le 9 avril 1617, la première assemblée de la *Société helvétique caldoresque*¹ avait lieu à Yverdon. Elle se composait de Pyrame et de son neveu Jean de Candolle², administrateurs de la société, de Jean-Bodolphe Masset, châtelain d'Yverdon, de Nicolas Masset, de Jean-Rodolphe Michel, du banneret Etienne Doxat, tous bourgeois d'Yverdon, des trois seigneurs bernois, Manuel, Diesbach et Steiger (ce dernier représenté par un certain Daniel Morlot) et de la ville d'Yverdon. Il fut décidé, ce jour-là, de porter le capital à 60.000 livres tournois ; en définitive, Candolle et son neveu s'engageaient à fournir le premier tiers des fonds en argent et en livres ; la ville le deuxième en argent et en bâtiments ; le troisième étant souscrit en argent par les personnes susnommées pour la part la plus importante et par d'autres particuliers pour le reste³. A cette époque, Candolle devait encore séjourner à Genève, et ce n'est que le 8 mai 1617 que Berne pria la ville de Genève de permettre à Candolle de s'établir à Yverdon⁴. Le 17 mai, il se présentait devant le Conseil d'Yverdon et lui témoignait son désir de s'employer de son mieux à faire prospérer la manufacture⁵.

Depuis peu de temps, la ville était au bénéfice d'une *concession* accordée par LL. EE. le 3 mai 1617⁶. Telle est la date qui marque

¹ *Caldoresque* : en souvenir, dit-on, de Jean de Caldora, de la branche cadette, grand sénéchal du royaume de Naples (voir A.-P. DE CANDOLLE, *Mémoires et souvenirs*, p. 6, note 4) ; l'imprimerie de Genève portait déjà le même nom.

² Jean de Candolle était fils de Scipion, frère aîné de Pyrame. Né en Provence, bourgeois de Genève en 1642.

³ A. Y., RC n° 21, fol. 30, du 9 avril 1617. Le contrat d'association fut signé le 21 avril (A. Y., caisse de la manufacture, inventaire des marchandises de la Caldoresque, 1617). Id., caisse de la manufacture, *Inventaire de 1623*, p. 83 et 84, la liste des « Créditeurs de la dicte Société ».

⁴ Renseignement communiqué par M. E. Meyer, des Archives de Berne, dans sa lettre du 30 juin 1944. Candolle ne quitta pas Genève comme un proscrit, mais avec le consentement de son gouvernement.

⁵ A. Y., RC n° 20, fol. 38 verso.

⁶ L'extrait de la concession que m'a fait parvenir M. E. Meyer, composé de deux parties (introduction et seconde partie), est tiré du volume *Extracta Teutsch und Wältscher Spruch Buch Sachen von Ao 1527 bis ad An 1622*, p. 670-673. Le texte concernant la manufacture de draps et serges embrasse les pages 662-670. Ce volume n'a pas de cote, il se trouve à la fin des *Oberer Spruchbücher* aux A. C. B.

l'introduction de l'imprimerie à Yverdon. Cette concession concerne tout à la fois la manufacture de draps et l'imprimerie ; on en donnera ici le préambule et la partie qui regarde la présente étude :

Der Statt Iverten Bewilligung dess Wullengwärbis unnd der Truckery halben...

Nous l'Advoyer, petit et grand Conseil, appeléz les Deux-Cents de la ville de Berne, sçavoir faisons à tous qu'il appartiendra et qui ces présentes verront, liront et orront, que s'estant ce jourd'huy, date d'icestes, par devant nous présentéz les nobles et prudents Jehan-Rodolphe Masset, lieutenant en nostre ville d'Yverdon et Steffan Doxat, banderet dudit lieu au nom et pour la part de la ville et communauté dudit lieu et l'association de nostre permission contractée par iceux pour le faict de la manufacture de laine, par nous ledit Advoyer et Conseil estroict cy-devant accordéz estre fabriquéz à l'advenir en notre dite ville d'Yverdon, avec assurance de leur départir les prééminences nécessaires et requises à l'exécution d'une telle louable et approubale entrepriuse et, à cest effect, nous avvoyent présenté supplication, laquelle ayant préallablement meurement méditée et consultée, mesmes faict recognoistre particulièrement par nos bien-aiméz conseillers, Messieurs les deux bourgeois, quatres banderets et autres du nombre de notre grand Conseil pour ce expressément congrégéz et choisis, considérants estre le profit et advancement de la gloire de Dieu, de nous et de notre peuple, leur avons accordé les privilèges et prééminences suivantes, assavoir... (*suit le privilège pour la manufacture de laine*)...

Et concernant l'imprimerie, nous leur donnons et concédons par cestes, toute faculté particulière d'imprimer audit lieu d'Yverdon, toutes sortes de bons livres tant classiques, historiens qu'en toutes autres facultéz et langues, avec déffence très expresse que faisons à tous d'imprimer, vendre, apporter, traverser, moings distribuer rière, sus et dans l'Estat de notre obéissance, des sortes de livres qui audit Yverdon auront esté impriméz et qu'à l'imitation d'iceux l'on pourroit imprimer ailleurs. D'abondant leur octroyons de mesme tout droict de préférence audit pays sur l'achept de papier à prix honneste, avec inhibition et déffence à tous, de transporter les pattes hors de l'Estat de notre dite obéissance, pour en assortir les marchands estrangers, sinon après le refus de susnomméz. En ce, toutesfois, est expressément réservé l'imprimeur et papillier de nostre ville de Berne, qui restent auprès de leurs libertéz précédentes pour ce regard. En outre, leur avons accordé copies et patentes des privilèges et

franchises desquelles nos communs subiects peuvent prévaloir en vertu des traictéz d'alliances que pouvons avoir contractéz avec nos alliéés et circonvoisins, des péages, imposts, daces et traverses pour l'effect des traffics et marchandises pour s'en pouvoir aider et servir jouxte leur contenu, mandans à cest effect et commandans à tous nos baillifs, chastelains, lieutenants et autres officiers subalternes de maintenir les susnomméés auprès des dites nos concessions sus spécifiées et selon icelles leur administrer bonne et briefve justice, quand requis en seront. Car tel est notre bon plaisir, vouloir et intention, voire faire publication des présentes rières nos Estats où besoing fera. Et pour assurance et tesmoignage de telle notre bonne volonté leur avons fait expédier cestes sous le seau armorial de notre ville ici pendant, faict et passé sambedy 3^{me} jour du mois de may 1617¹.

Ce texte, on le voit, est fort instructif. Ce sont deux des principaux intéressés, Jean-Rodolphe Masset et Etienne Doxat, qui comparaissent à Berne. La permission accordée en 1615 par LL. EE. y est confirmée. Le privilège autorise et protège une certaine catégorie d'ouvrages seulement : auteurs classiques, histoire et linguistique. S'il est limitatif — par exemple, impossibilité d'imprimer des livres d'usage — il assure aux livres autorisés une solide protection. Ce *privilege exclusif* interdit les contrefaçons, qu'il s'agisse de contrefaçons du pays ou d'ailleurs. Les presses d'Yverdon auront toutes les facilités pour se ravitailler en papier : les chiffons ne pourront être vendus à l'étranger que si les papetiers du pays n'en veulent pas. Enfin, les bénéficiaires jouiront des traités d'alliances et autres arrangements avec les voisins et amis.

Dès cette date, on put imprimer à Yverdon. Toutefois, nous n'avons aucun témoignage certain de l'activité des presses yverdonnoises avant 1619².

On se souvient que la ville apportait à l'affaire sa contribution en argent et en bâtiments. Il fallait de la place puisqu'il s'agissait

¹ Voir aussi : A. C. B., *Ratsmanual* n° 33, p. 129, du samedi 3 mai 1617.

² A. Y., RC n° 21, fol. 97 verso, du 16 mars 1618. A cette date, Candolle se plaint au Conseil de la lenteur apportée à mettre en état les bâtiments de la manufacture et de l'imprimerie. La mise en train a dû être donc très lente. Voir aussi p. 43, note 3.

de loger la manufacture de draps, l'imprimerie ainsi que Candolle et sa famille ¹. Je suis parvenu à dénombrier six de ces maisons :

a) La maison de la *teinturerie*, déjà mentionnée, située à la rue du Milieu ²;

b) la maison de la *manufacture de draps et de serges* ou maison de Vuillerens, située à la rue du Four et achetée au banneret Doxat ³;

c) la maison de la *presse*. Je ne suis pas parvenu à déterminer exactement son emplacement : comme la précédente et les suivantes, elle était située à la rue du Four, à la rangée « du côté du midi ». On a parfois affirmé que les presses de Candolle étaient installées dans la maison de Vuillerens : je crains que cet avis ne soit erroné. La maison de la presse n'est-elle pas vendue à Jérôme Clément, « bourgeois de ce lieu » ⁴, en décembre 1626, alors que la maison de Vuillerens n'est vendue, à son tour, qu'en 1629? Les textes sont clairs, il s'agit de deux bâtiments différents ⁵. La maison de la presse est probablement le bâtiment mentionné aussi sous le nom de *grande imprimerie* ⁶;

d) la maison dite de l'*imprimerie*, que l'on ne saurait confondre avec la précédente. Les registres du Conseil, en janvier 1629, indiquent que le diacre sera logé « en la maison de l'imprimerie où réside le sieur Wiguan »; cette maison, attribuée désormais au second pasteur d'Yverdon, nous est connue sous le nom de la « maison du diacre ». Elle était attenante à la maison de M. d'Essert (Hennezel) et a donné son nom à la ruelle proche (aujourd'hui rue Roger-de-Guimps) ⁷. Cette maison ne fut pas vendue à la même époque que les autres.

¹ Candolle était accompagné de sa femme, Anne Vignon, de plusieurs de ses enfants et de son neveu Jean (voir p. 39).

² A. Y., RC n° 20, fol. 147, du 16 octobre 1616 et n° 21, fol. 122, du 18 juin 1618.

³ A. Y., RC n° 29, fol. 62 verso, du 2 octobre 1629. Cette maison était située sur l'emplacement du numéro 23 actuel de la rue du Four (maison P. Perret).

⁴ Et non à « Jérôme-Clément Bourgeois, de ce lieu », comme le dit CROTTET, *op. cit.*, p. 371.

⁵ A. Y., RC n° 27, fol. 56 verso, du 1^{er} décembre 1626 et n° 29, fol. 62 verso, du 2 octobre 1629.

⁶ A. Y., caisse de la manufacture, *Inventaire des utensiles et outils en nature de la Société helv. cald. d'Yverdon fait le 11 octobre 1623*, p. 47.

⁷ A. Y., RC n° 29, fol. 5 verso, du 15 janvier 1629. Il en subsiste encore une partie attenante à la maison Vaucher, n° 22 de la rue du Four.

mais gardée en indivis par les créanciers principaux de la Caldoresque (dont la ville d'Yverdon) jusqu'en 1649 en tout cas ¹ ;

e) la maison dite *la chapelle* ou la maison *en la chapelle*, dont la destination précise nous demeure inconnue. Elle devait peut-être servir de magasin (puisqu'un inventaire de 1623 signale que des livres empaquetés s'y trouvent en dépôt) ². Il doit s'agir de la maison, située à la rue du Four, qui avait appartenu naguère au couvent de Montherond et qui possédait une chapelle ³ ;

f) la maison d'*habitation*, à la rue du Four également, qui appartint plus tard aux Hennezel et que Candolle avait louée pour lui et les siens ⁴.

Ainsi, sur six bâtiments, cinq avaient été fournis par la ville ⁵ et le dernier avait été loué par Candolle ; tous se trouvaient heureusement groupés dans le même quartier, cinq à la rue du Four, le sixième proche, à la rue du Milieu.

Pour des motifs qui nous demeurent mal connus, l'entreprise ne fut pas florissante ; à peine avait-elle vu le jour qu'elle se mit à périlcliter. L'affaire marche mal, c'est un fait. Les comptes de l'inventaire de 1623 nous montrent que les « debtes deues à la Société » s'élèvent à un chiffre imposant et que les livres entreposés dans ses magasins d'Yverdon ou chez les libraires correspondants, donc invendus, sont en nombre considérable ⁶. L'écoulement dut être lent, les rentrées de fonds difficiles : la liste de nombreux débiteurs en rend témoignage. Selon Gaulleur, l'imprimerie d'Yverdon se trouva aux prises avec les mêmes difficultés qui nuisirent aux presses genevoises de l'époque ⁷.

¹ A. Y., caisse de la manufacture, comptes du partage définitif entre les intéressés, le 25 juin 1632. Id., lettre des héritiers des associés de Berne, du 12 mars 1649.

² A. Y., caisse de la manufacture, *Ioc. 1623*, p. 50, signale des « livres empacquetés... dans la maison en la chapelle ».

³ CROTTET, *op. cit.*, p. 131-132. Certaines parties de cette maison subsistent encore : des voûtes ogivales, à l'intérieur du bâtiment actuel appartenant à M. L. Servien, n° 21 de la rue du Four, témoignent de l'existence de cette chapelle.

⁴ A. Y., RC n° 24, fol. 40 verso, du 21 mai 1617. Elle occupait l'emplacement de la maison actuelle appartenant à M. A. Vaucher, n° 22 de la rue du Four.

⁵ *Ioc. 1623*, p. 2.

⁶ *Id.*, p. 45-84.

⁷ E.-H. GAULLIEUR, « Etudes sur la typographie genevoise », p. 223 : « Cette imprimerie d'Yverdon, après avoir eu un moment de faveur et de prospérité

Il est certain que notre typographe aimait à publier des « ouvrages sérieux », des textes savants, dans la publication desquels ses connaissances linguistiques trouvaient une application. Lonchamp nous apprend que les éditions caldoresques furent concurrencées — malhonnêtement et en dépit des autorités bernoises — sur les marchés d'Allemagne et de France par les imprimeurs genevois Jean Berjon et Joseph Stoer¹, alors établis à leur compte après avoir été au service de Candolle dont ils avaient imité les méthodes de travail². Les comptes de l'inventaire ne sauraient nous renseigner avec exactitude : les recettes et les dépenses des deux activités (fabrication du drap et fabrication des livres) sont mêlées. Il n'en reste pas moins vrai qu'en 1625 la situation financière de Candolle est déplorable : on ne possède même plus le nécessaire pour vivre. Mme de Candolle est obligée de donner en gage à Jacques du Puget divers objets contre un prêt de 298 florins et 6 sols pour « la nourriture de nostre ménage »³.

au commencement de son établissement, finit par échouer devant les mêmes difficultés qui nuisirent aux presses genevoises au milieu du dix-septième siècle, savoir : le changement de direction dans les esprits, qui furent beaucoup moins préoccupés de théologie et de littérature classique ; les procédés de basse fabrication ; la mauvaise qualité du papier et l'usure des caractères, qui n'étaient pas renouvelés. A la fin de leur carrière, les imprimeurs d'Yverdon passaient pour s'occuper d'alchimie et de la recherche du grand Œuvre beaucoup plus que de typographie. On disait même dans la contrée que le nom de *Caldoresque* leur venait de la chaudière où ils opéraient la fusion des métaux. »

¹ *Jean Berjon*, 1571-1625, d'une famille originaire de Lyon, venue à Genève au milieu du XVI^e siècle, et dont plusieurs membres exercèrent le métier d'imprimeur et de libraire. — *Joseph Stoer*, d'une famille d'imprimeurs-libraires, est probablement le fils de Jacob, 1542-1610, originaire du Palatinat, reçu bourgeois de Genève en 1568 (*DHBS*).

² F.-C. LONCHAMP, *op. cit.*, p. 104 et 105. E.-H. GAULLIEUR, *op. cit.*, p. 225-228. Ces deux imprimeurs, « initiés à tous les procédés de la fabrication, avaient continué l'établissement et monté des imprimeries sous leurs noms particuliers. Ces nouveaux imprimeurs cherchaient à faire concurrence à la typographie d'Yverdon sur les marchés étrangers, et ils y réussissaient. Ils imprimaient aussi de préférence les livres qu'ils savaient être d'un débit prompt et assuré, et qui avaient donné des bénéfices à Pyrame de Candolle. De là des accusations et des procès de contrefaçon. » Voir p. 43, note 3.

³ A. Y., caisse de la manufacture, reconnaissance de dette signée par Anne Vignon, du 18 septembre 1625, dans une liasse de papiers non classés. Elle doit se séparer, entre autres, de trois douzaines de plats, de deux douzaines

En janvier 1626, Jérôme Masset inventorie les bâtiments ainsi que tout ce qui appartient à la manufacture et à l'imprimerie. Son rapport est pessimiste : la librairie est en désordre, plusieurs cahiers de l'*Historia plantarum* sont perdus ou égarés, les locaux sont mal entretenus et en mauvais état ¹.

Quelque temps après, Candolle prit la fuite, craignant d'être emprisonné pour dettes par ses créanciers. Il se rendit alors près de Versoix dans un petit bien qu'il possédait encore ². Il y avait plainte déposée contre lui ; elle provenait d'Albert Manuel et des autres intéressés. L'oncle et le neveu étaient accusés d'avoir mal administré l'entreprise et l'on reprochait à Pyrame d'avoir « distrait des facultés d'icelle [de la Société helvétique caldoreque] et même quitté le pays de Berne ». Aussi LL. EE. interdirent-elles à tous les débiteurs de remettre à Candolle les sommes dues ³. L'attitude du fuyard semble se situer aux limites de l'honnêteté et de la délicatesse, si nous en croyons les textes de l'époque de préférence au jugement de certains biographes ⁴. Candolle abandonnait tous les siens : étrange façon d'agir pour un homme innocent ! En février, à la demande des créanciers, Jean de Candolle fut enfermé au château, bientôt suivi par Anne Vignon et deux de ses filles ⁵. Du lieu où il résidait, Candolle, désespéré et malade, écrivit à ses associés la lettre suivante :

d'assiettes, de six grandes nappes et de deux douzaines de serviettes. — Jacques du Puget, notaire, originaire de Provence, réfugié à Yverdon en 1598, bourgeois de cette ville en 1618, était alors « régent » au collège (CROTTEY, *op. cit.*, p. 363 et *Livre d'Or des familles vaudoises*, p. 175).

¹ A. Y., RC n° 26, fol. 102 verso et 103, du 20 janvier 1626.

² La date de son départ ne peut être précisée : entre le 20 janvier (jour de l'inspection de Masset) et le 15 février (jour de l'incarcération de son neveu). — CROTTEY, *op. cit.*, p. 356.

³ A. C. V., Ba 33², fol. 34 verso sq., du 15 février 1626.

⁴ A.-P. DE CANDOLLE, *op. cit.*, p. 7, note 1 : « Les gens du pays qui y perdaient quelque argent et les autorités bernoises furent d'une rigueur scandaleuse vis-à-vis d'un homme qu'ils durent finalement tenir pour honnête et qu'ils firent mourir de chagrin... Ces détails peu honorables pour les persécuteurs étaient oubliés et notre famille avait de nouveau (en 1790) été bien accueillie à Yverdon, quand un amateur de commérages les a récemment fait connaître. » Il arrive, malheureusement, que l'histoire contredise les sentiments légitimes de la piété familiale !

⁵ A. Y., RC n° 26, fol. 113, du 15 février 1626.

Messieurs et honoréz seigneurs associés,

Puisqu'il plaist à Dieu m'arrester, de sorte qu'impossible m'est d'aller à vous, je désire que vous considérez avec prudence ce qui est expédient de faire, pour la vuidange de ce qui touche nostre société, sans dompage de nos très honoréz seigneurs de Berne, au support de ma ruine, et à quelque afranchissement de ma famille innocente et réduite à l'extrémité. Monsieur Mus, mon bon-frère, homme d'honneur, de moyens et d'autorité, a proposé par diverses lettres à Monsieur Maset les convenables, amiables et honorables expédiens de terminer tous différens. La conclusion de Monsieur Maset semble viser à ma ruine, ne parlant que de rabais. Ici j'appelle voz consciences, vous suppliant au nom de Dieu, devant qui je vous appelle avec moi, que vous laschiez ma femme et mes filles pour me venir assister, que vous ayez esgard aux propositions faites pour le bien de la société à Monsieur Maset, et que ne reduisiez pas à l'extrémité celui que vous avez désiré voir en vostre compagnie pour le bien public et particulier¹.

Messieurs, je me recomande affectueusement à voz grâces, et prie Dieu qu'il vous augmente les sienes. Ce matin, 6 de juin 1626. (*La suite est d'une autre écriture.*) De Versoix, je vous envoye ouverte la lettre de Monsieur Maset affin que la lisiez s'il vous plaît en la lui délivrant. Votre bien humble et affectionné associé à vous faire servise.

Excusez, s'il vous plaît, la diversité de seste lettre. Je n'ay peu fayre escrire qu'à mon voysin, le jeune Gaba (?), tous mes domestiques estans apens a seste heure.

DEQUANDOLE,
administrateur de la Soc. helv. d'Yverdon².

Cette lettre, écrite d'une main tremblante et que son auteur n'a pu terminer lui-même, révèle l'état physique et moral de Candolle. Il devait mourir trois mois plus tard, le 17 septembre 1626.

¹ A. Y., RC n° 22, fol. 21 verso et 22, du 14 mars 1619, date de sa réception à la bourgeoisie d'Yverdon : « Gratuitement et de bonae volunté, en rémunération de plusieurs services d'ecclui reçu par la ville tant pour la dépendance d'une manufacture que autrement. » A. Y., enveloppe concernant le collège, *Rolle de ceux qui ont gratuitement offert pour l'avancement du collège d'Yverdon, en 1618*, à la page des donateurs de la rue du Four : « Noble P'ramus de Caudolle a légné, le 7^e juin 1618, 600 fl. payables dans 6 ans, assignéz sur sa part de la Société à la manufacture. »

² A. Y., caisse de la manufacture, dans une liasse de lettres non classées.

A Yverdon, les associés s'occupaient de liquider l'entreprise. En octobre 1626, le Conseil décide de vendre les bâtiments ; en décembre, la maison de l'imprimerie est vendue, tandis que la maison de Vuillerens ne le sera qu'en 1629¹. Les Candolle étaient toujours détenus au château ; de Genève, en avril 1627, le syndic Mus², beau-frère du fuyard, par l'entremise du sieur Tappy, son procureur, s'efforça d'obtenir la libération des prisonniers, promettant de rendre des cahiers de l'herbier que Candolle avait emportés lors de sa fuite. Ce ne fut pourtant qu'en juin que les malheureux furent délivrés. (A la lettre de Tappy, le Conseil avait répondu que les associés seraient consultés, mais qu'en attendant que la décision soit prise, il devait rendre les cahiers en question.³)

Au cours des années suivantes, la liquidation se poursuit (jusqu'en 1632). (De nombreux papiers concernant les associés, les débiteurs et les créanciers de la Caldoresque, contenus dans la caisse de la manufacture aux archives d'Yverdon, sont sans grand intérêt pour l'histoire de l'imprimerie dans cette ville ; on se contentera d'y glaner ce qui regarde directement ce travail.) La même année, les ouvriers de l'imprimerie sont congédiés⁴. A la même époque, l'on refait à nouveau l'inventaire de l'imprimerie et de la librairie — notamment de tout ce qui regarde l'*Histoire des plantes* — et l'on décide, en attendant, de mettre le tout en lieu sûr. Les figures du grand herbier et « les livres qui en dépendent » furent placés dans

¹ A. Y., RC n° 27, fol. 46 verso, du 8 octobre 1626. Id., RC n° 27, fol. 56 verso, du 1^{er} décembre 1626. Id., RC n° 29, fol. 62 verso, du 2 octobre 1629.

² Pierre Mus, 1574-1648, d'une famille originaire du Piémont, bourgeoise de Genève. Il fut huit fois syndic de Genève, tous les quatre ans de 1620 à 1648 et général de la Monnaie en 1653 (*DHBS*).

³ A. Y., RC n° 27, fol. 86 verso et 87, du 13 avril 1627. Voir aussi les lettres de Tappy dans la liasse de lettres non classées (A. Y., caisse de la manufacture). — A. Y., RC n° 27, fol. 95 verso, du 15 juin 1627 ; les textes se contredisent sur le nombre de prisonniers. Dans sa lettre du 6 juin 1626, Candolle demande la délivrance de sa femme et de ses filles tandis que les registres du Conseil, en date du 13 avril 1627, affirment que Mme de Candolle est au château avec son fillion. Les filles ont probablement été délivrées au cours de l'année 1626, car on n'en parle plus dans les textes postérieurs. En tout cas, Mme de Candolle et son neveu restèrent enfermés jusqu'en juin 1627.

⁴ A. Y., RC n° 28, fol. 79 et verso, du 11 septembre 1628.

le grenier de la ville¹. En 1629, Jean-Jacques Manuel, bailli de Lenzbourg, offrit d'acheter la bibliothèque particulière de Candolle ; il en proposa 100 écus, somme qui fut acceptée quelques mois plus tard². Les cahiers manquants de l'*Histoire des plantes* sont rendus en 1630, par Jean de Candolle, alors à Genève³.

Les livres imprimés à Yverdon par Candolle sont, à vrai dire, des ouvrages de médiocre facture. Les caractères employés, fort usés pour la plupart, sont pareils à ceux que Candolle utilisait à Genève (appréciation qui ressort de l'examen comparatif des éditions genevoises et yverdonnoises). Quant aux vignettes, lettrines, bandeaux et culs-de-lampe, j'ai retrouvé certains d'entre eux dans les textes imprimés à Genève précédemment. Le même genre de vignettes se retrouve dans les éditions lyonnaises de l'époque — ou d'une époque un peu antérieure — ce qui laisse croire que ces éléments décoratifs proviennent de fonderies de Lyon. Ces vignettes, en nombre d'ailleurs restreint, sont réparties dans les différents ouvrages sans méthode et sans goût. Le texte, trop serré et disposé sans art, est souvent fautif ; quant à la pagination, elle n'est pas moins défectueuse. Les pages de titre sont lourdement chargées et l'on ne peut que souscrire, à ce sujet, à l'opinion d'Audin sur certains titres du XVII^e siècle :

D'ailleurs, ces titres sont en général fort laids ; peut-être parce que les auteurs de cette époque pensaient que l'intitulé des livres devait être une sorte d'abrégé de leur matière, les imprimeurs, eux, s'imaginèrent que ces titres devaient, soit en texte, soit en ornementation, remplir complètement la page, et ils n'y laissent aucun blanc ; mais le texte de ce frontispice était si long, d'ordinaire, et si compliqué, que la lettre ne laissait que fort peu de place à la décoration ;

¹ A. Y., RC n° 28, fol. 79-80, des 11 et 28 septembre 1628. Le matériel d'imprimerie fut probablement aussi déposé au grenier de la ville.

² A. Y., RC n° 29, fol. 87 verso, du 17 janvier 1630. Id., RC n° 30, fol. 7, du 26 septembre 1630. Le reste des éditions de Candolle, en possession de la ville, ne fut vendu qu'en 1644 au libraire Chouet de Genève (voir caisse de la manufacture, corresp. non classée. A. Y., RC n° 32, fol. 61, du 7 mai 1644). Les membres de Candolle furent vendus en mise publique en 1631 (A. Y., caisse de la manufacture, comptes, non classés).

³ A. Y., caisse de la manufacture, « Inventaire des figures du grand herbier restituées par le sieur de Candolles », du 9 novembre 1630 ; il s'agit de 670 figures.

celle-ci consistait le plus souvent en une vignette centrale, qui était parfois la marque même de l'imprimeur, parfois aussi une vignette banale dans le style de l'époque, parfois enfin de simples motifs typographiques groupés en bandeaux ou en culs-de-lampe¹.

Le papier provient de papetiers du Pays de Vaud ou de Bourgogne ; l'inventaire de 1623 nous apprend que la Caldoresque est en relations avec trois d'entre eux : François Curtet de la Mothe près d'Yverdon, Michel Grasset et Jacques Vautier de Carrières en Bourgogne².

Je n'ai retrouvé que treize titres d'ouvrages imprimés par Candolle à Yverdon ; onze d'entre eux figurent aux catalogues de diverses bibliothèques suisses ; quant aux deux derniers, ils demeurent introuvables.

Nous n'avons rien pour les années 1617 et 1618³. En 1619, quatre volumes paraissent, soit :

¹ M. AUDIN, *Le livre*, p. 196.

² *Inv. 1623*, p. 61 et 67. En 1623, la Caldoresque a en réserve pour 10.290 fl. de papier petit bâtard, messel et longuet (*Inv. 1623*, p. 46).

³ Peut-être Candolle a-t-il imprimé en 1618 le dictionnaire de Calepin ; selon les registres du Conseil de Genève : « *Le mardi 2 décembre*, a été remise une lettre de Berne, portant plainte contre honorable Joseph Stoër et Jean Berjon, de laquelle lettre la teneur est telle :

« Ayant été informés des molestes et inconvéniens que vos imprimeurs de Genève, principalement Jean Berjon et Joseph Stoër, dressoient à nos subjects, imprimeurs et libraires de la société de notre ville d'Yverdon, en leur contrefaisant la principale part des livres qu'ils ont acquis avec grandes missions, frais et dépenses, tant de la copie que de l'impression, qui leur vient à plus de 4000 écus d'or, et la vente desquels leur étant retardée par la dite concurrence faite contre tout droit et ordre observé de tout temps dans notre ville même ; nous vous prions de ne vouloir permettre que les dits Berjon et Stoër parachèvent leur impression du Calepin à la rayne de notre dite société, ainsi que cela se pratique avec nos alliés de Bâle et autres lieux d'imprimeries bien réglées. Nos dits sujets de la société d'Yverdon se plaignent des mêmes molestes qui leur sont données lorsqu'ils trafiquent et achètent outils et presses d'imprimerie, comme s'ils étoient ennemis ou étrangers. »

« *Le mardi 16 décembre*, on a lu la réponse faite à MM. de Berne, concernant la difficulté entre le sieur Pyramus de Candolle et les sieurs Stoër et Berjon, imprimeurs, touchant l'impression de Calepin, par laquelle leur est remontré le tort que fait le dit de Candolle au dit Berjon. » (E.-H. GAULLEUR, *op. cit.*, p. 226 et 227.)

1. Le *Prodromus de l'Histoire des plantes* de Bauhin et Cherler (1 vol. in-4) dont il reste en magasin, selon l'inventaire d'octobre 1623, 75 exemplaires. Il dut sortir de presse en automne ¹.

2. Le *Thrésor de l'histoire des langues de cest univers* de Duret (1 vol. in-4). Il contient diverses planches gravées sur bois, non signées. Le *Thrésor* est dédié par Pyrame de Candolle à Maurice de Nassau, prince d'Orange. Candolle tenait ce texte de la femme de Claude Duret, Florimonde Berger, « le m'ayant consigné entre mains pour le faire imprimer à mes gens ». Il s'agit d'une seconde édition (la première avait été faite par Candolle en 1613). Il en reste 615 exemplaires en 1623 ².

3. *De la trompette du ciel...* de Montlhéry (1 vol. in-8). L'ouvrage est dédié « aux nobles, prudens et très-honorés seigneurs les bourgmestre et conseil de la ville et cité de Lausanne ». Il s'agit d'un ouvrage fort rare qui traite de l'astrologie judiciaire, des prophéties, des idées que l'on se faisait alors de l'apparition des comètes et de la liaison des phénomènes observés dans le ciel avec les grands événements politiques. Il contient un dépliant représentant des figures astronomiques gravées sur bois. L'inventaire de 1623 ne le signale pas ; il est épuisé à cette époque et doit avoir donné lieu à un faible tirage.

4. Enfin, *Les œuvres de Xénophon* (1 vol. in-8) paraissent encore la même année. Il s'agit aussi d'une seconde édition caldoresque, la première ayant été exécutée en 1613. Il en reste 500 exemplaires en 1623 ³.

Je n'ai rien trouvé pour l'année 1620. Quatre textes datent de 1621, soit :

1. Le *Dictionarium historicum, geographicum, poeticum* d'Estienne (1 vol. in-4), dédié aux « studiosis adolescentibus ». Il en reste 1357 exemplaires en 1623 ⁴.

2. Le grand *Dictionnaire françois-latin* (1 vol. in-8) dont Nicod est l'un des principaux auteurs. Il en reste 2912 exemplaires en 1623 ⁵.

¹ *Ibid.*, 1623, p. 51. Voir l'épître en tête de l'ouvrage.

² *Ibid.*, p. 48 et 50.

³ *Ibid.*, p. 49.

⁴ *Ibid.*, p. 48, 49 et 50.

⁵ *Ibid.*, p. 49 et 51.

3. Les *Historiae romanae* (2 vol. in-4), dont il reste 915 exemplaires en 1623¹.

4. Et le *Thesaurus vocum omnium latinarum* de Morel (1 vol. in-4) dont il reste 2128 exemplaires en 1623².

Je n'ai rien retrouvé pour 1622. Deux titres datent de 1623 :

1. Le *Lexicon graeco-latinum* d'Espaule (1 vol. in-4) dont il reste, en octobre de cette année-là, 2992 exemplaires³.

2. Et l'*Epitheta textoris* (?) (in-8), inachevé au moment de l'inventaire et tiré à 2000 exemplaires⁴. Ce texte ne nous est pas parvenu.

Il en va de même pour le *Manuel de piété et lict de douleurs*, livre de dix feuilles dont l'inventaire signale 800 exemplaires, imprimé en 1623 ou, plus probablement, à une date antérieure⁵.

Pour 1624, nous avons :

1. Les *Discours consolatoires pour tous les malcontens* d'Estienne (1 vol. in-8) dédiés à LL. EE. de Berne, imprimés durant le mois de septembre⁶.

2. Et les *Olympia, Pythia, Nemea, Isthmia* de Pindare (1 vol. in-12).

On voit que l'inventaire ne fait qu'indiquer le titre et le nombre des exemplaires en magasin et répartis dans différents locaux de la société⁷. Le chiffre de tirage exact n'est indiqué nulle part ; cependant, il nous est possible d'en donner une idée approximative. Il reste, par exemple, 2992 exemplaires du *Lexicon* d'Espaule ; imprimé en 1623, il n'a pas encore pu être écoulé : aussi peut-on affirmer que cet ouvrage a été édité à 3000 exemplaires pour le moins. Le *Dictionnaire françois-latin*, imprimé en 1621, atteignit probablement aussi un tel chiffre ; dans ce cas, la vente en a été médiocre puisqu'il en reste 2912 exemplaires en octobre 1623. Est-ce à dire que le tirage s'élève

¹ *Ibc.* 1623, p. 47, 48 et 50.

² *Id.*, p. 59.

³ *Id.*, p. 47 et 50. Voir p. 25 et 26.

⁴ *Id.*, p. 51.

⁵ *Id.*, p. 51.

⁶ Dans l'ouvrage, p. 160 : « Ce présent livre a esté imprimé durant le mois de septembre de ceste présente année 1624. »

⁷ *Ibc.* 1623 : a) dans « la grande imprimerie » (p. 47) ; b) dans « le grand magasin de la maison » (p. 48) ; c) dans « la maison en la chapelle » (p. 50).

ordinairement à 3000? Je ne le pense pas. L'*Epitheta textoris*, inachevé à la même date (« ce qui se trouve d'imprimé »), donne 2000 exemplaires, chiffre de tirage probablement exact. Quant aux autres ouvrages, le nombre de volumes en magasin ne saurait nous renseigner, ce chiffre variant suivant le succès de la vente ; en tout cas, ils n'ont pas dû être tirés à moins de 1000 exemplaires (*Historiae romanae*, 915 ex. ; *Manuel de piété*, 800 ex., etc.). En résumé, pour les ouvrages considérés, le chiffre de tirage varie entre 1000 et 3000 exemplaires, chiffre considérable si nous nous en référons à V.-L. Saulnier qui fixe le tirage moyen au XVII^e siècle à 500 exemplaires¹.

Tous les livres parvenus jusqu'à nos jours datent des années 1619 à 1624. Pourtant, comme on l'a déjà dit, Candolle est installé à Yverdon dès le printemps 1617 et, d'autre part, la maison de la presse n'est vendue qu'en 1626 tandis que les ouvriers imprimeurs ne sont licenciés qu'en 1628². Il est donc permis de supposer qu'en 1617 et 1618, ainsi qu'en 1625 et 1626, d'autres œuvres virent le jour à Yverdon. Quoi qu'il en soit, le catalogue des livres de la Caldoresque d'Yverdon est loin d'être complet.

Ce catalogue montre que Candolle imprimait de bons titres et de bons auteurs : des classiques comme Xénophon et Pindare, des philologues comme Estienne, Morel, Nicod et Espaule, ouvrages d'érudits à l'usage d'érudits. Editer des livres semblables et à si grand tirage c'était, tout à la fois, le plan d'un savant et d'un commerçant ambitieux. Où donc ces éditions s'écoulaient-elles? Pour répondre à cette question, il faut encore recourir à l'inventaire de 1623. Lyon semble être le débouché le plus important de l'imprimerie d'Yverdon : P. Rigaud, marchand-libraire de cette ville, est en relations avec la Caldoresque dès 1620 au plus tard ; en 1623, il a chez lui pour 12.000 florins d'ouvrages yverdonnois qu'il est chargé de vendre et de distribuer. A Lyon également, Jean Perrachon, « nostre commettant », en possède pour 9000 florins et Claude Obert, marchand-libraire, pour 1702 florins. Notons en passant que la somme

¹ V.-L. SAULNIER, *La littérature du siècle philosophique*, p. 12.

² Voir p. 41. Les ouvriers, demeurés à Yverdon et signalés dans les registres du Conseil, sont peut-être restés dans cette ville pour travailler à l'*Histoire des plantes*.

totale s'élève à 22.700 florins représentant un nombre imposant de livres en dépôt chez ces libraires ou achetés par eux. Toujours est-il qu'en 1623, vendus ou non vendus, ces livres séjournent à Lyon et que l'imprimeur d'Yverdon n'en a pas touché la valeur en espèces. Le sieur Thibaud de Paris, marchand-libraire, a pour 780 florins de livres, « pour les vendre par nostre ordre »¹. On envoie aussi des livres à Genève, où il y en a pour une somme de 9300 florins, « compris les deffaits » : à Nyon², pour 4652 florins ; à Morges, chez Esaye Pache, pour 1920 florins³. Pour autant que l'on en peut juger par cette liste trop brève, c'est en France (à Lyon surtout) que Candolle semble écouler la plus grande partie de sa marchandise. La situation serait toute différente de celle du XVIII^e siècle : au XVIII^e, les imprimeurs d'Yverdon enverront leurs livres dans le nord de l'Europe, cette région étant alors davantage ouverte à l'influence française, à sa langue et à son goût. L'inventaire donne, plus loin, les noms de plusieurs personnages en compte avec la Caldoresque, mais, à l'exception des « libraires de Berne », mentionnés pour une petite dette, et de « l'hoyrie de Jeu Monsieur Vignon » qui doit 443 florins⁴, il est impossible de distinguer les acheteurs de draps des acheteurs de livres, confondus dans un même registre. Parfois, cependant, on rencontre un nom suivi d'une profession qui pourrait être celui d'un liseur : un « ministre », un « régent », etc. Les débiteurs habitent tous en France ou en Suisse : Evian, Lyon, Paris, Thonon, Berne (par exemple « M. le général Steck »), Bienne, Genève, Lausanne, Morges, Moudon, Neuchâtel, Zurich, etc. Les débiteurs du rayon local sont nombreux : Baulmes (le pasteur), Champvent, Gossens, Ependes, Suchy, Saint-Martin (le pasteur).

¹ *Inv. 1623*, p. 45. « En nature chez le sieur P. Rigaud, marchand-libraire à Lyon, les livres contenus dans l'inventaire par luy signé le 4 octobre 1620, pour les distribuer et vendre à forme du contract, sur ce fait les aprétiant le tout pour le présent... »

² Ville où Candolle avait des connaissances : en 1605, il est parrain du fils de spectable Jean Manissier, recteur des écoles de Nyon (A. C. V., Eb 91¹, du 18 août 1605).

³ *Inv. 1623*, p. 46.

⁴ *Id.*, p. 72.

Yverdon (un maître d'école), etc. ; les uns comme les autres doivent de petites sommes¹.

Quant au travail dans l'imprimerie, je n'en puis rien dire. Etienne Chabrey, de Genève, sous la direction de Pyrame de Candolle et de son neveu, devait probablement assumer les fonctions de prote². Deux des ouvriers seulement nous sont connus : Jacob de Zurich et Hans de Bohême³. L'on trouve encore la mention douteuse d'un certain Constance Guénard, ex-cordelier et bon prédicateur de Dôle qui, après avoir séjourné en divers endroits de la Suisse, se fit correcteur chez Candolle⁴.

En résumé, cette première imprimerie finissait mal après quelques années d'existence. Malgré les ambitions de son propriétaire, elle ne parvint pas à rivaliser avec ses concurrentes sur le marché européen. Le choix des ouvrages édités et la mauvaise qualité du travail durent contribuer à l'échec de l'entreprise.

La Société helvétique caldorezque disparue, il faudra attendre jusqu'en 1649 l'établissement d'une nouvelle imprimerie.

¹ *Inv. 1623*, p. 52-75. Le principal mérite de Candolle, écrit GAULLIEUR (*op. cit.*, p. 228), « est d'avoir mis le prix des livres, jusqu'alors extrêmement élevé, à la portée d'un plus grand nombre de bourses et de lecteurs. A dater de cette époque, chaque ministre, chaque régent de collège put avoir sa petite bibliothèque. L'instruction générale y gagna. »

² M. G. Vaucher, archiviste d'Etat à Genève, dans sa lettre du 9 mars 1945, m'a envoyé les renseignements suivants : « Etienne l'imprimeur, qualifié aussi de compositeur-[typographe] était fils de Jean Chabrey « officier de M. le Lieutenant », c'est-à-dire huissier. Il fut baptisé à Genève le 26 avril 1579. En 1598, il épousa Jeanne Du Crest puis, en 1620, Guillaouma Destra. Le père d'Etienne étant mort en 1626, son fils fut nommé à sa place officier du Lieutenant. Il mourut lui-même le 16 décembre 1640. Lorsqu'il épousa sa seconde femme, en 1620, il est dit étaldé à Yverdon. » — *Inv. 1623*, p. 84 : « A Maître Estienne Chabray, imprimeur, pour le grenier... »

³ *Inv. 1623*, p. 73 : mentionnés comme imprimeurs, leurs dettes sont renvoyées au livre des ouvriers.

⁴ Dr A. BRIÈRE, *op. cit.*

3. L'imprimerie de l'*Historia plantarum*

A plusieurs reprises, dans le paragraphe précédent, il a été question de l'*Historia plantarum*. Selon Crottet, et comme je l'ai déjà dit, cette œuvre importante de Bauhin et Cherler¹ figurait dans la liste des ouvrages que Candolle se proposait d'imprimer, une fois établi à Yverdon. L'entreprise de cette édition, dont il avait jeté les premiers fondements, ne fut menée à chef que de nombreuses années après sa mort, soit en 1650 et 1651. Ce fut la tâche de Dominique Chabrey qui bénéficia de l'aide financière du bailli d'Yverdon de l'époque, François-Louis de Graffenried². Il s'agit là du plus important des livres imprimés à Yverdon au cours du XVII^e siècle.

Candolle, avant son séjour à Yverdon, avait passé à Montbéliard ; il avait même projeté, si nous en croyons Crottet, de se fixer dans cette ville et d'y installer une vaste entreprise typographique. Il y aurait connu le savant Jean Bauhin³ ; qu'il ait vu ce personnage ou non, il n'ignorait pas son œuvre et il souhaita en entreprendre l'édition, dont il donna d'abord le *Prodromus* en 1619. Les matériaux lui furent livrés par le D^r Charles Loris, médecin à Montbéliard, gendre de Bauhin et beau-frère de Cherler⁴. L'inventaire de 1623

¹ Jean Bauhin, 1541-1612, célèbre médecin dit le « Père de la Botanique » ou le « Pline allemand », fils de Jean, médecin de Marguerite de Navarre. Il naquit à Amiens où il fit ses études, puis fréquenta les universités de Tübingue, Montpellier et Padoue. Après avoir pratiqué la médecine à Bâle, il séjourna à Lyon de 1563 à 1565. En 1568, il est engagé par Genève comme médecin officiel et chargé de leçons de botanique médicale. Il y soigna de nombreux cas de peste mais, à la suite de démêlés avec le Conseil, il alla s'établir à Montbéliard en 1571, où il créa le jardin botanique, en 1578, et acquit un grand renom comme médecin de Frédéric de Wurtemberg (DHBS).

Jean-Henri Cherler, 1570?-1610?, d'une famille de savants bâlois, originaire d'Elsterburg en Voigtländ. D^r méd. à Bâle en 1595, médecin de la cour à Montbéliard en 1597, botaniste, gendre et collaborateur de Bauhin (DHBS).

² François-Louis de Graffenried, d'une famille patricienne de Berne, seigneur de Gerzensee, bailli d'Yverdon de 1646 à 1652.

³ CROTTET, *op. cit.*, p. 355. Voir la note suivante.

⁴ Cherler avait épousé Geneviève et Loris Elisabeth, toutes deux filles de Bauhin. Loris eut un fils, Daniel, médecin comme son père et dont il sera question plus loin. Jean de Candolle épousa, en 1627, Judith Loris, fille d'Uector, conseiller du duc à Montbéliard et qui devait être parent de Charles (voir Galiffe et Haag). Loris fournit très probablement aussi les matériaux pour le *Prodromus*, imprimé en 1619.

nous prouve qu'il est en relations avec la Caldoresque ; il a passé un contrat avec elle, le 18 janvier 1622, et cette société lui a remis de l'argent pour une copie du manuscrit et pour des planches de l'herbier. L'œuvre devait contenir tout ce que l'on connaissait des plantes depuis la plus haute antiquité, cinq mille d'entre elles y seraient décrites, plus de trois mille cinq cents accompagnées de figures gravées sur bois. Une partie de ces planches provenait donc de Loris qui les tenait de Bauhin qui, à son tour, les avait acquises de différents côtés ; Fuchs, le botaniste de Tubingue, lui en aurait fourni la plus grande partie ¹. Pour en compléter le nombre, Candolle avait fait venir de Bâle un habile sculpteur du nom de Wiguan Striguel qui, habitant à Yverdon durant plusieurs années, travailla, d'après l'herbier, à graver de nouvelles figures ². Un certain Dr Schwab, médecin à Yverdon, s'occupa de la mise en ordre. Cet ouvrage coûta cher à Candolle et contribua certainement à le ruiner ³.

Les matériaux de l'*Histoire des plantes* comprenaient : 1. le manuscrit, 2. l'herbier et 3. les planches (une partie provenant de Montbéliard, l'autre partie gravée par Wiguan Striguel ⁴).

¹ *Inv. 1623*, p. 72 : « Monsieur le Docteur Loris, médecin de Son Altesse de Montbéliard, avert par le contenu de son contrat du 18 janvier 1622, 7500 fl... Plus presté audit sieur Loris pour l'avance de la description de la copie, tailles et pourtraicts de l'herbier, 2943 fl. ». E. et E. HAAG, *op. cit.*, t. I, p. 1020. L.-G. MICHAUD, *op. cit.*, t. III, p. 558.

² A. Y., RC n° 29, fol. 16, du 8 mars 1629 : Wiguan Striguel vint à Yverdon avec femme et enfants ; il demande, à cette date, une attestation au Conseil, se proposant d'aller travailler ailleurs. A. Y., RC n° 29, fol. 91 verso, du 5 février 1630 : Il habite toujours à Yverdon qu'il quitta, semble-t-il, cette année-là. Il avait continué à travailler aux planches de l'*Histoire des plantes*. A. Y., caisse de la manufacture, comptes, non datés : « Plus livré à Maître Vigant Striguel, pour avoir gravé le numéro sur 3300 figures despendantes de l'histoire des plantes, à raison de trente sols par cent, monte 82 fl. 6 s. » On lui remet encore « pour son salaire et entretien, en attendant qu'il heust de la besogne pour suivre à l'histoire des plantes, à raison de sept florins par semaine » une certaine somme d'argent et une autre « pour récompense des bons services... pour faire sa retraicte et conduire son mesnage ». Voir également, *id.*, la lettre d'A. Manuel à ses associés d'Yverdon du 13 février 1630.

³ *Inv. 1623*, p. 72 : Loris toucha plus de 10.000 florins. A. Y., caisse de la manufacture, papiers non classés : sommes diverses versées à Striguel pour son travail.

⁴ Un examen attentif des figures de l'*Histoire des plantes* nous montre qu'elles ne sont pas toutes de la main du même graveur.

A la mort de l'imprimeur genevois, la plupart de ces planches étaient à Yverdon aux mains des créanciers et l'autre aux mains du syndic Mus qui les renvoya à Yverdon par l'entremise de Jean de Candolle, comme nous l'avons vu plus haut. Le tout, demeuré en indivis, fut déposé dans le grenier de la ville et y resta jusqu'en 1649¹. Mais l'œuvre n'était pas oubliée à Montbéliard, et Daniel Loris, fils de Charles et médecin comme lui², écrivit à plusieurs reprises à Yverdon, en 1629 et 1630, pour tâcher de la racheter. Il y tenait d'autant plus, qu'il avait contribué lui-même à son perfectionnement, comme l'une de ses lettres le montre. Il y rappelle au Conseil qu'il a déjà fait un voyage à Yverdon « pour pourvoir à l'avancement de l'histoire » et qu'on lui avait alors promis une réponse dans un délai maintenant dépassé. Il propose « de continuer en la composition et impression latine »³ de l'ouvrage ou de le lui « remettre pour le prix de quinze cents richstaler avec toute les dépendances et aultant de la librairie ». Il promet de régler ce compte avec le « premier argent qui proviendra de l'histoire » ; il ajoutait :

C'est une grande perte pour Vos Seigneuries, mais bien plus grande à mon regard, qu'une telle besoigne de si grande importance soit ainsi négligée et retardée, y ayant à craindre qu'une partie des manuscrits ne soient rongés des rats, ou bien se (*sic*) périssent, ce qu'estant, la besoigne sera imparfaicte et inutile, et par conséquent toutes les fournitures faictes par Messeigneurs la société, et celles de l'auteur avec les miennes, oultre le travail d'esprit, seront nulles et vaines, le publiq frustré et privé d'un si grand bien, dès plusieurs années désiré et recherché.

Loris demandait, pour terminer, que l'on se décide⁴.

Les intéressés n'acceptèrent ni l'une ni l'autre des deux solutions proposées et se décidèrent à conserver les matériaux de l'*Histoire des plantes* pour des temps meilleurs.

¹ Voir p. 53.

² Voir p. 49.

³ Cette phrase laisserait entendre que la composition et l'impression de l'ouvrage auraient déjà été commencées par la Caldoresque. L'édition de 1650-1651 contiendrait-elle alors des feuilles imprimées par cette imprimerie? Je ne puis m'en rendre compte.

⁴ A. Y., caisse de la manufacture, non classée, lettre de Daniel Loris du 7 décembre 1629, datée de Montbéliard. A. Y., RC n° 29, fol. 89 verso, du 29 janvier 1630.

En 1648, un jeune médecin genevois, Dominique Chabrey, venait s'établir à Yverdon¹. Il avait précédemment séjourné à Montbéliard et, lui aussi, comme médecin du duc. Durant plus de dix ans dans cette ville, il avait eu le temps de connaître l'existence et l'intérêt de l'ouvrage de Bauhin. Il savait que tous les matériaux se trouvaient réunis à Yverdon et, féru lui-même de botanique, il pouvait espérer entrer en leur possession. Il semble donc que son arrivée à Yverdon doit être mise en rapport avec l'*Histoire des plantes*².

Dominique Chabrey descendait d'une famille originaire de Saint-Etienne, près de Bonneville en Faucigny, et reçue à la bourgeoisie de Genève en 1535. Il était fils de Jean Chabrey, pasteur, et de Florence Grenet. Dominique naquit en 1610 (baptisé à Satigny le 23 octobre). Il étudia la médecine à Strasbourg, où il fut immatriculé le 26 janvier 1631, passa ensuite quelque temps à Genève et se rendit en 1635 à Montbéliard qu'il quitta en 1647. En mai 1648, il était donc nommé médecin officiel d'Yverdon, où il séjourna jusqu'à sa mort, survenue en janvier 1669³.

Dès qu'il fut sur place, il dut certainement s'occuper de l'ouvrage de Bauhin et entrer en pourparlers avec le Conseil afin de l'acquérir. Toutefois, ce n'est qu'au début de l'année 1649 qu'il fit des offres précises aux propriétaires : « Le sieur Docteur Chabrey désirant d'acheter le grand herbier avecq ce qui est despendant de l'imprimerie,

¹ Pour la biographie de Chabrey, voir : DHBS, CROTTET, MONTET, MICHAUD, Dr E. OLIVIER, *Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIII^e siècle*. L. GAUTIER, *La médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*.

² Le DHBS dit que Chabrey, étant à la cour de Montbéliard, « recueillit le manuscrit du grand ouvrage de botanique de Jean Bauhin », ce qui est une erreur manifeste.

³ A. Y., RC n° 32, fol. 170, du 9 novembre 1647 : à cette date, il a offert ses services au Conseil et est venu se présenter à Yverdon. A. Y., RC n° 33, des 10 février et 24 mai 1648. Chabrey était apothicaire officiel aussi bien que médecin. A. Y., armoire 14, enveloppe 25, supplication de Chabrey au Conseil, du 16 août 1656 : il demande une augmentation de traitement et se dit « chargé d'une grande et nombreuse famille, à la subsistance et éducation de laquelle il est obligé de penser ». Deux de ses enfants naquirent à Yverdon : Jacques-David et Marie-Madeleine (A. C. V., Eb 1415, p. 10 et 109, des 11 mai 1654 et 7 septembre 1661).

et en préoffre quatre vingts pistoles. Ordonné que on lui déclarera ce que l'on en veut. ¹ » Les registres du Conseil ne mentionnent pas la vente, pas plus qu'ils n'indiquent le prix exigé. Qu'importe ! C'est chose faite puisque, cette année-là, deux ouvrages paraissent qui portent Yverdon comme lieu d'édition. Pendant des années, aucun livre n'était sorti de presse avec ce nom de lieu sur la page de titre et, subitement, il s'en trouve deux. Et c'est justement l'année où Chabrey rachète l'imprimerie de Candolle déposée dans le grenier de la ville. Ouvrons l'un de ces livres : mêmes polices de caractères et mêmes vignettes (les encadrements à fleurs des initiales, les bandeaux) que celles utilisées par la Caldoresque. Mieux encore : les éléments décoratifs des ouvrages comparés décèlent souvent les mêmes défauts et une même usure. Cela ne fait aucun doute : *les uns et les autres ont été imprimés avec le même matériel typographique*. On peut en dire autant de *l'Histoire des plantes* et des autres livres parus à Yverdon jusqu'en 1663 : on a employé le fonds de la Caldoresque ².

D'autres textes viennent confirmer l'existence, à cette époque, d'un atelier typographique, textes dans lesquels LL. EE. demandent au Conseil d'envoyer à Berne tous les exemplaires d'un pamphlet d'Antoine Du Voyer au cas où il aurait été imprimé à Yverdon ³ ; il est évident que le gouvernement, très au fait des activités de ses

¹ A. Y., RC n° 33, du 10 février 1649. Chabrey, seul, fait la demande au Conseil mais, d'après la lettre des héritiers des coassociés de Berne (voir p. 37, note 1), Grallenried et Chabrey auraient été tous deux acheteurs.

² Comparer, par exemple, *Historiae romanae* (Candolle), t. I, p. 611, et *Hist. plant.* (Chabrey), t. II, p. 399 : même encadrement floral de la letrine. Les vignettes du *Nénophon* (Candolle) et de *L'honneste femme* (Chabrey) sont identiques.

³ A. Y., RC n° 33, du 29 janvier 1650. Conflit entre Antoine Du Voyer et Jean-Louis de Ronvray. A. Y., enveloppe concernant le collège, traduction d'une lettre de LL. EE. du 19 janvier 1650 : « C'est pourquoy nous avons treuvé nécessaire, puisque cela a esté laiet contre nostre ordre et permission, de vous faire celle-cy pour sçavoir si eeste composition, contre nostre gré ainsi imprimée, n'esté par vostre adveu mise soubz la presse en vostre imprimerie, laquelle, sans nostre expresse permission, ne doit recevoir aucun tel, ou semblables livres non veux, et corrigés au lieu, et par l'authorité, et licence d'icelle, et en tel cas convenable, sous mandants et commandants sur ce d'estre à l'advenir plus circonspécts... Et qu'en outre tous les exemplaires de dite composition et livrets sur ce imprimés, soyent exactement recueillis et retirés pour nous estre envoyés,

sujets, ne parlerait pas de cette imprimerie s'il n'était pas certain de son existence.

Les noms des employés de cette imprimerie nous demeurent inconnus, à l'exception d'Isaac Turpin, d'origine française (Sancerre, Cher), qui travailla à Yverdon, en tous les cas, de 1650 à 1655¹.

En 1649 paraissent *L'honneste homme ou L'art de plaire à la cour* de Faret (1 vol. in-12) et la première partie de *L'honneste femme* de Du Bose ; en 1650, les deuxième et troisième parties de cet ouvrage (1 vol. in-12). Ces deux titres furent vendus séparément ou réunis en un seul volume intitulé : *L'eslite des instructions civiles et morales qui sont nécessaires pour rendre accomplies toutes sortes de personnes de l'un et de l'autre sexe*, à Yverdon, 1650.

En 1650 paraît le premier volume de l'*Histoire des plantes*. Chabrey dirige l'entreprise et surveille la composition et l'impression de l'ouvrage qu'il met en ordre et qu'il augmente d'additions nouvelles². Si l'essentiel appartient bien à Bauhin, Cherler surtout, Loris et Chabrey apportent aussi leur contribution ; aussi sommes-nous incapable de savoir ce qu'il reste de l'œuvre primitive. En 1651, les deux autres volumes sortent de presse à leur tour. J'ignore quel fut le chiffre de tirage.

L'œuvre fut menée à chef grâce à l'appui matériel de Graffenried qui avança les fonds nécessaires soit, selon Michaud, 40.000 florins. Graffenried fera ainsi figure d'éditeur en compagnie de Chabrey³.

afin qu'ils soyent, tant qu'ils en sont, supprimés pour n'en estre mémoire à l'advenir. » — Contrairement à l'opinion reçue. *La tyrannomanie jésuitique, dédiée à Monseigneur le baillif d'Yverdon*, s. l., 1648, in-8, de Du VOYER (B. Y. 1194) ne fut pas imprimée à Yverdon : un simple examen de l'ouvrage suffit à nous en assurer.

¹ En 1650, François-Louis de Graffenried et Dominique Chabrey sont parrains de son fils François-Dominique. Son fils Jean-Jacques naît en 1655 (A. C. V., *Eb* 141⁴, p. 243, du 29 décembre 1650 et *Eb* 141⁵, p. 32, du 25 novembre 1655).

² Page de titre : « *Historia plantarum... quam recensuit et auxil. Dominiis Chabraeus, med. doct. genevensis.* »

³ Page de titre : « *Juris vero publici fecit Franciscus Lud. a Graffenried dominus in Gertzensee, etc.* » Dans les trois volumes, divers épitres magnifient Graffenried comme bienfaiteur ; ainsi au t. I, J.-P. DAPLES : « *Munificens tandem dum Graffenreriis heros...* » Au t. II, H. ERNI : « *... Graffenriedius heros...* »

Ils dédièrent le tome I^{er} à François-Louis d'Erlach et à Nicolas Daxselhofer, les deux avoyers de Berne qui avaient encouragé la publication de cet ouvrage¹, le tome II à Henri d'Orléans de Longueville, prince de Neuchâtel², et le tome III au Magistrat des cantons suisses³.

L'*Historia plantarum* fut-elle une réussite en tous points? Il est permis d'en douter. L'œuvre de Chabrey nous semble imparfaite : les fautes d'orthographe et d'impression sont fréquentes (lettres à l'envers, mots manquants, interlignes inégaux, etc.). Les figures sont souvent tournées à l'envers ou ne correspondent pas aux plantes qu'elles doivent illustrer ; elles sont d'ailleurs trop petites et d'une médiocre exécution. L'éditeur a fort modestement décoré son ouvrage, il a employé les vignettes de la Caldoresque en y ajoutant, toutefois, des éléments nouveaux : belles letrines encadrées, culs-de-lampe et bandeaux élégants d'un goût plus moderne et qui auront été acquis à l'époque de l'impression. Les frontispices des trois volumes sont gravés par Konrad Meyer⁴ ; ils ne manquent pas de valeur (voir leur description au catalogue). Avec ses défauts et ses qualités, l'*Histoire des plantes* n'en fut pas moins le premier ouvrage de botanique paru sur un plan aussi vaste et il acquit l'estime des savants de l'époque⁵. Chabrey en a tiré un résumé intitulé : *Stirpium icones*

Promovet hic operas, argenti et prodigus auri... » Au t. III, J.-P. DAPPLES : « Doucques par le moyen de ce Mécène illustre, Enfin nous possédons ce précieux trésor... »

L.-G. MICHAUD, *op. cit.*, t. III, p. 558. Cette somme de 40.000 florins me paraît bien considérable ; j'ignore d'où Michaud tire ce renseignement.

¹ Dans l'épître dédicatoire du t. I^{er} signée par Graffeuried et Chabrey, datée de septembre 1650 : « Habet, Proceres Illustrissimi, in quo sibi gratuletur aetas nostra, eorum compos quae novissimis salivam moverunt. Trigeminos enim quos per quinque lustra parturivit foetus urbis vestra Ebradunum enixa est. »

² Au t. II, épître signée par les mêmes et datée de juin 1651.

³ Au t. III, épître signée par les mêmes et datée de septembre 1651.

⁴ Konrad Meyer, 1618-1689, d'une famille patricienne de Zurich. Portraitiste et graveur, auteur de nombreux dessins à la plume, d'environ mille gravures, d'images de saints, etc. ; il grava une collection de portraits des bourgmestres et des anlistes zurichois (DHBS). La plaque de cuivre ayant servi à l'impression du frontispice du t. I^{er} se trouve au Musée d'Yverdon.

⁵ Il n'a plus aujourd'hui de valeur scientifique, mais il est peu commun et obtient dans les ventes un prix assez élevé.

et sciagraphia cum scriptorum circa eas consensu et dissensu, imprimé à Genève en 1666¹. C'est un in-folio de 700 pages où l'on retrouve une partie des planches de l'ouvrage d'Yverdon. Pourquoi n'a-t-il pas été imprimé dans cette ville où Chabrey vivait toujours? Il faut supposer qu'à cette époque l'imprimerie ne fonctionnait plus et qu'elle avait été vendue. En tout cas, je n'ai pas retrouvé de livres, sortis de cette imprimerie, après l'année 1663.

Je n'ai également rien retrouvé pour la période qui va de 1652 à 1659. L'activité aurait-elle été suspendue durant ce temps? Je l'ignore².

En 1660 paraît *Le pieux Ezéchias* de Testard (1 broch. in-4), en 1661 *La sainte chronologie* de Boyve (1 vol. in-8), en 1662 *Les délices de la campagne* de Bonnefons (1 vol. in-8) et en 1663 le *Judaeorum excitabulum matutinum* de Bise (1 vol. in-8), tous imprimés avec le matériel de la Caldoresque.

Les renseignements recueillis sur cette imprimerie yverdonnoise du milieu du XVII^e siècle sont très rares et nous obligent, le plus souvent, à rester dans le domaine des hypothèses. Où était-elle située? Fut-elle toujours entre les mains de Chabrey? Quels étaient les ouvriers qui y travaillèrent? D'autres ouvrages y parurent-ils? Autant de questions qui demeurent sans réponse.

¹ L'ouvrage donna lieu à une seconde édition en 1677.

² Selon un article de la *Feuille du canton de Vaud ou Journal d'agriculture pratique* (année 1822, t. IX, p. 6 et 7), l'affaire aurait été malheureuse, Chabrey aurait été obligé de se retirer à Genève pour se soustraire à ses créanciers. Cette affirmation me semble des plus douteuses. Notre médecin figure, chaque année, de 1648 à 1668, dans la liste des pensions annuelles (A. Y., comptes de la ville); la même liste mentionne, en 1669, « la dame veuve de feu Monsieur le Docteur Chabrey ». Il doit donc n'avoir jamais quitté Yverdon.

CHAPITRE II

LES IMPRIMERIES DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE 1696-1754

I. *L'imprimerie de Jean-Jacques Schmidt*

De 1663 à 1696 rien ne nous assure — ou presque rien ¹ — que des imprimeurs travaillèrent durant cette époque à Yverdon. Un fait vient confirmer cette opinion : en 1696, le Conseil semble ignorer le contenu de la concession de 1617 et doit, pour se rafraîchir la mémoire, en prendre une copie au château ². Mais pourquoi, subitement, éprouve-t-on le besoin de connaître ce texte ? Le 31 octobre de cette année-là, « Mr. Jean-Jacques Schmidt, maître imprimeur et libraire, ayant requis de souffrir sa demeure dans ce lieu avec sa famille pour s'y prévalloir de sa vocation, sa requeste luy a esté accordé sous l'adveu des seigneurs vint-quatre » ³.

Jean-Jacques Schmidt, « Allemand de nation », était précédemment établi à Neuchâtel ⁴. La première mention de ce personnage date de l'année 1691 où il est associé de Jean Pistorius à Neuchâtel ⁵.

¹ A. Y., RC n° 37, du 13 décembre 1673 : La veuve de François-Nicolas Auberjonois demande au Conseil « la clef de la chambre où la presse de son feu mary avoit esté posée ». Cet Auberjonois, baptisé le 25 août 1645 (G. Y., reg. des bapt.), fils d'Humbert, était trop jeune pour être l'un des ouvriers de l'imprimerie de l'*Historia plantarum*. On ne trouve aucune autre mention de ce personnage. Était-il vraiment imprimeur ? Quelle est cette presse ? Impossible de le savoir.

² A. Y., RC n° 47, fol. 51 verso, du 5 décembre 1696.

³ A. Y., RC n° 47, fol. 46, du 31 octobre 1696. Id., fol. 48 verso, du 14 novembre 1696 : il reçoit l'habitation et prête serment.

⁴ A. E. N., Mémorial du Conseil d'Etat, t. 38, p. 456 et ss., lettres de naturalité du 25 avril 1694. Id., Actes de chancellerie, vol. 17, fol. 130 et vol. 19, fol. 215.

⁵ A. E. N., Sam. Dupasquier, not., 5^{me} minutaire, amodiation du 26 novembre 1691.

On possède aussi l'accord signé entre lui et David-François de Merveilleux, maire des Brenets, en 1693, pour l'impression du livre de ce dernier, la *Nouvelle méthode abrégée pour l'instruction aux principes de la géographie universelle*¹. Il paraît que Schmidt tint mal ses engagements ; en 1694, il est cité en justice par son client ; Merveilleux s'estime « en grand dommage à cause des amusemens, retard, manquement de parole et révocation de traité qu'il auroit fait de bonne foi avec le sieur Jean-Jaques Schmid »². En mars 1696, interdiction lui est faite d'imprimer des gazettes parce que « cela pourroit attirer des affaires au Conseil ». Au mois d'octobre, à la suite de la publication d'un livre intitulé : *L'art d'assassiner les rois*, la femme de Schmidt est expulsée de la ville ; une semblable mesure avait probablement déjà été prise contre l'imprimeur lui-même, entre l'interdiction de mars et l'expulsion d'octobre³. Ces déboires successifs expliquent le départ de Neuchâtel et l'établissement à Yverdon.

Les renseignements que nous possédons sur Schmidt sont rares. Il est mentionné encore deux fois dans les registres du Conseil. La première fois, en 1697, « A la requête de Mr. Jean-Jacques Schmid, imprimeur, luy a esté accordé un tesmoignage de la manière qu'il a esté ordonné, dont le secrétaire fera un project pour le communiquer demain après la prédication à Mrs. du Conseil » ; il s'agit peut-être d'une attestation de son honorabilité⁴. La seconde fois, en 1700, Schmidt « fait une association » avec un nommé Le Merle⁵ « pour l'imprimerie dans sa maison »⁶. Il séjourna à Yverdon jusqu'en 1703 probablement, année où un nouvel imprimeur vint s'y fixer.

Je n'ai retrouvé aucun des ouvrages que Schmidt dut vraisemblablement imprimer à Yverdon. Ces lignes exposent tout ce que nous savons de lui.

¹ A. E. N., Sam. Dupasquier, not., 8^{me} minutaire, accord du 24 juin 1693. Schmidt y est signalé comme imprimeur ordinaire à Neuchâtel.

² Ch. KNAPP, « A propos des premiers cartographes neuchâtelois », p. 33 et ss.

³ J.-H. BONRÔTE, « Les imprimeurs et les livres neuchâtelois », p. 176.

⁴ A. Y., RC n° 47, fol. 68 verso, du 3 avril 1697 : à mettre en rapport avec sa conduite à Neuchâtel.

⁵ Il doit s'agir d'Albert Le Merle, d'une famille bourgeoise d'Yverdon.

⁶ A. Y., RC n° 48, fol. 11 verso, du 30 mars 1700. Le texte n'est pas très clair : on peut comprendre que Schmidt s'associe avec Le Merle ou qu'il lui loue une partie de sa maison pour y installer son imprimerie.

2. *L'imprimerie de Jean Grenot*

Le 5 juillet 1703, Jean Grenot, bourgeois de Neuchâtel, imprimeur et libraire, se présentait devant le Conseil pour demander l'habitation ; elle lui était accordée à la condition qu'il présente dans le délai d'un mois « une attestation suffisante de sa bonne conduite de son lieu »¹. Une telle exigence, conçue en des termes inusités dans les registres du Conseil, semble traduire une certaine méfiance ; le personnage ne doit pas avoir une bonne renommée. En effet, au début de juin 1699, il avait été condamné dans sa ville natale à trois jours de « javiole » pour avoir imprimé le *Tombeau des prétendants* ; tous les exemplaires de cette brochure ayant pu être découverts furent brûlés à la Croix-du-Marché par la main du bourreau². Comme son collègue Schmidt, il a imprimé un ouvrage séditieux qui rendait sa situation intenable à Neuchâtel, et sa conduite imprudente l'obligeait à aller chercher fortune ailleurs. Ce point de vue semble confirmé par les registres du Conseil qui nous disent, en date du 13 octobre 1703 :

Le sieur Grenaud, imprimeur et libraire dans ce lieu, ayant esté convenu pour luy faire rendre raison sur les accusations que l'on fait contre luy touchant sa conduite, lequel ayant fait comprendre par ses raisons qu'il y avoit de la jalousie au delà de la réalité, on s'est bien voulu contenter ; *toutesfois à intention qu'il se conduise sans reproche, qu'il n'imprime rien qu'il ne fait premièrement communiqué à Messieurs du Conseil et seigneurs ministres, et qu'au plus tost il produise une attestation de son lieu*³.

On le voit, il a dû commettre quelque faute à Yverdon ou à Neuchâtel, ou, tout au moins, il en est soupçonné ; il se défend contre la jalousie d'autrui et le Conseil exige qu'il se soumette dorénavant

¹ A. Y., RC n° 48, fol. 162, du 5 juillet 1703. Grenot était d'une famille de Neuchâtel, aujourd'hui éteinte. A. E. N., fichier : il épouse, en mars 1698, Suzanne-Marie Bourgeois.

² Voir p. précédente, note 3.

³ A. Y., RC n° 48, fol. 174 verso, du 13 octobre 1703. Le 5 juillet, on lui donnait un mois pour se procurer une attestation à Neuchâtel et, en octobre, il ne l'a pas encore fournie ; elle doit lui avoir été refusée.

à sa censure et à celle des pasteurs. Remarquons en passant que la surveillance de l'imprimerie ne semble pas exercée à Yverdon, à cette époque, par l'Académie de Lausanne ; mais les livres de piété ne semblent pas être examinés par le Conseil et les pasteurs : ainsi *Le Petit Catéchisme de Heidelberg*, imprimé à Yverdon en 1704 par Grenot, a été soumis à la lecture préalable de Leemann, censeur établi directement par LL. EE. pour l'examen des ouvrages religieux ¹.

Je n'ai retrouvé que deux impressions yverdonnoises de Grenot ; elles datent toutes deux de l'année 1704. *L'excellence de la religion et l'extravagance de l'impiété démontrée* de Tillotson (1 vol. in-8), traduite par Ruchat, porte sur la page de titre : « A Yverdon, chez Jean Grenot, imprimeur et marchand-libraire, et associés », associés qu'il a pu s'adjoindre pour son imprimerie, pour son commerce de librairie ou pour la vente de ce seul ouvrage. Quant au *Catéchisme* déjà mentionné (1 vol. in-8), accompagné de notes de David Faigaux, diacre de l'Eglise d'Yverdon, il porte : « Imprimé chez J. G. B. de Neuchâtel, 1704 », ce qu'il faut traduire par : Jean Grenot, bourgeois de (originaire de) Neuchâtel. Car c'est l'évidence même, en 1704, Grenot est à Yverdon. D'autre part, les caractères et les éléments décoratifs employés se retrouvent, pour la plupart, dans le Tillotson (à l'exception de la vignette centrale de la page de titre) comme ils se retrouvent dans les ouvrages imprimés par Grenot à Neuchâtel. Ce qui permet d'affirmer qu'il n'a pas racheté le matériel de Schmidt, mais qu'il lui a vraisemblablement succédé. Ces deux ouvrages sont très mal imprimés, les caractères sont usés et le papier de qualité médiocre.

Tels sont les quelques détails que l'on peut donner sur la vie et l'activité de cet imprimeur. J'ignore combien de temps il habita à Yverdon et ce qu'il advint de lui dans la suite.

¹ Au verso de la page de titre de cet ouvrage : « Extrait d'une lettre de Monsieur Ruchat, ministre... J'ai reçu votre copie de Monsieur Leemann... Il n'y a rien trouvé à ajouter ni à retrancher, rien d'hétérodoxe... C'est cet habile professeur, si célèbre par la profondeur de ses connaissances et par la pureté de sa doctrine, que LL. EE. de Berne ont établi pour l'examen des livres de religion qui s'impriment. »

3. L'imprimerie de Jean-Jacques Genath

Nous ignorons la date à laquelle l'imprimerie de Grenot cessa de travailler mais, en tout cas, il n'y avait plus d'imprimerie à Yverdon depuis plusieurs années quand Genath vint s'y établir à son tour en 1724¹.

Jean-Jacques Genath² est né à Bâle le 18 novembre 1662. Son arrière-grand-père, Bartholomé (1555-1586), était originaire de Delémont ; notaire impérial, il avait acquis la bourgeoisie de Bâle en 1583. Le grand-père, Johann-Jacob I (1582-1654), fut le fondateur de la dynastie des imprimeurs Genath. A côté de son imprimerie, on peut admettre qu'il eut aussi une fonderie de caractères. Le père, Johann-Rudolf I (1638-1708), continua l'une et l'autre. (Il imprima notamment l'*Eloge de la folie* d'Erasmus avec les planches de Holbein.) En 1702, il remit ses affaires à deux de ses fils ; le plus âgé, Johann-Jacob II, notre imprimeur, reprit l'imprimerie et le plus jeune, Johann-Rudolf II (1679-1740), la fonderie de caractères³.

Jean-Jacques Genath avait épousé Jacobea Fatio (1675-?)⁴ dont il eut deux filles, Jacobea (1706-1755) et Helena (1709-?). Jacobea Fatio était fille de Franz Fatio, marchand et fabricant de soie. Comme ses ancêtres, Jean-Jacques Genath fit partie de la corporation des vigneron (Rehleutenzunft). Jusqu'en 1724, il habita à la Leonhardsstrasse où, probablement, il avait installé son imprimerie⁵. Il nous est parvenu cent seize textes imprimés à Bâle par

¹ D'ailleurs, le fait que les *Elémens de la langue françoise... pour l'usage de la ville d'Yverdon*, Genève, Fabri et Barrillot, 1718, in-4, ouvrage attribué à Potterat, recteur du collège d'Yverdon, n'aient pas été imprimés dans cette ville, ne vient-il pas fortifier l'opinion qu'elle n'avait plus d'imprimerie?

² Pour la biographie de Genath, voir : A. BRUCKNER, *Schweizer Stempelschneider und Schriftgiesser*. H. VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*. Le DHBS. A. Y., les registres du Conseil.

³ A la mort de Jean-Rudolphe (septembre 1740), la fonderie passa aux mains de Johann-Wilhelm Haas et continua sous son nom (A. BRUCKNER, *op. cit.*, p. 81).

⁴ *Recueil des généalogies vandoises*, 1^o, p. 603 et 604.

⁵ Selon le Dr F. Husner, de la Bibliothèque de Bâle, dans sa lettre du 8 février 1944 : « Es handelt sich um das Haus Leonhardsstrasse 6. Das Haus war im Besitz des Schwiegervaters Franz Fatio, von dem es 1702 an seine Witwe und noch später an Genath-Fatio gelangte. Genath war mindestens seit 1712 Eigentümer. »

J.-J. Genath de 1701 à 1724 (voir le catalogue des éditeurs et imprimeurs bâlois à la Bibliothèque de Bâle). Ce ne sont, pour la plupart, que des pièces de circonstance : dissertations, éloges, sermons et discours de promotions, textes d'une page ou petites brochures. Il n'y a guère que dix numéros de cette liste que l'on puisse considérer comme de véritables volumes, dont le contenu est presque exclusivement théologique. Si ce que nous avons là représente la production totale de 1701 à 1724, nous obtenons une moyenne de cinq parutions par an : ce qui est vraiment peu de chose, d'autant plus qu'il s'agit d'ouvrages fort réduits¹. Il faut croire que cette imprimerie ne prospérait pas. Cette opinion est confirmée de la meilleure façon : en 1724, Genath est poursuivi pour dettes et on lui saisit son immeuble.

D'autre part, et c'est le motif essentiel de leur départ de Bâle, les Genath étaient piétistes avec une forte tendance au séparatisme, la mère et la fille aînée surtout. Cette attitude leur avait valu d'être citées l'une et l'autre, en 1724, devant la Chambre de religion, en compagnie d'une demi-douzaine d'autres dames. Le clergé bâlois avait fait montre dans cette affaire d'une large compréhension et de beaucoup de patience, entendant combattre l'erreur selon l'esprit de l'Évangile et non par des moyens de contrainte. Toutefois, le louable Conseil du canton de Bâle ne l'entendit pas de cette oreille :

Toutes ces dames auraient à se tenir jour et nuit à la maison, sauf pour se rendre au culte public. Défense de recevoir des assemblées privées chez elles et d'en fréquenter ailleurs. Si d'ici à Pâques² elles ne déclaraient pas vouloir se conformer en toutes choses à la confession de foi bâloise, il serait statué ultérieurement sur leur cas³.

Trois d'entre elles préférèrent quitter la ville ; parmi elles se trouvait l'aînée des filles Genath qui partit de Bâle en juin 1724. Mme Genath, son mari et sa fille cadette restèrent à Bâle, mais ne

¹ Dr F. Husner, dans sa lettre déjà citée.

² C'est-à-dire dans un délai de deux mois. Voir R.-E. GROB, *Die separatistischen Strömungen in Basel im 18. Jahrhundert*, p. 48 et 49, qui puise ses renseignements sur la situation confessionnelle des Genath dans les « Ratsprotokolle » de Bâle des années 1723 et 1724 (particulièrement du 2 février 1724).

³ H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, t. III, p. 465, qui s'inspire de THURNEISEN, *Die Basler Separatisten*, p. 64-73.

fréquentaient plus l'Eglise officielle. A l'époque, Genath s'était défilé de son imprimerie et de son mobilier. On disait de lui qu'il était prêt à suivre sa fille absente, et lui-même déclarait qu'il avait envie de changer de domicile *pour des motifs différents*¹. Aussi, en juillet, malgré les efforts des autorités pour persuader Genath de prêter le serment de bourgeois (il prétendait que les saintes Ecritures lui défendaient de jurer), le Conseil le priva, ainsi que sa femme, du droit de bourgeoisie et de la protection de l'Etat, leur ordonnant de s'en aller ailleurs. Le couple Genath prit donc le chemin de l'exil, accompagné de la fille cadette qui ne voulut pas se séparer de ses parents. Pourquoi Genath choisit-il Yverdon comme nouveau lieu de résidence? Il avait sans doute appris que, depuis longtemps, il n'y avait plus d'imprimerie dans cette ville, mais la présence du pasteur Samuel Lutz, piétiste convaincu et agissant, pasteur de l'Eglise allemande d'Yverdon, ne dut pas être étrangère à ce choix². Ce dernier avait passé à Bâle deux ans auparavant et avait eu maille à partir avec le gouvernement pour avoir pris la parole dans un des conventicules piétistes de cette ville; les Genath avaient alors fait sa connaissance. Il faut encore dire qu'Yverdon était, en terre romande, une citadelle du mouvement piétiste. Piétistes, on allait dans un refuge piétiste. Et certes, Yverdon en était un.

Il sera bon de rappeler, parce que Genath fut l'un des imprimeurs au service du piétisme vaudois, l'importance et la signification de ce mouvement. Il était dû à l'influence de quelques hommes dont Spener est le plus célèbre, et il avait agité l'Allemagne protestante à la fin du XVII^e siècle. Ayant pénétré en Suisse, il s'y était propagé rapidement; de petits groupes piétistes se formaient ici et là, au

¹ La mauvaise marche de ses affaires n'est pas étrangère à cette intention; mais la raison religieuse est cause essentielle du départ. C'est également ce que pense le Dr A. Burckhardt, des Archives de Bâle, dans sa lettre du 8 février 1945: « Der wahre Grund seiner Abwanderung von Basel ist der religiöse. Das drängt sich aus den Berichten über die Ratsverhandlungen auf. »

² Samuel Lutz (dit Lucius), 1674-1750, d'une famille bourgeoise de Berne, pasteur allemand d'Yverdon 1703-1726, pasteur d'Amsoldingen 1726-1738 et d'Oberdiesslach de 1738 à sa mort. L'un des chefs du mouvement piétiste, il acquit comme prédicateur un renom qui dépassa les frontières de la Suisse, mais vécut toute sa vie en opposition complète avec les autorités et ses collègues (DHRS).

sein même des Eglises, groupes animés d'une intense vie religieuse, à tendances mystiques, pleins de ferveur et d'indépendance spirituelle. La piété était placée au centre de la vie ; c'était une réaction naturelle contre l'orthodoxie régnante, aride et desséchée, parvenue aux dernières conséquences — ou presque — des principes établis par la Réforme. L'impulsion avait été donnée dans le Pays de Vaud, à Lausanne, à Vevey, à La Côte et dans la vallée de la Broye par des laïques ; mais à Yverdon, à la différence de ce qui se passait ailleurs, elle l'avait été par des ecclésiastiques, par des ministres en fonction de l'Eglise, parmi lesquels Lutz et Faigaux¹ ; il y avait dans cette ville toute une société piétiste, d'âmes pieuses ou, selon le terme consacré, de « gens de bien », qui entretenaient des relations suivies avec les piétistes du dehors, notamment avec François Magny², alors établi à Vevey. Deux Yverdonnoises, Emilie Roguin et Esther Versel, étaient en correspondance avec Magny, Mlle Versel servant d'intermédiaire, comme nous le verrons plus loin, entre Magny et Genath³.

Ce dernier sera donc accueilli par les piétistes qui lui fourniront du travail. Il s'est installé à Yverdon probablement au cours de l'été 1724. Le 1^{er} juillet 1724, l'apothicaire Louis Gallaz⁴ se présentait devant le Conseil, muni d'une procuration de Genath, et lui demandait de permettre à l'imprimeur bâlois de venir se fixer à Yverdon « et y établir une nouvelle imprimerie ». La réponse du Conseil fut on ne peut plus aimable : « Messieurs du Conseil reçoivent

¹ Il en va de même pour la région avoisinante : Abraham Crespin à Vuarrens, Bénédict-Louis de Muralt à Montcherand (lui n'est pas ministre), banni de sa ville natale pour cause de piétisme obstiné, etc. *David Faigaux*, originaire de Sorvilier (Jura bernois), diacre à Yverdon de 1701 à 1708, où il donne d'abord toute satisfaction aux autorités civiles, puis, penchant au piétisme, devient suspect à sa Classe et entre en conflit avec le pasteur Bourgeois. Plus tard, pasteur à Bévillard, à Longirod, à Nods et à Stuttgart. Représentant du piétisme ecclésiastique (voir H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, t. IV, Index général, p. 575).

² *François Magny*, originaire de Vevey. Un des piétistes vaudois les plus dignes, convaincus et conséquents (voir H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, t. IV, Index général, p. 627 et 628).

³ H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, t. III, p. 464. F. RITTER, « Magny et le piétisme romand », p. 318. — M. COLOMB, *Bénédict-Louis de Muralt*.

⁴ *Louis Gallaz*, 1675-1736, d'une famille bourgeoise d'Yverdon (G. Y., reg. des bapt. et des décès).



DOMINICUS CHABRAEUS.

*Ein geschickter Arzt und Botaniker zu Genäve, ward in der Mitte des
17 Jahrhunderts bekannt.*

avec plaisir ledit Mr. Genath, et il pourra venir s'établir en cette ville sitôt qu'il luy plaira, et on luy fera toutes les douceurs qu'il peut attendre du Conseil, et pour le luy marquer on laisse le prix de son habitation à sa discrétion.¹ » Ces lignes laissent percer le vif désir des autorités d'avoir une imprimerie. La seconde mention dans les registres du Conseil date du 10 mars 1725 : on fera comparaître Genath « pour luy déclarer de ne rien imprimer qui regarde les Souverains ou qui regarde les controverses, et qu'il sera bon pour son propre intérêt, aussi bien que pour celuy de la ville, qu'il ne mette aucun ouvrage sous la presse qu'au préalable il ne l'ait communiqué à Mrs. le banderet et Conseil »². Des renseignements ont dû venir de Bâle, le Conseil a été mis en garde contre les tendances religieuses des Genath et, à son tour, met en garde l'imprimeur. Surtout pas d'ennuis : tel est le mot d'ordre. A l'égard de la censure, tandis que Grenot était tenu de présenter les manuscrits de ses impressions au Conseil et aux pasteurs, Genath les communiquera à la seule autorité civile ; on ne peut savoir si cette différence montre un changement dans le système de la censure bernoise ou si elle exprime la volonté particulière du Conseil.

Ajoutons que notre imprimeur fut soumis, en fait, à une surveillance bienveillante : la plupart des ouvrages religieux sortis de ses presses n'appartiennent guère à la tradition orthodoxe. Ses rapports avec la ville semblent avoir été empreints de cordialité ; il imprime pour le Conseil à diverses reprises et, en 1727, il lui fait remettre des cahiers de *Nouveau Testament* pour les distribuer aux pauvres de la ville³. Il avait d'ailleurs été reçu à l'habitation à bien plaire et, durant les premières années de son séjour, il fut exonéré de toute taxe⁴.

Nous avons vu que la situation financière de Genath était fort mauvaise en 1724. Elle est bien meilleure quelques années plus tard.

¹ A. Y., RC n° 56, p. 163 et 164, du 1^{er} juillet 1724.

² A. Y., RC n° 56, p. 286, du 10 mars 1725.

³ A. Y., RC n° 57, p. 139, du 31 mai 1727. A. Y., comptes de la ville, année 1727, p. 55, du 9 juin : « Paié au sieur Neubrant, maître relieur, pour avoir relié en parchemin vingt-six testaments que le sieur Guenal, imprimeur, a fait le présent en faveur des pauvres... »

⁴ A. Y., reg. des habitants : « Mr. Jean-Jacques Genat, imprimeur, à sa discrétion. » Il en est de même pour les années 1725, 1726 et 1727.

Dut-il cet heureux changement à un succès rapide de ses affaires ? Il est difficile de le croire. Toujours est-il qu'il devint propriétaire à Yverdon ; il acheta au faubourg Notre-Dame la maison appartenant à François-Louis Roux, limitée par les maisons d'Isaac Ancel et de Benjamin Trosset, par la rue et la rivière proche. Elle se composait d'un bâtiment principal donnant sur la rue et d'une dépendance, séparés par une petite cour ¹. A la même époque, il est déjà possesseur d'un moulin au Cosseau ². Il fait donc rapidement figure d'homme bien établi.

J'ignore le nombre d'ouvriers qui travaillèrent chez Genath et je n'ai retrouvé le nom que de l'un d'entre eux : il s'agit d'un certain Grieser, originaire de Saxe, dont la femme doit demander un subside au Conseil en 1731 ³.

Genath devait mourir en 1736 à Yverdon où il fut enseveli le 11 mars ⁴. On ne sait ce que devinrent sa femme et ses filles.

Il ne nous est pas parvenu d'ouvrages imprimés par Genath à Yverdon en 1724 ; peut-être ne se mit-il à la tâche que l'année suivante ?

En 1725 paraissent trois volumes du même auteur : les *Elémens de géométrie* (1 vol. in-8), les *Elémens des mathématiques* (1 vol. in-8), le *Traité de trigonométrie rectiligne* (1 broch. in-8) de Treytorrens ⁵,

¹ A. Y., RC n° 57, p. 40, du 19 octobre 1726 : il demande au Conseil d'approuver l'achat de cette maison. Id., p. 49, du 2 novembre 1726 : approbation accordée. Voir aussi A. Y., reg. des subhastations, des 22 juillet 1726 et 5 novembre 1726. Selon le plan d'Yverdon dressé en 1737, (déposé à la Direction des travaux de la ville), cette maison occupait la partie gauche du numéro 10 actuel de la rue du Valentin, propriété de M. A. Jutzeler. Les deux maisons Ancel et Genath, dans la suite, ont été raccordées et ne forment aujourd'hui qu'un seul bâtiment. La structure primitive est encore visible : les fenêtres de la partie droite de la façade (Ancel) sont plus hautes que celles de la partie gauche (Genath).

² A. Y., RC n° 57, p. 40 et 49, des 19 octobre et 2 novembre 1726 et RC n° 58, p. 456, du 22 juillet 1730. On voit par ces différents textes qu'il est fait mention des Genath à diverses reprises dans les registres du Conseil, contrairement à H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, t. III, p. 466, qui dit que « leur nom, du moins ne reparait dans aucun acte des autorités civiles et ecclésiastiques ».

³ A. Y., comptes de la ville, année 1731, du 3 novembre.

⁴ G. Y., reg. des décès.

⁵ François-Frédéric de Treytorrens, 1687-1737, d'une famille bourgeoise d'Yverdon. Pasteur, puis professeur de théologie à l'Académie de Lausanne 1726-1737, correspondant de l'Académie des sciences de Paris ; dans sa maison, Rousseau donna un concert demeuré fameux (DHBS).

ainsi que l'*Oratio inauguralis de humaniorum litterarum usu in rebus theologicis* (1 broch. in-4) de Ruchat.

Pour 1726, je ne trouve que deux titres : un sermon de Lutz, dédié au Conseil et à la ville d'Yverdon, *La maison de Dieu et la porte du ciel ouverte par le Fils de la maison, le Roy même du ciel* (1 vol. in-8), ouvrage qui, selon l'épître de l'auteur, était sous presse le 24 juin, et qui fut distribué à tous les membres du Conseil avant septembre de cette année-là¹ ; et la *Dissertation sur les vapeurs qui nous arrivent* (1 vol. in-8) de Viridet².

Pour 1727, quatre ou peut-être cinq titres, soit deux brochures de polémique contre un pasteur de Genève, Jean-Alphonse Turretini, l'*Apologie de Mr. de Bionens* (1 broch. in-4) et la *Lettre de Mr. T. C. à un ami* (1 broch. in-4), toutes deux de Crinsoz³. Un travail pour la ville intitulé : *Procédure entre le Conseil et le sieur François-Louis Duthon* (1 broch. in-4) ; Genath en fit 500 exemplaires, imprimés avant le mois de novembre, qui lui furent payés 210 florins⁴. L'*Histoire d'Ismène et de Corisante* (1 vol. in-12), de Roguin, et probablement un *Nouveau Testament*⁵.

Pour 1728, un seul titre : *Les voyes et les œuvres de Dieu dans l'âme* (1 vol. in-12), ouvrage traduit de l'allemand en français par

¹ A. Y., reg. de copies de lettres 1716-1748, lettre du Conseil à Lutz du 3 septembre 1726.

² Jean Viridet, 1655-1730, réfugié de la Révocation d'origine bourguignonne, médecin à Morges de 1692 à 1736. Il était fréquemment appelé à Yverdon en consultation (voir Dr E. OLIVIER, *op. cit.*, t. I, p. 358-370).

³ Théodore Crinsoz, 1690-1766, pasteur, seigneur de Bionens et de Givrius, connu sous le nom de « Monsieur de Bionens », auteur de divers ouvrages de théologie. Il refusa de signer le *Consensus* le 20 mai 1722. Orientaliste distingué, il soutint une polémique assez vive avec le Genevois Turretini qui le dissuada de traduire les livres saints. Sa version fut interdite à Genève. Lié avec Davel, il eut avec lui et un autre ecclésiastique de longs entretiens pendant sa captivité ; ce fut entre eux deux que Davel marcha au supplice, de Lausanne à Vidy, le 24 avril 1723. Il fut l'un des fondateurs de l'école de charité de Lausanne. Il avait épousé Louise Martin, fille de Jean-François, d'Yverdon (voir : *Recueil des généalogies vaudoises* 1^{re}, p. 360 et le *DHBS*). Il avait donc deux raisons de se faire imprimer à Yverdon : sa femme était originaire de ce lieu et y possédait une maison, et l'imprimeur était piétiste comme lui.

⁴ A. Y., comptes de la ville, année 1727, p. 77, du 6 novembre.

⁵ Voir p. 65, note 3. Ouvrage qui aurait alors été imprimé avant la fin de mai.

Magny. Il s'agit du traité dont Esther Versel parle dans deux de ses lettres à Magny, l'une datant du 18 octobre 1727 et l'autre du 4 janvier 1728 :

J'ay aussi, dit-elle dans la première, parler à Monsieur Guenath qui vous assurent de ces respect et qui veut bien se chargé, pour son conte, de la traduction du petit tretté que vous avez traduit ; vous pouvez luy en envoyér la copie et il eferay d'abors, mais pour la correction il faudray que vous la fassiez, et il vous en envoieray les feuille.

Monsieur Genah, dit-elle dans la seconde, qui vous saluent ne peut imprimer le petit traité avant 3 mois ; il a pris des livre en latin de Genève qui luy donne, il y a apparance, plus de profit. Voilà comme lon préfère le guain de l'argent ; c'est de bonne geuns mais, certe, on a bien de la peines de renoncer à tout. ¹

L'ouvrage dut sortir de presse au courant de l'année (à partir du mois d'avril). Ces deux lettres de Mlle Versel contiennent d'autres renseignements qu'il faut relever au passage. Genath se charge *pour son compte* de ce traité, c'est-à-dire qu'il fait, tout à la fois, fonction d'imprimeur et d'éditeur. Nous voyons aussi qu'il travaille pour des libraires ou imprimeurs de Genève, ce qui prouve qu'il imprime *en tâche* bien des volumes qui ne sont pas mentionnés ici (de telle sorte que la présente énumération ne saurait rendre compte de la prospérité de l'entreprise). Mlle Versel note que ces impressions pour autrui laisseront à Genath un bon bénéfice ; elle ne doit pas se tromper : nul besoin de s'occuper de leur débit, le travail étant payé comptant.

Pour 1729, je trouve trois titres du même auteur, l'*Essai sur l'Apocalypse* (1 vol. in-4), *Le livre de Job* (1 vol. in-4) et *Le livre des Psaumes* (1 vol. in-4) de Crinsoz. Le premier de ces textes est une œuvre des plus curieuses, pleine d'étrange fantaisie et de divinations extravagantes qui font songer aux rêveries d'un sectaire détraqué ; les deux autres sont des traductions de l'original hébreu. Crinsoz

¹ B. F. L., fonds Magny, lettres n^o 39 bis et 50, des 18 octobre 1727 et 4 janvier 1728. E. Ritter pense qu'il s'agit peut-être de la traduction de *La Triple Vie* de BOENNE qu'aurait faite Magny : tel n'est pas le cas (E. RITTER, *op. cit.*, p. 318).

eut la permission d'imprimer son *Livre des Psaumes* à la condition d'en supprimer les notes exégétiques ¹.

Je n'ai rien trouvé pour l'année 1730, sauf un *Règlement en cas d'incendie* que la ville avait commandé à raison de 400 exemplaires, imprimés à la fin de janvier, et qu'elle paya 15 florins ².

De l'année 1731, il nous reste un *Sermon sur la Réformation de l'Eglise de la Neuve-Ville* (1 broch. in-8) ; la page de titre ne porte pas de date, aussi ne suis-je pas certain de ce que j'avance, mais ce sermon fut prononcé, le 29 décembre 1730, par Petitmaître ³.

En 1732, paraît *l'Information pour le lieutenant ballival et châtelain Pillichody d'Yverdon, contre Messieurs du Conseil du dit lieu* (1 broch. in-4) et, en 1733, la *Réponse du Conseil d'Yverdon au mémoire fourni par Monsieur le châtelain Pillichody* (1 broch. in-4). La même année, Genath imprime des placards pour la Société du canal d'Enteroches ⁴.

Enfin en 1736, année de la mort de Genath, un second *Sermon* (1 broch. in-8) de Petitmaître.

Répétons-le, cette énumération est loin d'être complète et, comme pour les imprimeries précédentes, un nombre si restreint de travaux n'aurait pas permis à une imprimerie de vivre et de prospérer.

A mon avis, les livres et brochures de Genath sont des impressions de qualité : les éléments décoratifs qu'elles contiennent, disposés avec goût et d'une grande simplicité, leur donnent beaucoup de charme. On rencontre souvent sur les pages de titre des bouquets ou des vases de fleurs dont l'élégance confirme ce que M. Audin nous dit à ce sujet :

¹ H. VUILLEMIER, *op. cit.*, t. IV, p. 223.

² A. Y., comptes de la ville, année 1730, p. 33, du 4 février, et RC n° 58, p. 338, du 28 janvier 1730.

³ *Sauvet-Nicolas Petitmaître*, d'Yverdon. Suffragant à Yverdon en 1720, pasteur à La Neuveville dès la fin de 1720 à 1735, suffragant à Yverdon en 1735, pasteur à Yverdon de 1736 à 1762 (voir CROTTET).

⁴ A. C. V., arch. Du Plessis, comptes du canal d'Enteroches, années 1732-1733 : « Livré à Mr. Guenat pour avoir imprimé une rame de grand papier pour placards pour le vin à boire par les batteliers dès les trois parts du canal jusques à Yverdon, ayant fourni le papier : 10 l. »

Par exemple, quand les imprimeurs... s'avisèrent de mettre dans leurs titres ces ornements charmants que sont les vases de fleurs, ils y réussirent à merveille ; les auteurs de ces bouquets surent leur donner un charme exquis, et dès ce moment le titre des livres qui en furent ornés devint une chose fort agréable dont on retrouve de délicieux exemples ¹.

Plus tard, les éditions de Félice n'égalèrent jamais celles de Genath ; elles n'auront jamais cette riche sobriété, cette élégance un peu lâchée. Les chapitres des livres de Genath sont introduits par de grandes initiales, encadrées généralement de feuilles, de fleurs et de fruits, et les bandeaux qui les surmontent ne leur cèdent en rien.

Quant aux caractères employés par cet imprimeur, ils proviennent de la fonderie de son frère Jean-Rodolphe ; pour s'en assurer, il suffit de comparer les livres imprimés à Yverdon avec la « Schriftprobe » de la fonderie bâloise : gros et petit canon, Romain à gros œil, saint-augustin, cicéro, petit romain, italique, etc., tous les caractères offerts par Jean-Rodolphe à ses clients se retrouvent dans les éditions yverdonnoises ².

On voit que le nom et le rôle de Jean-Jacques Genath ne sauraient être ignorés : ils sont inséparables des destinées du mouvement piétiste au Pays de Vaud. La qualité de ses impressions, contenant et contenu, mérite l'intérêt des bibliophiles ³.

4. L'imprimerie de Jeanne-Esther Bondeli

De la mort de Genath — survenue au début de l'année 1736 — à 1750, il n'y a pas eu de presses en activité à Yverdon ⁴.

¹ M. AUDIN, *op. cit.*, p. 196-200.

² A. BRUCKNER, *op. cit.*, en fin de volume, un fac-similé dépliant : « Les fontes et caractères dans cette espreuve se trouvent à fondre pour un prix raisonnable, et se vendent chez Jean-Rodolf Guenath, fondeur de lettres à Basle en Suisse ; pour avis à tous les imprimeurs et marchands-libraires. 1720. »

³ Il est difficile de souscrire à cette phrase de F.-C. LONCHAMP, *op. cit.*, p. 105 : « Après le départ de Pyramus de Candolle, Yverdon ne connut point, jusqu'à l'arrivée du réfugié italien de Félice, d'imprimeur dont le nom puisse marquer dans les annales de la typographie suisse. »

⁴ En 1740, un imprimeur venu de Bâle, Jean-Jacques Perrel, songea à s'établir à Yverdon, mais le projet n'eut aucune suite (A. Y., RC n° 63, p. 253 et 299, des 9 avril et 4 juin 1740).

Toutefois, certains auteurs ont affirmé que des imprimeurs y étaient établis et y exerçaient leur art. M. E. Mottaz, par exemple, dans sa liste des imprimeurs qui se succédèrent à Yverdon du milieu du XVII^e au milieu du XVIII^e siècle, cite, entre autres, les noms de Grenot, Genath, *Neubrand*, *Heilmann*, la veuve Bondeli, *Hellen* et *du Puget*¹. Cette énumération contient quelques erreurs : 1. *Neubrand* se contenta d'être libraire. 2. *Heilmann* était imprimeur, mais, malheureusement, il travaillait à Bienne, ce qui ne fait aucun doute pour personne. 3. L'imprimeur *Hellen* se fixa à Yverdon dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. 4. Quant à *du Puget*, comme le premier, il posséda un commerce de librairie, mais à partir de 1754 seulement.

De son côté, Vuilleumier mentionne une édition yverdonnoise de *Psautier*, en 1746² ; édition : le mot est juste et prudent, mais il peut induire en erreur en laissant croire qu'il s'agit d'une impression faite à Yverdon. En effet, Jean-Jacques *Neubrand*, libraire de cette ville, a fait imprimer pour son compte divers ouvrages, tels une *Bible*, un *Nouveau-Testament* et un *Psautier* sortis des presses de *Heilmann* de Bienne. Il est à présumer que ce libraire ne se serait pas adressé ailleurs s'il y avait eu un imprimeur sur place. Aussi, tous les livres qui pourraient porter *Yverdon* dans l'adresse bibliographique et qui parurent de 1736 à 1750 ont été imprimés hors de cette ville. (D'ailleurs, la page de titre de la *Bible* en question ne prête à aucune méprise, le rôle de chacun est clairement indiqué : *Heilmann* est imprimeur, *Neubrand* est libraire.³)

¹ *DHV*, t. II, p. 841.

² H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, t. IV, p. 105.

³ *Neubrand* devait être un libraire d'une certaine importance, puisqu'il doit « engager plusieurs ouvriers » pour relier les livres qu'il a à expédier, en particulier des *Bibles* qu'il fait imprimer à Bienne par souscription » (A. Y., RC n° 67, p. 125, du 13 novembre 1745). A. C. V., *Eb* 59², p. 412 : il est mentionné comme vendant des *Bibles* qu'il fait imprimer à Bienne. On souscrit chez lui au *Merrure suisse*. Mort en 1762 (G. Y., reg. des décès).

a) *La Sainte Bible du Vieux et du Nouveau Testament, suivant la version ordinaire des Eglises réformées, revue sur originaux et retouchée dans le langage, avec des préfaces particulières sur chacun des Livres de l'Écriture sainte, tirées de la Bible de Mr. Martin. Nouvelle édition, revue et corrigée par Samuel Scholl...* A Bienne et à Yverdon, chez Jean-Christoph *Heilmann*, imprimeur et Jean-Jacques *Neubrand*, libraire, 1745-1746, in-fol. (B. C. V. U 1176).

Le 4 octobre 1749, le sieur Kilchberger, employé de l'imprimerie de la veuve Bondeli à Berne ¹, muni d'une procuration de sa patronne et accompagné de Daniel Gräfflein ², libraire à Yverdon, se présentait devant le Conseil pour lui demander de permettre à Mme Bondeli d'établir son imprimerie à Yverdon. Il lui fut répondu que Gräfflein pourrait revenir chercher la réponse ³; ce qu'il fit le 22 novembre pour apprendre que « le Conseil reçoit la dite dame veuve Bondeli pour habitante à faire travailler à son imprimerie, et pour témoignage qu'elle est reçue agréablement, elle ne payera pour la marque que un florin par année, et ce pour tout le temps qu'elle sera agréable dans cette ville au Conseil et au public » ⁴. Ainsi, comme à Jean-Jacques Genath, on accorde des facilités à Mme Bondeli. Le 14 novembre 1750, l'« imprimeuse » se présentait en personne devant le Conseil qui lui répéta les décisions prises l'année précédente et l'autorisa à acheter une maison si l'occasion s'en présentait ⁵. Dès cette date, Mme Bondeli séjourna à Yverdon.

¹ Georges Kilchberger, originaire de Nordhausen en Thuringe. Au service de Mme Bondeli. Imprimeur, il est aussi son conseiller (A. C. V., Bb 25¹⁴, p. 242 et 272).

² Daniel Gräfflein, originaire de Steckborn en Thurgovie. Ancien ouvrier de Neubrand, « habile ouvrier et honnête homme » (A. Y., RC n° 67, p. 125, du 13 novembre 1745). Il arriva à Yverdon en 1745 (A. Y., RC n° 67, p. 132, du 27 novembre 1745). Ouvrier relieur chez Neubrand, puis « régent allemand » (A. Y., RC n° 68, p. 325, du 18 avril 1749). A son tour, il ouvrit une boutique de librairie (A. Y., RC n° 68, p. 327, du 19 avril 1749). Gräfflein avait un cabinet de lecture; je possède un *Don Quichotte* dont les volumes portent: « Ce livre appartient à Daniel Gräfflein, libraire à Yverdon. » A la fin de l'année 1754, il quitta Yverdon (A. Y., RC n° 71, p. 324, du 26 octobre 1754). Plus tard, le libraire du Puget écrira à son sujet: « Hélas! je ne sais que trop que Graefflein est dans la misère. Il y a bientôt 30 ans qu'elle le poursuit, et que pour s'en tirer, il ne lui oppose que des soupirs, sans que son travail et son économie y apporte quelques remèdes. Je lui écrirai encore une fois pour le menacer » (B. V. N., lettre de du Puget à STN du 16 mars 1782).

³ A. Y., RC n° 68, p. 411 et 412, du 4 octobre 1749.

⁴ A. Y., RC n° 68, p. 430, du 22 novembre 1749. Ce que CROTTET, *op. cit.* p. 452, « traduit » à tort de la façon suivante: « Le libraire Graefflein s'associe avec la dame Veuve Bondeli pour établir une imprimerie. »

⁵ A. Y., RC n° 69, p. 160, du 14 novembre 1750. Aucune mention des registres du Conseil ne viendra nous affirmer l'achat d'une maison.

Jeanne-Esther Bondeli-Sprüngli ¹, née à Berne en 1701, était la veuve de Jean Bondeli (né en 1695), bourgeois de Berne et fils de Jean-Rodolphe ; Jean Bondeli avait tout d'abord possédé une imprimerie à Neuchâtel, puisque nous possédons des livres qu'il y imprima de 1723 à 1726 ².

Il séjourna dans cette ville probablement jusqu'en 1728, année où il établit ses presses à Berne. Il n'eut guère le temps de s'enrichir, puisqu'il devait mourir en 1734. Sa veuve, avec beaucoup de courage et d'énergie, conserva l'imprimerie. Il est à présumer que, malgré de patients efforts, le résultat de ses affaires ne fut guère brillant ; un petit nombre d'ouvrages, semble-t-il, sortirent de ses presses de 1734 à 1750. Mme Bondeli elle-même évoque cette période difficile dans une requête adressée à LL. EE., en décembre 1753 :

Ces petits articles réunis [quelques ouvrages], ne pouvant lui procurer de grands avantages, et n'ayant pas de l'ouvrage à Berne, la suppliante prit le parti de transplanter son imprimerie à Yverdon, espérant d'y trouver mieux son compte, et d'obtenir dans la suite de Vos Excellences, quelques privilèges au moien desquels elle pourroit subsister ³.

Elle arriva donc à Yverdon en 1750, dans la seconde moitié de l'année très probablement. S'ignore où son imprimerie était située ; peut-être a-t-elle repris la maison appartenant naguère à Jean-Jacques Genath au faubourg Notre-Dame ? On ne trouve d'ailleurs que deux autres mentions, aux archives de la ville, de son séjour à Yverdon. La première date de décembre 1751 :

¹ Pour la biographie de Mme Bondeli, voir : A. FLURI, *Chronologie der Berner Buchdrucker, 1537-1831*. Divers textes aux A. C. B., A. C. V. et A. Y.

² On trouve notamment à la Bibl. de Neuchâtel : a) Abraham AMIEST, *La connoissance des tems, ou Calendrier pour l'an de grâce 1723*, Neuchâtel, chez Jean Bondeli, in-12 (B. V. N. ZR 728) ; b) *Id.*, 1724 (B. V. N. ZR 727) ; c) *Mémoire pour le sieur Charles-Louis-François Fricault... contre le sieur Abram d'Ivernois...* Neuchâtel, imprimé chez Jean Bondeli, 1725, in-folio (B. V. N. ZR 3) ; d) l'abbé CORBON, *Pratiques pour se conserver en la présence de Dieu...* 1726, in-12 (B. V. N. ZR 691).

³ A. C. V., B6 25¹¹, p. 231-234, supplique de Mme Bondeli à LL. EE. (décembre 1753).

Madame la veuve Bondely qui occupe l'imprimerie dans cette ville, ayant offert des almanachs à tous les conseillers 12 et 24 pour les années 1751 et 1752, on lui donne en reconnaissance 50 florins¹.

La seconde date du début de l'année 1754 : « La demoiselle Bondely, imprimeuse, s'est retirée. »²

Il est bien difficile de savoir tout ce qu'elle a imprimé à Yverdon. Elle ne semble pas avoir eu beaucoup plus de travail qu'à Berne, et ne parvint pas à rétablir sa situation financière :

Elle n'a pas du bien, elle doit, elle a une imprimerie considérable dont elle ne tire pas grand parti ; on l'a constituée en bien des frais, et le défaut de facultés l'a empêchée jusques ici de finir sa petite Bible allemande qui est cependant avancée³.

Je n'ai retrouvé que quatre titres — dont trois certains et un probable — d'ouvrages imprimés par la veuve Bondeli à Yverdon.

1. Un almanach in-4 : *Le Véritable Messager Boiteux de Berne*. Le 2 mai 1747, Mme Bondeli avait adressé une supplication au Conseil de Berne, dans laquelle elle demandait un privilège pour l'impression de ce calendrier in-4 français, que l'imprimeur Emmanuel Hortin⁴ lui cédait : « Quant à l'almanach in-4^o nommé le *Messager Boiteux*, c'étoit M. Hortin qui en avoit le privilège, et n'y trouvant pas son compte, il consentit que la supliante pût en jouir. »⁵

La « Vennerkammer » fut chargée d'examiner le privilège Hortin et de voir si l'imprimeur Zimmerli de Lausanne n'y faisait pas opposition. Le 18 mai, Mme Bondeli obtint le renouvellement du privilège

¹ A. Y., RC n^o 69, p. 368, du 18 décembre 1751.

² A. Y., reg. des habitants.

³ A. C. V., Bb 25¹³, p. 231-234, supplique de Mme Bondeli à LL. EE. (décembre 1753).

⁴ Emmanuel Hortin, 1704-1777, bourgeois de Berne, imprimeur dans cette ville de 1725 à 1767. Il a imprimé notamment des textes de Samuel Lutz. Il était fils du pasteur Samuel Hortin. Victor-Emmanuel, fils d'Emmanuel, à qui son père avait remis l'imprimerie, mourut avant lui (1736-1769). La veuve de Victor-Emmanuel reprit l'imprimerie jusqu'en 1782, année où elle la remit à son fils (A. FLURI, *op. cit.*, p. 20).

pour l'almanach français in-4. Elle se mit tout de suite au travail, et l'année 1748 du *Messenger Boiteux* parut avec le même frontispice que celui de l'édition allemande. Lorsque Mme Bondeli eut transporté ses presses à Yverdon, elle en continua l'impression dans cette ville¹. Il y fut imprimé en 1751, 1752 et 1753 pour les années 1752, 1753 et 1754, soit durant trois ans. Mais dès 1754 (pour l'année 1755), le *Messenger Boiteux* était imprimé à Vevey : en effet, Mme Bondeli avait, à son tour, vendu son privilège, en 1753, à Paul-Abraham Chenebié, imprimeur et libraire à Vevey, moyennant une pension viagère de 7 louis d'or neuf par an². On ne peut indiquer la date exacte de ce transfert : l'imprimeur Zimmerli de Lausanne écrit, en janvier 1754, « que la dite veuve n'agit pas tant pour elle que pour le sieur Chenebié de Vevay, avec qui elle a une convention pour lui remettre l'impression de son *Messenger Boiteux* et des autres livres qu'elle pourroit obtenir de VV. EE. »³.

Il est probable que l'arrangement date de 1753 et le transfert de 1754. Quoi qu'il en soit, en 1754, Mme Bondeli n'habite plus à Yverdon et le *Messenger Boiteux 1755* n'y a donc pas été imprimé. Ajoutons qu'elle était déjà en relations avec Chenebié — qui dut être l'un de ses principaux clients — avant la remise du privilège ; ainsi, la page de titre du *Messenger 1752* porte : « *Le Véritable Messenger Boiteux de Berne 1752*. Se vendent à Vevay, chez P. A. Chenebié, libraire. »⁴ Ces quelques mots et le texte au verso de la même page

¹ A. FLURI, *op. cit.*, p. 42-44.

² A. C. V., Bb 25¹⁶, p. 504, supplique de Chenebié à LL. EE. (1754).

³ A. C. V., Bb 25¹⁴, p. 229, lettre de Zimmerli à LL. EE., du 4 janvier 1754.

J. CAPRÉ, *Histoire du Véritable Messenger Boiteux de Berne et de Vevey*, t. I, p. 38. Mme Bondeli conserva, toutefois, certains droits sur son almanach puisque son nom figure dans l'avis au public inséré au verso de la couverture de l'année 1759 : « Le prompt débit de l'édition entière du *Messenger Boiteux* de l'année passée est une preuve que le public en a été satisfait. C'est ce qui a engagé la dame Bondeli et le sieur Chenebié, non seulement à augmenter le nombre d'exemplaires de la présente édition, mais à tâcher de la rendre correcte autant qu'il a été possible et de n'y insérer que de nouvelles figures sûres et de bon goût. »

⁴ J. CAPRÉ, *op. cit.*, t. I, p. 37. Selon cet auteur, Chenebié se serait entendu avec Hortin, en 1745, pour entreprendre l'édition française du *Hinkende Bote*. « Toutefois, il reste au second plan, vis-à-vis de la demande à adresser à LL. EE. Il paraît aussi se désintéresser de la question d'imprimerie, car la demande du privilège.

sont imprimés avec des caractères absolument semblables à ceux que Jean Bondeli utilisait dans son atelier de Neuchâtel¹.

En résumé, le *Messenger Boiteux* imprimé à Vevey de 1754 à nos jours, le fut d'abord à Berne, puis à Yverdon de 1751 à 1753.

2. Un *almanach in-12* que son mari imprimait déjà « dans le tems qu'il étoit à Neuchâtel » et qui donna lieu à des conflits sans fin avec Zimmerli ; ce dernier, depuis de nombreuses années, éditait aussi un *almanach in-12*, dit *Almanach de Lausanne*. Il avait obtenu pour cet article un privilège exclusif. L'impression et la vente d'autres *almanachs in-12* étaient interdites sur les terres de LL. EE. sous peine d'amende et de confiscation ; seul, le débit des *almanachs étrangers* était autorisé aux foires ordinaires. Ce privilège avait été renouvelé en septembre 1743 pour une période de dix ans².

En juin 1751, Zimmerli portait plainte contre Mme Bondeli qui, outre son *Messenger*, imprimait un *almanach in-12*. LL. EE. ordonnaient au bailli d'Yverdon de l'interroger à ce sujet, d'entendre ses oppositions et de lui demander par quels droits et privilèges elle se permettait d'imprimer un *almanach* semblable à celui de Zimmerli³. Après de longs pourparlers, on parvint à un arrangement, à la fin de juillet 1751 : Zimmerli imprimera son *almanach in-12* et Mme Bondeli son *Messenger* ; ils en feront l'échange autant qu'il sera possible. Mme Bondeli aura part aux privilèges accordés à Zimmerli pour l'impression des livres de piété, « avec cette réserve qu'elle n'imprimera point les mêmes livres que ledit Zimmerli en est encore chargé ou qu'il aura sous presse ». Cette convention entraînait immédiatement en vigueur⁴. La paix régna, semble-t-il, pendant une année, mais en novembre 1752, Zimmerli se plaignait de sa concurrente d'Yverdon qui avait de nouveau imprimé un *almanach in-12*.

adressée aux Excellences est faite par la veuve de Jean Bondeli, imprimeur. » Elle n'aurait servi que de prête-nom dans l'affaire ; il est possible qu'il y ait eu un arrangement, Mme Bondeli s'étant chargée de l'impression et Chenebié de la vente.

¹ A. BRUCKNER, *op. cit.*, p. 82 : les signes de son calendrier lui furent fournis, en 1746, par Haas de Bâle.

² A. C. V., Bb 25¹⁴, p. 231, supplique de Mme Bondeli à LL. EE. (décembre 1753). Id., Ba 16⁶, fol. 149, arrêt du Sénat du 19 septembre 1753.

³ A. C. V., Bb 25¹⁴, p. 251.

⁴ A. C. V., Bb 25¹⁴, p. 253 et 253 verso, convention du 29 juillet 1751.

L.L. EE. écrivirent alors au bailli d'Yverdon que les deux parties devaient s'en tenir à l'arrangement de l'année précédente. En mai 1753, le privilège de Zimmerli pour son almanach in-12 était renouvelé, « en sorte que les calendriers qui auront été imprimés par le suppliant ne pourront être contrefait ou copié dans nos pays... à peine de la confiscation et d'en supporter le dommage qui sera bonifié au dit requérant par les contrevenans...¹ » Ce dont il fit part à Mme Bondeli en juin. Cette dernière, doutant de sa parole, lui réclama une copie du privilège ; Zimmerli lui répondit assez sèchement de s'adresser à la chancellerie de Berne ou au bailli de Lausanne. La guerre allait reprendre de plus belle² !

Zimmerli ayant appris que Mme Bondeli, sans permission de LL. EE. et au mépris de son propre privilège, continuait à contrefaire son almanach in-12, fit saisir à Lausanne un ballot de l'édition yverdonnoise en déposant une nouvelle plainte contre la récalcitrante. Il demandait, en outre, au bailli d'Yverdon la confiscation de tous les exemplaires qui pourraient encore se trouver dans son bailliage ; mais le bailli accorda raison à Mme Bondeli³. En décembre, devant la cour baillivale de Lausanne, il accusait Mme Bondeli de n'avoir pas respecté ses droits, exigeant à nouveau la saisie des almanachs in-12 d'Yverdon, 100 francs de dédommagements, les frais aux dépens de la coupable. Mme Bondeli était représentée par Kilchberger dont la procuration ne fut pas reconnue valable, parce que non munie de la signature de M. de Watteville, tuteur de l'inculpée. Tandis que la cour d'Yverdon avait rendu, en novembre, une sentence en faveur de Mme Bondeli, celle de Lausanne accordait raison à Zimmerli ! L'affaire ne pouvait en rester là et l'on recourut à l'arbitrage de LL. EE. Chacun en écrivit à Berne, requêtes et contre-requêtes se succédèrent. En janvier 1754, la chancellerie transmit toutes les pièces de cet interminable litige à la Chambre des bonnetiers et au

¹ A. C. V., Bb 25¹⁴, p. 259, privilège de Zimmerli pour son almanach in-12, du 21 mai 1753.

² A. C. V., Bb 25¹⁴, p. 263, lettre de Mme Bondeli du 1^{er} juillet 1753 à Zimmerli et réponse de ce dernier (brouillon) sur la même feuille, du 10 juillet.

³ A. C. V., Bb 25¹⁴, p. 271-278, sentence du bailli d'Yverdon du 28 novembre 1753. Id., p. 223, requête de Zimmerli à L.L. EE. du 11 décembre 1753.

Trésorier du Pays de Vaud ¹. Enfin, et pour clore les débats, la décision de LL. EE. parvint aux parties, au début de mai 1754 : l'une et l'autre devaient s'en tenir au privilège accordé à Zimmerli et se soumettre à la convention de juillet 1751 ². Le verdict de LL. EE. était net ; aussi je ne m'explique pas clairement pourquoi l'*Almanach de Lausanne* des années 1757 à 1764 porte les noms de Jean Zimmerli et de la veuve Bondeli, imprimeurs. Selon Fluri : « Ihren Namen [Mme Bondeli] finden wir auch 1757-1764 auf dem « Almanach de Lausanne » neben demjenigen des Druckers Jean Zimmerli, offenbar, weil sie die Inhaberin des Privilegiums war. ³ » Je ne le pense pas ; peut-être Zimmerli lui a-t-il offert une part de cet almanach à la condition qu'elle renonce à tenir une imprimerie au Pays de Vaud ? Un texte vient, toutefois, nous éclairer en partie. Il s'agit d'une requête de l'imprimeur Abraham-Louis Tarin de Lausanne à LL. EE., dans laquelle il demande que le privilège de Zimmerli lui soit accordé pour le terme de dix ans à partir du 1^{er} janvier 1765 et, dit-il, « en conservant la pension dont jouit la veuve Bondeli, et telle portion même au sieur Zimmerly que Vos Excellences jugeront à propos d'ordonner » ⁴.

3. Mme Bondeli, comme nous l'avons vu plus haut, avait commencé à Yverdon l'impression d'une *Bible* in-8 allemande qui était déjà avancée à la fin de l'année 1753. Elle n'eut pas le temps de la terminer dans cette ville qu'elle quitta au début de 1754. Cette Bible, faite d'après la traduction de Jean Piscator, surnommée « Strafmichgottbibel », fut continuée à Berne où Mme Bondeli s'était réinstallée ; elle fut achevée en 1755 et porta *Berne* comme lieu d'édition, quoique la majeure partie de l'ouvrage datât de l'époque yverdonnoise.

¹ A. C. V., Bb 25¹⁴, p. 239-250, sentence du bailli de Lausanne du 4 décembre 1753. Id., p. 279, lettre de la chancellerie de Berne du 21 janvier 1754.

² A. C. V., Bb 25¹⁴, p. 281-286, sentence de LL. EE. du 2 mai 1754.

³ A. FLURI, *op. cit.*, p. 23.

⁴ A. C. V., Bb 25¹⁶, p. 510 et 511, requête du 5 mai 1764, qui fut refusée par le bailli de Lausanne (p. 511) : « J'ay refusé le sceau à cette requête, par la raison que la demande y contenue tend à priver le sieur Zimmerly d'un privilège dont, jusqu'à présent, par la pension qu'il est obligé de payer à la veuve Bondeli, il a tiré très peu de profit. »

4. Il est possible que Mme Bondeli ait réimprimé le *Mercure de Hollande* à Yverdon comme elle le faisait, en tout cas, précédemment. Toutefois, je n'ai pas pu vérifier le fait ¹.

Jeanne-Esther Bondeli mourut à Berne en 1770, sans postérité.

On le voit, ce que nous pouvons dire de ce personnage et de son imprimerie est, pour le moins, fort décousu ; mais il n'était guère possible de trouver d'autres renseignements dans les rares documents à disposition.

De 1754 à 1762, année de l'établissement de Fortuné-Barthélemy de Félice à Yverdon, cette ville se trouvera de nouveau sans imprimerie ² ; mais, de 1762 à 1789, l'art typographique va y briller d'un vif éclat et se faire connaître dans l'Europe entière.

¹ A. C. V., Bb 25¹⁴, p. 231, supplique de Mme Bondeli à LL. EE. (décembre 1753). Elle a probablement imprimé en 1751 la liste des membres du Conseil : *Les très honorés seigneurs du Conseil d'Yverdon en 1751*, feuille de 16 × 20 cm. (B. Y., documents relatifs à l'histoire d'Yverdon, n° 4483).

² a) Le *Dictionnaire portatif d'orthographe françoise...* A Neuchâtel et à Yverdon, de l'imprimerie de Sinnet, 1761, in-8 ; et b) *Les dernières instructions, ou Sermon d'adieu prononcé dans une église de campagne, le 2 mars 1760...* A Neuchâtel et Yverdon, chez Sinnet, imprimeur et marchand-libraire, 1762, in-8, ne sont pas des impressions yverdonnoises : Sinnet est établi à Neuchâtel. Il s'agit probablement de deux ouvrages édités avec un libraire d'Yverdon — du Puget peut-être — où Sinnet avait des parents.

CHAPITRE III

L'IMPRIMERIE DE FORTUNÉ-BARTHÉLEMY DE FÉLICE

1. *Vie de F.-B. de Félice*¹

a) *Période italienne*

L'enfance et la jeunesse de Fortuné-Barthélemy de Félice sont mal connues. Tout ce que nous en savons est pour le moins suspect. En effet, les auteurs qui ont évoqué la première partie de sa vie n'avaient et n'ont que deux sources possibles : les *Mémoires* de Gorani et l'*Autobiographie* de Félice lui-même. Quant aux souvenirs personnels que nous ont laissés ses descendants, ils ne manquent point d'intérêt, mais ils ne peuvent que répéter ce que Félice avait bien voulu dire à ses enfants des débuts de son existence.

La lecture des *Mémoires* de Gorani éveille la plus grande méfiance : il s'agit, la plupart du temps, d'un ramassis de racontars et d'impertinences sur le siècle et ses mœurs. Bien que Gorani prétende, lors d'un séjour à Naples, avoir appris les circonstances les plus détaillées des aventures italiennes de Félice et avoir fait sa connaissance à Yverdon², sa vie y prend une allure romanesque et fantaisiste. Quant à l'*Autobiographie*, elle est, tout d'abord, un document incomplet : elle débute en 1747 (Félice est né en 1723) et s'arrête

¹ Pour la biographie de Félice, voir : E. MACCABEZ, *F.-B. de Félice et son Encyclopédie*. I.-G. MICHAUD, *op. cit.* J. GORANI, *Mémoires secrets et critiques des cours*, t. 1^{er}, p. 321-328 : « Aventures d'un homme célèbre ». Textes divers aux A. C. B., A. C. V., A. E. N., A. Y., etc. B. V. N., archives de la STN : lettres diverses.

² J. GORANI, *op. cit.*, t. 1^{er}, p. 321.

en 1776¹. Son titre l'indique, elle est l'œuvre du sujet lui-même, donc à ce seul titre douteuse, surtout quand on connaît l'immodestie du personnage ; enfin, circonstance aggravante, Félice s'adresse à ses enfants. L'homme s'est singulièrement flatté, je l'ai vérifié plusieurs fois, pour les dernières années de sa vie, à l'aide de témoignages plus objectifs.

Et pourtant, voulant dire quelques mots de la période italienne, on devra bien se contenter de ces deux sources, faute de mieux. Il aurait fallu recourir aux archives italiennes, vérifier par des documents nouveaux les affirmations de l'une et de l'autre. Les circonstances de la guerre ont rendu cette enquête impossible. Aussi, les pages qui suivent seront lues avec quelque méfiance.

Fortunato-Bartolomeo de Felice est né à Rome le 24 août 1723. Sa famille, de bonne et ancienne souche, paraît être originaire d'Amalfi. De ce lieu, une branche aurait émigré à Naples, l'autre à Rome. Fortuné-Barthélemy descendait de cette dernière².

Il fit ses études au collège romain des Jésuites, puis se rendit à Brescia pour suivre les cours du Père à Brixia, professeur de philosophie et de mathématiques. Il y séjourna trois ans, « consacrant au travail jusqu'à seize heures par jour », comme nous le dit l'*Autobiographie*. De là, il revint à Rome — nous sommes alors en 1743 — et, trois ans plus tard, il fut chargé d'enseigner la philosophie dans une école de cette ville, où il se fit le défenseur des théories de Leibniz et de Newton, ses auteurs de prédilection.

Puis il quitta Rome pour Naples, prétextant une visite à des parents. En fait, appelé par Galiani et d'autres amis, il allait y occuper une chaire de physique expérimentale et de mathématiques. Sa leçon inaugurale date de l'année 1753 et porte le titre suivant : *De utili aerometricoe cum caeteris facultatibus naturalibus nexu*. En 1754, il publia une traduction du médecin écossais J. Arbuthnot, *l'Essai des effets de l'air sur le corps humain*. De la même époque datent diverses traductions de Félice : le *Discours préliminaire* d'Alembert, le *Discours de la méthode* de Descartes, les *Lettres sur les*

¹ Je n'ai pas vu ce document que Maccabey cite et transcrit dans son ouvrage à diverses reprises.

² Les armes des Félice portent : d'or, à la fasces de gueules, accompagnées en chef de trois étoiles rangées d'azur et en pointe de deux tours de sable (Armorial de Rietstap).

progrès des sciences de Maupertuis, *l'Essai sur les poisons* de Mead, *la Manière de faire des expériences* de Musschenbroek et *la Vie de Galilée* de Viviani, ouvrages traduits du latin, de l'anglais ou du français.

Sa réputation s'établit rapidement ; il connut à Naples une sorte de gloire et y fut à la mode. Il acquit l'estime de nombreux savants parmi lesquels le marquis Poleni de Padoue et Jean Bianchi (Janus Plancus) de Rimini. Comme Félice appartenait aux ordres réguliers — il était moine récollet —, le marquis Branconi, secrétaire d'Etat à Naples, lui offrit un évêché qu'il refusa ; selon Maccabez, « son caractère indépendant et ses idées, élargies par l'étude des sciences, ne se seraient pliés que difficilement aux pratiques de l'épiscopat romain »¹.

À cette époque se situe une aventure qui allait mettre fin à son professorat de Naples. Comme *l'Autobiographie* et Gorani s'entendent à ce sujet, tout en différant sur certaines circonstances, elle ne peut être passée sous silence.

Notre moine, lorsqu'il habitait encore Rome, alors âgé de dix-sept ans, s'était épris d'une belle dame de la noblesse romaine. Cette dame, à l'époque où nous sommes arrivés, se trouvait justement à Naples, mariée à un comte Panzutti, fort malheureuse et réfugiée dans un couvent. On refit connaissance ; la comtesse persuada au récollet de l'enlever : ce qu'il fit avec la meilleure grâce du monde². Les amoureux, comme il se doit — et comme la prudence l'exige en pareilles circonstances — s'en allèrent au loin. « Après avoir dépisté toutes les recherches », ils accomplirent un tendre périple par Marseille, Lyon, Genève, Lausanne et Berne, pour regagner l'Italie ; car

¹ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 2.

² Selon Gorani, Félice, pauvre et naturellement timide, n'aurait osé, à Rome, « déclarer à cette jeune personne la flamme dont il étoit dévoré » ; il n'aurait plus connu le repos et, pour arriver à ses fins, il aurait imaginé un moyen ingénieux ; il se fit moine, et moine récollet, sachant que les meilleurs sujets de cet ordre étaient envoyés à Naples pour y enseigner. Gorani mentionne ensuite les stratagèmes étranges que Félice mit en jeu, arrivé à Naples, pour parvenir à ses fins. « Mais de quoi n'est pas capable un moine amoureux, et moine récollet ?... La robe monacale n'est pas dans ce pays une exclusion pour celui qui la porte. Les femmes préfèrent même ces sortes d'amans aux cavaliers les mieux faits : et les femmes savent bien pourquoi. Elles ont le tact sûr. Félice étoit jeune, aimable, spirituel, robuste et passionné : en faut-il davantage pour plaire ? Il plut, on le lui avoua ; il voulut être heureux, et la suite prouve qu'il le fut. » Etc. (J. GORANI, *op. cit.*, t. 1^{er}, p. 322-326).

comment demeurer à l'étranger sans ressources et sans espoir de s'en procurer ? Parvenus à Gênes, ils furent reconnus et arrêtés ; la belle dut regagner son couvent et Félice, rentré volontairement à Rome, fut assigné à comparaître devant un « tribunal de pénitence », pour cause d'enlèvement et « pour avoir voyagé dans les terres des hérétiques ». Le cardinal grand-pénitencier le reçut, paraît-il, avec indulgence et le commissaire de l'Inquisition se borna à dresser un simple procès-verbal, « tout en prenant le chocolat avec notre philosophe ». D'ailleurs la cour de Naples le réclamait avec insistance, mais Félice n'y alla pas ; il s'enferma au couvent de l'Alverne, en Toscane, pour se mettre à l'abri de nouvelles aventures.

La vie claustrale ne le corrigea, toutefois, qu'à demi. S'il ne songea plus à enlever la malheureuse comtesse, il se décida à prendre la fuite. Il ne supportait plus la vie religieuse, il se trouvait « rebuté par les pratiques et l'inflexibilité des religieux »¹. Il était surveillé étroitement, peu importe ! Le voilà sur la route. Gelé et affamé, il rôda pendant quatre jours dans les montagnes pour parvenir à Rimini, épuisé et sans le sou. A Rimini, il fut recueilli par Bianchi qui le connaissait de réputation et l'avait en estime. Mais nouveau malheur : l'évêque de Rimini, averti de sa présence, le lit arrêter. Déguisé, il parvint à s'échapper pour la seconde fois et se réfugia chez un ami, le marquis Paolucci à Pesaro.

Trois jours plus tard, il gagnait Venise en bateau et, de là, Padoue où il se fit connaître aux professeurs Morgagni et Poleni qui l'hébergèrent et lui donnèrent des secours. Morgagni, en relations avec le grand Haller, lui recommanda Félice qui se décida à quitter l'Italie pour se rendre à Berne. C'est donc en partie grâce à Morgagni et à Albert de Haller que nous devons l'établissement de Félice en Suisse².

¹ Gorani nous explique que Félice avait le dégoût de son état, qu'il avait « depuis longtemps un profond mépris pour les institutions qui privent un être libre de la prérogative que la nature lui accorde en le formant », qu'il regardait le célibat comme une dégradation civile, qu'il s'était formé des idées « saines » sur la liberté individuelle, le juste, l'injuste, les droits et les devoirs de l'homme, etc., etc. (J. GORANI, *op. cit.*, t. 1^{er}, p. 326).

² Ce n'est pas sans quelque gêne que je donne ces notes biographiques, simple démarquage, le plus souvent, de MACCABIZ (*op. cit.*, p. 4-3) ; mais il n'y a pas d'autre solution.

b) Période bernoise

Il parvint à Berne au cours de l'année 1757¹. Le grand Haller s'occupa immédiatement de lui trouver un logis, le recommanda aux autorités et l'introduisit dans le cercle de ses connaissances². Félice était alors complètement dépourvu de moyens d'existence et l'État dut lui accorder des subsides³. On lui conseilla d'écrire quelque ouvrage afin d'attirer l'attention sur lui ; en conséquence, il fut autorisé par le Conseil académique à soutenir une dissertation publique et à la faire imprimer aux frais de la ville, après l'avoir soumise à l'approbation de Haller. Elle parut en décembre 1757 sous le titre de : *De Newtoniana attractione unica cohaerentiae naturalis causa, dissertatio physico-experimentalis adversus Dn. G.-E. Hambergerum...*⁴, dédiée au Conseil académique, à son président Amédée de Diesbach et aux professeurs de théologie. Félice la soutint le 1^{er} décembre et défendit ses thèses avec beaucoup d'éloquence. Daniel Bernouilli a dit que cette dissertation était « le meilleur commentaire de la physique de Newton ». En tout cas, elle atteignit le but désiré : son auteur se fit connaître favorablement à Berne⁵.

Il allait encore y consolider sa position en se convertissant à la foi réformée. Comme il l'écrit lui-même dans l'*Autobiographie*, en Italie déjà il avait commencé à secouer ce qu'il appelle « le joug despotique des superstitions et des pratiques extérieures et vides du culte romain » ! Aussi devait-il être conduit par « la force du raisonnement et sa foi inébranlable en la révélation biblique, à la pureté

¹ Il avait quitté l'Alverne à la fin d'avril 1757. Le premier document qui signale sa présence à Berne date de septembre (A. C. B., Ratsmanual n° 237, p. 52, du 3 septembre 1757).

² L.-S. DE TSCHARNER, *La Grande Société de Berne*, p. 53-55. Les Tscharnier, les Watteville, les Kirchberger et les Sinner l'accueillirent à bras ouverts.

³ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 4.

⁴ Berne, 1757, in-4, 172 p.

⁵ A. C. B., Ratsmanual n° 8, p. 321, du 23 septembre 1757 : Félice y est désigné sous le nom de « Pater Fortunatus de Felice ». A. C. B., Schulratsmanual n° 9, p. 53, du 12 juin 1758, où l'on évoque la dissertation de l'année précédente : « [Félice] ist ein guter Logicus, hat einen angenehmen Vortrag, disputiert mit vieler Lebhaftigkeit und Munterkeit... Bydes seine Gelehrtheit und seine gute Aufführung verdienen E. G. angerühmt, und Er Selbs Hoehdere Protection und Munificenz Recommendirt zu werden. »

de la religion évangélique, telle que l'enseignèrent Jésus-Christ et ses disciples ». Cela est fort possible, mais il est permis de se demander jusqu'à quel point Félice ne se rendit pas compte qu'il valait mieux, à tous égards, être protestant sur terre bernoise. Quoi qu'il en soit — comment savoir ce qui se passe dans la conscience d'autrui? — Félice abjura le catholicisme, après examen de ses doctrines devant la Chambre des prosélytes; il y fut interrogé durant plus de deux heures par trois pasteurs qui reconnurent, comme il le dit lui-même, « sa science sûre et ses connaissances étendues ».

En 1758, Félice fondait avec Vincent-Bernard de Tscharner¹ la *Société typographique* de Berne. Et lorsque, d'après les idées de Wieland, on organisa à Berne un « Café littéraire », ce fut encore Félice qui s'en occupa. Ce « café », sorte de club, possédait une petite bibliothèque et recevait des journaux et des revues. Il fut ouvert le 1^{er} janvier 1760; ce fut un événement pour le public cultivé de la ville. Félice, à cette époque, habitait la maison où se trouvait le « café »; il était chargé de l'abonnement aux journaux et assurait la surveillance des deux salles, ouvertes toute la journée. Le projet d'une Société typographique était dû à Félice et il l'avait communiqué à Tscharner; ce dernier l'approuva et fournit une partie des fonds nécessaires. Selon Maccabez, « Elie Bertrand² et le grand Haller

¹ Vincent-Bernard de Tscharner, 1728-1778, d'une famille patricienne de Berne, bailli d'Aulonne en 1769, l'un des Bernois les plus cultivés de son temps; voyagea beaucoup et entretenait des relations personnelles avec Haller, Bodmer, Breilinger, Gessner, Tschiffeli, Rousseau, Klopstock, Wieland, Young, etc. Il traduisit en français l'ouvrage du grand Haller, *Die Alpen*. Il est l'auteur de *Historie der Eidgenossen*, 1308-1586, 3 vol., 1756-1758 (*DHBS*). Membre de la Société économique de Berne et membre honoraire de celle d'Yverdon. Bienfaiteur de la B. Y., collaborateur de l'*Encyclopédie* d'Yverdon (voir: Bibl. Bern, Fonds Tscharner. B. Y., LB, p. 371. B. Y., recueil de lettres (n° 4184), lettre de Tscharner à Bourgeois de Longeville du 15 octobre 1763).

² Elie Bertrand, Orbe 1713-Yverdon 1797, d'une famille originaire de Toulouse, puis de Nyons en Dauphiné, vint en Suisse en 1684 pour cause de religion, reçut à la bourgeoisie d'Orbe en 1699 et à celle d'Yverdon en 1711. Il étudia la théologie à Lausanne et à Genève. Pasteur à Ballaigues en 1744, puis à l'Eglise française de Berne de 1744 à 1765. En 1765, le roi de Pologne, Stanislas-Auguste Poniatowski, le fit conseiller intime de sa cour et le convia à se rendre à Varsovie. Durant les années 1765 à 1768, il fit plusieurs voyages: en Pologne, en Hollande, en Angleterre, en France, en Italie et en Autriche. En 1768, il est agrégé par la Diète de Varsovie à la noblesse polonoise. Pasteur

partagèrent les vues de Tscharner et de Félice, qui établirent à Berne une imprimerie et une librairie et, chose rare alors, on vit un patricien devenir industriel »¹. Cette affirmation contient, comme nous le verrons plus loin, une erreur : la Société typographique de Berne, malgré son nom, n'eut pas de presses durant de nombreuses années (de 1758 à 1778). Tscharner et Félice furent *éditeurs* et possédèrent un commerce de librairie, *mais ils durent faire imprimer ailleurs*. Quant au grand Haller et à Bertrand, on ne voit pas quel fut leur rôle dans l'affaire, s'ils y apportèrent leur appui moral ou leur appui financier.

Comme principal actionnaire, Tscharner s'occupa de la comptabilité et de la correspondance ; la Société typographique de Berne édita, à l'époque où Félice la dirigea, outre divers ouvrages, deux

et naturaliste. Membre de nombreuses sociétés savantes et académies : Berlin, Gœttingue, Leipzig, Bâle, Lyon, Florence, etc. Dès 1768 et jusqu'à sa mort, il habita à Yverdon, dans sa maison de la rue du Lac. Son salon était l'un des centres de la société cultivée de la ville. En été, il séjournait dans sa maison de Champagne ou dans son chalet de la Pidousaz près de Mauborget. Membre de la Société économique de Berne (dont il fut nommé, en 1759, secrétaire perpétuel). C'est à son instigation que la Société économique d'Yverdon fut fondée en 1761 ; Bertrand en choisit lui-même les premiers membres. Il ne cessa de s'occuper de cette société ; il fut membre de son conseil et bibliothécaire, il contribua à l'enrichissement de cet établissement par de nombreux dons : une foule de volumes, le double de sa collection géologique, etc. Il fut en relations avec Voltaire, dès 1755 (Bertrand se rendit à Ferney, en 1770, en compagnie du banneret Ostervald). Collaborateur à l'*Encyclopédie* de Paris et à celle d'Yverdon. Il a annulé et corrigé divers ouvrages sortis des presses de Félice. Censeur durant dix-huit ans. Auteur d'ouvrages de théologie, de philosophie, de morale et de sciences naturelles : *Dictionnaire universel des fossiles propres et des fossiles accidentels*, La Haye 1763. 2 vol. ; *Essai sur les usages des montagnes*, Zurich 1754 ; *Instructions chrétiennes*. Lausanne 1756 ; *Mémoires historiques et physiques sur les tremblements de terre*. La Haye 1757 ; *Mémoires sur la structure intérieure de la terre*, Zurich 1760 ; *Le Thévenon ou Les journées de la montagne*, Neuchâtel 1777, etc. Il a collaboré au *Journal helvétique*, au *Musée helvétique*, à la *Nouvelle bibliothèque germanique*, etc. Elie Bertrand a joué un rôle considérable dans la vie intellectuelle d'Yverdon au XVIII^e siècle ; il sera fait souvent mention de lui dans la présente étude (voir : *Le DHBS. Le livre d'Or des familles vaudoises*. B. V. N., correspondance STN-Elie Bertrand. R. DE GUIMPS, *Notice sur M. Elie Bertrand*. VOLTAIRE. *Correspondance*. Dr F. OLIVIER, *op. cit.* V. ROSSEL, *op. cit.* A. C. V., fichier général, A. Y., RC. B. Y., LB, p. 23-24 et 29-33. B. Y., reg. A).

¹ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 7.

journaux : l'*Estratto della letteratura europea* et l'*Excerptum totius italicae necnon helveticae literaturae*. Le premier parut à Berne de 1758 à 1762 et fut continué à Yverdon de 1762 à 1766 ; le second parut à Berne de 1758 à 1762. Félice assumait la rédaction de ces deux périodiques. Pour obéir au goût de l'époque, il s'était proposé de donner aussi un *Estratto della letteratura alla Moda*, soit un recueil de romans, de lettres galantes, de comédies, etc. ; ce projet ne fut pas réalisé ¹.

Tschanner a donc été pour Félice un ami et un mécène ; jusqu'à son mariage, survenu en 1759, il habita chez lui ². Félice épousa, le 29 décembre 1759, une Neuchâteloise demeurant à Berne, Suzanne-Catherine Wavre ³, « avec laquelle il vécut près de dix ans dans l'union la plus tendre et la plus heureuse ». De ce premier mariage — Félice convola trois fois en justes noces — il eut cinq enfants : Bernard-Frédéric-Fortuné (né le 11 octobre 1760), Charles-Rodolphe (bapt. le 9 février 1763), Jeanne-Elisabeth (bapt. le 10 février 1764), Suzanne-Marie (née le 3 décembre 1764) et Daniel-Nicolas-Samuel né le 6 janvier 1766) ⁴. Félice avait sollicité et obtenu, avant son mariage, le droit de bourgeoisie dans le comté de Neuchâtel ⁵.

Son activité d'éditeur ne suffit pas à son ambition et, au début de l'année 1761, apprenant que la chaire de philosophie de l'Académie de Lausanne était au concours, il posa sa candidature. Il se présenta, soutint une dissertation publique, mais ne fut pas choisi ⁶. Il ne se laissa pas aller au découragement ; la même année, il ouvrit à Berne un cours libre de physique expérimentale que suivirent plusieurs jeunes gens de la ville, « citoyens de toute moralité ». On voit que l'homme était ardent à la tâche et habile à se retourner. Le Conseil

¹ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 6.

² MACCABEZ, *op. cit.*, p. 7.

³ A. C. B., Chorggerichtsmanual n° 9, p. 369, du 20 décembre 1759.

⁴ Bernard-Frédéric naquit à Berne (MACCABEZ, *op. cit.*, p. 151) et les autres enfants à Yverdon (A. C. V., *Eb* 141^{re}, p. 123, 176 et 139).

⁵ Le 10 décembre 1759, il recevait du Conseil de Neuchâtel ses lettres de naturalité et, le 10 août 1760, la bourgeoisie de Thièle le reçut dans son sein (A. E. N., Mannel du Conseil d'Etat de Neuchâtel, du 10 décembre 1759 : Félice dut payer 300 livres faibles pour obtenir ses lettres de naturalité.) MACCABEZ, *op. cit.*, p. 9 et 10.

⁶ Il lui fut accordé, ainsi qu'à d'autres concurrents malchanceux, une gratification pour sa peine (voir MACCABEZ, *op. cit.*, p. 10).

académique, avec l'assentiment du professeur ordinaire de physique, Nicolas Blauner¹, autorisa Félice à utiliser les instruments du collège.

Toutefois, en 1762, de nouvelles perspectives allaient s'ouvrir à son esprit d'entreprise. Selon Maccabez qui s'inspire de l'*Autobiographie*, « au commencement de l'année 1762, deux députés d'Yverdon, en séjour à Berne pour des affaires relatives à leur ville, firent la connaissance de Félice et conçurent l'espérance de le voir un jour s'établir chez eux. Ils en parlèrent à plusieurs de ses amis, à Elie Bertrand, qui venait de fonder la Société économique d'Yverdon, et particulièrement à Tscharnet, son intime, lequel, sachant le désir que Félice avait maintes fois manifesté de se fixer définitivement à Berne, lui communiqua la proposition des députés. « Ceux-ci firent valoir la situation favorable de leur ville et la facilité d'y établir une pension de jeunes gens. »² »

Félice n'hésita pas longtemps, il mit ses affaires en ordre et, au cours de l'été, il quittait Berne pour se fixer définitivement à Yverdon³.

c) Période yverdonnoise

Il est difficile de donner avec exactitude la date d'arrivée de Félice à Yverdon. Dans le prospectus du futur pensionnat, paru en juillet, Félice écrit qu'il « se propose d'aller ouvrir cette pension sur la fin de ce mois »⁴. L'a-t-il fait selon cette promesse ? Je l'ignore. La première mention de sa présence à Yverdon, dans les registres du Conseil, date du 21 août 1762⁵. Il est donc vraisemblablement arrivé à la fin de juillet ou au début d'août.

¹ Nicolas Blauner, 1711-1791, d'une famille de Berne. Eludja à Lausanne, Bâle, Paris et Göttingue. Professeur de mathématiques au collège de Berne. Recteur de 1759 à 1762 (*DHBS*) ; il ne se montra guère conciliant à l'égard de Félice : son enseignement étant, paraît-il, pitoyable, il pouvait voir en lui un rival dangereux (Maccabez, *op. cit.*, p. 10).

² Maccabez, *op. cit.*, p. 10 et 11.

³ L.-S. DE TSCHARNET, *op. cit.*, p. 54, émet l'opinion erronée que Félice aurait quitté Berne pour Bonvillars, où il aurait dirigé une imprimerie et un pensionnat.

⁴ *JH*, juillet 1762, p. 109.

⁵ A. Y., RC n° 76, p. 204, du 21 août 1762. « Monsieur Fortuné de Félice a fait produire son acte de naturalisation au Comté de Neuchâtel et son acte de bourgeoisie de Thièle et, à sa réquisition, on luy permet de faire entrer en ville un char de vin d'Orbe. »

Une question se pose : pourquoi choisir Yverdon ? Le même prospectus affirme que le «*lonable Magistrat*» de cette ville l'y aurait encouragé. Mais cela n'est pas suffisant. Pour ma part, je pense que la présence à Yverdon d'une société cultivée et savante décida Félice ; il y avait, en ce lieu, des gens capables de le seconder dans son pensionnat et dans son entreprise typographique. Il aurait sous la main des collaborateurs de toutes sortes : professeurs ou répétiteurs, hommes de lettres capables de lui fournir une préface et des notes inédites pour telle ou telle contrefaçon ou capables de le conseiller sur le choix des ouvrages à imprimer. Et puis, ne trouverait-il pas à Yverdon des personnes en relations avec plusieurs grands noms de l'Europe, qui lui aideraient peut-être à trouver des débouchés pour ses éditions ?

Dès son arrivée, Félice s'installa dans la maison Warney, à la rue du Lac¹. C'est dans cette maison qu'il établit son pensionnat, sur lequel nous sommes fort mal renseignés ; seules, les intentions de Félice sont connues par son prospectus :

Le Magistrat de la ville d'Yverdon, canton de Berne, en Suisse, attentif à protéger et à encourager tous les établissemens utiles, principalement ceux qui sont relatifs à l'éducation de la jeunesse, a, depuis plusieurs années, mis son collège sur un pié qui le fait distinguer, par l'habileté des maîtres qui y enseignent et surtout de M. de Crez, où l'on instruit les jeunes gens dans la plus belle littérature française, grèque et latine. Par un effet de la même attention, il se trouve dans cette ville de très habiles maîtres pour la danse, la musique, l'exercice des armes, l'écriture, les principes du dessin, etc. Mais ce louable Magistrat, poussant encore plus loin ses soins pour faciliter, tant aux jeunes gens de la ville qu'aux étrangers, que les agrémens du lieu y attirent, l'étude des sciences et des beaux-arts, a jeté les yeux sur M. le Professeur de Félice, demeurant à Berne depuis plusieurs années, très connu dans la République des Lettres, tant par ses ouvrages philosophiques et mathématiques que par ses ouvrages périodiques. Il l'a gracieusement invité à aller s'établir dans leur ville et à y former une pension où l'on puisse trouver réunies toutes les instructions essentielles à une belle éducation. M. le Professeur de Félice, très sensible aux marques distinguées de l'estime

¹ Voir p. 100.

de ce Magistrat, a accepté ses offres généreux et se propose d'aller ouvrir cette pension sur la fin de ce mois. Voici les conditions qu'il s'engage de remplir et ce qui doit se trouver dans sa pension, suivant le programme qu'il a publié en françois et en allemand :

Des logemens meublés convenablement, entretenus avec propreté, et bien chauffés en hiver ; une table abondante pour les deux repas ordinaires, le diner et le souper, outre un déjeuner. On fera attention à la propreté des pensionnaires, tant pour leur corps que pour leurs habits ; mais on veillera surtout scrupuleusement sur leur conduite, leur dépense, leurs habitudes, leurs mœurs et leurs études.

Il y aura tous les jours dans la pension cinq heures destinées aux leçons : savoir trois heures de la matinée, et deux heures de l'après-midi, dont chacun pourra profiter suivant sa vocation, son état et ses vues particulières.

Ces leçons commenceront toutes les années le 12^{me} novembre et elles se suivront en forme de cours réguliers, come dans les académies. Tous les samedis seront destinés à s'informer des progrès des pensionnaires par un exercice raisonné sur ce qui aura fait le sujet des leçons pendant la semaine. Voici les cours ordinaires :

- I. De 9 à 10, successivement, la religion chrétienne et sa morale.
- II. De 10 à 11, successivement, la logique, la métaphysique, y compris la politique et l'économie ; les principes de l'histoire naturelle proprement dite, la physique expérimentale.
- III. De 11 à midi, successivement, l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, la trigonométrie, l'astronomie.
- IV. De 3 à 4, l'après-midi, successivement, la géographie astronomique, physique et historique, la chronologie, la connoissance de l'ancienne mythologie et les élémens de l'histoire sacrée et profane.
- V. De 4 à 5, successivement, le droit naturel, le droit des gens et les principes du droit romain.

On y exercera ceux qui le souhaiteront dans les langues latine, françoise, italienne et angloise, et dans l'architecture civile et militaire.

Le prix de la pension, y compris les leçons, sera pour chaque pensionnaire de 14 écuclanes par mois, ou 42 francs argent de Suisse, ou 63 livres de France, avec un louis neuf d'entrée pour la maîtresse de la pension, chargée du soin du ménage et de celui de veiller sur la propreté des pensionnaires.

Ceux qui ne seront pas en âge de profiter des leçons de la pension, fréquenteront les leçons du collège, sous l'inspection et l'attention de M. le Professeur de Félice, et ceux-ci ne paieront pour la pension que 10 écu blancs, ou 30 livres suisses ou 45 de France.

M. Fèvre, catéchiste, instruira les pensionnaires dans la religion. Ceux qui voudront profiter de cette pension établie dans un séjour à tous égards si agréable, pourront s'adresser à M. le Professeur de Félice, directeur de la nouvelle pension à Yverdon, en Suisse.

A en juger par les preuves distinguées que M. le Professeur de Félice a données de ses talens, on a lieu de s'attendre que cette pension deviendra des plus florissantes¹.

Quels furent le nombre et les noms des élèves ? On l'ignore; seule, une mention des registres du Conseil, en septembre 1763, nous apprend que « trois Messieurs Sinner... doivent venir en pension chez lui »². Dans une lettre de janvier 1785 à son fils Bernard-Fortuné, séjournant chez Preiswerk à Bâle, Félice écrit : « Nous avons les deux étudiants recommandés. » On lit aussi dans un document de famille que Rose, l'une des filles de Félice, « avait une inclination pour un jeune Danois, en pension chez sa mère ». Un descendant de Fortuné-Barthélemy, le pasteur P. de Félice, possédait une soupière en argent avec cette inscription : « Philosophiae Morum et Religionis Institutori de Felice », don des élèves. L'institut d'Yverdon eut des pensionnaires jusqu'en 1785, et peut-être même plus tard. C'est là tout ce que nous savons³. Félice composa pour ses élèves des cahiers de philosophie, de mathématiques, de physique, de droit naturel, de droit des gens et de géographie physique, dont plusieurs furent imprimés⁴. En

¹ JH, juillet 1762, p. 108-111.

² A. Y., RC n° 77, p. 64, du 24 septembre 1763. « On marquera une place au temple à Monsieur le Professeur de Félice au 1^{er} banc sous la galerie de la rue du Lac, de même qu'à trois Messieurs Sinner qui doivent venir en pension chez lui. »

³ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 128.

⁴ C'est le cas pour le *Discours sur la manière de former l'esprit et le cœur des enfans...*, à l'usage de la pension d'Yverdon (1763), les *Elémens abrégés de grammaire latine, à l'usage de la pension d'Yverdon* (1765), les *Leçons de droit de la nature et des gens* (1769) et les *Leçons de logique* (1770). Selon Maccabez, les *Leçons de métaphysique* existaient en manuscrit, après la mort de l'auteur (Maccabez, *op. cit.*, p. 12).

novembre 1764, il inaugura des cours spéciaux de mathématiques, de physique, de philosophie et de droit, et invita les bourgeois d'Yverdon et les « étrangers curieux » à y assister ¹.

Le 16 mars 1769, Félice perdait sa femme dont la santé ne semble pas avoir été excellente ². Il en fut, dit-il, douloureusement affecté, « et la vue de ses orphelins, tous en bas-âge, lui arrachait des larmes de tendresse et de pitié » ³. Aussi bien, six mois plus tard, épousait-il, sur le conseil des parents de sa première femme, Louise-Marie Perrelet, fille d'un chirurgien de Neuchâtel ⁴. Félice eut d'elle trois enfants : Charlotte-Marguerite (née le 10 janvier 1771), Fortuné-David (né le 1^{er} février 1772) et Henri-Barthélemy (né le 10 août 1773) ⁵.

L'année de ce mariage, il avait demandé et obtenu, pour lui et les siens, la bourgeoisie d'Yverdon qu'il reçut le 1^{er} juillet ⁶. Il

¹ *Journal des sçavans*, février 1764, p. 379-381. Avis de Félice sur sa pension : les bourgeois d'Yverdon paieront 3 louis par mois et par cours, les étrangers 4 louis ; mais pour les cours de physique expérimentale, les premiers paieront 4 louis et les seconds 5 louis, à cause « des dépenses faites pour les machines ».

² A. Y., RC n^o 79, p. 40, du 14 juin 1766. G. Y., reg. des décès : enseveli le 19 mars 1769.

³ Dans l'*Autobiographie* (MACCABEZ, *op. cit.*, p. 13).

⁴ Voir p. 237, note 4. Voir aussi MACCABEZ, *op. cit.*, p. 14 : « D'un noble caractère et d'une rare honte d'âme, cette seconde épouse se montra un modèle de vertus domestiques. Elle entourra de tendresse les enfants du premier lit, et fut pour son mari un soutien efficace. »

⁵ A. C. V., *Eb* 141¹², p. 254, 271 et 294.

⁶ A. Y., RC n^o 81, p. 141, du 14 avril 1769, p. 143, du 15 avril 1769 et p. 185, du 1^{er} juillet 1769 : « Monsieur le Professeur Fortuné de Félice, bourgeois de Thiele, aiant prié le Conseil de vouloir bien luy octroyer le droit de bourgeoisie dans cette ville, moyennant la finance qu'il plairoit au Conseil de lui imposer ; le Conseil, ayant égard aux bones mœurs et à la conduite régulière du dit Monsieur de Félice, a bien voulu lui accorder les fins de sa requête, moyennant la somme de deux mille francs de dix hatz pièce, outre trois cent florins de vins en faveur de l'hôpital, et quarante florins en place d'un fuzil et gebicière ; Monsieur le banneret Bourgeois s'étant déclaré caution solidaire dudit Mr. de Félice pour ladite somme et accessoires ; réservant cependant l'aprobation de LL. EEces s'il est nécessaire ; ce que ledit Mr. de Félice a accepté. » Félice s'acquitta de sa dette en deux fois (A. Y., RC n^o 82, p. 83 et 121, des 11 mai et 30 juin 1770 et RC n^o 83, p. 89, du 5 juillet 1771). Voir aussi A. Y., registre des actes perpétuels n^o 4, p. 163 : lettre de bourgeoisie de Félice.

avait entretenu et entretint toujours avec la ville d'excellents rapports, et fit pour elle divers travaux ¹. L'hôpital bénéficia de ses largesses à plusieurs reprises et ne fut pas oublié dans son testament ².

Mais, nouveau malheur, il perdit, en septembre 1774, cette deuxième femme. « Aussi, loin de s'abîmer dans une douleur stérile », comme le dit plaisamment Maccabez, il contracta, en novembre de la même année, une troisième et dernière alliance, en épousant Jeanne-Salomé Sinnet, d'Yverdon, femme, paraît-il, supérieure et d'une instruction peu commune ³. Elle lui donna cinq enfants, soit : Frédéric-Charles (né le 8 septembre 1775), Gabriel-François (né le 6 septembre 1776), Rose-Suzanne (bapt. le 24 août 1777), Catherine-Louise-Elisabeth (bapt. le 28 mai 1780) et Madeleine (morte avant d'être baptisée) ⁴.

Avec les années, l'aisance était venue, et Félice acheta une propriété à Bonvillars. Il y recevait beaucoup de monde « et surtout les hommes célèbres de l'époque ». Il avait une voiture. Ce grand train de maison contribua certainement à le ruiner ⁵.

¹ Voir le *Catalogue*, p. 432 et 433.

² Par exemple, A. Y., RC n° 84, p. 471, du 28 décembre 1773 : don de 2 louis d'or neuf. A. Y., RC n° 89, p. 307, du 9 janvier 1781 : don de 80 florins.

³ *Jeanne-Salomé Sinnet*, fille de Jean-Alexandre, baptisée à Yverdon le 30 août 1741, morte dans cette ville le 28 octobre 1825 (G. Y., reg. des bapt. et des décès). Il paraît aussi que, savante et bas-bleu, elle manquait totalement de sens pratique. Maccabez prétend que, pour comble de malchance, au moment de ce mariage, Félice se trouvait au début d'une crise financière (MACCABEZ, *op. cit.*, p. 16) ; cela est manifestement faux, l'imprimerie va connaître, au contraire, son temps de grande prospérité.

⁴ A. C. V., *Eb* 141^{re}, p. 43 et 48. Il est inutile de donner ici de plus amples renseignements sur la descendance de Félice ; on consultera — avec méfiance toutefois — MACCABEZ, *op. cit.*, p. 150-155.

⁵ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 17. J. GORANI, *op. cit.*, t. 1^{er}, p. 327 et 328 : « Les premiers toms de cet établissement [à Yverdon] furent heureux pour le nouveau typographe qui gagna beaucoup d'argent au moyen d'une nouvelle édition in-4 du dictionnaire encyclopédique, où il inséra plusieurs articles de sa composition. Mais trop de cupidité le perdit, il éprouva des revers, il essaya des pertes ; il connut enfin que chaque état a ses peines. Félice eut trois femmes, et chacune lui ayant donné des enfants, sa famille formoit une petite tribu dont il étoit le chef. Il passoit une partie de l'année à [Bon]villars sur les bords du lac de Neuchâtel, entre cette ville et Yverdon. Félice, devenu père, mena une vie plus retirée : il se communiquoit peu, et consacroit tous ses momens à l'éducation de ses enfants qu'il élevoit très bien, et selon les mœurs du pays qu'il habitoit. »

Comme la plus grande partie de l'existence de F.-B. de Félice, une fois installé à Yverdon, se confond avec son activité typographique, je n'en dirai pas davantage sur sa vie privée. Il mourut dans cette ville le 10 février 1789¹.

2. *L'homme, le caractère*

Il faut le dire d'emblée : le personnage est complexe. Malgré les divers documents à disposition, il est difficile d'en faire un portrait précis.

Le trait le plus accusé de son caractère, tout le monde s'accorde à le reconnaître, c'est son ardeur au travail. Écrivain, directeur d'une imprimerie considérable et pédagogue, il inègne tout de front. Elie Bertrand, qui l'estimait peu, le juge animé d'une activité singulière qui ne se chagrine de rien et triomphe des obstacles. Il essuie de nombreux revers, pourtant il demeure inébranlable : il va son train et finit par réussir ; quant à sa diligence, ajoute-t-il, elle est incroyable².

¹ A. C. V., reg. de la cour baill. d'Yverdon, homologation de testament du 16 février 1789. Ce texte indique la date du 10 février et non celle du 13, donnée par Maccabez, et qui est la date de sépulture (voir Maccabez, *op. cit.*, p. 17, et G. Y., reg. des décès). Le testament date du 29 avril 1784. Félice y désigne le justicier Lambert et le curial Correvon comme tuteurs de ses enfants. « Je prie instamment ces Messieurs de vouloir bien se prêter aux soins que l'éducation de mes chers enfans isolés demandera pour les former au travail et aux vertus chrétiennes, par l'exercice d'une vocation honnête et utile à eux-mêmes et à leurs semblables. C'est le but que j'ai eu en élevant mes aînés, et que je souhaiterois qu'on eut pour élever les autres. J'ai tâché d'instruire les aînés, si je ne puis pas instruire les cadets, je leur laisse mes institutions ; qu'ils en fassent usage pour développer leur esprit et former leur cœur, ce qui sera le plus grand bien dont ils puissent faire acquisition sur cette terre, acquisition pour les disposer à celle des biens éternels, qui doit être le but unique de leurs démarches. » Il prêche la concorde à ses enfans ; le bonheur d'une famille dépend de l'union qui y règne, etc. ; s'il y a quelque conflit, il faut s'en remettre aux tuteurs et au bailli, etc. « Ma femme aura soin, dit-il en terminant, des pauvres d'Yverdon et de Bonvillars, suivant mes facultés. »

² B. V. N., lettre d'EB au banerret Osterwald du 6 novembre 1770.

A cela s'ajoute la vivacité d'une intelligence fort érudite. Rien n'est plus instructif que les lettres qu'il adresse aux collaborateurs de l'*Encyclopédie* ; il y aborde les sujets les plus divers, sinon avec une égale profondeur, du moins avec bon sens et méthode. Il semble donc posséder une science vraiment encyclopédique.

Félice est religieux. Quels que soient les motifs de son évolution spirituelle et les raisons plus ou moins temporelles de son passage du catholicisme à la doctrine réformée, il n'en reste pas moins un homme sincèrement pieux. Il l'était, sans doute, comme un protestant du XVIII^e siècle vaudois pouvait l'être, mais sa foi était réelle. « Mon respectable père était surtout très religieux et profondément moral. Sa vie entière fut un modèle de travail et de sagesse, et tous ses écrits respirent les principes qu'il professait », écrira l'un de ses fils ¹. Et, comme le remarque très justement Maccabez, si la doctrine de Félice n'est pas très orthodoxe et que, notamment, sa notion de la personne du Christ est entachée des idées de l'époque, « il n'a jamais pu comprendre ni supporter l'absence de religion, et nous dirions même de piété, si ce mot n'avait pas pris un sens quelque peu différent de celui qu'il comportait alors » ². D'ailleurs, tous les livres qu'il écrivit et qui traitent de problèmes religieux sont, à leur façon, une apologie du christianisme. Il ne s'agit pas d'étudier ici la pensée religieuse de Félice, mais de certifier, par la lecture de quelques-unes de ses œuvres, son titre de chrétien. Aucun des ouvrages sortis de ses presses — ni aucun de ceux qu'il vendit dans son commerce de librairie — ne furent des pamphlets ou des textes dirigés contre la religion ; il n'édita ni Helvétius, ni d'Holbach, ni les autres « philosophes ». Enfin, la plupart de ses collaborateurs directs sont des chrétiens : Jean Bertrand, Chavannes, Formey, A. de Haller, Mingard, etc. Ses démêlés avec le parti des encyclopédistes français montrent clairement quelle est son orientation spirituelle. « Une conséquence naturelle de sa piété, nous dit encore Maccabez, c'est la rigidité de sa morale. ² » C'est vraiment trop dire : ses aventures

¹ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 138, lettre de Charles de Félice, avocat, au pasteur Marrou, président de l'Eglise réformée de et à Paris, du 7 février 1815.

² MACCABEZ, *op. cit.*, p. 19.

italiennes prouveraient déjà le contraire si d'autres témoignages ne venaient le dépeindre sous un jour moins favorable que celui de l'élogieuse *Autobiographie*. Félice est, apparemment, généreux et charitable; cherchant à alléger les charges financières de ses ouvriers, il adresse une supplique au Conseil pour les faire exempter du droit d'habitation. L'un d'entre eux tombe malade, l'imprimeur s'occupe de sa santé¹. On le voit faire quelques dons à l'hôpital. Il imprime les *Sermons* d'Elie Bertrand avec l'intention louable de défendre la religion et non pour y gagner²; il se propose même d'en distribuer gratuitement aux pauvres; mais il met tant d'ostentation à ce geste, il en parle tellement aux uns et aux autres, dans ses lettres comme dans la préface de l'ouvrage même, qu'il semble faire d'une pierre deux coups, philanthropie et commerce. Je note des indices encore moins flatteurs: on rencontre dans sa correspondance des traits fréquents de mesquinerie, il ravaude sur le prix fixé, proteste contre le port quelque peu excessif d'un paquet, etc.³. Ailleurs, le libraire Décombaz de Lausanne, à un doigt de la faillite, demande quatre ans de délai à ses créanciers, tous y consentent, à l'exception de Félice⁴. Lorsque ses intérêts sont en jeu, le ton change, son langage devient âpre. Qu'on lise à ce sujet ses lettres à Haller, on y verra un curieux mélange de rapacité et de rudesse; il parvient à le flatter durant quelques lignes mais, s'agit-il d'argent, il ne se tient plus!... et il n'est guère différent avec ses autres correspondants. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la manière défavorable dont la plupart de ses contemporains l'ont décrit. Pour Gorani, c'est un homme rusé et sans scrupule; Voltaire n'en parle pas autrement. Bertrand et Ostervald le critiquent autant qu'il se peut. Bonnet et Haller ne le prisent pas beaucoup. Les uns et les autres ont pu exagérer et ne voir qu'un des aspects de son caractère; leurs témoignages concordent cependant. Nous avons donc à faire à une mentalité extrêmement complexe où le bon se mêle au mauvais inextricablement. On pourra vérifier ce jugement à maintes reprises.

¹ A. Y., RC n° 91, p. 291, du 22 mai 1784. Voir p. 122.

² B. V. N., lettres de F à STN et d'EB à STN. Préface des *Sermons pour les fêtes de Bertrand*.

³ Par exemple, B. V. N., lettre de F à STN du 22 novembre 1769.

⁴ B. V. N., lettre de J.-P. Heubach à STN du 30 mars 1785.

italiennes prouveraient déjà le contraire si d'autres témoignages ne venaient le dépeindre sous un jour moins favorable que celui de l'élogeuse *Autobiographie*. Félice est, apparemment, généreux et charitable; cherchant à alléger les charges financières de ses ouvriers, il adresse une supplique au Conseil pour les faire exempter du droit d'habitation. L'un d'entre eux tombe malade, l'imprimeur s'occupe de sa santé¹. On le voit faire quelques dons à l'hôpital. Il imprime les *Sermons* d'Elie Bertrand avec l'intention louable de défendre la religion et non pour y gagner²; il se propose même d'en distribuer gratuitement aux pauvres; mais il met tant d'ostentation à ce geste, il en parle tellement aux uns et aux autres, dans ses lettres comme dans la préface de l'ouvrage même, qu'il semble faire d'une pierre deux coups, philanthropie et commerce. Je note des indices encore moins flatteurs: on rencontre dans sa correspondance des traits fréquents de mesquinerie, il ravaude sur le prix fixé, proteste contre le port quelque peu excessif d'un paquet, etc.³. Ailleurs, le libraire Décombaz de Lausanne, à un doigt de la faillite, demande quatre ans de délai à ses créanciers, tous y consentent, à l'exception de Félice⁴. Lorsque ses intérêts sont en jeu, le ton change, son langage devient âpre. Qu'on lise à ce sujet ses lettres à Haller, on y verra un curieux mélange de rapacité et de rudesse; il parvient à le flatter durant quelques lignes mais, s'agit-il d'argent, il ne se tient plus!... et il n'est guère différent avec ses autres correspondants. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la manière défavorable dont la plupart de ses contemporains l'ont décrit. Pour Gorani, c'est un homme rusé et sans scrupule; Voltaire n'en parle pas autrement. Bertrand et Ostervald le critiquent autant qu'il se peut. Bonnet et Haller ne le prisent pas beaucoup. Les uns et les autres ont pu exagérer et ne voir qu'un des aspects de son caractère; leurs témoignages concordent cependant. Nous avons donc à faire à une mentalité extrêmement complexe où le bon se mêle au mauvais inextricablement. On pourra vérifier ce jugement à maintes reprises.

¹ A. Y., RC n° 91, p. 291, du 22 mai 1784. Voir p. 122.

² B. V. N., lettres de F à STN et d'EB à STN. Préface des *Sermons pour les fêtes* de Bertrand.

³ Par exemple, B. V. N., lettre de F à STN du 22 novembre 1769.

⁴ B. V. N., lettre de J.-P. Heubach à STN du 30 mars 1785.

REVERBIUNTUR TE QUANTUM ERIT
SOLE ET DURANTE LUNA. ISACH. 64. 12.



HISTORIA
PLANTARUM
UNIVERSALIS

Tomus III.
Auctoribus

JOHANNI BAUHINO
Architecto.

JOH. HENRICO CHERLERO
Doctore:
Basilienſibus
Quam recepit et auxit

DOMINICUS CHABRAEUS
D. Geneſis.

FR. LUD. AGRAFFENRIED.
Dus in Gerzensee.

EBRODINI.
MDCLII.

Adus mactantur homines corpulentibus suis carnis
et sine spiritu carnis et domine. Eccl. 10. 10.



3. Ses rapports avec la Bibliothèque d'Yverdon¹

Il est fort probable — quoique nul texte ne le mentionne — que Félice se soit *engagé*, en établissant son imprimerie, de donner à la Bibliothèque un exemplaire de tous les ouvrages qui sortiraient de ses presses. Le *Livre blanc* (ou registre des bienfaiteurs de la Bibliothèque) indique, en 1763 :

F. de Félice, ancien professeur en philosophie et en mathématiques, donnant des leçons dans Yverdon et y ayant une imprimerie, à raison de laquelle il donne un exemplaire de chaque livre qui en sort à la Bibliothèque².

En 1764, il s'excuse de n'avoir pas envoyé un exemplaire de ce qu'il a imprimé jusque là³. En 1770, il n'oublie pas sa promesse, mais il fait des difficultés pour remettre ses livres ; aussi est-il prié de venir à une assemblée du conseil de la Bibliothèque pour s'expliquer à ce sujet⁴. Après discussions, il consent à donner les ouvrages

¹ L'actuelle *Bibliothèque d'Yverdon* doit sa création à la *Société économique* de la même ville ; fondée en 1761, cette société s'était immédiatement préoccupée de créer un fonds pour acheter des « livres d'agriculture, d'arts et de commerce nécessaires, et même pour former avec le tems une bibliothèque publique à l'usage de la ville ». Les livres, reçus ou achetés, ne purent être consultés, les deux premières années, que par les membres de la société. Cette bibliothèque *privée* devint *publique* en 1763. La Société économique qui continua à la diriger, ayant rencontré des difficultés avec l'État, décida d'abandonner l'étude des matières économiques et de s'occuper uniquement du soin et de l'accroissement de la bibliothèque en prenant le nom, en 1773, de *Société littéraire*. En 1789, elle prit le nom de *Direction de la Bibliothèque* et, en 1827, celui de *Société de la Bibliothèque publique d'Yverdon*, nom qu'elle a conservé jusqu'à ce jour. Aussi longtemps qu'il y eut une société lettrée à Yverdon, la Bibliothèque fut l'objet de sa sollicitude (B. Y., reg. A, p. 3-5, du 1^{er} juin 1761 ; p. 32-39 ; p. 90-91, du 21 mai 1773 ; p. 145, du 7 mars 1789 ; p. 213, du 12 novembre 1827. A. Y., RC n^o 76, p. 310 et 321-322, des 5 et 19 février 1763).

² B. Y., L.B., p. 151.

³ B. Y., recueil de lettres ms. (B. Y. 4184), lettre de F à ?, non datée ; elle a été écrite en 1764, puisque Félice y affirme avoir imprimé, l'année précédente, le *Conservateur de la santé* de Leblanc de Preste (paru en 1763) : « J'ai presque honte d'avoir si longtemps oublié d'envoyer à la Bibliothèque un exemplaire de ce que j'ai jusqu'à présent imprimé. »

⁴ B. Y., reg. A, p. 87, du 7 septembre 1770.

qu'il a imprimés et qu'il imprimera, à la condition que le Conseil exempte ses ouvriers de l'habitation, « ce dont la Société s'est fait fort d'obtenir en sa faveur, toutefois moyennant une petite marque qu'on leur imposera »¹. Le banneret Bourgeois, membre de la société, est chargé d'en faire la demande, « pour que cet arrangement aye son effet à perpétuité, quelque nombre d'imprimeurs habitans qu'il y ait ici aux gages du dit Mr. le Professeur »². Ce n'est que deux ans plus tard, en 1773, que le Conseil accepta la proposition de Félice³. Félice ne paraît pas, d'ailleurs, avoir rempli scrupuleusement ses obligations. Tout d'abord, le *Livre blanc* ne mentionne qu'une partie des ouvrages parus chez lui ; ensuite, il est nécessaire de lui rappeler son devoir, en 1781⁴. En 1783, le Conseil doit même intervenir à son tour⁵. Enfin et encore, en 1788, le président de la Bibliothèque doit écrire à Félice dans le même but⁶. Cette mauvaise volonté évidente ne diminue-t-elle pas quelque peu le geste vanté par Maccabaz : « N'est-il pas beau de le voir adresser supplique sur supplique (?) au Conseil de la ville d'Yverdon pour exempter ses ouvriers, ces pauvres « étrangers », du « droit d'habitation » ?⁷ »

Félice ne fit jamais partie du conseil de la Bibliothèque ; il fut proposé en 1773, mais se récusait, prétextant ses nombreuses occupations. Toutefois, il figure dans la liste des bienfaiteurs (dressée en 1774) et il est également inscrit parmi les souscripteurs à vie et les membres de la Société littéraire⁸.

¹ Somme s'élevant à un florin par année.

² B. Y., reg. A, p. 87, du 30 janvier 1771.

³ B. Y., reg., p. 88, du 3 février 1773. « Monsieur le banneret Bourgeois fait rapport que Messieurs du Conseil, par leur délibération du..., ont adhéré à la réquisition qui leur a été faite de la part de la Société, aux fins d'affranchir d'habitation les ouvriers imprimeurs de Mr. le Professeur de Félice, sous la condition qu'il remettra à la Bibliothèque un exemplaire de tous les livres qu'il a imprimés et qu'il imprimera, à quoi Mr. le Bibliothécaire tiendra la main. »

⁴ B. Y., reg. A, p. 132, du 11 décembre 1781.

⁵ A. Y., RC n° 91, p. 85, du 6 septembre 1783 : « ...suivant qu'il l'avoit promis, et en égard au bas prix de l'habitation de ses ouvriers. »

⁶ B. Y., reg. A, p. 144, du 14 février 1788 : « L'on a remarqué que Mr. de Félice n'avoit pas remis à la Bibliothèque les exemplaires des ouvrages qu'il a fait imprimer dernièrement. Et Monsieur le Président s'est chargé de lui en écrire, après avoir examiné dès quelle époque il n'a point fait de livrances. »

⁷ Maccabaz, *op. cit.*, p. 20.

⁸ B. Y., reg. A, p. 92, du 21 mai 1773. *Catalogue B. Y. 1774*, p. 83 et 87.

En 1763, la Société économique d'Yverdon, à l'instigation de Vincent-Bernard de Tschanner, décidait de faire paraître périodiquement un *Recueil de pièces étrangères traduites en français, relatives à l'agriculture, au commerce et aux arts appliqués*. Elle s'adressa à Félice qui s'engagea à l'imprimer à mille exemplaires, à raison de 7 livres 10 sols le cent¹. On commença par lui faire imprimer deux cents *Prospectus* à l'adresse des souscripteurs possibles². Ce recueil ou journal, selon la convention passée entre Félice et la société en mai 1763, devait être imprimé selon le même format et avec les mêmes caractères que les *Mémoires de la Société économique de Berne*. Le papier sera fourni au prix d'achat (soit à 3 livres 15 sols la rame). Le travail exécuté correctement, Félice n'en imprimera que mille exemplaires, « et il n'en tirera pas davantage et aucun pour son compte particulier »³. Tout était donc en ordre, mais cette publication ne vit pas le jour : on n'avait pas trouvé d'assez bons traducteurs, « et à cause d'autres inconvénients »⁴.

La même année (1763), Félice imprimait, pour le compte de la Société économique, le *Projet pour une bibliothèque publique dans la ville d'Yverdon* (1 broch. in-4), à deux cents exemplaires⁵. En 1764, la même société lui commanda l'impression du *Mémoire sur la culture du mûrier blanc* de Thomé (1 broch. in-8) ; il l'entreprit, en vendit cinquante exemplaires à la Société économique et débita le reste de l'édition pour son propre compte⁶. En 1765, il imprima le premier *Catalogue de la Bibliothèque* (1 broch. in-8)⁷ et, en 1774, le deuxième.

¹ B. Y., reg. A, p. 26-29, du 2 février 1763.

² B. Y., reg. A, p. 41, du 5 mai 1763. Le prospectus, lu en séance, est approuvé et son impression ordonnée. B. Y., reg. des comptes, p. 5, du 30 septembre 1763.

³ B. Y., reg. A, p. 42, du 13 mai 1763 : « Convention faite avec Mr. de Félice... »

⁴ B. Y., reg. A, p. 45 et 46, du 15 décembre 1763.

⁵ B. Y., reg. A, p. 41, du 5 mars 1763. Id., reg. des comptes, p. 5, du 30 septembre 1763.

⁶ B. Y., reg. A, p. 52 et 54, des 6 décembre 1764 et 7 février 1765 : « On fera imprimer, aux frais de la Société, 50 exemplaires du *Traité sur les mûriers*. » Id., reg. des comptes, p. 7, du 31 décembre 1764.

⁷ B. Y., reg. A, p. 51, du 6 septembre 1765. Id., reg. des comptes, p. 11, du 1^{er} mars 1765 : « Payé à Mr. de Félice pour 3 feuilles d'impression du catalogue de la Bibliothèque, à 10 livres la feuille : 30 livres. »

suivi de la liste des bienfaiteurs et des souscripteurs à vie ¹ (1 broch. in-8) ; en 1783, il imprima encore le *Premier supplément* à ce catalogue (1 broch. in-8) ².

Félice rendit encore d'autres services à cette institution. En correspondance avec des libraires étrangers, il recevait de leur part des ouvrages à remettre à la Bibliothèque d'Yverdon ; quand il leur faisait des commandes, il y joignait celles de la Bibliothèque ³ ; c'est à lui qu'elle réglait son abonnement au *Journal encyclopédique* et au *Journal économique* de Paris ⁴.

4. Les immeubles

Félice possédait deux immeubles à Yverdon, situés à la rue du Lac. Le premier, à la rangée de bise, avec grange et écuries attenantes, servait de logement à sa famille et à ses élèves, ainsi qu'à quelques-uns de ses ouvriers. En face — ou presque en face — de cette maison se trouvait l'imprimerie. Prudemment, il avait commencé par louer l'un et deux étages de l'autre. La prospérité venue (ou du moins sa situation s'étant améliorée), il acheta le premier, en 1766 ou en 1767, à l'hoirie de feu le châtelain Warney ⁵, et le second, en 1777, à

¹ B. Y., reg. A, p. 107 et 109, des 9 décembre 1773 et 18 février 1774. Il sera imprimé à 500 ex. ld., reg. des comptes, p. 31, du 6 avril 1774, coût pour cinq feuilles et demie : 68 livres 18 sols.

² B. Y., reg. des comptes, p. 51, du 3 octobre 1783. Tiré à 400 exemplaires.

³ B. Y., reg. des comptes, p. 41, des 13 mars et 6 août 1765 ; p. 12, du 22 décembre 1765 ; p. 16, du 3 octobre 1766, etc.

⁴ B. Y., reg. des comptes, p. 27, des 27 février 1770, 20 février 1771 et 26 janvier 1772 ; p. 29, du 5 février 1773, etc.

⁵ A. Y., RC n° 79, p. 145, du 29 novembre 1766 et p. 148, du 6 décembre 1766. Cette maison était située sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les « Magasins-Réunis », à côté de la pharmacie Perret. (Voir la reproduction dans cet ouvrage de la lithographie de Trachsel, datant de 1837 ; à cette date, la maison Félice était encore dans son état primitif.) Il fit à cette maison diverses réparations (A. Y., RC n° 78, p. 234, du 28 septembre 1765 et RC n° 83, p. 50, du 7 mai 1771). Un jardin, sur la rive gauche de la Thièle, « en Gleyre », avait été acheté aussi à l'hoirie Warney (A. Y., RC n° 83, p. 50, du 7 mai 1771). L'hoirie Félice y fit encore des réparations en 1789 (A. Y., RC n° 94, p. 378, 383 et 407, des 18 et 21 juillet et du 21 août 1789).

Marianne Pilicier ¹. Il était logé au mieux, il avait tout sous la main, n'ayant qu'à traverser la rue étroite pour passer de son logis à l'imprimerie. De la fenêtre de son cabinet de travail, il pouvait aisément surveiller l'imprimerie d'en face, voyant tout « ce qui entre et sort ». Sous ce cabinet de travail, il y avait encore un atelier ². Jusqu'en 1777, l'imprimerie n'occupa que deux étages et, depuis lors, la maison entière. Les presses, « artistement placées », occupaient deux chambres de l'imprimerie dont les autres locaux étaient utilisés, par les ateliers des compositeurs, par le magasin de librairie, etc. ³. Autre avantage encore, ces deux bâtiments étaient situés à proximité du port et du bureau des postes.

5. Papiers, caractères, vignettes, presses et gravures

a) Le papier

Le papier employé par Félice, surtout dans les premières années, est de bonne qualité ⁴. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il ne lui parvenait pas des papeteries proches d'Yverdon, comme celles de la Mothe ou de Serrières ⁵. Félice l'achetait en Bourgogne, en Franche-Comté ou dans le Pays de Gex, à Besançon, à Vuillafans

¹ A. C. V., not. Yverdon n° 25, reg. d'actes notariaux n° 1, p. 195, acquis du 31 mars 1777. Félice acheta cette maison 1500 francs. Marianne Pilicier était femme de Pierre-Abraham, maître tailleur. Cette maison est le n° 45 de la rue du Lac, maison de « La Bonhomme ». (Félice y fit des réparations en 1777 et en 1778 (A. Y., RC n° 87, p. 2, du 3 octobre 1777; p. 140, du 6 février 1778; p. 182, du 27 février 1778; et p. 219, du 28 mars 1778).

² B. V. N., lettre d'EB à STN du 13 janvier 1770.

³ B. V. N., lettre de F à STN du 22 décembre 1781.

⁴ Ce n'est pas Favis de tout le monde; ainsi, Charles Bonnet écrit à Félice au sujet de l'impression de sa *Contemplation de la nature*: « Je ne vous dirai pas que le *typographique* a été bien négligé relativement au *papier* et aux *caractères*. Vous avez souhaité que votre édition coûtât peu afin de faciliter ainsi l'acquisition d'un livre qui vous a paru mériter d'être fort répandu. Le papier du 2^e volume m'a semblé moins bon encore que celui du 1^{er} » (B. G., *Inc.* 739, fol. 165 verso, lettre de Bonnet à F du 12 août 1767).

⁵ A la même époque, la STN se ravitaillait à Serrières, entretenait avec cette papeterie des relations d'affaires assez considérables (Ed. BACER, *Les papeteries de Serrières*, p. 44-46).

ou à Divonne¹. Il se fournissait surtout à Vuillafans ; le papier de cet endroit lui coûtait 4 livres de France la rame à prendre à Pontarlier, les frais de transport à la charge de l'acheteur². Il était en relations constantes avec un fabricant de Besançon, dont il transmettait les offres à la Typographique de Neuchâtel³. Il se ravitaillait aussi à Divonne où il y avait plusieurs papeteries, toutes aux mains de la famille Caprony ; il en commandait surtout à la veuve Caprony, née Girod. Il lui achetait ordinairement du papier messel ou raisin, que l'on ne pouvait pas obtenir en grandes quantités parce que les imprimeurs de Genève accaparaient la majeure partie de cette production. De Divonne, le papier était acheminé vers Yverdon par Nyon ou Versoix. Le messel de Divonne lui revenait à 3 livres de Suisse pris à Nyon, et il payait encore à son commissionnaire d'Ouchy, pour le voyage de Nyon à Yverdon, 23 sols de Suisse par quintal. Ce papetier était arrangeant, accordant six mois de terme. Ajoutons que les frais de transport étaient minimes, puisque le papier pesait, à l'ordinaire, 12 quintaux par cent rames⁴.

Félice utilisait des papiers de la plupart des formats et qualités en usage à l'époque : messel ou grande couronne, grand carré, grand longuet, grand médian ou saint-augustin, grand bâtard ou petit bâtard, etc., papiers que l'on recevait en balles de dix ou douze rames de 480 feuilles.

b) *Les caractères*

Les caractères de l'imprimerie de Félice n'ont rien qui puisse retenir l'attention. Ce sont ceux que l'on employait dans tous les ouvrages de l'époque, édités en Suisse ou ailleurs. On retrouve des polices de même corps, par exemple, à Neuchâtel, Genève ou Lausanne.

¹ Selon une statistique commerciale de 1778, la Suisse a importé de France, cette année-là, 54.770 livres de papier, représentant une somme de 36.506 francs (E. MOTTAZ, « Le commerce entre la France et la Suisse en 1778 », p. 61).

² B. V. N., lettre de F à STN du 22 novembre 1769.

³ B. V. N., lettre de F à STN du 8 avril 1772.

⁴ B. V. N., lettres de F à STN des 28 mars, 4 avril, 8 avril et 23 décembre 1772, et de F à Fauche du 28 mars 1772. Le papier coûtait donc en moyenne de 3 à 4 livres la rame.

Ces caractères provenaient des mêmes fonderies : Marquet ou Biollay à Lyon, Fournier à Paris, de Boubiers à Bruxelles ou Haas à Bâle¹. Disons en passant que l'examen des caractères employés ne saurait, à lui seul, déterminer l'origine d'une édition².

Le saint-augustin petit ceil — et italiques correspondantes — est le corps le plus fréquemment choisi pour les pages de texte, mais il va sans dire que l'on y trouve plusieurs des vingt corps de la nomenclature établie par Fournier : petit-texte, petit-romain, philosophie, cicéro, gros-texte, gros-romain, petit-paragon, gros-paragon, etc., des plus petits aux plus grands. Les titres sont souvent composés en lettres ornées, ordinairement de deux points petit-texte ; il en est de même pour les initiales en tête de chapitre.

¹ B. V. N., lettre de F à STN du 28 mars 1772, contenant des épreuves de caractères des fonderies Marquet et Biollay. A. BRUCKNER, *op. cit.*, p. 82 : Haas fournit à Félice, en 1763, une « nouvelle petite cursive ». *Encyclopédie d'Yverdon*, t. XIX, art. « Fonderie de caractères ».

² Les imprimeurs de l'époque eux-mêmes, pourtant au fait des moindres différences de travail, avaient de la peine à faire cette détermination. L'exemple du libelle intitulé : *Chanson nouvelle* nous le prouve ; en 1769, le Conseil de Genève écrit à celui de Lausanne pour le prier de découvrir l'auteur de cette brochure — sur les affaires des natifs — imprimée, croit-on, à Lausanne. Les libraires et imprimeurs de cette ville (patrons et ouvriers) sont réunis et interrogés : les recherches demeurent vaines. « Après avoir examiné le papier et le caractère, ils ont dit que celui-ci est commun à plusieurs imprimeurs, non seulement de Lausanne, mais encore de Berne, Neuchâtel, Yverdon et même de Genève... Non contente de cela, la noble commission, sur l'avis qu'on lui avait donné, que le même caractère du libelle se retrouvait dans l'*Homme au latin*, livre sorti de l'imprimerie du sieur Grasset, a fait chercher chez lui le dit livre. La commission a, en effet, trouvé beaucoup de rapport entre les deux caractères. Le sieur François Grasset ayant été rappelé pour donner des édifications sur ces rapports de caractères, dit que cela ne pouvait être autrement, puisqu'ils avaient été frappés du même poinçon et fondus par le même maître, Guillaume Haas. Il ajouta que les caractères du *Mercur* qu'il fait imprimer chaque mois sont absolument les mêmes, et que les trois imprimeries de cette ville, de même que celles du pays, avaient de ce caractère-là. La dite commission s'est fait apporter le *Mercur* de Grasset et des livres de l'imprimerie d'Yverdon, et elle a pu se convaincre qu'ils avaient été frappés du même poinçon, et fondus par le même maître » (E.-H. GAULLIEUR, *op. cit.*, p. 270-272, lettre du Conseil de Lausanne à celui de Genève, en date des 28 et 29 novembre, 1^{er} et 2 décembre 1769).

c) *Les vignettes*

La plupart des livres sortis des presses de Félice contiennent un certain nombre de vignettes, d'espèces et de formes différentes. Il faut distinguer :

a) *les vignettes typographiques à combinaisons* et b) *les vignettes gravées sur bois ou sur cuivre*. Dans les débuts, — soit de 1762 à 1770 — Félice a employé de préférence les premières aux secondes ; puis, dans les éditions postérieures, il les mêle en quantités égales.

a) L'arrangement des vignettes typographiques à combinaisons¹ se fait à l'imprimerie même. Comme les lettres, elles sont louches (chaque corps de caractères ayant un casseau de ces vignettes, qui lui est propre et de même force). Le compositeur qui dispose de tout un jeu de motifs différents peut, s'il a quelque goût, créer des vignettes très variées et très élégantes, en rassemblant ces éléments à son gré. Ainsi, pour les culs-de-lampe que l'on rencontre parfois dans les éditions d'Yverdon, l'ouvrier dispose ces petites vignettes de fonte, de telle sorte que le premier rang soit plus long que le second, le second plus long que le troisième, et ainsi de suite jusqu'à la fin, toujours en rétrécissant, et en terminant par une ou deux pièces au plus. Ces vignettes, achetées dans les fonderies de caractères, ne sont pas plus que les lettres, caractéristiques de l'imprimerie de Félice : toutefois, leur arrangement aide à déterminer l'origine de tel ou tel ouvrage. Culs-de-lampe, bandeaux et fleurons sont réalisés par ces éléments mobiles, sans que l'on ne soit jamais parvenu à les disposer, à Yverdon, avec le talent des imprimeurs français.

b) Les vignettes gravées sur bois et sur cuivre ne sont, pas davantage que les premières, propres à notre imprimerie. On retrouve les mêmes, par exemple, à Neuchâtel, à la Société typographique ou à Yverdon, à la Société littéraire et typographique, chez Hellen et Fivaz. Dans le catalogue, en fin de volume, j'ai donné la description de plusieurs d'entre elles : j'ignore leur provenance. Quant aux vignettes typographiques, elles ont été achetées, pour une bonne part, chez Marquet, Biollay et Hans².

¹ AUDIS, *op. cit.*, p. 205. Fourmier-le-Jeune qui les avait inventées créa, en même temps, ses lettres évidées et ornées « qui permirent aux imprimeurs de monter des ensembles d'une remarquable unité ».

² Voir p. précédente.

d) *Les presses*

Félice disposait de plusieurs presses, installées dans deux chambres de l'imprimerie. Elles furent vendues, à sa mort, avec les caractères et autres accessoires, à Jacques-Barthélemy Spineux ¹, pour la somme de 2000 francs ².

e) *Les gravures*

Dans ses éditions, Félice visait au bon marché ³ : il était nécessaire de travailler à bas prix pour rivaliser, sur le marché des contrefaçons, avec les imprimeurs d'Allemagne ou de Hollande. Aussi les livres yverdonnois ornés de planches sont-ils rares. On sait assez que les gravures coûtent — et coûtaient — cher et que leur nombre ne tarde pas à alourdir considérablement le budget d'une impression. Pour une planche de format ordinaire (in-4 ou in-8), on payait d'habitude 2 louis et demi en Suisse (à Bâle, par exemple) ou environ 36 livres de France à Paris : l'impression était comptée en sus, soit 20 batz par cent. D'Yverdon, on envoyait le papier nécessaire à l'atelier du graveur (lorsqu'il habitait en Suisse) qui imprimait les

¹ Il fut prote à la STN (fichier A. E. N. : toléré à Neuchâtel, le 4 décembre 1776. B. V. N., lettre de STN à SLY du 20 septembre 1777 : « M. Spineux, prote de notre imprimerie... »).

² A. C. V., reg. de la cour baill. d'Yverdon n° 36, p. 390, du 15 juin 1789. A cette date, il y a une convention signée entre Spineux et les procureurs de l'hoirie Félice ; la somme est payable en septembre, « tous les intéressés estimant cette vente avantageuse à cette hoirie, quoiqu'elle ne monte pas au prix de son estimation qui est de 2800 livres, dont il y a à déduire 80 livres pour une presse vendue ». On demande à la justice d'autoriser la vente ; ce qu'elle veut bien accorder.

³ LE PRINCE DE BEAUMONT, *Magazin des enfans*, Yverdon 1781, t. 1er, Avis de l'éditeur : « Si j'avois cherché du fin dans ces gravures, j'aurois trop négligé le ouvrage dont le bon marché doit rendre l'acquisition utile à tous les ordres de personnes. » L'exemple de l'*Encyclopédie* est significatif : en souscription, le volume de *texte* coûtait 8 livres de Suisse ou 12 livres de France, celui de *planches*, 16 livres de Suisse ou 24 livres de France. Il en va de même pour le *Magazin des enfans* et le *Magazin des adolescentes* de Mme LE PRINCE DE BEAUMONT qui coûtaient ensemble (8 vol.) 16 livres avec planches (in-8) et 7 livres sans planches (in-12). On voit qu'il y avait une différence de 50 %, *III*, février 1769, p. 221 et 222. Catalogue Félice 1787).

planches chez lui : il fallait pour le tirage des presses spéciales qui n'existaient pas à Yverdon. L'ouvrage, une fois terminé, était renvoyé à l'éditeur¹.

Félice a employé souvent un graveur du nom de F. Zimmerli² ; ses divers travaux semblent révéler un artiste médiocre ; le dessin est malhabile, l'impression incorrecte³.

Karl-Matthias Ernst⁴ travailla aussi pour Félice, et séjourna durant une année à Yverdon, en 1779. Ses gravures ne valent pas mieux que celles du précédent, avec qui il a illustré le *Magazin des enfans* de Mme Le Prince de Beaumont⁵.

Deux ou trois ouvrages contiennent des planches de Jacques-Antony Chovin⁶ ; ce graveur, soigneux et précis, reste bien en deçà des exigences d'un art authentique. Pour s'en assurer, il suffira d'examiner quelques-unes de ses œuvres⁷.

On rencontre aussi — mais rarement — le nom de Hans-Rudolf Holzhalb⁸ ; il possède un métier plus sûr que les trois premiers, bien

¹ B. V. N., lettres d'EB à STN des 6 novembre et 8 décembre 1770, et de F à STN du 23 octobre 1771.

² Malgré de nombreuses recherches, je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce graveur.

³ Voir : BASELHAC, *Nouvelle méthode d'extraire la pierre de la vessie urinaire*. Yverdon 1779, 5 pl. DAVID, *Odes sacrées*. Yverdon 1781, front. gravé. LE PRINCE DE BEAUMONT, *Magazin des enfans* et *Magazin des adolescentes*, Yverdon 1781, dans chaque ouvrage, 16 pl. (en collaboration avec Ernst). POUCHOT, *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale*, Yverdon 1781, 3 dépl. dont le premier est signé Zimmerli. Etc.

⁴ Karl-Matthias Ernst, 1758-1830, peintre, dessinateur et graveur, né et mort à Mannheim. Il travailla à Bâle chez Christian de Mechel. En 1779, il vint à Yverdon où il grava des figures d'animaux (d'après Coypel) et des portraits. (THIEME-BECKER, *Allg. Lexikon der bildenden Künstler*, t. XI, p. 7.)

⁵ On trouve dans cet ouvrage : Zimmerli inv. et sculp. ; Ms. Ernst, del. ; M. Ernst del. et F. Zimmerli sculp. ; d'autres planches non signées, etc.

⁶ Jacques-Antony Chovin, graveur, né à Lausanne en 1720, mort en 1776. Il travailla à Bâle vers le milieu du siècle, où il fit entre autres un grand nombre de plaques pour les *Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel* de Daniel BUCKNER. Il grava aussi en 1744 la « Danse des morts » de Holbein en 43 feuilles (DHBS).

⁷ Voir : BARTHEZ DE MARMORIÈRES, *Essai sur divers avantages que l'on pourroit retirer de la côte de Languedoc*, Yverdon 1769, 2 pl., la seconde signée Chovin. SEIGNEUX DE COUREYON, *Lettres sur la découverte de l'ancienne ville d'Herculané*, Yverdon 1770, le front. des deux tomes. Etc.

⁸ Hans-Rudolf Holzhalb, 1723-1806, d'une famille de Zurich, graveur, portraitiste et dessinateur pour œuvres littéraires (DHBS).

que les gravures que j'ai eues sous les yeux ne me semblent guère justifier l'estime qu'on lui accorde parfois ¹.

Somme toute, je ne trouve que trois ouvrages édités par Félice se distinguant par la qualité de leurs illustrations : la *Description des bains de Titus* (Yverdon et Paris 1786-1789), l'*Encyclopédie* (Yverdon 1770-1780) et le *Tableau de Paris* (Yverdon 1785 et 1787). Malheureusement, le premier n'a pas été imprimé à Yverdon, mais à Bâle ; il fut édité par une entreprise commune placée sous la direction de Félice ; les planches, au nombre de soixante, remarquables pour la plupart, ont été gravées à Paris par des artistes de valeur : Niquet, Choffard, Baquoy, Hémery, Château, Goumas, Petit, Lorieux, Marchand, Binet, Leroy, Giraud, Frussotte, etc., sous la direction de Ponce. On ne saurait donc parler, dans ce cas, d'une impression yverdonnoise.

Les planches de l'*Encyclopédie* comprennent dix volumes in-4 ; ce sont toutes des copies des planches de l'*Encyclopédie* de Paris, réduites de moitié. Ce travail a été effectué sous le contrôle de Samuel-Rodolphe Jeanneret ². Une question se pose : où furent-elles gravées ? Une seule est signée, il s'agit de la première planche du tome I^{er} : *Gravé sous la direction de Ch. Boily* ³, à Fribourg en Suisse. Elie Bertrand le cite dans une lettre à la Typographique de Neuchâtel comme étant en tractations avec Félice pour les planches de l'*Encyclopédie* ⁴. Mais, d'autre part, le même Bertrand assure avoir vu un échantillon d'une planche de l'*Encyclopédie* gravée par Christian de Mechel ⁵ et, ajoute-t-il, « elle est au mieux, finie avec

¹ Voir : *Les Mémoires de la Société économique de Berne*, imprimés durant quelques années à Yverdon, contiennent des planches signées Holzhalb en fin de plusieurs volumes ; Holzhalb est également l'auteur de la page de titre.

² Voir p. 235, note 2.

³ Charles Boily, peintre et graveur. Originaire de Paris, il a séjourné et travaillé à Fribourg (où il se maria), vraisemblablement pendant une dizaine d'années, de 1771 à 1780. Il était graveur en taille-douce, avait un atelier où travaillaient plusieurs ouvriers. En 1780, il se rendit à Lyon. (Ces renseignements m'ont été aimablement communiqués par Mlle J. Niquille, des Archives d'Etat de Fribourg.) Voir la note suivante : Bertrand le signale déjà en 1769, sans nous dire s'il habite en Suisse.

⁴ B. V. N., lettre d'EB à STN du 22 septembre 1769.

⁵ Chrétien de Mechel, 1737-1817, d'une famille de Bâle, graveur et éditeur d'art, établi à Paris 1758-1764, dès 1766 à Bâle et dès 1803 à Berlin ; il possédait des estampes et des ouvrages artistiques. Graveur de l'Etat de Bâle (DIHS).

goût et avec soin »¹. En conclusion, il est impossible de savoir si ces planches ont été faites chez Boily seulement, ou chez Boily et Mechel, ou dans d'autres ateliers. Je pense, toutefois, que Boily fut chargé de diriger l'ensemble et de coordonner les efforts, contrôlé lui-même par Jeanneret.

Le Tableau de Paris ou Explication des différentes figures gravées à l'eau-forte pour servir aux différentes éditions du « Tableau de Paris » de M. Mercier, qui fut édité par Félice en 1785 et 1787, contient quatre-vingt-seize gravures de Dunker², très remarquables³.

Je ne puis que le répéter, les ouvrages illustrés sortis de l'imprimerie de Félice, à part ces exceptions, ne méritent pas de retenir l'attention des collectionneurs.

6. Le personnel

Dans l'imprimerie où l'on ne chôme guère, le plus acharné de tous, c'est Félice lui-même. Sa tâche est écrasante, il est surchargé de travail, il dirige tout, tout est placé sous son contrôle direct⁴. Il n'y a une telle activité qu'il ne trouve même pas le temps de rendre

¹ B. V. N., lettre d'EB à STN du 6 novembre 1770.

² *Balthasar-Anton Dunker*, 1746-1807, de Saal près de Stralsund. Peintre et graveur. Vint à Bâle en 1772, à Berne en 1773. Bourgeois de Rodde en 1777, il illustra un grand nombre de livres, entre autres *l'Heptaméron* de Marguerite de Navarre et *le Tableau de Paris* de Mercier, et peignit des paysages, des tableaux de genre et de costumes. Dunker était aussi poète et publiciste, de 1782 à 1785, trois volumes anonymes (*DHBS*).

³ Voir p. 206, note 2.

⁴ B. V. N., lettres de F à STN du 23 août 1769, et d'EB à STN du 27 février 1770. Une question se pose : le *DHBS* affirme que V.-B. de Tscharnier fut le fondateur de la Société typographique de Berne et de celle d'Yverdon. (L'article du *DHBS* confond évidemment l'imprimerie de Félice et celle de la *Société littéraire et typographique d'Yverdon*, mais entend parler de la première.) De son côté, L.-S. Mercier, dans une lettre à Vitet de décembre 1789, lui demande ce qu'est devenu l'associé de Félice, l'aristocrate Bernois, c'est-à-dire Tscharnier. (Voir : Ch. Guyot, *Pèlerins de Môtiers et prophètes de 89*, p. 123.) Qu'en est-il ? On ne peut répondre avec assurance. Toutefois, je ne pense pas que Tscharnier ait été associé de Félice à Yverdon, au sens précis du terme ; il l'aida de ses conseils, collabora à l'*Encyclopédie* et lui prêta, probablement, son concours financier, mais l'on ne saurait en dire davantage.

ses devoirs à ses amis et connaissances, on ne le voit plus ¹. Il mène vraiment la vie d'un homme sédentaire, d'un homme de cabinet ².

Quelle est la composition de son personnel « supérieur » ? Il est difficile de répondre avec exactitude. En 1770, Félice a trois collaborateurs à ses gages et un commis. Il s'agit là de gens entièrement attachés à son service. Ainsi en est-il, en 1770, du correcteur qu'il a fait former à Lausanne, qu'il loge et qu'il nourrit (Jean-Claude de Crez, recteur du collège, avait accompli cette même besogne, les années précédentes) ³. Ainsi en est-il de ce personnage dont nous parle Bertrand : « Il [Félice] a déterré un médecin françois qui est hippondre, ne sort point et travaille tout le jour. ⁴ »

En 1770, le troisième collaborateur mentionné doit être François-Louis du Puget, d'une famille bourgeoise d'Yverdon, depuis 1754 libraire dans cette ville ⁵. Du Puget, commerçant avisé, avait su donner rapidement à sa librairie une certaine importance. Il avait, outre sa clientèle locale (fort minime en vérité) ⁶, un réseau important de correspondants en Suisse et à l'étranger. Il était libraire en gros, dirait-on dans le langage d'aujourd'hui. Les commandes renouvelées faites, par exemple, à la Typographique de Neuchâtel, témoignent de l'étendue et de la prospérité de ses affaires ⁷. A côté du commerce de librairie proprement dit, il possédait un atelier de reliure qui

¹ B. V. N., lettre d'EB à STN du 8 décembre 1770.

² Maccabez, *op. cit.*, p. 165, lettre de F à H du 14 novembre 1775.

³ Jean-Claude de Crez, recteur du collège d'Yverdon de 1739 à 1770, originaire de Paris, naturalisé, bourgeois de Saint-Saphorin sur Morges et d'Yverdon. Il fonctionnait comme correcteur chez Félice. B. V., reg. A, p. 28, du 2 février 1763 : « L'orthographe, l'accentuation et la ponctuation seront laissées à Monsieur de Crez, correcteur. »

⁴ B. V. N., lettre d'EB à STN du 7 avril 1770.

⁵ A. Y., RC n° 71, p. 334, du 13 novembre 1754 ; fils de Jacques-Louis du Puget ; la ville lui prête 250 florins « pour luy aider à s'établir de sa profession de libraire dont il a fini l'apprentissage » ; RC n° 77, p. 239, du 16 juin 1764 ; RC n° 81, p. 92, du 17 février 1769.

⁶ B. V. N., lettre de du Puget à STN du 1^{er} février 1775 : « ... mais vous n'ignorez pas à quelles vicissitudes notre commerce est assujéti, surtout dans un petit endroit loigné comme celui-cy [Yverdon]. »

⁷ B. V. N., correspondance du Puget-STN (surtout durant les années 1778-1780). Du Puget recueillait et distribuait à Yverdon les souscriptions au *Journal hebdomadaire* (B. V. N., lettre de STN à du Puget du 13 février 1771).

occupait plusieurs ouvriers ; Félice partageait ses livres à relier entre lui et Georges Sinnet, installé à Concise ¹. Il travailla encore pour — ou avec — Félice de diverses façons. Ils éditérent parfois en commun (à parts égales généralement) ² ; quant à l'*Histoire ecclésiastique* de Mosheim, du Puget, aux dires de Félice, en avait acheté la totalité de l'édition ³ ; ce fut lui qui assura la vente de cet ouvrage ; ses correspondants lui en commandèrent en grand nombre ; une maison, seule, en prit cinq cents ⁴.

A une date que l'on ne peut préciser (entre 1770 et 1775 probablement), du Puget entra plus directement au service de Félice pour s'occuper de la partie commerciale de l'entreprise. C'est lui qui recueillait les souscriptions, pour tel ou tel livre, adressées directement à Yverdon, ce qui facilitait la tâche de l'imprimeur qui n'avait pas à se soucier des commandes individuelles ⁵. C'était donc pour du Puget, à côté de ses propres affaires, pourtant importantes, un surcroît de travail :

Je crains, cependant, que le commerce de Mr. de Félice dont je suis chargé m'apporte quelque obstacle ; mais si mes affaires particulières en souffrent, j'espère que celles que j'ai de commun avec Mr. de Félice m'en dédommageront ⁶.

Il se partageait la correspondance avec le secrétaire de Félice, Auguste Dentan, comme le témoignent plusieurs lettres à la Typographique de Neuchâtel ⁷. Enfin, il voyageait et visitait les libraires

¹ B. V. N., lettres de F à STN du 13 avril 1776, et de du Puget à STN des 20 janvier 1779 et 12 juin 1780. Félice payait à du Puget 2 sols le volume broché en carton et 10 sols le volume relié en veau, quel que soit le format. Sinnet travailla aussi pour la STN et pour la SITY.

² B. V. N., lettre de du Puget à STN du 17 juillet 1776.

³ B. V. N., lettre de F à STN du 1^{er} août 1778. Il semble pourtant que Félice en vendit dès la parution : il serait alors plus exact de dire que du Puget acheta la majeure partie de l'édition.

⁴ B. V. N., lettre de du Puget à STN du 30 avril 1777.

⁵ Tel est le cas, par exemple, du *Dictionnaire de médecine* que Félice se proposait d'éditer (*JH*, avril 1776, p. 49 et ss.).

⁶ B. V. N., lettre de du Puget à STN du 17 juillet 1776.

⁷ B. V. N., par exemple, lettres de l'impr. de Félice à STN des 24 avril, 8 mai, 25 septembre, 7 et 18 décembre 1776.

pour leur offrir les éditions yverdonnoises ; en mars 1776, par exemple, il quitte Yverdon, parcourt la France et l'Allemagne, et s'en revient au mois de juillet ¹. Cette collaboration ne devait durer que quelques années : il y eut rupture avant 1778. Cette année-là, on voit du Puget commander de l'*Encyclopédie* d'Yverdon à Neuchâtel ². La brouille est confirmée, en 1779, par la correspondance entre la Société typographique de Neuchâtel et du Puget : ce dernier désire faire imprimer son catalogue à Neuchâtel, alors que Félice se chargeait naguère de ce travail ³. Dès cette époque, il se mit à acheter des ouvrages Félice à Neuchâtel, tel l'*Abrégé de la révolution d'Amérique*, « imprimé par le très conséquent M. de Félice » ⁴. Quelle a été la raison de cette rupture ? On ne peut le dire exactement. On sait tout au plus que Félice dut vendre l'*Histoire ecclésiastique* de Mosheim à bas prix, « forcé pour me payer de du Puget qui en avoit acheté l'édition » ⁵. Pour en finir avec ce personnage qui ne nous intéresse que par ses rapports avec les typographes d'Yverdon, disons encore qu'il était conseiller, qu'il devint châtelain en 1779, tout en continuant son commerce de librairie, remis plus tard à son fils Jean-Daniel.

Félice avait encore d'autres voyageurs à son service. Voyageurs occasionnels (libraires ou imprimeurs du pays qui allaient à l'étranger pour leurs propres affaires et qui se chargeaient en même temps de rôles de leurs collègues ⁶) ou voyageurs à ses gages ne travaillant que pour lui. Son fils Charles-Rodolphe voyagea à diverses reprises ; il était autorisé à régler les comptes et à transiger avec les clients, à exiger le paiement des sommes dues par toutes voies légales et à prendre des arrangements favorables aux intérêts de son père, « soit

¹ B. V. N., lettres de du Puget à STN des 3 mars et 17 juillet 1776, et de F à STN des 9 mars et 6 avril de la même année.

² B. V. N., lettre de du Puget à STN du 31 mars 1778.

³ B. V. N., lettre de du Puget à STN du 8 mai 1779.

⁴ B. V. N., lettre de du Puget à STN du 30 janvier 1779.

⁵ B. V. N., lettre de F à STN du 1^{er} août 1778. Pourtant, en 1780, du Puget vendait toujours le *Mosheim*, « ouvrage fort recherché dans tous pays » : à cette époque, il lui en restait très peu (B. V. N., lettre de du Puget à STN du 12 juin 1780).

⁶ B. V. N., lettre de F à STN des 6 et 13 avril 1776. Pott, libraire à Lausanne, « rendant en Allemagne, Félice le charge de ses affaires. Ailleurs, il propose à Serini de Bâle de voyager pour lui en Allemagne (voir p. 151).

pour imprimer des manuscrits pour son compte ou pour celui des autres, soit pour vendre de ses articles, soit enfin pour tout ce qui a rapport à la fabrique et au commerce des livres ». Il avait donc les plus grands pouvoirs : c'est ce que nous apprend la copie d'une procuration de Félice, faite en 1782¹. En 1786, un autre personnage, Pierre Giraud, est autorisé, par procuration, à voyager « en Italie, Allemagne, Pays-Bas, etc. pour écouler le fond de librairie du dit constituant de la manière la plus avantageuse et régler compte avec ses débiteurs, en employant les voyes les plus convenables »². Il est à présumer qu'à cette époque Félice n'effectuait plus ces randonnées comme il l'avait lui-même fait au début³.

Durant de nombreuses années, Auguste Dentan, originaire de Lutry, marié et père de famille, installé à Yverdon dès l'année 1772 en tout cas, et reçu à l'habitation en 1784 seulement, fut *commis* de l'imprimerie qu'il quitta en 1785⁴. Dentan faisait fonction d'employé de bureau et était chargé de la partie administrative. (On trouve dans les archives de la Typographie de Neuchâtel plusieurs lettres écrites et signées de sa main.)

Il ne faut pas oublier de mentionner tous les *collaborateurs littéraires* dont il a été question plus haut, qui « améliorèrent » les éditions yverdonnoises par des remarques et des notes inédites ou une préface intéressante, tout ce groupe de lettrés de la ville ou du voisinage, qui aidaient Félice de leurs conseils, lui écrivaient un prospectus alléchant, etc. Je n'en dirai toutefois pas davantage à leur sujet, puisque nous aurons l'occasion d'en parler dans les pages suivantes.

Tout ce qui regarde le travail dans l'imprimerie même regarde le *prote*. Le *prote* fournit les « garnitures », distribue le travail aux

¹ A. C. V., not. Yverdon n° 12, reg. d'actes notariaux n° 2, p. 265, procuration du 26 juillet 1782. B. V. N., lettre de B. ass. bail. à STN du 14 février 1785. — Charles de Félice fit des études de droit ; en avril 1786, la Chambre des Appellations romandes lui délivra une patente d'avocat (A. C. V., Bg 1^{er}, p. 435, du 29 avril 1786).

² A. C. V., not. Yverdon n° 12, reg. d'actes notariaux n° 4, p. 285, procuration du 10 avril 1786.

³ B. V. N., lettres de STN à F du 21 août 1769, et de Samuel Girardet de Locle à STN du 22 août 1770.

⁴ A. C. V., Eb 141^{er}, p. 274. Il était propriétaire de vignes à Lutry. A. Y., RC n° 91, p. 195, du 17 janvier 1785 et RC n° 92, p. 183, du 15 octobre 1785.

ouvriers pour chaque ouvrage nouveau, surveille la bonne tenue et le labeur de chacun, s'efforce d'éviter les pertes de toutes espèces et vient demander la banque au patron, le samedi venu (soit le salaire qui se distribue ce jour-là au personnel)¹. On connaît le nom de l'un de ces protes, Jean-Louis Scherrer, désigné dans les registres du Conseil sous le titre de « directeur de l'imprimerie de M. de Félice »². Il vint à Yverdon en 1762, lors de l'installation, et eu reparti peu après pour se rendre à Lausanne³. J'ignore les noms de ses

¹ B. V. N., lettre de F à STN du 14 décembre 1771. Intéressant cette fonction, voir B. V. N., contrat passé à Paris entre la STN et J.-B. Spineux, prote, le 9 septembre 1772 : « Ledit sieur Spineux s'engage par ces présentes pour deux années entières et consécutives avec lesdits sieurs intéressés en ladite Société Typographique de Neuchâtel en qualité de prote de leur imprimerie, et lesdites deux années commenceront à courir de ce jour ; en conséquence, ledit sieur Spineux s'oblige de remplir avec exactitude tous les devoirs dont un prote est ordinairement tenu dans une imprimerie, notamment de lire les épreuves première et seconde, marquer les fautes en marge, veiller à ce que l'ouvrier les corrige exactement sur le plomb, et corriger lui-même les tierces sur le plomb, faire les garnitures nécessaires pour mettre un ouvrage en taint, avoir soin des caractères, les faire distribuer de suite, partager le travail entre les ouvriers pour la casse et la presse, de manière que chacun d'eux soit toujours occupé, comme aussi de surveiller les pressiers afin qu'ils fassent leur devoir, faire la banque le samedi, régler les comptes des ouvriers et les payer, employer le tems de loisir à quelq'ouvrage qui ne presse pas, maintenir l'ordre et la règle dans l'imprimerie, et généralement faire tout ce à quoi le devoir de prote l'oblige. » Spineux recevra 100 livres de salaire par mois ; s'il désire quitter l'imprimerie, il avertira trois mois à l'avance ses patrons qui en agiront de même s'ils veulent le congédier. Chez Félice, le prote ne corrigeait pas les épreuves : « Vous demandez une personne, écrit-il à Neuchâtel, que vous ne trouverez jamais. Un prote qui corrige et veille sur les presses, n'existe pas ; s'il est prote, il n'aura pas l'intelligence nécessaire pour corriger ; et s'il est bon correcteur, il ne vaudra pas être ouvrier » (B. V. N., lettre de F à STN du 11 décembre 1771).

² A. Y., RC n° 76, p. 235 et 238, des 22 et 23 octobre 1762 et p. 289, du 3 janvier 1763. *Jean-Louis Scherrer*, originaire de Thurgovie, de Geran, paroisse de Wigoltingen, précédemment établi à Lausanne où, en 1760, il avait acheté, au nom de son neveu Abraham-Louis Tarin, l'imprimerie de François Grasset (voir A. C. V., Bb 25¹⁵, p. 688-691 et 694-697).

³ A. Y., RC n° 77, p. 147, du 3 février 1764. Il travaillera chez son neveu, puis chez Henbach ; il mourut à Lausanne en juin 1779, à l'âge de quatre-vingts ans (voir A. C. V., fichier général, et B. V. N., lettres de Scherrer à STN du 18 mai 1772).

successeurs ; ce furent, probablement, Christian Teichmann ou Jean-Louis Paschoud, vieux ouvriers de la maison qui bénéficiaient de la confiance de leur maître ¹.

La liste des ouvriers est fort incomplète. Je n'avais à disposition que deux sources : a) les registres du Conseil d'Yverdon et b) la correspondance entre la Typographique de Neuchâtel et les imprimeurs d'Yverdon. La première ne mentionne que les ouvriers reçus à l'habitation. Elle était accordée souvent plusieurs années après l'arrivée à Yverdon, de telle sorte que la marge entre l'établissement et l'habitation est très élastique, variant d'une année à cinq ans ou même davantage. Ainsi les noms des ouvriers de passage nous échappent le plus souvent. Somme toute, les registres du Conseil ne signalent que l'équipe permanente et ne sauraient donner le nombre exact des ouvriers travaillant à l'imprimerie de Félice. On devait en compter probablement une vingtaine, puisqu'il y en avait autant à la Typographique de Neuchâtel, imprimerie d'importance à peu près égale ². Il faut encore ajouter que les noms propres figurant dans les registres du Conseil ne sont pas toujours suivis de leur profession. Heureusement, la correspondance entre la Typographique de Neuchâtel et Félice vient allonger quelque peu cette liste :

Jean Adams, d'Ériswil (1775-1788) ³. Pour augmenter ses moyens d'existence, il logeait des ouvriers. Sa femme était vendeuse de vin (c'est-à-dire sommelière) chez une certaine demoiselle Bourgeois, à la rue du Four. Il quitta Yverdon quelque temps pour revenir, en mars 1788, travailler chez son ancien patron ⁴ ; il y demeura probablement jusqu'à la fermeture de l'imprimerie, en été 1789.

Frédéric Aubert, de Savagnier (1773-1784). Marié et père de famille, il partit d'Yverdon à la fin de l'année 1784. Compositeur de son métier, il avait été employé précédemment à la Typographique

¹ Ils signent à diverses reprises des papiers importants.

² B. V. N., lettre de Scherrer à STN du 8 octobre 1772. Selon CHOTET, *op. cit.*, p. 489, en janvier 1771, « un grand nombre d'ouvriers étrangers sont employés à l'imprimerie du professeur de Félice ».

³ Les dates entre parenthèses donnent la première et la dernière mention des RC : il ne s'agit donc pas de la durée totale du séjour.

⁴ A. Y., RC n° 85, p. 396 et 467, des 9 septembre et 22 décembre 1775 ; RC n° 89, p. 339, du 16 février 1781 ; RC n° 92, p. 112, du 25 juin 1785 ; RC n° 93, p. 441 et 479, des 8 février et 15 mars 1788.

de Neuchâtel, qu'il quitta avant la fin de son contrat et sans le consentement de ses directeurs ; aussi, à leurs yeux, est-il un « coquin » qui leur a joué un « tour abominable ». Il était arrivé à Yverdon en 1771, et semble s'y être conduit d'une façon convenable, (vus on long séjour et l'attestation favorable que le Conseil lui accorda lors de son départ) ¹.

Isaac-Louis Charles, de Champvent (1777-1778). En mai 1778, il y avait environ sept ans qu'il travaillait à Yverdon ; il reçut cette année-là une attestation du Conseil et s'en alla ailleurs. Il était employé de l'imprimerie de Félice en qualité de correcteur ².

Joseph Clerc, de Môtiers-Travers (1769-1784). Il quitta Yverdon à la fin de l'année 1777 pour se fixer à Lausanne, mais revint en 1783 pour repartir en 1784 à Neuchâtel, laissant femme et enfants « dans le besoin et à charge aux particuliers de ce lieu » : aussi reçurent-ils l'ordre, en janvier 1785, de quitter la ville avant Pâques, mais obtinrent en avril un sursis jusqu'au 15 mai. Sa femme était tailleurse pour dames ³.

¹ A. Y., RC n° 84, p. 244, du 27 février 1773 ; RC n° 85, p. 238 et 467, des 13 janvier et 22 décembre 1775 ; RC n° 91, p. 421, du 4 décembre 1784. B. V. N., lettre de STN à Pavid, huissier baill., du 26 janvier 1771 : « Le nommé *Frédéric Aubert*, compositeur, partit d'ici il y a 15 jours sans notre consentement pour aller travailler à Yverdon ; nous vous prions de lui dire qu'ayant un écrit signé de sa main, par lequel il s'étoit engagé à travailler dans notre imprimerie jusqu'à Pâques prochaines, notre intention est de vous envoyer le dit écrit, afin de le faire connaître et poursuivre en dédommagements. » B. V. N., lettre de STN à EB du 16 février 1771.

² A. Y., RC n° 86, p. 401, du 14 juin 1777 : il est dit « occupé dans l'imprimerie de Monsieur le Professeur de Félice ». RC n° 87, p. 272, du 15 mai 1778 et p. 477, du 18 décembre 1778 : il y est signalé en qualité de correcteur. C'est probablement à lui que Félice fait allusion dans une lettre à la STN du 11 décembre 1771 : « Pour avoir un correcteur, j'ai pris un homme du pays, sachant le latin, et je l'ai formé à la correction ; il a dégrossi les premières [épreuves] d'abord, ensuite il a fait les 2des, enfin il fait les 3es et les conférences. Vous trouverez assez de jeunes gens avec quelque intelligence et un peu de latin ; si vous prenez le parti de les former vous-mêmes, vous aurez des personnes attachées que vous pourrez mouler comme vous voudrez, et qui seront bien aise de vous servir toute leur vie, n'ayant plus point d'autre vocation. » En juin 1785, Charles travaillait à Lausanne (A. C. V., fichier général : Vincent, II.).

³ A. Y., RC n° 81, p. 175, 183 et 195, des 17 juin, 1^{er} juillet et 14 juillet 1769 ; RC n° 87, p. 44, du 22 novembre 1777 ; RC n° 91, p. 25, 32 et 468, des 21 et 28 juin 1783 et du 5 janvier 1785 ; RC n° 92, p. 53, du 16 avril 1785. A. C. V., Eb 71⁴⁶, fol. 272.

Daniel David, d'Yverdon (1776-1786). En 1781, il travaillait à Lausanne, en 1782, à Neuchâtel. Il ne semble guère s'être occupé de sa famille ; sa femme tenait un « billard soit caffè », elle avait la permission d'encaver du vin à l'usage de ses pratiques. Elle logeait en outre des ouvriers. Tant que David était à Yverdon, elle avait de quoi vivre, mais dès qu'il partait ailleurs, il ne lui envoyait aucun subside et la laissait dans la nécessité ; en 1782, elle se rendit à Genève « pour y chercher une condition », elle y séjourna quelque temps, son mari, malade, l'ayant rejoint ; elle dut demander des secours à l'hôpital, à plusieurs reprises, pour subvenir à son entretien et à celui de son fils. En juin 1786, l'imprimeur, de nouveau à Neuchâtel et malade, demanda au Conseil « d'être rendu dans sa patrie ». Il fut hébergé à l'hôpital aux dépens de la ville qui régla aussi, lors de son décès survenu en juillet de la même année, les frais d'inhumation ¹.

Jean-Gabriel Dégallier (1783-1785). Il resta peu de temps à Yverdon. Scherrer, alors chez Heubach, dans une lettre adressée à la Typographique de Neuchâtel, en 1772, estime que Dégallier est un mauvais ouvrier : « Gabriel Dégallier est ici sans rien faire la moitié du tems », écrit-il. C'est donc un personnage peu recommandable ².

Ducret, d'origine savoyarde, passa de Neuchâtel à Yverdon vers la fin de 1770 (ou au début de 1771) ; compositeur à la Typographique, il la quitta sans régler certaines sommes qu'il lui devait ; en avril 1772, il séjournait à Yverdon, mais en août il travaillait à Lausanne chez Grasset. Selon les Neuchâtelois, Ducret était un mauvais sujet ³.

¹ A. Y., RC n° 85, p. 509, du 20 janvier 1776 ; RC n° 89, p. 346, du 24 février 1781 ; RC n° 90, p. 347, 414, 432 et 438-439, du 9 novembre 1782 et des 8 janvier, 31 janvier et 8 février 1783 ; RC n° 92, p. 397, 406 et 441, des 10 et 24 juin et du 4 août 1786.

² A. Y., reg. des habitants. B. V. N., lettre de Scherrer à STN du 18 février 1772.

³ B. V. N., lettre de STN à Pavid, huissier baill., du 26 janvier 1771 : « Nous sommes informés qu'un nommé *Ducret*, Savoyard de nation et compositeur d'imprimerie, se trouve actuellement dans votre ville. C'est le plus grand voleur que nous ayons encore vu ici, qui nous a emporté et notre argent et notre pain. » B. V. N., lettres de Ducret à STN des 1^{er} avril 1771, 24 avril, 14, 18 et 30 août 1772 : il cherche alors à retourner à Neuchâtel.

Jean-Jacques Hellen, de Boltigen (1773-1782), fut au service de Félice durant quelques années avant de s'établir à son compte, en été 1775¹.

Henri-Valentin Kaysner, de Lauterbach, puis bourgeois de Gressy dès 1769 (1768-1781). Lorsqu'il quitta Yverdon, au début de l'année 1781, il y travaillait depuis environ dix-sept ans. On peut donc le considérer comme l'un des premiers ouvriers engagés par l'imprimerie de Félice².

Lombard, sujet français, agrégé à la Bourse française de Lausanne (1775-1778). Sa femme, née Truan, était « régente » d'une classe de jeunes filles³.

Louis Meyer, de Gossens. Né et élevé à Yverdon, fils du « régent » Meyer, il avait fait son apprentissage chez Félice, qu'il quitta en 1787 pour aller travailler à Lausanne⁴.

Samuel-Rodolphe Moser, de Biglen (1774-1779). Il était marié et père de quatre enfants. Sa femme était tailleuse. En 1778, le Conseil dut l'exhorter « à être à l'avenir plus prudent et circonspect » et lui recommander une conduite plus régulière mais, en avril de l'année suivante, « l'imprimeur Moser ayant donné... des traits de violence et d'emportements extraordinaires » contre un quidam, il reçut l'ordre de quitter la ville avant la Saint-Jean. Sa famille demeura encore à Yverdon jusqu'à la fin de l'année avant de le rejoindre⁵.

Jean-Louis Paschoud, de Lutry (1769-1789). Un des plus anciens ouvriers de Félice, il resta à Yverdon jusqu'à la fermeture de

¹ Voir p. 319.

² A. Y., RC n° 80, p. 215, du 29 avril 1768; RC n° 81, p. 150, 152 et 195, des 5 et 6 mai et du 14 juillet 1769; RC n° 89, p. 424, du 19 mai 1781; RC n° 90, p. 83, du 24 décembre 1781. J.-J. Hellen et L. Vincent étaient parrains de son fils Jean-Luc (A. C. V., Eb 141¹², p. 256).

³ A. Y., RC n° 85, p. 261, 274 et 294, des 11 février, 11 mars et 14 avril 1775; RC n° 86, p. 65, 106 et 360, des 27 avril et 28 juin 1776 et du 19 avril 1777; RC n° 87, p. 168 et 272, des 14 février et 15 mai 1778.

⁴ A. Y., RC n° 93, p. 335, du 10 novembre 1787. A. C. V., not. Yverdon, n° 12, reg. d'actes notariaux n° 5, p. 190, procuration du 25 juin 1787.

⁵ A. Y., RC n° 85, p. 176, 204 et 224, des 22 octobre, 10 et 31 décembre 1775; RC n° 87, p. 119, du 9 janvier 1778; RC n° 88, p. 170 et 267, des 24 avril et 9 juillet 1779. A. C. V., Eb 141¹², p. 102, du 13 décembre 1779.

l'imprimerie (où il a assumé, probablement, la fonction de prote) pour se rendre à Lausanne. Sa femme tenait un débit de vins¹.

Christian-Gottfried Teichmann, originaire d'un village de la région de Leipzig, puis bourgeois de Montcherand (1770-1786). Sa femme, née Develey, était « régente » d'une classe de jeunes filles. Teichmann eut trois enfants dont l'un était filleul de Joseph Clerc. Comme Paschoud, c'était un vieil ouvrier de la maison (à Yverdon avant 1768) qui mérita la confiance de son patron. Il mourut en 1786 ; l'année suivante, sa femme se retira de l'enseignement².

Lucas Vincenz (ou Luc Vincent), venu de Bâle à Yverdon (en 1770 probablement) (1772-1779). Il acquit les bourgeoisies de Gossens et d'Echichens. Il quitta Félice pour aller travailler à Lausanne où il s'associa, en 1782, à l'imprimeur Henri Vincent³.

Telle est la liste — incomplète, répétons-le — des ouvriers qui séjournèrent durant plusieurs années à Yverdon. On voit que les femmes de la plupart d'entre eux exerçaient un métier : maîtresse de pension, vendeuse de vins, institutrice, tailleuse ou couturière ; ce qui laisse supposer que la situation de leurs époux ne devait guère être brillante.

On peut donner encore d'autres noms mentionnés dans les lettres de la Typographique de Neuchâtel et de ses correspondants

¹ A. Y., RC n° 81, p. 57, 59 et 65 des 6, 7 et 13 janvier 1769 ; RC n° 92, p. 483, du 15 septembre 1786 ; RC n° 94, p. 351, du 13 juin 1789. A. C. V., *Eb* 141¹², p. 14 et 56 ; marié à une Dard, de Giez, il eut quatre enfants ; l'une de ses filles était la filleule de Bernard-Frédéric de Félice, représenté au baptême de l'enfant par Auguste Dentan, la marraine étant Louise de Félice, représentée par Mlle Louise Cavin. Le Professeur Lex et sa femme étaient parrain et marraine de son fils Joseph-Ferdinand. Sa fille Louise-Catherine était filleule d'Isaac-Louis Charles. Id., fichier général.

² A. Y., RC n° 82, p. 119, 122 et 127, des 29 et 30 juin et du 6 juillet 1770 ; RC n° 84, p. 33 et 312, des 9 mai 1772 et 8 mai 1773 ; RC n° 85, p. 85, 197 et 326, des 21 mai et 3 décembre 1774 et du 27 mai 1775 ; RC n° 93, p. 200 et 201, du 5 mai 1787. Id., reg. des habitants. A. C. V., *Eb* 141¹², p. 223 et *Eb* 141¹⁴, p. 106 et 333.

³ A. Y., RC n° 83, p. 239, du 10 janvier 1772 ; RC n° 84, p. 204, du 9 janvier 1773 ; RC n° 88, p. 101 et 346, des 12 mars et 9 octobre 1779. A. Y., reg. des habitants. A. C. V., *Eb* 59², p. 439, du 31 décembre 1770. Voir p. 329, note 1.

yverdonnois : Bon¹, Chapuis², Daniel Gallay³, un second Gallay⁴, Guyaz, garçon pressier⁵, Henchoz, Guyot, Arnaud⁶, Koll, compositeur, Ferdinand Zeihler, garçon pressier⁷, Neumann⁸ et Schmidt⁹.

Il n'y avait pas, dans notre pays, une corporation de l'imprimerie. L'usage et la concurrence fixaient le taux des salaires¹⁰. C'était le règne de l'offre et de la demande : aucune organisation patronale,

¹ B. V. N., lettre de F à STN du 9 novembre 1776.

² B. V. N., lettre de STN à Chapuis du 7 novembre 1770 : il se propose d'aller travailler à Neuchâtel.

³ G. Y., reg. des décès : mort en 1768 de Daniel Gallay, de Genève, ouvrier imprimeur.

⁴ B. V. N., lettre de Félice l'ainé (Charles-Rodolphe) à STN du 6 août 1783 : il charge la Typographique de réclamer à cet ouvrier de l'argent qu'il lui a prêté : « Cet ouvrier a travaillé chez mon père environ pendant une année, et sa mauvaise conduite pendant tout ce tems, l'a toujours laissé dans la misère, et même dans une honteuse gueuserie. Malgré cette conduite que je ne connais-sais que trop, j'ai toujours eu la faiblesse de lui prêter de l'argent... » etc.

⁵ B. V. N., lettre de Scherrer à STN du 30 octobre 1770. Selon Scherrer, lui et ses deux frères ne sont pas recommandables, leur conduite est si mauvaise qu'ils ne peuvent rester nulle part ; « Si on veut les désordres dans une imprimerie, on n'a qu'à prendre les 3 frères. Mr. de Félices peut vous en détailler plus amplement, puisque le pressier a aussi travaillé chez lui, mais bientôt après congédier ».

⁶ B. V. N., lettres de F à STN du 9 novembre 1776, et de STN à Arnaud du 19 décembre 1770. Henchoz, Guyot et Arnaud passent, à cette époque, au service de la STN : « Cy-joint un louis neuf que vous demandé que l'on avance à Messieurs Henchoz et Guyot ; ainsi que comme vous le dites, vous partirez dimanche et serés en ouvrage lundi dans notre imprimerie. »

⁷ B. V. N., lettres de STN à Pavid, huissier baill., des 7 novembre et 19 décembre 1770, et de Pavid à STN des 16 novembre et 15 décembre 1770 : Koll et Zeihler ont quitté la Typographique sans régler des avances diverses ; Pavid est prié de les faire payer sans délai ni grâce, « come il convient de traiter gens qui décampent en emportant l'argent d'autrui et payent d'ingratitude les hontés qu'on a enes pour eux ». B. V. N., lettre de Zeihler à STN du 4 décembre 1770 : Zeihler a quitté Neuchâtel sans avertir ses patrons qui lui réclament le prix d'un habit de travail qu'ils lui avaient donné. Il refuse de payer la somme, prétextant que son prédécesseur n'avait pas eu à s'arquitter d'une dette semblable. Quant à son départ, il le justifie en répondant qu'il n'avait plus assez de travail à Neuchâtel et qu'il devait se promener au lieu d'être à l'ouvrage.

⁸ G. Y., reg. des décès : mort en 1774.

⁹ B. V. N., lettre de STN à F du 23 octobre 1769.

¹⁰ B. V. N., lettre de STN à SLTY du 16 décembre 1775.

aucune organisation ouvrière. Tandis que l'imprimerie française était fortement protégée, la nôtre disposait d'une trop grande liberté. De leur côté, les maîtres imprimeurs s'avertissaient et se conseillaient, recommandant à leurs collègues tel ouvrier ou les mettant en garde contre tel autre. Par exemple, des ouvriers « allemands » passant à Yverdon, Félice qui n'a pas de travail pour eux, les envoie à la Typographique de Neuchâtel¹. Cette dernière demande à Félice un mémoire sur le prix de la main-d'œuvre, pour mieux se défendre contre « les moyens trop multipliés que les ouvriers savent mettre en usage pour tromper ceux qui les occupent »². A-t-elle besoin d'un prote, elle recourt à nouveau à l'imprimeur d'Yverdon qui lui recommande un jeune homme de sa connaissance³. Mais à côté de ces bons procédés, les imprimeurs ne craignaient pas d'employer, de part et d'autre, des méthodes moins correctes. On ne se faisait pas faute, indirectement et insidieusement, d'engager, par des offres alléchantes, les ouvriers de la ville voisine :

Vous savés, écrit Ostervald (l'un des associés de la Typographique de Neuchâtel) à Chapuis, que m'étant rendu à Yverdon pour prendre des informations au sujet des 2 ouvriers qui nous ont emporté de l'argent, vous vintes à mon auberge et vous parûtes disposé à venir travailler dans notre imprimerie, sans quoi je ne vous aurois pas écrit comme je l'ai fait ; si vous êtes encore dans les mêmes intentions, je vous répète que vous n'avez qu'à vous rendre ici, nous vous occuperons selon vos talens, et nous vous ferons un sort pour le moins aussi avantageux que le vôtre actuel⁴.

Il y aura, durant les quelque vingt années de correspondance entre Félice et la Typographique de Neuchâtel, divers conflits au sujet d'ouvriers qui ont quitté l'un ou l'autre, au mépris de la parole donnée, d'un contrat ou des usages. On voit même un ouvrier de

¹ B. V. N., lettre de F à STN du 28 août 1769.

² B. V. N., lettre de STN à F du 21 août 1769. Le salaire des ouvriers imprimeurs était « au fixe » (par jour, par semaine ou par mois) ou « aux pièces » (tant par feuille de composition, tant par mille de feuilles d'impression) (voir B. V. N., dossier concernant les ouvriers, et lettre de F à STN du 24 avril 1771).

³ B. V. N., lettre de STN à F du 7 décembre 1771, et de F à STN du 14 décembre 1771.

⁴ B. V. N., lettre d'Ostervald à Chapuis du 7 novembre 1770.

Félice se rendre à Neuchâtel pour y soudoyer un collègue et l'entraîner à Yverdon. Est-ce avec le consentement de son patron ? Félice le nie avec véhémence ; toujours est-il qu'il le reçoit et l'engage, malgré les protestations de la maison voisine ¹.

De leur côté, les ouvriers n'agissent pas mieux. On va d'un endroit à l'autre, au gré des promesses. En entrant dans une imprimerie, l'ouvrier s'engageait — selon l'usage établi parmi les ouvriers « allemands », en tout cas — à y travailler au moins pour une durée de six mois, alors même qu'il ne signait pas un contrat ². A partir de 1768, dans notre pays, les ouvriers devaient prêter serment devant le bailli du lieu et promettre d'observer les lois sur l'imprimerie ³. Comme nous l'avons vu, ils quittaient souvent leur place sans avr-tissement pour passer dans une autre imprimerie, partant sans rendre l'argent prêté, leurs habits de travail ou quelque autre objet : il fallait alors recourir à la justice pour se faire rembourser ⁴.

Il y avait pourtant à Yverdon un « Règlement pour l'observation des journées des ouvriers » depuis 1706, enjoignant aux maîtres et aux employés de toutes professions d'accomplir fidèlement leurs devoirs réciproques ; les termes en étaient toutefois trop généraux pour permettre une réglementation judicieuse de l'imprimerie ⁵. En cas de nécessité, les ouvriers et compagnons « allemands » pouvaient recourir à la *Bourse des pauvres allemands* et, dès 1779, à la *Société de secours pour les ouvriers et compagnons allemands* ⁶. Ces gens étaient d'ailleurs assujettis à des charges fiscales modestes, ils ne versaient

¹ B. V. N., lettres de STN à F du 23 octobre 1769, et de F à STN du 26 octobre 1769.

² B. V. N., lettre de STN à FB du 16 février 1771, accompagnant une procuration contre Frédéric Aubert. Par exemple, Aubert signa un engagement formel pour six mois, le 26 octobre 1770. Il fut stipulé dans son contrat avec la STN qu'en cas où il désirerait quitter plus tôt l'imprimerie, il devrait en avertir les directeurs six semaines à l'avance. Aubert partit de Neuchâtel, le 12 janvier 1771, au mépris de sa parole. La STN exigea 33 livres, argent de Berne, de dédommagements, pour onze semaines de travail qu'il n'avait pas accomplies, du 12 janvier au 31 mars. La procuration fut envoyée à cet effet à l'huissier baill. David par l'entremise de Bertrand.

³ Règlement souverain de 1768, voir p. 358-360.

⁴ Voir p. 119, note 7.

⁵ A. Y., RC n° 49, fol. 119 verso, du 28 août 1706.

⁶ A. Y., RC n° 88, p. 81, du 27 février 1779.

à la ville qu'un florin par année comme droit d'habitation¹. Félice s'efforça d'alléger le plus possible le sort de ses ouvriers ; ainsi, en 1771, dans son intérêt et dans le leur, il adressa une requête à Berne pour qu'ils fussent tous exemptés du port des armes².

Selon Scherrer, la plupart de ces ouvriers étaient formés à Lausanne³. A l'exception de rares conflits, les relations entre Félice et eux furent être cordiales. Le seul incident grave connu date de l'année 1770 :

En novembre 1770, je fus attaqué par un certain Bon, dans ma chambre, avec le couteau de chasse à la main, me demandant de l'argent. J'ai fait chasser dernièrement ce coquin du château de Grandson, parce qu'il eut l'effronterie d'y paroître comme avocat, pour plaider en faveur de la commune de Bonvillars contre moi.

Ce que nous confirme Elie Bertrand :

Si le typographe ebrodunois vous joue de vilains tours, il a risqué d'être égorgé par un de ses protes ou correcteur d'imprimerie, qui est venu l'épée à la main dans sa chambre, et qui a mis en allarme toute la maison⁴.

Telles sont les indications que je puis donner sur le personnel de Félice et sur son activité⁵.

¹ Voir p. 98, note 3.

² MACCABEZ, *op. cit.*, p. 149 et 150, lettre de F à G.-E. de Haller du 25 avril 1771 : « ... D'ailleurs on n'oblige nulle part les ouvriers imprimeurs à ces charges, ils sont regardés partout comme appartenans aux Universités ou Académies. »

³ B. V. N., lettre de Scherrer à STN du 18 mai 1772.

⁴ B. V. N., lettres de F à STN du 9 novembre 1776, et d'EB à STN, non datée (1770).

⁵ Les archives de la STN possèdent divers textes, concernant les ouvriers, du plus haut intérêt. Voir, par exemple, le *contrat d'apprentissage* de Georges Villomé : « Le 8 juin 1778, la Société typographique de Neuchâtel a reçu et reçoit le nommé George Villomé de Pérouse, près de Belfort en Alsace, pour apprentif imprimeur à la presse ; et son apprentissage durera un an consécutif, à commencer du 7 mai 1778, et finira à pareil jour de l'année 1779. Pendant cette année consécutive et sans interruption, ledit apprentif s'engage de remplir exactement les conditions suivantes : il travaillera pendant les six jours de la semaine, et commencera la journée entre quatre heures et demie et cinq heures, ainsi que la plupart des ouvriers de la presse, et la finira à huit heures du soir.

7. *Les relations avec les imprimeurs et libraires*

I. NEUCHÂTEL.

Grâce au fonds de la Typographique de Neuchâtel, il est possible d'étudier les relations entre Félice et les imprimeurs et libraires de cette ville avec une certaine minutie. Comme il n'en va pas de même pour les autres correspondances du typographe d'Yverdon, les pages suivantes risquent de donner aux premiers trop d'importance par rapport aux secondes : c'est évident, mais il faut bien se contenter des sources disponibles. Toutefois, en observant, par exemple, le cours des relations entre Félice et la Typographique de Neuchâtel, nous verrons de plus près les problèmes qu'avait à résoudre, *d'une façon générale*, un éditeur de la Suisse romande du XVIII^e siècle. On pourra ensuite estimer, sans trop d'imprudance, que les mêmes questions se posaient avec les autres imprimeurs et libraires.

a) *Les éditeurs du « Mercure »*

Par ses deux premières femmes, Suzanne-Catherine Wavre et Louise-Marie Perrelet, Félice, bourgeois de Thièle, n'était pas étranger au pays de Neuchâtel, si proche d'ailleurs d'Yverdon.

Il prendra une heure au plus pour dîner, une demi-heure pour déjeuner, et une demi-heure pour goûter. Il fournira l'eau de fontaine nécessaire pour la trempe et pour l'intérieur de l'imprimerie. Il allumera chaque matin le fourneau pendant l'hiver. Tous les dimanches matin, il ramassera les lettres tombées, les lavera et les déposera à la portée du prote ; après quoi, il balayera l'imprimerie tant sous les presses que sous les casses, et aura soin qu'on ne trouve aucun amas d'ordures, ni de toiles d'araignées dans aucune coin de l'imprimerie, dont il aura aussi soin que l'entrée, jusqu'au coin de la maison, soit toujours propre. Il fermera soigneusement chaque soir, après le travail, toutes les fenêtres et contrevents, ainsi que la porte dont il remettra la clef au prote. Il ne fera aucune commission pour les ouvriers, sous quelque prétexte que ce puisse être, si ce n'est de l'aveu du prote, de qui seul, et de ses maîtres, il recevra des ordres et les exécutera ponctuellement. La Société typographique, de son côté, s'oblige de lui payer un écu neuf par chaque semaine exactement remplie. Si au contraire, il fait des absences ou manque à ses devoirs, la Société se réserve le droit de ne lui payer que ce qu'elle jugera qu'il a mérité. Elle paiera, d'ailleurs, un ouvrier convenable, avec lequel il travaillera pour apprendre la profession. »

L'imprimeur Abraham Droz¹, l'un des éditeurs du *Mercur* (ou *Journal helvétique*), était son parent par alliance. Ceci explique que Félice imprima, en 1765, les *Lettres relatives à J.-J. Rousseau de Du Peyrou* pour le compte de cette société². A la mort de son mari, en 1767, Mme Droz, née Gaudot³, intéressa Félice au *Mercur* (si j'en crois certaines lettres de Bonnet); en tout cas, durant les années 1767-1769, il collabora à la rédaction de ce périodique qui s'imprimait toujours chez les Droz⁴. J'ignore s'il fit d'autres impressions pour les éditeurs du *Mercur*, chez qui l'on pouvait souscrire à l'*Encyclopédie* d'Yverdon⁵. Mme Droz, de son côté, en 1769, lui imprima une partie des *Causes amusantes et connues* d'Estienne⁶, mais elle ne put terminer ce travail, car elle vendit, la même année, son imprimerie et ses droits sur le *Journal helvétique* et la *Feuille d'avis* aux associés de la Société typographique (qui venait de se fonder)⁷, le banneret Frédéric-Samuel Ostervald⁸ et son gendre Jean-Elie Bertrand⁹.

¹ Abraham II Droz (allié Gaudot), fils d'Abraham I (allié Wavre). Ces deux imprimeurs figurent parmi les éditeurs du *Mercur* qu'ils imprimèrent à Neuchâtel et à Berne. Abraham II mourut en janvier 1767 (fichier A. E. N.).

² Voir p. 173.

³ Marraine de Suzanne-Marie de Félice (A. C. V., *Eb* 141^b, p. 160). Félice parle de sa « cousine Droz » (B. V. N., lettre de F à STN du 23 août 1769).

⁴ B. G., *Inc* 739, fol. 122, lettre de Bonnet à F du 11 mars 1767 : « Il n'est pas douteux, Monsieur, que le *Journal helvétique* ne prospère entre vos mains. Je l'ai reçu et je vous en remercie. Il faut espérer que Rousseau ne l'appellera plus le *journal* de Neuchâtel. D'habiles gens avient laissé tomber *autrefois* quelques perles sur ce fumier. » Id., fol. 142, du 21 avril 1767 : « J'ai encore à vous remercier, Monsieur, de l'envoi d'un second mois de votre *Journal helvétique*. Il est bien meilleur que son aîné et ce n'est pas en dire assez. Continués comme vous avez commencé. Si vous ne plaisez pas à la multitude, vous plairez au petit nombre des bons juges dont vous devez ambitionner les suffrages. » Id., fol. 157, du 5 mai 1767 : « Le mois de mars de votre journal n'est parvenu... Je vois en effet dans ce volume des frivolités à côté de choses qui ne sont point *frivoles*. Je vous donne celles-ci, et à l'imprimerie celles-là. » Id., *Inc* 740, fol. 27 verso, du 11 janvier 1769 : « Je soupçonne d'ailleurs que la vende infortunée du pauvre Droz participe à la vente de cet ouvrage *périodique*... »

⁵ *JH*, février 1769, p. 222.

⁶ Voir p. 184-186. L'ouvrage fut continué par la STN.

⁷ B. V. N., lettre de Mme Droz à STN du 1^{er} août 1769. Convention du 1^{er} août 1769 à titre de vente perpétuel : J.-J. de Luzé et le Professeur de Félice, parents de Mme Droz, l'autorisent à vendre son fonds d'imprimerie et ses droits.

⁸ Frédéric-Samuel Ostervald, 1713-1795, d'une famille neuchâteloise aujourd'hui éteinte. Maître-bourgeois de Neuchâtel, banneret en 1762. Il fonda avec

b) *La Société typographique*

Les premières et les dernières lettres échangées entre la Typographique de Neuchâtel et Félice — que nous ayons conservées — datent respectivement d'août 1769 et de mai 1789 : il s'agit donc d'une vingtaine d'années de rapports communs. Si, au début, cette correspondance fut très nourrie, elle ne tarda pas à se relâcher de plus en plus, en passant par des alternatives de bonne entente ou de querelle ¹.

Dès l'origine, Félice s'efforce de conserver les positions acquises sur le marché du livre. Il semble vouloir collaborer avec la nouvelle imprimerie, à la condition qu'elle le serve et qu'elle lui soit utile. Il consent à lui donner en échange des ouvrages sortis de ses presses pour autant qu'elle ne les vendra pas dans les régions qu'il s'est réservées : « J'oublois de vous prévenir de ne pas envoyer des deux articles offerts, ni en Hollande, ni en Allemagne, ni dans la Suisse allemande ; c'est une condition dont je vous prierai toujours, parce que j'y en envoie exclusivement. » ²

son gendre, Jean-Elie Bertrand, la Société typographique, qui imprima entre autres, en 1771, le *Système de la nature* du baron d'HOLBACH. Cet ouvrage souleva l'indignation générale : il fut brûlé publiquement, et Ostervald destitué de sa charge de baneret. Il rentra au Conseil de ville en 1782. Le baneret a joué un rôle important dans les événements de 1766-1768, sur lesquels il a publié une *Histoire abrégée des troubles du pays de Neuchâtel*. Il est l'auteur d'une *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la principauté de Neuchâtel et Valangin* et d'un *Cours de géographie et de sphère* (DIBBS).

¹ Jean-Elie Bertrand, 1737-1779, d'une famille originaire de Nyons en Dauphiné, puis bourgeoise d'Orléans et d'Yverdon, né à Orléans. Recteur du collège de Neuchâtel en 1757, professeur de belles-lettres deux ans après. Il était le neveu d'Elie Bertrand. Il se fit consacrer pasteur mais, en 1769, il renonça à toutes fonctions ecclésiastiques pour s'occuper exclusivement de la Société typographique. La publication du *Système de la nature* lui valut d'être cité devant la Compagnie des pasteurs, qui le déclara déchu du ministère. En 1775 cependant, il fut réintégré dans sa qualité d'ecclésiastique. Il a laissé une *Description des arts et métiers* en 19 vol. et de nombreux manuscrits sur l'histoire de Neuchâtel (DIBBS).

² B. V. N., lettre de STN à F du 4 juin 1787, non envoyée : la mésentente est alors complète ; le reg. de copie de lettres mentionne dans la marge : « Nol. on ne veut rien avoir à faire avec lui. » Toutefois, la correspondance n'en continua pas moins.

³ B. V. N., lettre de F à STN du 23 août 1769.

Cette condition ne pouvait guère convenir aux Neuchâtelois, puisqu'elle tendait à leur interdire, purement et simplement, la plupart des débouchés de l'imprimerie suisse : « Nous trouvons d'ailleurs, lui répondent-ils, que nous interdisant la Hollande, l'Allemagne, la Suisse allemande, vous ne nous laissés liberté que pour les [les livres] garder en magasin. ¹ »

Ils avaient immédiatement écrit à Elie Bertrand pour l'avertir des difficultés qu'ils rencontraient et pour le prier d'intervenir auprès de Félice. Elie Bertrand joua un rôle important dans les rapports entre les deux imprimeries. D'une part, il était oncle de Jean-Elie Bertrand et ami personnel du banneret Ostervald ; il leur avait prêté de l'argent, en octobre et en novembre 1769, ainsi qu'en mars 1770 ² ; il était donc intéressé pour de bons motifs à la prospérité de la nouvelle entreprise. Mais, d'autre part, il était au mieux avec Félice qui le rangeait au nombre de ses amis ³ ; peut-être est-ce même à l'instigation de Bertrand qu'il s'était fixé à Yverdon, en 1762. Ils se rencontraient fréquemment, habitant la même rue et, en été, l'un à Champagne et l'autre à Bonvillers, ils se faisaient de mutuelles visites. Enfin, argument essentiel, Bertrand était un zélé collaborateur de l'imprimerie d'Yverdon : pour toutes sortes d'ouvrages, il donnait des notes, des corrections, etc., ou accomplissait pour elle diverses autres tâches qui lui étaient fort honnêtement payées. Et comme l'homme était intéressé, impossible de se brouiller ! Alors que faire ? Il s'en tira par le jeu de l'hypocrisie : appuyer secrètement les Neuchâtelois tout en profitant de Félice. Ce pasteur était un maître fourbe, lui que Rousseau appelait l'« âme damnée de Voltaire » ou le « Jésuite Bertrand » ⁴. Comme il avait agi avec Rousseau, il agira avec Félice. Aussi répondit-il à Ostervald :

¹ B. V. N., lettre de STN à F du 23 août 1769.

² B. V. N., lettres d'EB à STN du 6 octobre 1772, et de STN à EB du 10 mars 1773. Ce prêt s'élevait à 6000 francs.

³ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 45. Il nous apprend que leur amitié datait déjà du temps où Félice professait à Naples. Dans une lettre ouverte de l'*Excerptum* (juillet-septembre 1758), Félice se félicite de la chaleureuse amitié que Bertrand lui témoigna.

⁴ Voir p. 170 et 171.

Si le sieur Félice, mon cher baneret, ne veut pas que vous vendiez en Europe les feuilles qu'il vous remettra, que veut-il que vous en fassiez ? On n'en fait pas des compotes ni gelées alimentaires. Les conditions devant être réciproque, que fera-t-il des feuilles qu'il recevra de vous en échange ? Ces conditions sont absurdes. Je ne l'ai point vu ; si je le vois, je lui prouverai qu'il a autant besoin de vous que vous de lui, et que le projet d'une association vous seroit moins avantageux qu'à lui. Du reste, parlez-lui en. *S'il ne répond pas à vos vœux, imaginez qu'il n'existe pas*, et marchez en avant ; tenant pour certain, qu'avec de l'industrie, il vaut mieux imprimer des livres que des indiennes.

« Imaginez qu'il n'existe pas », l'étrange façon de servir un ami ! Il l'engageait donc à ne pas accepter la proposition de Félice : « Aux conditions proposées par Mr. Félice, vous ne pouvez ni ne devez lui remettre aucune de vos feuilles, ni recevoir des siennes. Voilà mon avis ! »

Et il lui donnait pour terminer la liste des principales correspondances du typographe d'Yverdon :

Au reste, pour la Hollande, son seul correspondant est Gosse et Pinet de la Haye, pour la Suisse et l'Allemagne, la Société Typographique de Berne, pour la France, Bruysset à Lion, Panekouke à Paris, et Saillant au même lieu, et Desaint. Il n'est pas difficile à vous de faire à ces gens des avantages qui les obligent à prendre vos livres aux conditions auxquelles Mr. Félice les leur remettoit¹.

Aussi, « l'arrangement convenu par rapport à nos entreprises respectives » n'était guère au point² ; mais surtout que l'on ne se laisse pas intimider par Félice ! Bertrand revenait, quelques jours plus tard, à la charge :

Il n'y a rien à faire avec Mr. Félice, et dès que vous aurez quelques libraires qui trouveront intérêt à débiter vos livres, *vous n'avez aucun besoin de lui*. Il manque de fonds, et il en cherche, et il n'est pas si aisé d'en trouver, quand on n'a pas encore fait impression sur le public³.

¹ B. V. N., lettre d'EB à STN du 29 août 1769.

² B. V. N., lettre de STN à F du 26 août 1769, non envoyée.

³ B. V. N., lettre d'EB à STN du 1^{er} septembre 1769.

Néanmoins, le pasteur ira discuter avec Félice les modalités d'un accord, (« j'ai longuement discuté avec Mr. le Professeur Félice, Messieurs, la manière de commercer entre lui et vous », écrit-il), pour s'entendre, finalement, sur les points suivants : 1. Les deux entreprises se communiqueront leurs projets d'éditions. 2. Selon la nécessité, elles imprimeront l'une pour l'autre. 3. La première qui aura conçu un projet et l'aura annoncé l'exécutera. 4. Les échanges se feront feuille pour feuille et sans limitation comme l'aurait désiré Félice.

J'ai toujours soutenu, écrit Bertrand, que la moindre réserve rendrait les échanges impossibles ; que chacun de vous s'engageoit seulement auprès de son correspondant en Allemagne ou en Hollande, ou en France, de n'en point envoyer à d'autres du même pays, mais qu'il auroit pleine liberté d'en vendre en Suisse, et si l'acheteur suisse en envoye lui-même dans un de ces pays-là, les éditeurs suisses ne peuvent être accusés d'avoir violé leur promesse; si un libraire étranger prend toute l'édition, alors on se réserve de ne point vendre ce livre en Suisse¹.

Cette lettre ne faisait que confirmer et compléter ce que Félice avait écrit, la veille, aux Neuchâtelois :

Au reste, si nous ne nous proposons point une règle fixe, nous nous croiserons souvent. Il faut nous prévenir réciproquement des entreprises à faire. La maison qui prévientra l'autre la fera, et la prévenue se bornera à en prendre un certain nombre. Les libraires de Genève et de Lausanne me préviennent, lorsqu'ils contrefont quelque ouvrage sur lequel je pourrais avoir des vues : j'en fais autant à leur égard. Je voulois imprimer la *Vie de Charles V*, Grasset m'en a prévenu ces jours passés ; je n'y pense plus. Il faut absolument que nous nous entendions et que nous nous communiquions réciproquement nos vues, lorsque nous pouvons craindre d'avoir les mêmes idées. Vous vous engageriez autrement dans de mauvaises entreprises.

Félice approuvait l'échange des livres feuille pour feuille : il agit toujours de la sorte avec ses autres correspondants, il les paie en impressions et non en argent. Quant au débit réciproque des ouvrages, il est le but principal de la liaison entre les deux entreprises ; il ne

¹ B. V. N., lettre d'EB à STN du 21 septembre 1769.

E L E M E N S
DE
G E O M E T R I E .



Y V E R D O N ,

Chez JEAN JAQUES GENATH

L'An 1725.

conviendra donc jamais d'acheter les articles contre espèces, « à moins, ajoute-t-il, que nous ne voulions être en perte »¹.

Admis de part et d'autre, l'arrangement semblait donc parfaitement équitable ; il dura, tant bien que mal, pendant les vingt années de correspondance.

En fait, il ne fut pas toujours respecté. Si, par exemple, dans les débuts, on se transmet les projets, plus tard, on n'en dit mot, allant même jusqu'à ignorer les productions du voisin ! Le système d'échange donna lieu à des discussions et à des conflits continuels. En principe, on échangeait feuille pour feuille, indépendamment du format, des caractères, du papier ou de la valeur de l'œuvre. Lorsque le livre contenait des gravures, une planche était passée contre deux feuilles de texte. Chacune des imprimeries tenait un compte scrupuleux de ses envois et veillait à ce que le nombre de feuilles vendues de part et d'autre fût égal ; s'il y avait une différence, on soldait alors en argent au bout de l'année².

Il arrivait aussi, contrairement à l'habitude, que les achats fussent réglés en espèces³ ; par exemple, Félice avait vendu aux libraires l'*Encyclopédie économique* 16 francs le volume, mais comme il désirait se débarrasser du solde, il l'offrit à la Typographique à 14 francs le volume, payable en argent, « au terme que vous trouverez convenable »⁴. Dans ce cas et dans les cas identiques, l'achat donnait lieu à une entente préalable, nécessaire pour fixer les prix.

Je publierai les 2 et peut-être les 3 premiers volumes ensemble, du *Dictionnaire de justice naturelle et civile* ; ce dictionnaire doit faire époque dans l'histoire des dictionnaires. S'il pouvoit vous convenir, je pourrois vous arranger de manière à vous y faire trouver bien votre compte.⁵

¹ B. V. N., lettre de F à STN du 20 septembre 1769.

² B. V. N., lettre de F à STN du 23 octobre 1771.

³ S. DANL, *Histoire du livre de l'antiquité à nos jours*, p. 224. Au XVIII^e siècle, l'Allemagne du Sud s'en tint longtemps au système des échanges pour le commerce du livre, tandis que l'Allemagne du Nord y avait renoncé pour pratiquer le système du paiement en espèces.

⁴ B. V. N., lettre de F à STN du 29 février 1772.

⁵ B. V. N., lettre de F à STN du 28 décembre 1776.

Le système d'échange plaisait ou déplaisait, tantôt aux uns et tantôt aux autres, suivant les circonstances ; on cherchait à l'abolir lors d'une édition coûteuse (textes sur beau papier ou textes ornés de gravures, éditions originales, etc.) ou à le remettre en vigueur lorsqu'il s'agissait d'écouler des ouvrages communs ou de vente difficile. On cherchait à se duper mutuellement, d'où une suite de débats dépourvus de bonne foi et de cordialité. Par exemple, les *Sermons sur les fêtes* de Bertrand étant une bonne affaire, Félice « ne peut se déterminer à négocier par des échanges »¹. Ajoutons que seules les œuvres imprimées ou éditées à Yverdon (ou à Neuchâtel) faisaient l'objet du commerce d'échange à la feuille ; celles figurant dans les catalogues et achetées ailleurs étaient passées à des conditions différentes. « Quant aux autres, je ne puis pas les donner à la feuille, parce qu'ils me sont parvenus chargés de frais ; mais j'en diminue d'abord la moitié, et je prends les articles que je puis choisir à 1 sol la feuille. »²

Il n'en reste pas moins vrai que, malgré les difficultés, les deux maisons ne cessèrent de se fournir en livres l'une chez l'autre. Le nombre et les titres de ces livres ne sauraient faire l'objet de la présente étude, (la liste que nous en avons étant d'ailleurs incomplète). Il s'agit de la plupart des ouvrages édités par Félice et la Typographique, échangés en quantité variable, soit de quelques exemplaires à cent (ou même davantage) par commande ; d'ordinaire, le chiffre varie entre dix et vingt. On voit que ce commerce n'était pas considérable, car les deux imprimeries avaient à peu près les mêmes correspondants³.

Quand la Typographique s'installa, Félice avait déjà acquis du « métier », il possédait une certaine expérience. Il voulut bien consentir à donner, de temps à autre, aux Neuchâtelois quelques conseils judicieux, tandis qu'Élie Bertrand, dans la place, jouant son rôle d'espion, les renseignait et les dirigeait, l'exemple de Félice sous les yeux. Bertrand l'observait, il voyait dans son travail ce qui était

¹ B. V. N., lettre de Dentan (impr. F) à STN du 1^{er} novembre 1777.

² B. V. N., lettre de F à STN du 30 juillet 1783.

³ B. V. N., lettre de F à STN du 6 mars 1776 : « Comme mes correspondances sont aussi les vôtres, auprès desquelles vous avez placé votre *Description des arts*, je ne saurois où la placer. »

profitable et ce qui était nuisible, ce qu'il fallait rejeter ou ce qu'il fallait imiter. Qu'en était-il, par exemple, de la main-d'œuvre ? « En vérité, procurez-vous des ouvriers, mon cher ami, et imprimez plus, ou vous ne gagnerez rien... *Félice agit mieux* », etc. ¹.

Qu'en était-il des éditions projetées par Félice, de ses ouvrages sous presse ou hors de presse ? Rien n'échappait à Bertrand, et il avertit exactement ses amis, alors que Félice n'en dit mot dans ses lettres ². Son zèle le mena jusqu'à engager certains collaborateurs de Félice à travailler pour le compte de Neuchâtel ; telle fut l'offre qu'il fit, par exemple, à son frère Jean Bertrand ³, pasteur à Orbe.

J'ai été à Orbe ; mon frère n'a pas comencé votre livre sur les arbres fruitiers ; il n'a fait que le lire, mais il a de bones idées. Félice le tient en haleine par des ouvrages qui se succèdent... Ecrivez donc à mon frère une lettre pour le réchauffer et l'engager ! Si une fois il cesse de travailler pour Félice, comme le travail est son élémens, vous en aurez bien du secours ⁴.

Dans une autre lettre, il revient encore sur le même sujet :

Lorsque vous aurez quelque chose d'imprimé, vous ferez bien de l'envoyer au pasteur d'Orbe, afin d'avoir l'occasion de lui reparler de vos arbres fruitiers et de l'engager d'y mettre la main. Félice, qui s'est emparé de lui, l'occupe sans cesse. *Tâchez donc de vous en emparer à votre tour*, parce que c'est un fort grand ouvrier qui, quoiqu'il se serve de lunettes, a de meilleurs yeux que moi ⁵.

Bertrand renseignait également la Typographie sur la situation financière de Félice : en 1769, il « manque de fonds et il en

¹ B. V. N., lettre d'EB à Ostervald du 27 février 1770.

² B. V. N., lettres d'EB à STN des 17 janvier, 21 et 27 février, 7 mars, 27 octobre et 26 décembre 1770, 10 juillet 1776, etc.

³ Jean Bertrand, 1708-1777, frère d'Elie, né et mort à Orbe. Premier pasteur de l'Eglise d'Orbe, doyen de la classe d'Orbe et de Grandson, agronome distingué, membre de la Société économique de Berne, bienfaiteur de la Bibliothèque d'Yverdon, collaborateur de Félice. Traduisit plusieurs ouvrages de l'anglais et de l'allemand, auteur de diverses études sur l'agriculture (voir son *Eloge* dans le *III*, janvier 1778, p. 23-27, et B. Y., I.B, p. 25).

⁴ B. V. N., lettre d'EB à Ostervald du 17 janvier 1770.

⁵ B. V. N., lettre d'EB à Ostervald du 21 février 1770.

cherche »¹ et, l'année suivante, « il gagnera 8 mille francs au moins »².
Voulait-on savoir les raisons de son succès ?

Ce n'est pas de la délicatesse qu'il faut dans le choix des livres à réimprimer, mais l'assurance du prompt débit, et notre homme est heureux à cet égard, écrit Bertrand. Il ne fait que de petites éditions, mais de fait il ne lui en reste point. Il n'est pas toujours assuré en commençant de placer tout, mais pendant qu'on imprime il écrit, et l'ouvrage fini, il est expédié³.

Voulait-on connaître les qualités du bon typographe ? Elie Bertrand conseillait encore :

L'homme a bien eu plus d'obstacles, et le voilà à la fin du second volume de l'*Encyclopédie*. Je comence à croire qu'elle réussira. Il a un courage, une activité singulière. Il ne se chagrine de rien. La trop grande sensibilité ne sert à rien, c'est la confiance tranquille et laborieuse qu'il faut⁴... Voilà son second volume de l'*Encyclopédie* fini... Sa diligence est incroyable⁵... imitez Félice en vous contentant d'un profit honnête, et en laissant le plus grand gain possible à un libraire solide qui souscrit pour un certain nombre d'exemplaires⁶... Pour faire l'édition du *Vocabulaire*, il faudroit de plus que, comme Félice, vous pussiez y mettre une telle diligence, que les libraires et les particuliers n'attendissent pas⁷... Quand Félice imprime une pièce de théâtre de quelques feuilles, il n'en tire que 500 exemplaires et y gagne peu. C'est une galanterie pour ses libraires correspondans, à qui il donne la feuille au même prix qu'un grand ouvrage. Le libraire vend ces chiffons tout de suite contre argent. Mais Félice ne choisit pas toujours trop bien. Vous seriez en état de mieux choisir⁸.

La correspondance entre la Typographique et Elie Bertrand nous montre en quelle estime ce dernier tenait Félice. Au sujet d'ouvriers qui, en 1770, partirent de Neuchâtel pour Yverdon sans donner leur congé, notre pasteur écrit à Ostervald :

¹ B. V. N., lettre d'EB à STN du 1^{er} septembre 1769.

² B. V. N., lettre d'EB à Ostervald du 27 février 1770.

³ B. V. N., lettre d'EB à Ostervald du 7 mars 1770.

⁴ B. V. N., lettre d'EB à Ostervald du 27 octobre 1770.

⁵ B. V. N., lettre d'EB à STN du 8 décembre 1770.

⁶ B. V. N., lettre d'EB à STN du 20 mai-1775.

⁷ B. V. N., lettre d'EB à J.-E. Bertrand du 24 mai 1775.

⁸ B. V. N., lettre d'EB à STN, non datée (1770).

Il est des actions mauvaises, mon cher baneret, pour lesquelles on ne peut punir l'homme que par le mépris. Vous aurez les probabilités les plus concluantes, et la négation du coupable suffit pour mettre le juge dans l'embarras. Il dira qu'il ne peut refuser un ouvrier... que les lettres écrites sont à son insu, qu'il a des ouvriers tant qu'il veut, qu'il en renvoie dès qu'il est mécontent d'eux, etc., etc. C'est un homme qui veut aller à ses fins, peu délicat, malhonnête même sur les moyens ; voilà ce que nous pouvons dire dans l'occasion et penser toujours¹.

Et, quelques jours plus tard, au sujet de la même affaire :

Je vous permets, mon cher baneret, de regarder Félice come un coquin, qui est, come Italien et moine défroqué, ce que son caractère devoit faire présumer. Je vous permets encore de le punir si vous en trouvez les moyens de le faire avec seureté. Je vous conseille ensuite de prendre toutes les mesures pour prévenir ses coups à l'avenir. Mais, ma foi, je ne saurais vous conseiller de vous chagriner de ses menées. Il faut réparer le mal sans se chagriner. Cette sensibilité est nuisible aux succès. Il en a bien essayé d'autres qui ne l'ont pas ébranlé ; il va son train et réussira. Rien ne le décourage, et sa constance triomfe des obstacles².

(Ces citations suffiront, je le pense, à démontrer l'attitude cauteleuse d'Élie Bertrand. Bien que la correspondance entre la Typographique et lui semble s'être ralentie au cours des années, et que les renseignements sur Félice se soient ainsi faits plus rares, Bertrand ne dut pas changer d'opinion ; en 1778 encore, il parle des « procédés de l'Italien »³.)

Avertis par un homme qui avait toute leur confiance et qui ne s'exprimait devant eux à cœur ouvert que parce qu'il savait que son jugement était partagé, les associés de Neuchâtel ne pouvaient que craindre et que mépriser leur concurrent d'Yverdon. De son côté, Félice — qu'il ait été ou non au courant des menées de Bertrand — ne sembla guère estimer (on le sent au ton de ses lettres) les Jean-Élie Bertrand et Ostervald. Mais, jusqu'à s'avouer des répugnances de part et d'autre, il y a loin ! Au contraire, que d'amabilités, que de souhaits, que de prévenances réciproques ! Félice, de passage à

¹ B. V. N., lettre d'EB à Ostervald du 27 octobre 1770.

² B. V. N., lettre d'EB à Ostervald du 6 novembre 1770.

³ B. V. N., lettre d'EB à Ostervald du 17 octobre 1778.

Neuchâtel, a-t-il manqué Ostervald, ce dernier s'empresse de lui en témoigner son regret : « J'ai été fort fâché de ce que je me suis trouvé absent de la ville, lorsque vous y avez repassé en dernier lieu. J'aurais eu un vrai plaisir à vous témoigner... » etc. ¹.

Ailleurs, c'est Ostervald, de retour d'Yverdon, qui reçoit ces mots aimables :

Si vos occupations, lui écrit Félice, vous avoient permis de rester ici quelque tems, nous en aurions été enchantés, parce que votre présence auroit augmenté considérablement mes plaisirs. Nous espérons cependant que vous voudrez bien nous en dédommager dans une occasion plus favorable ².

Et voici, du même personnage encore, une invitation cordiale : « Si vous me faites avertir de votre arrivée à Champagne, je me ferai un vrai plaisir de vous rendre mes devoirs. ³ »

« Si le tems favorise l'envie que j'ai de venir voir mon beau-père », écrit Félice, il apportera lui-même des feuilles d'impression aux Neuchâtelois ⁴. Sortant d'une grave maladie, il reçoit de leur part des sincères félicitations pour sa convalescence ⁵. Deux mois plus tard, on lui fait parvenir deux petites brochures « qui pourront vous amuser quelques moments pendant la joie de ce repos » ⁶. Au début de janvier 1774, la Typographique lui envoie ses vœux et une nouvelle brochure ⁷. Etc. Ces divers exemples nous montrent que les apparences sont bien gardées !

Les relations entre les deux imprimeries ne se bornaient pas seulement aux articles de l'arrangement de l'automne 1769 : il y avait encore d'autres motifs de correspondre.

Les conseils d'ordre littéraire occupent une place importante dans les lettres de Neuchâtel et d'Yverdon. Par exemple, la Typographique, songeant à donner une contrefaçon du *Grand*

¹ B. V. N., lettre d'Ostervald à F du 21 août 1769.

² B. V. N., lettre de F à Ostervald du 20 septembre 1769.

³ B. V. N., lettre de F à Ostervald du 21 août 1771.

⁴ B. V. N., lettre de F à Ostervald du 23 octobre 1771.

⁵ B. V. N., lettre de STN à F du 13 septembre 1773.

⁶ B. V. N., lettre de STN à F du 11 décembre 1773.

⁷ B. V. N., lettre de STN à F du 8 janvier 1774.

Vocabulaire, elle transmet ses intentions à Félice et lui demande son avis. Il faut, répond-il, faire vite et publier sur-le-champ un « programme raisonné » pour arrêter le succès de l'édition du même ouvrage à Paris, « qui est des plus brillants, suivant une lettre que je viens de recevoir de Lyon, où l'on seroit bien aise qu'on en entreprit dans l'étranger une contrefaçon ». Mais, ajoute-t-il, vous ne pouvez pas donner ce *Vocabulaire* tel quel :

Il faudroit y faire quelques changemens et l'améliorer ; et il faut prendre la précaution de dire que vous avez des améliorations de François éclairés, autrement vos améliorations seroient suspectées quant au stile, les François croyant qu'hors de la France l'on soit incapable d'écrire leur langue, et ils n'ont pas tort. Or, dans un ouvrage tel que le *Vocabulaire*, le stile y entre pour beaucoup ¹.

L'année suivante, la même imprimerie désirant éditer — ou plus exactement contrefaire — en collaboration avec Félice, le *Journal encyclopédique*, le typographe d'Yverdon lui envoie une bonne recette :

L'on fait une gazette littéraire à Deux-Ponts, qui contient la littérature allemande principalement. Il vous sera très aisé de vous la procurer et d'en tirer, pour augmenter les nouvelles littéraires, ce qu'il y aura de mieux. Alors vous ferez très bien de dire dans le prospectus que l'on trouvera dans votre édition du *Journal encyclopédique*, tout ce qui se trouvera d'essentiel dans la *Gazette littéraire française de Deux-Ponts*. Cette particularité fera bien du bien au succès de l'entreprise, parce que la *Gazette de Deux-Ponts*, se vend beaucoup en France et en Italie ².

Ces lignes mettent à jour les méthodes de pillage propres aux journalistes de l'époque, qui ne se souciaient guère de la propriété littéraire, alors sans défense en Europe. Autre exemple, lors de l'impression à Neuchâtel du *Dictionnaire des arts et métiers*, Félice écrit : « Votre *Dictionnaire des arts* sera bon et le vendrez bien.

¹ B. V. N., lettre de F à STN du 23 août 1769. Conseil que la STN se propose de suivre : « Sensible à votre conseil pour le *Grand Vocabulaire*, nous allons, suivant notre dessein, diligenter le prospectus à produire » (B. V. N., lettre de STN à F du 23 août 1769).

² B. V. N., lettre de F à STN du 4 septembre 1771.

surtout s'il est augmenté avec goût et intelligence : celui qui s'imprime à Venise depuis 5 ou 6 ans, en 10 ou 12 vol. 8^o, pourroit vous être utile. ¹ »

Les conseils concernant les papiers, caractères, vignettes et gravures étaient aussi fréquents de part et d'autre ².

À l'exception des *Causes amusantes et connues* ³, les deux imprimeries ne paraissent pas avoir travaillé l'une pour l'autre. Il y eut, néanmoins, une tentative d'édition commune en 1771 : celle de contre-faire en Suisse le *Journal encyclopédique* (comme nous venons de le dire plus haut). L'idée venait de Félice ⁴ :

Heureusement de retour en ville depuis deux jours, j'ai communiqué à mes associés, lui écrit Ostervald, ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire touchant la réimpression du journal dont il s'agit, et je les ai trouvé disposés à accepter cette entreprise, moyennant que, selon vos offres, vous annonciés à tous vos correspondans, qu'elle se fait sous votre direction et que vous puissés nous assurer en leur nom du débit d'un nombre d'exemplaires suffisamment, pour nous dédommager des frais qui seront plus considérables que nous l'avions calculé ensemble, parce que les 7 feuilles de ce journal sont in-12, et coûteront par conséquent davantage pour le papier et la composition ⁵.

On choisit les papiers et les caractères, et l'on se renseigna sur les conditions de transport et de port ⁶. L'affaire était donc en bonne voie ; mais, première difficulté, Félice ne voulait pas que le public sût qu'il y travaillait :

Quant à moi, vous pouvez compter sur tous mes efforts ; j'y tâcherai de vous en placer tant que je pourrai. Après la publication

¹ B. V. N., lettre de F à STN du 18 novembre 1772.

² Voir p. 102.

³ Voir p. 124 et 184-186.

⁴ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 49, lettre de Lalande à Pierre Rousseau, libraire et éditeur du *Journal encyclopédique*, du 25 décembre 1770 : « Mr. Félice me mandoit que ce seroit à regret qu'il se verroit obligé de vous faire la guerre, de publier votre journal à moitié prix en Allemagne, en Italie et ailleurs, et qu'il valoit mieux vivre en paix. »

⁵ B. V. N., lettre d'Ostervald à F du 31 août 1771.

⁶ B. V. N., lettres de F à STN des 21 septembre, 12 et 19 octobre 1771, et de STN à F des 18 et 28 septembre, 16 et 19 octobre 1771.

du prospectus, je me donnerai toute la peine possible pour cela. Je vous prie, cependant, de ne pas dire dans ce même prospectus que j'y travaille, parce que cela ne ferait pas un bon effet pour mon *Encyclopédie*. Le public me prendroit pour un fop ; mais j'auroi assez soin de dire que je m'en mêle¹.

Enfin, autre difficulté qui devait faire échouer le projet, il s'avéra impossible d'assurer avec aisance l'écoulement de ce périodique ; en France, notamment, où le *Journal encyclopédique* (imprimé à Bouillon) bénéficiait d'un privilège exclusif².

Il faut mentionner encore une utile collaboration entre les deux imprimeries : pour diminuer les frais de transport, les envois de livres dans les pays éloignés se firent souvent en commun. Quand, par exemple, Félice préparait une livraison pour La Haye, Prague ou ailleurs, il en avertissait la Typographique qui joignait alors au ballot d'Yverdon des ouvrages commandés par les mêmes libraires, à titre de réciprocité ; souvent, le *Journal helvétique* était envoyé à Gosse et Pinet de La Haye, l'une des meilleures correspondances de Félice, par l'entremise de ce dernier³ et, chaque fois, il s'exécutait avec bonne grâce.

Vos paquets sont presque tous partis sur la minute, parce qu'ils ont rencontré qu'on emballait actuellement, et un d'eux arriva que l'emballage étoit fini, et je le fis insérer dans une balle que je fis découper. Le dernier seulement reste 5 à 6 jours dans le magasin⁴.

En résumé, il y eut, pour les deux entreprises d'Yverdon et de Neuchâtel, des inconvénients et des avantages à leurs communs rapports. Des inconvénients : parce qu'elles étaient concurrentes et proches l'une de l'autre, et que les mêmes possibilités commerciales leur étaient offertes. La librairie au XVIII^e siècle vivant sous le règne de la liberté, deux imprimeries rivales, unies par des liens

¹ B. V. N., lettre de F à STN du 4 septembre 1771.

² B. V. N., lettre de STN à F du 16 octobre 1771.

³ B. V. N., lettres de STN à F des 17 août et 7 décembre 1771, 13 septembre et 11 décembre 1773, 8 janvier 1774, 8 décembre 1779, 11 mai 1789, etc., et de F à STN des 12 octobre et 14 décembre 1771, 8 février 1772, 15 décembre 1773, 9 et 13 septembre 1780, etc.

⁴ B. V. N., lettre de F à STN du 10 octobre 1772.

fragiles, ne pouvaient que subir ses maximes. Et puis, la franchise et l'honnêteté n'étaient pas les qualités dominantes d'un Félice ou d'un Ostervald. Enfin, Elie Bertrand avait largement contribué à la méfiance réciproque. Des avantages : parce que les conseils et les renseignements prodigués, les envois communs et autres menus services, furent profitables à chacun. Félice disposait, grâce à la Typographique, du *Journal helvétique* qui consacrait fréquemment plusieurs pages aux ouvrages paraissant à Yverdon : critiques, larges extraits, annonces de titres nouveaux, etc. Les relations durèrent, tant bien que mal, jusqu'en 1789, année de la mort de Félice et de la liquidation de la Typographique de Neuchâtel.

c) *Samuel Fauche*

Fauche¹ se fournissait aussi de livres à Yverdon². On pouvait souscrire chez lui à l'*Encyclopédie*³. Félice ne semble guère l'avoir estimé, puisqu'il le mettait au nombre des gens indignes du titre d'imprimeur⁴ ; ce qui ne l'empêcha nullement de commercer avec lui⁵.

d) *Samuel Girardet*

Girardet⁶ était aussi son client. On le voit descendre à Neuchâtel pour l'y rencontrer⁷. Ecrivain à la Typographique, il

¹ *Samuel Fauche*, 1732-1803, d'une famille neuchâteloise, imprimeur-libraire à Neuchâtel, ainsi que ses fils Jonas, Abraham-Louis et François (à Hambourg) (*DHBS*). Il travailla durant quelques années à la STN, mais finit par se brouiller avec les associés ; durant le séjour qu'il y fit, il continua son commerce de librairie (voir : B. V. N., lettres de F à STN du 4 avril 1772, et de STN à F du 29 novembre 1769).

² B. V. N., lettre de F à STN du 22 novembre 1769 ; Fauche lui achète des *Causes amusantes et connues*.

³ *JH*, février 1769, p. 222.

⁴ B. V. N., lettre de F à STN du 22 mai 1776.

⁵ *GB* du 21 novembre 1778.

⁶ *Samuel Girardet*, 1730-1807, habitant au Locle, libraire et relieur. Etabli vers 1760, il se mit à éditer divers ouvrages illustrés, entre autres deux *Histoire de la Bible*, dont les planches ont été gravées par ses fils *Abraham* et *Alexandre* (*DHBS* et A. BACHELON, *Les Girardet*, p. 2-15). Voir aussi p. 327, note 7.

⁷ B. V. N., lettre de Girardet à STN du 22 août 1770.

porte sur l'*Encyclopédie* de Genève et sur celle d'Yverdon un jugement qu'il vaut la peine de transcrire :

Je prévois que l'*Encyclopédie* de Genève sera un livre bien annieuv, vu que voici près de 5 mois, suivant la promesse que m'avés faites de son apparission, tems depuis lequel il ennuie déjà son acquereur qui n'en a encore vu aucune feuille ; que ne l'ennuiera-t-il pas quand il possédera tout ce fatras de livre, qui, apparamment, renchériras encore par la sagacité de son contenu sur le bel ouvrage d'Yverdon, que nos montagnars révèrrent au poin de le laisser tranquille et en repos sur le tabelar ou ils l'ont posé, dès son apparission !¹

Telle est la liste, incomplète probablement, des libraires et imprimeurs neuchâtelois qui furent en correspondance avec Félice.

II. LE PAYS DE VAUD

1. YVERDON

a) *La Société littéraire et typographique*²

En 1775, le recteur du collège d'Yverdon, Joseph-Ferdinand Lex, fondait la Société littéraire et typographique. Imprimer et éditer des livres, c'était se proposer le même objet que Félice qui travaillait dans cette ville depuis treize ans et qui était alors au faite de la renommée. On peut supposer que Lex et ses associés, alléchés par les bénéfices que Félice avait recueillis jusque là, souhaitèrent réussir aussi bien que lui, en profitant de la vogue d'Yverdon sur le marché de la librairie. Quel que fut leur projet, il ne pouvait que déplaire à Félice : il y eut incompatibilité dès l'origine. En décembre 1775, Lex écrit à Neuchâtel qu'il a eu des démêlés avec Félice : « Je vous envoie la belle qualification de l'*Encyclopédie* d'Yverdon et mes lettres relatives à nos débats avec Mr. de Félice. »³

¹ B. V. N., lettre de Girardet à STN du 27 janvier 1778.

² Voir le chapitre qui lui est consacré, p. 248 et ss.

³ B. V. N., lettre de Lex à STN du 13 décembre 1775.

Confirmation de cette mésentente nous est donnée par une lettre de Félice aux Neuchâtelois, en mai 1776 : « Notre prétendue Société littéraire et typographique réimprime votre *Droit des Gens* : est-ce de votre consentement ?¹ » Ainsi Félice pouvait, tout à la fois, nuire à Lex et rendre service à la Typographique. Lex ne resta pas à court de bons procédés ; dans un avertissement placé à la fin de l'ouvrage intitulé : *Le comte de Varvic*, il se charge d'édifier ses lecteurs :

Comme M. de Félice a donné avis à la suite de différens prospectus et dans une circulaire, que son imprimerie n'a rien de commun avec la nôtre, nous croyons devoir confirmer cet avis. Quant à la raison que le dit M. de Félice prend aujourd'hui sous le nom de *directeur de l'imprimerie à Yverdon*, nous sommes bien aises d'avertir, qu'il n'est directeur que de son imprimerie propre, qui n'est point l'*imprimerie d'Yverdon* mais l'*imprimerie de M. de Félice*. En conséquence, nous prions de ne pas confondre cette dite imprimerie avec la nôtre, et de s'adresser à nous sous la raison de *Société littéraire et typographique à Yverdon*, ou, au cas que les lettres demandassent à être remises en mains propres, à M. le Professeur Lex, *directeur de la Société littéraire et typographique d'Yverdon*².

Félice avait un profond mépris pour Lex : « Les imprimeries de Suisse, écrit-il, pourraient faire la loi à l'imprimerie de l'Europe : mais il ne les faudroit pas entre les mains des Jeanrenaud, des Fairlie, des Lex, des Heubach, des Grasset, des Heilmann et pareille lie !³ »

Il n'y eut donc, à ma connaissance, aucune liaison entre les deux entreprises locales. Dans leurs catalogues respectifs, on ne trouve pas un seul des ouvrages imprimés chez le concurrent. Ce n'est, d'une certaine manière, qu'à la liquidation de la Société littéraire et typographique, en 1778, que Félice eut quelque contact avec elle, puisqu'il imprima, pour le compte des créanciers de cette entreprise, deux livraisons des *Annales* de Lingnet⁴. Il autorisa, à la même époque, trois de ses ouvriers à mettre en ordre l'imprimerie concurrente.

¹ B. V. N., lettre de F à STN du 11 mai 1776.

² LA HARPE, *Le comte de Varvic*, Yverdon 1776, p. 93 et 94.

³ B. V. N., lettre de F à STN du 22 mai 1776.

⁴ A. C. V., discussion Lex, p. 351, du 1^{er} mars 1778.

en faillite et fermée¹. Il se chargea encore, la même année, de faire insérer dans la gazette de Bâle un avis au sujet de cette édition yverdonnoise des *Annales*².

b) *Hellen*³

Jean-Jacques Hellen, l'un des ouvriers de Félice, s'établit à son compte en 1775. J'ignore tout des rapports que Hellen eut avec son ancien patron. Il est possible qu'il ait imprimé certains ouvrages édités chez Félice.

c) *Du Puget*

Comme il a été déjà fait mention de ce personnage dans les pages précédentes, il n'en sera rien dit ici.

d) Quant aux autres libraires établis à Yverdon dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Heuter, Roeder et Rochat, ils achetèrent très certainement des livres chez Félice; je n'en puis, toutefois, donner la preuve.

2. LAUSANNE

a) *Antoine Chapuis*

Chapuis⁴ fut l'un des premiers imprimeurs en liaison avec Félice qui le chargea de divers travaux, du temps où il était encore à la tête de la Société typographique de Berne. Comme cette dernière, malgré son nom, ne possédait pas d'imprimerie, elle remettait

¹ A. C. V., disc. Lex, p. 353, du 15 mars 1778.

² A. C. V., disc. Lex, p. 367, du 17 décembre 1778 : par les soins de Preiswerk, son commissionnaire à Bâle.

³ Voir le paragraphe qui lui est consacré, p. 319-333.

⁴ *Antoine Chapuis*, 1710 ?-1786, bourgeois de Lausanne et imprimeur dans cette ville. Il établit son imprimerie en 1737; il y avait alors à Lausanne deux ateliers typographiques: celui de Jean Zimmerli et le sien. En 1768, il devint imprimeur de l'Académie (A. C. V., fichier général).

à Chapuis une partie des ouvrages qu'elle donnait en tâche¹. Plus tard, il continua de travailler pour Félice ; de 1769 à 1775 notamment, époque où les presses d'Yverdon étaient toutes utilisées par l'*Encyclopédie*². Son labour lui était payé, non en argent, mais en feuilles d'impression : « Ce que je fais imprimer à Lausanne est payé par des impressions : commerce convenable aux deux parties », écrit Félice au banneret Ostervald³.

b) Gabriel Décombaz

Si Décombaz⁴ achetait des livres à Yverdon, il devait mal les payer, et si nous en croyons son collègue Heubach : « Gêné dans ses opérations, [Décombaz]... fut obligé de demander quatre ans à ses créanciers... tous y consentirent, excepté M. de Félice.⁵ » En 1765, il était d'ailleurs en procès avec Félice et d'autres imprimeurs⁶.

¹ Par exemple : 1. Les *Mémoires de la Société économique de Berne*, année 1762 ; les quatre volumes portent en dernière page : « De l'imprimerie d'Antoine Chapuis, imprimeur à Lausanne. » 2. Les *Essais sur divers sujets intéressans de politique et de morale*, de SCHMIDT, dont le premier tome porte « Berne 1761 », ont été imprimés par Chapuis. 3. Il en va de même pour plusieurs livraisons de l'*Estratto*, Berne 1758-1762.

² Par exemple : 1. *L'Année champêtre*, qui porte à la page de titre : « à Lausanne, chez Antoine Chapuis, 1770 », fut bel et bien édité par Félice (voir corresp. EB-STN). L'ouvrage contient d'ailleurs une approbation du 6 décembre 1769, datée d'Yverdon et signée Verdelhan. 2. Les *Conseils sur les études nécessaires à ceux qui aspirent au S. Ministère*, de CHAVANNES, portent à la page de titre : « à Yverdon 1771 », mais, en fin de volume, on peut lire : « à Lausanne, de l'imprimerie d'Antoine Chapuis » ; ce dernier ouvrage contient les mêmes éléments décoratifs que les *Mémoires de la Société économique* ou que l'*Estratto* — en particulier les « anges à colerettes » que l'on ne trouve jamais dans les livres imprimés à Yverdon. 3. Il est permis de supposer que le second volume des *Causes amusantes et connues* a été également imprimé par Chapuis.

³ B. V. N., lettre de F à Ostervald du 20 septembre 1769.

⁴ Gabriel Décombaz, de Lutry, libraire à Lausanne. Il fit faillite en 1786 (A. C. V., fichier général).

⁵ B. V. N., lettre d'Heubach à STN du 30 mars 1785.

⁶ A. C. V., Bg 1st, p. 378 sq. Heubach, muni d'une procuration, représenta Félice devant la justice.

c) *François Grasset*

Grasset¹ proposa, en 1771, à la Typographique de Neuchâtel et à Félice un plan pour la défense de leurs intérêts communs : « Si votre maison, Messieurs, celle de Mr. de Félice et la nôtre vouloit s'entendre, on pourroit faire des bonnes affaires. Nous y sommes très disposé.² »

Proposition que la Typographique sembla regarder d'un œil favorable :

Nous avons reçu une lettre de Mr. Grasset de Lausanne, qui nous propose ligue offensive et défensive envers et contre tout, entre votre maison, la sienne et la nôtre ; ce que nous avons accepté agréablement, et comme vous êtes l'un et l'autre beaucoup plus experts que nous sur cette matière, vous imaginerez, vous sçepéculer, et nous vous aiderons pour exécuter³.

Mais elle ne recueillit pas le suffrage de Félice :

J'ai toujours évalué les projets et les propositions de Grasset suivant leur juste prix ; et lorsqu'il m'en écrit, je les regarde comme non avenues. Ces ligue offensive et défensive sont des ruses dont un homme de probité et de bonne foi ne fera jamais usage. Si un commerce, une manufacture, sont régis par ces deux qualités, toute ligue est superflue ; l'offensive, parequ'elle leur est contraire ; la défensive, car personne n'attaquera un commerce ou une manufacture pareille. Laissons ces moyens aux Grasset, et allons notre train avec probité et bonne foi ; le succès de notre travail sera sûr⁴.

Cette réponse vertueuse demeura sans réplique. Il n'en était pas moins vrai, selon les dires du même Félice, que Grasset et lui

¹ *François Grasset*, 1722-1789, d'une famille bourgeoise de l'Abergement. Libraire et imprimeur. D'abord commis à Genève chez Cramer dès 1740, puis chez Bousquet à Lausanne dès 1754. Etalé à son compte, il publia, entre autres, des ouvrages du grand Haller et du Dr Tissot, une édition du *Télémaque*, la *Gazette littéraire et universelle*, 1768-1769, et dès 1768, l'*Almanach de Lausanne*. Il eut en 1755 des démêlés célèbres avec Voltaire à propos de l'édition de la *Pucelle*, faite sans l'autorisation de l'auteur (*DIIBS*). Il eut un commerce de librairie étendu.

² B. V. N., lettre de Grasset à STN du 21 septembre 1771.

³ B. V. N., lettre de STN à F du 28 septembre 1771.

⁴ B. V. N., lettre de F à STN du 12 octobre 1771.

défendirent, en quelque façon, leurs intérêts communs, lorsqu'ils s'avertissaient mutuellement des éditions projetées¹.

Un compte d'échange existait entre les deux maisons. En fin 1772, Félice qui n'avait rien à donner à Grasset contre ses feuilles, dut le payer en argent². On commerçait d'ailleurs non sans s'épargner les critiques; Félice se vante de ne pas lésiner comme son collègue de Lausanne: « Je vous offre tel article qu'il vous plaira, à votre choix, sans regarder à la qualité du papier de ma part, quand même il seroit grand... Je laisse ces pédanteries aux Grasset, aux Bruyset, etc.³ » De son côté, Grasset le blâme de livrer certaines éditions, volume après volume :

Il y a pour nous un trop grand inconvénient dans ces sortes de livres que l'on nous fournit volume après volume, nous l'avons éprouvé quelquefois avec Mr. de Félice, et ce genre de commerce nous devient pernicieux : un étranger qui passe, et même un libraire, en prendra chez nous les premiers volumes, et la suite ailleurs, alors les volumes qui nous restent sont purement de la maeculature pour nous⁴.

Leurs relations furent donc suivies mais peu amicales.

d) *Jean-Pierre Heubach*

Félice, qui commença avec Heubach⁵, jusqu'en 1785 en tout cas, lui passait ses feuilles (comme aux autres libraires et imprimeurs) au prix d'un kreutzer la feuille; ce qui, aux dires de Heubach, représentait déjà un joli bénéfice pour le vendeur⁶. En 1771, Heubach

¹ Voir p. 128.

² B. V. N., lettre de F à STN du 18 novembre 1772 : « J'ai un compte de change avec Grasset, et je suis obligé de le lui solder en argent, n'ayant rien à lui donner. »

³ B. V. N., lettre de F à STN du 23 octobre 1771.

⁴ B. V. N., lettre de Grasset à STN du 13 juillet 1771.

⁵ *Jean-Pierre Heubach*, 1735?-1799, de Mayenbergheim (Auspach), puis bourgeois de Renens. Relieur, libraire et imprimeur à Lausanne (A. C. V., fichier général).

⁶ B. V. N., lettre de Heubach à STN des 3 et 18 juillet 1770.

imprima probablement pour Félice *Des maladies des gens de cour* de Langhans ¹. En 1773, il eut avec lui « un petit différent » au sujet de l'édition du *Mentor moderne* ². Plusieurs ouvriers de l'imprimerie Heubach, formés par Scherrer, l'ancien prote de Félice, vinrent travailler à Yverdon :

Si j'aurois eu l'honneur d'être auprès de vous dès votre établissement, écrit Scherrer à Neuchâtel, assurément vous aurois présentement des ouvriers affidés et constant ; j'aurois vous représenter d'en prendre des enfans des écoles de charité ou d'autres d'honnêtes gens ; au bout de 6 mois, ils auront pu travailler selon leurs talens, il vous aurons servir d'ouvrier, et être assurés d'avoir des gens pour longtems. Exemple manifeste : l'imprimerie d'Yverdon, la plus grande partie des ouvriers sont mes apprentifs ci-devant à Lausanne ; ceux actuellement dans notre ville, tous ont appris sous mes yeux, et ils sont mariés, la plus grande partie ont, avec leur profession, un petit commerce pour occuper leurs femmes ³.

e) Jules-Henri Pott & Cie

Pott ⁴ est signalé à diverses reprises, dans les journaux et lettres, comme correspondant de Félice dont il semble avoir mérité la confiance ; ce libraire, allant en Allemagne pour ses affaires, passe par Yverdon et se charge de celles de Félice pour le même pays :

J'attends, dans quelques jours, M. Pott de Lausanne, qui va en Allemagne ; je l'engagerai à passer par Neuchâtel, pour que vous puissiez en tirer quelque parti pour vos articles ⁵... Pott est passé hier, mais engagé avec une voiture qui menoit à Berne deux autres personnes, il lui a été impossible de passer par Neuchâtel. D'ailleurs, il devoit se trouver nécessairement à Schaffouse mardi pour le dîné ⁶.

¹ B. V. N., lettre de STB à STN du 15 avril 1772.

² B. V. N., lettre de Heubach à STN du 20 avril 1773.

³ B. V. N., lettre de Scherrer à STN du 18 mai 1772.

⁴ Jules-Henri Pott, natif d'Hanovre, bourgeois d'Aubonne en 1774, libraire à Lausanne (A. C. V., fichier général).

⁵ B. V. N., lettre de F à STN du 6 avril 1776.

⁶ B. V. N., lettre de F à STN du 13 avril 1776.

f) *La Société typographique*

Félice fut en correspondance avec la Société typographique de Lausanne¹, dès son établissement à Yverdon et jusqu'en 1780 probablement² : à partir de ce moment, il y eut brouille, semble-t-il.

J'ignore tout des rapports que Félice entretenait avec les autres libraires et imprimeurs de Lausanne (les Hignoux, les Tarin, les Vincent, etc.) et du Pays de Vaud.

III. BERNE

1. LA VILLE DE BERNE³

a) *La Société typographique*

L'imprimeur d'Yverdon resta étroitement lié avec la Société typographique de Berne dont il avait été le principal fondateur. On se souvient que cette entreprise ne possédait pas d'imprimerie. Les *Mémoires de la Société économique de Berne* qui portent tous : « A Berne, chez la Société typographique, aux dépens de la Société économique », sortirent des presses de Heidegger à Zurich, de Chapuis à Lausanne et de Félice à Yverdon. Diverses preuves viennent confirmer cette opinion ; par exemple, la Typographique de Berne

¹ La *Société typographique* fut fondée à Lausanne en 1755 ; les intéressés étaient : Antoine Polier de Saint-Germain, Sigismond d'Arnay, le colonel de Loys de Middel et Clavel de Brenles. Cette société se joignit à l'établissement de Bousquet qui resta à la tête de la nouvelle entreprise (A. DUFOUR, *Le libraire-imprimeur Marc-Michel Bousquet*, p. 16). J.-P. Heubach était aussi intéressé dans l'affaire (A. C. V., fichier général. Voir p. 144 et 145). E, t. II, 1762, donne comme correspondant à Lausanne : S. d'Arnay et Cie.

² B. V. N., lettre de STB à STN du 29 avril 1780.

³ Dès 1775, les deux beaux-frères de Félice, MM. Sinnet et Combe, habitant Berne, s'occupèrent de ses intérêts dans cette ville (lettres de F à H des 12 mars, 20 mars et 12 avril 1776, 21 février et 1^{er} avril 1777, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 172-175 et 178-179. M. Y., agenda de Samuel Develey (1749-1817, conseiller et justicier à Yverdon, cousin par alliance de Félice), année 1777, des 23 janvier, 1^{er} mars, 3 mai, 1^{er} juin et 19 septembre).

écrit à Neuchâtel, en 1772, que *s'il étoit possible, nous métamorphoserons dès à présent notre librairie en imprimerie*¹.

Ce n'est qu'en 1778 qu'elle acquerra un fonds d'imprimerie². Voilà pourquoi des ouvrages *édités* à Berne furent souvent *imprimés* par Félice à Yverdon. La Société typographique de Berne lui donna donc du travail en tâche et lui acheta ses propres éditions ; elle fut l'un de ses premiers et de ses plus fidèles clients, et elle se considérait même comme son principal correspondant³. D'ailleurs, une bonne partie des livres figurant aux catalogues de la Société typographique de Berne sortirent de l'atelier d'Yverdon⁴.

Pour une même œuvre parue à la fois chez Félice et chez un autre imprimeur, Berne donnait toujours la préférence à Félice :

Mais si malheureusement votre société fait le même ouvrage que Mr. de Félice, vous nous permettrez bien, Monsieur, de vous dire que nous donnerons alors la préférence à Mr. de Félice. Les liaisons étroites et anciennes ne nous permettront pas d'agir autrement, s'il y avoit même des avantages considérables pour nous⁵.

Il faut dire que Félice lui faisait des conditions favorables : elle lui payait 1 kreutzer de Suisse la feuille in-8 ou in-12, l'une dans l'autre, et réglait chaque article un an après l'expédition. Il n'avait jamais été question d'augmenter les prix⁶. Autre avantage : les ouvrages originaux d'Yverdon ne lui étaient pas offerts plus haut que les rontrefaçons, et la taxe de l'*Encyclopédie* était au-dessous de celle des inédits. D'autre part, Félice « a pris le parti d'embellir à l'avenir ses impressions, grand papier, beau format, et, malgré cela, il n'y aura d'autre arrangement dans notre accord, ni d'augmentation que ce coûtera la qualité du papier de plus que celui qu'il a employé ci-devant ; son proffit ne laisse pas que d'être encore fort honnête ».

¹ B. V. N., lettre de STB à STN du 7 avril 1772.

² Voir p. 270.

³ B. V. N., lettre de STB à STN du 15 avril 1772.

⁴ Voir aussi B. V. N., lettre de STB à STN du 18 août 1772. FLURI, *op. cit.*, p. 7 et 8, dit que la STB avait une filiale à Yverdon : c'est trop dire, Félice agit pour son propre compte.

⁵ B. V. N., lettre de STB à STN du 17 septembre 1769.

⁶ B. V. N., lettres de STB à STN du 14 septembre 1769 et du 7 avril 1772.

Autre avantage encore : le partage du marché était bien déterminé, Félice ne débitait pas un seul exemplaire de ses impressions en Allemagne et en Pologne, mais les remettait à la Typographique de Berne qui les écoulait elle-même dans les pays susnommés ; tout cela sans compter encore d'autres avantages, « trop longs et inutiles à détailler »¹. (Outre leurs correspondants attirés, les Bernois se rendaient aux foires d'Allemagne, à celles de Francfort² et de Leipzig notamment.) Les relations étaient donc excellentes, et l'on ne pouvait adresser des critiques à Félice, sauf toutefois qu'« il est presque plus facile de faire venir des marchandises de Constantinople que de chez vous, Messieurs, ou d'Yverdon, le retard pour faire un si petit trajet est insupportable »³.

Félice est presque irréprochable ! Ce n'est pas lui qui compte à ses clients un supplément pour les frais d'emballage, comme voudrait le faire la Typographique de Neuchâtel : ils sont compris dans le prix de ses livres. « ... Quand on achète un cheval, on donne ordinairement la bride gratis pour pouvoir l'amener ; Mr. de Félice nous n'a jamais porté quelque chose pour cela à compte. La chose nous paroît juste. »⁴

Il est souvent impossible de distinguer, parmi les ouvrages imprimés à Yverdon, ceux qui l'ont été pour le compte de la Typographique de Berne de ceux qui l'ont été pour le compte de Félice⁵. Toutefois, nous n'ignorons pas que l'*Encyclopédie* fut éditée en partie pour le compte des Bernois⁶.

Ces bonnes relations durèrent de 1762 à 1772. Cette année-là, les choses commencèrent à se gâter pour ne plus retrouver, dès lors,

¹ B. V. N., lettre de STB à STN du 15 avril 1772.

² S. DAHL, *op. cit.*, p. 224 : Francfort était devenue, au XVIII^e siècle, la grande foire des contrefaçons en Europe.

³ B. V. N., lettre de STB à STN du 11 avril 1770.

⁴ B. V. N., lettre de STB à STN du 25 février 1770.

⁵ Par exemple : l'*Histoire de la littérature d'Italie*, de TIRABOSCHI, Berne 1784, a été imprimée à Yverdon et porte une approbation datée de cette ville.

⁶ Voir p. 240. B. V. N., lettre de STB à STN du 18 août 1771 : « Nous vous sommes très obligé, Messieurs, de l'avis obligeant que vous avez inséré dans votre *Mercur* de juillet dernier, touchant l'*Encyclopédie* d'Yverdon ; nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien continuer d'être favorable à cette entreprise immense et qui fait honneur à la patrie. »

l'atmosphère d'autrefois. Que s'est-il passé? On ne peut le dire au juste. Félice est mécontent : « Les affaires de la Société typographique de Berne ne me regardent pas », écrit-il à Neuchâtel. Il y a eu contestation : la Typographique de Berne a renvoyé à Yverdon un certain nombre d'*Encyclopédies* et d'*Encyclopédies économiques* que Félice s'est trouvé forcé d'écouler ailleurs. Selon lui, elle a fait une « sottie manœuvre »¹. Trois ans plus tard, la situation ne s'est pas améliorée : la Typographique de Berne, ayant changé de commis, a changé de plan ; aussi Félice s'estime-t-il libre à son égard. Dès lors, il se sent les coudées franches, non seulement sur le marché d'Allemagne, mais à Berne où il peut choisir un libraire qui saura mieux tirer parti de sa correspondance². En 1776, le conflit dure toujours, quoi qu'en pense la Typographique de Neuchâtel³. L'année suivante, un nouveau conflit éclate entre eux au sujet de la vente de l'*Encyclopédie*, et la Typographique de Berne doit même recourir à l'arbitrage de la justice⁴. En 1779, cette société était dissoute pour renaître sous le nom de *Nouvelle Société typographique* avec d'autres associés⁵. Félice lui proposa encore, en 1780, une entreprise commune, à laquelle auraient aussi collaboré les Sociétés typographiques de Lausanne et de Neuchâtel ; il s'agissait d'éditer des planches explicatives pour le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Valmont de Bomare :

Mr. de Félice nous a adressé la lettre que ci-joint. Nous lui avons répondu *comme elle le mérite*, en lui disant que nous aurons l'honneur de vous communiquer, mais que nous ne croions pas que cela put nous convenir. Quand nous saurons ce que vous en pensés, nous le communiquerons à nos confrères de Lausanne⁶... La lettre de Félice a pour but notre édition de Bomare. Il se plaint, au nom d'une troisième personne, que nous avions *arraché* le secret de cette

¹ B. V. N., lettre de F à STN du 29 février 1772.

² MACCABEZ, *op. cit.*, p. 153 et 154, lettre de F à H du 3 février 1775.

³ B. V. N., lettre de STN à F du 2 mars 1776.

⁴ B. V. N., lettres de F à STN des 11 et 15 janvier 1777. « Les commis de cette maison [la STB] n'ont ni l'exactitude ni la clarté suffisante pour se faire comprendre », explique Félice.

⁵ B. V. N., lettre de la nouvelle STB à STN du 9 septembre 1779.

⁶ B. V. N., lettre de la nouvelle STB à STN du 25 avril 1780.

troisième personne pour en profiter et la prévenir. Ce projet consistait principalement à donner une collection complète de planches explicatives, et Mr. de Félice nous propose cette entreprise ; mais comme nous apprenons par nos amis de Lausanne que cette 3^e personne est Mr. Boily de Friburg, et que celui-ci leur a fait la proposition, ils nous ont prié de suspendre la réponse à Mr. de Félice, jusqu'à ce qu'ils aient reçu les éclaircissemens nécessaires de Boily, que nous aurons l'honneur de vous proposer et de vous communiquer¹.

Le refus des Bernois montre leurs mauvaises dispositions à l'égard de Félice. Notons encore qu'à cette époque, la Typographique de Berne ne se faisait plus imprimer à Yverdon chez lui, mais chez J.-J. Hellen².

b) Emmanuel de Haller

On a vu que Félice, libéré en 1775 de ses obligations envers la Typographique de Berne, chercha dans cette ville un nouveau correspondant. Il écrivit au grand Haller qu'il serait heureux de conclure un arrangement avec son neveu Emmanuel de Haller³. Il faut donc croire que leur liaison date de cette année-là. En 1778, on pouvait souscrire au *Tableau raisonné* chez ce libraire⁴.

2. BIENNE

Jean-Christophe Heilmann

Félice eut certainement affaire avec Heilmann⁵ puisqu'il le met dans la liste des imprimeurs indignes de Suisse⁶.

¹ B. V. N., lettre de la nouvelle STB à STN du 29 avril 1780.

² Voir p. 324 et 325.

³ *Albert-Emmanuel de Haller*, 1735-1807, libraire et éditeur à Berne, fils de Nicolas-Emmanuel, frère du grand Haller (FLURY, *op. cit.*, p. 20 et 28).

⁴ GB du 21 novembre 1778. B. V. N., lettres de Haller à la STN des 7 mars et 16 août 1779. En 1779, Félice n'a plus d'*Abrégé de la révolution d'Amérique* qu'il a imprimés, Haller écrit à la STN pour lui en demander ; quelques mois plus tard, il commande à cette même société l'une de ses éditions, les *Discours politiques, historiques et critiques sur quelques gouvernements de l'Europe* d'ALBON : «Mr. Félice, à Yverdon, m'en a envoyé dernièrement quelques exemplaires.» Texte intéressant qui nous montre un correspondant commun achetant des éditions Félice à Neuchâtel et des éditions STN à Yverdon !

IV. LES AUTRES CORRESPONDANTS DE LA SUISSE

J'ai encore trouvé les noms des libraires et imprimeurs suivants : à Bâle, Imhof et fils¹, Mechel² et Serini et Schweighauser³. Jusqu'en 1776, Serini était associé de Flick ; comme il lui fallait des fonds pour son nouvel établissement, il s'adressa, sans succès, à Félice :

Il me faut pour le moins 100 louis comptant. Je les ay demandé à Mr. Félice, mais malheureusement, il a oublié les services essentielles que je lui ay rendu ; il me marque que la queu de l'*Encyclopédie* et ses nouvelles entreprises exigent de lui des avances très considérables. Il m'a proposé de voyager par les principales villes d'Allemagne ; comme je connois ce pays et les principaux libraires, je lui ay fait sentir l'inutilité de ce voyage, puisque, pendant la foire de Leipzig, on y pourroit tout faire et prendre ses arrangements ; il est revenu de ses idées, et il m'a proposé d'aller seulement à Leipzig pour son compte. Comme je suis encore lié avec Flick, je ne peux pas accepté sa proposition, ne pouvant rien faire pour mon compte et n'aimant rien faire pour celui de Flick⁴.

A Genève, Bardin⁵, Gosse⁶ et Philibert⁷ ; à Fribourg, Mme Eggendorfer⁸ ; à Zurich, Orell et Cie⁹ et Füssli et Cie¹⁰, devenus plus tard associés ; à Winterthour, Steiner et Cie¹¹ ; et à Lugano, Agnelli et Cie.

On voit qu'il a été impossible, dans la plupart des cas, d'indiquer la durée et les circonstances détaillées de ces correspondances.

¹ Jean-Christophe Heilmann, 1702-1773, de Marbourg, imprimeur et éditeur à Bienna. Il publia un grand nombre d'ouvrages religieux et didactiques (DHBS). Voir aussi p. 71.

² Voir p. 140. Félice eut à son service d'anciens ouvriers de Heilmann ; il traite ce dernier de « faquin » (B. V. N., lettre de F à STN du 24 avril 1774).

³ JH, février 1769, p. 222. Les *Imhof* sont d'une famille bourgeoise de Bâle (DHBS).

⁴ E, année 1762, t. II, Avis en fin de volume. Il s'agit de Jean-Courad de Mechel, d'une famille bourgeoise de Bâle (DHBS). (Ne pas le confondre avec le graveur du même nom, Chrétien de Mechel.)

⁵ GB du 21 novembre 1778.

⁶ B. V. N., lettre de Serini à STN du 16 mars 1776.

⁷ JH, février 1769, p. 222. GB du 21 novembre 1778. B. G., Inv. 739, fol. 163 verso, lettre de Bonnet à F du 12 août 1767. La famille *Bardin*, de Genève,

V. LES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1. LA FRANCE ¹

Lorsqu'il s'établit à Yverdon, Félice correspondait déjà avec plusieurs imprimeurs et libraires du royaume. Dans les années qui suivirent, il se lia plus particulièrement avec certains d'entre eux et leur accorda l'exclusivité de ses éditions pour la France. Telle était la situation en 1769, aux dires d'Elie Bertrand, bien renseigné sur l'activité de l'imprimerie d'Yverdon. Sa lettre du mois d'août

s'est presque exclusivement vouée au commerce de la librairie. Le correspondant de Félice était Isaac, fils d'Isaac-Marc.

⁶ *JH*, février 1769, p. 222. *Henri-Albert Gosse*, 1712-1780, fils de Pierre, le libraire de La Haye, venu à Genève pour y fonder une succursale de la maison paternelle. Il acquit la bourgeoisie de Genève en 1744 (*DHBS*).

⁷ *E* 1762, t. II. *Claude-Christophe Philibert*, de Genève, imprimeur : il édita de nombreux ouvrages et en 1754 les œuvres de Voltaire. Il se fixa à Copenhague (*DHBS*). Il y demeura le correspondant de Félice (voir p. 162).

⁸ *GB* du 10 février 1770.

⁹ *E* 1762, t. II. *Hans-Konrad Orell* (ou *Orelli*), 1714-1785, d'une famille bourgeoise de Zurich, originaire du Tessin. Neveu de J.-J. Bodmer, avec lequel il dirigea dès 1735 la maison d'édition *Orell et Cie* (1761-1770, *Orell, Gessner et Cie* ; dès 1770, *Orell, Gessner, Füssli et Cie*) (*DHBS*).

¹⁰ *JH*, février 1769, p. 222. *Hans-Rudolf Füssli*, 1709-1793, peintre-miniaturiste et historien de l'art. Associé dans l'imprimerie de son cousin *Joh. Heidegger*, qui, en 1766, prit le nom de *Füssli et Cie* et fusionna en 1770 avec *Orell, Gessner et Cie* (*DHBS*).

¹¹ *GL* du 15 juin 1779. *Johann-Heinrich Steiner*, 1747-1827, fondateur d'une maison d'édition et de librairie à Winterthour (*DHBS*).

¹ Contrairement à l'époque contemporaine (voir *Statistique mensuelle du commerce extérieur de la Suisse*), la Suisse exportait en France, au XVIII^e siècle, davantage de livres qu'elle n'en importait. En 1778 par exemple, ses exportations en livres se sont élevées à la somme de 172.542 francs, tandis que ses importations n'atteignaient qu'une valeur de 9938 francs. Comme l'indique l'auteur de l'article d'où je tire ce renseignement : « Il faut probablement rechercher au nombre des causes de ce fait la censure assez sévère qui existait alors en France. La Hollande et la Suisse étaient les pays où les écrivains français faisaient très souvent imprimer leurs ouvrages » (*E. MOTTAZ, « Le commerce entre la France et la Suisse en 1778 », p. 64*).

à la Typographique de Neuchâtel signale : 1. Bruyssel à Lyon, 2. Panckoucke, Saillant et Desaint à Paris¹, soit quatre correspondants.

a) Paris

Panckoucke² ne figure pas dans la liste de 1762³. En 1769, il se brouilla avec Félice au sujet de l'*Encyclopédie* d'Yverdon⁴. C'est donc entre ces dates extrêmes que les deux éditeurs furent en rapports. En 1768, Desaint⁵ est dépositaire des *Principes du droit de la nature et des gens* ; en 1783, sa veuve continue à commercer avec Félice qui lui vend l'*Essai sur l'histoire de la société civile*⁶. Je ne sais rien de Saillant.

De 1770 à 1789, de nombreux libraires parisiens s'approvisionnèrent à Yverdon. La veuve Ballard et fils vendent les *Délassemens de l'homme sensible*⁷ ; Barbou, la *Description des bains de Titus*⁸ ; Cuchet, les *Observations pratiques sur les maladies vénériennes*⁹ ; Couturier fils, les *Lettres familières* de Winckelmann¹⁰ ; Debure l'aîné, l'*Histoire de Russie*¹¹ ; Delalain, les *Leçons de logique* de Félice¹² ; la veuve Duchesne, les *Nouvelles observations sur l'Angleterre*¹³ ; Duplain, les *Institutions de médecine pratique*¹⁴ ; les frères Etienne, les *Discours sur l'éducation des dames*¹⁵ ; d'Houry, la *Nouvelle méthode*

¹ Voir p. 127.

² Charles-Joseph Panckoucke, 1736-1798. Il fonda à Paris une librairie, acquit et fit prospérer avec son beau-frère Suard le *Mercur de France*. Il a édité de nombreux ouvrages et en a composé lui-même plusieurs.

³ E 1762, t. II.

⁴ Voir p. 215 et 216.

⁵ Desaint, libraire à la rue du Foin-Saint-Jacques.

⁶ AL, année 1768, t. V, p. 245-255, et page de titre de l'ouvrage (B. Y. 1343).

⁷ Page de titre, 1783-1786 (B. Y. 119).

⁸ Page de titre, 1786-1789 (B. Y. 4588).

⁹ Page de titre, 1785 (B. Y. 3588).

¹⁰ TR, août 1782, p. 78.

¹¹ TR, juin 1782, p. 69.

¹² AL, année 1770, t. V, p. 266-278.

¹³ TR, juin 1779, p. 23.

¹⁴ Page de titre, 1786 (B. Y. 903).

¹⁵ TR, janvier 1779, p. 245.

d'extraire la pierre¹; Lamy, le *De sedibus et causis morborum*²; Lejay, *Fayel*³; Nyon l'aîné, les *Recherches historiques et critiques sur les causes des progrès et de la chute de la République romaine*⁴; Didot-le-Jeune, le *Traité des scrophules*⁵.

Enfin, Félice devait certainement avoir à Paris un correspondant homme de lettres — du genre de ce Quandet de Lachenal qui travailla pour le compte de la Typographique de Neuchâtel⁶ — personnage chargé de lui fournir des renseignements sur les éditions à entreprendre ou à contrefaire, et de traiter avec les libraires de la capitale pour l'écoulement de ses impressions.

b) La province

En 1762, les distributeurs de l'*Estratto* dans la province française étaient : à Toulouse, Birosse ; à Lyon, Bruysset ; à Dijon, Desventes ; à Besançon, Fantet le cadet ; à Nancy, Chapuis ; à Avignon, Giroud ; à Marseille, Mossy⁷; et à Strasbourg, Stochdorf.

Pour la période qui va de 1770 à 1789, on retrouve plusieurs d'entre eux et des nouveaux. Mossy, de Marseille, déjà cité, correspondait toujours avec Yverdon, en 1781 :

Il est vrai... que Mr. Mossi de Marseille me demanda, il y a quelque tems, de mes articles ; mais comme les propositions qu'il me fit, à cet égard, ne me convenoient pas, je ne lui fis pas l'envoi ; mais je lui écrivis et lui fis d'autres propositions ; il ne m'a pas répondu dès lors ; c'est une marque qu'il ne les a pas agréées⁸.

Bruysset⁹, de Lyon, également cité, commença longtemps avec Félice. En septembre 1768, ce dernier annonce dans le *Journal*

¹ TR, avril 1779, p. 161-162.

² TR, septembre 1779, p. 124.

³ Page de titre, 1772 (B. C. V. M 1642).

⁴ Page de titre, 1785 (B. Y. 1344).

⁵ Page de titre, 1785 (B. C. V. Q 1019).

⁶ Voir : Ch. Guyot, « Un correspondant parisien de la Société typographique de Neuchâtel : Quandet de Lachenal ».

⁷ E, année 1762, t. II. A Paris, Tilliard.

⁸ B. V. N., lettre de F à STN du 14 avril 1781.

⁹ Bruysset, père et fils, imprimeurs-libraires à Lyon.

helvétique que ses *Leçons de droit de la nature et des gens* « se trouvent actuellement sous presse à Lyon, chez Jean-Marie Bruiset »¹. Le même journal annonce la parution de cet ouvrage, en mai de l'année suivante, et la *Gazette de Berne*, en juin, avec la mention : *Lyon sous Yverdon*². De son côté, le *Journal encyclopédique* nous apprend que ce titre se vend à Yverdon et chez Bruysset à Lyon³. Qu'il se soit agi d'une entreprise commune ou que Bruysset ait imprimé pour le compte de Félice — qui lui aurait revendu un certain nombre d'exemplaires — il est curieux de voir cet ouvrage imprimé à Lyon. Félice donnait du travail en tâche lorsque ses propres presses étaient surchargées : or ce n'est pas le cas en 1768. Il faut chercher ailleurs. Félice se proposait peut-être de répandre son œuvre surtout en France ; aussi diminuait-il considérablement les frais en faisant imprimer sur place. En tout cas, les journaux de l'époque montrent que les *Leçons* furent largement répandues outre-Jura. Félice a-t-il eu à se repentir de sa correspondance avec Bruysset ? En 1771, il se plaint de Grasset et de Bruysset qui agissent avec mesquinerie dans le commerce d'échange⁴. Bruysset, de son côté, est mécontent, il n'a pas l'habitude de vendre ou d'acheter aux libraires les livres contre argent : « Nous ne nous sommes jamais écarté de cette manière qu'une seule fois que nous nous laissâmes persuader par M. Félice, et nous sommes à nous repentir de cette foiblesse. »⁵

A Grenoble, la veuve Girard vendait, entre autres livres d'Yverdon, l'*Encyclopédie*, et on la voit proposer à Félice de lui reprendre des exemplaires demeurés invendus⁶. Despalle, marchand-libraire à Noyon, est chargé par Félice de retirer un ballot de livres en feuilles aux mains du procureur Labarrière de la même ville, et « en cas de refus y contraindre le dit dépositaire par toutes les voyes de droit »⁷. Bauvrain, à Nancy, était un mauvais payeur, puisqu'il refusait à notre imprimeur 522 livres et 12 sols de France, « à forme

¹ *JH*, septembre 1768, p. 344.

² *JH*, mai 1769, p. 578-579 et *GB* du 24 juin 1769.

³ *JE*, avril 1770, p. 199.

⁴ Voir p. 144.

⁵ B. V. N., lettre de Bruysset à STN du 14 mars 1774.

⁶ B. V. N., lettre de F à STN du 15 août 1778.

⁷ A. C. V., not. Yverdon n° 12, reg. d'actes notariaux n° 2, p. 228, procuration du 16 avril 1782.

de la facture extraite de ses livres »¹. A Versailles, André était le correspondant attitré². Félice expédiait aussi de ses éditions à Nantes, chez un libraire dont le nom nous demeure inconnu³.

2. ITALIE

L'Italie, patrie de Félice, devait être naturellement l'un de ses principaux débouchés. N'est-ce point pour renseigner ses compatriotes qu'il édita l'*Estratto della letteratura europea* et qu'il se proposa de donner un *Estratto della letteratura alla Moda*?⁴ N'avait-il pas annoncé à leur intention — dans le premier de ces périodiques, tome II, de l'année 1762 — qu'il imprimerait à Yverdon tout ouvrage français, italien et latin, *con scrupolosa attenzione alla correzione della stampa*? Il s'efforça de faire connaître l'Italie à l'Europe en imprimant des traductions d'auteurs modernes italiens, tels Beccaria, Morgagni, San Severino, Tiraboschi ou Verri et l'Europe à l'Italie par des traductions de Descartes, Aembert, Maupertuis, Mead, Arbuthnot⁵ ou Haller⁶. Il avait d'ailleurs conservé de nombreuses relations en Italie, tels San Severino, Bianchi et Beccaria⁷.

La liste des correspondants italiens de 1762 est bien fournie : à Alexandrie, Taponi ; à Bergame, Mojoli ; à Brescia, Pianta ; à

¹ A. C. V., not. Yverdon n° 12, reg. d'actes notariaux n° 5, p. 190, procuration du 23 juin 1787.

² Page de titre des *Institutions de médecine pratique*, 1786 (B. Y. 903).

³ A. C. V., not. Yverdon n° 12, reg. d'actes notariaux n° 8, p. 252, procuration du 2 décembre 1787.

⁴ Voir p. 87.

⁵ Voir p. 165. De l'époque où Félice était jeune professeur à Naples.

⁶ Je n'ai trouvé que trois titres d'ouvrages écrits en italien et édités par Félice : les *Poesie giocose* de BRACCIOLINI (voir p. 190), *Della peste di Costantinopoli* de SESTINI (voir p. 196) et les *Poesie* de HALLER (voir p. 182).

⁷ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 9 (note 2) et p. 17. Bibl. Bern, Mss. III H XII 91, lettres de H à V.-B. de Tschärner du 7 mai 1759, non datée et du 27 octobre 1759 : « J'envoie à M. Felici une lettre pour Naples que je lui recommande... Je prierois M. Felici de me procurer les brochures suivantes de Naples... » B. Y. reg. de corresp., carte de E. Landry, professeur de Milan, de juin 1908, au sujet de Beccaria.

Bologne, Della Volpe ; à Côme, Casnati ; à Florence, Carlieri ; à Gênes, Pizzorno ; à Milan, Cairoli ; à Modène, les héritiers de Sogliani ; à Naples, Gravier et Cie et Elia ; à Novare, Cavalli ; à Palerme, Arena ; à Parme, les héritiers de Monti ; à Plaisance, Camia ; à Pesaro, Gavelli ; à Pise, Giovannelli ; à Rome, Pagliarini ; à Trente, Plonner ; à Turin, Gorini ; à Vérone, Carattino ; à Venise, Pasquali ; à Verceil, Panealis et à Casal, Lombardi. Tous étaient imprimeurs, imprimeurs-libraires ou libraires, à l'exception de trois d'entre eux, directeurs de postes¹. J'ignore s'ils restèrent, avec le temps, tous fidèles à Félice. Plus tard, il correspondit encore avec d'autres libraires italiens. A Turin, Giraud, en 1788, lui doit une somme importante (plus de 913 livres tournois, « pour un compte de marchandises en librairie »²). A Milan, Galeazzi est un bon client qui continua, peut-être, d'éditer *l'Estratto*³. A Florence, on peut trouver chez Pisoni *Della peste di Costantinopoli*⁴. A Venise il eut, en 1772, des difficultés avec un libraire ; il a été obligé de lui retirer les articles envoyés : « J'aurois... un compte de mille feuilles, contenant quelques-uns de mes derniers articles, que j'ai fait revenir de Venise, pour l'arracher des mains d'un coquin.⁵ » Félice proposa à la Typographique de Neuchâtel de lui vendre ces livres « en change, feuille pour feuille, contre quelques nouveaux livres de quelque libraire de Lyon ou d'autre ville de France... Vous me rendriez, Messieurs, un grand service de me débarrasser de ces restes.⁶ »

3. ESPAGNE

En 1762, Félice correspond avec quelques libraires d'Espagne : à Valence, Mallen ; à Madrid, Corradi ; à Grenade, Colomb ; à Séville, Mallen ; à Cadix, les frères Hermil ; à Port-Sainte-Marie, Roche ; à

¹ E, année 1762. t. II, Aris en fin de volume.

² Il s'agit de *Laurent Giraud*, libraire dans cette ville. A. C. V., not. Yverdon n^o 12, reg. d'actes notariaux n^o 8, p. 330 et 331, procuration du 8 février 1788.

³ Voir p. 164, note 3.

⁴ TR, novembre 1779, p. 20.

⁵ B. V. N., lettre de F à STN du 8 février 1772.

⁶ B. V. N., lettre de F à STN du 29 février 1772.

Salamanque, Cruennas ; à Valladolid, Santander ; à Saragosse, les héritiers de Mendoza et Perez ; à Barcelone, Piferrer ; et à Pampelune, Domech ¹.

4. PORTUGAL

À la même époque : à Coïmbre, Ginioux et neveux ; à Lisbonne, Bonnardel et Dubaux ¹. En 1792, Henry-François Delachaux, négociant à Lisbonne, est muni d'une procuration de l'hoirie de Félice contre Jean-Baptiste Reycends et Cie, « marchands-libraires au dit Lisbonne, pour ce qu'ils doivent à la ditte hoirie de Félice... », etc. ².

5. ALLEMAGNE ET AUTRICHE

En 1762 : à Francfort, Brønner ; à Vienne, Trattner ; à Aix-la-Chapelle, les frères Weith ; à Leipzig, Mme Weidmann et Gleiditsch ; à Berlin, Haud et Spenner ; à Göttingue, Mme Wanden-Hoek et Luzac ; à Hambourg, Herold ; à Ratisbonne, Gastel ; à Dresde, Walther ; à Iéna, Fischer ; à Cologne, Krakamp et Simonis ; à Ulm, Gann et Bartolomeo et fils ; et à Tubingue, Cotta ¹.

Durant les années suivantes, Félice n'eut plus de correspondants directs en Allemagne. On se souvient qu'il vendait ses livres à la Typographique de Berne qui avait le monopole sur le marché allemand : mais plus tard, brouillé avec elle, il s'assura des débouchés en Allemagne et dans le nord-est de l'Europe ².

À Hambourg, Wirchaux était un client important ; il en allait de même pour Bauer et Treuttel de Strasbourg et pour les frères Walther de Dresde, à qui la Typographique de Neuchâtel et Félice envoyèrent plusieurs ballots de livres en commun ³.

¹ E, année 1762, t. II, Avis.

² A. C. V., not. Yverdon n° 12, reg. d'actes notariaux n° 8, p. 386 et 387, procuration du 22 novembre 1792.

³ Voir p. suivante.

⁴ Voir p. 137.

6. BOHÈME

Gerle, à Prague, avait dans sa librairie un grand nombre d'ouvrages yverdonnois. Ils lui parvenaient par la voie Bâle-Ulm-Nuremberg, aux soins des commissionnaires Faesch, Stükelberg et Christ ou Preiswerk à Bâle, Jean-Jacques Pfister et fils à Schaffhouse et Hörrmann et Gutenberg à Nuremberg¹. En 1780, il conclut un arrangement avec Félice : il s'engageait à lui prendre cent exemplaires à la fois de certains de ses ouvrages nouveaux, pour son commerce avec les libraires allemands, avec dix-huit mois de crédit. (Gerle en accordait lui-même douze à ses clients, les six autres mois lui étant nécessaires pour les envois et pour les rentrées de fonds.) Félice lui assurait la vente exclusive des articles en question « pour toute l'Allemagne pendant la première année, c'est-à-dire, de ne point en fournir en nombre à aucun libraire d'Allemagne, ceux de la Suisse, de Berne, de Basle et Zurich, qui fréquentent les foires de Leipsic y compris, durant la première année »².

Dès lors Gerle joua, semble-t-il, le rôle tenu naguère par la Typographique de Berne, à la différence que son monopole ne durait qu'une année et qu'il était limité à certains articles. Gerle appréciait fort le travail d'Yverdon ; désirant une *Histoire de Bohême*, il demande à la Typographique de Neuchâtel d'être de moitié dans l'affaire et ajoute : « Je voudrais l'avoir imprimé avec le même caractère et sur du papier de format pareil à l'*Histoire d'Hongrie* de Mr. Sacy, imprimé chez Mr. Félice à Yverdon, et pour mon débit en Allemagne, il me faudroit environ 500 exemplaires. »³

Ajoutons encore que la Typographique de Neuchâtel et Félice lui faisaient souvent des envois communs⁴.

¹ B. V. N., lettres de Gerle à STN des 20 janvier et 20 novembre 1779 et du 21 avril 1781.

² B. V. N., lettre de Gerle à STN du 25 mars 1780. Gerle propose à la STN un semblable arrangement pour ses éditions.

³ B. V. N., lettre de Gerle à STN du 17 août 1782.

⁴ B. V. N., lettres de Gerle à STN des 20 novembre 1779, 26 août 1780, 21 avril 1781, 29 août 1781, 6 septembre 1783, etc., de F à STN des 9 et 13 septembre 1780, du 11 mai 1781, etc., de STN à F des 8 décembre 1779, 11 mai 1789, etc.

7. POLOGNE

Michel Gröll à Varsovie fut client de Félice, jusqu'en 1778 probablement, puisqu'à cette date il commande de l'*Encyclopédie* d'Yverdon à Neuchâtel¹.

8. PAYS-BAS

Les presses de Félice écoulerent une bonne partie de leurs produits en Hollande. Les imprimeurs-libraires Gosse et Pinet² de La Haye (plus tard : P. Gosse junior et fils) étaient d'excellents clients. Ils prirent une part active à l'édition de l'*Encyclopédie*, la défendirent, en achetèrent la plus grande partie, etc.³. Dans cette affaire, Félice obtint leur adhésion pour des motifs matériels, mais aussi par réelle sympathie : « cet ami », dit-on à La Haye en parlant de lui⁴. Gosse et Pinet répandaient les ouvrages d'Yverdon dans leur pays et en Angleterre où Félice envoyait peu ou pas. Ils préféreraient acheter en Suisse des textes originaux, les contrefaçons de ce pays leur parvenant trop tard :

Les ouvrages que vous nous proposé, Messieurs, écrivent-ils à Neuchâtel, sont bien souvent sûrement bons et excellens, mais nous vous avouons franchement que les ouvrages que vous contrefaites sur Paris, nous viennent trop tard et bien après que les Parisiens en ont rempli ce pays-ci et l'Angleterre, par où il arrive que ce que nous en pourrions prendre de vous ne fait que remplir nos magasins. Nous vous conseillons de vous attacher plutôt à donner du nouveau ou de bonnes traductions de l'allemand et de l'anglois, dont nous pourrions prendre du plus grand nombre... etc.⁴.

¹ B. V. N., lettre de Gröll à STN du 10 juillet 1778.

² Pierre Gosse junior et Daniel Pinet, libraires et imprimeurs à La Haye. Correspondants de plusieurs imprimeurs et libraires de Suisse; de la STN, notamment, à qui ils font de grosses commandes (par exemple, le 8 décembre 1769, achat de 500 ex. d'un ouvrage). Cette association fut dissoute à la fin de l'année 1773; Pierre-Frédéric, fils de Pierre Gosse junior, reprit l'affaire à son compte, le père y conservant quelques intérêts. La maison prit le nom de P. Gosse junior et fils (B. V. N., circulaire de Gosse et Pinet de décembre 1773).

³ Voir p. 239-242.

⁴ B. V. N., lettre de Gosse et Pinet à STN du 5 novembre 1771.



Le véritable
MESSAGER
BOITEUX
DE BERNE 1762.

Se vendent à Vevay, chez P. A. Chenebié Libraire.

Ils semblent avoir fait de mauvaises expériences avec la méthode des souscriptions :

La souscription est une belle chose dans notre commerce, mais tout le monde s'en dégoûte, et cela uniquement parce que l'on ne tient pas parole ; le retard du premier volume de l'*Encyclopédie* d'Yverdon a fait beaucoup de tort à vos souscriptions des *Arts et Métiers*, *Grand Vocabulaire* et *Journal diplomatique*¹.

Gosse et Pinet furent acheteurs d'un grand nombre d'éditions yverdonnoises. Pour s'en persuader, il suffit de consulter leurs catalogues et leurs annonces dans les gazettes de l'époque². Il est à présumer que ces excellentes relations se relâchèrent à la fin de la carrière de Félice : en 1787, il donna pleins pouvoirs à Cornelis van der Cocq, procureur à La Haye, de faire valoir ses droits contre Pierre Gosse junior, « en vertu des titres et papiers dont il sera nanti », et de le poursuivre s'il le faut³. Quelques mois plus tard, ces démarches n'avaient pas abouti, Gosse se refusait à payer le dernier volume des planches de l'*Encyclopédie*. Félice dut alors recourir aux tribunaux de La Haye⁴. En 1791, le procès durait toujours entre Gosse et l'hoirie Félice⁵.

Le libraire L. Bennet, de Rotterdam, se fournissait aussi à Yverdon ; en 1788, Félice n'ayant aucune nouvelle de cent exemplaires des *Bains de Titus* qu'il avait remis en commission au dit, chargea un officier bernois, Charles-Louis Fischer, du régiment de Stürler en Hollande, de s'enquérir du sort de cet ouvrage et de faire ce qu'il conviendrait pour retirer les invendus et exiger le paiement des autres⁶. Dans la même ville, le libraire Haake commerçait aussi

¹ B. V. N., lettre de Gosse et Pinet à STN du 2 octobre 1770.

² Par exemple, la *Gazette de Leyde*. B. V. N., catalogues de Gosse et Pinet.

³ A. C. V., not. Yverdon n° 12, reg. d'actes notariaux n° 5, p. 142 et 143, procuration du 2 avril 1787.

⁴ A. C. V., reg. de la cour baill. d'Yverdon n° 36, p. 168 et 169, du 8 octobre 1787.

⁵ A. C. V., reg. de la cour baill. d'Yverdon n° 37, p. 71, du 24 janvier 1791. Déposition de Charlotte-Marguerite de Félice : « Feu mon dit père ayant intenté procès qui n'est pas encore jugé, pour une somme très considérable à Mr. Gosse junior, libraire à la Haye... »

⁶ A. C. V., not. Yverdon n° 4, reg. d'actes notariaux n° 2, p. 93 et 94, procuration du 11 mars 1788.

avec lui. Il lui devait, en 1786, quatorze mille feuilles d'impressions. Félice pria MM. Hubert et Cie, négociants à Rotterdam, de les réclamer et de les reprendre ¹.

Fris, à Bruxelles, Bassompierre, à Liège et Schoenhoven et Cie, à Utrecht, correspondaient aussi avec Félice ².

9. ANGLETERRE

Jusqu'à l'arrangement Félice-Gosse et Pinet, ses correspondants anglais furent Dodsley et Nourse ³. Toutefois, une exception doit être faite pour la vente du *Tableau raisonné* : la Société typographique de Londres recueillait les souscriptions à ce périodique ⁴.

Indiquons encore pour finir les noms de Philibert et Cie à Copenhague et de Salvius à Stockholm ⁵.

Les ouvrages imprimés à Yverdon et vendus à l'étranger, dans la plupart des cas examinés, portent le nom du libraire qui les a achetés, ainsi que son lieu de résidence. Il s'agissait, d'une part, de tromper les recherches policières en laissant croire que le livre avait été imprimé dans le pays de l'acheteur ; il s'agissait, d'autre part, d'un simple usage commercial consistant à changer l'adresse bibliographique pour tout libraire qui avait pris un nombre suffisant d'exemplaires et qui en faisait la demande ⁶. Ainsi, on rencontre fréquemment une même édition Félice pourvue d'adresses bibliographiques diverses. Tel ouvrage, signalé, dans les catalogues des bibliothèques actuelles, comme ayant paru à Berlin, Amsterdam ou Paris, en fait et très souvent, a été imprimé en Suisse, à Neuchâtel, Yverdon ou Lausanne.

¹ A. C. V., not. Yverdon n° 12, reg. d'actes notariaux n° 4, p. 282 et 283, procuration du 10 avril 1786.

² GL du 7 mai 1779.

³ E, année 1762, t. II *Avis*. Pourtant, en septembre 1769, Félice déclare avoir pris des arrangements pour la vente d'un ouvrage en Angleterre (B. V. N., lettre de F à Ostervald du 20 septembre 1769).

⁴ GL du 7 mai 1779. B. V. N., lettre de Grasset à STN du 13 décembre 1785 : « L'édition de *L'esprit des loix* qui porte notre nom est imprimée à Toulouse, et c'est parce que nous en primes un certain nombre que nous fîmes imprimer des titres. »

CHAPITRE IV

L'IMPRIMERIE DE FORTUNÉ-BARTHÉLEMY DE FÉLICE (suite)

1. *Livres imprimés ou édités*

Il sera fait mention dans ce paragraphe des ouvrages dont Félice s'est occupé d'une manière ou d'une autre. Nous sommes, en effet, en présence de trois catégories différentes de livres : 1. les livres imprimés et édités par Félice ; 2. les livres imprimés ailleurs et édités par Félice ; 3. les livres imprimés par Félice et édités ailleurs. Il est nécessaire d'ajouter que cette discrimination est souvent difficile à faire, les textes étudiés ne nous renseignant qu'avec une clarté insuffisante.

La liste suivante est chronologique. Elle est certainement incomplète. Le nombre d'ouvrages cités ne correspond donc pas à la réalité : ce sont ceux que j'ai retrouvés dans les bibliothèques de Suisse et ceux que signalent les correspondances et les journaux de l'époque. Enfin, pour certaines éditions, les différents volumes qu'elles comprennent parurent durant plusieurs années consécutives : l'on s'est contenté ici de donner le millésime où le premier tome sortit de presse.

1762

Le tome III de l'année 1762 de l'*Estrutto della letteratura europea* semble bien être le premier volume imprimé par Félice à Yverdon. Les numéros 1 à 18 étaient parus à Berne de 1758 à 1762, à raison de quatre livraisons par an pour les années 1758, 1759, 1760 et 1761, et de deux livraisons pour l'année 1762, avec l'adresse bibliographique

suivante : *A spese de Novellisti letterari* ¹. En général, l'*Estratto* paraissait tous les trois mois, à raison d'un volume par mois. Félice installé à Yverdon, à la fin de juillet ou au début d'août, le tome III y fut imprimé probablement en août ou en septembre, et le tome IV à la fin de l'année ². Ce journal fut continué selon le même mode jusqu'en 1766 y compris ³. Tiré à deux mille exemplaires ⁴, il connut, paraît-il, le succès. Zimmermann ⁵ l'admirait fort : « Il y règne, dit-il, une variété charmante. ⁶ » De son côté le Dr Schmidt de Paris écrit à Tschärner :

Vos journaux [l'*Excerptum* et l'*Estratto*], Monsieur, sont le remède qu'il faut apporter ici ; je les vois disposés à les prendre ; celui qui est en italien se débitera très bien, on aime cette langue ; le latin ne se lira pas autant ⁷.

¹ Voir p. 147, le lien de leur impression.

² B. Y., recueil de lettres mss. (n° 4184), lettre de Félice à ?, non datée.

³ L'*Estratto* aurait ensuite continué à paraître à Milan, chez Galeazzi, de 1767 à 1769 (B. Y., reg. de corresp., lettre de E. Landry à J. Landry du 10 mars 1910). E.-H. GAULLIEUR, de son côté, affirme qu'il fut continué à Milan par une société de gens de lettres (*Etudes sur l'histoire littéraire de la Suisse française*, p. 105).

⁴ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 8 : renseignement tiré d'une lettre du Dr Zimmermann à V.-B. de Tschärner du 20 décembre 1758.

⁵ Jean-Georges Zimmermann, 1728-1795, de Brugg. Médecin, auteur d'ouvrages populaires de philosophie et de sciences naturelles. En relations avec les esprits les plus éminents de son temps : Haller, Bodmer, Lavater, Gessner, Herder, Wieland, Goethe, etc. Médecin à Berne, Brugg, Hanovre et Potsdam où il assista Frédéric II dans sa dernière maladie (DHBS). Félice connaissait Zimmermann et, selon MACCABEZ (*op. cit.*, p. 11, note 1), il l'aurait volontiers attiré à Yverdon ; il semble plutôt qu'il s'agisse d'Orbe, suivant une lettre de Zimmermann à V.-B. de Tschärner (Bibl. Bern, Mss. HII XII 92, lettre 124, du 1^{er} décembre 1762) : « Vous savez combien j'ai été bien avec Mr. Félice. Il m'avait comblé de bontés et d'amitiés en tout tems, et par un effet de son amitié il a voulu m'avoir à Orbe. J'ay répondu à ses propositions par une lettre écrite de façon que cela pouvoit servir de réponse à Messieurs d'Orbe, par conséquent avec un peu de faste, quoiqu'avec vérité. Vous verrez par les copies cy-jointes ce qui en est, et quel effet cela a produit chez Mr. Félice qui m'a privé par sa réponse du plaisir de lui écrire... Je vous prie de me renvoyer la lettre de Mr. Wieland, que je vous communique que puisqu'elle sert en partie de réponse à celle de Mr. Félice. »

⁷ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 8, lettre du Dr Schmidt à V.-B. de Tschärner du 12 octobre 1758.

Quant à Beccaria, il le remercia du « bien infini que ses journaux apportoient à la Nation »¹. San Severino accorda son estime à ces deux périodiques et engagea quelques savants de sa connaissance à y collaborer². Ces témoignages ne doivent pas nous laisser croire que l'*Estratto* ait été parfait en tous points ; l'exécution typographique en est souvent insuffisante, des erreurs altèrent le texte : ce dont se plaint le D^r Tissot au grand Haller³. L'*Estratto* est divisé à l'ordinaire de la façon suivante : I. Extraits et analyses (*Indice degli Estratti*). II. Nouvelles littéraires (*Indice delle Novelle letterarie*). III. Découvertes scientifiques (*Nuove scoperte*). (Pour de plus amples détails, on consultera l'ouvrage de Maccabez⁴.)

Je n'ai pas trouvé d'autres titres d'ouvrages imprimés à Yverdon durant la seconde moitié de l'année 1762 ; il va sans dire que l'*Estratto* (2 vol. in-8) n'a pas été l'unique travail de Félice durant ce semestre.

1763

Les *Mémoires et observations recueillies par la Société économique de Berne* ont été édités par la Société typographique de cette ville. Ils furent imprimés : a) les années 1760 et 1761, chez Heidegger à Zurich ; b) l'année 1762, chez Antoine Chapis à Lausanne ; c) et les années 1763-1770, chez Félice à Yverdon, de 1763 à 1772. Il est paru à Yverdon vingt-quatre volumes : quatre volumes pour les années 1763-1766 et deux volumes pour les années 1767-1770. Comme on le verra à diverses reprises, Félice fit des tirages à part de certains articles des *Mémoires*⁵.

¹ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 8, tiré de l'*Autobiographie*.

² MACCABEZ, *op. cit.*, p. 8 et 9.

³ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 9, dans des lettres du D^r Tissot à H.

⁴ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 180-185.

⁵ Voir les lieux d'impression et les approbations à la fin de divers volumes. B. V. N., lettre de F à SFN du 24 avril 1771 : le tome II de l'année 1769 sera hors de presse la semaine suivante. B. Y., reg. A, p. 52, du 13 mai 1763. Les années 1771 et 1772 ne semblent pas avoir été imprimées à Yverdon. La page de titre de ces *Mémoires*, entièrement gravée, est signée Holzhalb. (Voir p. 107, note 1.)

Les *Essais sur divers sujets intéressans de politique et de morale* de Schmidt¹ (2 vol. in-8) ont été édités à Berne et à Yverdon, le premier tome à Berne en 1761 (imprimé évidemment ailleurs)², le second à Yverdon en 1763.

En février, la *Dissertation sur l'éducation physique des enfans* de Ballexserd (1 vol. in-8) est hors de presse³.

En février, le premier tome des *Œuvres* du chancelier d'Aguesseau (24 vol. in-12, 1763-1771) est sous presse. Les tomes III et IV sont terminés en août. Au début de 1764, cinq volumes sont déjà parus. En mai 1768, le tome XIV peut être livré aux souscripteurs, les tomes XV et XVI encore en chantier. En 1769, on en est au tome XX qui ne paraît pas avant septembre⁴.

En août, *Le Conservateur de la santé* de Lebègue de Presle (1 vol. in-12) sort de presse⁵.

La même année, Félice imprime encore son *Discours sur la manière de former l'esprit et le cœur des enfans* (1 vol. in-8) et, probablement, la *Lettre à Christophe de Beaumont* de Rousseau (1 vol. in-8)⁶.

¹ *Georges-Louis Schmidt*, 1720-1805, d'Aarau. Conseiller à la cour et à la légation de Weimar, premier président de la Société économique d'Aarau en 1762, s'occupa de sciences et de lettres (*DHBS*). Il fut en relations avec Félice.

² Probablement chez Antoine Chapuis (présentation typographique caractéristique).

³ *JH*, février 1763, p. 217 : « On vient de faire dans une imprimerie nouvellement établie à Yverdon, une fort jolie édition de cet ouvrage, si intéressant et si utile à tous les pères de famille. » Il s'agit du premier ouvrage de Félice signalé dans le *JH*. La première édition est de Paris, 1762, in-8 (*QUÉRARD*, I, p. 163).

⁴ *JH*, février 1763, p. 222 et août, p. 228 et 229. B. Y., recueil de lettres mss., lettre de F à ?, non datée. *GB* du 18 mai 1768. Approb. du 15 septembre 1769, au t. XX. *QUÉRARD* (I, p. 16) donne deux éditions yverdonnoises : 1759 (?) - 1766, 13 vol. in-12 ou 1772-1775, 10 t. en 12 vol. in-8 ; il doit s'agir d'une erreur. Le catalogue 1845 de la B. R., p. 64, indique également : Yverdon, 1772, 9 vol. in-8. L'ouvrage a dû être imprimé en partie par Antoine Chapuis (présentation typographique).

⁵ *JH*, août 1763, p. 228.

⁶ Th. DUVOUR, *Recherches bibliographiques sur les œuvres imprimées de J.-J. Rousseau*, t. 1^{er}, p. 188 et 206. Selon cet auteur, l'ouvrage qui porte : « Amsterdam, aux dépens de la compagnie », a été probablement imprimé en Suisse, à Yverdon ou à Berne. Il est fort possible qu'il s'agisse d'une édition Félice, si l'on en juge par la présentation typographique.

1764

Les *Mélanges intéressans et curieux* de Rousselot de Surgy (12 vol. in-8, 1764-1767), annoncés en novembre 1763, sont entrepris au cours de l'année 1764. Le tome I^{er} est hors de presse avant juin, le tome II avant août, les tomes III et IV avant février 1765¹.

Le *Mémoire sur la manufacture de draps* (1 broch. in-8) paraît également avant juin. Cette brochure eut du succès puisque, selon le *Journal helvétique*, la plus grande partie des exemplaires fut enlevée « au moment qu'elle a paru »².

Les *Instructions pour les jeunes dames* de Mme Le Prince de Beaumont (4 t. en 2 vol. in-12) qui viennent de « sortir de la presse à Londres », se réimpriment en juin à Yverdon, et « tous les libraires de Suisse pourront bientôt en fournir à un prix raisonnable ». En juillet, l'ouvrage « est prêt à sortir de la presse »³.

Dans la seconde moitié de cette année-là, paraissent encore les *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France* d'Argenson (1 vol. in-8) et *l'Examen des eaux potables de la ville d'Yverdon* de Perrinet de Faugnes⁴ (1 broch. in-8). Ce dernier texte était d'abord paru dans les *Mémoires* de la Société économique de Berne. Félice en fit un tirage à part. Ce mémoire avait été lu par l'auteur en séance de la Société économique d'Yverdon, en mars 1764, et jugé digne d'être envoyé à Berne pour y être admis à l'impression. Il dut sortir de presse dans la seconde moitié de l'année⁵. Il en va

¹ C'est une seconde édition revue, corrigée et augmentée, annoncée déjà en novembre 1763 (*JH*, novembre 1763, p. 522-526, juin 1764, p. 735-738, août 1764, p. 197-202, février 1765, p. 176-178).

² *JH*, juin 1764, p. 738 et 739.

³ Le *JH* indique : in-12, 4 vol. Son prix est de 1 louis 10 sols de Suisse le volume (*JH*, juin 1764, p. 739 et 740 et juillet, p. 109).

⁴ P. Perrinet de Faugnes, ?-1773, d'origine française. Seigneur de Tauvenay, receveur général des sels du Roi en Suisse (et pour cette raison, établi à Yverdon), membre de la Société économique de Berne et de celle d'Yverdon, bienfaiteur et souscripteur à vie de la B. Y. (B. Y., LB, p. 285. A. Y., reg. de copies de lettres 1749-1780, lettre du Conseil à Mme de Faugnes à Paris, du 23 novembre 1773).

⁵ B. Y., reg. A, p. 47 et 48, des 1^{er} mars et 5 avril 1764. *Mémoires de la Soc. econ. de Berne*, 1764, part. III.

de même pour le *Mémoire sur la culture du mûrier blanc* de Thomé¹ (1 broch. in-8) et, probablement, pour les *Lettres écrites de la montagne* de Rousseau (1 vol. in-8)².

1765

Au début de l'année, Félice donna une édition nouvelle de *L'Onanisme* du D^r Tissot (1 vol. in-12)³.

Le Bacha de Bude de Victor de Gingins⁴ (1 broch. in-8) paraît aussi à cette époque, avant le mois de mars⁵. Ce roman eut du succès puisque Félice n'en fit pas moins de trois éditions. Selon l'auteur, il n'aurait pas été écrit dans le but d'être publié.

L'auteur n'a eu aucune part à la première édition. Il a ignoré la seconde et n'a eu connaissance de la troisième que vingt et quatre heures avant qu'elle ait été mise sous la presse, ce qui lui a à peine donné le temps d'y faire quelques légères corrections⁶.

¹ Voir p. 99.

² Th. DUFOUR, *op. cit.*, t. 1^{er}, p. 198. L'ouvrage porte : « A Amsterdam, chez M.-M. Rey, 1764. » Dufour écrit : « Contrefaçon qui semble avoir été imprimée ailleurs qu'en Hollande, probablement à Yverdon. » Ce qui est fort possible (présentation typographique), à l'exception de la page de titre, tirée ailleurs.

³ *JH*, février 1765, p. 178. Il s'agit d'une troisième édition de cet ouvrage. B. Y., LB, p. 141 : 1 vol. in-12 que je n'ai pas retrouvé. Il a disparu de la B. Y., où il est signalé (dans le catalogue de 1774).

⁴ Victor de Gingins, 1708-1776, seigneur de Moiry, du Conseil souverain en 1747, bailli d'Yverdon de 1758 à 1765. Outre le *Bacha de Bude*, il est l'auteur de divers mémoires politiques. Galant homme, instruit, ami des écrivains et des idées. Premier président de la Société économique d'Yverdon, bienfaiteur et souscripteur à vie de la B. Y. Admirateur de Rousseau, il entra en relations et correspondit avec lui et s'efforça de le protéger lors de son séjour à Yverdon, en été 1762 (*DHBS*, B. Y., reg. A, p. 3 du 1^{er} juin 1761, B. Y., LB, p. 157. CHOTET, *op. cit.*, p. 475-478. M. Y., Ms. PILLICHODY, p. 122-128).

⁵ *JH*, mars 1765, p. 285-302.

⁶ Archives du château de La Sarraz (déposées aux A. C. V.), C 488 : exemplaire du *Bacha de Bude*, annoté et corrigé par l'auteur ; à la page de titre, le mot troisième édition est biffé et remplacé par quatrième, le mot édition suivi de augmentée. L'exemplaire en question contient un avis manuscrit sur la quatrième édition et plusieurs pages de corrections de l'auteur ; cette quatrième édition n'a jamais vu le jour. ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIII, p. 98, lettre de F à D. Roguin du 4 mars 1765. Le *Bacha*, traduit et imité en plusieurs langues, excite encore la curiosité des érudits (A. François, *Jean-Jacques et Leurs Excellences*, p. 33).

Le *Catalogue de la Bibliothèque d'Yverdon* (1 broch. in-8) sort de presse avant mars.

Cette même année, Félice allait, en qualité d'imprimeur, être mêlé au conflit Rousseau-Montmolin. On ne dira rien ici de l'affaire de Môtiers, seul le rôle de Félice nous intéressant.

Le 4 mars 1765, Félice écrivait à Daniel Roguin ¹:

¹ *Daniel Roguin*, 1691-1771, d'une famille bourgeoise d'Yverdon, né et mort dans cette ville. Dit *Roguin de Paris*, où il fut banquier et où il fit la connaissance de Rousseau, auquel il se lia. Rousseau lui portait une grande affection et l'appelle « très bon papa » dans ses lettres. En été 1762, il le reçut et l'hébergea à Yverdon durant un mois; Rousseau y fit la connaissance de Mme Boy de la Tour, nièce de Roguin, et de ses filles. (Dans sa vieillesse, il écrivit pour l'une d'elles, Madeleine-Catherine, ses fameuses *Lettres sur la botanique*.) Mme Boy de la Tour lui offrit l'hospitalité de la maison de son fils à Môtiers-Travers (CROTTET, *op. cit.*, p. 475-478. ROUSSEAU, *Correspondance et les Confessions*. A. FRANÇOIS, *op. cit.* B. Y., LB, p. 335. G. Y., reg. des bapt. et des décès). Quoique nous nous écarterions de notre sujet, disons encore que Rousseau revint à deux reprises à Yverdon. Il avait envoyé à la B. Y., le 16 juin 1764, ses *Œuvres* (Neuchâtel 1764, 10 vol.) et son portrait sous glace, par l'entremise de Daniel Roguin, à qui il écrivit : « Voici, mon cher ami, un exemplaire de quelques-uns de mes écrits recueillis en dernier lieu, auquel je vous prie d'obtenir par votre crédit une place dans la Bibliothèque de votre ville, que je regarde comme celle de votre famille, qui y tient à tant de titres le premier rang et qui, à votre exemple, et à celui de votre illustre baillif, m'a honoré dans mes disgrâces d'un accueil dont le souvenir est demeuré gravé dans mon cœur en caractères ineffaçables. Je ne vous exprimerai jamais, très bon papa, avec quel zèle, et j'ose dire avec quelle tendresse, j'honore et j'aime la ville d'Yverdon; il semble que vous l'avez remplie toute entière de l'amitié dont vous m'honorez, et il n'y a pas un de ses habitants qui ne participe en quelque chose à la reconnaissance que je vous dois et aux sentiments que vous m'avez inspirés » (P. USTERI, *Briefwechsel J.-J. Rousseaus mit L. Usteri und D. Roguin*, p. 39 et 40. B. Y., LB, p. 337, extrait de cette lettre où Roguin a fait disparaître les expressions trop flatteuses pour lui-même et sa famille, afin de ménager la susceptibilité de ses concitoyens). Jean-Georges Pillichody nous apprend que : « Mr. Rousseau étant venu dans notre ville faire une visite à Mr. Roguin, nous fîmes, Mrs. Bourgeois, châtelain des Clées, Verdelhan, de Traytorrens et moi, le 27 juin [1764] le remercier au nom de la Société reconnoîtive du présent qu'il avoit fait à notre bibliothèque. Il parut nous savoir beaucoup de notre démarche de politesse. Il étoit vêtu, comme à son ordinaire, d'une espèce de casaquin, ceint d'une écharpe et d'une espèce de redingote par dessus, un bonnet bordé de fourrures, un bâton à la main, nous saluant en portant sa main sur sa poitrine. (J'ai oublié de rapporter une singularité, c'est que

Monsieur, on me mande de Berne que Mr. Rousseau a fait imprimer encore un livre intitulé *Des princes*. Si j'en avois un exemplaire, je le ferois tout de suite imprimer, et on me le conseille même depuis Berne, je serois charmé si je pouvois cette fois profiter de la générosité avec laquelle Mr. Rousseau vouloit bien me faire tenir un exemplaire de ses *Lettres de la montagne*. Je prends la liberté, Monsieur, de vous envoyer un essai d'un nouveau... fait sur l'histoire d'un paysan de la Savoie, devenu Bacha de l'Inde, etc.¹.

Cette lettre, transmise à Rousseau par Roguin, étoit accompagnée des mots suivants :

Vous verrez cy-joint une lettre de notre professeur et imprimeur de Félice, à laquelle j'ay répondu que je n'avois point ouï parler du livre *Des princes*, mais que je vous ferois parvenir sa lettre avec la brochure y-jointe, pour que vous pussiez juger des caractères et papiers de son imprimerie, et y répondre ce que vous jugerés à propos, ce que j'espère que vous voudrés bien faire à moy seulement pour vous éviter double lettre, que je lui communiqueray².

Quels étoient les mobiles qui poussèrent la personne de Berne à proposer à Félice l'impression de cet ouvrage présumé? Et quelle est cette personne? Il me semble que l'on peut accorder raison à Jean-Jacques qui écrit à son ami Du Peyrou³ : « J'ai d'abord senti

Mr. Rousseau, en répondant à notre compliment nous dit : « Excusez, Messieurs, je ne parle pas tant bien. » » (M. Y., Ms. PILLICHODY, p. 142. Voir aussi les *Confessions*.) A la fin de l'année, Rousseau repassa encore une fois à Yverdon, pour s'en aller aux bains d'Aix en Savoie. « Il nous rendit visite, dit Pillichody, accompagné de Mr. le colonel Roguin, mais je ne me trouvai pas à la maison » (id., p. 143). Rousseau figure au tableau des bienfaiteurs de la B. Y. ; les dix volumes offerts portent la cote 3252.

¹ ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIII, p. 98, lettre de F à D. Roguin du 4 mars 1765. Il s'agit du *Bacha de Bude* de GINGINS et non de l'*Illustre paysan* d'ENGEL, bailli d'Echallens, comme le suppose MACCABEZ (*op. cit.*, p. 51, note 2). On voit aussi que cette lettre n'est pas adressée à Du Peyrou, comme le suppose également à tort le même Maccabez (p. 52).

² ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIII, p. 97 et 98, lettre de D. Roguin à Rousseau du 7 mars 1765.

³ *Pierre-Alexandre Du Peyrou*, 1729-1794, d'une famille française réfugiée en Hollande. Il habita Neuchâtel où il mourut. Il fit la connaissance à Môtiers de Rousseau et devint son ami et protecteur. Après la mort de Rousseau, il entreprit, avec Moulton et Girardin, la première édition complète des œuvres de

les soins officieux de l'ami Bertrand.¹ » Tout laisse croire, en effet, que Bertrand s'efforça de compromettre Rousseau, alors installé à Môtiers. Son caractère, ses rapports avec Voltaire et sa conduite précédente, pour autant que l'on en puisse juger, paraissent confirmer les craintes de Rousseau qui s'affole :

J'ai tout de suite envoyé à M. Félice, écrit-il encore à Du Peyrou, la lettre dont copie ci-jointe [voir plus loin] le faisant prier de l'imprimer et de la répandre. Comme il est livré à des gens qui ne m'aiment pas, j'ai prié M. Roguin, en cas d'obstacle, de vous en donner avis par la poste, et alors je vous serois bien obligé si vous vouliez la donner tout de suite à Fauche et la lui faire imprimer bien correctement.

Et que Fauche la répande dans tout le pays, à Berne, à Genève, à Lausanne ! « Vous sentez qu'il ne s'agit pas ici d'un petit scrupule d'auteur, mais de ma sûreté et de ma liberté, peut-être pour le reste de ma vie.¹ »

Cette lettre est datée du 14 mars. Le même jour, Rousseau, par les bons soins de Roguin, faisait parvenir à Félice une mise au point brève et catégorique :

Je n'ai point fait, Monsieur, l'ouvrage *Des princes* ; je ne l'ai point vu ; je doute même qu'il existe². Je comprends aisément de quelle fabrique vient cette invention comme beaucoup d'autres, et je trouve que mes ennemis se rendent bien justice en m'attaquant avec des armes si dignes d'eux. Comme je n'ai jamais désavoué aucun ouvrage qui fut de moi, j'ai acquis le droit d'être cru sur ceux que je déclare n'en pas être. Je vous prie, Monsieur, de recevoir et de publier cette déclaration en faveur de la vérité, et d'un homme qui n'a qu'elle pour sa défense³.

Jean-Jacques. Il possédait un certain nombre de manuscrits de ce dernier qui furent déposés, après la mort de Du Peyrou, à la Bibliothèque de Neuchâtel. Il se bâtit dans cette ville un hôtel qui porte son nom (*DHBS*).

¹ ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIII, p. 120 et 121, lettre de Rousseau à Du Peyrou du 14 mars 1765.

² ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIII, p. 123. Selon le banquier Ostervald (dans une lettre à Verdelhan), il faudrait y voir un tour de libraire qui, « voulant donner un débit plus sûr à une nouvelle édition de l'*Anti-Machiavel*, avait fait imprimer et mettre en tête un titre portant : *Des princes*, par J.-J. Rousseau ».

³ ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIII, p. 121, lettre de Rousseau à F du 14 mars 1765.

Quelle sera l'attitude de Félice ? Une lettre de Roguin à Rousseau, en date du 18 mars, nous l'apprend. La veille de ce jour, soit le dimanche 17, Roguin a remis à Félice le billet qui le concerne. Félice, aussitôt, promet de le faire imprimer sur-le-champ, au nombre de cinq cents exemplaires, et de le répandre :

Il [Félice] m'a promis, écrit Roguin à Rousseau, à la sortie de chés moy, car je ne sors toujours point à cause de ma goutte, que s'il trouvoit à son retour chés luy quelques-uns de ses garçons imprimeurs, qu'il y feroit travailler dès aujourd'huy dinnanche 17. Je luy ay témoigné mon envie d'en voir la dernière épreuve avant de l'imprimer, pour voir si elle seroit bien correcte, je le luy ay répété en me quittant.

Roguin ajoutait encore qu'il remettrait de ces imprimés à Du Peyrou passant à Yverdon ¹.

Ainsi, malgré les craintes de Rousseau, Félice se hâta d'imprimer sa lettre, tant et si bien que, les 19 et 20 mars, Roguin pouvait déjà en faire une distribution ². Félice fit encore paraître cette lettre dans diverses gazettes ³. Il semble donc qu'il ait agi loyalement dans cette première affaire ; les lignes précédentes prouvent sa bonne volonté, d'autant plus réelle qu'il s'agit d'une impression gratuite ⁴. En tout cas, Félice acquit, grâce à son zèle, l'estime des amis de Rousseau, sinon de Rousseau lui-même.

Dans le conflit Rousseau-Montmollin, Du Peyrou se décida à prendre publiquement la défense de Jean-Jacques et se mit à la rédaction du recueil intitulé : *Lettre à Monsieur *** relative à Monsieur J.-J. Rousseau (ou Lettre de Goa)*.

Ma paresse commence toujours par se dépitier, écrit Rousseau à Du Peyrou, mais à la fin mon cœur cède. Ce sera peut-être une pièce

¹ ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIII, p. 122 et 123, lettre de D. Roguin à Rousseau du 18 mars 1765.

² ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIII, p. 124 et 125, lettres de D. Roguin à Rousseau des 19 et 20 mars 1765 : envoi de ces imprimés à V.-B. de Tscharnier, à Genève, Lyon, Neuchâtel, etc.

³ Par exemple, *Journal des sçavans*, juillet 1765, p. 572.

⁴ Cette lettre a été imprimée par Félice sous forme d'une pièce in-4, sous le titre de : *Lettre de J.-J. Rousseau à M. *** A Môtiers le 14 Mars 1765*. Dufour en signale un exemplaire à la B. C. (collect. Cramer, vol. 133) et un autre à la Bibl. de la ville de Zurich. Elle a été reproduite, la même année (en juin), dans la *Lettre de Goa*.

à votre recueil, si vous prenez la peine de le faire. Vous pouvez croire que je ne serai pas fâché de sa publication¹.

La *Lettre de Goa* sortit de presse, en édition originale, au début du mois de juin, sans mention du typographe ; Fauche s'en occupa et il paraît qu'elle se fit à Lyon². Mais, en juillet, Félice l'imprimait en deuxième édition, augmentée d'un texte inédit. Elle était faite pour le compte des éditeurs du *Mercur*e de Neuchâtel. A la même époque, Félice songeait à en entreprendre une troisième édition pour son usage personnel, « avec la permission des éditeurs du *Mercur*e, principalement pour Paris et la Hollande »³.

Est-ce à dire que Félice ait pris parti, qu'il se soit rangé parmi les défenseurs de Rousseau ? Je ne le pense pas ; avant tout, il agit en homme d'affaires, et non en partisan. D'ailleurs, n'imprime-t-il pas à ce moment-là les *Remarques d'un ministre de l'Évangile sur la troisième des Lettres écrites sur la montagne* de Jacob Bergeon⁴ (1 vol. in-8), nullement favorable à la cause de Rousseau ? Sa ligne de

¹ ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIII, p. 196, lettre de Rousseau à Du Peyrou du 6 avril 1765.

² ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIII, p. 196, note de Th. Dufour, d'après une lettre de Du Peyrou à Rousseau ; cette première édition n'a, en tous les cas, pas vu le jour à Yverdon (voir plus loin la lettre de Roguin à Rousseau du 13 juillet 1765). TH. DUFOUR, *op. cit.*, t. I, p. 299 : cette *Lettre* a été tirée à 3000 exemplaires.

³ ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIV, p. 34 et 35, lettre de F à Verdelhan, transmise à Rousseau par D. Roguin, dans sa lettre du 13 juillet 1765 : Félice explique à Verdelhan que son ouvrage comprendra la *Lettre de Goa* et la *Réponse de la Classe* ; il le prie de lui procurer d'autres pièces : « Si vous pouviez, Monsieur, me procurer d'autres pièces, je vous en serois bien obligé, je prendrois la liberté de vous prier pour la révision des autres feuilles de cette brochure. » On verra, par la lettre de Roguin du 13 juillet, que Verdelhan lui fournit un dernier « rescript du Roi ».

⁴ *Jacob Bergeon*, 1728-1799, pasteur à Chézard-Saint-Martin, à La Chaux-de-Fonds et à Cornaux (DHBS).

Rousseau ne semble pas avoir grande confiance en Félice. Il écrit à Du Peyrou : « Je viens d'apprendre que le sieur Durey [J.-M. Durey de Marsan, 1717-1795, auteur de divers opuscules, cupiste de Voltaire pendant quelque temps] est parti incognito et très mystérieusement de Môtiers, et que c'est à Yverdon qu'il va remplir sa mission » (ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIV, p. 37, du 15 juillet 1765). Du Peyrou le tranquillise ; Durey n'est pas allé à Yverdon, mais à Genève : « Il n'est donc pas à Yverdon. Mais un Mr. Bergeon, pasteur à

conduite est simple : il travaille pour les uns et les autres. Revenons aux *Lettres relatives à Rousseau* ; dès juillet, Félice s'en occupa et fit connaître son plan à Rousseau par l'entremise du fidèle Roguin :

Mr. Félice, écrit Roguin, y imprime [à Yverdon] actuellement les *lettres relatives à Mr. Rousseau* avec la réponce de la Classe pour le compte des éditeurs du Mercure de Neuchâtel. Il doit après cette édition en imprimer une seconde [yverdonnoise] pour son compte, qu'il se propose de débiter en Hollande et en Angleterre. Dans cette dernière, il y joindra les pièces que vous jugerés à propos d'y ajouter, comme le dernier rescrit du Roy et mesme votre réponce à la Classe, s'il vous convient d'en faire une, et c'est ce que vous aura pris sa lettre en original que je vous ay envoyée... Ce qui y a donné lieu, est une offre faite par Mr. Verdelhan à Mr. Félice de luy fournir un dernier rescrit du Roy vous concernant, toutefois sous la réserve de votre *consentement*, sans lequel il ne luy communiquera point. Mr. Verdelhan vous offre, cher amy, d'y ajouter tout ce qu'il vous plaira, si vous voulés répondre à la réponce de la Classe, qu'il pourra vous communiquer à fur et à mesure qu'il verra les épreuves, parce que Mr. Félice l'a prié de vouloir les revoir après luy. Vous pourriés, pour n'en pas retarder l'impression, vous rendre icy, comme c'est votre dessein, et faire paroître cette réponce presqu'en mesme tems que paroitra celle de la Classe¹.

Cette impression fut entreprise au cours de septembre, sous la surveillance de Du Peyrou. « Il est 7 heures du soir, écrit-il à Rousseau. Je suis après les épreuves, très mal satisfait de la correction et de la diligence de Félice. Mais je n'ay pas le temps de parler de cela. Je ne puis paroître cette semaine, tout au plus la prochaine. ² »

Le 25 septembre, il va recevoir les dernières feuilles d'épreuves. « et vraisemblablement tout paroitra la semaine prochaine »³. Enfin, au début d'octobre, l'ouvrage est hors de presse :

St-Martin, y a été pour imprimer une réfutation de la 3^{ème} lettre écrite de la montagne » (id., du 22 juillet 1765). Ces *Remarques* n'ont donc pas été imprimées à Neuchâtel comme l'indique la fiche B. C. V. (V 260) ; elles ont d'ailleurs été données à la B. Y. par Félice (B. Y., LB, p. 141).

¹ ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIV, p. 34-36, lettres de D. Roguin à Rousseau du 13 juillet 1765.

² ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIV, p. 160 et 161, lettre de Du Peyrou à Rousseau du 18 septembre 1765.

³ ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIV, p. 165, lettre de Du Peyrou à Rousseau du 25 septembre 1765.

On vient de m'apporter un exemplaire de l'ouvrage que je vous envoie en attendant les autres. S'il se fait une nouvelle édition, elle sera plus correcte, je l'espère¹. Voici encore une petite brochure reçue de Félice. A propos de Félice, j'ay tout lieu d'être content de sa discrétion et fidélité dans toute cette affaire².

L'ouvrage parut en deux volumes in-8 : premier volume, *Première lettre...* etc. et, second volume, *Seconde lettre...* etc., et, tôt après, en un volume in-8 intitulé : *Recueil des pièces relatives à la persécution suscitée à Môtiers-Travers contre M. J.-J. Rousseau*, tirage plus serré que le précédent³.

Ces *Lettres* se répandirent, mais l'on demeura, somme toute, mécontent du travail de Félice :

S'il est question d'une nouvelle édition, écrit Du Peyrou à Rousseau, je ferai un usage de vos corrections. C'est une misère comme ce Félice a imprimé cet ouvrage. J'y ai retrouvé plusieurs fautes que j'avois corrigé sur les épreuves, mais dont il n'a tenu compte. Il a ajouté de son chef quelques mots... J'ai assez pesté en moi-même, mais enfin il faut prendre patience, le mal est fait⁴.

Et puis, Jean-Jacques n'avait aucune confiance à son égard :

Si vous voulez entreprendre ce petit travail, il faut vous presser, car nous avons fait suspendre l'impression du reste pour attendre ce complément que vous pourriez envoyer aussi à Rey, au moyen de quoi *Félice et les autres fripons* seroient assez penauds, voyant vos lettres qu'ils prennent tant de peine à supprimer, publiques en Hollande et traduites à Londres⁵.

¹ Ce ne fut, hélas, pas le cas : le *Recueil* contient encore plus de fautes que cette édition.

² ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIV, p. 176, lettre de Du Peyrou à Rousseau du 3 (?) octobre 1765.

³ L'ouvrage contient : la première lettre (du 14 avril 1765), la deuxième (du 31 août 1765), une lettre de Rousseau (du 8 août 1765), la troisième lettre (du 19 septembre 1765), et des arrêts du Conseil et reserits du roi.

⁴ ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIV, p. 202, lettre de Du Peyrou à Rousseau du 17 octobre 1765.

⁵ ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XV, p. 32, lettre de Rousseau à Du Peyrou du 27 janvier 1766.

Pour cette fois, il se leurrait complètement, comme dans la lettre suivante où il recommande à Du Peyrou de faire imprimer son texte chez Rey d'Amsterdam, de préférence aux imprimeurs de Suisse romande qui,

environnés des pièges de nos ennemis, y sont infailliblement pris, soit comme fripons soit comme dupes. Il me paroît certain que Félice a supprimé vos lettres avec autant de soin qu'il a répandu celles de ce misérable [Montmollin]. On trouve partout les siennes, on n'entend parler des vôtres nulle part... Ou n'imprimez rien, ou n'imprimez qu'au loin, comme j'ai fait ¹.

(Félice imprima pour le pasteur de Montmollin, au cours de l'été, sa *Réfutation de la lettre à M *** relative à M. Rousseau* ² et, à partir de la fin d'octobre, son *Information présentée au public* (1 broch. in-8), réfutation de la *Seconde lettre*.) « On m'annonce une réponse de sa part, écrit Du Peyrou, et Félice m'en prévient. Elle n'est point encore sous presse. ³ »

Félice avait-il intérêt, comme l'affirme Rousseau, à « supprimer » ces *Lettres* vendues à ses risques et périls ? Je ne le pense pas, et une lettre de Du Peyrou à Rousseau semble me donner raison :

A propos, il faut dire pour faire réparation à Félice que le balot envoyé à Paris vient de lui être envoyé de la Chambre syndicale, où elle a été déposée pendant plusieurs mois. On n'a pas trouvé que cet ouvrage put être permis. Le balot expédié en octobre dernier pour la Hollande vient seulement d'y arriver. Aussi le pauvre Félice croit que le Professeur [de Montmollin] a ensorcelé ces deux balots. Voilà pourquoi vous n'avez point vu cet ouvrage connu et répandu... Si j'y vous en parle, c'est uniquement pour disculper Félice qui souffre le plus de ces accrocs qu'a essuyé l'ouvrage ⁴.

¹ ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XV, p. 59 et 60, lettre de Rousseau à Du Peyrou du 15 février 1766.

² Elle contient dix lettres datées du 10 juin au 1^{er} juillet 1765. Elle figure dans les *Lettres relatives...* et dans le *Recueil des pièces...*

³ ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIV, p. 200, lettre de Du Peyrou à Rousseau du 17 octobre 1765.

⁴ ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XV, p. 232 et 233, lettre de Du Peyrou à Rousseau du 12 mai 1766. Voir aussi la lettre du 17 octobre de Du Peyrou à Rousseau : « Félice me marque avoir envoyé 300 exemplaires à Paris, dont il est fort inquiet.

En résumé, dans toute cette affaire, l'attitude de Félice fut, pour le moins, correcte ; il se contenta d'accomplir son métier d'imprimeur.

La même année, paraissent encore : deux tragédies, *Le siège de Calais* de Belloy (1 vol. in-8) et *Marcellus* de Dehayes-Polet (1 vol. in-8) ; les *Dialogues sur l'éducation entre Shaftesbury et Locke* (1 vol. in-8) ; les *Elémens abrégés de grammaire latine* de Félice (1 vol. in-8) ; l'*Essai sur le luxe* de Pinto (1 broch. in-8)¹ ; l'*Eloge de Descartes* de Thomas (1 vol. in-8) ; et l'*Agriculture expérimentale* de Sarcey de Sutières (1 vol. in-8).

1766

En avril, Félice donne une contrefaçon de la comédie de Collé, *La partie de chasse de Henri IV* (1 vol. in-8) ; elle est, en tout cas, hors de presse à cette époque².

En août, les *Principes du droit de la nature et des gens* de Burlamaqui (8 vol. in-8, 1766-1768) sont annoncés. L'œuvre est revue et corrigée par Félice qui eut la bonne fortune de mettre la main sur des textes inédits de l'auteur³. Les tomes I^{er} et II sont hors de presse en 1766, les tomes III, IV et V en 1767, les tomes VI, VII et VIII avant septembre 1768. Cet ouvrage avait fait l'objet d'une souscription⁴.

Il les adressoit à Panckoucke, à qui il avoit envoyé par la poste un exemplaire. Celui-ci a répondu qu'il craignoit que l'envoy ne pourroit entrer à Paris. Comprenez-vous par quelle raison ? A bon compte, Félice a changé l'adresse et les envoie à Mr. Rançon au collège Mazarin. »

¹ Les *Lettres sur quelques Juifs portugais, allemands et polonois*, etc., Paris 1805, t. 1^{er}, p. 2, signalent une édition de cet ouvrage, à Yverdon, en 1764.

² *JH*, avril 1766, p. 408. Cette édition « n'a pas été plutôt rendue publique à Paris, que l'on en a fait une nouvelle édition à Yverdon ».

³ *JH*, août 1766, p. 177-196 : Elle contient une suite au *Droit naturel* qui ne figurait pas dans l'édition faite à Genève en 1763. « Il y a quelque tems que le ms. de l'auteur, qui contient cette importante suite, est tombé entre mes mains » (p. 190, lettre de F à Formey, citée par l'auteur de l'article).

⁴ *JH*, septembre 1768, p. 344. *JE*, janvier 1768, p. 34-48. *GB* du 24 septembre 1768. QUÉRARD (I, p. 570) dit que l'édition d'Yverdon est encore recherchée, mais peu commune ; elle a été souvent rééditée.

La même année, paraissent encore : le *Traité de l'homme* du Père André (2 vol. in-8) ; le *Traité des délits et des peines* de Beccaria¹ (1 vol. in-8), traduction de Morellet, « nouvelle édition plus correcte que les précédentes » ; le *Commentaire sur le livre des délits et des peines* (par un avocat de province) de Voltaire (1 vol. in-8) ; l'*Exposé succinct de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume et M. Rousseau* (1 vol. in-12) ; les *Lettres aux désœuvrés* de Félice (1 vol. in-8)² ; le *Dictionnaire des arts et métiers* de Philippe Macquer (3 vol. in-8, 1766-1767) ; les *Pensées sur le bonheur* de Verri (1 broch. in-8), traduites de l'italien par Mingard³ ; les *Elémens d'agriculture* de Wallerius (1 vol. in-8) ; les *Lettres à Pope* de Bolingbroke (1 vol. in-8) ; et les *Elementa pathologiæ universæ* de Nietzki (1 vol. in-8).

Félice imprima encore le recueil intitulé : *Essais sur l'esprit de la législation, favorable à l'agriculture, à la population, etc.* (2 vol. in-8), comprenant quatre mémoires de Jean Bertrand, Benjamin Carrard, Gabriel Seigneux de Correvon et Abraham Pagan, présentés à un concours de la Société économique de Berne, et imprimés dans les *Mémoires* de cette société. Félice en fit un tirage à part et les édita aussi séparément⁴.

Le *Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vand* de Muret⁵ (1 vol. in-8) est un tirage à part d'un texte imprimé dans les *Mémoires* de la Société économique de Berne⁶.

¹ Beccaria fut en correspondance avec Félice et vint le voir à Yverdon. Beccaria a collaboré à l'*Estratto* et a fourni notamment à ce périodique deux textes : a) *Pensées sur les usages et les coutumes* et b) *Pensées sur la barbarie et la civilisation et l'état sauvage de l'homme*. (Voir p. 156, note 7.)

² Voir p. 212 et 213.

³ Voir p. 233, note 6.

⁴ *Mémoires de la Soc. œcon. de Berne*, année 1765, seconde part. QUÉRARD signale, par exemple (II, p. 61) : CARRARD (Benj.), *Esprit (De l') de la législation pour encourager l'agriculture*, Paris [= Yverdon], 1765, in-8, et (I, p. 312) BERTRAND (J.), *Essai sur l'esprit de la législation favorable à l'agriculture*, Berne [= Yverdon], 1766, in-8.

⁵ Jean-Louis Muret, 1715-1796, d'une famille originaire de Morges, pasteur à Vevey et doyen. Economiste et statisticien (*DHBS*). Il connaissait Félice et fut en relations avec lui.

⁶ *Mémoires de la Soc. œcon. de Berne*, année 1766, 1^{re} part. L'impression de ce *Mémoire* a-t-elle été commencée déjà en 1762? C'est ce que semblent nous dire deux lettres de Muret à V.-B. de Tscharnier : « Si vous n'avez pas encore

L'Essai sur cette question : seroit-il utile de convertir en fonds clos ou particuliers, les communes soit pâturages, champs, etc. ¹ de Jean-Georges Pillichody (1 broch. in-8) fut présenté, en avril 1763, à une assemblée de la Société économique d'Yverdon, et jugé digne de figurer dans les *Mémoires* de celle de Berne. Toutefois, il ne parut pas tel quel dans ce recueil ; le texte in extenso n'en est donc pas un tirage à part ².

1767

La *Contemplation de la nature* de Bonnet ³ (2 vol. in-12) fut imprimée au cours de l'été. Il s'agit d'une troisième édition, corrigée et augmentée par Deleuze ⁴.

envoyé à Madame Félice, les 3 planches de ma 3e table, il y a, Monsieur, deux corrections à faire, dont je vous prie de vouloir vous donner le soin... » « Si Madame de Félice a commencé l'impression de mes tables, à la bonne heure, j'aimerois mieux qu'elle se fut contentée d'en prendre une idée » (Bibl. Bern. Mss. HH XII 92, lettres nos 101 et 128, de J.-L. Muret à V.-B. de Tscharnier des 24 août et 15 décembre 1762). Remarquons que Muret parle de *Madame de Félice* ; commet-il une erreur ou faut-il en déduire qu'elle fut la collaboratrice de son mari ? Je n'ai pas trouvé d'autres témoignages à ce sujet.

¹ Voir p. 360, note 3.

² B. Y., reg. A, p. 31, du 7 avril 1763. M. Y., Ms. J.-G. PILLICHODY, p. 143, lettre d'EB à Pillichody du 31 mars 1763 : « Votre mémoire a été remis, comme tous les autres, à Mr. Tschiffeli qui, de tous ensemble, doit en compiler une seule pièce. Si, cependant, Monsieur, vous souhaitez faire imprimer votre dissertation à part, je vous la renverrai. »

³ *Charles Bonnet*, 1720-1793, de Genève. Docteur en droit, s'occupa surtout d'histoire naturelle et de philosophie spéculative. Auteur de nombreux ouvrages imprimés ou demeurés en manuscrits (*DHBS*). Ami du grand Haller ; il fut en relations avec Félice (voir p. 213 et 214).

⁴ Bonnet se brouilla avec Félice, à la suite d'un article de ce dernier paru dans l'*Excerptum* (année 1761, octobre-décembre, p. 61-81) où Félice fit une critique acerbe et serrée de l'*Essai analytique sur les facultés de l'âme*. La correspondance Haller-Bonnet nous montre que le savant genevois en fut vivement atteint : « Il y a bien de l'indécence à critiquer dans ce goût-là », écrit Bonnet (lettre de Bonnet à Haller du 20 février 1762, *MACCABEZ*, *op. cit.*, p. 183 et 184). Et Haller de lui répondre que « ce n'est pas d'après Mr Felici que se réglera le jugement du public » (lettre de Haller à Bonnet du 22 février 1762, *MACCABEZ*, *op. cit.*, p. 184 et 185). Ce différend n'empêcha pas Félice de proposer à Bonnet,

La même année, paraissent encore : *L'élève de la nature* de Beaurieu (2 vol. in-8) ; un drame de Fenouillot de Falbaire, *L'honnête criminel* (1 vol. in-8) ; une tragédie de Le Mierre, *Guillaume-Tell* (1 broch. in-8) ; une nouvelle édition de *l'École du jardinier fleuriste* de Fréard du Castel (1 vol. in-12)¹ ; le *Dictionnaire de chymie* de Macquer (3 vol. in-8) ; *Bélisaire* de Marmontel (1 vol. in-8) ; les *Mémoires géographiques, physiques et historiques sur l'Asie, l'Afrique et l'Amérique* de Rousselot de Surgy (6 vol. in-8) ; et le *Discours sur l'administration de la justice criminelle* de Servan (1 vol. in-8)².

1768

Les *Œuvres mêlées* du Père André (2 vol. in-8) ne sortent pas de presse avant avril³.

en avril 1762, une réimpression de tous ses ouvrages, qui lui fut refusée (MACCABEZ, *op. cit.*, p. 185). En 1767, il imprima la *Contemplation de la nature* avec le demi-consentement de l'auteur. « Rey a encore 200 exemplaires de la *Contemplation de la nature*. On l'a contrefaite à Rouen. La contrefaçon est assez jolie ; mais elle fourmille de fautes. Je m'étonne qu'on vous demande ce livre de Paris, tandis qu'il y en a une édition faite en France. J'applaudis à votre zèle éclairé pour le progrès des lettres, que vous cultivés avec succès ; mais je ne sçaurois vous conseiller de réimprimer ma *Contemplation*, bien moins encore mes autres livres. Il y en a qui sont chargées de planches très dispendieuses. Si pourtant vous persistés dans votre dessein, il faudroit vous pourvoir d'un errata que j'ai fait imprimer ici et qui vous seroit très nécessaire » (B. G., *Inv.* 739, fol. 77, lettre de Bonnet à F du 28 novembre 1766). « Puisque vous persistés à vouloir réimprimer ma *Contemplation de la Nature*, voici l'errata dont je vous ai parlé. Il est pour l'édition originale, qui est in-8° » (B. G., *Inv.* 739, fol. 79, lettre de Bonnet à F du 12 décembre 1766). « Un de nos libraires, Mr. Bardin, m'a fait remettre deux exemplaires de votre édition de la *Contemplation de la Nature*... J'ai lu toutes les notes : elles sont très bonnes et faites à propos », etc. (B. G., *Inv.* 739, fol. 165 verso, lettre de Bonnet à F du 12 août 1767). Bonnet fut cependant mécontent de la présentation typographique de l'ouvrage (voir la même lettre) et il écrit au grand Haller qu'il n'a pas « la moindre part » à cette édition (MACCABEZ, *op. cit.*, p. 185, selon une lettre de Bonnet à Haller).

¹ Probablement imprimé par Antoine Chapuis (présentation typographique).

² L'ouvrage intitulé *Fondation et antiquité de Genève*, Yverdon 1767, in-8 (B. R. VF f 538) a peut-être été édité par Félice, mais il n'a pas été imprimé chez lui.

³ Approb. du 16 avril 1768.

Le *Traité complet sur la manière de planter, d'élever et de cultiver la vigne* (2 vol. in-12), extrait du dictionnaire de Miller, ne paraît pas avant mai 1768¹.

Il en est de même pour un drame d'Arnaud, *Euphémie ou Le triomphe de la religion* (1 vol. in-8)².

Le *Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle* (12 vol. in-8, 1768-1769) de Valmont de Bomare est une nouvelle édition augmentée par l'auteur. L'édition d'Yverdon est faite sur la dernière de Paris ; elle contient des corrections et des additions dues à A. de Haller, à Deleuze et au D^r Bourgeois³. Haller était à la tête de cette entreprise qui fut commencée au cours de l'été. Les deux premiers volumes sont hors de presse en septembre, les quatre suivants avant la fin de l'année, les tomes VII et VIII en février 1769, les quatre derniers au cours de l'année⁴. La *Physiocratie* de Quesnay (6 t. en 5 vol. in-8, 1768-1769) semble avoir été imprimée en partie chez Antoine Chapuis. Les premiers volumes (soit les tomes 1^{er} à IV) paraissent dans la seconde moitié de l'année (pas avant septembre), les tomes V et VI en janvier-février 1769⁵.

Paraissent encore : *Des lois civiles relativement à la propriété des biens* (1 vol. in-8) de Rissi, traduit de l'italien par Seigneux de Correvon et augmenté de quelques remarques de Félice ; les *Instructions importantes au peuple sur les maladies chroniques* de Fermin (2 vol. in-12), « édition entièrement refondue par main étrangère » ; les *Consolations raisonnables et religieuses* de Formey⁶ (1 vol. in-12) ; le *Traité du*

¹ Approb. du 15 mai 1768.

² Approb. du 13 mai 1768.

³ Voir p. 235, note 1.

⁴ GB des 18 mai et 24 septembre 1768. *JH*, septembre 1768 et février 1769, p. 344-345 et 218. Annoncé en mai 1768, l'ouvrage parut en souscription.

⁵ Approb. du 19 septembre 1768. *JH*, février 1769, p. 218.

⁶ Jean-Louis-Samuel Formey, 1711-1797, d'une famille de réfugiés français, né et mort à Berlin. Publiciste et philosophe. Secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin. Associé de la *Bibliothèque germanique*, il entreprit la publication de la *Nouvelle bibliothèque germanique* et du *Journal de Berlin*. Auteur de divers ouvrages et articles. Il était en relations avec Félice qui lui a dédié les *Principes du droit de la nature et des gens* de BURLAMAQUI et les *Sermous pour les fêtes de l'Eglise chrétienne* de BERTRAND ; en tête de ce dernier ouvrage, dans l'épître à Formey, Félice l'appelle « mon cher ami ».

plantage et de la culture des principales plantes potagères (1 vol. in-12), compilation du dictionnaire anglais de Miller, faite par la Société économique de Berne et traduite (avec notes inédites) par Jean Bertrand ; le *Traité des arbres fruitiers* (2 vol. in-12), compilation de divers auteurs (Miller, Duhamel, Thierriat, etc.), faite également par la Société économique de Berne et, comme l'ouvrage précédent, traduit de l'allemand et augmenté de notes par Jean Bertrand ; les *Vies des hommes et des femmes illustres d'Italie* par San Severino (2 t. en 1 vol. in-8) ; le *Voyage d'un philosophe ou Observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique* (1 vol. in-12) ; l'*Histoire de la Confédération helvétique* de Watteville (2 vol. in-8), troisième édition augmentée ; et les *Poesie* du grand Haller (1 vol. in-8), version italienne.

1769

Les *Leçons de droit de la nature et des gens* de Félice (4 vol. in-8), annoncées en septembre 1768 dans le *Journal helvétique*, sont sous presse, à cette époque, chez Jean-Marie Bruysset à Lyon. Cet ouvrage dut paraître au cours du premier trimestre 1769¹.

Les *Mémoires d'Euphémie* d'Arnaud (1 vol. in-8) sont en vente au début de l'année², ainsi que les *Instructions adressées par Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies* (1 vol. in-12)³.

Le *Voyage d'un François en Italie* de Lalande (8 vol. in-8, 1769-1770), deuxième édition de cet ouvrage, paraît la même année que celle de Paris, et comme l'écrit l'auteur lui-même :

¹ *JH*, septembre 1768, p. 344. Il s'agit d'un abrégé de Burlamaqui. « Ayant appris qu'on se disposoit à faire un abrégé de ces 8 volumes [de Burlamaqui] pour les leçons publiques et particulières, Mr. de Félice en a prévenu l'exécution, ayant lui-même donné cet abrégé en 2 vol. 8vo, qui se trouvent actuellement sous presse à Lyon, chez Jean-Marie Bruisset. » *JH*, mai 1769, p. 578 et 579 ; Lyon sous Yverdon, 4 part. en 2 vol. QUÉRARD (III, p. 86) donne : Yverdon et Paris 1769-1770, 4 t. en 2 vol. in-12. L'exemplaire B. Y. (n° 4540) comprend 4 t. en 4 vol. : 1^{re} part. (t. 1^{er} et II), 11^e part. (t. 1^{er} et II). Voir p. 155.

² Approb. du 6 janvier 1769. *JH*, février 1769, p. 215.

³ « Aux dépens de la Société Typographique » : = STB, évidemment. Approb. du 17 février 1769. *JH*, février 1769, p. 218. Dans le cas de cet ouvrage, Félice fait figure d'imprimeur.

Mon voyage fut imprimé à Paris en 1769, et contrefait la même année à Yverdon, et ensuite à Liège ; l'un annonçoit que cette édition d'Yverdon avoit été corrigée et augmentée, par un savant qui avoit vu l'Italie en 1767 ; cependant il paroît par un journal de Venise, *Europa letteraria*, que l'édition d'Yverdon n'avoit pas grand avantage sur celle de Paris¹.

La page de titre de l'édition yverdonnoise indique, en effet, que cette « nouvelle édition corrigée et considérablement augmentée » l'est « par un savant très-distingué qui a parcouru cette charmante partie de l'Europe, l'année 1767 ». Ce savant n'est autre qu'Elie Bertrand². Le *Journal helvétique* estime, de son côté, que « l'éditeur d'Yverdon donne au public une édition plus utile et plus intéressante, à tous égards, que celle de Paris ». On a vu que ce n'est pas l'opinion de Lalande, qui ajoute encore dans le texte déjà cité :

M. de Félice m'écrivait en 1771, qu'il étoit fâché de voir les pitoyables remarques de M. Bertrand qu'il voulut ajouter à son édition, et qu'il en auroit retranché les trois quarts, s'il les avoit lues avant l'impression³.

Les tomes 1^{er} et II sont achevés en août. L'ouvrage eut du succès et Félice en entreprit une nouvelle édition, plus serrée, en 1787-1788⁴.

Les Nuits de Young (2 vol. in-8) sont hors de presse en août⁴.

Le Droit naturel, d'un père à son fils de Jean-Georges Pillichody

¹ LALANDE, *Voyage en Italie*, Yverdon 1787-1788, t. 1^{er}, préface de l'auteur, p. XXII. On voit que Félice, en reproduisant ce texte de Lalande, n'épargne guère Elie Bertrand, l'auteur des corrections et augmentations ; les notes de ce dernier ne figurent plus dans l'édition de 1787.

² B. V. N., lettre de F à STN du 23 août 1769. R. DE GUIMPS, *Notice sur M. Elie Bertrand*, p. 4 : « Au mois d'août 1767, parti d'Yverdon pour parcourir toute l'Italie ; à Venise en décembre », etc.

³ Approb. du 21 août 1769. B. V. N., lettre de F à STN du 23 août 1769. *JH*, octobre 1769, p. 388 et 389. L'édition semble presque épuisée en 1776 : la STB n'en a plus (B. V. N., lettre de STB à STN du 30 janvier 1776).

⁴ B. V. N., lettre de F à STN du 23 août 1769. L'exemplaire B. Y. (n° 4009) comprend 4 t. où sont réunies les *Nuits* et les *Oeuvres diverses* (Yverdon 1771) du même auteur.

(2 vol. in-8) est terminé en octobre, et fait l'objet d'un compte rendu sévère dans le *Journal helvétique* de décembre ¹.

Engagé par diverses circonstances, écrit Pillichody, mais surtout par l'envie d'instruire et d'occuper mon fils utilement, tandis qu'il étoit convenable de le garder à la maison, pour le garantir des mauvaises impressions du siècle, j'ai composé un cours de droit naturel; je l'ai commencé au mois de juin 1768, et je l'ai, grâce à Dieu, heureusement fini au commencement de may 1769. Mon fils l'a copié à mesure que je le composois, et ça été sur sa copie que je l'ai donné à imprimer. L'impression en a été terminée en octobre 1769 ².

Paraissent encore, la même année : *Du rétablissement de l'impôt dans son ordre naturel* (1 vol. in-8); *Le fatalisme* de La Morlière (1 vol. in-8); et une brochure (in-4) de Barthez de Marmorières, intitulée : *Essai sur divers avantages que l'on pourroit retirer de la côte de Languedoc, relativement à la navigation et à l'agriculture*.

1770

Le premier volume des *Causes amusantes et connues* d'Estienne (2 vol. in-8, 1770-1771) paraît au début de l'année. On se souvient que Félice l'avait donné à imprimer, en 1769, à Mme Droz de Neuchâtel

¹ JH, décembre 1769, p. 698-703. Compte rendu dont Pillichody fut très mécontent : « Le compilateur de vos annales littéraires a cherché, ce semble, par la manière dont il a annoncé mon *Droit naturel*, à étouffer cette production dans sa naissance... C'est un mauvais métier que celui de mépriser les autres, et de se faire mépriser soi par un juste retour » (B. V. N., lettre de J.-G. Pillichody à STN du 17 janvier 1770).

² M. Y., Ms. de J.-G. PILLICHODY, p. 155 et 156. J'ignore tout des arrangements passés entre Félice et l'auteur, mais l'on peut supposer que l'ouvrage fut imprimé pour Pillichody et que Félice s'en réserva un certain nombre d'exemplaires pour son commerce de librairie. En 1776, Pillichody en a encore à vendre et les offre à Lex. « Mr. Pilychodi me tourmente avec son *Droit naturel*; nous lui ferions bien notre cour, s'il y avoit moyen de lui en placer; je prens la liberté. Messieurs, de vous recommander cette affaire » (B. V. N., lettre de Lex à STN du 24 janvier 1776). Ce solde d'édition vint finalement échouer chez du Puget : « On trouve à Yverdon chez M. du Puget, libraire, un reste d'exemplaires du *Droit naturel d'un père à son fils...* par M. Pillichody... » (LINGUET, *Annales* (éd. SLTY), t. II, p. 343).

et que cette dernière, ayant vendu ses presses à la Typographique, n'avait pu le terminer ¹ ; la Typographique se chargea de ce travail dont Mme Droz n'avait tiré que les deux premières feuilles. On y mit peu de zèle et, en octobre, les *Causes amusantes* n'étaient guère avancées ; Félice se plaint et s'impatiente du retard :

Les *Causes amusantes* n'étant qu'un petit volume et une contre-façon, le grand retard qu'il souffre entre vos mains en rendra bien difficile le débit. Je compte n'en pouvoir point faire usage si je ne le reçois pas pour la fin du mois. Alors vous pourrez vous en servir vous-mêmes, et avoir la bonté de me tenir compte des 40 rames de papier qu'on doit vous avoir remis pour cet ouvrage ².

Mais la Typographique a une excellente excuse :

Nous sommes fort fâchés de n'avoir pu expédier plutôt et selon vos désirs les *Causes amusantes*, de l'impression desquelles nous étions chargés. Vous ne devez vous en prendre qu'à notre peu d'expérience dans ces sortes d'affaires et au malheur inattendu qui nous est arrivé, en ce que l'un de vos ouvriers étant venu voir les nôtres, il y a quelque temps, ce, dis-je, a trouvé le secret de débaucher et d'emmener avec lui l'un de nos compositeurs, sans doute à votre insu et même contre votre grés... Cela n'a pu que nous déranger beaucoup, mais nous espérons cependant que, pourvu que aucun de vos gens ne viennent plus visiter les nôtres (ce qui d'ailleurs pourroit nous tenter de leur rendre la même politesse), nous serons en état de vous livrer bientôt l'ouvrage en question, du débit duquel un aussi habile homme que vous l'êtes ne sera jamais embarrassé ³.

En novembre, le livre est près d'être achevé :

Le compositeur tient la dernière feuille des *Causes amusantes* que nous aurons l'honneur de vous expédier au plutôt, bien mortifiéz que nous n'ayons pu les mener plus vite. Vous sentés, Monsieur, qu'ayant votre débouché pour les placer, ce qui nous manqueroit, il nous convient peu de les garder pour notre compte. De même, nous ne voudrions pas que le titre portât Neuchâtel, plutôt y mettre une autre ou point de ville. A la veille d'être monté à neuf et de

¹ Voir p. 124.

² B. V. N., lettre de F à STN du 20 octobre 1769.

³ B. V. N., lettre de STN à F du 23 octobre 1769.

pouvoir produire du beau, il nous feroit peine que cet ouvrage qui, à cause des vieux caractères, ne sera que passable, passât pour notre début. Qu'en dites-vous ?¹

Le tome I^{er} des *Causes amusantes* qui porte : *Yverdon 1770* fut donc terminé à la fin de l'année 1769. Félice en fit faire trois balles : la première pour Haberstock, commissionnaire à Morat, la deuxième pour Preiswerk, commissionnaire à Bâle, et la troisième pour Yverdon, soit, respectivement, 300, 150 et 26 exemplaires, les 24 de reste partagés entre Fauche et Girardet². Il s'agit d'une édition à faible tirage (500 exemplaires), dont le 90 % est acheminé vers le Nord et le 10 % répandu en Suisse romande. Quant au second tome, il parut en 1771 et fut probablement imprimé chez Antoine Chapuis³.

L'*Année champêtre* d'Ardène (3 vol. in-8) s'imprime déjà en janvier. Cette édition est faite sur celle de Florence (3 vol. in-12, 1769), corrigée et augmentée par Jean Bertrand. Elle est toujours sous presse en février et dut paraître au cours des mois suivants. Elle a été faite par Antoine Chapuis⁴.

En février, divers ouvrages sont en chantier : une tragédie, *Gaston et Baiard* de Belloy (1 vol. in-8) ; la *Médecine végétale* de Buchoz (1 vol. in-8), (ainsi qu'un autre livre du même que je n'ai pas retrouvé) ; *De la conservation des enfans* de Raulin (2 t. en 1 vol. in-8) qui ne paraît pas avant le début de mars⁵ ; les *Instructions succinctes sur les accouchemens* de Raulin également (1 vol. in-8), qui ne paraît pas avant la fin d'avril⁶ ; *La pogonotomie ou L'art d'apprendre à se raser soi-même* de Perret (1 vol. in-8) ; *De la sociabilité* de Pluquet

¹ B. V. N., lettre de STN à F du 4 novembre 1769.

² B. V. N., lettres de F à STN des 22 novembre et 16 décembre 1769.

³ (Présentation typographique.)

⁴ B. V. N., lettres d'EB à STN des 17 janvier et 21 février 1770. « Il [Jean Bertrand] a sur le métier, pour le typographe ebrouduois, une *Année champêtre* qui sera encore une bonne entreprise. Il y met des notes, car il faut toujours des notes dans les nouvelles éditions et les contrefaçons. »

⁵ Approb. du 1^{er} mars 1770. GB du 11 avril 1770 : offert au prix de 2 livres 10 sols.

⁶ Approb. du 30 avril 1770.

(2 t. en 1 vol. in-8) ; et les *Lettres aux femmes mariées* de Smith (1 vol. in-8)¹. Ces deux derniers titres ne furent l'objet que de petites éditions².

Les *Lettres sur la découverte de l'ancienne ville d'Herculane* de Seigneux de Correvon³ (2 vol. in-8) paraissent en mars ou en avril. L'auteur fut assez mécontent du travail de Félice et s'en plaignit à Neuchâtel ; obligé de perdre de vue l'impression de son texte pour d'autres devoirs, il l'a trouvé terminé à son retour. L'édition contient des fautes « que le correcteur a laissé échapper ou commises de nouveau, sans parler des erreurs de ponctuation », l'on n'a pas supprimé la date des lettres contrairement aux vœux de l'auteur, etc. Mais « il paroît du moins à l'empressement des acheteurs, qu'il [l'ouvrage] commence à faire plaisir », si bien qu'au mois de mai tout est vendu et expédié⁴.

D'autres livres datent encore de ce premier semestre : Les *Discours philosophiques sur les principes fondamentaux de la religion* de l'abbé Jérusalem (4 vol. in-12), traduits par Samuel-Rodolphe Jeanneret⁵, sont offerts au public en avril⁶.

L'*Encyclopédie économique* (16 vol. in-8, 1770-1771) est déjà en chantier en 1769. Les matériaux — ou une partie — sont prêts en

¹ B. V. N., lettres d'EB à STN des 21 et 27 février 1770 : Bertrand y mentionne tous les titres ci-dessus.

² B. V. N., lettre de F à STN du 25 août 1770 : Félice ne peut plus les vendre à la STN : « Je n'ai fait que de fort petites éditions de la *Sociabilité* et des *Lettres aux Jeunes Mariées*, de manière que ces deux articles furent loin d'abord après l'impression. » Toutefois, l'ouvrage de Pluquet figure dans le catalogue Félice 1776 : il a probablement été l'objet d'un second tirage.

³ Gabriel Seigneux de Correvon, 1695-1775, d'une famille noble vaudoise, seigneur de Correvon, banneret de Lausanne, auteur d'ouvrages de droit et de théologie, de traductions de l'allemand et de l'anglais et d'un volume de vers (*DHBS*).

⁴ B. V. N., lettre de Seigneux de Correvon à STN des 26 avril et 14 mai 1770. Toutefois, l'ouvrage figure dans le catalogue Félice 1776 ; il a probablement été l'objet d'un second tirage.

⁵ Voir p. 235, note 2.

⁶ Approb. du 8 janvier 1770. *GB* du 11 avril 1770 : offerts au prix de 1 livre 10 sols le vol. Le *JE* dit grand mal de cette traduction (voir p. 217 et 218) qui semble pourtant s'être bien vendue : ainsi, en 1776, la STB n'en a plus : « On nous les a si fortement demandé depuis l'impression du petit catalogue », etc. (B. V. N., lettre de STB à STN du 15 décembre 1776).

août 1769 et soumis à la censure ¹. On ouvrit la souscription en février 1769 ². L'impression a probablement été commencée en mai 1770 ³. Il s'agit d'une vaste compilation de divers ouvrages d'économie, faite par plusieurs membres de la Société économique de Berne, parmi lesquels Jean Bertrand ⁴. En novembre, les tomes I^{er}, II et III sont hors de presse, les tomes IV, V et VI en février 1771, les tomes X et XI en août, les tomes XII et XIII en novembre ⁵ et les derniers avant la fin de l'année 1771. En décembre 1773, l'édition est entièrement épuisée ⁶.

Il en va de même pour une tragédie de Belloy, *Gabrielle de Vergy* (1 vol. in-8), parue après le début de mai ⁷, et une comédie intitulée : *Les protégés* (1 broch. in-8) ⁸.

Sortent de presse au courant de l'été : les *Maladies des enfants* de Cooke (1 broch. in-8) (pas avant juillet) ⁹ et les *Leçons de logique* de Félice (2 vol. in-8) ¹⁰.

¹ Approb., au t. III, du 8 août 1769.

² *JH*, février 1769, p. 216-218 et mars 1769, p. 296-323 : l'ouvrage comprendra 14 à 15 vol. d'environ 40 feuilles chacun.

³ B. V. N., lettre d'EB à STN du 27 février 1770 : « ... et cela en attendant l'*Encyclopédie économique* qu'il commencera en may en 20 volumes », etc.

⁴ B. V. N., lettre d'EB à STN du 21 février 1770. Bertrand y est attelé à cette époque.

⁵ *GB* des 10 novembre 1770, 2 février, 14 août et 2 novembre 1771. Au prix de 4 livres 10 sols le vol. *JH*, janvier 1778, p. 27 : J. Bertrand inséra dans cet ouvrage ses découvertes, ses observations, ses recherches et ses expériences sur l'agriculture et les arts.

⁶ B. V. N., lettre de F à STN du 15 décembre 1773 : « Je n'ai plus d'*Encyclopédie économique*. Du Puget a été obligé d'en faire venir de Berne ces tems passés, et vous n'en trouverez point ailleurs. »

⁷ Approb. du 1^{er} mai 1770.

⁸ B. V. N., lettre d'EB à STN, non datée (1770). « Il m'a aussi donné, le Professeur, une sorte de drame, *Le protecteur et les protégés*, pièce nouvelle veuve de Paris, qu'il a réimprimé. Il n'a pas trop bien choisi. La pièce est sans intérêt et sans intrigue, assez bien dialoguée. »

⁹ Approb. du 13 juillet 1770.

¹⁰ *JH*, septembre 1770, p. 36-43. « Malgré les travaux et les soins que doit coûter à M. de Félice l'édition de l'*Encyclopédie*, à laquelle il préside, il trouve encore des momens à consacrer aux Muses », etc. *AL*, année 1770, t. V, p. 266-278; Fréron y écrit : « Il est assez singulier que nous soyons redevables à un étranger de la meilleure logique que nous ayons en français. »

La même année, paraissent encore : *Des intérêts et des devoirs d'un républicain* de Paul-Henri Mallet (1 vol. in-8), ouvrage imprimé à Genève¹ ; le *Manuel des enfans ou Les maximes des hommes illustres de Plutarque* de Sabbathier (1 vol. in-8)² ; et *Les privilèges des Suisses* de Vogel (1 vol. in-4).

En fin d'année, les tomes I^{er} et II de l'*Encyclopédie* d'Yverdon voient le jour³.

1771

Pour l'année 1771, je n'ai trouvé que trois titres : les *Conseils sur les études nécessaires à ceux qui aspirent au S. Ministère* de Chavannes⁴ (1 vol. in-8), dont l'adresse bibliographique porte : « A Yverdon », mais dont la dernière page indique : « A Lausanne, de l'imprimerie d'Antoine Chapuis. » Offert en mars, cet ouvrage est hors de presse avant la fin d'avril⁵.

Des maladies des gens de cour et du beau monde françois de Langhans⁶ (1 vol. in-8), traduit de l'allemand. Il a été imprimé à Lausanne pour le compte de Félice, chez J.-P. Heubach⁷. En octobre, il doit être terminé puisque Félice l'offre en change à ses correspondants⁸.

¹ JH, juin 1771, p. 156-171 : Genève sous Yverdon. Effectivement, l'exemplaire examiné (B. C. V. AA 3478) ne ressemble pas aux impressions yverdonnoises habituelles : il porte la mention manuscrite suivante : « A paru le 21 novembre 1770. »

² QUÉBARD, VIII, p. 298. Approb. du 2 mars 1768.

³ Pour l'*Encyclopédie*, voir le paragraphe qui lui est consacré, p. 208-243.

⁴ Voir p. 234, note 1.

⁵ GB du 16 mars 1771 : Offert à 1 livre 10 sols. B. V. N., lettre de F à STN du 24 avril 1771. JH, mai 1771, p. 31-42 : Lausanne sous Yverdon. H. VALLERMIEN, *op. cit.*, t. IV, p. 314. Ce livre est le premier ouvrage par lequel Chavannes se soit accrédité comme théologien. « Cet ouvrage, le premier en ce genre qui ait vu le jour en Suisse romande, correspond à peu près à ce qu'on entend aujourd'hui par une encyclopédie ou méthodologie des sciences théologiques. »

⁶ Daniel Langhans, 1727-1813, d'une famille de Berne, médecin de cette ville, vécut un certain temps à la cour de Louis XV. Auteur d'ouvrages médicaux et autres (DHBS). Il fut en relations avec Félice.

⁷ B. V. N., lettre de STB à STN du 15 avril 1772. L'exemplaire B. Y. n° 2057, identique à l'exemplaire qui porte Yverdon (B. C. V. AA 4429), mentionne : « à Lausanne, chez Jean-Pierre Heubach ». Heubach, probablement, conserva une partie de l'édition pour son propre commerce.

⁸ B. V. N., lettre de F à STN du 19 octobre 1771.

Quant aux *Œuvres diverses* de Young (2 vol. in-8), elles sont en vente à partir de novembre ¹. *Euphémie ou Le triomphe de la religion* d'Arnaud (1 broch. in-8) donne lieu, cette année-là, à un second tirage plus serré que le précédent (de 1768).

1772

Les *Lettres sur les vérités les plus importantes de la Révélation* du grand Haller (1 vol. in-8) paraissent en janvier. L'ouvrage, annoncé en octobre 1771, est « une traduction [de Seigneux de Correvo] qui paroîtra avec l'édition originale allemande, 8^o, sur le même papier que l'*Encyclopédie* », etc. C'est une bonne affaire, quinze jours ou trois semaines après la sortie de presse, tout est expédié, à une douzaine d'exemplaires près ².

Le *Dictionnaire abrégé pour l'intelligence des auteurs classiques* de Sabbathier (9 vol. in-8, 1772-1775) est sous presse en fin février. Il fut terminé avant la fin d'août 1775. Il s'agit d'un abrégé qui va seulement de la lettre A à D. « Quant à Sabbathier, l'auteur lui-même en étant resté au tome XVIII, je ne saurois aller plus loin avec mon abrégé, quand même je le voudrois et le pourrois. ³ »

Paraissent encore : l'*Essai sur la manière la plus sûre d'établir un système de police des grains* de Félice (1 vol. in-8) ; les *Poesie giocose* de Bracciolini (1 vol. in-8) ; et peut-être le *Contrat social* de Rousseau (1 vol. in-12) ⁴.

1773-1775

A l'exception du *Dictionnaire* de Sabbathier qui continue à paraître et du *Catalogue* de la Bibliothèque d'Yverdon (1 broch.

¹ GB du 2 novembre 1771 : offertes à 2 livres de Suisse le vol.

² B. V. N., lettres de F à STN des 23 octobre 1771 et 8 février 1772. Si le fait est exact, Félice dut alors en faire un second tirage au cours de la même année puisque ces mêmes *Lettres* (Yverdon 1772) sont offertes dans son catalogue de 1787.

³ B. V. N., lettres de F à STN des 29 février 1772, 29 août 1775 et 6 mars 1776.

⁴ Th. DUFOUR, *op. cit.*, t. I^{er}, p. 138. L'ouvrage porte : « Amsterdam, M.-M. Rey, 1772 » ; Dufour estime qu'il s'agit d'une contrefaçon suisse, peut-être d'Yverdon.

in-8, 1774), je n'ai rien retrouvé pour les années 1773 à 1775 : Félice ne dut, en effet, éditer que de rares ouvrages, l'*Encyclopédie* suffisant à sa tâche.

1776

Elie Bertrand ayant fait imprimer à Neuchâtel ses *Discours sur la morale évangélique*, Félice lui proposa d'en donner une suite qu'il éditerait :

La lecture de la *Morale évangélique* m'ayant extrêmement satisfait, pour avoir un cours complet de religion à lire, j'encourageai M. Bertrand à nous donner encore 2 vol. de sermons sur le dogme, en une 20^e de sermons pour les fêtes ; je lui promis de les imprimer, pour pouvoir en distribuer gratis aux pauvres capables d'en profiter 500. L'auteur vous a prévenus, Messieurs, avant moi, il m'a dit que vous en prendriez en change de la *Morale chrétienne*¹.

Ces *Sermons pour les fêtes de l'Eglise chrétienne, pour servir de suite aux « Discours sur la morale évangélique »* (2 vol. in-8) sont sous presse au début de juillet, « et dans quelques semaines il [l'ouvrage] sera fini, si le manuscrit ne nous retarde pas ». En septembre, en tout cas, le travail est terminé².

L'*Histoire ecclésiastique ancienne et moderne* de Mosheim (6 vol. in-8), traduite de l'édition anglaise « par deux habiles ministres »³,

¹ B. V. N., lettre de F à STN du 6 avril 1776. Bertrand écrit de son côté à Neuchâtel (B. V. N., lettre d'EB à STN du 20 mai 1776) : « Quatre ou cinq fois, le Professeur de Félice m'a dit que j'étois en conscience obligé de donner une suite à la *Morale évangélique*, en faisant deux volumes des sermons sur les fêtes. Il voudroit les imprimer et en distribuer gratis 2 à 300 exemplaires. Si vous voulez, il en tirera pour vous un certain nombre qu'il vous remettra en échange, pour faire suite à vos *Discours sur la morale évangélique*. Enfin lundi, je lui promis de me mettre après, à les choisir et à les transcrire. » Cinq cents pour les pauvres, dit Félice le 6 avril, deux à trois cents, dit Bertrand le 20 mai, cent seulement, dira Félice le 11 mai : « J'ai eu l'honneur de vous marquer que je ne voulois rien gagner sur les 2 vol. des *Fêtes* de M. Bertrand... voulant donner presque cent aux pauvres » (B. V. N., lettre de F à STN du 11 mai 1776).

² B. V. N., lettres de F à STN du 3 juillet 1776, et de du Puget à STN du 25 septembre 1776.

³ TR, avril 1779, p. 170 : « Cette traduction a été faite par deux habiles ministres : un troisième en a dressé une table générale des matières avec beaucoup de goût ; on a continué cette histoire jusqu'à nos jours, et on en a retranché quelques notes inutiles du traducteur anglais. »

date de la même année. Félice réalisait un ancien projet : en 1771, il ouvrait la souscription et se proposait de l'imprimer tût après¹. Il ne le réalisa pas encore à cette époque, les matériaux n'étaient peut-être pas tous rassemblés ou la souscription n'avait peut-être pas répondu aux espérances de l'éditeur. Quoi qu'il en soit, ce projet ne fut pas abandonné et, en février 1772, Félice songeait toujours à donner cet « excellent ouvrage »². Il n'en parla plus jusqu'en avril 1776 où il fut offert à nouveau en souscription³. En mai, on y travaille ; en juin, Félice se voit « à la fin du Mosheimius » beaucoup plus tôt qu'il ne le pensait⁴ ; pourtant, il n'est livré au public qu'à la fin de l'année, à partir du mois de novembre⁵. On a vu plus haut la part que le libraire du Puget prit à cette édition⁶ : on n'en dira donc pas davantage à ce sujet.

Les *Anecdotes sur M. la comtesse Du Barri* (1 vol. in-12) paraissent aussi en 1776 (avant la fin de juin⁷), ainsi que, peut-être, le *Mémoire sur la mouture des grains de Muret* (1 vol. in-8)⁸.

¹ GB du 8 mai 1771 : La souscription est ouverte, dans les principales librairies de l'Europe, jusqu'au 10 juillet, pour cet ouvrage que Félice a « fait traduire en françois par une bonne plume » sur la seconde édition anglaise. Il comprendra 8 vol. in-8 et sera mis sous presse « en 2 mois d'ici ». Le prix du volume est fixé à 2 livres de Suisse. *JH*, juillet 1771, p. 302-304.

² B. V. N., lettre de F à STN du 29 février 1772.

³ *JH*, avril 1776, p. 62 et ss. : Le nombre des volumes est ramené de 8 à 5. Prix du volume : 4 livres de France, « les cinq volumes paroîtront tous ensemble à la fin de juillet ».

⁴ B. V. N., lettre de F à STN du 11 mai 1776 : « L'impression du Mosheimius me donne 6 vol., à la place de 5 escomptés d'après le manuscrit, et même plus gros que je ne croyois. Ainsi que l'ouvrage sera de 14 livres pour les particuliers et pour les libraires 12 livres. » B. V. N., lettre de F à STN du 26 juin 1776.

⁵ *Approb.*, au 1. VI, du 25 octobre 1776. Cependant, au début d'octobre, du Puget envoie à Neuchâtel un ballot qui « contient de la nouvelle édition de Mosheim que j'ai acquis de M. de Félice », et il offre à la Typographique de lui en vendre (B. V. N., lettre de du Puget à STN du 2 octobre 1776) ; il ne peut s'agir, évidemment, que des premiers tomes et non de l'ouvrage complet.

⁶ Voir p. 110.

⁷ B. V. N., lettre de F à STN du 26 juin 1776.

⁸ Sans mention de lieu. La vignette centrale de la page de titre représente une gerbe couchée sur une fanille, vignette que l'on rencontre dans les livres de Félice. Ce n'est qu'une hypothèse.



FORTUNATUS DE FELCE.

Rome 24. Augusti 1723. Malus ibidem, doctor.
 Josephi Phil. Theol. exp. et Mathem. quondam
 Professor. Nunc hominisque legum ecclesiar. Sacer-
 dotes, et filius quædam. quæ scriptis Interpret
 Encyclopædiæ Christianissimæ Collaborator et Editor.

*Cet Auteur, distingué par un profond Génie,
 Dans le sein de l'Erreur trouva la Vérité;*

*Et sachant la montrer dans l'Encyclopédie,
 S'est fait un libre sur à l'Immortalité.*

*Offertus Vaug. et Devot. Filius
 Carolus de Felce.*

1777

Le *Dictionnaire universel raisonné de justice naturelle et civile* (13 vol. in-4, 1777-1778) fut proposé en souscription en avril 1776¹. L'ouvrage, « composé par une société de moralistes, de jurisconsultes et de publicistes » sous la direction de Félice, comprend des textes extraits de l'*Encyclopédie* et des articles inédits de Bouchaud², de Durand de Maillane³, de Jaucourt⁴, de Lalande, etc. Le tome I^{er} n'est pas livré avant la fin de mars, les tomes II et III avant la fin d'avril, le tome XIII et dernier avant juillet 1778 ; l'ouvrage entier est hors de presse en août 1778⁵. Paru aussi sous le titre de *Code de l'humanité*⁶, il ne semble pas avoir connu un grand succès (il figure encore au catalogue Félice de 1787)⁷.

¹ *JH*, avril 1776, p. 49 et ss. Félice pense mettre l'ouvrage sous presse dès le mois de juin et le terminer en 1779. Il contiendra 12 à 14 vol. in-4, y compris un vol. de planches. Le prix de souscription est de 12 livres de France le vol. de discours et de 30 livres le vol. de planches. On paie un volume à l'avance en souscrivant et l'on s'engage à prendre l'ouvrage complet. La souscription est ouverte toute l'année 1776, « à la fin de laquelle le prix en sera arbitraire aux libraires qui en auront encore à vendre ». On souscrit chez du Puget à Yverdon et chez tous les libraires de l'Europe qui ont fourni l'*Encyclopédie*.

² Mathieu-Antoine Bouchaud, 1719-1804, jurisconsulte et économiste français. Collaborateur à l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, professeur au Collège de France, conseiller d'Etat, etc. Auteur de divers ouvrages de droit.

³ Pierre-Toussaint Durand de Maillane, 1729-1814, jurisconsulte français. Avocat au Parlement d'Aix, député aux États généraux, etc. Auteur de divers ouvrages de droit, notamment de droit canonique.

⁴ Louis de Jaucourt, 1704-1778, collaborateur à l'*Encyclopédie* de Paris, où il rédigea des articles de physiologie, de chimie, de botanique, d'histoire, etc. Comme les précédents, il fut en relations avec Félice (voir p. 203, note 1).

⁵ Epître, au t. I^{er}, signée Félice, en date du 24 mars 1777. Approb., au t. III, du 21 avril 1777 et au t. XIII, du 10 juillet 1778. B. V. N., lettres de F à STN des I^{er} et 12 août 1778.

⁶ Voir : B. C. V. T 432.

⁷ Ce qui confirme l'opinion de GAULLEUR, *op. cit.*, p. 108 : « Cet ouvrage n'eut pas grand succès, et enleva à l'auteur une partie des gains qu'il avait réalisés avec d'autres publications. » D'ailleurs, la correspondance F-STN montre que cette dernière fait de très petites commandes de cet ouvrage.

1778

L'*Ezour-Vedam*, « traduit du samscretan par un brame » (2 vol. in-12), est publié avec des notes du baron de Sainte-Croix¹. Cet ouvrage « sur la philosophie et la religion des Indiens », « très curieux et fort intéressant », est terminé à la fin d'août. Au début de 1785, l'édition en est totalement épuisée².

La même année, paraît encore *De la littérature et des littérateurs* de Mercier (1 vol. in-8).

1779-1780

Le *Tableau raisonné de l'histoire littéraire du XVIII^e siècle* (36 vol. in-8, 1779, 1782 et 1783) est annoncé aux correspondants par un prospectus, en août 1778. Il s'agit d'un nouveau journal « qui fera connoître nos productions et donnera enfin un tableau complet de la littérature de l'Europe »³. Les articles de ce périodique sont inédits ou puisés dans le *Journal encyclopédique*, le *Journal de physique* de l'abbé Rozier, le *Mercure de France*, etc. Félice se propose d'y présenter « tout ce qu'il y aura de plus important dans l'histoire des sciences et des arts, dans les différentes contrées qui les cultivent ».

L'ouvrage paraîtra à la fin de chaque mois, à raison d'un volume grand in-8 de vingt-quatre feuilles d'impression, petit caractère, texte serré, avec des planches. Offert en souscription en novembre 1778⁴, il paraît durant l'année 1779, puis il est interrompu pour des motifs que j'ignore. (Il faut croire qu'il rencontra un maigre succès.) Repris,

¹ Voir p. 403.

² Approb. du 26 août 1778. B. V. N., lettres de F à STN des 1^{er} août 1778 et 17 septembre 1785. G. DE BLONAY, *Aperçu sur l'état de l'indianisme*, p. 15 : Voltaire en avait eu le manuscrit en mains.

³ B. V. N., lettre de F à STN du 1^{er} août 1778. TR, janvier 1779, p. 3 : L'éditeur se propose : a) de présenter les ouvrages dignes d'estime ; b) de présenter les découvertes qui contribuent réellement aux progrès des sciences et des arts et c) d'offrir son histoire à la République des lettres.

⁴ GB du 21 novembre 1778 : Le prix de la souscription pour les 12 volumes annuels est de 48 livres de France, franc de port dans les principales villes d'Europe.

toutefois, en 1782 et en 1783, il fut abandonné à nouveau et définitivement. Il figure dans le catalogue de 1787¹.

L'*Abrégé de la révolution de l'Amérique angloise* de Du Buisson (1 vol. in-12) est hors de presse avant la fin de janvier. C'est, semble-t-il, une excellente affaire, puisqu'en mars, Félice ne peut plus satisfaire ses correspondants qui cherchent à se fournir ailleurs².

Les *Discours sur l'éducation des dames* de Fordyce (1 vol. in-12) paraissent aussi au début de l'année (pas avant le milieu de janvier)³.

Le *De sedibus et causis morborum* de Morgagni (3 vol. in-4), accompagné d'une préface du D^r Tissot, annoncé aux correspondants en août 1778⁴, ne fut pas mis en vente avant le milieu de mars⁵.

Les *Nouvelles observations sur l'Angleterre* de l'abbé Coyer (1 vol. in-12) paraissent au cours du mois d'avril⁶.

Les *Moyens propres à combattre les fièvres putrides* de Banau (1 vol. in-12) ne paraissent pas avant avril⁷.

La *Médecine pratique de Londres* de Sims (3 vol. in-12), offerte en avril, n'est pas vendue avant mai⁸.

Les *Principes de l'art de la guerre* de Le Roy de Bosroger (2 vol. in-12), offerts en avril, ne sont pas livrés avant août⁹.

La *Nouvelle méthode d'extraire la pierre de la vessie urinaire* de Baseilhac (1 vol. in-12) est annoncée en avril¹⁰.

¹ Catalogue Félice 1787: 24 vol. pour 96 livres (années 1782 et 1783). Je n'ai trouvé aucune louange ou critique de ce *Tableau*, à l'exception d'une lettre envoyée de Rome à Félice : « J'ai appris ces jours passés que vous aviez repris votre nouveau journal, avec autant de plaisir que j'eus de peine à me consoler de la discontinuation de cet ouvrage précieux, à la fin de 1779 » etc. (TR, mars 1782, p. 272 et 273).

² Approb. du 9 janvier 1779, B. V. N., lettres de du Puy à STN du 30 janvier 1779, et d'Em. Haller à STN du 7 mars 1779.

³ Approb. du 13 janvier 1779. TR, janvier 1779, p. 245-250.

⁴ B. V. N., lettre de F à STN du 1^{er} août 1778 : Félice y parle des *Œuvres* de Morgagni, en 6 volumes avec planches ; à ma connaissance, il n'a imprimé que le *De sedibus*.

⁵ Approb. du 13 mars 1779.

⁶ Approb. du 4 avril 1779. B. V. N., lettre de B ass. baill. à STN du 20 mai 1779.

⁷ Approb. du 4 avril 1779.

⁸ Approb. du 15 mai 1779. TR, avril 1779, p. 357.

⁹ Approb. du 4 août 1779. TR, avril 1779, p. 310-313.

¹⁰ TR, avril 1779, p. 161 et 162.

Les *Observations sur la nature et sur le traitement de la rage* de Portal (1 vol. in-12) ne paraissent pas avant la fin de juillet ¹.

Le *Précis d'histoire naturelle* de l'abbé Sauri (7 vol. in-12) est annoncé en août ².

De l'état et du sort des colonies des anciens peuples du baron de Sainte-Croix (1 vol. in-8) est annoncé également en août ².

Le *Tableau philosophique de la religion chrétienne* de Félice (4 vol. in-12) ne paraît pas avant la fin de septembre ³.

Le quadrille des enfans ou Système nouveau de lecture de l'abbé Berthaud (1 vol. in-8) paraît aussi à la fin de l'année (pas avant septembre); l'ouvrage connut le succès et Félice en fit une nouvelle édition en 1781 ⁴.

Della peste di Costantinopoli, etc. de Sestini (1 vol. in-12) est également imprimé en 1779 ⁵.

1780

L'*Histoire de Hongrie* de Sacy (3 vol. in-12) sort de presse probablement au début de l'année ⁶.

Paraissent encore : les *Méditations philosophiques sur l'origine de la justice* d'Aguesseau (4 vol. in-12); les *Observations sur le traité de paix conclu à Paris le 10 février 1763, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre* de Sainte-Croix (1 vol. in-12); et l'*Histoire des gouvernemens du Nord* de Williams (6 vol. in-12).

1781

Le *Magazin des enfans* (4 vol. in-8) et le *Magazin des adolescentes* (4 vol. in-8) de Mme Le Prince de Beaumont ne paraissent pas avant

¹ Approb. du 28 juillet 1779.

² TR, août 1779, p. 333.

³ Approb. du 20 septembre 1779.

⁴ Approb. du 10 septembre 1779. TR, janvier 1782, p. 334 : nouvelle édition yverdonnoise en 1781; « le succès de cet ouvrage et les éditions multipliées en prouvent assez l'utilité ». L'exemplaire de la B. Y. (n° 3002) du tirage 1779 porte : 5^e éd.

⁵ TR, novembre 1779, p. 20-24 et avril 1782, p. 289.

⁶ Approb. du 10 novembre 1779.

février. Ces deux titres sont encore réédités, au courant de l'année, en in-12, même nombre de volumes, mais sans planches ¹.

Les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* de Smith (6 vol. in-12) ne paraissent pas avant février ².

Les *Elémens de la police générale d'un Etat* de Félice (2 vol. in-12) ne paraissent pas avant mars, mais, en tout cas, ils sont hors de presse en septembre ³.

Les *Contes moraux* de Marmontel (4 vol. in-12) ne paraissent pas avant juin ⁴.

Il en va de même des *Lectures pour les enfans* (3 vol. in-8) ⁵.

L'*Histoire d'Angleterre* de Hume (19 vol. in-12) ne paraît pas avant le début de juillet ⁶.

Les *Odes sacrées tirées des pseauxes de David* (1 vol. in-12), « ouvrage traduit par les plus grands poètes de la France », avec un discours préliminaire de Laurent Garcin de Cottens, ne paraissent pas avant novembre ⁷.

Paraissent encore la même année : les *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre* de Pouchot (3 vol. in-12) ⁸ ; l'*Histoire de l'homme* de Fournier (3 vol. in-12) ⁹ ; le *Guide de ceux qui veulent bâtir* de Le Camus de Mézières (2 vol. in-8, 1781-1782) ¹⁰ ; l'*Abrégé historique et politique de l'Italie* (4 vol. in-12) ¹¹ ; et une réédition du *Quadrille des enfans* ¹².

¹ Approb. du 16 février 1781. B. V. N., lettres de F à STN du 20 mars 1784, et de STN à F du 10 janvier 1787.

² Approb. du 22 février 1781. TR, février 1782, p. 344.

³ Approb. du 1^{er} mars 1781. JH, septembre 1781, p. 3 et ss.

⁴ Approb. du 1^{er} juin 1781.

⁵ Approb. du 20 juin 1781.

⁶ Approb. du 29 juin 1781. B. V. N., lettre de STN à F du 4 juin 1787.

⁷ Approb. du 29 octobre 1781.

⁸ TR, février 1782, p. 345.

⁹ TR, février 1782, p. 345. L'ouvrage devait comprendre 6 volumes, selon l'avis de l'éditeur en fin du t. III (annonçant que les trois derniers volumes sont sous presse) : ils n'ont pas paru, puisque le catalogue Félice de 1787 offre toujours cet ouvrage en 3 vol.

¹⁰ TR, février 1782, p. 344 et 345.

¹¹ TR, décembre 1782, p. 183-200. « L'auteur, qui n'a pas voulu se faire connaître... »

¹² Voir p. précédente.

1782

Pour 1782, je n'ai qu'un seul titre : l'*Histoire des progrès de la puissance navale de l'Angleterre* de Sainte-Croix (2 vol. in-12), qui ne paraît pas avant le milieu de juin ¹.

1783

Les *Principes et questions de morale naturelle* de Fortia (1 vol. in-12) ne paraissent pas avant le milieu d'août ².

Le *Premier supplément* au catalogue de la Bibliothèque d'Yverdon (1 broch. in-8) paraît avant octobre.

L'*Essai sur l'histoire de la société civile* de Fergusson (2 vol. in-12) et l'*Histoire de Russie* de Levesque (6 vol. in-12) ³ paraissent également au cours de l'année.

1784

Le *Traité général du commerce* de Ricard (2 vol. in-4) paraît probablement au début de l'année ⁴.

L'*Histoire de la littérature d'Italie* de Tiraboschi (5 vol. in-8) ne paraît pas avant le début d'avril ⁵.

Les *Mémoires historiques concernant M. le général d'Erlach* d'Erlach (4 vol. in-8) ne paraissent pas avant le milieu d'avril ⁶.

¹ Approb. du 13 juin 1782.

² Approb. du 12 août 1783. QUÉRARD (III, p. 171) affirme qu'il s'agit de la première édition de cet ouvrage.

³ Il est possible que ce soit une seconde édition Félice, la première datant de l'année précédente (TR, juin 1782, p. 69-81 : A Paris, chez Debure l'aîné et à Yverdon, 1782, 6 volumes). TR, août 1782, p. 44 et 45 : « S'il [l'auteur] a un peu négligé son style en quelques endroits, il lui sera fort aisé de faire disparaître ces légères taches dans une seconde édition que le mérite essentiel de la première semble promettre. »

⁴ Approb. du 20 décembre 1783.

⁵ Approb. du 21 mars 1784.

⁶ Approb. du 12 avril 1784.

Les *Opuscules* de Longuerue (2 vol. in-12) ne paraissent pas avant le milieu de juillet ¹.

Le *Voyage dans les parties intérieures de l'Amérique septentrionale, pendant les années 1766, 1767 et 1768* de Carver (1 vol. in-8) ne paraît pas avant le milieu d'août ².

Paraissent encore la même année : les *Délassemens de l'homme sensible* d'Arnaud (6 vol. in-12, 1783-1786) ; les *Récréations de philosophie et de morale* de Pougens (1 vol. in-12) ; les *Amusemens littéraires* de Fortia (1 vol. in-12) ; les *Lettres familières* de Winckelmann (3 vol. in-12) ; et l'*Histoire de l'art chez les anciens* du même auteur (2 vol. in-12) ³.

1785

Le *Traité des scrophules* de Lalouette (2 vol. in-8) est hors de presse avant le milieu de mai ⁴.

Les *Lettres philosophiques* d'Aguesseau (3 vol. in-12) sont hors de presse avant le milieu d'octobre ⁵.

La *Doctrina de jurejurando* de Malblanc (2 vol. in-8) ne paraît pas avant la fin d'octobre ¹, tandis que les *Observations pratiques sur les maladies vénériennes* de Swediaur (1 vol. in-8) ne paraissent pas avant la fin de novembre ⁷.

La même année, paraissent encore : les *Observations sur le gouvernement et les loix des Etats-Unis d'Amérique* de Mably (1 vol. in-8) ; les *Recherches historiques et critiques sur les causes des progrès et de*

¹ Approb. du 15 juillet 1784. QUÉRARD (V, p. 348) signale, sous le titre d'*Opuscules fugitives sur l'autorité et le pouvoir des ecclésiastiques*, cette édition et une seconde édition yverdonnoise en 1787 : ce qui semble assez douteux puisque le catalogue Félice 1787 offre les 2 vol. in-12, 1784.

² Approb. du 10 août 1784.

³ Les *Lettres familières* semblent être déjà parues à Yverdon en 1782 et sous deux formes : 3 vol. in-12 et 2 vol. in-8 (TR, août et octobre 1782, p. 78-89 et 257-276). Quant à l'*Histoire de l'art chez les anciens*, le catalogue Félice de 1787 et une lettre de STN à F (du 4 juin 1787) mentionnent 2 vol. in-12, tandis que QUÉRARD (X, p. 522) donne : Yverdon, 1784, 3 vol. in-8 avec figures !

⁴ GB du 14 mai 1785.

⁵ GB du 19 octobre 1785.

⁶ Approb. du 25 octobre 1785.

⁷ Approb. du 25 novembre 1785.

la chute de la République romaine de Fergusson (3 vol. in-12) ; et le *Tableau de Paris ou Explication des différentes figures gravées à l'eau-forte pour servir aux différentes éditions du « Tableau de Paris » de M. Mercier*¹ (1 vol. in-8). Cet ouvrage fut encore réédité par Félice en 1787. Il contient quatre-vingt-seize gravures de Dunker, fort remarquables².

1786

La *Description des bains de Titus* (1 vol. in-fol., 1786-1789) est offerte en souscription en décembre 1783. Il s'agit d'un recueil de planches qui « exercent actuellement les meilleurs burins de Paris, et leurs descriptions seront imprimées et lissées, à la manière de Baskerville, par le célèbre Haas de Basle »³. Cet ouvrage est édité par « l'auteur » (?), l'imprimeur-libraire Barbou (tous deux à Paris) et Félice. Fait à Paris et à Bâle, il paraît en trois livraisons, en 1786, 1787 et 1789, à 40 livres la livraison⁴.

¹ Louis-Sébastien Mercier, 1740-1814, littérateur français, député à la Convention, professeur d'histoire à l'École centrale, membre de l'Institut. Auteur d'un grand nombre d'ouvrages : *L'homme sauvage*, *Mon bonnet de nuit*, *L'an 2240*, *Le tableau de Paris*, etc. Il séjourna à Neuchâtel et s'y fit imprimer.

² L'ouvrage contient : 2 pages d'avis au public, 50 pages d'explication des figures, 1 frontispice et 95 gravures, dessinées et gravées par Dunker, la plupart sans signature. Selon F.-C. LONCHAMP, *op. cit.*, p. 105 : « Bien que les 96 *Esquisses* gravées par B.-A. Dunker pour le *Tableau de Paris* de L.-S. Mercier, aient paru en 1785 et en 1787 sous la rubrique d'Yverdon et sous celle de Berne, en 1787, il est fort peu probable que ce Recueil ait été imprimé à Yverdon. Il le fut sans aucun doute, à Berne, où résidait Dunker. » Il faut, je crois, distinguer : Félice, éditeur — ou plus exactement l'un des éditeurs (voir p. 3 de l'ouvrage) — imprima à Yverdon le texte et lit exécuter les gravures à Berne (voir p. 108). Le catalogue de la B. C. V. donne : *Tableau de Paris*, Amsterdam [Yverdon], 1782-1788, 12 vol. in-8 ; à l'examen, il ne semble pas être sorti des presses de Félice, il doit s'agir d'une des éditions neuchâtelaises. On évitera donc de confondre le *Tableau de Paris* et *l'Explication des différentes figures...* de ce *Tableau*. *Journal de Lausanne* du 10 mars 1787 : Mourer cadet, libraire à Lausanne, l'offre au prix de 20 livres de Suisse.

³ GB du 27 décembre 1783.

⁴ GB des 24 et 27 décembre 1783. Cette association se proposait d'éditer d'autres livres (voir p. 204). Félice paraît être l'intéressé principal (voir dans l'ouvrage, *avant-propos*, p. 1) : « De bons dessinateurs en copièrent toutes les peintures et ce sont les gravures de ces dessins, exécutées avec soin d'après les originaux par des artistes célèbres, que le Professeur de Félice présente aujourd'hui au public. »

Les *Institutions de médecine pratique* de Cullen (4 vol. in-8) paraissent aussi cette année-là.

1787

Le *Voyage en Italie* de Lalande, paru à Yverdon une première fois en 1769 (8 vol. in-8), est l'objet d'une réédition (7 vol. in-8) revue, corrigée et augmentée ¹.

1788

Pour cette année-là, je n'ai trouvé que deux titres ² : le *Cours de matière médicale* de Cullen (4 vol. in-8) ³ et la *Logique* de Condillac (1 vol. in-8).

1789

Le *Développement de la raison* de Félice (3 vol. in-8), « œuvres posthumes », est imprimé durant les mois qui suivent la mort de l'auteur. Cet ouvrage, probablement le dernier sorti des presses de Félice, a été édité par l'un de ses fils ⁴.

¹ Voir p. 182 et 183.

² Le *Palais de soixante-quatre fenêtres* de J.-P. DÉRIAZ, de Baulmes (Petersbourg, 1 vol. in-4, 1788), selon le catalogue de la B. C. V., aurait été probablement imprimé à Yverdon. L. MORGON, *RHV* 1917, p. 290 : « On n'a pas connaissance dans la localité [à Baulmes] qu'il [l'auteur] ait été à Petersbourg. Il est probable que le livre n'a tout simplement été imprimé à Yverdon. Le catalogue de la Bibliothèque vantoise fait supposer qu'il s'agit d'un nom d'emprunt, puisque après Petersbourg, il porte entre parenthèses (Yverdon). Ne sommes-nous pas en présence d'une de ces supercheries typographiques si courantes autrefois ? » Les caractères et les vignettes de ce livre ne sont pas ceux employés par Félice (voir l'exemplaire B. C. V. K 838). Pour ma part, je pense qu'il doit s'agir plutôt d'une édition lausannoise ; le libraire Mourer l'offre, dans le *Journal de Lausanne*, au prix de 3 livres de France, en date du 26 avril 1788.

³ 1788 : telle est la date que porte la page de titre. L'on peut toutefois se demander si l'ouvrage a été mis en vente cette année-là, l'approbation d'E. Bertrand ayant été accordée le 12 juin 1789 (à moins qu'il ne s'agisse d'une erreur).

⁴ Approb. du 12 juin 1789. *Préface de l'éditeur*, t. 1^{er}, p. XXIII, l'éditeur dit en parlant de l'auteur : « O vous que je n'ose nommer, homme rare et sublime... vous mon père, mon maître et mon appui, à qui je dois tout ce que je suis, daignez en recevoir l'hommage ! »

2. Projets d'éditions

En 1769, Félice se proposa de donner un *Supplément* in-folio à l'*Encyclopédie* de Paris ; ce projet, tôt abandonné, fut repris, en 1771 et en 1775, pour être définitivement écarté en 1776¹.

En juillet 1771, il offrit en souscription une *Histoire universelle*, « tirée principalement de la grande « Histoire universelle » d'une société de gens de lettres anglais, par Mr. Turpin ». L'édition yverdonnoise devait être améliorée, etc.². L'affaire demeura sans lendemain.

En octobre 1771, il était question d'imprimer la *Nosologie méthodique* de Sauvages de la Croix, d'après l'édition de Lyon en dix volumes in-12, qui aurait été réduite à six volumes in-8. Tandis que l'ouvrage de Lyon se vendait aux libraires à 20 francs de France, celui d'Yverdon serait revenu à 9 francs³. A ma connaissance, le projet n'eut pas de suite.

En mars 1776, parut un prospectus pour un *Dictionnaire universel raisonné de médecine*, tiré de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, augmenté et amélioré par « des auteurs célèbres dans ce genre ». « Dans ce dessein, écrit Félice, j'ai fait extraire du grand dictionnaire encyclopédique d'Yverdon, par le célèbre M. Haller, tout ce qu'on y trouve de complet relativement à la médecine. ⁴ »

Cet ouvrage, qui lui était, paraît-il, demandé depuis longtemps, devait comprendre, selon son calcul, six à huit volumes in-4 avec

¹ Voir p. 215 et 225.

² *JH*, juillet 1771, p. 300 et 301. « Les éditeurs de la nouvelle édition qui se prépare en Suisse, ont chargé de la direction de cette entreprise, un homme très éclairé sur ces matières, qui s'appliquera à donner un nouveau mérite à l'ouvrage. On va commencer à publier les volumes qui ont déjà paru [à Paris probablement], et on les offre par souscription à 30 sols de France le volume. On peut souscrire chez les principaux libraires de l'Europe... » Le nombre de volumes n'est pas indiqué.

³ B. V. N., lettre de F à STN du 23 octobre 1771. On voit, par cet exemple, l'avantage des contrefaçons. L'ouvrage contrefait coûte, en général, la moitié moins cher que l'original.

⁴ *JH*, mars 1776, p. 81 et ss. Félice mit la chose au point avec le grand Haller dès l'été 1775. De nombreuses lettres furent échangées entre eux deux à ce sujet de 1775 à 1777 (voir MACCAHEZ, *op. cit.*, p. 157-180).

planches ; il serait divisé en six parties principales, à savoir : 1. la médecine proprement dite, 2. la chirurgie, 3. « la matière médicale », 4. l'anatomie, 5. la physiologie, 6. la chimie ; il serait terminé, au surplus, par l'histoire littéraire des principaux auteurs de ces six branches. Félice avait fait appel au chevalier de Jaucourt ¹, à Louis ², à Cadet ³, à Schmucker ⁴, à Spielmann ⁵, à Lieutaud, à Portal, à Pott, à Gaubius, à Caldani ⁶, à Nicolas ⁷, à Targioni ⁸, etc., de telle sorte qu'il pouvait se dire « en règle avec les plus grands hommes de l'Europe, propres à donner du relief à ce dictionnaire » ⁹. Le tout serait revu par Haller et mis en ordre par Félice. Ce dernier désirait obtenir aussi la collaboration du Dr Tissot ; dans ce but, il chargea le grand Haller d'intercéder auprès de l'« Esculape de Lausanne » qui se fit longuement prier ¹⁰. Il annonçait, en avril 1776, que son *Code de santé* serait

¹ Jaucourt fournit à Félice tous les matériaux qu'il avait amassés pour un pareil ouvrage (lettre de F à H du 21 novembre 1775, Maccabez, *op. cit.*, p. 165 et 166). *JH*, avril 1776, p. 49 et ss. : « Avant que de finir ce prospectus, je dois rendre un témoignage public de reconnaissance à M. le chevalier de Jaucourt. Ce véritable ami de l'humanité... me fit parvenir généreusement par le canal de notre ami commun, M. de la Lande, six gros volumes... »

² Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de chirurgie de Paris.

³ Apothicaire, membre de l'Académie des sciences de Berlin.

⁴ Premier chirurgien du roi de Prusse.

⁵ Professeur à Strasbourg.

⁶ Professeur de médecine et d'anatomie à Padoue.

⁷ Médecin de Monsieur.

⁸ Professeur de médecine à Florence.

⁹ Lettre de F à H du 21 novembre 1775, Maccabez, *op. cit.*, p. 165 et 166.

¹⁰ « Comme Tissot jouit de la réputation d'un habile praticien, si vous pouviez l'engager à simplement parcourir les volumes de l'*Encyclopédie* que je lui ferois tenir après vous ; vous pourriez lui offrir cent louis, mais comme il n'est pas ami des encyclopédistes d'Yverdon, vous ne le déterminerez pas si vous ne prenez pas sur vous de le déterminer, sans même faire semblant que l'idée soit mienne » (lettre de F à H du 19 septembre 1775, Maccabez, *op. cit.*, p. 157-160). « On pourroit revenir à la charge de Tissot... Son patriotisme pour un ouvrage imprimé dans le pays, voir son nom avec ceux des Haller, Louis... etc. qu'il n'approchera jamais, doivent l'encourager et déterminer le *charlatan* à donner aussi son nom, prié par vous, Monsieur. Je vous prie de lui écrire encore une lettre, je ne doute point qu'il y consente, s'il s'entend en orgueil » (lettre de F à H du 27 novembre 1775, Maccabez, *op. cit.*, p. 167). Il faut croire que Tissot finit par se laisser fléchir, puisqu'il figure dans la liste des collaborateurs du *Dictionnaire de médecine* donné par le *TR* en 1779 (*TR*, août 1779, p. 338 et 339).

mis sous presse en juin et qu'il pensait le terminer en 1779¹. Ce *Dictionnaire* ne vit pourtant jamais le jour, soit que la souscription n'ait pas répondu aux espérances, soit que les matériaux n'en aient pas tous été rassemblés. La mort de Haller, survenue à la fin de 1777, dut arrêter pour un temps l'entreprise et la rendre plus difficile ; mais, en 1779, le projet tenait toujours. En août 1779, le *Tableau raisonné* annonçait l'ouvrage en dix-huit à vingt volumes in-4 de texte et un volume de planches². Puis, il n'en fut plus jamais question.

En 1781, Félice projeta de donner une édition expurgée des *Œuvres* de Voltaire, dont il ne reparlera jamais plus et qui ne semble pas avoir été réalisée³.

Il en va de même pour les *Lois civiles* de Domat, les *Lois ecclésiastiques* d'Héricourt et les *Lois criminelles* de Muyart de Vouglans, annoncées dans la *Gazette de Berne*, en décembre 1783⁴.

3. Remarques diverses

a) Les contrefaçons

Félice imprima un bon nombre de contrefaçons. A la condition de travailler vite, ce genre d'ouvrages était rémunérateur : pas

¹ *JH*, avril 1776, p. 49 et ss.

² *TR*, août 1779, p. 334-340. Prix de souscription : 12 livres de France le vol. de texte et 30 livres le vol. de discours. La souscription est ouverte toute l'année. « L'ouvrage entier sera fini dans l'espace de trois ans au plus tard. » Ce fut une entreprise coûteuse et ratée : les matériaux — ou la plus grande partie d'entre eux — avaient été rassemblés et il avait fallu les payer fort cher (comme le montre la correspondance F-H). Aussi peut-on dire avec MACCABEZ, *op. cit.*, p. 180, que « ce *Dictionnaire de médecine* inachevé contribua largement à la débâcle financière de la plus grande entreprise typographique en Suisse au XVIII^e siècle ».

³ *GB* du 28 mars 1781 : « Tout le monde aime la lecture des *Œuvres* de Voltaire, parce qu'il y a peu d'auteurs dont les ouvrages soient aussi propres jusqu'à un certain point à former l'esprit et le goût. Cependant, comme la lecture des écrits de cet auteur célèbre, sans choix et sans guide, mène à une perte certaine, M. de Félicie, avec quelques sçavans distingués qui aiment la religion et les mœurs, en a projeté une édition qui procurera les avantages de l'esprit sans corrompre le cœur. On en trouvera le plan chez les principaux libraires de la Suisse, et on pourra s'adresser directement à Mr. de Félicie à Yverdon. »

⁴ *GB* du 24 décembre 1783 : « Ces 3 codes seront corrigés, améliorés et amenés à la plus grande perfection possible par 9 juriscosultes philosophes. »

d'auteurs à payer¹, pas de privilèges à acheter, peu ou pas de frais de corrections. A quelques mois ou même à quelques semaines près, il était possible de concurrencer dangereusement les éditions originales (sans défense hors des pays où elles avaient vu le jour)². La méthode des contrefaçons était si courante au XVIII^e siècle que leurs éditeurs n'avaient pas le sentiment de se livrer à une opération malhonnête. Que l'on lise plutôt ce qu'en pensait Félice :

Pour évaluer le droit des libraires sur les livres, écrit-il à Haller, je crois devoir envisager ces derniers sous deux points de vue différens. On peut les envisager 1^o comme des produits de manufacture, et, sous ce point de vue, les nouveaux livres sont autant de pièces de drap, d'étoffe de nouvelle invention ou de mauvais goût. Mais comme les fabricans, je ne dis pas des pays étrangers ni du même Etat mais de la même ville, osent imiter ces nouvelles modes, quand même elles auront coûté des frais et de la peine aux premiers inventeurs, pourquoi dans la fabrique des livres ne seroit-il pas permis de contrefaire un bon livre, je ne dis pas dans la même ville, ni dans le même Etat, mais au moins dans l'étranger ?

Mais j'envisage les livres sous un point de vue bien plus noble, car je crois que les bons livres appartiennent non aux libraires mais à l'humanité qui demande d'être éclairée et formée à la vertu, et sous ce point de vue que je crois le véritable, les imprimeurs ou libraires ne sont que les intermédiaires de cet ouvrage salutaire. Tout libraire donc ou imprimeur qui, par des contrefaçons, procure de répandre plus abondamment et plus promptement les bons livres, mérite beaucoup de l'humanité, et je crois même qu'en conscience il y est obligé ensuite du grand principe, la sociabilité. En partant donc de ce principe, les contrefaçons sont un bien pour l'humanité, les imprimeurs ou libraires doivent s'y prêter de toutes leurs forces, lorsque les livres sont bons et capables d'éclairer les hommes sur leurs véritables intérêts. L'on n'en a contrefait à Paris, à Lyon, à Lausanne même, je ne me suis point plaint, parce que les livres étoient bons. Il faudroit sûrement raisonner autrement à l'égard de tant de livres impies dont nous fourmillons aujourd'hui³.

¹ Par exemple, Félice donnait au grand Haller quelque 20 livres de France pour une feuille de manuscrit, format de l'*Encyclopédie* (lettre de F à H du 19 septembre 1775, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 157-160).

² B. V. N., lettre de F à STN du 23 août 1769.

³ Lettre de F à H du 7 décembre 1770, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 151-153.

Les contrefaçons étaient à l'ordinaire accompagnées de notes inédites ou de remarques nouvelles, qui leur donnaient un intérêt manquant aux originaux. Toutefois, il faut ajouter que l'on prenait à l'égard des textes les plus grandes libertés, allant jusqu'à déformer la pensée de l'auteur. Quelques exemples illustreront la méthode. Félice l'écrivit lui-même : « L'Encyclopédie de Paris ne me sert que comme tant d'autres ouvrages, dont je tire ce que je trouve passable encore et digne de reparoître comme tel. ¹ » Dans sa réédition du *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Valmont de Bomare, il corrige le texte primitif et y ajoute des notes inédites ². Il en va de même pour les *Principes du droit de la nature et des gens* de Burlamaqui : il y fait des corrections, il y opère des retranchements, il y glisse des remarques de son cru... et pourtant l'œuvre porte le nom de Burlamaqui ³. Les *Discours sur l'éducation des dames* de Fordyce subissent de semblables transformations ⁴. La *Médecine pratique de Londres* paraît sous le nom de son auteur, Sims, mais contient au surplus la *Nouvelle méthode d'extraire la pierre de la vessie urinaire* de Baseilhac et d'autres morceaux ⁵.

b) Qualité des éditions

Somme toute, les éditions de Félice sont fort ordinaires. Comme nous l'avons vu, il s'attardait peu au côté artistique de ses livres :

¹ Lettre de F à H du 7 décembre 1770, Maccabey, *op. cit.*, p. 151-153.

² Dans l'ouvrage, t. I, p. V.

³ *AL*, année 1768, t. V, p. 242.

⁴ *TR*, janvier 1779, p. 245-250. « La douceur forme le caractère d'éloquence de M. Fordyce. On y trouve même dans l'édition de Paris un ton de familiarité, une bonhomie patriarcale, qui ne seroient guère compatibles avec la majesté de nos chères évangéliques... L'éditeur d'Yverdon a fait disparoître ces traits qui ne conviennent guère à une instruction générale. On trouve même dans cette édition plusieurs morceaux faits à neuf, qui soutiennent l'uniformité de la morale évangélique dans certains endroits, où l'auteur sembloit excéder un peu trop en douceur. Les assemblées, les théâtres, le jeu des cartes, les instructions à donner aux dames, etc. sont des sujets traités à neuf par l'éditeur d'Yverdon. »

⁵ *TR*, août 1779, p. 333. « On y a ajouté la nouvelle méthode d'extraire la pierre de la vessie par le célèbre F. Côme... L'éditeur, par les précieux morceaux qu'il a ajoutés à son édition, en a rendu le tout très estimable aux disciples d'Hippocrate. »

les ouvrages ornés de gravures sont rares, et quand ils le sont, ils le sont assez pauvrement. Si les caractères utilisés paraissent, en général, neufs ou en bon état, le texte est souvent fautif¹. Félice faisait parfois deux tirages, l'un sur papier ordinaire, l'autre sur « grand et beau papier » ; tel est le cas du *Tableau philosophique de la religion chrétienne*². « C'est une édition suisse, on le voit bien », écrit Chaillet dans le *Journal helvétique*, en parlant, non sans quelque ironie, d'un livre imprimé par Félice³.

c) *Le tirage*

Je n'ai trouvé que quelques chiffres — qui varient passablement. L'*Estratto* est tiré à 2000 exemplaires, l'*Encyclopédie* à 2500 ou 3000 probablement, tandis que les *Causes amusantes et connues* ne le sont qu'à 500⁴. Le tirage moyen semble donc varier entre 500 et 2000 exemplaires, et correspondrait à celui de Saulnier qui donne le chiffre de 1000 pour le XVIII^e siècle (un tirage de 3000 à 4000 étant déjà très considérable)⁵.

d) *Genre d'ouvrages édités*

Les pages précédentes ont montré que les livres édités par Félice appartiennent à des genres très divers. Les belles-lettres (poésie, théâtre, essais, mélanges, etc.) occupent la première place, suivies par l'histoire et la géographie. Viennent ensuite les publications

¹ Voir p. 165, 175 et 187.

² B. V. N., catalogue de Gousse, à La Haye, du 7 septembre 1781.

³ *JH*, septembre 1781, p. 3 et ss. : « Mais, ajoute-t-il, le papier est bon, l'encre est bonne, les caractères bons, l'édition très exactement correcte : c'est tout ce qu'exige un littérateur. Et comme les femmes et les élégans ne liront vraisemblablement pas les *Elémens de police*, on a très bien fait de les imprimer ainsi. »

⁴ Voir p. 186.

⁵ V.-I., SAULNIER, *op. cit.*, p. 12, donne quelques chiffres de premières éditions : VOLTAIRE, *Charles XII*, 1000 ex. ; VOLTAIRE, *La Henriade*, 2000 ex. ; BUFFON, *Histoire naturelle*, 3000 ex. ; VOLTAIRE, *Le siècle de Louis XIV*, 3000 ex. ; quant au *Mercur de France*, le journal le plus répandu en Europe, il était tiré à 7000 ex.

médicales (consacrées surtout à la petite pratique ou à la vulgarisation), soit plus d'une vingtaine de titres. Les autres disciplines (droit, économie politique, pédagogie, sciences religieuses et morales, arts et métiers, etc.) se répartissent les ouvrages restants en parts égales, soit dix à vingt titres en moyenne. Ce classement ne peut être qu'approximatif : trop d'ouvrages édités par Félice nous demeurent inconnus.

4. *L'Encyclopédie d'Yverdon*

a) *Le conflit avec les encyclopédistes français*

L'*Encyclopédie* ou *Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines* a été la principale publication de Félice. Cet ouvrage, qui ne comprend pas moins de cinquante-huit volumes in-4, dont six de *Supplément* et dix de *Planches* est, comme nous allons le voir, une refonte assez complète de l'*Encyclopédie* de Paris, avec un grand nombre d'articles nouveaux et d'additions originales. Son rôle et son influence semblent considérables et dépassent les limites de notre pays ; l'*Encyclopédie* d'Yverdon a sa place dans le mouvement des idées du XVIII^e siècle.

On pourrait croire, au premier abord, que les œuvres de Paris et d'Yverdon sont très proches parentes, qu'elles sont animées d'un même esprit, et que la dernière n'est qu'une simple contrefaçon de la première. Il n'en est rien ; au contraire, Félice et ses collaborateurs ont pris le contre-pied des doctrines françaises.

L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert¹ s'oppose à l'esprit classique : la tradition y est méprisée, la nouveauté, quelle qu'elle

¹ L'*Encyclopédie de Paris* in-fol. parut de 1751 à 1780 : a) texte, 1751-1765, 17 vol. ; b) planches, 1762-1772, 11 vol. ; supplément, 1776-1777, 5 vol. (dont un de planches) ; tableau analytique, 1780, 2 vol. ; soit, au total, 35 vol. Il y eut diverses reproductions ou imitations étrangères de cet ouvrage, notamment : 1. Lucques, 28 vol. in-fol. avec des notes et des additions de Diodati, dont 3 de planches, 1758-1771. 2. Livourne, 33 vol. in-fol., 1770. 3. Genève (impression de Jean-Léonard Pellet), 39 vol. in-4, dont 3 de planches, 1777-1779. 4. Lausanne et Berne (édition conforme à celle de Pellet, imprimée par la STI, et la STB), 39 vol. in-8, dont 3 de planches, 1781. Les unes et les autres sont toutes des copies plus ou moins complètes de l'*Encyclopédie* de Paris (voir MACCABEZ, *op. cit.*, p. 23 et 24, qui commet des erreurs dans son énumération).

soit, aimée. « On peut y trouver une philosophie rationnelle à opposer à cette philosophie du surnaturel qui est le fond même et comme le vil du christianisme. » Grosso modo, les encyclopédistes de Paris se sont proposé : 1. de changer l'orientation de l'esprit français, en art comme en philosophie, en littérature comme en morale, de prendre le contre-pied des doctrines chères au XVII^e siècle ; 2. de pousser les esprits vers les préoccupations rationnelles, scientifiques et pratiques ; 3. de dénoncer les imperfections de la législation et de l'administration françaises ; et surtout, 4. de détruire la religion chrétienne et de la remplacer par une sorte de religion de l'humanité et de la bienfaisance¹. But non avoué, but soigneusement dissimulé à cause des rigueurs de la censure. Tout est là : les « philosophes » ont la haine du Christ et de son Eglise.

Or il en va tout autrement de l'*Encyclopédie* d'Yverdon : elle est d'inspiration chrétienne. Certes, elle l'est selon l'« orthodoxie » protestante de l'époque, elle entend aussi se soumettre aux « lumières d'une raison éclairée », et elle entend aussi obéir au grand principe de la tolérance, cher au XVIII^e siècle. Seulement — et c'est là le point important — les encyclopédistes d'Yverdon rédigent leurs articles conformément « aux principes de notre sainte religion, l'unique consolation dans les tracasseries de cette vie et au caractère d'un honnête homme »². « L'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la vie avenir, les récompenses et les peines, la rédemption opérée par la mission du fils de Dieu, l'amour du prochain, etc. Voilà des points qui doivent attirer toute notre attention. »³ Comme l'écrivit

¹ E. FAGUET, « L'Encyclopédie », p. 794-824.

² Lettre de F à ?, citée par MACCABEZ, *op. cit.*, p. 29. Avertissement à la fin du t. XXVIII de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, p. 798. « Quelques théologiens zélés ayant remarqué, dans les précédents volumes de l'*Encyclopédie*, quelques expressions auxquelles on pourroit donner un sens contraire à l'orthodoxie dont ils font profession, l'éditeur, en ayant été averti, a donné commission à un des plus grands théologiens du pays, de prendre une note exacte de toutes les propositions qui pourroient ne pas être parfaitement conformes aux principes de notre sainte religion, et d'y ajouter les corrections nécessaires, pour les publier à la fin du dernier volume. L'éditeur n'estimeroit rien son ouvrage et celui de ses collaborateurs, s'il eût le malheur de voir se glisser dans cet ouvrage immense, la moindre proposition, même incidente, contre les maximes éternelles et immuables de la religion évangélique, ressource la plus sûre et la plus consolante pour l'humanité. »

³ FÉLICE, *Leçons de logique*, t. II, p. 116.

Félice à Haller : « C'est le théologien qui a fait l'arbre encyclopédique, le philosophe et le littérateur y ont touché aussi. ¹ »

Selon Vuilleumier, le seul fait que l'ouvrage

a pu s'imprimer et se publier dans les terres de Berne, non seulement sans entraves mais avec l'agrément du gouvernement, montre clairement que son orientation spirituelle était différente. Chose non moins significative, l'œuvre était dédiée à Albert de Haller en qui le Napolitain de Félice, fugitif pour cause de religion, avait trouvé jadis un fidèle protecteur ².

Toutefois le fait n'est pas déterminant, puisque LL. EE. autorisèrent, en 1781, les Typographiques de Berne et de Lausanne à éditer l'*Encyclopédie* de Diderot et de d'Alembert ³. Mais il n'en est pas moins vrai que Félice était vu d'un bon œil à Berne ⁴.

Les différences de tendances étaient donc nettes ; la lutte ne pouvait être qu'acharnée entre les deux partis qui, tous deux, selon leurs conceptions, entendaient faire œuvre d'apostolat. Les philosophes avaient, au fond, un plan simple et précis : déchristianiser la France, s'attaquer à la religion partout où elle sévit. Et voilà que Félice et ses gens venaient se mettre en travers de leur route ! La bataille était désormais engagée.

Félice aura contre lui deux groupes principaux d'adversaires : l'un composé de Voltaire, de d'Alembert, de Diderot et de Grimm. l'autre composé du libraire Panckoucke et des journalistes de Bouillon. Les griefs que les uns et les autres formulent contre Félice et ses collaborateurs sont différents. Les premiers se meuvent sur le plan des idées et s'attaquent aux doctrines, les seconds n'envisagent que le côté matériel et financier de l'affaire, craignant la concurrence d'Yverdon. Des rapports n'en existent pas moins entre ces deux groupes qui luttent contre un ennemi commun ⁵.

¹ Lettre de F à H du 7 décembre 1770, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 151-153.

² H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, t. IV, p. 303.

³ Voir p. 208, note 1.

⁴ B. G., mss. 740, t. IV, lettre de Bonnet à H du 24 mars 1769 : « Le protégé de votre République à Yverdon, Mr. Félice... »

⁵ D'autre part, il semble bien que Félice ne recueillit pas l'approbation générale en Suisse romande et qu'il n'eut pas que des admirateurs (ex. Bonnet, Tissot, etc.). On lira à ce sujet ce que Mingard écrit dans une *Lettre* au début des

Disons tout d'abord quelques mots des premiers. Le premier volume de l'*Encyclopédie* d'Yverdon n'est pas encore sorti de presse que déjà le clan des philosophes s'agite. Voltaire, en septembre 1769, écrit à Panckoucke, en réponse à l'une de ses lettres :

Quant à l'Italien qui veut, dit-on, refondre, avec quelques Suisses, l'*Encyclopédie* faite par des Français, je n'ai jamais entendu parler de lui dans ma retraite¹.

Voltaire ment avec effronterie ; il connaît Félice depuis longtemps, renseigné, en tout cas, par son ami Bertrand ; et puis, n'avait-il pas écrit à d'Alembert, en juin de la même année :

Je vous ai mandé, mon cher ami, mon cher philosophe, si vous travaillez à la nouvelle *Encyclopédie*. Les éditeurs de Paris ont paru craindre un rival dans un apostat italien, nommé Félice. C'est un polisson, plus imposteur encore qu'apostat, qui demeure dans un cloaque du Pays de Vaud. Ce fripon, qui a été prêtre autrefois, et qui en étoit digne, qui ne sait ni le français ni l'italien, prétend qu'il a 4000 souscriptions et il n'en a pas une seule ; il veut tromper Panckoucke. J'ai peur que la librairie ne soit devenue un brigandage ; pour la philosophie elle n'est qu'une esclave².

Si Voltaire est sincère, il se trompe lourdement : Félice a bel et bien un grand nombre de souscripteurs, ce qui fait dire à d'Alembert, l'année suivante dans une lettre à Voltaire, que « l'infortunée *Encyclopédie* a besoin que les honnêtes gens forment un bataillon carré pour la soutenir ». D'ailleurs, dans cette même lettre, il laisse échapper le mot qui met au jour son véritable sentiment et celui de son parti :

Réflexions sur l'économie politique de VERRI (Lausanne 1773), p. XXX : Après avoir fait l'éloge du « laborieux éditeur de l'*Encyclopédie* d'Yverdon », Mingard ajoute : « ... mais je sais aussi que l'envie, la jalousie, et des oppositions d'intérêt à l'occasion de son entreprise, font parler plusieurs personnes non en gens de lettres, mais en libraires. » Voir aussi l'attitude d'E. Bertrand et des associés de la STN, p. 240 et 241.

¹ Lettre de Voltaire à Panckoucke du 29 septembre 1769, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 29.

² Lettre de Voltaire à d'Alembert du 4 juin 1769, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 29 et 30.

Je vous recommande le Suisse Félice et ses coopérateurs, du nombre desquels sont quelques polissons d'écrivailleurs français, qui prétendent, à ce qu'on dit, élever autel contre autel. A en juger par les programmes ou prospectus qu'ils ont publiés, ce sera de la besogne bien faite ; et je ne doute pas que cette société de gens de lettres ne renferme plusieurs Suisses de porte nouvellement arrivés de Zug ou d'Unterwald¹.

Il faut en convenir, l'*Encyclopédie* d'Yverdon se répand : « Personne ne la lit, déclare d'Alembert, mais on l'achète. »² Dans leur *Correspondance littéraire*, Grimm et Diderot font entendre un même son de cloche :

Je ne parle ici, ni de l'édition qu'on a faite à Lucques à mesure que les volumes ont paru à Paris, ni de celle qu'un moine défroqué, établi à Yverdon en Suisse, nommé M. le Professeur de Félice, débite actuellement avec autant d'effronterie et d'incapacité que de succès : car il semble que la liste des travailleurs auxquels il prétendait s'être associé pour la correction et la révision de cet ouvrage immense a reçu un démenti public de la plupart d'entre eux³, sans que cela ait empêché son *Encyclopédie*, rapiécée de toutes sortes de guenilles, de se vendre aux frais et dommages des souscripteurs⁴.

On remarquera que l'édition de Lucques retient à peine leur attention — il ne s'agit que d'une vulgaire contrefaçon — tandis que celle du « moine défroqué » excite leur verve. L'ensemble des textes cités nous met au clair : l'inquiétude et la hargne des philosophes s'expliquent aisément. Il faut ajouter, pour être complet, que Voltaire avait encore d'autres raisons de s'attaquer à Félice. Il le connaissait par Bertrand qui travaillait pour lui tout en le détestant⁵. Le même Bertrand admirait le patriarche de Ferney qui, en retour, appréciait « l'hérétique charitable et bienfaisant »⁶. Et puis, en 1766, Félice avait écrit et imprimé les *Lettres aux désœuvrés*, ouvrage assez prolixe qui raconte pêle-mêle les querelles littéraires du temps ; le conflit Hume-Rousseau

¹ Lettre de d'Alembert à Voltaire en 1770, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 30.

² MACCABEZ, *op. cit.*, p. 30.

³ Voir p. 213-215.

⁴ GRIMM et DIDEROT, *Correspondance littéraire*, t. 1, du 1^{er} janvier 1771.

⁵ Voir p. 132 et 133.

⁶ MACCABEZ, *op. cit.*, p. VIII, passage cité d'une lettre de Voltaire à EB.

y occupe une trentaine de pages dans lesquelles Voltaire est vivement attaqué, accusé d'avoir calomnié Rousseau et d'avoir attisé la dispute entre les deux camps. « Tout en chérissant ton génie, on déteste ton cœur... Oses-tu bien reprocher des contradictions à quelqu'un, toi dont les ouvrages fourmillent de contradictions et d'erreurs? ¹ »

On peut croire que Voltaire n'avait pas pardonné à Félice de telles apostrophes et qu'il nourrissait à son égard la plus vive antipathie. La rage des encyclopédistes fut donc certaine, mais elle n'empêcha point l'*Encyclopédie* d'Yverdon de se publier et de se vendre. Toutefois, son influence et son rayonnement spirituels en furent certainement diminués.

Voyons maintenant l'attitude du second groupe. Au début de l'année 1769, la *Gazette de Leyde* annonçait l'ouvrage d'Yverdon avec une liste des collaborateurs : Haller, Tissot, Bernouilli, Ostervald, Bertrand, Gessner, Bonnet et Félice ². Cet avis émanait des libraires Gosse et Pinet, de La Haye, principaux intéressés à l'édition. Au départ, on commettait une imprudence en donnant à la légère les noms des collaborateurs. Il y avait eu, soi-disant, malentendu entre Félice et ses correspondants de Hollande :

Si dans la première annonce de mon édition de l'Encyclopédie, on a nommé quelques savans de la Suisse, c'est la faute de mes amis de Hollande qui, sans ma participation, annoncèrent mon édition dès qu'ils virent que vous aviez fait annoncer la vôtre dans leurs gazettes, et ils dressèrent cette annonce d'après mes lettres, dans l'une desquelles je leur marquois les sources que nous pourrions avoir en Suisse et non pas que j'avois déjà assurées. Dès que cette annonce vint à ma connaissance, j'en avertis les savans nommés. Haller ³, Bonnet ⁴, Tissot n'ont point voulu s'y prêter, s'excusant sur

¹ V. ROSSEL, *op. cit.*, t. II, p. 227 et 228 : « L.L. F.F. s'étaient émus de cette publication, dont elles firent arrêter provisoirement la vente. On rendit ensuite à l'auteur les exemplaires saisis parce qu'on n'y releva « absolument rien qui pût motiver une confiscation » ; on lui recommanda néanmoins de ne rien imprimer contre « la religion, le gouvernement et les bonnes mœurs ». Je n'ai pas retrouvé cet ouvrage.

² *Gl.* du 14 février 1769.

³ Voir p. suivante. Haller collabora plus tard à l'*Encyclopédie* d'Yverdon, après sa rupture avec les encyclopédistes français.

⁴ On se souvient que Félice et Bonnet étaient brouillés depuis 1761 et que, malgré les efforts du typographe d'Yverdon, Bonnet n'avait guère modifié son

attitude ; Félice, insistant, écrivit en 1769 à Bonnet pour l'engager à fournir quelques articles à l'*Encyclopédie*, invite qu'il refusa. « Ma santé, Monsieur, lui écrivit Bonnet, suffit à peine à la composition de mes propres ouvrages : comment suffiroit-elle à la révision et ouvrages d'autrui et surtout à celle d'une Encyclopédie ? J'ai fait un examen raisonné d'environ 200 articles de cette immense compilation ; mais cet examen n'est que pour moi et pour quelques amis choisis. J'en ai donc assez pour porter un jugement solide de ce dictionnaire. Le refondre, ou plutôt le *refaire*, seroit le travail d'une société qui s'en occuperait au moins pendant 30 ans, et encore lui échapperoit-il une foule d'erreurs ou de méprises. Je ne saurois donc vous encourager le moins du monde à tenter une entreprise qui ruineroit votre santé et vos affaires. D'ailleurs, j'apprends indirectement, qu'on pourroit bien publier dans quelque tems six nouveaux volumes, qui contiendront des augmentations, des corrections, etc. C'est tout ce que j'en sais. Peut-être parviendrés-vous à découvrir quelque chose de plus sur ces volumineux suppléments » (B. G., *Inv.* 740, fol. 31 verso, lettre de Bonnet à F du 21 janvier 1769). Lors de la parution de l'article de février 1769, Bonnet fit parvenir un *Contre-avis* à la *Gazette de Leyde*, dans lequel il désavouait hautement la collaboration que Félice lui attribuait (B. G., *Inv.* 740, t. IV, lettre de Bonnet à H du 24 mars 1769). Bonnet fit parvenir à Félice la lettre suivante : « Non, Monsieur, ces petites remarques sur l'*Encyclopédie* ne sortiront jamais de mes mains. Je ne les ai pas même abandonnées à mes meilleurs amis. Elles sont d'ailleurs trop peu de chose pour un travail tel que le vôtre. Je ne puis vous dire toute ma surprise à la lecture d'un *Avis* inséré dans la *Gazette de Leide*, N^o XIII, 14^e de février, et où l'on me donne au public pour un des auteurs de la nouvelle édition de l'*Encyclopédie*. Je n'ai été informé que fort tard de cet *Avis*. Il ne peut guère partir que de vous, Monsieur ; et si, en effet, vous l'avez fait insérer dans cette gazette, comment est-il possible que vous m'ayés annoncé si expressément au public, avant même que d'avoir reçu ma réponse, qui n'étoit que sous la date du 21 de février ? Comment, après avoir reçu cette réponse, ne vous êtes-vous point hâté de donner un contre-avis dans la même gazette ? J'ai donc écrit sur le champ à un ami célèbre que j'ai à Leide, pour le prier de faire mettre dans la gazette de cette ville un contre-avis si nécessaire, que je me devois à moi-même et que je devois à la vérité. Je le laisse le maître de la manière de le tourner parce que je conois sa prudence et sa modération. Mon illustre ami, Mr. de Haller, est nommé le premier dans cet *Avis* dont j'ai à me plaindre. J'ai toutes les raisons du monde de douter qu'il soit nommé ici avec plus de fondement que moi. Vous êtes nommé le dernier, et ceci semblerait confirmer que vous êtes l'auteur de l'*Avis*. Ne prenez point, Monsieur, en mauvaise part le juste reproche que je suis forcé de vous faire ; mais il ne seroit pas bon que vous me fissiez contracter auprès du public une obligation que ma santé, mes occupations et mes forces ne me permettroient point du tout de remplir. Je vous le répète, j'ai tout lieu de présumer qu'une si grande entreprise ne nuise beaucoup à votre santé et à vos affaires » (B. G., *Inv.* 740, fol. 34 verso, lettre de Bonnet à F du 25 mars 1769).

leurs grandes occupations. C'est un malheur, mais il n'est point sans remède. Pour vous éviter la peine de publier leurs déclarations, j'ai prié mes amis de le faire eux-mêmes et d'avertir le public du mé-sentendu, et que ces trois Messieurs n'y travailleroient point¹.

Ses ennemis allaient profiter de ce malentendu, comme on va le voir. Cette même année 1769, Panckoucke avait annoncé au public une réimpression de l'*Encyclopédie* de Paris². A cet effet, il sollicita une autorisation du gouvernement qui lui fut refusée. Il se décida alors à faire paraître un *Supplément à l'Encyclopédie de Paris*, en commun accord avec les éditeurs Cramer de Genève, Robinet de Bouillon et Rey d'Amsterdam³. Malheureusement, à la même époque, Félice se proposa le même objet. Toutefois,

ayant appris ensuite que les entrepreneurs de la nouvelle édition de l'*Encyclopédie* de Paris faisoient aussi travailler plusieurs grands hommes à un supplément, l'éditeur de celle d'Yverdon prit la résolution d'attendre ce supplément, pour en donner un à ses souscripteurs plus complet et plus considérablement amélioré⁴.

D'où la colère de Panckoucke : Félice pouvait librement imprimer son *Encyclopédie* et lui, à Paris, en était empêché ! Il souhaitait imprimer un *Supplément* et voilà que Félice contrecarrait ses plans par de semblables intentions ! Enfin, Félice n'ajournait son projet que pour profiter de son travail, le piller et offrir aux souscripteurs un supplément plus complet et à meilleur compte ! Panckoucke passa aussitôt à l'attaque : l'*Encyclopédie* d'Yverdon n'a pas de succès. Félice ment effrontément comme un Italien qui ne sait pas le français, etc. Tout cela en abondance dans les feuilles de l'époque. A quoi le typographe d'Yverdon lui répondit honnêtement :

¹ Lettre de F à Panckoucke du 27 avril 1769, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 32-34. Pour ma part, je ne crois pas qu'il y ait eu malentendu entre ces auteurs et Félice qui semble bien avoir voulu leur forcer la main.

² *Mercur de Hollande*, février 1769, p. 372.

³ Voir MACCABEZ, *op. cit.*, p. 28 et 29, qui commet des erreurs de date.

⁴ B. V. N., lettre de F à STN du 24 août 1771 : selon Félice, l'annonce de son projet, en mars 1769, dans les gazettes, avait précédé celui de Panckoucke.

Si j'avois quelque intérêt à vous persuader du nombre de mes souscripteurs, je pourrois le faire fort aisément, en vous envoyant une seule lettre originale d'un de mes amis qui, à la date du 7, me marquoit que les souscriptions, chez lui et dans sa seule ville, montoit déjà à 310. Mais cela vous importe aussi peu de le savoir qu'à moi de vous en persuader... Vous dites que je ne sçais pas le françois : vous avez raison. Mais sans avoir une académie, nous avons ici des personnes capables de donner à nos productions une tournure passable, ce qui sullit en fait de sciences. Nous ne promettons pas au public des pièces d'éloquence. Je serai éditeur de cet ouvrage, je ferai même des articles qui seront de mon ressort. Mais il s'en faut bien que je soye assez hardi pour entreprendre l'amélioration d'un pareil ouvrage... Vous me menacez de critiques, de persécutions, si elles sont bien méritées, je les supporterai avec patience ; si elles sont injustes, je les mépriserai. Au reste, méprisons et détestons même souverainement toute dispute, toute chicane publique ; je ne vous en donnerai jamais occasion ; plus encore, je ne répondrai pas le mot à celles qui pourroient venir de votre part, à moins qu'il ne s'agisse de calomnies, car je ne les souffrirai point. Si l'occasion se présentera, soit publique, soit particulière, je ferai toujours les plus grandes éloges de votre entreprise¹.

Mais Panckoucke n'était pas au bout de ses tribulations ; à peine eut-il fait imprimer les trois premiers volumes de son *Supplément*, qu'ils furent saisis et transportés à la Bastille, « par ordre supérieur, sans aucune espérance d'être délivrés », pour y séjourner jusqu'en 1776. Quant à leur éditeur, il y fut aussi enfermé quelque temps².

Ainsi Félice bénéficiait de l'interdiction de l'*Encyclopédie* de Paris et pouvait en toute tranquillité imprimer et écouler la sienne, attendant la parution du *Supplément* de Paris. Seulement Panckoucke n'était pas seul, il avait des associés et des imprimeurs directement intéressés à son édition. La saisie des six mille volumes du *Supplément*, représentant une somme de 50.000 francs, était pour eux une perte énorme et, de ce fait, ils n'en étaient que plus mal disposés à l'égard

¹ Voir p. 207, note 1.

² GRIMM et DIDEROT, *op. cit.*, du 1^{er} janvier 1771. B. V. N., lettre de Panckoucke à STN du 19 novembre 1777 : « Je ne suis point surpris de la concurrence que nous éprouvons, il y a près de 8 ans que cette affaire a été pour moi une occasion de supplices... Félice n'est-il pas venu nous barrer par son in-4^o au moment de la publication de l'in-folio ? N'ai-je pas été mis à la Bastille ? 6000 volumes in-folio n'y ont-ils pas restés six ans ? »

de Félice. Parmi eux, il faut mentionner les *journalistes de Bouillon*, éditeurs du *Journal encyclopédique* — qui s'imprimait chez eux — et que Pierre Rousseau, Morand, Prévost de la Caussade, Robinet, Yvon, Querlon, les deux Castillon et d'autres rédigeaient¹. Or c'est à Bouillon que l'*Encyclopédie* de Paris devait être réimprimée et que les premiers volumes du *Supplément* sortirent de presse. On comprendra sans peine l'irritation des journalistes qui, jusque là, avaient accueilli favorablement les livres de Félice et en avaient donné des comptes rendus élogieux. Le *Journal encyclopédique* de janvier 1768 contient, à la suite d'un article sur les *Principes du droit de la nature et des gens* de Burlamaqui, les lignes suivantes qu'il vaut la peine de transcrire :

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen de cet excellent ouvrage : ce que nous en avons dit ou rapporté, suffit pour en donner une juste idée, ainsi que des talens de M. de Félice. Ce sçavant estimable a fixé son domicile à Yverdon ; il y a établi une pension, où il donne des leçons de philosophie, de mathématique, de physique, d'histoire, de géographie, de droit naturel et de religion, sciences qu'il est très en état d'enseigner, et sur la plupart desquelles il a publié des écrits qui lui font honneur. Il a en même tems une imprimerie sous sa direction, et il se propose de donner des impressions ou réimpressions des ouvrages les plus importants et les plus utiles. Celui dont nous venons de rendre compte prouve qu'il ne se borne pas aux soins de la typographie : mais qu'il fait la fonction d'éditeur, comme autrefois les Etienne et les Manuce, en donnant un nouveau prix aux ouvrages par ses propres additions. Ces sortes de phénomènes sont trop rares aujourd'hui dans la République des lettres, pour ne pas s'empreser à les faire connoître et à leur rendre toute la justice qu'ils méritent. Il est si difficile surtout de trouver des maîtres de pension qui possèdent des connoissances aussi étendues et aussi solides que M. de Félice, qui doit attirer l'attention de tous les parens qui regardent l'éducation de leurs enfans comme l'héritage le plus précieux qu'ils puissent leur transmettre².

Opposons à ce texte la critique, parue en 1771 dans le même périodique, des *Discours philosophiques sur les principes fondamentaux de la religion* de l'abbé Jérusalem : le ton a changé :

¹ MICHAUD, *op. cit.*, t. XXXIX, p. 150-152.

² *J.E.*, janvier 1768, p. 47 et 48.

Ce qu'on vient nous donner sous ce titre, n'est qu'une mauvaise copie, dans laquelle l'original est tellement défiguré, qu'il n'y a presque plus moyen de l'y reconnaître... Ce n'est pas encore tout ; le traducteur a osé prendre la liberté d'en changer l'ordre des pensées, d'y ajouter des pages entières de son propre fond, et de mutiler enfin tellement l'original, par les grands et fréquens retranchemens qu'il y a faits, que ce seroit faire très grand tort à M. Jérusalem, que de vouloir juger de son ouvrage d'après cette traduction¹.

Cette citation montre un profond changement d'attitude : l'affaire de l'*Encyclopédie* était survenue et avait fait des imprimeries d'Yverdon et de Bouillon des rivales acharnées.

Dans un de ses numéros de mai 1771, la *Gazette de La Haye* insérait une lettre de Louis Dutens² sur l'*Encyclopédie* d'Yverdon³. Gosse la transmet aux journalistes de Bouillon qui la reproduisirent, accompagnée de notes perfides, dans leur fascicule du 15 juin. Ces notes, selon eux, étaient dues aux éditeurs de l'*Encyclopédie* de Genève. 1. Dutens affirme que les éditions de Lucques et de Livourne sont imparfaites et d'une exécution très ordinaire, la note ajoute :

N'ayant point vu les éditions de Lucques et de Livourne, nous ne sommes pas en état de juger par nous-mêmes de la justesse de ces reproches. Nos correspondans nous en ont parlé néanmoins sur un autre ton ; et nous serions tentés de regarder cette critique comme un à-propos pour relever le mérite de l'*Encyclopédie* d'Yverdon qui ne devoit point avoir besoin de cette ressource ; il est rare que les ouvrages aussi importants que ce dictionnaire, doivent leur succès à de petits moyens.

2. Dutens rappelle l'annonce prématurée des collaborateurs de Félice et s'efforce de le justifier ; la note ajoute :

Quoique dise M. de Félice, et quoiqu'on dise en sa faveur, il ne s'est point justifié du désaveu formel qu'il a essuyé de la part de ces sçavans, et qu'ils n'ont point rétracté. M. Dutens compromet d'autant plus cruellement Mr. de Félice que nous avons en main les preuves de cette assertion.

¹ *JE*, janvier 1771, p. 139 et 140.

² *Louis Dutens*, 1730-1812, auteur et éditeur (des ouvrages de Leibniz entre autres), vécut surtout en Angleterre (MICHAUD, *op. cit.*, t. XII, p. 395-399).

³ Lettre parue dans le « Supplément » de la *Gazette de La Haye* du 31 mai 1771, et envoyée à cette feuille par Gosse.

3. Il explique que Félice a su néanmoins réunir tous les collaborateurs dont il avait besoin, mais que leurs noms ne seraient pas donnés pour l'instant ; la note ajoute :

Ce mystère affecté laisse des soupçons que l'éditeur ferait bien de dissiper, pour son honneur et la satisfaction de ses souscripteurs. Les seuls sçavans que M. de Félice ait nommés, l'ont désavoué ; on assure que plusieurs d'entr'eux se sont enfin rendus à ses invitations pressantes ; et sans les nommer, on se contente de dire qu'ils seront connus par la suite. A quoi cela ressemble-t-il ? Quelle que soit la raison de *cet incognito*, il n'est guère propre à inspirer la confiance ; est-il quelque sçavant qui ne se fasse pas un honneur d'avoir contribué à ce beau monument des sciences et des arts, qui sera la gloire de ce siècle ?

4. De plus, dit Dutens, quelques auteurs de la première *Encyclopédie* (celle de Paris),

mécontens des obstacles qu'ils avoient rencontrés dans le cours de leurs premiers travaux, se sont engagés à fournir des articles à l'Encyclopédie d'Yverdon, et ils ont pris cette occasion de s'exprimer avec plus de clarté sur des sujets que les *circonstances du gouvernement* sous lequel ils écrivoient, ne leur permettoient pas de traiter avec liberté. Ils ont aussi saisi avec empressement ce moyen de corriger les fautes où la précipitation dans laquelle ils s'étoient nécessairement trouvés, les avoit fait tomber.

Ce qui lui attire les foudres de l'annotateur :

Il seroit à souhaiter que cela fût ainsi ; l'Encyclopédie d'Yverdon auroit un degré de perfection dont elle est bien éloignée. Elle contient à la vérité des corrections : et voici de quelle espèce elles sont pour la plupart. On a mutilé, par exemple, le beau discours préliminaire des éditeurs de Paris, sous prétexte de n'en conserver que la partie philosophique : est-ce là donner une preuve de goût et de philosophie ? *Dans les corrections occasionnées par la différence de religion, on s'éloigne de l'impartialité des premiers encyclopédistes, pour faire pencher la balance en faveur des opinions prépondérantes en Suisse, ainsi que l'a remarqué avant nous un habile critique...* L'Encyclopédie d'Yverdon contient aussi beaucoup d'additions : et c'est ici la partie qui appartient spécialement aux nouveaux encyclopédistes ; mais quand on en aura retranché ce qu'ils ont copié, mot pour mot, de plusieurs dictionnaires connus, tels que le Dictionnaire

militaire, ceux d'histoire naturelle, de chymie, de musique, etc., il restera peu de chose qu'ils puissent dire *réellement à eux*; M. de Félice compte peut-être ces dictionnaires parmi ces collaborateurs qu'il ne veut pas nommer. Ce ne seroit rien si les articles étoient bons, bien choisis, et au moins copiés avec intelligence : ce qu'on ne peut pas dire de quelques-uns. On a reproché aux additions de morale d'être des morceaux de sermons écrits d'un style lâche et prolix. Etc.

Enfin, l'article se terminait par la remarque suivante :

Que M. de Félice tâche d'achever son entreprise ; qu'il travaille tranquillement à son édition avec ses collaborateurs secrets ; et qu'il n'envie plus les supplémens que l'on prépare pour l'édition de Paris, que les souscripteurs de celle-ci n'envient ses *améliorations*. Au reste, comme il est naturel de croire que les articles *Charlatanerie, Envie, Jalousie, Présomption*, etc., etc. seront faits de main de maître dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon, peut-être y empruntera-t-on quelque chose pour les supplémens, ainsi que dans d'autres articles de ce même dictionnaire ; mais on se gardera bien de lire seulement les articles *Bonne foi, Désintéressement, Equité, Impartialité, Nom célèbre, Style*, etc., etc., etc.¹.

Quelle fut la réponse de Félice ? Si nous en croyons Maccabez, « de Félice resta étranger à cette polémique, les notes malveillantes du *Journal* ennemi lui paraissant probablement indignes d'un coup de plume »². C'est bien mal connaître l'homme ! En fait, il en va tout autrement. Que l'on juge plutôt : en juillet, Félice fait insérer dans le *Journal helvétique* la lettre de Dutens³ et, en août, sa vengeance est prête :

Les journalistes de Bouillon, écrit-il au banneret Ostervald, associés à l'entreprise de Genève, mais principalement au supplémens qui s'imprimeront chez eux, n'auroient pu prendre un plus mauvais parti pour leurs véritables intérêts, que celui de publier toute sorte d'impertinences contre mon *Encyclopédie*. Ils sont excusables : ils n'en savent

¹ *JE*, juin 1771, p. 445-554 : « Lettre de M. Dutens à M. de *** sur les différentes éditions de l'*Encyclopédie* ».

² *MACCABEZ*, *op. cit.*, p. 37.

³ *JH*, juillet 1771, p. 289-296. La lettre de Dutens est suivie de quelques remarques amicales des rédacteurs du *JH* à l'égard de l'œuvre d'Yverdon.

pas davantage ; et porté à m'acquitter religieusement des devoirs que la loi naturelle m'impose, je m'en vais les [illisible], et leur donner la leçon la plus efficace qu'ils puissent recevoir ¹.

Le moyen ? Brandir à nouveau le projet de 1769 : un supplément in-folio yverdonnois à l'*Encyclopédie* de Paris. Dans cette intention, il fit parvenir à la Typographique de Neuchâtel un avis pour le *Journal helvétique* ; cet avis expliquait l'abandon du projet et sa reprise ² :

Les souscripteurs seront amplement dédommagés de ce retard par le plaisir d'avoir un supplément bien plus complet qu'ils n'avoient lieu de l'attendre ; d'autant plus que le supplément qu'on attend va être mis sous presse à Bouillon dans l'imprimerie des journalistes encyclopédiques (*voilà la véritable cause de l'animosité de ces journalistes contre l'Encyclopédie d'Yverdon*). L'on continue à souscrire chez les principaux libraires de l'Europe pour ce supplément d'Yverdon, à raison de 24 livres de France le volume in-folio, même exécution typographique que celle de l'*Encyclopédie* de Paris... Ce sont mes idées : vous pouvez, Messieurs, les rendre comme vous le trouverez bon, sans cependant les changer, ni les ôter : celle que le *Supplément* ira sous presse à Bouillon dans l'imprimerie des journalistes est essentielle. On voudroit le cacher ; mais j'en suis assuré ; vous pourriez peut-être [illisible] en parenthèse à la fin de l'avis, en faisant sentir au public que les journalistes de Bouillon, intéressés dans la réimpression de l'*Encyclopédie* de Paris et dans le *Supplément* qui s'imprimera chez eux, osent publier toutes sortes de racontances contre l'*Encyclopédie* d'Yverdon, qui cependant a assez perré partout par son mérite, etc. ³.

D'autre part Félice se décida, à la même époque, à donner une contrefaçon du *Journal encyclopédique* (en collaboration avec la Typographique de Neuchâtel), mais ce projet rencontra des difficultés et n'aboutit pas ⁴.

Ces lignes nous montrent comment Félice « resta étranger à cette polémique » ! Le *Supplément* de Paris n'ayant pu être livré aux

¹ B. V. N., lettre de F à Ostervald du 21 août 1771.

² Voir le début de cet avis, p. 215.

³ B. V. N., lettre de F à STN du 24 août 1771. Voir également B. V. N., lettres de STN à F des 17 et 31 août 1771, *JH*, août 1771, p. 513 et 514. *GB* du 17 août 1771.

⁴ Voir p. 135-137.

acheteurs, l'imprimeur d'Yverdon dut l'attendre et, jusqu'en 1776, ne parla plus de son projet.

Dutens poursuivit la polémique engagée. Il envoya au *Journal encyclopédique* une lettre justificative que l'on publia dans le numéro du 15 mars 1772, accompagnée de commentaires aussi malveillants que ceux du numéro de juin 1771 : « Je puis vous assurer, Messieurs, avec la plus exacte vérité, écrit Dutens, que je n'ai jamais eu la moindre correspondance, directe ou indirecte, avec l'imprimeur ou les compilateurs de l'Encyclopédie d'Yverdon. »

Sa lettre précédente a été écrite en toute liberté et dans le but de renseigner des amis ; si elle est « tombée entre les mains de ceux qu'elle favorise » et qui « s'en sont prévalus jusqu'à l'imprimer », elle n'en devait pas moins être regardée « comme une lettre particulière ». En effet, ajoute la note, « cette lettre a paru, à la vérité, très particulière ; et plus elle l'étoit, moins on devoit la rendre publique : c'est une petite manœuvre de certaines gens qui sentent leur foiblesse, et qui, pour graver, s'accrochent péniblement à tout ce qu'ils rencontrent, arbustes, buissons, épines, tout cela leur est égal, pourvu qu'ils arrivent ».

Dutens affirmant que plusieurs savants suisses travaillent à l'ouvrage d'Yverdon et que certains auteurs de l'*Encyclopédie* de Paris, tels Jaucourt et Haller, y collaborent également, l'annotateur conclut :

Nous respectons beaucoup les talens de MM. les sçavans de la Suisse ; mais ils nous permettront de dire que l'Europe en fournit qui certainement figureroient bien à leur côté, et qu'ils ne rougiroient pas de reconnoître pour leurs maîtres : ce sont ceux-ci précisément qui ne travaillent point à la compilation d'Yverdon, et qui désavouent formellement cette énorme collection¹. Au reste, les sçavans dont

¹ Les journalistes de Bouillon feignent d'ignorer la collaboration de l'astronome Lalande à l'*Encyclopédie* d'Yverdon. Lalande n'avait-il pas lui-même écrit à Pierre Rousseau : « J'ai été cet automne à Yverdon, voir le travail de la nouvelle Encyclopédie. J'ai été fort content de l'éditeur, Mr. Félice, et de ses coopérateurs, des secours qu'il s'est procurés et de la manière dont il exécute son entreprise. Je continue à faire les articles d'astronomie et quelques autres, et j'ai engagé quelques savans de Paris à nous seconder. Cette édition vaudra mieux que celle de Paris ; elle sera à meilleur marché et elle mérite d'être encouragée.

parle Mr. Dutens sont d'Yverdon et de la banlieue : cette ville est très heureuse d'être si féconde en grands hommes. Nous les ferons bientôt connoître.

Ce texte était suivi, dans le même numéro, d'un article tiré de la *Gazette universelle de littérature* de Deux-Ponts ; les critiques les plus vives s'y succèdent : le dictionnaire d'Yverdon paraît avec trop de lenteur, Félice abuse de la crédulité du public par des annonces

flatteuses, insérées dans la plupart des gazettes de Hollande, et dans toutes celles où l'on met ce que l'on veut et où l'on peut se faire louer autant qu'on le désire, en payant seulement tant par lignes de l'éloge ; cette facilité ne laisse pas d'avoir ses avantages ; M. de Félice en a profité ; personne n'en peut être surpris ; et nous avouons que nous le serions beaucoup, s'il ne l'eût pas fait.

La réclame de l'éditeur d'Yverdon peut donc se comparer au charlatanisme du marchand « qui ne néglige rien pour attirer les chalands de son côté, qui leur vante ses denrées, et qui décrédite, autant qu'il peut, celles de son voisin »¹. Etc., etc.

La rage des adversaires de Félice se traduisit encore d'une autre façon. Comme il s'agissait pour eux de contrecarrer par tous les moyens possibles l'œuvre de Félice, ils s'efforcèrent de jeter le discrédit sur l'éditeur d'Yverdon en faisant paraître sous son nom plusieurs ouvrages scandaleux². Félice avait déjà été, avant la parution de l'*Encyclopédie*, la victime de pareils procédés : en 1768, on avait

Nous avons vu les premiers volumes, vous reviendrez de vos sentiments contre cet ouvrage » (lettre de Lalande à Rousseau du 25 décembre 1770, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 49).

¹ *JE*, mars 1772, p. 444-450 : « Lettre de M. Dutens, au sujet de l'*Encyclopédie* d'Yverdon [et] Article tiré de la *Gazette universelle de littérature* n° 18, année 1772 ».

² E.-H. GAULLIER, *op. cit.*, p. 108 : « [Félice] ne se faisait pas faute de multiplier par l'impression des ouvrages qui, au dix-huitième siècle, étaient singulièrement recherchés par les amateurs de littérature scandaleuse, par exemple le *Traité des trois Imposteurs*, l'*Enfer détruit*, etc. De Félice, quand il mettait sous presse quelque nouvel écrit un peu scabreux, disait que, puisque le monde voulait être trompé, il fallait le servir selon son goût. *Mundus vult deceptus esse ; decipiatur mundus.* » Le fait me semble pour le moins douteux.

répandu, entre autres, le *Traité des trois imposteurs*, « à Yverdon, de l'imprimerie du Professeur de Félice »¹, ce qui obligea Félice à protester publiquement :

Le directeur de l'imprimerie d'Yverdon, étant informé que des livres impies et indécents se répandent dans les pays étrangers, sous le nom et la raison de son imprimerie, déclare devant le public, qu'il n'est jamais sorti, et qu'il ne sortira jamais de ses presses aucun ouvrage qui puisse blesser la Religion, le gouvernement et les mœurs. Il n'a pas à craindre qu'on le soupçonne dans le pays où il est établi, et où sa réputation est assez mise à couvert par la censure, à laquelle il se soumet avec une fidélité irréprochable. Il fait donc cette déclaration, une fois pour toutes, pour se prémunir dans l'opinion des étrangers, contre une espèce de calomnie si odieuse et si aisément impunie, à la faveur de l'obscurité dont se couvrent ses méprisables auteurs².

On peut le croire sur parole : sa religion lui défendait un tel genre d'impressions et, à supposer qu'il n'en eût pas eu, habile comme il l'était, il n'aurait pas commis l'imprudence de mettre son nom dans des livres interdits !

En 1769 paraissent sous son nom l'*Enfer détruit* du baron d'Holbach³ et les *Réflexions philosophiques sur la marche de nos idées*⁴. En 1772, Félice est soupçonné d'avoir publié l'*Évangile du jour* ; il doit s'en défendre auprès de LL. EE. et obtient gain de cause⁵. Il est pour le moins curieux que ces textes subversifs soient précisément publiés durant les années où Félice lutte contre le parti des encyclopédistes français. Quels sont les éditeurs de ces textes ? Le clan des philosophes ou celui des journalistes de Bouillon ? S'agit-il des persécutions promises par Panekoucke ?⁶ On ne saurait le dire.

¹ On peut affirmer, au simple examen de l'exemplaire de la B. Y., petit in-8 de 160 p. (n° 2234 bis), que cet ouvrage n'a pas été imprimé à Yverdon.

² GB du 26 novembre 1768.

³ Voir MACCABEZ, *op. cit.*, p. 21.

⁴ « A Yverdon, de l'imprimerie du Professeur de Félice, 1759 », in-8 : le faux-titre donne : 1769. A l'examen, il est évident que ce texte n'a pas été imprimé à Yverdon. Voir l'exemplaire de la B. R. (111 Bk 17).

⁵ A. C. B., Ratsmaual n° 312, p. 141, du 12 mai 1772.

⁶ Voir p. 216.



Vue de la Rue du Lou à Yverdon

Le maison d'habitation de Félée est le cinquième bâtiment de la rangée de gauche; son
 Imprimerie est le troisième de la rangée de droite (à l'enseigne « Bon Vin »).

En 1775, Félice songeait toujours à donner un *Supplément in-folio* à l'édition de Paris, et il écrit à Haller pour lui demander sa collaboration. Son acharnement n'a pas diminué : « *Je ne lâcherai pas prise si aisément*, lui dit-il ; je voudrais publier un second prospectus et offrir au public un supplément composé de celui de ces Messieurs [suppl. de Bouillon] et de nos matériaux. »

Il désire simplement que Haller lui donne la permission de faire usage de son nom et lui dicte quelques conseils de temps à autre ¹. L'ouvrage est de nouveau proposé en souscription en 1776 : il est indispensable de posséder un texte qui comble les nombreuses lacunes de l'*Encyclopédie* de Paris, le *Supplément* de Panckoucke, dont le premier volume est hors de presse, se montrant insuffisant. Aussi Félice, entouré de ses principaux collaborateurs, donnera un *Supplément* à l'édition de Paris et à ses contrefaçons, de Lucques, de Livourne et de Genève, en puisant aux sources suivantes : a) le *Supplément* de Panckoucke ; b) l'*Encyclopédie* d'Yverdon ; c) les matériaux déjà rassemblés pour ses dictionnaires de médecine et de justice. Cet ouvrage, « imprimé d'ailleurs dans un pays où la vérité a le bonheur de jouir de tous ses droits », comprendra six ou sept volumes in-folio, sans planches ; pour dédommager les souscripteurs qui ont dû attendre, il leur sera demandé 20 livres de France par volume, au lieu des 24 qu'il avait autrefois exigées. Enfin, « la personne qui fera quatre souscriptions, aura le quatrième exemplaire pour sa peine, en s'adressant directement à moi ». L'œuvre promise sortira rapidement de presse et les souscripteurs recevront le dernier volume d'Yverdon quelques mois après celui de Paris ². Toutefois, le projet ne se réalisa pas et fut abandonné définitivement ³ ; l'année suivante, Félice avertissait le public que

¹ Lettres de F à H des 5 et 9 juillet 1775, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 154-156.

² GL du 27 septembre 1776 : l'avis est signé : « de Félice, Yverdon, ce 4 juin 1776 ».

³ Toutefois, si nous en croyons Elie Bertrand, toujours bien renseigné, Félice commença l'impression de ce supplément in-fol., en 1775 : « Le 1^{er} volume in-4^o du supplément est sous presse, de même que le 1^{er} volume in-folio du supplément pour l'édition de Paris et de Genève » (B. V. N., lettre d'EB à Jean-Elie Bertrand du 24 mai 1775).

ayant parcouru les trois premiers volumes du Supplément qu'on publie à Paris chez Stoupe, libraire, rue de la Harpe, et à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, et les ayant trouvés fort bons et très propres à remplir le but que lui-même s'étoit proposé, déclare qu'il se désiste de cette entreprise.

En conséquence, les nombreux souscripteurs étaient priés de retirer leur argent auprès des libraires, puisqu'ils trouveront dans le *Supplément de Paris* ce qu'ils attendaient du sien¹.

En 1779, le projet d'un *Second supplément à l'Encyclopédie d'Yverdon* attira de nouvelles critiques à l'imprimeur. Félice, ayant « enfin cédé aux sollicitations qu'on lui a faites », se décide à en entreprendre l'édition avec Pierre Gosse junior et fils de La Haye. L'ouvrage in-4 comprendra quatre volumes de texte et un volume de planches ; la souscription sera ouverte dès le 1^{er} mai 1779 et fermée à la fin d'août ; le premier volume paraîtra à la fin d'octobre, les autres volumes de deux en deux mois, etc.². Aussitôt, la Société typographique de Londres se hâta de proposer aux possesseurs de l'*Encyclopédie d'Yverdon* un ouvrage intitulé : *L'Esprit des encyclopédistes*

¹ GL du 25 mars 1777. Félice omet de dire qu'il s'agit du *Supplément de Panckoucke* qui figure au nombre des éditeurs, avec Rey d'Amsterdam et Stoupe et Brunet de Paris. La raison de l'abandon de Félice est simple : ce *Supplément* contient un bon nombre d'articles tirés de l'*Encyclopédie d'Yverdon*. (Voir : *Supplément à l'Encyclopédie de Paris*, t. 1^{er}, p. IV, Avertissement : « Les articles à la fin desquels on trouve la marque ou les lettres suivantes : (+) (B. C.) (C. C.) (D.) (D'A.) (D. F.) (D. G.) (G. M.) (H.) (H. D. P.) (J.) (P.) (P. B.) (T.) (T. D. G.) et (V. A. L.) sont tirés des éditions étrangères de l'*Encyclopédie* : mais on y a fait quelques changemens, retranchemens et additions. Comme les savans qu'elles désignent ne se sont point fait connoître, nous sommes dans l'impossibilité de les nommer. Nous nous contenterons de dire que ces articles nous ayant paru bien faits, intéressans, propres à contribuer au progrès des sciences et des arts, nous avons jugé à propos de les faire passer dans ce supplément. » Or, la majeure partie des initiales précédentes désignent les noms des collaborateurs de l'*Encyclopédie* de Félice. Ses adversaires, qui avaient tant décrié son travail, le pillaient à leur tour. N'était-ce pas un désaveu formel de leurs critiques ? (Les *Encyclopédies* de Genève et de Lausanne et Berne, déjà citées, copies de l'édition française, contiendront aussi ces mêmes textes de l'édition d'Yverdon.)

² GL du 15 juin 1779.

françois ou *Recueil des pièces philosophiques contenues dans l'Encyclopédie de Paris et omises dans celle d'Yverdon, enrichi des « Questions sur l'Encyclopédie » par Mr. de Voltaire, pour servir de troisième supplément à l'Encyclopédie d'Yverdon.* Cette étrange annonce semble une mystification ; lecture faite, l'on ne sait qu'en penser ! Si elle contient quelques louanges à l'adresse de l'éditeur d'Yverdon, qui peut se glorifier « d'avoir laissé en arrière de plusieurs siècles l'Encyclopédie de Paris », elle lui ménage aussi quelques perfidies. « Mais pourquoi Mr. de Félice continue-t-il à mépriser les travaux d'une classe de gens de lettres si répandue sur la terre, celle des philosophes ? Pourquoi supprimer leurs opinions et leurs maximes ? » Pourquoi a-t-il affecté, dans les cinquante-huit volumes de son édition, « un silence profond sur la façon de penser des philosophes, qui certainement ne sont pas la partie la moins importante de la République des lettres ? » Enfin, pourquoi a-t-il supprimé dans son œuvre plusieurs morceaux « philosophiques » de l'édition parisienne, « articles qui en faisoient le plus grand mérite » ? Aussi bien, l'*Encyclopédie* d'Yverdon, malgré sa supériorité, « a un vuide, qui la défigure et qui fera dire toujours aux philosophes modernes, qu'elle est incomplète, qu'elle ne satisfait pas tous les goûts, et que l'éditeur ne s'est pas conformé aux diverses façons de penser des lecteurs ».

Pour remédier à ces insuffisances, le *Troisième Supplément* contiendra tous les articles « philosophiques » de l'*Encyclopédie* de Paris « que la délicatesse religieuse, et à notre avis mal entendue, de Mr. de Félice lui a fait supprimer dans la sienne ». Complétée comme il le faut, l'*Encyclopédie* d'Yverdon brillera désormais « sur toutes les autres ». La souscription est ouverte, les volumes étant de même format, papier et caractères que ceux de l'édition suisse ; le premier tome paraîtra en janvier 1780, etc.¹ Encore une fois, l'on peut se demander si ce projet est sérieux. Émane-t-il de la seule Société typographique de Londres ? Qui s'abrite derrière son nom ? Ne

¹ *Gl.* des 10 et 24 août 1779.

faudrait-il pas y voir l'influence des « philosophes », opposés à la « délicatesse religieuse mal entendue » de Félice et de ses collaborateurs ?

L'un et l'autre projet demeurèrent sans suite et, en 1780, la *Gazette de Leyde* avertissait les souscripteurs que la publication de ces deuxième et troisième *Suppléments* n'aurait pas lieu et que Pierre Gosse junior et fils remboursaient « les premiers fournissements payés en avance »¹.

En 1782, Félice n'avait rien perdu de sa colère contre les encyclopédistes français ; il commente dans le *Tableau raisonné*, d'une manière désobligeante, l'annonce d'une *Encyclopédie méthodique* entreprise par Panckoucke : l'*Encyclopédie* de Paris est un « prétendu trésor », ses auteurs « en rougissent encore et en rougiront toute leur vie », et « pour peu qu'on connoisse les premiers élémens d'une science ou d'un art quelconque, en consultant l'*Encyclopédie* de Paris, on ne sauroit s'empêcher de crier à l'imposture, et de regarder ce grand monument comme le plus mauvais livre qui soit sorti des presses depuis l'invention de l'imprimerie ». Il poursuit sur ce ton pour mieux mettre en valeur son propre ouvrage :

« Un des plus grands hommes du siècle, que la République des lettres a perdu ces temps passés, avoit raison de dire, en voyant les premiers volumes de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, qu'il verroit avec plaisir qu'on vendit l'*Encyclopédie* de la bibliothèque publique de sa patrie pour le prix de la reliure, parce que c'étoit le mérite le plus réel de ce livre. Ce langage de la raison est bien différent de celui du fanatisme² ! »

Telles sont les luttes que Félice dut soutenir contre ses adversaires français. Elles montrent l'acharnement et le courage de notre typographe et les difficultés qu'il rencontra. Elles prouvent l'importance que les encyclopédistes accordèrent à l'œuvre yverdonnoise. Aurait-ils manifesté un tel mécontentement, auraient-ils mené une attaque aussi vive s'il ne s'était agi que d'une vulgaire contrefaçon ?

¹ *GL* du 16 mai 1780.

² *TR*, février 1782, p. 241-258.

b) *Parution de l'ouvrage*

I. LE TEXTE

1770

(tomes I^{er} et II)

Le tome I^{er} est hors de presse en septembre ou à la fin d'octobre au plus tard. Le tome II, à la fin d'octobre, est près de son achèvement, il paraît au début de décembre et est livré à la fin du même mois ¹.

1771

(tomes III à IX)

Le tome III est fort avancé à la fin de décembre, il sort de presse à partir de février. Le tome IV est hors de presse en avril. Le tome V en juillet, le tome VI à la fin de juillet ou au début d'août, le tome VII en septembre, le tome VIII en novembre et le tome IX en décembre ².

1772

(tomes X à XVIII)

Le tome X paraît en février, le XI en mars, le XII en mai, le XIII en juin, le XIV en juillet-août, le XV en septembre, le XVI en octobre, le XVII en novembre et le XVIII en décembre ³.

¹ T. I^{er}, approb., non datée. T. II, approb. du 1^{er} décembre 1770. B. V. N., lettres d'EB à Ostervald des 27 octobre, 8 et 26 décembre 1770. *JH*, août et novembre 1770, p. 477-478 et 161-188.

² T. III, approb. du 1^{er} février 1771. T. IV, approb. du 1^{er} avril 1771. T. VI, approb. du 18 juillet 1771. T. VII, approb. du 10 septembre 1771. T. VIII, approb. du 6 novembre 1771. T. IX, approb. du 22 décembre 1771. *JH*, mai 1771, p. 3-30. Id., juin, p. 153-156. Id., juillet, p. 259-288. Id., août, p. 379-395. Id., septembre, p. 3-19. Id., novembre, p. 248-257. Id., janvier 1772, p. 3-19. B. V. N., lettre de F à STN du 24 avril 1771 : le t. IV est achevé. Lettre de F à STN du 11 décembre 1771 : Le t. VIII est fini et expédié, le t. IX s'assemble. Lettre de F à STN du 29 février 1772.

³ T. X, approb. du 4 février 1772. T. XI, approb. du 13 mars 1772. T. XII, approb. du 28 avril 1772. T. XIII, approb. du 1^{er} juin 1772. T. XIV, approb.

1773

(tomes XIX à XXVIII)

Le tome XIX paraît en février, le XX en mars, le XXI en avril, le XXII en mai, le XXIII en juin-juillet, le XXIV en juillet, le XXV en septembre, le XXVI en octobre, le XXVII en novembre et le XXVIII en décembre ¹.

1774

(tomes XXIX à XXXVIII)

Le tome XXIX paraît en janvier, le XXX en mars, les XXXI et XXXII en avril-mai, le XXXIII en juin, le XXXIV en juillet, le XXXV en août, le XXXVI en septembre, le XXXVII en novembre et le XXXVIII en décembre ².

1775

(tomes XII à XLII)

Le tome XII paraît en février, le XL en mars probablement, le XLI en avril-mai et le XLII en mai-juin ³.

du 15 juillet 1772. T. XV, approb. du 25 août 1772. T. XVI, approb. du 2 octobre 1772. T. XVIII, approb. du 18 décembre 1772. B. V. N., lettres de F à STN des 29 février, 28 mars, 25 avril, 10 octobre et 30 décembre 1772, et de F à Fauche du 28 mars 1772. MACCABEZ, *op. cit.*, p. 198 et 199, lettre de F à G.-E. de Haller du 11 février 1772.

¹ T. XIX, approb. du 10 février 1773. T. XX, approb. du 15 mars 1773. T. XXI, approb. du 8 avril 1773. T. XXII, approb. du 17 mai 1773. T. XXIII, approb. du 25 juin 1773. T. XXIV, approb. du 2 août 1773. T. XXV, approb. du 15 septembre 1773. T. XXVI, approb. du 18 octobre 1773. T. XXVII, approb. du 18 novembre 1773. T. XXVIII, approb. du 22 novembre 1773. *GL* des 11 mai, 20 juillet, 2 et 19 novembre 1773. B. V. N., lettre de F à STN du 15 décembre 1773.

² T. XXIX, approb. du 20 janvier 1774. T. XXX, approb. du 24 février 1774. T. XXXIII, approb. du 9 juin 1774. T. XXXIV, approb. du 11 juillet 1774. T. XXXV, approb. du 8 août 1774. T. XXXVI, approb. du 19 septembre 1774. T. XXXVII, approb. du 15 novembre 1774. T. XXXVIII, approb. du 15 décembre 1774. *GL* des 25 février, 10 juin, 22 juillet et 19 août 1774.

³ T. XXXIX, approb. du 28 janvier 1775. T. XLI, approb. du 20 avril 1775. T. XLII, approb. du 22 mai 1775.

II. LE SUPPLÉMENT

1775

(tomes I^{er} à III)

Le tome I^{er} paraît en juillet-août, le II en septembre et le III à la fin de l'année ¹.

1776

(tomes IV à VI)

Le tome IV paraît en janvier, le tome V en févriers-mars et le VI avant mai ².

III. LES PLANCHES

1775

Soi-disant en chantier en août 1774 déjà, le tome I^{er} ne paraît qu'au courant de l'année 1775 ³.

1776

Les tomes II et III ⁴.

1777

Les tomes IV et V ⁵.

¹ T. I^{er}, approb. du 24 juillet 1775. T. II, approb. du 15 septembre 1775.

² T. IV, approb. du 5 janvier 1776. T. V, approb. du 19 février 1776.

B. V. N., lettre de Dentan (impr. F) à STN du 8 mai 1776.

³ GL du 19 août 1774.

⁴ GL des 14 juin et 24 septembre 1776. B. V. N., lettres de Dentan (impr. F) à STN du 8 mai 1776, de du Puget (impr. F) à STN du 18 décembre 1776, et de F à STN du 28 décembre 1776.

⁵ GL du 7 février 1777.

1778

Les tomes VI et VII ¹.

1779

Les tomes VIII et IX.

1780

Le tome X et dernier, avant le mois de septembre ².

c) *Les collaborateurs*

Il ne sera fait mention, dans les lignes suivantes, que des auteurs dont Félice a donné la liste au volume X des planches de l'*Encyclopédie* ³.

L'ouvrage est dédié à Albert de Haller (H. D. G.) ⁴. On se souvient que, dès l'établissement du projet, il avait été pressenti et que son nom avait figuré dans la liste des collaborateurs, mais qu'il avait refusé de contribuer à l'œuvre commune ⁵. Haller connaissait Félice de vieille date et avait, somme toute, à son égard, un certain mépris ; la manière dont il parle de l'imprimeur d'Yverdon dans ses lettres à Bonnet nous le certifie. Seulement, Félice était tenace, il

¹ GL du 15 mai 1778.

² B. V. N., lettre de F à STN du 13 septembre 1780.

³ Où Félice parle des « marques de la plupart des auteurs qui ont contribué à la perfection de l'*Encyclopédie* d'Yverdon ». Par exemple, Félice ne donne pas dans sa liste le nom de Formey qui a pourtant collaboré à son *Encyclopédie* (lettre de F à H du 7 décembre 1770, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 151-153 : « C'est Mr. Formey qui a fait l'article *Abauvit...* ») Dans une lettre à Deluc, il parle d'un certain auteur qui, par l'entremise du savant genevois, se propose de lui envoyer un texte sur « la théorie des parallèles » (B. G., lettre de F à Deluc du 1^{er} septembre 1771, non cotée). D'après A. VERDEIL, *Histoire du canton de Vaud*, t. III, p. 315, Louis de Bons, professeur de théologie à Lausanne, aurait donné quelques articles à l'*Encyclopédie* d'Yverdon.

⁴ Entre parenthèses : les initiales des divers auteurs, telles qu'elles figurent dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon.

⁵ Voir p. 213.

désirait ardemment l'appui du grand Bernois, qui finit par céder. Haller avait d'abord travaillé à l'*Encyclopédie* de Paris ; il était entré en relations avec Paucoucke en 1759, par l'entremise de Heilmann de Bienne¹. Il envoya encore quelques articles au *Supplément*, mais ne tarda pas à se brouiller avec les éditeurs² ; dès avril 1772, il était libre à leur égard :

Me voilà détaché des encyclopédistes ; ils l'ont bien voulu. Ces philosophes ne se croient liés par aucun contrat ; ils vouloient d'ailleurs supprimer à leur gré de mes articles ceux qu'ils n'approuvoient pas... D'ailleurs les maximes et le style de ces *Cacouacs* m'étoient insupportables³.

Il lui devenait donc plus facile de travailler à l'*Encyclopédie* d'Yverdon, dont il déclarait, en 1770, qu'« elle sera du moins plus innocente et moins dangereuse » que celle de Paris⁴, pour avouer, en 1772, que « c'est une excellente entreprise que je soutiens de mes encouragemens »⁵.

Aussi le tome XVIII, paru à la fin de cette année-là, contient-il plusieurs articles de physique et de médecine du grand Haller, qui assura désormais sa collaboration à l'industriel typographe.

Gabriel Mingard⁶ (G. M.) ou (M. D. B.)⁷ est l'auteur des textes théologiques et philosophiques.

¹ MACCABEZ, *op. cit.*, p. 38.

² MACCABEZ, *op. cit.*, p. 38-40.

³ Lettre de H à Bonnet du 18 avril 1772, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 40. En mars de la même année, il écrivait encore à l'un de ses fils : « Vous me dites : « *Votre encyclopédie* ». Je ne suis point de celle d'Yverdon et vous ne sauriez l'ignorer » (lettre du 5 mars 1772, citée par E.-H. GAULLEUR, « Albert de Haller, sa correspondance », *Revue suisse*, t. XII, 1849, p. 305).

⁴ Lettre de H à Bonnet du 25 décembre 1770, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 40.

⁵ Lettre de H à Gremmingen, en 1772, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 41 : « Es ist endlich eine tüchtige Manufactur, die ich aufzumuntern beirage. »

⁶ Gabriel-Jean-Henri Mingard, 1729-1786, d'une famille originaire de Chappelle s/Moudon. Pasteur à Giez, Grandson, Orthe et Assens. Fondateur de la Société littéraire de Lausanne. Auteur de l'*Abrégé élémentaire de l'histoire naturelle* et de plusieurs mémoires (*DHBS*). Membre de la Société économique d'Yverdon et bienfaiteur de la B. Y. (B. Y., reg. A, p. 67 et 68, des 3 avril et 5 juin 1776 et I.B, p. 227).

⁷ Avis de l'éditeur en fin du t. X des *Planches* : « (M. D. B.) Les tabus de M. Mingard ayant été admirés, s'attirèrent nécessairement des envieux qui commencèrent à répandre qu'on trouvoit dans les articles (G. M.) des endroits

Alexandre-César Chavannes¹ (C. C.) fit ses premières armes, nous dit Maccabez, dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon, à laquelle il donna des articles de théologie et d'histoire sacrée qui, tous, « se signalent par leur orthodoxie ».

Elie Bertrand (B. C.) contribua à l'œuvre commune par des articles de théologie et de minéralogie. Il avait immédiatement accepté d'y travailler sans croire, toutefois, à son succès. N'avait-il pas écrit, en 1770, à Neuchâtel : « *Je comence à croire qu'elle réussira* »², et n'avait-il pas envoyé le conseil suivant aux rédacteurs du *Journal helvétique* :

Voilà, le second volume de l'*Encyclopédie* est délivré, le 3^e est avancé. *En parlant du second, j'éviterai tout ce qui a l'air de critique qui ne sera point du tout approuvé en Suisse. Je prendrai un article nouveau ou refondu, bien fait ou passable, je le ferai valoir, et je citerai les autres sans approuver ni louer*³.

Félice, Haller, Mingard, Chavannes et Bertrand sont les principaux artisans de l'*Encyclopédie* d'Yverdon et « forment, pour ainsi dire, le gros de la troupe ».

Jacques Deleuze⁴ (D.), « très habile botaniste », se chargea de la botanique et d'autres branches de l'histoire naturelle.

qui n'étoient pas conformes à l'orthodoxie de notre sainte religion. J'en prévins M. Mingard, qui bien plus orthodoxe que les auteurs de ces reproches, mais bien éloigné de continuer à nourrir leur jalousie, prit le sage parti d'employer deux marques. Il continua la première (G. M.) pour les articles qui n'avoient point de rapport à la religion, et fit usage de (M. B. D.), marque tirée du nom de sa campagne près de Lausanne, pour signer les articles qui pourroient donner prise aux clameurs ridicules des bigots. Dès lors, les articles (M. B. D.) ont été trouvés très orthodoxes, parce qu'on n'a plus reconnu M. Mingard à cette marque. Quelle arme pour ceux qui regardent les théologiens comme des êtres dangereux dans la société !... »

¹ *Alexandre-César Chavannes*, 1731-1800, d'une famille originaire de Vevey. Pasteur à Bâle de 1759 à 1766, ensuite professeur à l'Académie de Lausanne (DHBS). Auteur de divers ouvrages de théologie, de linguistique et d'anthropologie. Censeur. Il a publié un ouvrage chez Félice. (Voir p. 89.)

² B. V. N., lettre d'EB à STN du 8 décembre 1770.

³ B. V. N., lettre d'EB à STN du 26 décembre 1770.

⁴ *Jacques-Antoine-Henri Deleuze*, d'une famille de réfugiés huguenots, né à Lausanne. Pasteur et secrétaire de l'Académie de Lausanne. Féru d'histoire naturelle, de physique et de mathématiques. Sa vie fut abrégée par un travail trop intense : il mourut chez Félice, à Bonvillars, le 26 juin 1774, où il avait été invité à prendre quelque repos (voir : *Suppl.*, t. III, p. 290, un article sur Deleuze par B. C.).

Le Dr Bourgeois ¹ (B. M.) fournit quelques articles de médecine pratique.

Samuel-Rodolphe Jeanneret ² (J.) est l'auteur d'une vingtaine d'articles sur la mécanique, l'électricité et les sciences pratiques.

Mr. de Félice ne pouvoit rencontrer mieux. Mr. Jeanneret entend très bien les matières qu'il a traitées ; il est très bon mécanicien et s'amuse pareillement du dessin et de la peinture, avec beaucoup de talens pour cet art... Mr. de Félice, que n'a-t-il eu des Jeanneret pour tous les genres ! ³

Il fut chargé de la direction des gravures et des principaux dessins de l'*Encyclopédie* ⁴.

Jean-Henri d'Andrié ⁵ (D. G.) a fourni tous les articles de géographie générale, plusieurs articles de géographie de la Suisse et une dissertation sur la *Diète d'Allemagne*.

¹ Nicolas-Maximilien Bourgeois, d'Yverdon. Docteur en médecine, membre de la Société médico-physique de Bâle et de la Société économique de Berne, l'un des fondateurs de la filiale d'Yverdon. Auteur de divers mémoires (dont un *Mémoire sur la terre à foulon d'Yverdon*, présenté à la Société économique de cette ville en 1764 et publié, en 1765, dans les *Mém.* de la Soc. écon. de Berne). Bienfaiteur de la B. Y., à laquelle il a donné 73 livres en argent, « un œuf monstrueux d'autruche » et 374 volumes. Lié d'amitié avec Félice, il fut parrain de deux de ses fils, Daniel-Nicolas-Samuel et Fortuné-David (A. C. V., *Eb* 141¹², p. 176 et 271. B. Y., reg. B. Y., p. 4 ; p. 49, du 3 mai 1764 ; p. 52, du 6 décembre 1764 ; p. 59, du 18 avril 1765. LB, p. 54).

² Samuel-Rodolphe Jeanneret, originaire de Neuchâtel, fit ses études à Bâle où il fut l'élève de Daniel Bernouilli. Il a séjourné à Grandson. Souscripteur à vie et bienfaiteur de la B. Y. (B. Y., LB, p. 185).

³ Jacques BERNOUILLI III, dans ses *Lettres sur différens sujets*, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 47.

⁴ Voir *Avis* de l'éditeur en fin du tome X des *Planches*, p. 3 : Il n'est donc pas à proprement parler « l'auteur des superbes planches de l'*Encyclopédie* d'Yverdon » comme le dit MACCABEZ, *op. cit.*, p. 46 et 47. On a vu ailleurs (p. 107) que ces planches étaient des copies réduites de celles de l'édition de Paris.

⁵ Jean-Henri d'Andrié, 1729-1788, d'une famille neuchâteloise, de la branche de Valangin. Précepteur du prince Frédéric-Henri, neveu de Frédéric II ; baron de Gorgier dès 1765, conseiller d'Etat et chambellan du roi de Prusse. Amiral de Rousseau, il lui offrit l'hospitalité de son château — après l'affaire de Môtiers — que Rousseau ne put accepter (voir : *DHBS* ; ROUSSEAU, *Corresp.* ; MACCABEZ, *op. cit.*). Andrié et sa femme furent parrain et marraine de Henri-Barthélemy de Félice (A. C. V., *Eb* 141¹², p. 294).

Lécuyer ¹ (L.) fournit quelques textes littéraires.

Gottlieb-Emmanuel de Haller ² (H.) fut chargé des articles de géographie et d'histoire littéraire de la Suisse. Son travail nous semble de la plus grande médiocrité. Félice le critique sévèrement :

Je serois au désespoir, lui écrit-il, que mes lettres vous fissent la moindre peine ; mais mes lettres n'ont d'autre but que de vous prier de ne pas perdre de vue l'intérêt général de toute l'Europe dans vos articles : ce n'est pas à la quantité des feuilles que je regarde, mais à l'utilité et à l'intérêt des matériaux. Je mets dehors tout ce que les François avoient fouré dans cet ouvrage n'intéressant que la France ; et je serois fâché qu'on put me reprocher que *je remplasse les inutilités françaises par les inutilités helvétiques.*

Et dans une autre lettre, Félice lui déclare qu'il est mécontent de l'un de ses articles : « Je pris alors le parti de faire passer le vôtre, mais avec quelque regret qu'il ne fût pas manié avec plus d'intérêt. ³ »

Leur correspondance contient un acte passé entre eux deux, qui nous renseigne sur la manière dont Félice réglait ses collaborateurs : il sera versé à l'auteur 12 francs de Berne à 10 batz pièce par feuille de huit pages in-4, chaque page contenant deux colonnes et chaque colonne cinquante lignes. En outre, il lui sera remis deux exemplaires de l'*Encyclopédie* au fur et à mesure de sa parution, « en lui mettant à compte cinq francs par volume pour chaque exemplaire ». Les comptes se régleront à la fin de l'année, en argent comptant ou en livres :

Bien entendu que si Mr. Haller préfère d'avoir des livres en payement, il pourra choisir des livres lui-même, et il les recevra au prix coûtant, sans augmentation, et Mr. de Félice fera son possible pour les lui procurer.

¹ Lécuyer, d'origine neuchâtoise, mort « au commencement de l'impression du tome IV [1771] ». « Il s'étoit chargé des belles-lettres. »

² Gottlieb-Emmanuel de Haller, 1735-1786, fils aîné du grand Haller. Bibliothécaire à Berne, membre des Deux-Cents, grand-sautier, député dans les bailliages tessinois, greffier du tribunal, bailli de Nyon. Connu par son ouvrage *Bibliothek der Schweizer Geschichte*, 1786, 7 vol., « fruit de trente ans de travail, catalogue complet et appréciation critique de tous les manuscrits et imprimés parus jusqu'en 1786, concernant la Suisse, son histoire, sa topographie et son histoire naturelle » (DHBS).

³ Lettres de F à G.-E. de Haller des 8 et 11 décembre 1772, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 200-202.

Les articles fournis par l'auteur pourront être corrigés, augmentés ou diminués par l'éditeur et rédacteur de l'ouvrage ; il lui sera également permis de les laisser de côté et de ne pas les publier, « s'il croit que d'autres les ont mieux dressés ou qu'ils ne doivent pas avoir place dans cet ouvrage »¹.

Vincent-Bernard de Tschärner (D'A.)² rédigea divers articles remarquables sur l'histoire de la Suisse.

Léonard et Jean-Albert Euler (A. E. et J. A. E.), selon la liste des collaborateurs de Félice, ont aussi travaillé pour l'*Encyclopédie* d'Yverdon. Maccabez n'a trouvé qu'un seul article muni des initiales des « célèbres Euler, père et fils » ; il en existe probablement d'autres qui ont échappé à son investigation³.

Le Dr Perrelet⁴ (P.) fournit des articles de médecine.

Jean-André Deluc⁵ est l'auteur des articles *Brouillard* et *Baromètre*⁶.

L'astronome Lalande⁷ (D. L.) est, parmi les étrangers, l'un des collaborateurs les plus assidus. Il a donné à l'ouvrage d'Yverdon

¹ Lettre de F à G.-E. de Haller du 7 mai 1771, contenant l'acte signé le même jour à Berne et à Yverdon, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 192 et 193. Au sujet de G.-E. de Haller et de ses relations avec Félice, voir MACCABEZ, *op. cit.*, p. 186-203, lettres de F n^{os} 41 à 61.

² Bailli d'Aubonne.

³ *Avis*, vol. X des planches, p. 2. Félice parle des articles que ces auteurs ont fournis.

⁴ *Perrelet*, d'une famille originaire du Locle. Médecin-chirurgien à Neuchâtel. Il était le père de la deuxième femme de Félice. Il cessa de collaborer à l'*Encyclopédie* à la mort de sa fille, survenue en 1774.

⁵ *Jean-André Deluc*, 1727-1817, de Genève. Naturaliste et physicien. Membre du Conseil des Deux-Cents. S'expatria en Angleterre et en Allemagne. Il perfectionna le thermomètre de Réaumur et inventa un baromètre et un hygromètre qui porte son nom. Auteur de nombreuses publications scientifiques (*DHBS*). Il correspondit avec Félice dont plusieurs lettres se trouvent à la B. G. (1771-1773, non cotées).

⁶ B. G., lettre de F à Deluc du 4 ? 1771, non cotée.

⁷ *Joseph-Jérôme Le François de Lalande*, 1732-1807, membre de l'Académie de Berlin, professeur d'astronomie au Collège de France, auteur de nombreux ouvrages scientifiques ou d'autres sujets, tel le *Voyage en Italie* dont Félice fit deux éditions. Il fut en relations suivies avec le typographe d'Yverdon.

presque tous les articles d'astronomie qu'il contient, plusieurs éloges d'astronomes célèbres et quelques études de hautes mathématiques. Venu à Yverdon en 1770, pour rendre visite à Félice et « voir le travail de la nouvelle Encyclopédie », il repartit enchanté de l'éditeur et de son œuvre ¹.

Andry et Le Preux ² (A. et L. P.) n'ont donné qu'une douzaine d'articles. Le médecin Gaubius a écrit quelques articles de pathologie. L'anonyme S. n'a guère été plus généreux. Tandis que Portal ³ (P.) et Lieutaud ⁴ (T.) ont été de zélés collaborateurs. Goudin ⁵ (G. C.) et le père Ferry ⁶ (P. F.) ont écrit quelques articles de mathématiques. Dupuy ⁷ (H. D. P.) est l'auteur de diverses études sur les fortifications et la tactique. Quant à Vallet ⁸ (V. A. L.), il écrivit des articles relatifs aux inscriptions et un grand nombre sur les arts et métiers. Signalons encore les noms du père Barletti ⁹ (P. B.), auteur d'un ou deux articles de physique, et de Maclaine ¹⁰ (M.), auteur d'une étude sur la jurisprudence des Provinces-Unies. Félice (D. F.) assumait la charge la plus lourde de toutes : celle de réunir les divers textes, de les compléter, de les abrégier et de les mettre en ordre. Souvent, on

¹ Voir p. 222, note 1.

² Andry et Le Preux étaient tous deux « docteurs-régens de la Faculté de médecine de Paris ».

³ Antoine Portal, 1742-1832. Professeur de médecine au Collège de France, membre de l'Institut, plus tard médecin de Louis XVIII. Fit créer, en 1820, l'Académie royale de médecine. Auteur de divers ouvrages médicaux. Félice a imprimé ses *Observations sur la nature et le traitement de la rage*, en 1779.

⁴ Joseph Lieutaud, 1703-1780. Membre de l'Académie des sciences ; dès 1770, premier médecin du Roi. Auteur de plusieurs ouvrages de médecine.

⁵ Mathieu-Bernard Goudin, 1734-1817. Mathématicien et astronome. Auteur de plusieurs ouvrages sur ces sciences. Conseiller au Grand Conseil à Paris.

⁶ Le père Ferry était professeur de mathématiques à Reims.

⁷ Henri-Sébastien Dupuy de Bordes, 1746-1815. Professeur de mathématiques à l'École de Valence où il eut pour élève Bonaparte, puis à l'École d'artillerie de cette ville. A traité dans l'Encyclopédie de Paris les mêmes sujets que dans celle d'Yverdon.

⁸ Ancien lieutenant de police à Grenoble.

⁹ Professeur de physique à Paris.

¹⁰ Pasteur à La Haye. A probablement collaboré à l'Encyclopédie d'Yverdon grâce aux libraires Gosse et Pinet, correspondants de Félice.

se contentait de lui envoyer de brèves notes, qu'il utilisait lui-même pour écrire l'article demandé. Il est l'auteur d'une foule d'articles sur la jurisprudence — droit romain et droit naturel — philosophie, physique, mathématiques, etc. qui manifestent sa puissance de travail et son érudition extraordinaire ¹.

d) *L'entreprise*

On a vu que la mise sur pied et la réalisation de l'*Encyclopédie* n'avaient pas été sans difficultés. Mais il faut dire que Félice sut se ménager des avantages sérieux et de solides appuis : il n'entreprit rien à la légère. En 1770, il pouvait se risquer à de grands travaux : il avait établi tout un réseau de relations commerciales qui lui permettaient de réunir aisément les souscripteurs nécessaires. D'autre part, il n'était pas seul dans cette affaire : la Société typographique de Berne et les libraires-imprimeurs Gosse et Pinet de La Haye partagèrent, comme nous allons le voir, une partie des responsabilités. Dès l'origine, et jusqu'à la fin de la parution de l'*Encyclopédie*, les Hollandais s'en occupèrent. Ce sont eux qui firent les premières annonces de l'ouvrage, ce sont eux qui en assurèrent la réclame dans les journaux du Nord et de la France, ce sont eux enfin qui prirent la défense de Félice et de ses collaborateurs. On les voit, dans une circulaire adressée à leurs correspondants, soutenir énergiquement l'imprimeur d'Yverdon, « généralement connu, dans la République des lettres et dans l'Europe entière, pour un parfait honnête homme, incapable d'en imposer ou de manquer au public ». Ils s'efforcent d'y prouver que « tous les autres avis et accusations contre la personne et la candeur du Professeur de Félice, sont également un tissu de mensonges et de faussetés ».

Remarquons que les libraires de La Haye, dans cette même circulaire, en parlant de l'*Encyclopédie* de Félice, disent *nous*, preuve qu'ils sont intéressés à l'édition : « Plusieurs sçavans du premier ordre se sont adressés à nous, pour nous offrir leur secours et travail pour l'édition d'Yverdon... et vous pouvez en toute sûreté assurer

¹ Pour de plus amples renseignements sur les collaborateurs de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, voir MACCABEZ, *op. cit.*, p. 38-53.

ce même public, que Monsieur le Professeur de Félice et nous, remplirons très exactement nos engagements... » etc.

Il ne faut pourtant pas en faire des éditeurs *associés* à Félice ; je pense que leur rôle s'est borné à prendre ferme un grand nombre d'exemplaires et à en assurer l'écoulement à leurs risques et périls. Aussi bien, dans la même circulaire, Félice est-il qualifié d'*éditeur*, Gosse et Pinet de *distributeurs*¹. Les lettres qu'ils adressèrent à la Typographique de Neuchâtel nous donnent sur leur rôle et sur celui de la Typographique de Berne d'utiles renseignements. Pierre Gosse écrit, par exemple, en janvier 1771 :

»

Nous vous avons assuré, Messieurs, que vous n'aviez rien à craindre de la part de Monsieur de Félice, et avons compris qu'une bonne intelligence étoit indispensablement nécessaire entre vos deux maisons et avons toutefois cherché à y contribuer. Nous sommes mortifiés de voir que vous vous éloigné du chemin, nous sommes peu content et avons raison de l'être, de ce que vous dite dans votre journal, Messieurs, du tome I de l'Encyclopédie 4^o. Nous en avons été surpris, dans ce temps que nous sommes, que nous avons l'honneur d'être dans une si étroite liaison ensemble, *vous n'ignoré sûrement point que cette entreprise est pour 3/4 pour mon compte et 1/4 pour compte de la Société typographique de Berne*, à qui vous cherchés à nuire, et non à Monsieur de Félice, qui, au reste, ne vous a point donné, que nous sachions bien, à une telle conduite, à l'égard de cette importante entreprise².

Je ne m'expliquais pas, avant la lecture de ce texte, pourquoi les Neuchâtelois accordèrent une telle place à l'*Encyclopédie* d'Yverdon dans le *Journal helvétique* (par des extraits et des comptes rendus fréquents et élogieux, surtout et dès 1771). On peut s'en étonner, en effet : les rapports entre les deux maisons voisines n'étaient guère cordiaux ; en conséquence, comme le dit la lettre de La Haye, les Neuchâtelois s'étaient permis d'écrire quelques remarques peu amicales sur l'ouvrage d'Yverdon. L'avertissement de Gosse et Pinet les fit changer de tactique. Bons fournisseurs de ces libraires, ils leur

¹ B. V. N., circulaire imprimée de Gosse et Pinet du 2 août 1769, au sujet de l'*Encyclopédie* d'Yverdon.

² B. V. N., lettre de P. Gosse à STN du 18 janvier 1771.

envoyaient une grande quantité de leurs éditions¹ et ne désiraient point leur déplaire ! Aussi s'empressèrent-ils d'obéir aux injonctions de leurs correspondants. Ils insérèrent dans leur journal, en juillet 1771, la fameuse lettre de Dutens, selon le vœu de Gosse et Pinet et de Félice : « Nous vous prions de nous faire le plaisir d'insérer, Messieurs, dans votre journal, la lettre ci-incluse de Monsieur Dutens sur les différentes éditions de l'Encyclopédie. »²

Ce dont ils furent immédiatement remerciés : « Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous faire nos sincères remerciemens pour le pas que vous voulez bien prendre à nos intérêts à l'égard de l'Encyclopédie d'Yverdon⁴, d'autant que nous nous trouvons seuls chargés du reste de l'édition. »³

Et, en novembre 1771, la Typographique de Neuchâtel était décidément mise au pas, puisque les libraires de La Haye pouvaient se féliciter de « la bonne intelligence établie entre vous, Messieurs, et Monsieur de Félice, laquelle convenoit à l'un et l'autre »⁴.

En 1777, comme la Typographique de Neuchâtel se proposait d'éditionner une *Encyclopédie abrégée in-4*, P.-F. Gosse répondit aux associés qui lui avaient soumis leur idée :

Quant à votre Encyclopédie abrégée⁴, vous n'ignorez point que je suis intéressé à l'Encyclopédie d'Yverdon, et comme elle est toujours très accueillie, que je la crois préférable à toute autre, je ne me chargerai d'aucune, avant que le peu d'exemplaires qui en restent, dont mon cher père est seul possesseur, soient placés et que je n'en pourrai plus acquérir⁵.

On sait que, depuis 1774, Pierre Gosse n'avait plus qu'une activité limitée dans le commerce de librairie qu'il avait remis à son fils ; toutefois, il s'était réservé la vente de l'*Encyclopédie* de Félice :

De mon côté, écrit-il à Neuchâtel, je me suis uniquement réservé les gazettes hollandaises et françaises de la Haye et le seul article de l'Encyclopédie d'Yverdon, que j'ai continué depuis ce temps seul...

¹ Voir p. 137.

² B. V. N., lettre de Gosse et Pinet à STN du 1^{er} juillet 1771.

³ B. V. N., lettre de Gosse et Pinet à STN du 30 juillet 1771.

⁴ B. V. N., lettre de Gosse et Pinet à STN du 5 novembre 1771.

⁵ B. V. N., lettre de P.-F. Gosse à STN du 5 septembre 1777.

et par conséquent, ce n'est qu'à moi seul proprement que vous aurez à faire dans la suite, et je pense que vous vous en repentiriez aussi peu que Monsieur le Professeur de Félice, avec qui je traite seul depuis 4 à 5 ans, sous la même raison de Pierre Gosse junior et fils, pour l'Encyclopédie d'Yverdon dont je reçois toutefois 1600 exemplaires... etc.¹.

Les avis que ce libraire ne cessa de faire paraître dans les gazettes de Hollande, nous confirment la part importante qu'il prit à la vente de l'Encyclopédie. Chaque fois ils se disent, lui et son fils, « les seuls et uniques possesseurs de l'édition », « les seuls et uniques possesseurs du restant de cette édition », etc.². L'acharnement qu'ils mettent à la défendre égale celui de Félice. En 1780 encore, ils en font l'éloge, tout en démolissant l'ouvrage de Diderot et d'Alembert, « et n'envions pas aux imbécilles, ajoutent-ils, la douce satisfaction qu'ils éprouvent dans la possession d'un ouvrage [l'Encyclopédie de Paris], que la passion dont ils sont les victimes, leur présente comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain »³.

Pouvons-nous, grâce aux lettres des libraires hollandais, calculer le chiffre de tirage de l'Encyclopédie? Ils assurent recevoir les trois quarts de l'édition, soit 1600 exemplaires. S'ils disent vrai, Félice aurait alors imprimé quelque 2130 exemplaires, dont un quart acheté par la Typographique de Berne. Selon Voltaire, Félice, de son côté, prétendait avoir recueilli 4000 souscriptions⁴ (ce chiffre, selon toutes probabilités, est excessif et ne peut être retenu). Pourtant, malgré les affirmations des Hollandais, il ne semble pas qu'ils aient pris, avec la Typographique de Berne, la totalité de l'édition, puisque Félice vend de l'Encyclopédie pour son propre compte. (Par exemple, il en livre à la Typographique de Neuchâtel, à Grasset et à d'autres libraires de la Suisse romande ou de France, il fait revenir de Venise des exemplaires qu'il y a envoyés et qui y sont mal placés, etc.⁵.)

¹ B. V. N., lettre de P. Gosse à STN du 16 juillet 1779.

² GL des 25 septembre 1776, 15 mai 1778, etc.

³ GL du 16 mai 1780.

⁴ Voir p. 211.

⁵ Voir p. 144. Vu le succès de l'œuvre, il semble que le tirage ait été augmenté en 1771 et Félice obligé de réimprimer le(s) premier(s) volume(s) : « Comme je dois réimprimer les premiers volumes, si vous en souhaitez encore, vous avez

On sera donc proche de la réalité en affirmant que l'*Encyclopédie* d'Yverdon a été tirée probablement à 2500 ou 3000 exemplaires ¹.

5. La situation matérielle

Lorsque Félice arriva à Berne, en 1757, il était complètement démuné ; la ville lui fournit des secours, ses amis l'hébergèrent et lui procurèrent du travail : c'était la misère réelle. Quelques années plus tard, lorsqu'il installa l'imprimerie d'Yverdon, sa situation s'était améliorée ; il avait un peu d'argent, provenant soit de ses propres économies, soit de la dot de sa femme ². Toutefois, la somme ne dut pas suffire à l'établissement d'un pensionnat et d'un atelier typographique. Il contracta, vraisemblablement, des emprunts auprès de V.-B. de Tschanner ou de quelque autre particulier.

On a vu qu'en 1766 déjà, il put acheter la maison de la rue du Lac qu'il avait louée jusqu'alors. Ce n'était pas encore la prospérité. En 1769, selon Bertrand, Félice manquait de fonds et il en cherchait. La même année, il obtenait la bourgeoisie d'Yverdon sans parvenir à régler sur-le-champ les sommes dues, dont il ne s'acquitta que les années suivantes. Ce n'est vraiment qu'à partir de 1770 — début de l'*Encyclopédie* — que Félice connut, pour une période de six à dix ans, une situation financière stable. Malgré le maigre succès du

le tens de vous décider tout le mois prochain » (B. V. N., lettre de F à STN du 24 avril 1771). Ce qui vient confirmer un renseignement d'EB : « Il [Félice] se moquera des journalistes qui le décriront, puisqu'il est obligé de faire réimprimer le 1^{er} volume, à ce que l'on m'assure » (B. V. N., lettre d'EB à STN du 8 décembre 1776).

¹ Le fils de l'imprimeur, Charles de Félice, émet, à l'égard de la part de Gosse dans l'entreprise d'Yverdon, une opinion différente : « Nous n'avons plus depuis vingt ans et davantage une seule feuille de l'*Encyclopédie*. Gosse junior, libraire à la Haye, en acheta toute l'édition en 1770, et ce n'est que là et chez ses héritiers, qu'il serait possible de compléter l'exemplaire qui vous intéresse » (lettre de Ch. de Félice au pasteur Marron, président de l'Eglise réformée de et à Paris, du 7 février 1815, MACCABEZ, *op. cit.*, p. 137 et 138). On voit que cette opinion n'est que partiellement juste.

² A. C. V., reg. des testaments d'Yverdon 1773-1790, p. 393-395. Dot de 3000 francs : « Les quatre aînés enfans du premier lit préléveront trois mille francs que leur estimable mère porta en tout à la maison. »

Dictionnaire de justice et l'abandon du *Dictionnaire de médecine*, sa fortune s'augmenta. Les ouvrages qu'il édita durant cette époque s'écoulèrent vite et bien ¹. Ses bénéfices lui permirent d'acheter alors la campagne de Bonvillars ² (en 1772), une deuxième maison à Yverdon (en 1777) et un pré à Montagny. Mais il semble que, dès les années 1779-1782, les affaires se gâtèrent insensiblement. Que s'est-il passé? Je l'ignore au juste. Il eut de la peine à se faire payer par ses débiteurs, surtout de 1782 à 1789, obligé, à plusieurs reprises, de les menacer ou de les poursuivre. En avril 1779, il empruntait à un cousin par alliance, Samuel Develey, une somme de 800 livres, qu'il lui remboursa avec les intérêts en octobre de la même année ³. En 1782, il empruntait à Renouard de Bussièrea ⁴ 20.000 francs ⁵; en 1784, il était obligé de contracter un autre emprunt de 12.000 francs auprès de la Chambre des finances allemandes de Berne, en donnant en garantie son domaine de Bonvillars ⁶.

¹ Voir, par exemple, B. V. N., lettres de F à STN des 22 décembre 1781 et 17 septembre 1785.

² A. C. V., not. Grandson n° 1, minutaire, du 28 avril 1784: Félice avait acquis ce domaine de l'hoirie de noble Jean-Jacques Wagner, ancien bailli d'Yverdon, par acte signé le 24 septembre 1772. Félice était propriétaire, à Bonvillars, de la maison dite *du Tertre*, située en dessous de l'église, et non de celle nommée *la Cour* (comme l'affirme MACCABEZ, *op. cit.*, p. 17). Il avait un domaine de vignes considérable, soit une centaine d'ouvriers ». En 1777, il vend du vin à Samuel Develey qui en faisait le commerce : « J'ay acheté de Mr. le Professeur de Félice une courte d'environ 582 pots de vin rouge de 1775 et une autre d'environ 390 pots aussi de rouge 1776, l'un dans l'autre à 95 livres les 400 pots de Berne » (M. Y., agenda de Samuel Develey, année 1777, du 18 janvier).

³ M. Y., agenda de Samuel Develey, année 1779, du 2 avril 1779.

⁴ Etienne-Cyprien Renouard de Bussièrea, receveur des sels du Roi pour la Suisse à Yverdon, membre de la Société économique d'Yverdon, membre à vie et bienfaiteur de la B. Y. (B. Y., LB, p. 339).

⁵ A. C. V., not. Grandson n° 1, minutaire, du 30 novembre 1784 : représenté par son fils Charles, à qui il a signé une procuration. Il reconnaît devoir à son créancier, représenté par le conseiller Pillevuit, la somme de 20.000 francs de 10 batz pièce, en cancellation d'un billet de même somme signé par lui le 28 mai 1782 ; il versera un intérêt de 5 % dès ce jour. Il donne en garantie tous ses biens, et spécialement la mieux-value de son domaine de Bonvillars.

⁶ A. C. V., not. Grandson n° 1, minutaire, du 28 avril 1784 : il reconnaît devoir à MM. de l'illustre Chambre des Finances allemandes de la Ville et République de Berne, à cause du rentier de l'Arsenal, la somme de 12.000 francs de 10 batz pièce, remboursables dans les neuf ans ; intérêt au 5 % dès le 1^{er} mai ; il donne en garantie son domaine de Bonvillars, à l'exception d'une hypothèque de 4000 francs, libre d'autres engagements.

En 1788, de plus en plus serré, il fut obligé de vendre Bonvillars, « mais, écrit-il à l'un de ses fils, ce n'est pas encore tout. Cependant nous nous sentons bien soulagés et continuons à vivre avec économie, tant que la Providence me permettra de languir sur cette terre. ¹ »

A sa mort, en 1789, la situation était fort mauvaise. Le testament, datant de l'année 1784, se montrait généreux envers chacun mais, hélas, il ne correspondait plus à la réalité. On hésita même à accepter la succession, puis l'on s'y décida ².

On procéda, par nécessité, à la vente de quelques biens : le pré de Montagny fut vendu au mois de juin ³ et l'on exposa en mise publique, mais sans succès, la bibliothèque de l'imprimeur ⁴.

En 1790, la veuve de Félice adressa une supplique à LL. EE. pour qu'elles lui permettent une loterie, dans le but de liquider cette bibliothèque. Sa lettre mérite d'être transcrite :

¹ Lettre de F à son fils Bernard, pasteur à Frankenthal, du 15 novembre 1788, *MACCABEZ, op. cit.*, p. 17, où il parle de « sa carrière laborieuse et pénible »

² A. C. V., reg. de la cour baill. d'Yverdon n° 36, p. 349-351. Les tuteurs « faisant attention aux diverses circonstances dans lesquelles s'est trouvé Mr. le défunt, et au bruit public qui a eu lieu sur l'état et la nature de sa succession, ont cru de leur devoir de demander que la liquidation de ses biens fut suspendue, jusqu'à ce que les parens des enfans du dit Mr. de Félice les eussent autorisés à accepter purement et simplement sa succession, sous réserve qu'au cas que cette autorisation n'eut pas lieu, le droit de pouvoir protester pour un bénéfice d'inventaire leur fut maintenu au nom de leurs pupilles ». La succession fut acceptée le 20 février 1789 (*id.*, p. 352). La fortune immobilière de Félice était estimée, en 1787, « suivant notoriété publique », 50.000 à 60.000 livres de Suisse, soit : a) deux maisons à Yverdon ; b) « un bien de campagne considérable » à Bonvillars, « avec tous les bâtimens et aisances nécessaires » et c) un pré à Montagny (*id.*, p. 168 et 169, du 8 octobre 1787). Le texte ne mentionne évidemment pas les dettes et hypothèques possibles. « La Noble Justice ne connaît ni ne peut connaître sûrement l'état des affaires de ses ressortissans, à moins qu'elles ne soient sous sa régie », pas plus qu'elle n'est renseignée sur les sommes déposées en banque.

³ *Id.*, p. 379 et 380, du 8 juin 1789 : On mise le pré de Montagny, pré d'une superficie d'environ deux poses ; il est vendu pour 312 écus à Daniel et Samuel Hülder de Montagny et à Pierre-David Amiet des Tuileries de Grandson.

⁴ Supplément de la *GB* du 16 mai 1789. « On exposera en vente publique, dans la maison de l'hoirie de Félice, à Yverdon, la bibliothèque de feu Mr. le Professeur de Félice, composée d'excellens ouvrages concernant les sciences, la littérature, beaucoup de sermonnaires etc. On commencera la mise le 5 juin prochain. On peut voir le catalogue, si on le désire. »

La veuve du Professeur de Félice d'Yverdon, très fidèle sujette de Vos Excellences, a l'honneur de représenter que son mari a laissé très peu de fortune et beaucoup d'enfans ; il en a eu de trois femmes, ceux de l'humble exposante se sont trouvé dans la plus fâcheuse position n'étant pas élevés, ce qui a engagé les parens des deux premières femmes à consentir à ce que leurs enfans abandonnassent les débris de la fortune de leur père, sous condition que les enfans de la dernière acquittassent toutes les dettes. Les biens de cette minime succession consistant, la majeure partie, en crédit sur des libraires étrangers et en livres qui composent une bibliothèque évaluée à 2500 livres, dont on a essayé inutilement la vente. Il est même vraisemblable que l'on ne parviendra jamais à débiter l'entier de cette bibliothèque, si on ne prenoit le parti d'en faire une lotterie ; veuillez, Souverains Seigneurs, permettre l'humble exposante de suivre à ce projet qui, sans nuire à personne, pourra lui procurer les moyens de subvenir plus aisément aux besoins de ses trois enfans, etc.¹.

Berne ne donna pas suite à cette requête ; j'ignore ce qu'il advint de la bibliothèque de Félice. Ce refus était d'autant plus fâcheux qu'il y avait de nombreuses dettes à régler et que l'on avait essayé, en vain, de vendre les deux maisons d'Yverdon, de réaliser le magasin de librairie et de faire rentrer les sommes dues par divers correspondants². Aussi, comme on l'a vu, tous les enfans de Félice en âge de se tirer d'affaire abandonnèrent leurs prétentions sur les biens paternels et maternels, à la condition que la veuve se charge des dettes³.

¹ A. C. V., Bb 41^o, octobre 1790. A. C. B., Ratsmanual n^o 411, p. 96, du 18 octobre 1790 et p. 312, du 22 novembre 1790.

² A. C. V., reg. de la cour baill. d'Yverdon n^o 36, p. 380 et 381, du 8 juin 1789. « Mais une liquidation prompte ne peut avoir lieu; ayant été trouvé plus convenable d'amodier la maison d'habitation que de la vendre à neuf mille francs qu'on en a offert, et la maison d'imprimerie n'ayant jusques ici point trouvé d'amateurs ; ce qui joint à la grande difficulté qui se présente de réaliser le magasin de librairie, et les divers autres objets de l'inventaire, comme aussi de régler compte avec une foule de mauvais débiteurs, pour la plus part très éloignés, fait présumer que cette liquidation sera l'ouvrage d'environ une dizaine d'années. » *Id.*, p. 464 et 465, du 8 mars 1790. « ... Et comme ils voyent qu'il est pressant de prendre des mesures pour acquitter les dettes... »

³ *Id.*, p. 472, du 22 mars 1790 : projet de liquidation. *Id.*, n^o 37, p. 66-73, du 24 janvier 1791 : partage définitif, rupture d'indivision. Preuve du dénuement dans lequel se trouvait la famille : Frédéric-Charles, fils de Jeanne-Salomé, reçoit de la ville d'Yverdon une bourse « jusqu'à sa nomination à une place définitive de pasteur » (A. Y., RC n^o 96, du 24 juin 1793). Selon MACCABEZ, *op. cit.*, p. 140, quand Mme de Félice-Sinnet eut vendu tous les biens et payé les dettes du défunt, il ne lui resta qu'une somme de 10.000 francs.

Au total, pas plus que ses prédécesseurs à Yverdon, Félice ne s'était enrichi, et il terminait sa vie comme il l'avait commencée, dans les difficultés matérielles et le souci du lendemain.

Ces pages ont montré, je le souhaite, l'importance de l'entreprise de Félice. Elle nous apparaît comme l'une des plus grandes imprimeries suisses du XVIII^e siècle, voire la plus grande. L'édition de l'*Encyclopédie* en est un précieux témoignage ; en effet, aucun des ouvrages imprimés dans notre pays à l'époque ne peut soutenir la comparaison avec cette œuvre en cinquante-huit volumes, gros in-4, achevée en dix ans. Et ce n'est pas sans orgueil que Félice a pu écrire que « la multitude d'excellens ouvrages sortis de ses presses rendront à jamais célèbres son nom et celui de la ville »¹.

¹ *Encyclopédie* d'Yverdon t. XLII, art. « Yverdon », p. 737.

CHAPITRE V

L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET TYPOGRAPHIQUE

Répetons-le, entre 1770 et 1780, l'imprimerie de Félice connut une certaine prospérité. Nous sommes à l'époque de l'*Encyclopédie* qui fut une excellente affaire. Les livres se vendaient aisément et les fonds reentraient. Félice était alors au faite de la renommée et ses ouvrages portaient au loin le nom d'Yverdon. Un tel succès était tentant : placé dans la même situation que l'italien, à Yverdon précisément, ne pouvait-on pas réussir aussi bien que lui ? N'y aurait-il pas moyen de bénéficier de la situation acquise sur le marché du livre ? Telles furent les questions que durent se poser le principal intéressé de la Société littéraire et typographique, le Professeur Lex, et son associé, le Dr Verdeil. Avant de parler de la marche et du développement de cette nouvelle entreprise, disons quelques mots à leur sujet.

1. *Le Professeur Lex et le Dr Verdeil*

a) *Le Professeur Lex*¹

Joseph-Ferdinand Lex (dit Lannousex ou Lannourex) était d'une famille originaire d'Alsace. Son père, François-Ignace Lex (1717-1782), était receveur des deniers royaux à Saverne. La jeunesse de Joseph-Ferdinand nous est inconnue, et nous ne savons que fort

¹ Pour la biographie de Lex, voir : le *Livre d'Or des familles vaudaises*, divers documents aux A. Y., A. C. B., A. C. V. et à la B. Y.

pen de choses sur sa vie antérieure au séjour d'Yverdon. Quand il y arrive, en 1771, il est « cy-devant professeur en belles-lettres et en poésie dans l'Université de Strasbourg ». On peut supposer que le jeune Alsacien fit ses études dans cette ville avant d'y enseigner. Il quitta sa patrie, au début de l'année 1771 très probablement, muni d'actes authentiques du cardinal de Rohan, prince-évêque de Strasbourg, du recteur et du chancelier de l'Université, qui tous s'accordent à rendre les témoignages les plus avantageux sur ses capacités, ses mœurs et ses talents. Comme Félice, il se rendit à Berne et comme lui, né catholique, il se sentit quelque penchant pour la foi réformée qu'il adopta en juin 1771, ayant « fait abjuration des meurs de l'Eglise romaine »¹. En septembre, il était établi à La Tour-de-Peilz². Le poste de recteur du collège d'Yverdon était alors au concours : Lex écrivit au Conseil pour lui offrir ses services³. Le Conseil le pria de se rendre à Yverdon, « pour conférer avec luy à ce sujet et voir si on peut lui accorder le dit poste »⁴.

Le collège de l'époque comptait cinq régens⁵. Le recteur y exerçait la surveillance générale et donnait des cours aux élèves avancés qui se préparaient à entrer à l'Académie de Lausanne. Sa pension était de 100 écus blancs par année, 50 francs pour le logement et deux cents fagots ; un jardin, situé aux Jordils, lui était attribué gratuitement⁶. Par ses antécédents, Lex semblait remplir les conditions requises : « On exige du dit recteur qu'il soit en état d'enseigner humanités, belles-lettres, le grec, les premiers élémens des mathématiques et quelques parties de la philosophie, en sorte qu'en surtant de son auditoire, ses disciples puissent être admis à celui de philosophie à Lausanne. »⁷

¹ L'acte d'abjuration de Lex est aux A. C. B. (Manuel der Preselytenkammer n° 2, p. 154, du 6 juin 1771).

² Les manaux de la ville de La Tour-de-Peilz de l'époque ne mentionnent pas sa présence (lettre du 8 février 1945 du secrétaire municipal de cette ville).

³ A. Y., RC n° 83, p. 150 et 151, du 21 septembre 1771.

⁴ A. Y., RC n° 83, p. 140, du 7 septembre 1771.

⁵ A. Y., comptes de la ville, année 1772, p. 63, du 30 avril.

⁶ Voir CHORRET, *op. cit.* annoté de la B. Y., p. 444 bis, art. de J. Landry. A. Y., RC n° 85, p. 20, du 4 mars 1774 et n° 87, p. 201 et 206, des 13 et 14 mars 1778.

⁷ GB du 1^{er} juin 1771.

Lex arriva à Yverdon entre le 7 et le 19 septembre 1771. Le 19, il était examiné par la commission du collège — qu'on appellerait aujourd'hui la commission scolaire ; on lui fit faire, comme à un élève, une composition latine et il dut « expliquer » quelques auteurs. La commission se montra très satisfaite de son examen et le jugea capable d'occuper le poste, bien que Lex eût oublié le grec dont il n'avait « appris que les premiers principes » ; mais il promit de se mettre à l'étude de cette langue, s'il était nommé ¹.

Le surlendemain, le professeur se présentait devant le Conseil, muni de ses certificats. On avait de bons renseignements à son sujet « de diverses personnes respectables de la capitale et des pays où il a séjourné dès le commencement de cette année », et la commission du collège a fourni un rapport favorable « des connoissances qu'il a manifesté dans les deux conférences qu'on a eu avec luy ».

Aussi le Conseil accepta ses offres et lui conféra « le dit poste de recteur » : Lex retirerait sa pension dès le 1^{er} octobre prochain et n'entrerait en fonction qu'au 1^{er} janvier de l'année suivante. Cette faveur lui était accordée pour lui donner le temps

de se fortifier dans l'étude de la langue grecque qu'il avoit discontinué depuis longtemps, et afin qu'il puisse faire quelque séjour à Lausanne pour se mettre au fait de la méthode de Messieurs les professeurs, pour y conformer ses instructions, se réservant, cependant, que si le Conseil jugeoit nécessaire qu'il commençât ses dites fonctions plutôt, il devra se conformer à l'avis qui lui en sera donné.

Enfin, le même jour, il lui était accordé 40 francs pour couvrir ses frais de voyage ².

En janvier 1772, il prit ses fonctions. Le 20 janvier, la commission le présenta « à Messieurs les régents et aux écoliers, les ayant exhortés à avoir pour lui les égards et attention convenables » ³.

Le mois suivant, tout à sa tâche nouvelle, Lex inaugura un cours public « sur diverses sciences », à côté de ses leçons au collège, avec le consentement et l'approbation du Conseil ⁴. Son enseignement était

¹ A. Y., livre pour la commission du collège n° 2, du 19 septembre 1771.

² A. Y., RC n° 83, p. 150 et 151, du 21 septembre 1771.

³ A. Y., livre pour la commission du collège n° 2, du 20 janvier 1772.

⁴ A. Y., RC n° 83, p. 267, du 8 février 1772.

alors satisfaisant, six « disciples » suivaient ses cours, et il reçut en avril une gratification pour son bon travail¹.

En juillet, la ville lui accorda un louis d'or neuf, « tant pour diverses lettres et correspondances qu'il a eues au sujet d'une sage-femme (?) que par considérations favorables »².

Donc tout allait pour le mieux, Lex se rendait utile par de menus services. Mais en août, il commença à montrer son point faible : son manque d'argent et la facilité qu'il possède à s'en procurer partout où il peut. Le Conseil lui fit une première avance de 200 francs sur son traitement, avec une retenue de 30 francs par trimestre « jusqu'à bout de paiement »³. Quelques mois plus tard, il revint à la charge : il lui fallait maintenant une avance de fonds pour établir une pension de jeunes gens à l'instar de Félice. L'argent lui fut prêté sous la caution de ses biens meubles « avec intérêt et terme à requête »⁴. (Dès les premiers mois de 1773, il dirigea ce pensionnat, donnant lui-même tous les cours à ses élèves, à l'exception des leçons de religion confiées à l'un des pasteurs de la ville. Les pensionnaires, qui logeaient dans sa maison, ne durent pas être nombreux, quatre ou cinq au plus.⁵)

En 1773, Lex prit femme ; il épousa à Cronay (entre le 1^{er} avril et le 15 août) Suzanne Bourgeois d'Orbe⁶, fille de Mme Bourgeois, née Pavillard, qui dirigeait à Yverdon un pensionnat de jeunes filles. Suzanne était la sœur de Louis Bourgeois, qui fut commis dans l'imprimerie de son beau-frère. Lex eut quatre enfants : Jeanne-Louise (née le 8 mai 1774), Ursule-Caroline-Emilie (bapt. le 30 août 1775), Anne-Pauline-Louise (née le 8 octobre 1776) et Ferdinand-Emmanuel-Louis (né le 5 mai 1778). Les parrains et marraines étaient des gens de la bonne société bourgeoise d'Yverdon ou du pays : le

¹ A. Y., comptes de la ville, année 1772, p. 63, du 30 avril.

² A. Y., RC n° 84, p. 81, du 4 juillet 1772.

³ A. Y., RC n° 84, p. 116, du 29 août 1772.

⁴ A. Y., RC n° 84, p. 183, du 24 décembre 1772. Il lui fut remis, le 9 février 1773, la somme de 1000 livres (qu'il remboursa en 1774, 1775 et 1776).

⁵ A. C. V., « Discussion des biens de Monsieur le Professeur Lex d'Yverdon, corroboré en justice au dit lieu, le lundy 31^e may 1779 », p. 84-88, du 15 décembre 1777. Inventaire de la « chambre des pensionnaires », fort modestement meublée : cinq lits, deux commodes, des chaises dépareillées, une table à jeu, un coffre en noyer, des étagères, un fourneau de faïence, etc.

⁶ Baptisée dans cette ville en 1756.

pasteur Louis Vicat, Emmanuel Bolle, Paul de Pourtalès, maire des Verrières, le conseiller Samuel Develey, Bourgeois de Longeville, etc. ¹.

En mai 1773, le Conseil lui demanda l'acte de tolérance obtenu de LL. EE. pour une durée de trois ans (durant lesquels il devait se procurer une bourgeoisie « de ville ») ². A la fin de l'année, Lex, par deux fois et selon l'usage, demanda à être admis — lui et les siens — au nombre des bourgeois d'Yverdon ; il lui fut répondu que l'on en déciderait « à la grande assemblée du Nouvel-An où l'on sonne les coups de cloche » ³. Vu sa sage et bonne conduite, ses talents, son zèle et les « soins qu'il prend pour l'instruction de la jeunesse de cette ville », le droit de bourgeoisie lui fut accordé au jour indiqué, moyennant 2000 florins à la ville, 300 florins en vins en faveur de l'hôpital et 40 florins en place d'un fusil et d'une gibecière, le tout payable dans les six semaines, à la condition d'obtenir de LL. EE. un acte de naturalisation ⁴.

Le voilà donc bien établi à Yverdon et décidé d'y faire carrière. Il y avait cependant une ombre au tableau : ses élèves, au nombre de six en 1772, n'étaient plus que deux en juin 1773, et l'un s'app préparait encore à quitter Yverdon pour Lausanne. La situation devenait décidément inquiétante ! La commission du collège s'en préoccupa : il s'agissait d'utiliser ce recteur que l'on entretenait ! Aussi jugea-t-on convenable de le convoquer, « pour voir quelle leçon il pourroit

¹ A. C. V., *Fb* 141³, p. 7, 30, 49 et 75.

² A. Y., RC n° 84, p. 320 et 323, des 15 et 22 mai 1773.

³ A. Y., RC n° 84, p. 458 et 459, des 17 et 18 octobre 1773.

⁴ A. Y., RC n° 84, p. 484, du 1^{er} janvier 1774. A. Y., reg. des actes perpétuels n° 4, p. 229, lettre de bourgeoisie en faveur de Lex. Il obtint son acte de naturalisation en mars de la même année (A. C. B., *Ratsmanual* n° 322, p. 350, du 17 mars 1774) ; il est exempté de la taxe habituelle, le bailli d'Yverdon est chargé de lui remettre l'acte et de l'assermenter. Lex est bien incapable de payer la somme requise ; comme toujours, sa bourse est vide. Il n'en peut régler qu'une partie et doit prendre une obligation pour le reste, cautionné par sa belle-mère, le Dr Burnand s'étant déclaré tiers-caution solidaire (A. Y., RC n° 84, p. 510, du 28 janvier 1774 et RC n° 85, p. 18, du 26 février 1774. A. Y., grosse G., p. 374-376 ; l'obligation est de 1000 livres ; il promet de payer en trois ans la dite somme, plus les intérêts. Le 12 mars 1779, paiement de la collocation obtenue au décret de Lex ; à cette date, tout est en ordre).

donner à divers jeunes gens qui souhaiteroient d'en prendre dans diverses sciences, et régler quelque chose à ce sujet »¹.

Le mal était, semble-t-il, sans remède ; jusqu'au départ de Lex, survenu au début de 1778, il n'y eut qu'un ou deux élèves pour suivre ses cours. Le professeur avait donc peu de travail au collège : il chercha d'autres activités. Il fonda un pensionnat, comme nous l'avons vu, et donna des leçons particulières à des enfants de la ville². En 1773, il offrit son aide à la bibliothèque publique ; sa proposition fut acceptée et il fut reçu en qualité de bibliothécaire honoraire : il ne sera soumis à aucune contribution, aura l'usage des livres et pourra assister aux assemblées du comité comme membre honoraire³. Enfin, dès 1775, l'entreprise typographique qu'il a fondée et qu'il dirige absorbera une grande part de son activité.

En 1776, son enseignement au collège laisse beaucoup à désirer : au lieu de donner ses cours, Lex s'absente fréquemment d'Yverdon, il voyage pour son imprimerie. « Comme ses absences pourroient être défavorables à ses écoliers, on a chargé Monsieur le banneret de le faire appeler chez luy pour l'entendre à ce sujet. »⁴

Lex a pourtant une excuse : il n'a pas eu d'élèves la plus grande partie de l'année. En 1777, il ne se présente que deux garçons pour suivre son enseignement ; la commission est chargée « de procurer de l'occupation au dit Mr. le recteur Lex ou de supprimer ce poste »⁵.

On se décida pour la seconde solution : Lex abandonna son rectorat à la fin de l'année 1777, puisqu'il ne toucha pas son salaire du premier trimestre 1778⁶. En tout cas, le 13 mars 1778, le Conseil, en lui accordant une attestation favorable, parle du « ry-devant recteur du collège de cette ville »⁷.

¹ A. Y., livre pour la commission du collège n° 2, du 10 juin 1773. Lex, de son côté, présenta un mémoire à la commission et un nouveau plan d'études que l'on décida de mettre en vigueur jusqu'à Pâques de l'année suivante (ibid., des 6 et 7 décembre 1773).

² A. C. V., disc. Lex, p. 259 et 260, des 6 et 7 mars 1778. M. Y., agenda de Gabriel Develey, année 1772, des 6 mars et 18 août : l'un de ses fils prend des leçons chez lui.

³ B. Y., reg. A, p. 93, du 21 mai 1773.

⁴ A. Y., RC n° 86, p. 194, du 5 octobre 1776.

⁵ A. Y., RC n° 86, p. 344, du 5 avril 1777.

⁶ Voir p. suivante.

⁷ A. Y., RC n° 87, p. 201, du 13 mars 1778.

Lex dut quitter Yverdon à cette date — ou quelques jours auparavant. Le 14 mars, « celui-ci, n'ayant pas pu arranger ses affaires et compléter un accommodement, est parti pour chercher fortune ailleurs »¹. D'ailleurs, qu'aurait-il pu encore y faire ? Son poste au collège lui était supprimé, son entreprise typographique avait abouti à un lamentable échec (malgré tous les efforts pour trouver un accommodement, combler les déficits et repartir sur de nouveaux frais)² et son pensionnat ne pouvait lui permettre de vivre. Il s'en alla donc, emportant avec lui le strict nécessaire³. Il se rendit chez son frère, Joseph Lex, libraire à Varsovie, où nous le retrouvons en novembre de la même année⁴. (C'est la dernière mention que nous ayons de ce personnage.)

Il laissait sa famille, sinon dans la misère, du moins dans une situation difficile. Sa femme et ses enfants avaient pu retirer de la liquidation leurs effets personnels : du linge, des vêtements, quelques meubles et un peu d'argenterie⁵. Pour leur venir en aide, le Conseil accorda, « par considérations favorables », à Mme Lex le premier trimestre du traitement du recteur — bien que son mari ne fût plus en charge depuis le début de l'année — et lui offrit de conserver le jardin attribué à ce poste ; Mme Lex accepta l'argent et refusa le jardin⁶. Toute la famille alla habiter chez Mme Bourgeois, et sa fille lui aida désormais à diriger son pensionnat⁷.

b) *Lex, le personnage, son caractère*

Le Professeur Lex ne devait certes pas manquer de culture et d'intelligence. Il avait tout de même été professeur à l'Université de

¹ B. V. N., lettre de Bertrand ass. baill. à STN du 14 mars 1778.

² B. V. N., lettre d'EB à STN du 4 mars 1778.

³ A. C. V., disc. Lex, p. 251-253, du 2 mai 1778 : « Notte des effets que Monsieur Lex a emporté avec lui » (linge, habits, bottes, chapeau, un jonc, etc.).

⁴ B. V. N., lettre de J. Lex à STN du 14 novembre 1778. « Mon frère le Professeur qui se trouve avec moi... »

⁵ A. C. V., disc. Lex, p. 37 et 61-63, des 9 et 10 décembre 1777 et p. 138-141, du 9 mars 1778.

⁶ A. Y., RC n° 87, p. 201 et 206, des 13 et 14 mars 1778.

⁷ GB des 16 mars 1782 et 5 mars 1785. Mme Bourgeois dirigeait ce pensionnat avec sa fille Lex et une nièce : on y enseignait la lecture, l'écriture, la danse, le chant, le clavecin, etc.

Strasbourg, ce qui peut passer pour une référence ! Il était capable d'enseigner dans plusieurs disciplines : français, latin, histoire, géographie, mathématiques et droit¹. Alsacien, il savait l'allemand et donna des traductions de cette langue en français. En 1775, il entreprit la traduction des *Souffrances du jeune Werther* de Goethe et il écrivit à ce sujet une lettre au grand Haller pour lui soumettre quelques pages de son travail. Il vaut la peine d'en citer une partie :

Métaphysique de sentimens, sublime, pathétique : toute l'agitation d'un cœur passionné et malheureux, le calme le plus profond et le plus affreux, le désespoir le plus raisonné, le désordre et la confusion dans les pensées, la singularité dans les tours extraordinairement difficiles à saisir, des termes uniques impossibles à rendre en français... C'est le langage d'une âme qui se peint confusément telle qu'elle croit se sentir, mais quelquefois tellement hors d'elle-même, qu'elle a peine à se rendre compte de ses sensations... Votre suffrage serait sans doute assez puissant pour me mettre au-dessus de moi-même, et pour me faire vaincre les difficultés. Si je n'ai pas le bonheur de l'obtenir, il me sera toujours assez glorieux d'avoir été soumis au jugement du grand Haller, et de n'être pas effacé de son souvenir².

Le jugement sur le roman de Goethe n'est, somme toute, pas si mauvais, bien qu'écrit dans un style ampoulé. J'ignore si cette traduction a été imprimée, de même que celle qu'il se proposait de donner des *Lettres contre les incrédules* de Haller³.

Sa bibliothèque privée nous est un autre témoignage de son érudition. A portée de la main, il a réuni, dans son cabinet de travail d'Yverdon, un bon nombre d'ouvrages, plus de trois cent soixante titres formant un ensemble d'environ neuf cent cinquante volumes. La plupart sont des ouvrages d'auteurs classiques. On n'y trouve qu'un Grec : Homère, Lex ne connaissant pas — ou peu — cette langue. Par contre, il possède la plupart des Latins : Virgile, Horace,

¹ Voir p. 249.

² Bibl. Bern, Mss. HH XVIII 41, fol. 138, lettre de Lex à H du 27 mars 1775. Voir aussi : Id., fol. 139, lettre du même au même du 29 mars 1775. *Werther* avait paru en première édition en 1774.

³ Bibl. Bern, Mss. HH XVIII 37, n° 98^a, lettre de Lex à H du 24 juin 1777.

⁴ Il ne serait pas mal que j'eusse bientôt de la copie, vu que je prévois qu'il y [aura] bientôt une lacune dans mes ouvrages actuels, et que je pourrai me mettre au premier volume de vos *Lettres*.

Ovide, Tibulle, Catulle, Cicéron, Pline, Salluste, Tite-Live, Perse, Martial, etc. Les auteurs français du XVII^e et du XVIII^e siècle sont en nombre. Les Allemands et les Anglais sont également représentés. Ces livres contiennent les matières les plus diverses : littérature, sciences, philosophie, médecine, religion, etc. Signalons aussi plusieurs dictionnaires et des périodiques de l'époque comme le *Mercure de France*, le *Journal encyclopédique* ou le *Journal helvétique*. Nous sommes bien dans la « librairie » d'un homme cultivé¹.

Lex a, comme éditeur, de l'allant, de l'esprit d'entreprise. Il a toujours mille projets en tête, il songe toujours à mettre en train quelque impression originale ou de valeur. Durant les deux années que son imprimerie fonctionna, il édita plusieurs inédits d'un bon choix. Il a donc, à cet égard, des qualités dignes d'estime.

Mais, hélas, ces qualités ont une contrepartie ! Il n'a pas de suite dans les idées, il n'apporte aucun sérieux en affaires. Léger, imprévoyant, dépensier, ainsi nous apparaît-il à travers les témoignages de ses contemporains. Les registres du Conseil nous ont montré qu'il empruntait aisément et qu'il remboursait mal, toujours à court. La liste de ses créanciers laisse songeur ; il doit des sommes diverses à de petites gens : un menuisier, un tailleur, un cordonnier, un boucher, un boulanger, etc., jusqu'à sa servante qui lui réclame ses gages arriérés !² Elie Bertrand, sévère à l'égard de Félice, l'est encore davantage pour Lex. En mai 1775, avant même que la Société littéraire et typographique entre en activité, Bertrand met en garde les associés de Neuchâtel :

J'avois mes raisons de vous dire de faire politesse au Professeur Lex, avec force propos honêtes et vagues, et point de liaisons. A peine arrivé, il lut un prétendu traité fait avec vous, dans un cercle de jeunes gens : il dit après cela à Mr. Marcuard qu'il avoit fait un traité d'association avec vous. Il vint chez moi et me parla d'un projet de traité, qu'il me lut. Je lui fis des reproches de son indiscretion. Le vrai, c'est qu'il vouloit en imposer au public par un bruit de traité avec vous, afin de trouver à emprunter de l'argent qu'il ne trouvera, je pense, point. Il va promenant les lettres de la Harpe dans la même vue, etc. C'est une société qui mourra avant de naître, un avorton :

¹ A. C. V., disc. Lex, p. 15-34 et 40-56, des 9 et 10 décembre 1777.

² A. C. V., disc. Lex, p. 113-116, du 23 décembre 1777.

et c'est un bonheur, il y aura moins de dupes. Je suis fâché que vous n'ayez pas suivi à la lettre mon conseil. On n'honore pas sa judiciaire en paroissant écouter les propositions d'un étourdi. Hier, par une lettre captieuse, il cherchoit à accrocher de moi 25 louis. Jugez s'il a réussi!¹

L'avenir allait justifier le jugement et les prédictions de Bertrand, en partie tout au moins. En 1778, après la déconfiture de la Société littéraire et typographique, Bertrand revint à la charge au sujet de « cette tête légère » qui méditait, malgré son échec, de nouveaux projets typographiques :

A propos de Lex, écrit-il à Neuchâtel, il trouvera, dit-on, des associés ou actionnaires chez vous, qu'ils payeront ses dettes et lui feront des fonds pour se remonter, des Messieurs Meuron, Petitpierre, Philippin, etc. Je leur prédiray bien qu'ils seront dupes, quelques précautions qu'ils prennent. Ils doivent avoir un commis de confiance, qui aura les caisses, tiendra les livres, aura seul la signature, etc. Malgré tout cela ils seront trompés, ou je le suis moi-même beaucoup. Lex leur a montré, par des calculs, des profits immenses, et ils n'apercevront leurs pertes que par l'expérience. Le commerce d'échange que Lex a adopté, est absolument ruineux et ce n'est qu'à la longue que les actionnaires en apercevront les pertes infaillibles².

(Entre parenthèses, les violentes diatribes de Bertrand ne l'avaient pas empêché d'utiliser le Professeur Lex ; ce dernier allant voyager en France, en 1776, Bertrand le chargea d'y faire annoncer dans les journaux son dernier ouvrage, *l'Essai sur le plaisir*³. Ajoutons encore que Bertrand était un peu responsable de la présence de Lex à Yverdon puisque, membre de la commission du collège, il l'avait jugé « très capable » en 1771.⁴)

Quant à Félice, brouillé avec Lex, il le considérait comme un personnage indigne du titre d'imprimeur⁵.

En résumé, Lex est intelligent et actif, mais sa légèreté — et partant son incompetence en matières financières — sa malhonnêteté même, l'empêchèrent de mener à bien son entreprise typographique.

¹ B. V. N., lettre d'EB à STN du 20 mai 1775.

² B. V. N., lettre d'EB à STN du 4 mars 1778.

³ B. V. N., lettre de SLTY à STN du 19 octobre 1776 : « L'occasion est favorable pour faire annoncer cet ouvrage dans les journaux français, ce dont Mr. Lex se chargera, en ayant été requis par Mr. le conseiller Bertrand. »

⁴ Voir p. 250.

⁵ Voir p. 140.

c) *Le Dr Verdeil*¹

Les deux seuls intéressés que nous connaissions sont Lex et le Dr Verdeil. Quoique, à vrai dire, le premier soit seul responsable de l'affaire, le second y joue un certain rôle.

François Verdeil, à l'époque où nous sommes, était établi comme médecin à Lausanne. Il naquit à Berlin, en novembre 1747. Sa famille était originaire de Réalmont en Languedoc (Tarn) ; réfugiée à Berlin, elle avait passé ensuite dans le Pays de Vaud. Le père de notre médecin, François Verdeil, avait reçu la bourgeoisie de Lausanne, en 1708, pour lui et les siens. François II avait fait ses études à Bâle (immatriculé à l'Université de cette ville en janvier 1766 : *Franciscus Verdeil Berolinensis*) et à Montpellier, puis était venu exercer son art à Lausanne. Il y acquit rapidement une grande clientèle. A côté de son travail, il s'intéressait aux belles-lettres ; en 1773, il est en relations avec la Typographique de Neuchâtel, au sujet de l'édition du *Voyage de Brydoine* que cette société désirait imprimer. Verdeil lui proposa d'enrichir l'ouvrage de notes, tirées de textes italiens et allemands, qu'il fournirait sans autre salaire qu'un exemplaire de la nouvelle édition². L'affaire fut menée à chef en 1775-1776³. En 1774, il entreprit la traduction d'*Usong* d'Albert de Haller.

La Société typographique de Berne, écrit-il à l'auteur, n'ayant proposé d'entreprendre une nouvelle traduction française de votre *Usong*, je prens la liberté de vous en envoyer un morceau pour essai. Monsieur S[e]ignoux] de C[orrevon] a donné aux Français un *Usong* aussi différent du vôtre que les Mille et une nuits le sont des Aventures de Télémaque. J'ai évité les fautes de grammaire, les contresens et les plattes licences qu'on trouve à chaque page de sa traduction. Mais je sens que cela ne suffit pas. Vous êtes, Monsieur, le Fénelou

¹ Pour la biographie de Verdeil, voir : le *DHBS*; le *Livre d'Or des familles vaudoises*; Dr OUVIER, *op. cit.*: B. V. N., correspondance Verdeil-STN; le fichier A. C. V.

² B. V. N., lettre de Verdeil à STN du 23 juillet 1773.

³ B. V. N., lettres de Verdeil à STN des 5, 10 et 19 août, 25 et 29 novembre, 9, 15 et 22 décembre 1775, 7 et 11 janvier, 2, 24 et 28 février, 26 mars 1776. Lettres de STN à Verdeil des 14 et 26 août, 13 et 27 novembre 1775, 22 février 1776.

de l'Allemagne : il faut rendre l'harmonie et la majesté de votre pinceau, et je n'ai qu'un faible crayon. Souffrés donc que j'entreprene ma traduction sous vos auspices ¹.

En janvier 1775, il offrit à la Typographique de Neuchâtel une traduction d'un ouvrage allemand de médecine de Rosen sur les maladies des enfants ². Enfin, cette même année, il mettait en train la Société littéraire et typographique d'Yverdon.

Il se maria en 1786 ³ : à cette époque, il ne s'occupait plus d'imprimerie et de littérature, mais s'était consacré uniquement à la médecine et à la politique. Révolutionnaire, il dut s'exiler en France par précaution, de la fin de l'année 1792 à l'été 1794 ; le 23 janvier 1793, il était condamné par contumace aux arrêts et à la censure, pour avoir participé aux banquets des Jordils et de Rolle (les 14 et 15 juillet 1791) ⁴. Rentré à Lausanne, il reprit son travail et se rattacha avec ardeur au nouveau régime. Un rapport de police français de février 1816, le signalant comme l'un des quinze membres révolutionnaires de la municipalité de Lausanne (dont il fut de 1815 à 1832), parle de lui en des termes qui auraient enchanté Steudhal : « Verdeil, méderin distingué autant qu'on peut l'être, sans principes et sans moralité. Bonapartiste enragé comme de raison. ⁵ »

Sous le régime vaudois, il devint membre du Conseil de santé et du Conseil académique et contribua au développement de l'enseignement scientifique. Il était franc-maçon et fut grand-maître du Grand Orient helvétique romand. Enfin, en 1821, il devint membre du Directoire suprême helvétique romand à Lausanne. Il mourut dans cette ville en février 1832. Telle est la vie, brièvement résumée, de François Verdeil.

¹ Bibl. Bern, Mss. HH NV 111 41, n^o 129, lettre de Verdeil à H du 22 novembre 1773. J'ignore si cette traduction a été imprimée.

² B. V. N., lettre de Verdeil à STN du 5 janvier 1775.

³ Verdeil épousa à Saint-Prex, en février 1786, vertueuse demoiselle Sophie Dufey, née en 1752, avec dispense spéciale de toutes amonées.

⁴ Auguste Verdeil, l'auteur de *l'Histoire du canton de Vaud*, est fils de François Verdeil. Il naquit à Avignon, en avril 1793, durant l'exil de son père.

⁵ E. OLIVIER, *op. cit.*, t. II, p. 1066.

d) *L'association*

Nul doute possible, dans les débuts tout au moins, Verdeil est intéressé à l'entreprise. Dans ses lettres aux Neuchâtelois, en parlant de la Société littéraire et typographique, il dit : *ma société, notre société, notre contrat de liaison*, etc. ¹. De son côté, la Typographique de Neuchâtel lui écrit : *votre prospectus, le nouvel établissement que vous avez le dessein de former*, etc. ². La première lettre circulaire de la nouvelle entreprise, envoyée aux libraires et imprimeurs, est signée : « Le Prof. Lex, Verdeil, D., directeurs de la Société » ³. La collaboration de Verdeil est donc certaine.

Y a-t-il eu d'autres associés ? En février 1777, Lex prétend en avoir de nouveaux : « En attendant nous vous faisons un plaisir de vous apprendre que nous avons deux associés nouveaux, et qu'il s'en présente un troisième ; ce qui nous mettra à même de pousser les affaires avec vigueur. » ⁴

Ce qui porterait le nombre des intéressés à quatre, voire à cinq. On peut, cependant, en douter : Lex ne donne jamais leurs noms et il n'en parle qu'une seule fois encore (dans une lettre à la Typographique de Neuchâtel où il affirme que ses associés n'habitent pas à Yverdon) ⁵ : enfin, lors de la faillite, il apparaît comme seul responsable. Sans ressources, il dut trouver des bailleurs de fonds ; parmi eux, nous pouvons citer le Dr Venel ⁶ et Paul de Pourtalès, parrain de l'un de ses enfants ⁷. En juin 1776, Venel lui fit un prêt de 1000 livres ⁸. En novembre 1776, Pourtalès lui remit 3724 livres ⁹. Pour le remercier d'avoir « contribué à son établissement et à ses progrès », la

¹ B. V. N., lettres de Verdeil à STN des 10 août, 25 novembre et 15 décembre 1775.

² B. V. N., lettres de STN à Verdeil des 14 et 26 août 1775.

³ B. V. N., circulaire imprimée SLTY du 14 octobre 1775.

⁴ B. V. N., lettre de Lex à STN du 1^{er} février 1777.

⁵ B. V. N., lettre de Lex à STN du 16 juillet 1777.

⁶ Voir p. 328, note 4.

⁷ *Paul de Pourtalès, 1735-1821, maire des Verrières de 1776 à 1781 (DHBS)*. Il a séjourné à Yverdon. Bienfaiteur et souscripteur à vie de la B. Y. (B. Y. I.B., p. 287).

⁸ A. C. V., disc. Lex, p. 410.

⁹ A. C. V., disc. Lex, p. 418-420.

Société littéraire et typographique dédia à Pourtalès, à la fin de l'année 1777, l'édition de *l'Histoire d'Angleterre* de Littleton, alors sous presse ¹. Mais Pourtalès, en janvier 1778, refusa publiquement cette dédicace et la fit supprimer ² : il était brouillé avec Lex qui n'avait pas tenu ses engagements ³.

Quand et comment Verdeil a-t-il fait la connaissance de Lex ? Nous n'en savons rien. Ils semblent être intimes : « mon ami Lex », écrit Verdeil à diverses reprises ⁴. Les liens qui les unissent ne sont donc pas seulement des rapports d'affaires. Quant au rôle de Verdeil, il doit se résumer à peu de chose. Dans les débuts, au cours de l'année 1775, il s'occupe du lancement de la nouvelle entreprise, il écrit à quelques personnes utiles et avance peut-être une partie des sommes nécessaires mais, bientôt, il n'en est plus question. En 1778, lors de la fermeture de l'imprimerie, il figure simplement dans la liste des « débiteurs non réglés » pour une somme de 40 livres qu'il conteste en partie ⁵. Que s'est-il passé ? Les deux associés se sont probablement brouillés.

2. Développement de l'entreprise

La première mention des projets de Lex date de mai 1775. Durant ce mois, il est allé voir les associés de la Typographie à Neuchâtel, d'où il serait revenu, comme l'écrit Bertrand, avec un soi-disant traité de liaison ⁶. En août, l'affaire est en bonne marche, elle a pris corps ⁷. En octobre, une circulaire imprimée est envoyée aux libraires et imprimeurs, pour leur annoncer la nouvelle entreprise et leur offrir quelques articles ⁸. A cette époque, la Société littéraire et typographique commence à se faire connaître, elle a même

¹ GL du 9 décembre 1777.

² GL du 23 janvier 1778.

³ A. C. V., disc. Lex, p. 182 et 258-259, des 2 février et 15 septembre 1778.

⁴ Par exemple, B. V. N., lettres de Verdeil à STN des 25 novembre et 15 décembre 1775.

⁵ A. C. V., disc. Lex, p. 304 et 305.

⁶ Voir p. 256.

⁷ B. V. N., lettre de Verdeil à STN du 10 août 1775.

⁸ B. V. N., circulaire SLTY du 14 octobre 1775.

des correspondances « à Paris et dans l'étranger »¹. Dès la fin de l'année, elle est en mesure de vendre plusieurs ouvrages et d'en promettre d'autres². Toutefois, elle ne les imprime pas encore et les donne en tâche ailleurs (chez J.-J. Hellen, très probablement, qui vient de s'établir à son compte)³. En décembre, Lex pense être prêt en mai de l'année suivante : « Vu les presses que nous faisons faire, les caractères que nous avons commandés et la provision de papier qu'il nous faut, nous ne pourrions guère être en train avant le 1^{er} de mai prochain. »⁴

Il confirme en janvier sa lettre de décembre : « Nous nous empresserons à mettre le sceau à notre liaison, dès que notre établissement sera formé. Nous ne pouvons pas en fixer le tems, vu que nous dépendons à cet égard d'ouvriers et de fabricants qui ne sont pas toujours gens de parole. »⁵

Ce sera donc en mai 1776 que la Société littéraire et typographique entrera en possession de son matériel et qu'elle pourra imprimer elle-même⁶. Jusque là, Lex a fait uniquement de l'édition et les prospectus qu'il envoie à ses correspondants — qui sont pour Félice « un vrai éniétique » — annoncent divers ouvrages à paraître. Le commerce de librairie n'est pourtant pas encore très étendu et les possibilités d'écoulement ne sont pas toutes connues⁷.

De l'été 1776 à janvier de l'année suivante, les affaires durent être, sinon florissantes, du moins normales. Les lettres échangées entre la Typographique de Neuchâtel et la Société littéraire et typographique nous montrent que cette dernière achète des éditions neuchâtelaises en nombre, preuve d'un commerce actif avec les libraires⁸.

¹ A. E. N., arch. Boy de la Tour, n° 3086, copie d'une lettre de Bêat de Hennezel à du Terraux du 14 novembre 1775.

² Voir B. V. N., correspondance STN-SLTY, A. C. V., disc. Lex, p. 13, du 9 décembre 1777 ; la main courante SLTY dès le 1^{er} octobre 1775.

³ Voir p. 320.

⁴ B. V. N., lettre de Lex à STN du 13 décembre 1775.

⁵ B. V. N., lettre de Lex à STN du 24 janvier 1776.

⁶ B. V. N., lettre de Lex à STN du 11 mai 1776. « Comme nous sommes actuellement à même d'entreprendre et d'exécuter, nous serons charmés de reprendre en considération notre ancien projet de liaison avec vous. »

⁷ B. V. N., lettre de Lex à STN du 5 juin 1776.

⁸ Lex achète à Neuchâtel, en général, davantage de livres que Félice.

Mais, en janvier 1777, nous enregistrons le premier symptôme d'une situation financière difficile. A la fin du mois, le commissionnaire Louis Décoppet d'Yverdon est chargé, par la Typographique de Neuchâtel, d'encaisser pour son compte une somme de 600 livres auprès de Lex, qui promet d'effectuer le paiement dès le lendemain¹. Lex ne règle pas sa dette, mais écrit et s'indigne :

Nous avons vu avec autant de peine que de surprise la lettre que vous avez écrite à Mr. Décoppet, avec l'ordre précis de faire protester la lettre de change que vous avez sur nous, si nous ne l'acquittions à l'instant même de l'échéance. Vous alléguiez même des raisons pour justifier cette démarche, et engager Mr. Décoppet à suivre ponctuellement vos ordres. Si c'est la règle de commerce, nous osons vous demander, Messieurs, si c'est celle que l'on doit suivre entre deux maisons, qui jusqu'à présent paroissent liées d'affaires, d'estime et d'attachement. Nous vous prions aussi de nous marquer ingénument si vous avez quelque méfiance sur nous, et sur quoi elle est fondée².

Toutefois, la traite est honorée quelques jours plus tard³. Mais en avril-mai, nouvel indice, l'abbé Hélaine de Paris étant créancier pour une somme de 450 livres de France auprès de la Société littéraire et typographique, les Neuchâtelois sont chargés d'en encaisser le montant ; ils réclament à Lex, par la même occasion, des « petites avances en argent » qui lui furent faites⁴. Or, le jour de l'échéance, impossible d'atteindre Lex, il est en voyage ! Décoppet patirait donc et, dit-il, « je ferois crier tout le public après moy, si je faisois protester cet effet uniquement vu l'absence de Mr. Lex, d'autant que Monsieur son beau-frère a dit qu'il croioit que le billet seroit acquitté au retour du dit Monsieur Lex »⁵.

¹ B. V. N., lettre de Décoppet à STN du 31 janvier 1777.

² B. V. N., lettre de Lex à STN du 1^{er} février 1777.

³ M. Y., agenda de Samuel Develey, année 1777, du 2 février : « Doit Mr. le Professeur Lex, que je luy ay avancé et prêté pour me rendre dans 10 jours, 15 louis d'or neuf, soit 240 livres (remboursé le 16 mars). » C'est probablement pour contribuer au paiement de sa dette que Lex emprunta cette somme à Develey.

⁴ B. V. N., lettre de STN à Lex des 12 et 30 avril 1777.

⁵ B. V. N., lettre de Décoppet à STN du 2 mai 1777.

Hélas, le professeur, à son retour, est bien incapable de payer ! Il ne lui reste plus qu'une solution : écrire. Sa lettre en dit long sur les finances de son entreprise :

C'est bien malgré moi et à mon très grand regret que je ne puis faire honneur à mon billet de 450 livres dont vous êtes porteurs. Des fonds considérables, sur lesquels je comptais, et qui m'ont totalement manqué ; les avances considérables que j'ai été obligé de faire depuis près de deux ans et dont il ne m'est pas encore rentré 500 livres ; l'énormité des faux frais de tout genre que mon établissement a exigé, et d'autres circonstances fâcheuses dans un commencement de commerce ; tout cela a tellement épuisé mes finances, que je suis dans la nécessité de retarder mes payemens. En conséquence, je suis obligé d'écrire à tous mes créanciers, non pour leur demander un rabais, ce que je suis bien loin de demander, puisque les affaires de mon commerce sont plus du double au-dessus du niveau, mais pour les prier de me donner du tems, moyennant quoi je ferai non seulement honneur à tout, mais payerai même les intérêts des capitaux à raison du retard. Je m'occupe à lever tous mes comptes et à me procurer la rentrée de mes fonds. Vous savez, Messieurs, aussi bien que moi, combien elles sont lentes dans notre commerce et combien il faut ménager ses correspondans, surtout dans les commencemens. Je vous prie donc, Messieurs, en faveur des liaisons qui subsistent entre nous, et par de certaines considérations personnelles, de ne me faire dans ce moment ni affront ni peine, d'autant que des démarches dans les circonstances présentes ne pourraient avoir que des suites fâcheuses pour moi et pour mes créanciers ; au lieu qu'un délai accordé généreusement, non seulement me consolera de la mortification que j'essuye de ne pouvoir honorer mes engagemens au moment, mais me mettra à même de faire face à tout, et en peu de tems¹.

Le ton est suppliant, Lex est aux abois, et c'est probablement encore à d'autres correspondans qu'il doit écrire, ce mois-là, de pareilles missives. En juin, Neuchâtel revient à la charge : « Et nous nous rappelons qu'il y a quelques tems, vous nous en avez promis le paiement, nous vous prions d'effectuer votre promesse, en quoi vous nous obligerez essentiellement. ² »

¹ B. V. N., lettre de Lex à STN du 10 mai 1777.

² B. V. N., lettre de STN à Lex du 18 juin 1777.

En juillet, Lex se contente d'envoyer de vagues promesses : « Nous solderons sous peu notre petit compte en argent... Nous ferons honneur à votre traite sur nous. ¹ » (L'abbé Hélaïne ne rentra dans ses fonds qu'au cours des années 1778-1779, par les soins de la commission du décret Lex ².)

La situation alla en s'aggravant jusqu'à la fin de l'année ; pourtant de nouveaux livres sortaient régulièrement de presse et le commerce d'échange restait satisfaisant. Comment expliquer alors le désastre qui se prépare ? Il faut y voir diverses causes qui se rattachent toutes à l'inexpérience commerciale et au manque de parole du Professeur Lex. D'abord, le système d'échange qu'il a adopté est absolument ruineux ³. Il prend avec les auteurs des arrangements défavorables à ses intérêts : ou bien les manuscrits sont achetés trop cher, ou bien l'auteur s'arroge le droit de prélever sur l'édition un nombre excessif d'exemplaires ⁴. Les titres choisis ne sont pas toujours d'un débit assuré et restent en magasin. Les fonds rentrent mal ou même pas du tout, il y a des débiteurs de mauvaise foi. Enfin, le désordre règne : à plusieurs reprises, les conditions de vente n'ayant pas été précisées avant les envois, il devient difficile de débrouiller les prétentions réciproques ⁵. Toutes ces causes se combinèrent pour hâter la débâcle.

Le 20 décembre 1777, Lex envoyait une circulaire à ses correspondants, leur annonçant qu'il était obligé de remettre ses affaires aux mains de la justice, pour les liquider ou pour obtenir un arrangement avec ses créanciers ⁶.

En effet, Lex était comparu, le 8 décembre, devant la noble justice d'Yverdon présidée par François Pillichody, lieutenant baillival et châtelain, poursuivi « à rigueur » par quelques-uns de ses créanciers d'Yverdon et menacé de l'être encore par d'autres. Malgré tous ses efforts, il n'avait pu obtenir un nouveau délai. Il était donc placé devant la dure exigence de s'adresser à la justice pour lui demander

¹ B. V. N., lettres de Lex à STN des 16 et 26 juillet 1777.

² A. C. V., disc. Lex, p. 470, du 31 mai 1779.

³ Voir p. 286-289.

⁴ Voir p. 309 et 310.

⁵ A. C. V., disc. Lex, p. 374 et 375.

⁶ B. V. N., lettre circulaire imprimée de la SITY du 20 décembre 1777.

une liquidation de ses biens, « puisqu'il ne lui reste aucun autre moyen d'arrêter et satisfaire ses créanciers »¹. Ce même jour, Lex donna des explications sur l'état de ses affaires et présenta un bilan établi le mois précédent (le 15 novembre) : l'« avoir » était de 68.284 livres 2 sols 3 deniers, le « devoir » de 49.742 livres 17 sols 9 deniers : ainsi il y avait « de bon » 18.541 livres 4 sols 6 deniers : malheureusement, cette différence était due par des acheteurs qui s'obstinaient à ne pas régler leurs dettes². Il demanda que les ouvrages commencés soient terminés pour l'avantage de la masse des créanciers. La justice, muni du mandat du bailli d'Yverdon ordonnant « la liquidation soit discussion³ de ses biens », prit les mesures d'usage : parution d'un avis pour avertir créanciers et débiteurs et nomination d'une commission du décret, présidée par l'assesseur baillival Bertrand⁴. A la même séance, différentes personnes, tels le pasteur Vicat, Louis Bourgeois, beau-frère de Lex, le prote, les garçons imprimeurs et les domestiques de la maison prêtèrent serment. L'on décida également de ne pas renvoyer les ouvriers avant d'avoir fait l'inventaire des biens et du magasin de librairie et avant d'avoir décidé si l'on continuerait l'impression de certains ouvrages. Dès ce jour, la commission du décret se mit au travail. Elle inventoria les deux bâtiments occupés par Lex, elle détailla minutieusement meubles, livres et matériel d'imprimerie. Les commandes furent livrées, diverses impressions terminées, les locaux vidés, les presses

¹ A. C. V., disc. Lex, p. 2, du 8 décembre 1777.

² A. C. V., disc. Lex, p. 7, du 8 décembre 1777.

³ La *discussion* est un acte par lequel quelqu'un qui ne peut payer ses dettes, remet ses biens entre les mains de la justice, pour en faire la distribution à ses créanciers. Cet acte s'appelle aussi cession de biens, décret, égalation et, en certaines coutumes, élit.

⁴ Jean-Charles Bertrand, fils d'Elie, conseiller et assesseur baillival à Yverdon (A. C. V., Eb 151¹³, p. 66, du 4 septembre 1778). Bertrand est nommé *défenseur de la discussion*. (Le défenseur de la discussion est une personne préposée par la justice pour être le curateur des biens que l'on appelle biens gisants en la discussion, biens cédés aux créanciers.) Les prétendants aux biens de Lex sont priés de faire valoir leurs droits jusqu'au 2 février 1778 au plus tard. Les débiteurs devront régler leur dû à la commission du décret. Selon l'usage, l'avis est affiché (dans plusieurs villes du Pays de Vaud et de Suisse, à Bâle, Berne, Genève, Grandson, Lausanne, Morges, Neuchâtel, Orbe, Sédouze, etc.) et paraît dans les feuilles publiques (voir GB du 7 janvier 1778).

rendues à leurs propriétaires légitimes, les ouvriers payés et congédiés : on parvint à faire rentrer une partie des fonds, ce qui permit à plusieurs créanciers de retrouver leur argent ; la vente publique des biens eut lieu de mars à mai 1778 et contribua à diminuer le déficit. Grâce au zèle de Bertrand, on put encore vendre pour plus de 5000 livres d'articles en magasin. On s'était arrangé à régler l'affaire le mieux possible ; pour ce faire, il avait fallu écrire plus de six cents lettres et donner des éclaircissements détaillés à plus de deux cents créanciers ou débiteurs. Cette liquidation, commencée en décembre, n'avait cependant pas été sans difficultés, et elle ne devait se terminer qu'à la fin de mai 1779¹. Au 31 mai 1779, le bilan était le suivant : l'actif était de 24.970 livres 12 sols 8 deniers et le passif de 32.374 livres 8 sols 9 deniers ; il restait donc un déficit de 7403 livres 16 sols 1 denier².

3. Bâtiments et matériel d'imprimerie

a) Bâtiments

En 1777, Lex est locataire de deux maisons attenantes, sises « au bas de la rue du Milieu ». L'une, la plus grande, appartenait à un certain M. Jayet et l'autre, plus petite, était la propriété de Mme Haldimand, belle-mère de Jayet. (Je ne suis pas en mesure d'indiquer où ces immeubles étaient exactement situés. J'ignore également lequel des deux l'imprimerie occupait ou si elle était installée dans l'un et l'autre à la fois, etc.) Pour faciliter le passage d'une maison à l'autre, Lex avait fait aménager dans le mur mitoyen deux ouvertures et, pour être logé au mieux, il avait effectué quelques réparations à ses frais.

En janvier 1778, les loyers n'étaient plus réglés depuis longtemps, soit depuis avril et mai de l'année précédente³.

¹ A. C. V., disc. Lex, p. L. B. V. N., lettre de Bertrand ass. baill. à STN du 20 mai 1779.

² A. C. V., disc. Lex, p. 468 et 469, du 31 mai 1779.

³ A. C. V., disc. Lex, p. 57-65, 77-81, 84-96, 142-145 et 176-190, des 10 et 13 décembre 1777 et des 2 février et 6 mars 1778 : inventaire des différents meubles et objets répartis dans les chambres de la maison d'habitation et de l'imprimerie.

b) *Le matériel d'imprimerie*

Nous avons vu que Lex commanda ses presses, ses caractères et son papier en 1775, et qu'il ne put commencer à imprimer qu'en mai 1776¹. L'origine, le nombre et le prix des presses nous sont connus.

L'imprimerie que Mr. Lex avoit achetée de Mr. Cramer [de Genève] pour 4000 livres d'ici, a été vendue quelque tems après à quelques personnes d'ici pour 3000 livres, écrit à Neuchâtel l'assesseur baillival Bertrand. C'étoit une sûreté à ceux qui lui prêtoient ces 3000 livres pour finir de paier Mr. Cramer, et ils la louoient à Mr. Lex. Celui-ci n'ayant pas pu arranger ses affaires et compléter un accomodement, est parti pour chercher fortune ailleurs. Le décret aura donc lieu. Les propriétaires de l'imprimerie la vendront, se sont des particuliers aisés d'ici. Si vous croiez qu'elle put vous convenir, je pourrois vous en envoyer un état circonstancié. Outre les caractères assortis, *il y a 3 presses, dont 2 sont, dit-on, fort bones, faites par Martin de Genève.* Si come on le dit, cette imprimerie étoit à bon compte à Genève pour 4000 livres, elle le sera mieux encore à 3000 livres. J'ignore si ces Messieurs en détacheroient quelque chose, mais je crois que cela ne leur conviendrait pas. Ils parlent de la vendre en bloc et d'en tirer quelque chose au-dessus de 3000 livres, pour le donner à la famille de Mr. Lex².

Ainsi Lex, contrairement à sa lettre de décembre 1775, ne fit pas faire ses presses : il acheta du matériel usagé à Cramer — qui le tenait lui-même de Martin. Diverses polices de caractères faisaient partie du même fonds : saint-augustin romain, petit veil de Bâle³ presque neuf, cicéro italique de Bâle à moitié usé, cicéro romain vieux, cicéro de Bâle neuf, parangon romain, parangon italique, petit romain italique, petit texte romain neuf, signes d'almanach, signes d'algèbre sur le corps saint-augustin, cadrats et espaces, plusieurs sortes de caractères de tête, filets, vignettes de Paris, lettres de deux points de Bâle et de Paris, etc., selon l'état que nous donne le cahier de la discussion. (L'examen des ouvrages imprimés par la Société littéraire et typographique nous permet de reconnaître

¹ Voir p. 262.

² B. V. N., lettre de Bertrand ass. baill. à STN du 14 mars 1778.

³ Caractères achetés chez Haas (A. C. V., disc. Lex, p. 308).

l'emploi de la plupart des caractères mentionnés, notamment du *saint-augustin romain* et du *cicéro romain*. Cette nomenclature montre que les polices achetées à Cramer avaient déjà été utilisées avant d'arriver à Yverdon, sinon elles n'eussent pas été si usées après une année et demie d'emploi ¹.

C'est en février 1777 que Lex fut obligé de revendre son imprimerie à un groupe d'acheteurs, dont les principaux étaient le secrétaire baillival Martin et le justicier Pillevuit ². Lors de la liquidation, n'appartenant plus à la société, elle ne put être mise et resta distincte du reste. (Il en fut de même pour la presse de Hellen qu'il avait amenée à l'imprimerie de Lex avec des caractères et divers accessoires ³.) Qu'advint-il de cette imprimerie? Le 9 décembre 1777,

Messieurs le secrétaire baillival Martin et justicier Pillevuyt, pour eux et leurs adjoints étant parus, ont consenti à laisser leur imprimerie dans la maison à l'usage ordinaire, jusqu'à ce qu'il soit pris une résolution par Messieurs de la Noble Commission si l'on continuera ou non d'imprimer ⁴.

Et comme l'on décida de continuer l'impression de divers ouvrages ⁵, la susdite imprimerie fut louée et utilisée à cet effet jusqu'en avril 1778 ⁶.

Bertraud avait proposé à la Typographique de Neuchâtel de la racheter, mais celle-ci ne s'intéressa qu'aux presses, et l'affaire n'aboutit point.

J'ai déjà parlé plusieurs fois aux possesseurs de l'imprimerie par rapport à leurs presses, écrit Bertraud; mais ils croient que les presses font l'assortiment, qu'elles les aideront à faire aller les caractères,

¹ A. C. V., disc. Lex, p. 156-164, des 14 mars et 11 avril 1778.

² A. C. V., disc. Lex, p. 65, du 11 décembre 1777. « Les presses et tout ce qui a rapport à l'imprimerie, appartiennent à Messieurs le secrétaire baillival Martin et justicier Pillevuyt et compagnie, par un acte du 28^e février 1777. »

³ Voir p. 321.

⁴ A. C. V., disc. Lex, p. 37, du 9 décembre 1777.

⁵ Voir p. 311 et 312.

⁶ A. C. V., disc. Lex, p. 302: « A Messieurs Martin et adjoints par amodiation signée... le 28^e février 1777, dès le dit jour au 10^e avril 1778. » Les ouvriers ayant tous été congédiés à la fin de décembre 1777 (voir p. 276), ce fut Hellen qui y travailla de janvier à avril.

et qu'ils se mettroient dans l'embarras s'ils gardoient eux-ci, en se défaisant de celles-là. S'ils changent d'avis, je le sçaurai, j'y aurai l'œil et vous en aviserai. Si vous aviez eu affaire d'une masse d'imprimerie entière, vous auriez eu celle-là à bon compte ¹.

L'imprimerie fut vendue, en définitive, aux Sociétés typographiques de Berne et de Lausanne. « Nos messieurs ont vendu leurs caractères et leurs presses aux Sociétés typographiques de Berne et de Lausanne. Ils ont estimé leurs 3 presses 45 louis ; et ils n'ont païé le tout que 200 louis. ² »

La Typographique de Lausanne prit sa part à la fin du mois de mai et fut en mesure d'imprimer à partir du mois d'août ³.

Outre l'imprimerie rachetée de Cramer et l'imprimerie de Hellen, Lex disposait encore de tout un matériel qui allait être misé et vendu par la commission du décret, matériel consistant surtout en caractères : cicéro romain, cicéro italique, saint-augustin romain, saint-augustin italique, vignettes, financières, etc. ⁴. Bertrand les offrit également à Neuchâtel :

J'ai encore, appartenant au décret, environ 700 [livres] de caractères neufs de de Boubers à Bruxelles, cicéro romain et italiques, vignettes, financières, etc. S'ils sont sur le même corps d'imprimerie que vos caractères, ils me semblent qu'ils vous conviendroient ; nous perdriens la moitié de la façon, et comme cela est neuf, vous la gagneriez ⁵.

¹ B. V. N., lettre de Bertrand ass. baill. à STN du 15 avril 1778.

² B. V. N., lettre de Bertrand ass. baill. à STN du 24 mai 1778. Samuel Develey, l'un des possesseurs de l'imprimerie avec Martin et Pillevuit, dans son agenda, nous donne des renseignements complémentaires sur la part de la STI : « J'ay reçu de Mr. Heubach, pour le conte de l'imprimerie que lui avons vendu, 200 livres : il m'a promis de me payer 600 livres, lundy prochain, 1^{er} juin à Lausanne (le 1^{er} juin, j'ay reçu à Lausanne de Mr. Heubach 600 livres cy-dessus mentionné) » (M. Y., agenda de Samuel Develey, année 1778, du 28 mai). Tous comptes réglés, chacun des intéressés lit dans l'affaire un bénéfice de 10 livres l sol (M. Y., agenda de Samuel Develey, année 1778, du 19 juin).

³ B. V. N., lettre de STI, à STN du 2 juin 1778 : « Les séjours à Yverdon, la semaine passé, pour l'embarquement de l'imprimerie... » Id., du 4 décembre 1778 : « Notre imprimerie achetée à Yverdon n'ayant pu être en ordre qu'en août passé... »

⁴ A. C. V., disc. Lex, p. 152 et 153, du 11 avril 1778. Inventaire des « effets d'imprimerie qui appartiennent à la masse ».

⁵ B. V. N., lettre de Bertrand ass. baill. à STN du 15 avril 1778.

Comme il n'obtint pas de réponse, il renouvela sa proposition :

Il nous reste des caractères presque neufs de Bruxelles, qui n'appartiennent pas à l'imprimerie susdite, et dont je voudrais me débarrasser. Quelques-uns n'ont pas été dépaquetés ; les autres n'ont servi qu'à imprimer la *Quinzaine*. Je les céderai pour le $\frac{1}{4}$ de la façon avec la matière ; en voici la liste, sur laquelle vous aurez la bonté de me dire vos idées ¹.

La Typographique de Neuchâtel n'en fit pas l'acquisition ; ils furent vendus aux Sociétés typographiques de Berne et de Lausanne ². Tout le matériel accessoire (composeurs, casses, cassetins, garnitures en bois, encre, brosses d'imprimerie, etc.) prit probablement le même chemin, sauf une table à cacheter que les Neuchâtelois rachetèrent ³.

Quant au papier, il provenait d'endroits différents. Bertrand offre à ses correspondants quatre balles de papier hâtard fin de Marcel de Bière (soit 78 rames et denie à 8 livres de France la rame) : les balles en question sont encore cordées, elles « sont au galetas qui est sec depuis 4 mois, et le papier doit en avoir été bonifié » ⁴. La veuve Caprony-Girod (fournisseur de Félée) de Divonne ⁵ et Petitpierre de La Mothe ⁶ étaient aussi en rapports avec la Société littéraire et typographique. Lex se ravitaillait encore en papier chez Girard de Lyon ⁷, et il est à présumer qu'il en fit venir également de Franche-Comté ⁸.

¹ B. V. N., lettre de Bertrand ass. baill. à STN du 24 mai 1778.

² A. C. V., disc. Lex, p. 256, du 27 juin 1778 : « Vendu aux Sociétés typographiques de Berne et de Lausanne, tous les caractères d'imprimerie qui étoient restés à la masse. »

³ B. V. N., lettre de Bertrand ass. baill. à STN du 14 novembre 1778.

⁴ B. V. N., lettre de Bertrand ass. baill. à STN du 14 mars 1778. Id., du 3 juin 1778. Il ne s'agit plus alors que d'environ 70 rames offertes à 7 livres de France la rame. La STL racheta également ce papier (A. C. V., disc. Lex, p. 254-263). Lex devait à Marcel une somme de 628 livres de France (A. C. V., disc. Lex, p. 181, du 2 février 1778).

⁵ A. C. V., disc. Lex, p. 183, du 2 février 1778.

⁶ A. C. V., disc. Lex, p. 261, du 30 mars 1778.

⁷ B. V. N., lettre de Lex à STN du 5 juillet 1777 : Lex rachète à la STN 140 rames de papier « grand carré bleu » fourni par Girard et dont le poids ne lui convenait pas. « Ce n'est qu'à force de sollicitations de la part du dit Girard que nous avons bien voulu nous en charger. »

⁸ B. V. N., lettre de STN à SIFY du 17 février 1778.

Les vignettes qui ornent les ouvrages sortis de ses presses ne sauraient retenir l'attention : elles sont communes à de nombreuses imprimeries de l'époque¹.

Deux ouvrages seulement contiennent des illustrations : il s'agit de *La science et l'art de l'équitation* de Dupaty de Clam (neuf planches non signées) et de *l'Histoire des plantes vénéneuses de la Suisse* de Vicat (trois planches dont la première est signée Hegi²).

4. Le personnel

Le Professeur Lex joue dans son entreprise un rôle analogue à celui de Félice dans la sienne : il assume la direction de l'imprimerie, il accomplit sa tâche d'éditeur.

Dans les débuts en tout cas, il fut aidé par Béat de Hennezel³, et si l'on peut en croire ce dernier :

Me voici, écrit-il à son ami du Terraux, actuellement enfoncé dans la littérature, les imprimeries, les manuscrits, les vignettes, les préfaces, etc., etc. Nous avons une Société typographique qui a pris consistance... et elle a jugé que je pouvois lui être utile : mais bien entendu que l'utilité sera réciproque⁴.

¹ Voir p. 104. Le jeu de vignettes de la SLTY est un peu différent de celui de Félice.

² *Johannes Hegi* l'aîné, 1747-1799, d'une famille originaire de Zurich, orfèvre et graveur sur cuivre. Vécut à Lausanne, Fribourg et Zurich (DHBS).

³ *Béat-Antoine-François de Hennezel*, 1733-1810, né à Yverdon et mort à Paris, d'une famille originaire de Lorraine, établie au XVI^e siècle dans le Pays de Vaud et bourgeoise d'Yverdon. Elle possédait la seigneurie d'Essert-Pittet. Béat fut homme d'esprit, voyageur, peintre et dessinateur, architecte, écrivain, collectionneur, etc. Il fut en rapports avec plusieurs célébrités de son temps : Voltaire, Rousseau, Raynal, Gibbon, etc. Habitant d'ordinaire à Yverdon, il séjourna en Angleterre, en Italie et en France. (Voir : A. Y., RC. G. Y., reg. des bapt. B. Y., recueils de gravures léguées à cette bibl. par Hennezel. Ch. GILLIARD, «Un voyage en Italie à la fin du XVIII^e siècle». Une note du même auteur dans la RHY, mars 1914, p. 95-96. M. HENRIOD, *Les Nobles de Hennezel*. J. LANDRY, *Causeries yverdonnoises*, p. 11-15.)

⁴ A. E. N., arch. Boy de la Tour, n^o 3086, copie d'une lettre de Hennezel à du Terraux du 14 novembre 1775.

LE DROIT
DE NATURE

IMITÉ
DU
POÈME ALLEMAN

DE
MR. LICHTWEHR,
PAR
MADAME FABER.



YVERDON,
De l'Imprimerie de la Société Littéraire & Typ.

M. DCC. LXXVII.

J'ignore combien de temps dura cette collaboration.

Deux commis sont chargés du travail de bureau : Louis Bourgeois et Jean-François Lafond des Faulx¹. Le premier fait la correspondance et les expéditions, le second tient les comptes. Les livres de copies de lettres, le répertoire des correspondances, la main courante, le grand livre, le brouillard, le livre de magasin et le livre de caisse sont entre leurs mains².

Le libraire Röder³ joue aussi un rôle dans l'entreprise. Il a un magasin à Yverdon et travaille pour son propre compte, mais il s'occupe des éditions de Lex puisque le « livre de magasin pour le détail » se trouve chez lui⁴ et qu'il a en dépôt un certain nombre d'ouvrages de la Société littéraire et typographique⁴. Il est probablement responsable de la vente aux particuliers, tandis que l'imprimerie effectue les envois aux correspondants.

A l'atelier, les ouvriers (compositeurs et garçons pressiers) sont placés sous la surveillance du prote Jean-Jacques Hellen⁵. En décembre 1777, ces ouvriers, y compris Hellen, sont au nombre de huit, soit : Joung, Nickob (?), Ties, Georges Bachmann, Kindlem père, Kindlem fils et Terrot. A part les Kindlem et Hellen, je n'ai

¹ Jean-François Lafond des Faulx, originaire des Ponts-de-Martel, venu à Yverdon en 1774 (A. Y., RC n° 85, p. 53 et 131, des 16 avril et 25 juillet 1774). Lex écrit en parlant de lui : « Notre teneur de livres » (B. V. N., lettre de Lex à STN du 16 juillet 1777). Avant même la fondation de l'entreprise, il semble être en bons termes avec Lex, puisqu'en janvier 1775, le Professeur et sa femme sont parrain et marraine de son fils François-Ferdinand-Benjamin (A. C. V., Eb 141^{is}, p. 20).

² A. C. V., disc. Lex, p. 13 et 14, du 9 décembre 1777.

³ Jean-Charles Röder, 1741 ?-1802, libraire, de Halle en Saxe, reçu habitant en avril 1770. Il acquit la bourgeoisie de Chamblon, puis celle d'Yverdon en 1787. Il avait épousé une fille du libraire Neubrand (A. Y., RC n° 82, p. 68, du 21 avril 1770 ; RC n° 93, p. 85 et 242-243, des 13 janvier et 30 juin 1787. G. Y., reg. des bapt. et des décès). Voir à la B. V. N., la corresp. de J.-C. Röder avec la STN ; par exemple, lettres de Röder à STN des 16 avril, 16 août et 26 octobre 1782, 5 février et 21 novembre 1783, où il s'agit de petites commandes d'impressions neuchâtelaises.

⁴ A. C. V., disc. Lex, p. 120-125, du 29 décembre 1777. « Plus entre mains du sieur Röder », 22 ex. du *Train de Paris*, 19 ex. du *Foyer*, 25 ex. des *Essais politiques*, etc. Id., p. 126 et 127, du 3 janvier 1778 : « Il reste à estimer les livres qui sont chez le sieur Röder, libraire. »

⁵ Voir p. 320 et ss.

trouvé aucun renseignement à leur sujet. Mentionnons encore les noms de Marianne Kaisner, assembleuse (qui passera ensuite au service de la Typographique de Neuchâtel)¹, et de trois domestiques, David Rey, Suzette Gilliard et Marianne Perret².

La correspondance avec la Typographique de Neuchâtel nous cite encore d'autres ouvriers qui n'étaient plus à Yverdon à la fin de l'année 1777. En juin 1776, Lex a un employé du nom de Roulaud qui, à cette époque, le quitte sans avertissement pour se rendre à Neuchâtel. Les associés l'engagent et n'en disent mot à Lex ; d'où son étonnement :

Nous avons appris que vous avez reçu dans votre imprimerie un nommé Roulaud, qui nous a quitté sans raison et sans nous avertir, et qui, par conséquent, n'a pas eu de billet de notre part. Vous savez cependant, Messieurs, que nous sommes convenus de ne recevoir réciproquement aucun ouvrier sorti de nos imprimeries sans billet³. Mes gens ont été dans cette bonne persuasion jusqu'à ce moment, et il serait nécessaire pour notre avantage réciproque que cela fut ainsi. Nous vous prions donc, Messieurs, de vouloir bien vous y conformer, comme nous le ferons toujours de notre côté⁴.

Et, quelques jours plus tard, Lex écrit encore : « Malgré que le sieur Roulaud nous fasse faute, nous ne demandons pas que vous le renvoyez : seulement nous espérons que dans la suite vous tiendrez la main à un arrangement, qui ne tend qu'à notre avantage commun, et auquel nous ne contreviendrons jamais.⁵ »

L'année suivante, Lex a oublié ces belles paroles : à son tour, il est fautif ; les deux Kindlem, avant de travailler chez lui, étaient à Neuchâtel, et ils ont quitté la Typographique en lui devant 18 livres prêtées pour obtenir leurs hardes abandonnées précédemment à Dôle). Le père a quitté Neuchâtel sans rien dire « et le fils a formellement promis de renvoyer cette somme à son arrivée à Yverdon, et nous n'en avons aucune nouvelle... », etc.

¹ Voir p. 326.

² A. C. V., disc. Lex, p. 11 et 12.

³ Voir plus loin l'arrangement entre la SLTY et la STN.

⁴ B. V. N., lettre de Lex à STN du 19 juin 1776.

⁵ B. V. N., lettre de Lex à STN du 22 juin 1776.

Ce n'est pas tout, il y a encore d'autres désertions :

« Mais ce qui est plus indécent, c'est qu'un de vos ouvriers, qui venoit d'arriver et qui a touché 24 livres à Paris, nommé Chaix, s'est venté d'être venu pour faire recrue et a effectivement emmené un nommé Flamand qui nous doit aussi; nous ne pouvons cependant pas croire que ce fut par commission de votre part, nous ne demandons rien que votre ministère pour nous faire obtenir ce qui nous est redû par ces gens-là. ¹ »

Lex écrit en réponse :

Vous nous avez bien jugés, Messieurs, en ne croyant pas que le sieur Chaix ait reçu aucune commission de notre part pour faire recrue, et débaucher qui que ce soit de vos presses; nous avions dès avant son voyage, tout autant d'ouvriers qu'il nous en fallait pour toutes les nôtres, outre que de pareils procédés sont fort éloignés de notre façon d'agir ².

Il n'en est pas moins vrai que Lex accepte les déserteurs, et que deux d'entre eux travaillent toujours chez lui à la fin de l'année ! D'ailleurs, s'il avait eu tous les ouvriers nécessaires, pourquoi recevoir ces nouveaux venus ? Et pourquoi les accueillir sans le « billet » exigé ? Le professeur voulut bien s'entremettre :

L'article de votre dernière qui regarde vos prétentions à la charge de nos ouvriers n'étant point détaillé, ayez la bonté de fixer ce que chacun d'eux peut personnellement vous devoir, pour que nous nous en expliquions avec eux et soyons fondés à retenir sur leur salaire le montant d'une réclamation bien établie, ne demandant pas mieux que de vous obliger ³.

Mais cette intervention semble être demeurée sans effet; la Typographique chargea alors Louis Décoppet, le commissionnaire, d'encaisser la dette des Kindlem (il n'est plus question de Chaix et de Flamand), en le priant de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour y parvenir ⁴. Décoppet ne reçut qu'un écu neuf, les deux ouvriers prétendant ne devoir qu'une partie de la somme ⁵.

¹ B. V. N., lettre de STN à SLTY du 20 septembre 1777.

² B. V. N., lettre de Lex à STN du 27 septembre 1777.

³ B. V. N., lettre de Lex à STN du 4 octobre 1777.

⁴ B. V. N., lettre de STN à Décoppet du 4 octobre 1777.

⁵ B. V. N., lettre de Décoppet à STN du 15 octobre 1777.

On voit que les mêmes conflits, qui séparaient Félice et la Typographique, se répètent avec Lex. Ils dénotent, une fois de plus, le manque d'organisation professionnelle au sein des imprimeries de la Suisse romande. Pour mettre fin à ce paragraphe concernant le personnel de la Société littéraire et typographique, ajoutons encore qu'en décembre 1777, l'imprimerie fermée, tous les ouvriers furent payés et congédiés¹.

5. *Les relations avec les imprimeurs et libraires*

a) *La Société typographique de Neuchâtel*

En mai 1775 déjà, Lex prétendait avoir conclu un arrangement avec la Typographique². En fait, il s'était contenté de lui faire part de ses intentions. En août, Verdeil annonçait aux associés la fondation de la nouvelle entreprise, en leur tenant les propos les plus engageants : « Vous pouvez être persuadés que notre société vous traitera de la façon la plus avantageuse, et que vous nous trouverez toujours aussi roulans qu'il sera possible, soit pour le rabais, soit pour les termes des payemens. »³

Il lui fut répondu fort aimablement :

Ce dernier [Lex] nous avoit déjà informé, en dernier lieu, mais très succinctement, de l'entreprise littéraire et typographique dont vous voulez bien nous prévenir aussi : nous verrons et avec autant d'intérêt que de plaisir son exécution, et indépendamment de l'avantage que nous trouverons à correspondre d'une manière plus intime avec deux littérateurs dont le mérite nous est connu, nous concevons

¹ A. C. V., disc. Lex, p. 120-125, du 29 décembre 1777 : « Plus pour mettre ordre à l'imprimerie qui dès aujourd'hui doit être fermée, tous les ouvriers ayant été payés, congédiés, et enfin pour mettre la dernière main s'il est possible au magasin de librairie... » Selon l'usage, chaque ouvrier reçut gratuitement deux exemplaires des livres qu'il avait imprimés. « Il est à remarquer que depuis l'inventaire pris, les ouvriers ont emporté deux exemplaires de chaque sorte d'ouvrage, ainsi qu'ils en avoient le droit » (p. 123, du 29 décembre 1777).

² Voir p. 256.

³ B. V. N., lettre de Verdeil à STN du 10 août 1775.

qu'il y aura peut-être moyen d'arranger les choses, de manière à prévenir des vus et des intérêts qui perdroient à se trouver en opposition¹.

Paroles que Verdeil approuve quelques jours plus tard :

Ma société est flattée de ce que vous voulés bien me dire d'obligeant à son sujet. Croyés, Messieurs, qu'elle se fera le plus grand plaisir d'être intimement liée avec vous. Concilier ses intérêts avec l'honnêteté et la délicatesse des procédés est un objet qu'elle croit trop essentiel pour le perdre jamais de vue ; et elle sent, comme vous, combien des vues opposées seraient réciproquement nuisibles².

À la fin d'août, la Typographique entrevoyait des « arrangements particuliers » possibles avec ses nouveaux correspondants³. À la fin de novembre, elle n'avait pas encore reçu Lex depuis le mois de mai, l'attendant d'autant plus impatiemment qu'elle se proposait « de réaliser quelque ouverture intéressante »⁴. Lex passa à Neuchâtel entre le 27 novembre et le 13 décembre, date à laquelle il retourna à la Typographique un *projet de liaison*⁵, qu'elle lui avait remis, augmenté de quelques observations approuvées par Verdeil. Ces remarques, écrit Lex, « nous les soumettons à votre examen, comme des points sur lesquels nous vous prions de nous donner des éclaircissements et des explications avec la sincérité qui doit régner entre nous »⁶.

Le but de cet arrangement est de donner « plus de célébrité, plus de promptitude, plus de variété et plus de seureté » aux entreprises des deux maisons qui désirent s'entraider de bonne foi. Le projet contient douze articles :

1. Les ouvrages choisis par les suffrages unanimes des deux sociétés seront imprimés en commun. Les intéressées détermineront de la même manière la quantité d'exemplaires et la part que chacune d'elles prendra à l'édition, de tiers ou de moitié.

¹ B. V. N., lettre de STN à Verdeil du 14 août 1775.

² B. V. N., lettre de Verdeil à STN du 19 août 1775.

³ B. V. N., lettre de STN à Verdeil du 26 août 1775.

⁴ B. V. N., lettre de STN à Verdeil du 27 novembre 1775.

⁵ « Projet de liaison entre la S.L.T. d'Yverdon d'une part, et la ST de Neuchâtel de l'autre. »

⁶ B. V. N., lettre de Lex à STN du 13 décembre 1775.

2. Chacune imprimera chez elle et à ses frais une partie de l'ouvrage choisi — avec toute la diligence possible et avec le nombre de presses réservées à cet effet — sans que les travaux particuliers ne nuisent à l'œuvre commune.

3. Personne ne pourra tirer d'un ouvrage — ou de l'une de ses portions — d'exemplaires au delà du nombre convenu.

4. Le papier, le format et les caractères seront aussi choisis en commun ; pour le papier, selon les circonstances, l'on se fera des prêts mutuels.

5. Chaque société débitera à ses risques et périls la part qui lui aura été attribuée.

6. Le prix de vente sera fixé à la feuille. On ne livrera pas de tels ouvrages, aux libraires du pays et de l'étranger, au-dessous du prix fixé, soit : 1 kreutzer la feuille (argent de Berne) ou 9 deniers (argent de France), prix le plus bas que l'on puisse demander.

7. Si l'une des deux sociétés place sa part plus rapidement que l'autre, elle l'aidera à écouler la sienne (les exemplaires fournis dans ce but entreront alors dans le compte d'échange).

8. Si l'une d'elles s'est engagée à ne vendre qu'à un seul libraire de quelque ville ou pays, l'autre sera tenue de s'y conformer mais aura part au bénéfice.

9. Les articles précédents ne regardent que les entreprises communes. Il est entendu que chaque société a pleine liberté d'entreprendre, pour son compte particulier, telle édition qui lui conviendra, sans préjudice pour l'autre qui sera avertie exactement et à temps, afin d'éviter toute concurrence. Les livres imprimés en compte particulier entreront toujours dans le commerce d'échange.

10. L'on se procurera et l'on entretiendra à Paris, à frais égaux, un « correspondant homme de lettres », pour être renseigné sur les ouvrages nouveaux et pour être conseillé sur les entreprises à former.

11. Le présent accord sera mis à l'essai durant une année dès la date de la signature ; parvenu à son terme, il pourra être renouvelé.

12. La bonne foi doit être « la règle, l'âme et le principe » de cette liaison. Toutefois, comme des difficultés peuvent survenir entre les parties contractantes, elles s'engagent à ne recourir à aucun tribunal (quelles que soient les raisons de leurs litiges), mais à se soumettre « définitivement et sans relief » à deux arbitres — chaque

société en choisissant un — lesquels nommeront un surarbitre, et tous ensemble « termineront et décideront à l'absolue et sans délai tout différent quelconque qui pourroyent malheureusement survenir contre notre intention présente ».

Tel est le plan proposé à la Société littéraire et typographique, que le Professeur Lex annota :

1. L'article 2 suppose que chaque société possède les mêmes caractères (aussi neufs les uns que les autres, également usés, etc.) condition nécessaire pour travailler ensemble. Si tel n'est pas le cas, chacune se chargera d'un ouvrage complet, de même format et en nombre égal de feuilles et d'exemplaires, que l'on se répartira ensuite pour la vente.

2. En ce qui concerne l'article 7, l'échange n'est possible que pour les feuilles de contrefaçons ou de livres de même valeur, et non pour les originaux qui peuvent s'acheter plus cher.

3. L'article 9 est approuvé, à la condition de ne pas être forcé de céder, feuille pour feuille, les ouvrages originaux dont on peut souvent tirer un meilleur parti ; il n'est pas équitable, en effet, d'échanger des premières éditions contre des contrefaçons à un kreutzer la feuille. Il n'est pas juste non plus d'être *obligé* d'échanger les livres faits en compte particulier, surtout si la société qui en a entrepris l'édition trouve à les placer entièrement — soit par échange soit contre argent — chez quelque autre correspondant.

4. Les deux imprimeries s'engageront à se prêter une aide mutuelle pour l'écoulement de leurs ouvrages et à les annoncer à leurs correspondants respectifs, « en un mot de se donner, réciproquement de bonne foi et avec confiance, tous les avis, conseils, soins et indications quelconques, qui auront rapport à l'intérêt commun des 2 sociétés et à l'intérêt particulier de chacune d'elles ».

5. Il faudra établir entre les deux maisons la loi rigoureuse de ne pas recevoir d'ouvriers qui désertent l'une pour aller travailler chez l'autre, à moins qu'ils ne soient congédiés ; dans ce cas, l'on se communiquera les motifs de ces renvois. L'un se donnera aussi des renseignements sur la conduite et les capacités des susdits. Si l'une des sociétés a besoin d'ouvriers, elle s'adressera à l'autre qui lui

enverra ceux dont elle peut se séparer. Il faudra encore convenir d'un taux de salaire fixe pour leur ôter toute tentation de passer de l'une à l'autre.

Ces observations furent trouvées « très judicieuses » par Ostervald et Bertrand. Evidemment, écrivent-ils, pour rendre une édition parfaitement égale, il faut avoir tout décidé à l'avance. La première maison qui commencera l'ouvrage enverra un échantillon à l'autre. Il est certain que les impressions particulières dont on aura acheté le manuscrit ou « qui pour d'autres circonstances ne pourroyent pas se donner à raison d'un sol la feuille » ne sauraient être exigées en échange. Il n'est pas moins certain qu'il faille se donner tous les conseils et aides possibles pour les entreprises à faire ou pour l'éconclément des livres : en conséquence, chacune des deux sociétés annoncera à ses clients les ouvrages de l'autre, comme s'ils étaient sortis de ses propres presses. Il est indispensable de se communiquer les titres que l'on se propose d'éditer, « pour donner lieu à la direction mutuelle et prévenir toute concurrence ». Quant à l'article concernant les ouvriers, il est « au mieux ».

Il faut tâcher de ne pas être les victimes de la mauvaise foy de ces gens-là ; nous conviendrons aisément du prix à leur allouer, mais vous sentez que ceux de votre voisin [= Félice] deviendront, malgré nous, notre boussole, et nous en avons fait l'expérience. Toujours y gagnerons-nous en leur ôtant les moyens de passer à leur volonté de l'une à l'autre contre volonté¹.

Les clauses de ce contrat ayant été admises de part et d'autre, on ne pouvait qu'en souhaiter le succès attendu ; tels sont les vœux de Verdeil : « Je pense, écrit-il, que nous ne tarderons pas à faire quelque entreprise en commun. Lex aura l'honneur de vous parler à ce sujet, dès que nous serons arrangés. »²

A diverses reprises, dans la correspondance, ce contrat est mentionné et l'on s'y réfère : il a donc été signé, mais il l'a été à une date qui demeure inconnue³. A-t-il été exécuté signé, mais il l'a été à la lettre ? Les pages suivantes nous le montreront.

¹ B. V. N., lettre de STN à SLTY du 16 décembre 1775.

² B. V. N., lettre de Verdeil à STN du 15 décembre 1775.

³ Par exemple, B. V. N., lettres de Lex à STN du 24 janvier 1776, et de STN à SLTY du 4 mai 1776 : « Les liaisons formées récemment avec votre maison et la nôtre... » etc.

Editer des ouvrages en commun, tel est l'objet principal de l'arrangement. La méthode était alors courante : deux ou trois imprimeries voisines se partageaient une impression, sans encombrer leurs presses et sans nuire aux entreprises particulières¹. La Société littéraire et typographique et la Typographique de Neuchâtel ne firent jamais une œuvre semblable. Il faut pourtant signaler une tentative, en juin 1776, qui, après une mise au point consciencieuse, échoua. L'idée venait de Lex ; il souhaitait réimprimer avec Neuchâtel l'*Histoire naturelle* de Pline et le *Théâtre* de Shakespeare. Il proposait de donner une édition in-8 du « beau Pline de Paris » in-4, nouvellement traduit et accompagné de notes.

Quant au « Shakespear », il pensait que ce serait une entreprise fructueuse. L'ouvrage, qui s'éditionnait alors à Paris², coûtait cher ; les souscripteurs se recrutaient surtout dans cette ville, quelques-uns en province et à Londres, aucun en Allemagne. Aussi, en le contrefaisant à meilleur compte en Suisse, pourrait-on atteindre tout un public que les Parisiens n'avaient pas touché. L'affaire avait paru si favorable à Lex, qu'il l'avait annoncée sans tarder dans la *Gazette de Berne*, « afin que nous ne fussions pas prévenus »³.

Les Neuchâtelois répondirent favorablement à son offre : le Plin sera une bonne réédition, mais comme il a pu tomber entre les mains d'un traducteur malhabile, il sera nécessaire d'en comparer le texte avec l'original latin. Ils prendront à cette entreprise la part qu'on voudra leur donner. Le Shakespeare est aussi fort intéressant ; ils proposent de l'éditionner de compte à demi sur beau papier (du « grand bâtard fin ») qu'ils pourront fournir. Des deux premiers volumes sortis de presse à Paris, l'on n'en fera qu'un seul in-8 de trente feuilles, à

¹ La STN a dû, très probablement, user à diverses reprises de ce mode de faire. B. V. N., accord passé entre la STN et la STL, le 12 avril 1774 : il servit de modèle au projet de liaison envoyé et proposé à Lex. B. V. N., lettre de STB à STN du 4 octobre 1783, où l'on parle d'une entrevue à Yverdon des représentants de diverses imprimeries (STN, STB, STL et Heubach). Id., du 4 décembre 1783 : la STN a signé la « convention préliminaire d'Yverdon ». Id., du 7 décembre 1783 : la STB envoie à la STN le double du « traité d'Yverdon », en la priant de l'envoyer à Lausanne pour le faire signer par leurs amis communs.

² Il s'agit des (*Œuvres* de Shakespeare, traduites de l'anglais par Le Tourneur-de-comte de Catuelan et Fontaine-Mallerbe), Paris 1776-1783, in-8, 20 vol.

³ B. V. N., lettre de Lex à STN des 19 et 22 juin 1776.

raison de vingt-sept lignes par page en caractères philosophie. Le philosophie sera employé pour la préface et le texte, le petit romain ou le petit texte pour les notes. Ils écrivent le jour même en Allemagne, afin d'y commander un exemplaire de l'édition allemande qui s'y imprime, dont on pourra tirer des notes s'il s'en trouve de bonnes ¹.

Lex accepta tout de suite ces propositions : l'ouvrage sera commencé dès que ses correspondants le jugeront à propos. Il est même résolu de suspendre l'impression d'un livre qui peut attendre. Il fait cependant une objection : il n'a pas de caractères philosophie, mais possède par contre une grande quantité de cicéro qu'il vient de recevoir de Bâle. Pour le Pline, il y a déjà longtemps qu'il en a communiqué le projet à Elie Bertrand,

très savant en ce genre, et qui l'approuve beaucoup. Il trouve que le traducteur entend fort bien le latin, mais qu'il n'est pas assez versé dans l'histoire naturelle, pour n'avoir pas donné dans des erreurs qu'il faudrait relever. Il nous a aussi parlé de quelques changemens et de notes à faire, et nous a promis d'y mettre la dernière main. Nous suivrons son plan et allons incessamment écrire à un savant de nos amis pour le prier de se charger de ce travail, et nous vous offrirons dans cette entreprise telle part que vous y voudrez prendre ².

Tout le monde se trouvait donc d'accord d'imprimer le Pline ; pourtant il n'en fut plus question dans les lettres que nous avons ; le projet fut abandonné on ne sait pourquoi. Restait le Shakespeare ; à la fin de juin, Lex envoie à Neuchâtel un échantillon de la manière dont on pourra faire le Shakespeare, sur du papier « à peu près du même format que celui que vous avez proposé, quoique d'une autre qualité ». Le caractère employé est du cicéro ; comme Lex l'a en abondance, il se chargera volontiers de l'impression de tout l'ouvrage, pourvu que la Typographique lui envoie du papier. Il se mettra au travail dès qu'il l'aura reçu. Cette façon de procéder ne dérangera pas les presses de Neuchâtel ni même les siennes, et l'on aura l'avantage d'obtenir un ouvrage uniforme ³.

Cette proposition fut refusée : on en restera. lui fut-il répondu, à l'arrangement précédent, chacune des deux maisons prendra une

¹ B. V. N., lettre de STN à STTY du 22 juin 1776.

² B. V. N., lettre de Lex à STN du 26 juin 1776.

³ B. V. N., lettre de Lex à STN du 29 juin 1776.

moitié du Shakespeare. Le tirage pourra s'élever à quinze cents exemplaires que chacune écoulera à parts égales. La première feuille va être composée incessamment à Neuchâtel et une épreuve en sera envoyée à Yverdon (« si cet échantillon vous convient se sera notre boussole pour la suite »). D'autre part, la Typographique vient de recevoir la traduction allemande de cet ouvrage, imprimée à Brunswick, et « notre sieur, le Professeur Bertrand, qui entend au mieux cette langue, va parcourir cet exemplaire, afin de voir s'il n'y a pas quelques bonnes notes, dont l'addition à la traduction parisienne ne pourroit que donner plus de relief à la nôtre »¹.

Il faut se hâter, répond Lex, et imprimer le plus vite possible : « et comme il y a longtemps qu'on nous a envoyé un exemplaire de Paris, c'est-à-dire 6 jours après qu'il a paru dans cette capitale, chaque maison pourra faire la moitié de l'édition par volume »². Nous vous répondrons en détail lorsque nous aurons reçu l'échantillon promis, écrit-il quelques jours plus tard³. Le même jour, c'est chose faite. Le papier n'est pas aussi fort que celui d'Yverdon, mais qu'importe ! il est beau et blanc. On pensait réunir les deux volumes de Paris en un seul : ce ne sera pas possible, le volume serait trop fort. On s'en tiendra donc à suivre pas à pas l'édition française. Tout cela reste sans importance, puisque « nous pourrons céder notre livre à moitié prix au moins »⁴.

Après un mois de préparatifs, le travail n'est pas commencé. (Ce qui montre aussi le désavantage d'une entreprise commune. Les contrefaçons, on l'a vu avec Félice, doivent être imprimées rapidement et à bon compte, pour rivaliser avec les originaux sur le marché du livre. Dans notre cas, le retard est déjà considérable.) Le 24 juillet, le projet est encore loin d'être au point. Lex se montre d'accord avec la lettre de ses correspondants, mais il ne possède ni le papier ni les caractères utilisés à Neuchâtel ; il faudra donc lui en passer. Il est d'avis de délivrer ces deux premiers volumes dès qu'ils seront prêts.

¹ B. V. N., lettre de STN à SLTY du 13 juillet 1776.

² B. V. N., lettre de Lex à STN du 17 juillet 1776.

³ B. V. N., lettre de Lex à STN du 20 juillet 1776.

⁴ B. V. N., lettre de STN à SLTY du 20 juillet 1776. On voit, une fois de plus, le danger que les contrefaçons faisaient courir aux originaux : d'où, en France, la nécessité d'impôts et de taxes douanières élevés sur les livres étrangers.

sans attendre la fin de l'édition, de peur d'être prévenu. Reste à discuter le débit de l'ouvrage ; Lex préférerait qu'il se fasse en commun, « nous tenant compte réciproquement, nous faisant part des demandes et nous consultant dans les circonstances ».

On placera en échange le moins possible et jamais hors du pays. Le projet d'annonce envoyé par la Typographique est bon, il faudra le faire paraître incessamment ; mais à ce sujet, Lex a tout de même un reproche à lui adresser :

Cependant, Messieurs, nous vous ferons une observation. Vous n'ignorez pas qu'il y a déjà deux mois que nous avons publié, à la suite de la Gazette de Berne, cette édition sous notre raison, et nous l'avons en conséquence annoncée à nos correspondans. Dans votre annonce, vous publiez cette entreprise sous votre raison, à l'exclusion de la nôtre ; à quoi nous ne pouvons pas consentir, étant important pour nous, surtout dans les commencemens, de soutenir ce que nous avons avancé et de nous faire connaître par quelque jolie édition. Ainsi, Messieurs, il faudra au préalable convenir d'un arrangement à cet égard, pour ne pas nous mettre dans le cas de réclamer le droit de primauté, pour cette entreprise que nous étions décidés de faire pour notre compte. Nous attendons tout de votre condescendance, vous promettant la réciproque dans l'occasion.

Et, en post-scriptum, cette question insidieuse : « Quel lieu d'impression marquerons-nous au titre de Shakespear ? ¹ »

Je n'ai pas retrouvé la réponse de Neuchâtel à cette lettre, mais en août, le *Journal helvétique* annonçait l'ouvrage comme édité à Neuchâtel par la Société typographique. « réunie pour cette entreprise à celle d'Yverdon » ².

Le mois d'août était maintenant arrivé et Lex attendait toujours la décision des Neuchâtelois, leurs notes et leur prospectus ³. En septembre, un progrès était réalisé : la Typographique a fait graver l'estampe qui se trouve en tête de l'édition allemande, pour en orner l'ouvrage commun. Une épreuve est envoyée à Yverdon. Cette estampe coûte 3 louis un quart, frais qui seront partagés entre les

¹ B. V. N., lettre de Lex à STN du 25 juillet 1776.

² *JH*, août 1776, p. 18 et ss. : « Nouvelle édition augmentée d'un grand nombre de notes... tirées pour la plupart de l'édition allemande de cet ouvrage. »

³ B. V. N., lettre de Lex à STN du 14 août 1776.

deux maisons. Mais, nouvelle difficulté, les pièces de l'édition allemande que l'on vient de recevoir sont rangées dans un ordre très différent de celui adopté par les traducteurs français : certaines d'entre elles, comme *Othello*, qui font partie de l'un des deux premiers volumes français, ne se trouvent dans aucun des huit volumes allemands déjà sortis de presse. On sera donc forcé d'attendre les quatre derniers volumes allemands — il doit y en avoir douze au total — qui vont paraître sous peu. Heureusement, les éditeurs de Paris semblent travailler lentement, puisqu'ils n'ont publié que les deux premiers volumes¹.

Lex trouve l'estampe bien exécutée, quoique un peu chère. Il a crédité la Typographique pour la moitié de son prix, comme convenu. Mais, ajoute-t-il,

quoique vous n'avez pas encore toute l'édition allemande, ne pourrions-nous pas en attendant commencer à traduire quelques morceaux de ce que vous en avez, pour gagner de l'avance? Nous y travaillerons dès que vous le jugerez à propos, et dès que vous nous aurez envoyé les volumes et indiqué les endroits à traduire².

Cette lettre date du 11 septembre : il y avait près de quatre mois que l'on discutait : mais subitement, jusqu'en janvier 1777, plus personne ne parle du Shakespeare dans la correspondance — ou du moins dans les lettres qui nous restent. Que s'est-il passé? Je pense que les intéressés attendirent le résultat de la souscription avant de se mettre à l'œuvre. En effet, Lex écrit, le 4 janvier : « L'édition que nous avons projeté de faire du Shakespeare me paraît ne vouloir pas prendre grande faveur en France, et je crois que nous ne ferions pas mal d'y renoncer. Quant à nous, nous y renoncerons avec plaisir, malgré les frais communs pour la gravure du frontispice.³ »

Ce projet fut effectivement abandonné. L'échec n'était donc pas dû à la mésentente des intéressés, mais à l'insuccès de la souscription.

Le lecteur estimera peut-être que j'ai donné trop de place à cette édition manquée. Je ne le crois pas : les pages précédentes feront

¹ B. V. N., lettre de STN à SLTY du 7 septembre 1776.

² B. V. N., lettre de Lex à STN du 11 septembre 1776.

³ B. V. N., lettre de Lex à STN du 4 janvier 1777.

mieux sentir les divers problèmes que soulevait un semblable travail, et permettront de suivre pas à pas les efforts déployés par les deux imprimeries.

A partir de février 1776, Lex envoya de ses éditions à Neuchâtel. En général, le nombre d'exemplaires vendus dépasse celui de Félice ; ainsi le premier envoi de la Société littéraire et typographique comprend cinquante *Idylles* de Berquin (en date du 9 février, commandées le 31 janvier). En retour, Lex achète à Neuchâtel cinquante *Célibataire* (le 16 février)¹. Les échanges se poursuivront ainsi régulièrement jusqu'à la fermeture de l'imprimerie d'Yverdon.

L'arrangement de 1775 avait prévu que les ouvrages originaux n'entreraient pas dans le système d'échange ; mais en janvier déjà, Lex accepte de faire une entorse à la décision prise :

Nous vous serions fort obligés, Messieurs, si vous vouliez bien tâcher de nous placer quelques exemplaires de ces ouvrages [le *Traité des tapisseries* et l'*Histoire des plantes vénéneuses de la Suisse*, deux originaux], par change le moins que possible ou point du tout, à moins que ce ne soit avec vous².

Lex est habile en faisant — ou en ayant l'air de faire — des faveurs à la Typographique mais, quelques mois plus tard, il essaie de revenir en arrière ; en juin, il avoue avoir une certaine répugnance à placer ses éditions, peu nombreuses, contre des livres dont il ne connaît pas encore toutes les possibilités d'écoulement. Toutefois, pour montrer sa bonne volonté, il expédiera, à la première occasion, cent *Essai sur la santé et sur l'éducation médicinale des filles destinées au mariage* (un original) à compte de change³. Quant à l'*Histoire des plantes vénéneuses*, il n'est pas question de l'échanger feuille pour feuille ; cette édition est petite, elle est fort intéressante et elle sera bientôt écoulée dans le pays, « en ayant déjà envoyé dehors » ; et puis le manuscrit et les planches coûtent cher. Toutefois, Lex désire être arrangeant : « Nous vous prions, Messieurs, de nous dire, comment ces sortes d'ouvrages se négocient... Si vous voulez, Messieurs,

¹ B. V. N., lettres de Lex à STN des 8, 10 et 16 février 1776.

² B. V. N., lettre de Lex à STN du 24 janvier 1776.

³ B. V. N., lettre de Lex à STN du 5 juin 1776.

il vous plaira nous donner vos ordres, et nous trouverons toujours moyen de convenir entre nous agréablement. ¹ »

Et la Typographique de répondre qu'elle a l'habitude de donner deux feuilles d'impression contre une planche et le texte feuille pour feuille ². Tout en cherchant à se soustraire à cet usage, Lex finit par s'y résoudre (comme le montrent les lettres suivantes). Par exemple, en novembre 1776, il ne peut offrir en échange les *Œuvres* de la Harpe et la *Correspondance* de Montalembert (deux originaux), les unes étant sous presse et l'autre achevée : elles sont déjà toutes deux presque entièrement vendues, et ce qui en reste, « nous ne le débiterons que par commission ». Il propose à ses voisins d'attendre le nouveau tirage de la *Correspondance* (qu'il pourra alors leur donner à la feuille) et de lui acheter les *Œuvres* contre argent, à un prix plus bas qu'aux autres correspondants ³. Nous n'avons pas la réponse de Neuchâtel ; il semble que l'on fit la sourde oreille puisque, l'année suivante, ces livres figurent au compte d'échange ⁴. Constamment, Lex refuse d'abandonner ses originaux contre des contrefaçons et, chaque fois, comme il faut bien vendre, il finit par céder. Dans une même lettre, on le voit d'abord s'élever contre un mode si contraire à ses intérêts et on le voit ensuite faire une exception pour un petit nombre d'exemplaires.

Vous pensez bien, Messieurs, que nous ne pouvons pas vous céder à la feuille tous ces originaux, dont nous payons les manuscrits. Le change serait trop désavantageux pour nous. Cependant, pour solder notre compte de change, vous pourrez vous remplir des articles de notre catalogue que vous connaissez, en y ajoutant *La Harpe* que nous vous céderons par complaisance, ainsi que l'*Équitation* et les articles nouveaux pour cette fois, pourvu que ce ne soit pas en grand nombre. Ne vous conviendrait-il pas d'établir un compte courant pour les articles originaux, et restreindre le change à la feuille aux seules contrefaçons ? Ce serait peut-être le moyen de tenir les livres à un certain prix ⁵.

¹ B. V. N., lettre de Lex à STN du 22 juin 1776.

² B. V. N., lettre de STN à SLTY du 22 juin 1776.

³ B. V. N., lettre de SLTY à STN du 6 novembre 1776.

⁴ B. V. N., lettres de Lex à STN des 25 janvier, 12 et 22 mars 1777, et de STN à SLTY des 8 mars, 23 et 30 avril 1777.

⁵ B. V. N., lettre de Lex à STN du 12 mars 1777.

Bertrand a raison, le système est défavorable à Lex. La Société littéraire et typographique entreprend l'édition d'un pourcentage trop élevé de textes originaux (dont il faut payer les manuscrits) ; elle est ensuite forcée de les troquer à Neuchâtel contre des contrefaçons (à quelques exceptions près). (Félice n'avait pas un pareil désavantage, car il imprimait autant et même davantage de contrefaçons que la Typographique.) On l'a vu, Lex cherche bien à se défendre, il revient plusieurs fois à la charge, mais il résiste faiblement, obligé de vendre à tout prix.

Les prétentions des associés devinrent même exorbitantes :

Nous sommes bien étonnés, Messieurs, leur écrit Lex, en mars 1777, de la proposition que vous nous faites de passer deux feuilles contre 3. Vous imprimez sur beau papier, et nous de même ; vous faites des contrefaçons, et nous imprimons des originaux que nous savons placer au-dessus d'un sou la feuille, qui est votre prix le plus haut... A présent, non contents de vous avoir cédé nos originaux à la feuille, vous nous rabattez encore sur le papier et voulez trois feuilles contre deux, s'il y a une différence en format, qualité ou sorte. Nous ne le ferons jamais ; et pour être en règle, nous solderons en feuilles notre compte de change sur l'ancien pied, et pour la suite, nous ferons avec vous, Messieurs, en compte courant, aux prix, sauf à nous procurer d'ailleurs vos articles en change contre les nôtres, ou bien nous n'échangerons point et nous en tiendrons à nos sortes, comme bien d'autres le font, d'autant que nous avons à mettre sous presse des articles très intéressans que nous ne céderons point du tout en change. Si vous n'entendez parler que des contrefaçons, nous pourrions nous arranger¹.

Trois feuilles d'originaux contre deux de contrefaçons, c'est vraiment excessif ! Lex obtint gain de cause à cet égard, mais pour le reste, il continua de se plaindre sans jamais être écouté.

Quant aux autres articles, écrit-il encore en août 1777, ils sont tous originaux, et nous ne pouvons les donner en change, vu les bas prix que vous y mettez et qui nous sont trop préjudiciables, à raison de ce que nous coûtent les manuscrits. Aussi n'en céderons-nous à personne en change².

¹ B. V. N., lettre de Lex à STN du 22 mars 1777.

² B. V. N., lettre de Lex à STN du 27 août 1777.

Même discours, tout aussi inutile, en septembre, en octobre et en novembre : la Typographique achète des originaux et les paie en contrefaçons ¹. Lex ne voudrait-il pas entendre raison ? Grand bien lui fasse ! La correspondance sera suspendue.

Vous nous refusez par icelles [les deux dernières lettres de Lex] les autres articles dont nous vous avons fait des demandes, sous prétexte que ce sont des originaux : à la bonne heure ! mais sur ce pied, il faut quitter correspondance ensemble, et en conséquence si vous ne voulez pas nous fournir ces mêmes articles, nous ne pourrions vous envoyer ceux de la comission que nous porte votre dernière, que ce qu'il en faudra pour solder ; nous suspendons donc tout envoi jusques à votre réponse, etc... ²

Lex est alors bien obligé de commercer aux conditions habituelles et imposées.

Généralement, en accord avec le contrat de liaison, les deux imprimeries se faisaient part de leurs projets : nous allons mettre sous presse tel ouvrage, tel autre est fort avancé, nous avons envie de réimprimer cette contrefaçon, nous avons reçu le manuscrit d'un auteur, etc. On s'évitait ainsi d'imprimer le même livre et l'on renseignait en même temps le concurrent sur ce qu'il pourrait acheter ³. Cette règle utile connut pourtant quelques exceptions. Par exemple, Lex annonce qu'il va imprimer le *Célibataire* puis, deux jours après, que l'ouvrage est en chantier ⁴ ; mais la Typographique, sans l'en avertir, y travaillait déjà depuis quelque temps. Quand il l'apprend, Lex renonce à cette entreprise, bien que la première feuille aille être mise sous presse. Il demande à Neuchâtel de lui fournir les exemplaires qu'on pourrait lui commander ⁵. Dans ce cas, la Typographique est coupable. Mais une autre fois — et la faute est plus grave — Lex, à son tour, manque de correction : sans en dire davantage, il commande à la Typographique un exemplaire du *Droit des gens* de Vattel ⁶.

¹ B. V. N., lettres de Lex à STN des 10, 17 et 27 septembre, 4 octobre et 26 novembre 1777.

² B. V. N., lettre de STN à SLTY du 6 septembre 1777.

³ B. V. N., voir corresp. SLTY-STN. Par exemple, lettres de Lex des 24 janvier, 8 et 10 février 1776, etc.

⁴ B. V. N., lettres de Lex à STN des 8 et 10 février 1776.

⁵ B. V. N., lettre de Lex à STN du 16 février 1776.

⁶ B. V. N., lettre de Lex à STN du 8 février 1776.

Que va-t-il faire de ce livre ? L'a-t-il acheté pour son usage personnel ? Nullement, il se propose d'en donner une édition ! Comme l'édition neuchâteloise est un gros volume in-4, il la transformera en une édition portative de trois volumes in-8, « papier carré blanc », caractères cicéro pour le texte, et petit romain pour les notes ; ses clients lui demandent cet ouvrage en format réduit, tout le monde n'aimant pas les in-4¹. On se met donc à imprimer le *Vattel* à Yverdon, sans l'avouer aux voisins ; d'où leur étonnement et leur mécontentement, quand ils apprennent la chose par la *Gazette de Berne*. Le *Droit des gens* est annoncé dans cette feuille parmi d'autres ouvrages de Lex, qu'il n'avait pas mentionnés dans ses lettres précédentes.

Vous savez cependant, Messieurs, que c'est nous qui avons donné l'édition 4^o sur laquelle vous travaillez, sans savoir cependant, comme c'est la règle entre gens de notre métier, si elle étoit écoulee ou si nous ne nous propositions point d'en donner une autre ; mais ce que vous pouvez ignorer et que nous croyons devoir vous apprendre, c'est qu'étant depuis longtems seuls dépositaires de tous les manuscrits de l'auteur², nous en avons d'abord tiré de quoi enrichir de quelques notes l'édition 4^o que nous publiâmes il y a environ deux ans, et que voyant l'accueil favorable que notre travail a obtenu des gens de lettres de divers pays et l'Europe, nous sommes dans le dessein de relire plus exactement et plus complètement ces mêmes manuscrits, persuadés qu'ils nous fourniront matière à de nouvelles observations et éclaircissements, dont nous tirerons parti pour mettre avec avantage cet excellent ouvrage sous presses. Cette entreprise fera peut-être quelque tord à la vôtre, Messieurs, et nous en sommes fâchés ; il eût été mieux, sans doute, de nous communiquer d'avance vos vues, plutôt que de donner lieu à une concurrence toujours préjudiciable et qui ne devoit jamais avoir lieu entre les typographes de la Suisse³.

La réponse embarrassée de Lex ne le disculpe pas : lorsqu'il s'est déterminé à faire une nouvelle édition du *Vattel*, dit-il, il était dans la persuasion que l'édition neuchâteloise in-4 étoit écoulee, aussi

¹ B. V. N., lettre de Lex à STN du 26 mai 1776.

² *Emer de Vattel*, 1714-1767, d'une famille bourgeoise de Neuchâtel. Diplôme et jurisconsulte célèbre. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de droit dont le *Droit des gens*, publié la première fois en 1757. Ce livre a eu une renommée universelle et a été souvent réédité (*DHBS*).

³ B. V. N., lettre de STN à SLTY du 4 mai 1776.

« nous avons cru pouvoir rendre au public cet excellent ouvrage dans un format 8°, et notre entreprise prenait faveur ». Puisqu'on l'accuse d'avoir manqué à la règle, et que son désir est de rester avec ses voisins dans les meilleurs termes, il suspendra son édition in-8. Cependant, « nous serons charmés de pouvoir dire à nos correspondans quelque chose de positif sur celle que vous avez envie de donner, et à laquelle nous pourrions peut-être prendre part, si toutefois vous ne voulez point vous entendre avec nous pour celle que nous avons publiée »¹.

Les Neuchâtelois se montrèrent satisfaits de cette réponse : l'important était que Lex renonçât au Vattel. Ils lui rappelèrent, pour mettre un point final au conflit, l'usage en vigueur parmi les imprimeurs de Suisse :

Il est d'usage — et vous pouvez l'ignorer — qu'entre les divers libraires-imprimeurs de la Suisse, celui qui a fait une édition de quelqu'ouvrage, est censé en devenir le seul propriétaire, et c'est de lui que les autres le tirent de la manière dont on convient ; en quoy tous trouvent leur compte et feroient encore mieux leurs affaires, s'ils savoyent s'arranger avec plus d'intelligence par raport à leurs entreprises respectives².

Nous voyons par ces deux exemples que les clauses de l'arrangement, à cet égard, ne furent pas toujours respectées de part et d'autre³.

Les deux imprimeries se donnèrent aussi des conseils sur tel auteur, ou sur telle œuvre à éditer ou à rejeter.

La Typographique semble se méfier de la Harpe. Elle juge cet écrivain avec sévérité et engage son voisin à la prudence. La Harpe est le grand homme de Lex qui correspond avec lui ; en été 1775, on voit le professeur se promener avec les lettres de la Harpe dans sa poche et les montrer à qui veut les lire ! En décembre de la même année, il se propose de rééditer ses œuvres. Fort bien, lui répondent les associés, mais attention ! « On dit assés haut à Paris que plusieurs

¹ B. V. N., lettre de Lex à STN du 11 mai 1776.

² B. V. N., lettre de STN à SLTY du 15 mai 1776.

³ B. V. N., lettre de STN à SLTY du 22 novembre 1777 : la STN y affirme qu'elle ne connaît pas tous les ouvrages imprimés par Lex.

gens de lettres sont passablement Juifs et Arabes, rançonnant les libraires et les chargeant souvent. »

Avant de s'engager plus avant, il faut demander à la Harpe de préciser ses exigences « pour lui ôter tout prétexte de mécontentement ». D'ailleurs, l'affaire est-elle si intéressante ? « Les productions de cet auteur ne sont-elles pas plus connues par les nombreuses critiques qu'on en a fait que par leur mérite propre ? »

Lex se propose, sans doute, d'imprimer toutes ses œuvres ? Ce serait là une erreur : « Vous n'ignorez pas, sans doute, combien la traduction du Suétone a été reconnue et démontrée peu exacte ! »

Quoi qu'il en soit, il faut être certain que la Harpe s'occupe de la vente à Paris.

Toujours avant que de rien conclure, il est nécessaire que l'auteur s'abbouche avec quelque libraire parisien bon et solide, qui se charge d'un nombre considérable d'exemplaires et de leur introduction dans la capitale, où votre édition doit principalement se placer. Telles sont nos réflexions, vous en ferez l'usage qui vous paraîtra le plus convenable à votre intérêt. L'amitié ne nous permettoit pas de vous la taire¹.

Lex se montre reconnaissant de ces bons avis et conseils. Il n'est d'ailleurs pas encore en règle avec la Harpe, et il admet que cette entreprise doit être traitée avec toutes les précautions que « vous avez bien voulu nous indiquer et auxquelles nous nous conformons »².

Ailleurs, les Neuchâtelois jugent l'*Essai sur la Providence* de Price, traduit de l'anglais par Loys de Cheseaux : ce texte a besoin d'être retravaillé, il conviendra de le décharger d'un grand nombre de citations bibliques, « entassez mot à mot par le traducteur ». Une fois retouché, l'ouvrage pourra s'écouler, sinon, « il est à craindre qu'il ne soit dur à la vente »³.

Lex, de son côté, se prononce aussi sur les entreprises de Neuchâtel. Comme on lui demande ce qu'il pense du *Voyage* de Jonnerat, il répond par les lignes suivantes :

Nous ne vous avons pas parlé, dans notre dernière lettre, du *Voyage* de Jonnerat, parce que nous ne connaissons point cet ouvrage

¹ B. V. N., lettre de STN à SLTY du 16 décembre 1775.

² B. V. N., lettre de Lex à STN du 24 janvier 1776.

³ B. V. N., lettre de STN à SLTY du 17 février 1776.

particulièrement. Cependant, comme c'est assez le goût du tems, nous sommes persuadés que ce voyage sera reçu pour peu qu'il soit intéressant, et vous ferez bien de le donner à la suite de ceux que vous avez déjà imprimés¹.

En résumé, on voit que le contrat de liaison n'a pas toujours été respecté. Les deux maisons sont également coupables, car l'une et l'autre ne craignirent pas de contrevenir aux décisions prises, lorsque leurs intérêts particuliers étaient en jeu ; ce qui était, somme toute, bien naturel.

b) *Les autres imprimeurs et libraires*

La Société littéraire et typographique entretint des rapports commerciaux avec un bon nombre d'imprimeurs et libraires de Suisse ou de l'étranger. Je n'ai, malheureusement, trouvé que peu de détails à ce sujet ; il faudra donc se contenter d'une simple et sèche énumération².

A Neuchâtel, elle correspondit encore avec Fauche. A Yverdon, avec du Puget et Røeder. A Lausanne, avec Pott et Cie, Décombaz, Grasset et la Société typographique ; cette dernière fut probablement l'un de ses meilleurs correspondants : en 1777, elles imprimèrent en commun deux ouvrages, les *Mémoires politiques et militaires* de l'abbé Millot et le *Traité du droit naturel* de Vicat. Leurs rapports furent toutefois de courte durée ; les deux entreprises éditant en contre-façon, chacune de son côté, les *Annales* de Linguet, une vive querelle s'ensuivit, qui mit fin à leur liaison³. A Vevey, Chenebié et Lörtscher ; à Moudon, la Société typographique ; à Berne, la Société

¹ B. V. N., lettre de Lex à STN du 22 juin 1776.

² Pour la plupart de ces correspondants, voir : A. C. V., disc. Lex, p. 108-110, 111-116, 254-263, 293-325, 400-467 et 470-471. B. V. N., lettres de Lex à STN des 24 janvier, 22 juin 1776 et du 31 mai 1777. Id., lettres de Bertrand ass. baill. à STN des 14 mars, 5 septembre, 14 et 21 novembre 1778. Id., lettres d'Em. Haller à STN du 24 décembre 1778 et du 10 janvier 1779.

³ Voir p. 307. LINGUET, *Annales* (éd. SLTY), t. II, p. 342 et 343, *Avertissement* : Lex y évoque « les insinuations réitérées... de la Société typographique de Lausanne... » qui se trouvent être « très fausses », etc.

typographique et Emmanuel de Haller ; à Genève, Chirol, Téron l'aîné et Cramer (chez qui Lex acheta son imprimerie) ; à Bâle, J.-J. Flick et Serini ¹.

A Paris, la Société littéraire et typographique eut au moins six correspondants. Ce sont : Bastian, Desauges, Didot-le-Jeune, Chalumeau, Lacombe et Moutard. Dans la province française : à Autun, Habert ; à Besançon, Lépagnez ; à Dijon, Frantin ; à Dôle, Chaboz ; à Lille, Carré de la Rue ; à Lyon, Jaquenod, Périsset frères et Rosset ; à Marseille, Mossy ; à Montpellier, Rigaud et Pons ; à Metz, Gerlach ; à Nancy, Bonthoux ; à Pontarlier, Faivre ; à Rouen, Besongne ; à Toulouse, Laporte ; à Troyes, Saintou ; et à Versailles, Blaizot.

A Amsterdam, Marc-Michel Rey et, à La Haye, Gosse. A Bruxelles, J.-L. de Boubers, imprimeur et libraire, fut en rapports suivis avec Yverdon ; il possédait également une fonderie de caractères où plusieurs typographes de Suisse se ravitaillèrent ². Boubers achetait à Lex qui, de son côté, s'efforçait d'écouler les éditions de son correspondant :

J'ai donné commission, écrit-il à Neuchâtel, de publier aussi par la voie de la Gazette de Berne, cet ouvrage (?) qui s'imprime à Bruxelles, et il y sera mis qu'on souscrit chez vous. Nous vous offrons le 8 % de commission pour autant d'exemplaires que vous trouverez à placer pour le compte de notre constituant. Quant à Messieurs les libraires qui voudront se charger d'un certain nombre pour leur compte, nous leur procurerons des avantages convenables ; ce sur quoi notre constituant ne s'est pas encore clairement expliqué ³.

Cette affaire-là ne semble pas avoir été excellente puisque, quelques mois plus tard, Lex s'en plaint à la Typographique :

Notre ami, Mr. de Boubers de Bruxelles, vient de nous prier de faire publier le prospectus ci-joint dans nos feuilles. Nous vous prions,

¹ *Annales*, t. II, *Avertissement* en tête du volume.

² B. V. N., lettre de Boubers à STN du 25 juillet 1779. A. C. V., disc. Lex, p. 136 et 137, du 5 janvier 1778. Voir aussi le catalogue de Boubers 1777 qui mentionne plusieurs ouvrages de la SLTY.

³ B. V. N., lettre de Lex à STN du 24 janvier 1776.

Messieurs, de vouloir bien l'insérer dans votre journal, quoique nous ne vous en promettons pas grand succès, ayant déjà presque inutilement publié cette souscription et fait circuler nombre de prospectus que nous avons imprimés à nos frais, uniquement pour obliger notre dit sieur¹.

A Florence, Pagani ; à Milan, Frépi et Barelle ; à Venise, Pasquali ; à Turin, Reycends frères. A Copenhague, Philibert ; à Lunéville, Chenoux et L'Entretien ; à Mannheim, Fontaine² ; à Maestricht, Dufour et Roux ; à Prague, Gerle ; à Saint-Petersbourg, Weitbrecht ; et à Strasbourg, Bauer et Treuttel, König et Turekheim fils. Une correspondance nous est mieux connue que les autres : celle de Lex et Castellan, libraires à Varsovie ; le premier de ces associés, Joseph Lex, était frère du professeur³.

Comme Monsieur Lex, explique-t-on à Neuchâtel, a un frère à Varsovie dans le commerce, et que nous établissons dans cette ville un entrepôt pour le Nord, lequel sera dirigé par le dit frère, nous vous offrons, en conséquence, avec beaucoup de plaisir, nos services pour cette partie-là, soit pour la commission, soit pour vous faciliter l'écoulement de vos articles ; et comme différens magnats, dont les bibliothèques ont été négligées pendant ces derniers troubles, veulent les remonter et ont donné commission de nous demander des catalogues, nous vous prions de nous envoyer quelques exemplaires des vôtres, sur l'un desquels il vous plaira marquer les prix auxquels vous nous passerez à l'argent ceux de vos articles qu'on pourra nous demander. Nous espérons que vous nous les passerez au plus favorable, afin que nous ne supportions pas pour rien les peines, les frais et les risques.

¹ B. V. N., lettre de Lex à STN du 22 juin 1776.

² Charles Fontaine, l'un des principaux imprimeurs allemands du XVIII^e siècle. Son fils, Matthieu, lui succéda en 1777. Il ne semble pas avoir été en relations avec Félice, il commanda de ses éditions à Neuchâtel (B. V. N., lettres de Fontaine à STN des 30 mai et 28 juin 1777).

³ Joseph Lex était le frère aîné de Joseph-Ferdinand. Il demeura associé de Castellan jusqu'en 1778. « Le peu de conduite de mon cy-devant associé m'a fait prendre le parti de m'en séparer et de continuer à travailler tout seul » (B. V. N., lettre de J. Lex à STN du 14 mars 1778). Il avait fondé un cabinet littéraire à Varsovie, ce qui lui valut une pension du roi de Pologne ; en 1781, il fut fait conseiller aulique de Sa Majesté polonaise (B. V. N., lettres de J. Lex à STN des 31 mars 1779 et 9 mai 1781). Ce libraire n'était pas en relations avec Félice : il commanda, par exemple, en 1779, du *Tableau raisonné* à la STN (lettres de J. Lex à STN des 29 mai et 28 juillet 1779).

Et, pour donner plus de poids à cette offre, la lettre ajoute :

Nous croyons devoir vous aviser aussi, que le sieur Grcell, libraire à Varsovie, est entièrement tombé en discrédit, afin que vous puissiez agir en conséquence, si vous êtes en affaires avec lui¹.

La Typographique, effectivement, fit des envois à Varsovie, par l'entremise de la Société littéraire et typographique². Selon une lettre de Joseph Lex, l'imprimerie d'Yverdon dut lui fournir des livres en abondance : « Jusqu'à présent, Messieurs, j'ai peu fait dans le commerce que j'ai entrepris. La chute de mon frère, écrit-il en mars 1779, m'a beaucoup reculé, attendu que c'était principalement sur son crédit qu'il roulait. Mais me voici, Dieu merci, parvenu au point de très bien faire mes affaires !³ »

Lors de la dissolution de l'imprimerie d'Yverdon, Joseph Lex avait écrit encore à la Typographique :

Je suis on ne saurait plus sensible à la bienveillance que vous y témoignez porter [dans une lettre de la Typographique à J. Lex] à mon frère, qui, quoique privé dans ce moment des avantages qu'il se promettait de ses entreprises, sera peut-être encore assez heureux, pour trouver un jour des occasions de vous convaincre de sa sincère reconnaissance⁴.

Et la même année, en novembre, il lui transmet les compliments du professeur qui habite, à cette date, chez lui à Varsovie⁵.

La plupart de ces correspondants, lors de la liquidation, étaient en compte avec Lex. Au cours de l'année 1778 et jusqu'au printemps 1779, la commission du décret s'occupa de leurs dettes, que les uns contestèrent et que les autres refusèrent de payer intégralement.

6. Les livres édités

Malgré sa brève existence, la Société littéraire et typographique a édité un nombre relativement élevé d'ouvrages ; je n'ai pas relevé moins de trente-trois titres (dont une trentaine figure dans les

¹ B. V. N., lettre de L. Bourgeois (impr. SLTY) à STN du 12 octobre 1776.

² B. V. N., lettre de J. Lex à STN des 31 mars et 23 septembre 1779.

³ B. V. N., lettre de J. Lex à STN du 31 mars 1779.

⁴ B. V. N., lettre de J. Lex à STN du 19 janvier 1778.

⁵ B. V. N., lettre de J. Lex à STN du 14 novembre 1778.

catalogues des bibliothèques suisses actuelles). Il est évident que nous avons là la liste presque complète des éditions de Lex : l'abondante correspondance avec Neuchâtel, les annonces de la *Gazette de Berne* ou du *Journal helvétique*, l'inventaire de la discussion et deux catalogues de 1777 ne doivent guère en oublier. Rappelons que ces livres ont été imprimés : *a)* dans une imprimerie étrangère (chez Hellen, croyons-nous), de l'automne 1775 à mai 1776 et *b)* dans l'imprimerie de la Société littéraire et typographique, de mai 1776 à fin 1777 ¹.

La circulaire imprimée d'octobre 1775 énumère les « Nouveautés qui se trouvent chez la S. L. et T. à Yverdon » : les *Idylles* de Berquin, les *Rudimens ou commencemens de la langue latine*, le *Traité sur les plantes venimeuses de la Suisse*, le *Traité sur le ténia ou ver solitaire* et le *Traité des différentes tapisseries* ².

Les *Idylles* (1 vol. in-8) ne paraissent probablement pas en octobre, mais en décembre, où Lex prie la Typographique de lui en placer ³. Le livre semble s'être bien vendu, puisque Lex peut écrire à la fin de janvier 1776 : « Il nous reste encore des *Idylles* de Berquin. ⁴ » Toutefois, en juillet, Neuchâtel en commande et en reçoit cent exemplaires ⁵. Il s'agit d'une troisième édition, dont il ne reste que quelques spécimens en décembre 1777 ⁶.

L'*Histoire des plantes vénéneuses de la Suisse* de Vicat (1 vol. in-8) n'est pas encore terminée quand elle est offerte, pour la première fois, en octobre 1775. En fin janvier 1776, elle est fort avancée et l'on attend les planches qui doivent l'accompagner ⁷. Elle paraît avant la fin de mai, époque où la Typographique est avertie qu'elle recevra sous peu un exemplaire de l'ouvrage qu'elle voudra bien annoncer dans le *Journal helvétique* ⁸. Comme les *Idylles*, cette *Histoire* ne donne lieu qu'à un faible tirage ; en juin, Lex juge qu'elle sera

¹ Voir p. 262.

² Pour les *Rudinens* et le *Traité sur le ténia*, voir p. 312.

³ B. V. N., lettre de Lex à STN du 13 décembre 1775. L'adresse bibliographique de l'exemplaire B. Y. porte 1776.

⁴ B. V. N., lettre de Lex à STN du 24 janvier 1776.

⁵ B. V. N., lettre de Lex à STN du 13 juillet 1776.

⁶ A. C. V., disc. Lex, p. 109 et 110, n^{os} 53 et 63, du 19 décembre 1777.

⁷ B. V. N., lettre de Lex à STN du 24 janvier 1776. Approb. du 25 novembre 1775.

⁸ B. V. N., lettre de Lex à STN du 26 mai 1776.

bientôt écoulee dans le pays, en ayant déjà envoyé au dehors »¹. En décembre 1777, il n'en reste plus que 103 exemplaires².

Le *Traité des différentes espèces de tapisseries* de Hennezel (1 broch. in-8), « production d'un homme d'esprit... qui aime et cultive avec succès plusieurs des beaux-arts »³, est terminé avant la fin de janvier⁴. L'édition en est petite — probablement à frais communs avec l'auteur — de telle sorte qu'il n'en reste que quelques rares exemplaires en décembre 1777⁵.

En février, l'*Essai sur la Providence* de Price (1 vol. in-8) est sous presse⁶. Dans la seconde moitié de juin, il est près de son achèvement ; « notre *Essai sur la Providence* va être dédié à l'Impératrice de Russie, ce qui lui donnera un relief. Nous vous prions de l'annoncer ainsi dans votre journal, s'il en est encore tems.⁷ » A la fin du même mois, il parvient à Neuchâtel⁸. Il s'agit d'une première traduction française qui peut, à ce titre, être considérée comme une édition originale. Il reste, en décembre 1777, 355 exemplaires en feuilles et quelques-uns de brochés⁹ ; ce qui laisse entendre que la vente a été médiocre.

En février, Lex annonçait à Neuchâtel qu'il avait reçu la collection de toutes les œuvres de la Harpe :

Nous avons aussi reçu, par envoi de Mr. de la Harpe, la collection de tous ses ouvrages, tant imprimés que manuscrits, le tout revu corrigé et augmenté par l'auteur-même. Nous avons envie d'en donner quelques recueils séparés et en différens formats, avant de donner la

¹ B. V. N., lettre de Lex à STN du 22 juin 1776.

² A. C. V., disc. Lex, p. 97, n° 17, du 13 décembre 1777, p. 110 et 111, n° 58 et 66, du 19 décembre 1777.

³ *JH*, juillet 1776, p. 7 et ss.

⁴ B. V. N., lettre de Lex à STN du 24 janvier 1776. Approb. du 29 novembre 1775.

⁵ A. C. V., disc. Lex, p. 102, n° 42, du 18 décembre 1777. L'ouvrage y est placé à tort, en compagnie d'autres titres édités à la SLTY, dans la liste des « articles étrangers ».

⁶ B. V. N., lettres de Lex à STN des 10 et 16 février 1776. Approb. du 7 mars 1776.

⁷ Voir note 1 et *JH*, juin 1776, p. 22 et ss.

⁸ B. V. N., lettre de Lex à STN du 28 juin 1776.

⁹ A. C. V., disc. Lex, p. 98, n° 28, du 13 décembre 1777 et p. 107-110 n° 63, du 19 décembre 1777.

collection que nous proposerons par souscription, à l'exception du Suctone, que nous sommes convenu avec l'auteur de ne pas imprimer¹.

Au milieu de février, *Le comte de Varvic* de la Harpe (1 broch. in-8) « avec des changemens considérables » est sous presse². Cette tragédie obtient un maigre succès de vente puisque, en décembre 1777, il n'en reste pas moins de 817 exemplaires en feuilles et 13 brochés³.

En mai, la Typographique commande à Yverdon de l'*Essai sur la santé et sur l'éducation médicinale des filles destinées au mariage* de Venel (1 vol. in-8)⁴. A cette époque, il est imprimé et il est expédié à Neuchâtel dans les premiers jours de juin⁵. Cette édition originale au titre alléchant semble avoir été de bon débit — la Typographique, par exemple, en prend cinquante et cent à la fois. En décembre 1777, il en reste 71 exemplaires en feuilles et 35 brochés⁶.

Tous les ouvrages précédents ont été imprimés par autrui, la Société littéraire et typographique n'ayant pas de presses ; mais, dès le mois de mai, elle entra en possession de son matériel et put se mettre au travail⁷. Les livres suivants ont donc été imprimés dans son atelier :

La Lusiade de Camoens (1 vol. in-8), traduite en français par la Harpe, paraît avant la fin de juin. L'édition d'Yverdon, enrichie de notes du traducteur, sort de presse en même temps que celle de Paris (2 vol. in-8), mais à bien meilleur compte⁸. L'ouvrage connaît un succès certain⁹ et il n'en reste, en décembre 1777, que 46 exemplaires en feuilles et quelques-uns de brochés¹⁰.

¹ B. V. N., lettre de Lex à STN du 10 février 1776.

² B. V. N., lettre de Lex à STN du 16 février 1776.

³ A. C. V., disc. Lex, p. 97 et 110, nos 12 et 62, des 13 et 19 décembre 1777.

⁴ B. V. N., lettre de STN à SLTY du 27 mai 1776.

⁵ B. V. N., lettre de Lex à STN du 6 juin 1776.

⁶ A. C. V., disc. Lex, p. 97 et 110, nos 14 et 59, des 13 et 19 décembre 1777.

⁷ Voir p. 262.

⁸ B. V. N., lettre de Lex à STN du 22 juin 1776. Cette édition peut être considérée, en quelque sorte, comme originale.

⁹ B. V. N., lettres de Lex à STN des 26, 28 et 29 juin, 19 et 30 octobre 1776 et 12 mars 1777 : commandes de 50 et 100 exemplaires.

¹⁰ A. C. V., disc. Lex, p. 98 et 110, nos 18 et 60, des 13 et 19 décembre 1777.

La *Description courte et abrégée des salines du gouvernement d'Aigle* du grand Haller, traduite par Deleuze (1 vol. in-8), ne paraît pas avant le milieu d'avril; elle n'est d'ailleurs livrée à Neuchâtel qu'en septembre¹. L'ouvrage est un original publié par ordre du gouvernement. En décembre 1777, il en reste encore 506 exemplaires². N'intéressant qu'un public très restreint, cette *Description* a dû se vendre difficilement.

Au début de novembre, les *Œuvres* de la Harpe (3 vol. in-8) sont près d'être achevées; à cette date, le troisième et dernier volume est sous presse; cette première édition est déjà vendue en grande partie, et « ce qui nous en reste, nous ne le débiterons que par commission »³. Lex exagère, puisqu'il y en a encore 417 exemplaires en décembre 1777!⁴ En janvier 1777, l'impression doit en être suspendue :

Quant aux *Œuvres* de Mr. de la Harpe, en même tems qu'il nous a fait faire une édition 8^o en trois volumes, il en a vendu une à Paris aussi 8^o en 6 vol., de façon que nous avons suspendu la nôtre. Nous ne pouvons envoyer la suite à Mr. Perregaux, que nous n'ayons complété notre édition sur celle de Paris⁵.

N'avait-on pas raison, à Neuchâtel, de se méfier du rusé polygraphe? Ce n'est qu'en mars 1777 que l'on peut proposer à nouveau l'ouvrage aux correspondants, en leur annonçant, par la même occasion, qu'il y aura une suite⁶.

La *Correspondance* de Montalembert (3 vol. in-8) est terminée, selon Lex, au début de novembre et l'on se propose, à cette date, d'en donner une seconde édition. Il s'agit d'un original dont le manuscrit a coûté cher⁷. La seconde (2 vol. in-12) est près d'être achevée à la fin de janvier 1777⁸. Mais, en mars, survient un contre-temps :

¹ Approb. du 10 avril 1776. B. V. N., lettre de Lex à STN du 8 septembre 1776.

² A. C. V., disc. Lex, p. 97, n^o 11, du 13 décembre 1777.

³ B. V. N., lettre de Lex à STN du 6 novembre 1776.

⁴ Voir note 6 page précédente, n^o 7.

⁵ B. V. N., lettre de Lex à STN du 22 janvier 1777.

⁶ B. V. N., lettre de Lex à STN du 12 mars 1777. Cette suite promise ne vit jamais le jour.

⁷ B. V. N., lettre de Lex à STN du 6 novembre 1776. Approb., au t. 1^{er}, du 4 juin 1776.

⁸ B. V. N., lettre de Lex à STN du 25 janvier 1777. « Nous pourrions y ajouter bientôt... la *Correspondance* de Mr. le marquis de Montalembert, 2 vol. 12^o, bientôt finie. »

Quant à la *Correspondance* de Mr. de Montalembert, nous sommes fâchés de ne pouvoir vous en céder. Des circonstances particulières et assez importantes pour nous, nous obligent de suspendre absolument la publication de ce livre dont nous avons deux éditions entièrement achevées. Dès que les circonstances auront changé, vous pourrez disposer de l'ouvrage ¹.

Que s'est-il passé? Je ne puis le savoir; *Lex* n'a certainement pas eu de difficultés avec l'Etat, puisque le manuscrit avait été soumis à la censure en juin de l'année précédente. En tout cas, dès la fin d'avril, il peut commencer à vendre cet ouvrage ². En décembre 1777, il reste 83 exemplaires in-8 et 38 exemplaires in-12 (plus 100 exemplaires de cette dernière édition, auxquels il manque une feuille) ³.

Aristide de Duval-Pyrau (1 vol. in-8) s'imprime en janvier 1777. C'est un titre original offert aux correspondants vers le milieu de mars ⁴. Il en reste, en décembre 1777, 271 exemplaires ⁵.

L'ouvrage intitulé : *De l'éducation des princes destinés au trône* (ou *Agathocrator*), traduction originale de l'œuvre de Basedow (1 vol. in-8), est annoncé en janvier et en mars ⁶; soumis à la censure le 10 mars, il ne semble avoir été prêt qu'au début de mai, époque où il est envoyé pour la première fois à Neuchâtel ⁷. Il en reste, en décembre 1777, 250 exemplaires ⁸.

L'esprit d'Addisson ou Les beautés du Spectateur, du Babillard et du Gardien (3 vol. in-8) est annoncé en janvier ⁹, mais il est encore

¹ B. V. N., lettre de Lex à STN du 12 mars 1777.

² B. V. N., lettre de Lex à STN du 26 avril 1777. « Par première occasion, nous vous enverrons 100 *Correspondance* de Montalembert in-12, que nous demandez par votre dernière. »

³ A. C. V., disc. Lex, p. 96 et 97, nos 6 et 13, des 11 et 13 décembre 1777. La feuille qui manque à 100 exemplaires est la feuille Dd du t. II, qui sera composée et tirée par Hellen; ce travail lui est payé au début de mars 1778 (A. C. V., disc. Lex, p. 351 et 352, du 2 mars 1778).

⁴ B. V. N., lettres de Lex à STN des 25 janvier et 12 mars 1777.

⁵ A. C. V., disc. Lex, p. 98, n° 27, du 18 décembre 1777.

⁶ Voir note 4, et B. V. N., lettre de Lex à STN du 22 mars 1777.

⁷ Approb. du 10 mars 1777. B. V. N., lettre de Lex à STN du 17 mai 1777.

⁸ A. C. V., disc. Lex, p. 97, n° 9, du 11 décembre 1777.

⁹ Voir note 4.

sous presse le 22 mars, pour n'être terminé qu'au début de juin probablement ¹. En juillet, il est en vente ². Il en reste, en décembre 1777, 131 exemplaires ³.

Le droit de nature de Mme Faber (1 vol. in-8), « jolie édition encadrée », est offerte en mars ⁴. Cet ouvrage eut du succès — ou fut l'objet d'un tirage limité — puisqu'il ne figure pas dans l'inventaire de décembre.

L'Eloge de Socrate (1 broch. in-8) est annoncé à Neuchâtel le même jour que le *Droit de nature* et, comme pour lui, il s'agit d'un texte original. Il en reste, en décembre, 578 exemplaires ⁵.

La science et l'art de l'équitation de Dupaty de Clam (1 vol. in-8) est également annoncé le même jour que les précédents. Il y avait pourtant plusieurs mois qu'il était imprimé ; en novembre 1776, Lex écrit à la Typographique : « *L'Equitation* est imprimée, mais les graveurs nous arrêtent. ⁶ » L'ouvrage contient, en effet, neuf planches non signées. Il en reste, en décembre, 118 exemplaires avec figures et 56 exemplaires sans figures ⁷.

Les *Dernières aventures du jeune d'Olban* de Ramond de Carbonnières ⁸ (1 vol. in-12) sont hors de presse en mars ⁴. Cette édition originale paraît avoir été une bonne affaire : selon Lex, en juin déjà, elle est entièrement épuisée : « Par la première barque nous vous passerons 50 *d'Olban d'une autre édition* ; celle que nous avons

¹ Voir note 6, page précédente, et B. V. N., lettre de Ls. Bourgeois (impr. SLTY) à STN du 28 mai 1777.

² B. V. N., prospectus des « Nouveautés » SLTY du 16 juillet 1777.

³ A. C. V., disc. Lex, p. 97, n° 8, du 11 décembre 1777.

⁴ B. V. N., lettre de Lex à STN du 12 mars 1777.

⁵ A. C. V., disc. Lex, p. 98, n° 25, du 18 décembre 1777.

⁶ B. V. N., lettre de Lex à STN du 6 novembre 1776.

⁷ A. C. V., disc. Lex, p. 98, n° 23, du 13 décembre 1777.

⁸ *Louis-François-Elisabeth Ramond de Carbonnières, 1753-1827, homme politique et géologue français.* Selon GAULLIEUR, *op. cit.*, p. 202, il séjourna à Yverdon : « Venu de Strasbourg à Yverdon en 1777, il y publia d'abord un petit volume d'*Elégies*, et l'année d'après les *Dernières aventures du jeune d'Olban, fragments des amours alsaciennes*, imitation de Werther, que Charles Nodier a jugé digne de la réimpression. » Caullieur commet une erreur : les *Dernières aventures* datent de 1777 et les *Elégies* de 1778. Il est à prouver que Lex et Ramond, tous deux Alsaciens, se connaissaient.

distribuée d'abord se trouvant *entièrement écoulée*.¹ » En décembre, il reste 470 exemplaires de ce second tirage².

Le bureau d'esprit de Rutledge (1 vol. in-8) est la première des œuvres de cet auteur imprimée par Lex. Il s'agit d'une deuxième édition, mais « corrigée et augmentée par l'auteur, avec une seconde préface très intéressante. Cela nous a été envoyé par l'auteur lui-même. » Il est sous presse en mars³. Il reste, en décembre, 210 exemplaires⁴.

Les principes de la révolution de Watson (1 broch. in-8) sont signalés dans une lettre de la fin de mars⁵. L'ouvrage semble avoir obtenu un faible succès puisqu'il en reste, en décembre, 1042 exemplaires⁶.

A la fin de mai, la *Lettre au comte de Vergennes* de Linguet (1 broch. in-8) est hors de presse. « *Lettre* de Linguet est finie. Combien en souhaités-vous? Vous demandons le secret.⁷ » Neuchâtel en reçoit 100 exemplaires au début de juin⁸, mais le 19, LL. EE. défendaient aux imprimeurs et libraires de débiter cette brochure⁹. De son côté, le 18, Louis Bourgeois avait écrit à la Typographique :

Nous vous hâtons de vous donner avis que LL. EE. ont fait faire des perquisitions les plus rigoureuses dans notre magasin pour la *Lettre* de Linguet, et qu'on nous a saisi tout ce qui nous en restait en magasin. Nous avons été obligés de déclarer par écrit les personnes à qui nous en avons fourni. Il y a apparence que cette inquisition s'étendra sur toute la Suisse, à la demande de Monsieur l'ambassadeur. Nous vous en prévenons, afin que vous puissiez prendre vos précautions, et sauver cette brochure s'il vous en reste encore quelques exemplaires¹⁰.

¹ B. V. N., lettre de Lex à STN du 12 juin 1777.

² A. C. V., disc. Lex, p. 98, n° 26, du 18 décembre 1777.

³ B. V. N., lettre de Lex à STN du 22 mars 1777.

⁴ A. C. V., disc. Lex, p. 98, n° 22, du 13 décembre 1777.

⁵ B. V. N., lettre de STN à SLTY du 29 mars 1777.

⁶ A. C. V., disc. Lex, p. 98, n° 29, du 18 décembre 1777.

⁷ B. V. N., lettre de Ls. Bourgeois (impr. SLTY) à STN du 28 mai 1777. *GL* du 22 avril 1777 : l'édition d'Yverdon a été faite sur celle de Londres.

⁸ B. V. N., lettre de Lex à STN du 12 juin 1777.

⁹ A. C. V., *Bn* 7, du 19 juin 1777.

¹⁰ B. V. N., lettre de Ls. Bourgeois (impr. SLTY) à STN du 18 juin 1777.

Chose étrange, malgré l'interdiction et malgré la saisie, les deux prospectus de la Société littéraire et typographique de juillet et de septembre offrent la même *Lettre au comte de Vergennes*!¹ Il faut croire que le gouvernement revint sur sa décision et qu'il fit restituer à ses légitimes possesseurs l'édition saisie. L'inventaire de décembre ne la signale pas, tout a été vendu.

Le *Traité du droit naturel* de Vicat (4 vol. in-8) sort de presse durant les premiers jours de juin². On a vu qu'il fut édité par la Société littéraire et typographique et la Typographique de Lausanne; les tomes III et IV furent imprimés à Yverdon³. En décembre, il reste 18 exemplaires incomplets de l'ouvrage et 245 exemplaires du tome III⁴.

Les *Mémoires politiques et militaires - dits Mémoires de Noailles* - de l'abbé Millot (6 vol. in-12) sont mentionnés pour la première fois à la fin de mai: « Nous ne craignons pas de faire une mauvaise entreprise en réimprimant les *Mémoires de Noailles*, dont cy-joint le titre...⁵ », etc. Cet ouvrage, comme le précédent, est édité par Lex et la Typographique de Lausanne. Il est encore en chantier au milieu de juillet. En septembre, sa parution est annoncée pour la fin du mois; il dut être livré aux acheteurs au courant d'octobre⁶. Il reste, en décembre, 345 exemplaires complets (à l'exception du tome III) et 21 exemplaires complets (à l'exception du tome IV)⁷.

Les *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle* de Linguet (3 vol. in-8) sont annoncées à Neuchâtel au courant de juin:

Nous avons l'honneur de vous dire pour avis, que dès le 1^{er} de juillet prochain, nous délivrerons le n^o 1 des *Annales* de Linguet par souscription à 1 louis par an; notre annonce paraîtra incessamment dans les papiers publics, et par le premier courier nous vous enverrons des prospectus, avec prière de nous aider pour le succès de cette entreprise⁸.

¹ B. V. N., listes des nouveautés SLTY des 16 juillet et 27 septembre 1777.

² Voir note 7, page précédente.

³ Les I. 1^{er} et II contiennent des vignettes que ne possédait pas la SLTY.

⁴ A. C. V., disc. Lex, p. 98, n^{os} 20 et 21, du 13 décembre 1777.

⁵ B. V. N., lettre de Lex à STN du 31 mai 1777.

⁶ B. V. N., liste des nouveautés SLTY du 27 septembre 1777.

⁷ A. C. V., disc. Lex, p. 98, n^o 24, du 18 décembre 1777.

⁸ B. V. N., lettre de Lex à STN du 12 juin 1777. GB du 2 juillet 1777.

Le premier fascicule sort de presse à la date indiquée et, le 2 juillet, il est envoyé à Neuchâtel « pour échantillon ». Il sera accordé aux correspondants 6 livres de remise, le treizième exemplaire gratis¹. Les *Annales* paraîtront à Yverdon, chaque mois, le 15 et le 30. Chaque numéro sera habituellement composé de quatre feuilles (ou 64 pages) d'impression (ou même davantage si le sujet l'exige). Le prix de l'abonnement de Londres (première édition faite sous les yeux de l'auteur) est de 48 livres de France par année, celui d'Yverdon ne s'élève qu'à 24 livres — payables en souscrivant. La souscription est ouverte de juillet à septembre, « après lequel tems, les personnes qui n'auront point souscrit, ne pourront avoir les cinq numéros précédens, qu'en payant trente-six livres pour l'année complète ». Les souscripteurs de Suisse doivent s'adresser directement à la maison éditrice, et ceux de l'étranger chez les libraires « qui s'annonceront pour cet objet »². Lex traite, en juillet, avec les directions des postes pour faire circuler ce périodique franc de port par la Suisse, la France, les Pays-Bas et l'Allemagne, sans que le prix de l'abonnement subisse une augmentation importante. Il promet que les *Annales* seront imprimées, sous peu, avec des caractères neufs, « vu que nous en faisons faire une fonte, uniquement pour cet objet »³. Les huit premiers numéros paraissent du 1^{er} juillet au 15 octobre. Le numéro 9 paraît après le 26 novembre — durant les derniers jours de ce mois ou les premiers jours de décembre⁴.

Ce numéro 9 contient un *Avertissement* intéressant : la Société littéraire et typographique éprouve le besoin de rassurer ses souscripteurs : elle continuera son édition qui est exactement conforme à l'originale et très bien exécutée. Pour la rendre plus intéressante encore, dès janvier 1778, Lex donnera à la suite de chaque numéro

¹ B. V. N., lettre de Ls. Bourgeois (impr. SLTY) à STN du 2 juillet 1777.

² *Annales*, t. 1^{er}, *Conditions de souscription* en tête du volume.

³ *Annales*, t. 1^{er}, p. 66, *Avertissement*. Les numéros 1 et 2 de l'édition de Londres sont annoncés en avril (*GL* du 4 avril 1777). Ces *Annales* ne furent pas imprimées avec des caractères neufs (voir l'exemplaire de la B. Y.), mais il est vrai que Lex en commanda pour cet ouvrage chez Boubiers de Bruxelles (voir p. 270).

⁴ B. V. N., lettre de Lex à STN du 26 novembre 1777 : « Le 9^e n^o des *Annales* de Linguet, que vous recevrez cette semaine, porte un avertissement que nous vous prions aussi de publier. »

des extraits tirés des *Analectes politiques, civiles et littéraires* qui relèveront, « avec tous les égards dûs à l'illustre Linguet, les erreurs, contradictions, paradoxes, sophismes, etc., qui se rencontrent par-ci par-là dans les *Annales* ». Malgré cette amélioration, le prix de l'abonnement ne sera pas augmenté¹.

Lorsque Lex dépose son bilan, au début de décembre, neuf numéros ont été livrés au public. L'année complète devant en comprendre vingt-quatre, il en reste quinze à fournir. Le numéro 10 est terminé, le numéro 11 entièrement composé, la première feuille sous presse. La commission du décret décide de poursuivre l'ouvrage, car il y a un nombre de souscripteurs digne d'assurer un bénéfice notable, pour le plus grand bien de la masse des créanciers. La situation se présente comme suit : on tire à 500 exemplaires et, sur ces 500, il y en a environ 260 de souscrits, soit 200 par les libraires (130 non payés) et quelque 60 par les particuliers (10 non payés). Le prix de la souscription étant de 16 livres de Suisse pour les particuliers et 12 livres pour les libraires, « d'après cette indication, sauf erreur, il y auroit, si l'on achève l'année, 1720 livres à retirer ». La composition, la correction et le tirage de ces 500 exemplaires des treize numéros restant coûtent 846 livres, ce qui laisserait un bénéfice de 874 livres, « et en outre tous les exemplaires invendus ». Il faudra encore déduire de cette somme les frais de brochage et d'expédition. Pour la plus grande partie, ce travail fut mené à bien par Hellen, de janvier à la fin d'avril 1778².

Le numéro 12 reproduit textuellement une tirade de Linguet, qui montre à la fois le peu d'importance que revêt la propriété intellectuelle aux yeux des imprimeurs du XVIII^e siècle et la colère d'un auteur qui voit ses ouvrages contrefaits (on rappelle que l'édition d'Yverdon était 50 % meilleur marché que celle de Londres) :

Je ne sais quelle *Société Typographique d'Yverdon* a publié qu'elle me réimprimoit en vertu d'*arrangemens particuliers*. Ces arrangemens-là ne peuvent être que très *particuliers*, en effet. Ce sont ceux que prenoit *Cartouche* avec les passans qu'il détroussoit au coin des

¹ *Annales*, t. II, *Avertissement* en tête du volume.

² A. C. V., disc. Lex, p. 3, 68-70, 83-84 et 359, des 8, 11 et 15 décembre 1777 et du 11 mai 1778. Voir p. 321 et 322. Il restait encore 13 numéros, soit 52 feuilles.

rues. Je ne connois pas la Société typographique d'Yverdon. Je ne lui ai donné aucune espèce de pouvoir. Je suis à très juste titre indigné qu'elle prétende autoriser une piraterie par un mensonge. M. Gosse de la Haye est le seul qui m'ait demandé mon aveu pour me réimprimer. Il donne à la vérité une réduction considérable sur le prix : mais il ne rend pas *franc de port* ; et si l'on compare la situation de la Haye et celle de Londres, l'avantage de la célérité qu'a, et qu'aura encore bien plus à l'avenir, l'édition faite sous mes yeux, on ne sera pas surpris, je crois, de la différence des prix ¹.

Linguet oublie de dire qu'il avait accordé à la Société typographique de Lausanne une permission semblable à celle de Gosse et qu'il retirait de l'arrangement sa part de bénéfice. La Typographique de Lausanne fut évidemment mécontente de l'entreprise de Lex ; aussi, à la liquidation de l'imprimerie d'Yverdon, prit-elle les devants en annonçant dans les journaux, au début de janvier 1778, que sa propre édition était seule autorisée par Linguet et qu'elle s'engageait à donner la suite des « cahiers de l'édition contrefaite d'Yverdon » aux personnes qui y avaient souscrit ².

C'était barrer la route à la commission du décret et compromettre le bénéfice souhaité ; cette dernière s'empressa de rassurer les souscripteurs : l'ouvrage d'Yverdon, conforme à l'original de Londres, n'est pas une édition tronquée et imparfaite, preuve en est que les éditeurs d'Yverdon n'ont pas supprimé « la sortie que le Tacite du dix-huitième siècle fait contre eux avec modération, véracité et désintéressement, à la suite de son numéro 12 ». La seule différence notable entre les éditions de Lausanne et d'Yverdon est que la première n'est pas encore imprimée et qu'elle se fait — ou se fera — « du consentement de l'auteur, qui y a sa part et portion des bénéfices », tandis que la seconde a déjà fourni treize numéros, ses éditeurs n'ayant pas jugé utile de faire une association avec Linguet, « quel qu'honorable qu'elle pût être d'ailleurs » ³.

¹ *Annales*, t. II, p. 276, *Avis au public* de l'auteur.

² *GB* du 3 janvier 1778.

³ *Annales*, t. II, p. 342 et 343, *Avertissement*. *GB* du 17 janvier 1778.

On continue de batailler. Les Yverdonnois se montrent

llattés de l'honneur que nous a fait ce grand homme de s'apercevoir de notre existence et de nous juger dignes de son courroux, dont cependant nous n'avons encore ressenti aucune atteinte... etc.¹.

Et, pour lui prouver l'inutilité de sa colère, ils publient une lettre élogieuse de l'un de leurs souscripteurs :

La réimpression des ouvrages accueillis favorablement par le public, est un usage si bien reçu dans tous les pays, et si universellement établi dans le commerce de la librairie, qu'à peine pourroit-on citer un seul bon livre, qui n'eût pas eu ce sort, sans que, pour cela, les éditeurs des secondes éditions aient mérités d'être associés aux Mandrins ou aux Cartouches².

Cet argument ne convainc pas Linguet :

Il y en a même, écrit-il dans ses *Annales*, qui ont la hardiesse de se dire associés avec moi : ils font des querelles à mes véritables agens. Celui d'Yverdon entr'autres, quand il a vu annoncer une édition faite à Lausanne de mon aveu, a imprimé un libelle contre moi et contre le rival que j'avois la hardiesse de lui donner. C'est précisément la scène d'Arlequin filou : il emporte des meubles, et quand les gens de la maison veulent les reprendre, il crie au voleur. Il est vrai que Dieu a puni celui-là ; il a sur le champ fait banqueroute. Mais voici quelque chose de bien étrange. Ses créanciers se sont emparés de ce qu'il n'a pu emporter en fuyant : le meilleur effet de sa succession, c'étoit l'édition criminelle qu'il avoit entreprise à mes dépens : les créanciers, pour n'en pas perdre le bénéfice, se sont mis à la continuer ; de sorte qu'on voit une association d'hommes honnêtes, qui se plaignent d'avoir été volés, et qui non seulement s'accoutument sans scrupule du butin trouvé dans la caverne du voleur, mais continuent sans remords à dépouiller les passans, sous prétexte qu'ils exercent ses droits. Il n'y a que la littérature où de pareils scandales puissent avoir lieu : la librairie est le seul commerce où des gens, vertueux d'ailleurs, se rendent ainsi, sans rougir, complices d'un larcin³.

La diatribe de Linguet, éloquente et inutile, méritant de figurer dans la contrefaçon d'Yverdon, les éditeurs ne s'en firent pas faute.

¹ *Annales*, t. II, p. 408, *Avis des éditeurs*.

² *Annales*, t. II, p. 409-411, *Lettre de M. de *** aux éditeurs d'Yverdon*, du 11 janvier 1778.

³ *Annales*, t. III, p. 411-414, *Avis aux souscripteurs*.

Ces débats n'empêchèrent pas la commission du décret de terminer l'impression des *Annales* vers la fin d'avril, c'est-à-dire deux mois plus tôt que prévu ; les éditeurs se plaisent à le dire :

On prie Messieurs les souscripteurs d'observer que l'on a tenu au delà de ce qu'on avoit promis dans le prospertus, puisque l'année complète ne devoit être délivrée qu'à la fin de juin prochain ¹.

Les *Annales* continuèrent de paraître à Lausanne et ailleurs, mais il n'était plus question d'en faire autant à Yverdon ; il s'était agi, comme nous l'avons vu, de mener à bien un travail qui permit de compter les souscripteurs aux *Annales* dans le nombre des débiteurs de la Société littéraire et typographique et non parmi ses créanciers.

La *Conversation familière entre M. le comte de Falkenstein et Louis XVI* (1 broch. in-8), édition originale, est annoncée dans la liste des nouveautés de juillet, mais ne semble pas être sortie de presse avant le début d'août ². Elle dut connaître le succès et s'écouler rapidement — la Typographique de Neuchâtel, par exemple, fait en septembre une commande de 200 exemplaires ³ — puisque, quatre mois après sa parution, il n'en reste que 103 exemplaires en magasin ⁴.

La *Vie et aventures de sens commun* de Rutledge (1 vol. in-8) est sous presse en juillet ⁵. En décembre, il ne reste de ce texte, de débit sûr, que 165 exemplaires ⁵.

Lex a édité sept titres différents de Rutledge ; ces titres, à l'exception du *Bureau d'esprit* (1 broch. in-8) et de la *Vie et aventures de sens commun*, sont tous des originaux ; ils furent l'objet d'arrangements particuliers avec leur auteur. Ils étaient sous presse et hors de presse quand Lex signa un traité avec Rutledge, le 1^{er} octobre 1777. Quel était le contenu de ce traité ? Je ne le vois pas exactement. A la liquidation, Rutledge se fit représenter par l'avocat Feignoux qu'il munit d'une procuration, datée du 17 décembre à Paris. Feignoux se

¹ *Annales*, t. III, p. 473, *AVIS*.

² B. V. N., lettre de Lex à STN du 26 juillet 1777.

³ B. V. N., lettres de STN à SLTY du 6 septembre, et de Lex à STN du 10 septembre 1777.

⁴ A. C. V., disc. Lex, p. 97, n° 15, du 13 décembre 1777.

⁵ A. C. V., disc. Lex, p. 97, n° 16, du 13 décembre 1777.

présenta devant la commission du décret le 29 décembre : selon le contenu de la procuration, Rutledge se considère, « pour les éditions de ses manuscrits, comme associé de Mr. Lex, et en conséquence comme copropriétaire des dites éditions ». Seulement, il refuse de prendre et de payer sa moitié d'édition et réclame en contrepartie la somme exorbitante de quelque 7155 livres. C'est trop demander ; aussi la commission taxe ses manuscrits en proportion de ce que ses œuvres ont pu rapporter, et lui accorde 2416 livres. En fait, il ne lui fut versé que 1483 livres ; il resta donc créancier pour une somme de 933 livres qu'il perdit¹. Les cinq ouvrages totalisant près de quatre-vingt-dix feuilles, il aurait dû recevoir 79,5 livres par feuille ! Ce qui lui fut accordé ramenait ses prétentions à 26,5 livres par feuille ; ce qui lui fut versé lui laissait 16,5 livres par feuille. Somme toute, il n'était pas trop lésé, si l'on se souvient que Félice offrait 18 livres en moyenne par feuille aux auteurs d'ouvrages inédits.

Du début d'août au 30 octobre, il s'est vendu 551 exemplaires des *Essais politiques* et du 30 octobre au 29 décembre 128 ; il en reste en magasin 1141 et 25 en dépôt chez Rœder, ce qui donne un total de 1845 exemplaires ; comme l'édition est de 2000 exemplaires, « il s'en trouve de moins 155 exemplaires, dont peut-être une partie par le défaut de l'imprimerie, et l'autre par ce qui peut en avoir été donné de concert gratis »².

Du début d'octobre au 30 du même mois, il s'est vendu 817 exemplaires du *Train de Paris* (1 vol. in-8) et du 30 octobre au 29 décembre 114 ; il en reste 1186 en magasin et 22 chez Rœder, soit au total 2139 exemplaires, de telle sorte qu'« il s'en trouveroit de plus que l'édition, qui devoit être seulement de 2000, 139 exemplaires, sauf erreur »³.

Du début d'octobre au 29 décembre, il s'est vendu 199 exemplaires du *Premier et second voyages de Mylord de *** à Paris* (3 vol. in-8) — mentionné ordinairement sous le nom de *Quinzaine anglaise* ; il en reste 2500 exemplaires en magasin, 200 dans un ballot pour

¹ A. C. V., disc. Lex, p. 120, 123-125, 384-385 et 470-471, des 29 décembre 1777, 8 septembre 1778 et 31 mai 1779.

² A. C. V., disc. Lex, p. 122, n° 3, du 29 décembre 1777.

³ A. C. V., disc. Lex, p. 121, n° 1, du 29 décembre 1777.

Boubers de Bruxelles, 50 dans un ballot pour Varsovie et 23 chez Røeder, soit 2972 exemplaires. L'édition étant de 3000 exemplaires, il en manque 28, « qu'on suppose avoir été donné de concert gratis »¹.

Du début de septembre au 30 octobre, il s'est vendu 514 exemplaires de l'ouvrage intitulé : *Les comédiens ou Le foyer* (1 broch. in-8) et du 30 octobre au 29 décembre 112 ; il en reste en magasin 1332 et 19 chez Røeder, soit au total 1977 exemplaires. L'édition étant de 2000 exemplaires, il en manque donc 23 qui auront, comme les précédents, été distribués gratuitement².

Du milieu d'octobre au 29 décembre, il s'est vendu 183 exemplaires des *Œuvres diverses* (2 vol. in-8) ; il en reste 1455 en magasin, 25 chez Røeder, 200 dans un ballot pour Boubers, 50 dans un ballot pour Varsovie, soit au total 1913, le tirage s'élevant aussi à 2000 exemplaires, les 87 de différence distribués gratuitement³.

Ces ouvrages furent vendus, avec d'autres titres de la Société littéraire et typographique, au cours de l'année 1778, par les soins de la commission du décret⁴.

Au moment de la liquidation, Lex avait en train l'*Agiatis* de Duval-Pyrau (1 vol. in-8). Il s'agit d'un original dont la composition est achevée et qui est tiré à deux feuilles et quart près, le 11 décembre 1777. L'auteur demande comme rétribution, « sans qu'on soit cependant d'accord », 300 livres de France payables en volumes. Comme l'entreprise de l'*Agiatis* — éditée à 1500 exemplaires — est très avancée (« la composition en est achevée, il faut faire la tiration de ce qui reste pour le finir »), on décide de la terminer ; ce qui sera fait par les ouvriers de l'imprimerie en fin décembre 1777. Le livre portera la date de 1778⁵.

¹ A. C. V., disc. Lex, p. 122, n° 5, du 29 décembre 1777. En février 1782, il y avait encore à Yverdon 1200 ex. de cet ouvrage. Bertrand ass. haill., pour en débarrasser la « pauvre veuve » (Mme Bourgeois, mère de Mme Lex), proposa à la Typographique de Neuchâtel de les acheter en bloc ou en partie, de les échanger contre des éditions neuchâtelaises ou de les vendre en commission (B. V. N., Bertrand ass. haill. à STN du 27 février 1782). La Typographique les acheta à bas prix en 1784 (B. V. N., lettre de Bertrand ass. haill. à STN du 2 mars 1784).

² A. C. V., disc. Lex, p. 121, n° 2, du 29 décembre 1777.

³ A. C. V., disc. Lex, p. 123, n° 5, du 29 décembre 1777.

⁴ Voir p. 323.

⁵ A. C. V., disc. Lex, p. 67, 74 et 126, des 11 et 29 décembre 1777 et du 2 janvier 1778.

Un problème identique se pose pour les *Élégies* de Ramond de Carbonières (1 broch. in-12). Cet original doit comprendre quatre feuilles ; la feuille A est composée et tirée, la feuille B composée, restent donc à composer et tirer les feuilles C et D : « attendu que l'ouvrage est à moitié fait et qu'il ne faut pas de grand frais pour l'achever, la commission a cru convenable d'en ordonner la continuation », l'auteur se contentant de quelques exemplaires en guise de cachet. Les *Élégies*, tirées à 1500 exemplaires, furent imprimées de la même manière que le titre précédent et parurent à la même époque ¹.

On voit que le chiffre de tirage variait, d'une façon générale, entre 1000 et 3000. On voit aussi que la plupart des livres parus chez Lex étaient des originaux dont il fallait souvent payer fort cher les manuscrits. On voit enfin le succès ou l'échec de ces éditions.

7. Projets d'éditions. Editions inachevées

Le 14 octobre 1775, Lex offrait à ses correspondants les *Rudimens ou commencemens de la langue latine* et le *Traité sur le ténia ou ver solitaire* ; mais ces deux titres, selon toute apparence, ne furent pas édités à Yverdon ².

Le même jour, il joignait à sa lettre le prospectus des *Ephémérides salutaires ou Recueil de tout ce que les différentes branches de l'art de guérir offrent de plus nouveau, de plus utile et de plus certain, chez les nations savantes*. Il s'agit de la « première entreprise » de la Société littéraire et typographique ; cet ouvrage périodique commencera le 1^{er} janvier 1776 et paraîtra régulièrement toutes les six semaines en un volume in-8 de quatre cent cinquante pages. Le prix de souscription pour les particuliers est de 24 livres de France par année et de 15 livres pour les libraires, « de sorte que nous vous ménageons à peu près du cent pour cent ». L'ouvrage ne sera pas, « à proprement parler, une production de notre plume », mais une compilation : « Notre mérite se bornera à recueillir, à traduire, et à arranger les choses de manière à rendre le tout utile et agréable ».

¹ A. C. V., disc. Lex, p. 67, 71 et 125-126, des 11 et 29 décembre 1777 et du 2 janvier 1778.

² Voir p. 297.

Chaque volume sera divisé en quatre sections principales : a) la médecine pratique ; b) la chirurgie ; c) les institutions de médecine et d) les nouvelles médicinales et chirurgicales ¹.

Vicat ² s'était chargé de cette mise en ordre. Les *Ephémérides* auraient dû contenir des articles du grand Haller, que Vicat lui avait demandés ³. Tout semblait prêt, les matériaux étaient, disait-on, rassemblés, et pourtant le premier volume ne parut pas à la date promise. La correspondance avec Neuchâtel n'en dit mot jusqu'an 22 janvier 1777 :

Quant aux Ephémérides, quoiqu'elles souffrent quelques dillicultés, cela n'empêchera pas que nous les imprimions sous le titre de *Recueil* ; nous vous donnerons avis dès qu'elles seront sous presse ⁴.

Dès lors, il ne fut plus question de ce projet. Les résultats de la souscription déçurent probablement les éditeurs — ou ces derniers craignirent peut-être de lutter contre le *Dictionnaire de médecine* que Félice préparait.

A la fin de janvier 1776, Lex — ou plutôt son imprimeur — a sous presse le *Précis philosophique et politique de l'histoire d'Angleterre* de Littleton, contrefaçon arrangée de la première édition française de Paris.

Cette première édition qui a été enlevée, n'allant que jusqu'à 1763, étant d'ailleurs remplie de paradoxes, d'erreurs des plus grossières, très mal écrite, sans indications, sans dates, beaucoup d'endroits insuffisants, j'en fais un nouveau manuscrit où l'ouvrage est entièrement refondu pour le style ; les erreurs, paradoxes, etc. y sont redressés par des notes critiques et historiques : j'y fixe les dates, j'y mets les indications, j'ajoute une table des matières et continue l'histoire jusqu'en 1776 ⁵.

¹ B. V. N., circulaire imprimée SLTY du 14 octobre 1775, suivie de quelques lignes de la plume de Lex.

² *Philippe-Rodolphe Vicat*, 1742-1783, d'une famille réfugiée, bourgeois d'Aigle. Fils de Béal-Philippe, professeur de droit à l'Académie de Lausanne. Médecin, étudia à Gœttingue et à Bâle. Voyagea, servit de copiste à A. de Haller pendant sept ans et pratiqua à Payerne de 1778 à sa mort. Auteur de diverses publications (Dr E. OLIVIER, *op. cit.*, t. II, p. 1066-1068).

³ Bibl. Bern, Mss. HH XVIII 41, n^{os} 157 et 158, lettres de Vicat à H des 5 et 20 octobre 1775. L'œuvre devait lui être dédiée.

⁴ B. V. N., lettre de Lex à STN du 22 janvier 1777.

⁵ B. V. N., lettre de Lex à STN du 24 janvier 1776.

Il ne sera plus question de ce précis, et l'on serait en droit de douter des propos de Lex, si le cahier de la discussion ne nous signalait en décembre 1777 : « Précis philosophiques et politiques de l'histoire d'Angleterre, premier cahier, 1478 exemplaires »¹. Ainsi, on en avait bel et bien commencé l'impression, qui fut ensuite abandonnée. Ce premier cahier permet, au moins, de connaître le chiffre de tirage qui aurait été de 1500 exemplaires.

A la même époque, Lex se propose d'éditer *De l'expérience en médecine* de Zimmermann, « revue et corrigée et augmentée par l'auteur même, avec une lettre dans laquelle il désavoue absolument la traduction de Mr. Lefebure et approuve la nôtre »². Ce projet ne fut pas mis à exécution.

A la même époque également, Lex a « envie » de réimprimer les *Anecdotes dramatiques* « qui ont beaucoup de vogue » ou l'*Esprit de l'Encyclopédie*, « 5 vol. 12^o dont on pourroit en faire 3 8^o »³. Ce projet subit le même sort que le précédent.

On a vu ailleurs le sort réservé au *Célibataire*, au *Droit des gens* de Vattel, à l'*Histoire naturelle* de Pline et au *Théâtre* de Shakespeare⁴.

En été 1777, Lex se propose de faire paraître une traduction des *Œuvres* de Linné. Le grand Haller doit y apporter sa contribution :

Monseigneur, lui écrit Lex, n'est avec la plus grande reconnaissance que j'accepte la proposition que vous avez eu la bonté de me faire, de contribuer au succès de mon entreprise de Linné, par une préface et des notes. En conséquence, je l'ai publié dans le prospectus. J'aurai soin, Monseigneur, de reconnaître votre travail par les conditions que vous me prescrirez⁵.

L'ouvrage comprendra plusieurs volumes de vingt-six à vingt-sept feuilles chacun, format in-8, sur beau papier et en beaux caractères, enrichis de figures en taille-douce. « Mais pour ne prendre que des engagements auxquels nous sommes assurés de ne pas manquer, nous ne promettons que deux volumes au premier avril prochain

¹ A. C. V., disc. Lex, p. 111, du 19 décembre 1777, dans la liste des « livres bruchés ».

² Voir note 3, page précédente.

³ Voir p. 281-286 et 289-291.

⁴ Bild. Bern, Mss. IH XVIII 38, n^o 10, lettre de Lex à H du 11 juillet 1777.

[1778], et les autres volumes deux par deux de six en six mois. »

Les deux premiers contiendront des « amusemens académiques », les suivans les « élémens de botanique », et tous seront accompagnés des notes nécessaires, l'éditeur s'étant entouré de personnes au fait des diverses matières traitées par Linné¹.

Lex se vante d'être encouragé « par un grand nombre de savans français et étrangers ». Il fera aux libraires une remise de 3 livres de France par volume et les comptes seront réglés, une partie six mois après la parution, l'autre partie une année après². En octobre, l'affaire tient toujours et la Typographique de Neuchâtel est priée d'annoncer cette édition dans le *Journal helvétique*, prière qui lui est encore répétée en novembre³. L'ouvrage aurait peut-être vu le jour si Lex avait pu continuer son entreprise.

A la même date, Lex offre encore à ses correspondants un *Index médical* en plusieurs volumes, table encyclopédique « de toutes les observations de médecine et des autres objets les plus intéressans qui appartiennent à cette science, tels qu'ils se trouvent rapportés dans la bibliothèque de médecine de Mr. de Haller »⁴. Il sera fait aux libraires une remise de 2 livres par volume, le mode de paiement étant le même que pour les *Œuvres* de Linné⁵. Aussitôt conçu, le projet est abandonné : il ne plaît pas à Haller.

Ce n'était que sur l'assurance positive, lui écrit Lex, que m'avait donnée Mr. Vicat, de votre approbation pour l'édition de l'*Index*, que je m'y étais déterminé ; mais comme vous ne me la conseillez pas, j'y renoncerais volontiers, n'ayant point d'engagement contracté pour cet objet⁶.

¹ Bibl. Bern, Mss. HH XVIII 38, fol. 12, « Prospectus d'une traduction des *Œuvres* du chevalier von Linné, faite par une société de savans naturalistes et particulièrement MM. de l'Académie des sciences de Munich ».

² B. V. N., circulaire imprimée du 16 juillet 1777, accompagnant le prospectus ci-dessus.

³ B. V. N., lettres de Lex à STN des 25 octobre et 26 novembre 1777.

⁴ Bibl. Bern, Mss. HH XVIII 38, fol. 11, *Prospectus de l'Index rerum absolutissimus instar Encyclopædia medica habendus, in singulas partes bibliothecæ ab H^o Alb. v. Haller.*

⁵ Bibl. Bern, Mss. HH XVIII 38, n^o 19, lettre de Lex à H du 15 juillet 1777. Aussi la lettre circulaire mentionnée à la note 2 indique-t-elle : « Nous suspendons pour quelque tems l'*Index*. »

De son côté, le D^r Tissot n'en semble guère enchanté :

M. Lex, écrit-il à Haller, ferait bien mieux de faire réimprimer tous vos articles d'anatomie et de physiologie tirés du supplément de l'Encyclopédie de Paris, cet ouvrage s'enlèverait ; quoique je ne le connaisse point, je souhaiterais que vous le lui conseillassiez ; de ma part même, si vous le préférez¹.

Dans ces conditions, il valait mieux abandonner le projet.

L'*Histoire de Grande-Bretagne* de Mac Pherson est annoncée au public à la fin de l'année, et elle est en chantier au moment où Lex dépose son bilan². Au début de décembre, le tome I^{er} est, à six feuilles près, achevé : les feuilles A à Q sont composées, les feuilles A à N tirées. Il s'agit d'une traduction de l'abbé Rouère, chanoine de Saint-Martin de Tours. Editée à 2000 exemplaires, elle aurait donné huit volumes ; l'on avait déjà reçu le manuscrit de quatre volumes, « le reste devant suivre incessamment ». Lex avait convenu avec l'auteur de lui verser 1000 livres de France, six mois après la parution³. Fallait-il, comme pour l'*Agiatis* ou les *Annales*, en continuer l'impression ? La commission du décret estima que l'on se contenterait de tirer tout ce qui en avait été composé et que l'on arrêterait la composition du reste : « les feuilles imprimées et le manuscrit en seront soigneusement conservés pour en tirer parti par la suite. »⁴

Ce qui fut exécuté. Ces matériaux furent offerts à la Typographique de Neuchâtel, en mai 1778, par l'assesseur baillival Bertrand :

J'ai l'honneur de vous envoyer, Messieurs, vos défets demandés. J'y joins 17 feuilles déjà imprimées d'une traduction nouvelle d'une histoire réputée bonne dans l'original. L'abbé Rouère à Tours fait cette traduction, et j'en ai en main les 2 1^{ers} vol. misc. L'ouvrage aura

¹ Bibl. Bern. Mss. HH XVIII 38, n° 32, lettre du D^r Tissot à H du 2 août 1777.

² Voir p. 266. *Histoire de Grande-Bretagne ou Histoire d'Angleterre depuis la restauration jusqu'à l'avènement de la Maison de Hanovre*, traduite sur la deuxième édition anglaise (GL du 9 décembre 1777).

³ A supposer que l'ouvrage ait donné quelque 184 feuilles, l'auteur aurait touché 5,5 livres par feuille, ce qui est un salaire très modique.

⁴ A. C. V., disc. Lex, p. 66-67 et 71, du 11 décembre 1777.

8 gros volumes. Mr. Lex avoit promis au traducteur 1000 livres de France. J'ignore s'il y auroit quelque chose à rabattre, mais par sa correspondance, Mr. l'abbé est le meilleur humain du monde. Lisez ce commencement et voyez si l'ouvrage pourroit vous convenir, je pourrois, Messieurs, dans ce cas, vous envoyer le msc. à examiner.

Il ajoutait en post-scriptum : « En cas d'arrangement pour *MacPherson*, je vous vendrai nos 17 feuilles, tirées à 2000, à 6 deniers de France la feuille.¹ » Je n'ai pas retrouvé la réponse de la Typographique, mais il est probable qu'elle refusa cet ouvrage, puisqu'il n'a pas été continué à Neuchâtel. J'ignore, d'autre part, ce qu'il advint des feuilles imprimées et du manuscrit.

Tels sont les renseignements que j'ai pu réunir au sujet de la Société littéraire et typographique d'Yverdon. Ils ne m'ont pas permis d'écrire l'histoire exacte et complète de cette entreprise éphémère, mais apportent toutefois quelques lumières nouvelles sur son activité et sur l'existence de son directeur.

¹ B. V. N., lettre de Bertrand ass. baill. à STN du 24 mai 1778.

CHAPITRE VI

LES IMPRIMERIES DE JEAN-JACQUES HELLEN ET DE HENRI-ANTOINE FIVAZ

LA FEUILLE D'AVIS D'YVERDON

NOTICE SUR LES IMPRIMERIES DU XIX^e ET DU XX^e SIÈCLE

Les imprimeries de Félice et de Lex étaient dirigées par leurs propriétaires, mais ils n'y travaillaient pas eux-mêmes. A la tête de maisons d'édition importantes, ils avaient bien autre chose à faire ; leur tâche littéraire et commerciale exigeait tous leurs efforts. Tel n'avait pas été le cas d'un Schmidt, d'un Grenot ou d'un Genath, typographes modestes qui œuvraient à l'atelier, entourés d'un ou de deux ouvriers au plus ; ils imprimaient ordinairement en tâche, et les quelques éditions qu'ils entreprirent connurent un tirage limité : quant à leurs correspondances, elles se limitaient à la Suisse. Hellen et Fivaz étaient dans une situation semblable : ils ne comptèrent pas sur le marché européen du livre. Anciens ouvriers établis à leur compte, ni leur fortune, ni leur rang, ni leurs capacités intellectuelles, ne leur permirent de jouer un rôle important dans l'histoire de l'art typographique. C'étaient des « petits », des laborieux qui s'élevèrent un peu au-dessus de leur condition première. Hellen, il est vrai, fit mieux que Fivaz, mais quel lieu commun y a-t-il, par exemple, entre son entreprise et celle d'un Félice ? Ils ont cependant été imprimeurs à Yverdon et, à ce titre, je dois en parler ici.

1. L'imprimerie de Jean-Jacques Hellen

La première mention yverdonnoise que nous ayons de Hellen date du 26 novembre 1773, jour où il demanda au Conseil de lui accorder l'habitation¹ ; il fut reçu, le lendemain, aux conditions ordinaires, et prêta le serment d'habitant le 17 décembre². A cette époque, il n'y avait qu'une imprimerie à Yverdon, celle de Félice ; aussi peut-on affirmer que Hellen y travailla comme ouvrier³.

Jean-Jacques Hellen était Berinois, originaire de Boltigen (dans le bailliage de Zweisimmen). En 1773 probablement, âgé de vingt-huit ans, il épousa Marianne Fivaz, née Bourgeois⁴. Cette dernière lui donna cinq enfants : Marie-Elisabeth (née le 8 février 1774)⁵, les jumelles Anne-Françoise (morte en bas âge) et Jeanne-Henriette (bapt. le 18 septembre 1775), Jean-Louis-François (né le 1^{er} février 1779) et Jeanne-Christine-Elisabeth (née le 17 décembre 1780)⁶. Mme Hellen jouissait d'une certaine aisance, puisqu'elle apporta 600 francs de dot à son mari et qu'elle lui avança plus tard 2700 francs. De son côté Hellen avait, semble-t-il, une situation financière meilleure que la plupart de ses semblables ; Jean-Christian Hellen, le parrain de son fils, n'avait-il pas légué à ce dernier 1000 livres bernoises et un service en argent ?⁷ Ces sommes ne devaient pas rester inutiles.

En effet, le 30 juin 1775, notre ouvrier demandait au Conseil de lui permettre d'établir une imprimerie à Yverdon ; ce qui lui fut accordé le lendemain « sans conséquence et à bien plaisir », à la condition qu'il remette à la Bibliothèque publique un exemplaire de tous les ouvrages qu'il imprime⁸ et qu'il fasse un prix modique et raisonnable

¹ A. Y., RC n° 84, p. 439, du 26 novembre 1773.

² A. Y., RC n° 85, p. 442 et 458, des 27 novembre et 17 décembre 1773 ; il y est signalé comme ouvrier imprimeur.

³ Je n'ai trouvé aucune mention de son passage dans cette imprimerie.

⁴ De son premier mariage, elle avait eu plusieurs enfants, dont Henri-Antoine Fivaz, imprimeur. Voir p. 333.

⁵ Son parrain est Luc Vincent, ouvrier de Félice (voir p. 329, note 1).

⁶ A. C. V., Eb 141¹³, p. 2, 31, 92 et 117.

⁷ A. C. V., reg. des testaments d'Yverdon, années 1773-1790, p. 292 et 293, testament de Hellen du 11 avril 1785.

⁸ Comme Félice, Hellen ne semble pas s'être acquitté scrupuleusement de ce devoir. En 1781, le président de la Bibliothèque est chargé « de demander...

à la ville pour les travaux qu'elle lui pourrait commander. Quant à son habitation, elle demeurait sur le même pied : un florin et la garde ¹. Ce que d'autres, trop pauvres, n'osaient essayer, Hellen l'entreprit.

Quels motifs ont bien pu le déterminer à s'établir cette année-là ? Je ne vois qu'une réponse possible : en 1775, Lex et Verdeil fondaient la Société littéraire et typographique. Pourquoi Lex n'aurait-il pas confié ses projets à Hellen ? Pourquoi ne l'aurait-il pas engagé à se pourvoir d'une imprimerie, tout en lui promettant de lui donner du travail en suffisance ? Cette offre ne l'aurait-elle pas encouragé et décidé ? Je suis d'autant plus disposé à le croire que la Société littéraire et typographique n'eut pas de presses jusqu'en mai 1776 ; elle faisait imprimer ailleurs et avait intérêt à le faire le plus près possible. A Yverdon, il n'y avait que deux imprimeries, celle de Félice et celle de Hellen, mais comme Félice et Lex étaient brouillés, la première s'excluait à l'avantage de la seconde. Les livres eux-mêmes viennent fortifier cette hypothèse ; si nous examinons les ouvrages édités par Lex d'octobre 1775 à mai 1776, nous voyons qu'ils contiennent des vignettes identiques à celles que Hellen employa plus tard dans ses propres impressions. Aussi, selon toute probabilité, peut-on affirmer que Hellen travailla surtout pour Lex durant cette période.

Que fit Hellen en mai 1776 ? Ses affaires n'allaient-elles pas être compromises ? Aucun document ne nous renseigne sur ce qui s'est passé à l'époque. Seul, le cahier de la discussion apporte quelques éclaircissements : en décembre 1777, Hellen est *prote* de la Société littéraire et typographique et dirige l'imprimerie proprement dite ². Une question se pose encore : à quelles conditions entra-t-il chez Lex ? Continua-t-il, par exemple, à travailler pour son compte personnel ? En décembre, Hellen demande à la commission du décret de reprendre la presse « qui est à lui, dans la maison à côté de celle où demeure Monsieur Lex, et qu'il avoit ci-devant dans sa [maison] à la rue du Pré », et de pouvoir la transporter chez lui (dans la maison qu'il avait acquise à la rue du Four) avec tout ce qui en dépend ³. Donc

à l'imprimeur Hellen un exemplaire de tous les livres qu'il imprimera » (B. Y., reg. A, p. 132, du 11 décembre 1781). Il n'a d'ailleurs remis que quatre ouvrages à la B. Y. (LB, p. 176).

¹ A. Y., RC n° 85, p. 341 et 345, des 30 juin et 1^{er} juillet 1775.

² Voir p. 273.

³ A. C. V., disc. Lex, p. 11 et 35, des 8 et 9 décembre 1777.

HISTOIRES DE LA BIBLE,

TIRÉES

DU VIEUX ET DU NOUVEAU

TESTAMENT

POUR L'INSTRUCTION DE LA JEUNESSE.

PAR J. HUBNER.



À YVERDON,

Chez J. J. HELLEN, Imprim. Libraire.

M. DCC. LXXXV.

Hellen avait *rapproché* son imprimerie de celle de Lex. Ce qui me laisse croire que Lex, à un moment donné, lui proposa l'arrangement suivant : Vous entrez chez moi pour surveiller l'atelier et, en sus de votre salaire, je vous verse un dédommagement pour votre matériel dont vous resterez le légitime propriétaire ; tout en nous servant, vous demeurerez d'ailleurs libre d'imprimer tels travaux à votre profit particulier. Acceptez cette situation rémunératrice qui vous mettra à l'abri des soucis ! Et comme Lex était probablement son meilleur client, Hellen aurait accepté l'offre. L'existence d'un petit volume intitulé *Tarif des émolumens pour les tribunaux civils du bailliage de Grandson* (1 broch. in-8), portant à la page de titre : « Yverdon, de l'imprimerie de J.-J. Hellen, 1777 », semble confirmer cette hypothèse¹.

En résumé, avant ou dès l'année 1773, Hellen fut ouvrier de Félice jusqu'en été 1775 ; il s'établit à son compte cette année-là et, en 1776 ou en 1777, il passa chez Lex où il demeura jusqu'à fin de 1777.

Le 8 décembre 1777, nous l'avons vu, il comparaisait devant la justice avec diverses autres personnes de l'imprimerie et, le lendemain, il demandait à retirer son bien propre de la liquidation, soit une presse, environ vingt-huit quinaux de caractères, quatorze casses, quatre châssis de fer et trois de bois, vingt-quatre aïs et des rayons, « le tout parfaitement distinct de l'imprimerie de Monsieur Lex, offrant, avant cela, de rapporter tout ce qui appartient à l'imprimerie du dit Monsieur Lex ».

On lui permit de reprendre son matériel « sous la promesse qu'il fait de représenter le tout le cas échéant » ; la commission proposa à MM. Martin, Pillevuit et consorts d'assister à ce transfert « pour voir qu'on en séparât ce qui peut appartenir à celle de Monsieur Lex », mais ils n'en firent rien et se confièrent à l'honnêteté de Hellen². Ce dernier consacra encore neuf journées de décembre à aider le défenseur du décret à compter les livres en magasin et à mettre en ordre l'imprimerie³. Le 11 décembre, il calcula avec Bertrand et Lex ce que coûterait la suite des *Annales* ; à la même date, il fut prié de terminer l'*Agatis* et les *Elégies* dans l'atelier de la rue du

¹ Voir B. Y. n° 3617.

² Voir note 3, page précédente.

³ A. C. V., disc. Lex, p. 361, du 22 juin 1778.

Milieu ; il lui fut également demandé de fournir le compte des ouvriers qu'il congédierait et le compte de ceux que l'on garderait encore quelque temps ¹. Le surlendemain, la continuation des *Annales* était décidée, Hellen en était chargé ² selon l'arrangement suivant :

1. Il imprimera ce travail avec des caractères semblables à ceux employés pour les premières livraisons ; il le fera proprement, exactement et diligemment, en commençant avec le numéro 13. La feuille lui sera payée 11 francs, « le titre par-dessus ».

2. Il en brochera, le plus tôt possible, trois cents exemplaires. « à demi cruche le n^o », qu'il remettra au défenseur, le solde restant en magasin.

3. Il corrigera et fera corriger les feuilles d'impression jusqu'à trois épreuves, afin que l'ouvrage soit exécuté au mieux. Les frais de correction seront compris dans le prix indiqué à l'article premier.

4. Quant au papier, il lui sera fourni, provenant de la réserve de la société, à raison d'une rame et d'une main pour chaque feuille.

5. Il ne fera pas l'expédition de ce périodique, le défenseur s'en occupera lui-même.

6. Chaque numéro lui sera payé régulièrement par le défenseur.

Tel est le contenu du contrat signé : « J.-J. Hellen, imprimeur » ³. Durant la seconde moitié de décembre 1777, il travailla, tout à la fois, chez lui, à la rue du Four, et à l'atelier de la Société littéraire et typographique (placé sous le contrôle de la commission), à la rue du Milieu. (Toutes les livraisons des *Annales* ne sortirent pas de ses presses ; contrairement à l'arrangement précédent et pour des raisons que j'ignore, il imprima les numéros 13 à 16 et 19 à 24 ; les numéros 17 et 18 furent confiés à Félice ⁴.)

Hellen transporta donc son imprimerie dans la maison de la rue du Four, qu'il habitait probablement depuis le début de l'année 1777

¹ A. C. V., disc. Lex, p. 69-72, du 11 décembre 1777.

² A. C. V., disc. Lex, p. 74-76, du 13 décembre 1777.

³ A. C. V., disc. Lex, p. 83 et 84, du 15 décembre 1777.

⁴ A. C. V., disc. Lex, p. 356-359 et 368, des 16 et 28 janvier, 9 et 21 février, 1^{er}, 2, 7, 28 et 29 mars, 15 et 24 avril, 11 mai et 19 décembre 1778. On a vu que ce travail fut terminé à la fin d'avril 1778 (voir p. 306) : Hellen a encore imprimé, à la fin de l'année 1778, deux demi-feuilles des *Annales* pour compléter 52 exemplaires.

et qu'il avait achetée à l'horloger Emmanuel Perrier¹. Ce bâtiment, de dimensions modestes, était situé à côté du « logis » de l'*Aigle noir*². Durant la première moitié de l'année 1778, il y imprima les *Annales* et quelques ouvrages pour le compte d'autrui. A la même époque, il rendit encore des services à la commission du décret ; en mars, selon les comptes de la discussion, il est « payé à Monsieur Hellen 2 avis pour sa feuille », soit 6 sols³ : ce qui nous permet d'affirmer que la *Feuille d'avis d'Yverdon* s'imprimait alors chez lui⁴. En mai, comme il est en correspondance avec la Typographique de Lausanne, il lui vend, pour le compte du décret, soixante-neuf rames et demie de papier⁵. En juin, le catalogue des ouvrages restant de la Société littéraire et typographique sort de son atelier ; il ne s'agit d'ailleurs que d'un petit travail, composition et tirage de deux pages in-4⁶.

Somme toute, Hellen ne perdait rien dans la débâcle. Son salaire lui fut intégralement payé et la commission lui procura même du travail⁷. Toutefois, cela ne pouvait lui suffire, il fallait trouver d'autres pratiques. Heureusement, Hellen a bonne renommée à Yverdon, c'est un brave homme que l'on peut recommander sans crainte :

Je joins des épreuves de caractères de Mr. Hellen, imprimeur de cette ville, écrit l'assesseur Bertrand à Neuchâtel, qui m'a prié de le recommander à vous. Il a imprimé souvent jusqu'ici pour le compte de la Société typographique de Lausanne, mais il est mécontent de leur

¹ A. V., RC n° 86, p. 296 et 303, des 8 et 15 février 1777 : Hellen achète cette maison pour la somme de 1700 francs. Id., p. 322, du 15 mars 1777 : à cette date, il répare le toit de sa maison et achète des tuiles à la ville.

² La préfecture actuelle occupe le bâtiment de l'ancien hôtel de l'*Aigle noir*, dont le nom est encore gravé au-dessus de la porte d'entrée. La maison de Hellen est le numéro 32 de la rue du Four, propriété de M. L. Dolci ; le « logis » était situé entre ces deux maisons (actuellement, café de l'Hôtel-de-Ville, dit « la Grenette »).

³ A. C. V., disc. Lex, p. 352, du 2 mars 1778.

⁴ En fait, il ne s'agit point de sa feuille — elle est entre d'autres mains — il n'est chargé que de l'impression comme l'en était auparavant la SLTY. Voir p. 346.

⁵ Voir p. 271, note 4.

⁶ A. C. V., disc. Lex, p. 361, du 22 juin 1778.

⁷ A. C. V., disc. Lex, p. 470, du 31 mai 1779 : il lui est versé une somme de 400 livres (liste des créanciers payés).

inexactitude ; tantôt c'est la copie, tantôt le papier et tantôt l'argent qu'ils négligent d'envoyer, cela le fait chômer et ne l'arrange pas. Il promet de bien imprimer, d'être ponctuel dans ses promesses et modéré dans les prix. Je vous le recommande, Messieurs, et je puis vous assurer de sa bonne conduite, et qu'il est assidu au travail. Il a imprimé pour mon compte 14 nos de Linguet dont j'ai été content ¹.

Cette lettre date de la fin de l'année 1778. Il a imprimé « souvent jusqu'ici » pour la Typographique de Lausanne : comment interpréter ce renseignement ? S'il s'est installé au début de l'année, a-t-il eu le temps d'imprimer *souvent* pour les Lausannois ? Faut-il penser qu'il travaillait déjà pour eux durant les années précédentes ? Je ne puis répondre avec exactitude, mais comme les lettres entre Neuchâtel et Lausanne ne mentionnent pas Hellen avant 1778, il est à présumer que ses rapports avec la Typographique de Lausanne commencèrent cette année-là.

En 1778, les Typographiques de Berne et de Lausanne éditèrent en commun une contrefaçon d'un ouvrage de Millot en neuf volumes ². Fin septembre-début d'octobre, l'œuvre était terminée³. Chacune des deux sociétés s'était chargée d'une portion, Berne un tiers et Lausanne deux tiers. Comme la Typographique de Berne n'avait pas encore de presses à cette époque-là, elle dut faire imprimer ailleurs. « Il est vrai, écrit-elle l'année suivante à Neuchâtel, que nous avons donné à imprimer à Mr. Hellen, mais ce n'était que le seul Millot que nous ne pouvions faire, notre imprimerie n'étant point en train alors. ⁴ »

De son côté, la Typographique de Lausanne n'était pas mieux pourvue et fit comme la première. « Notre imprimerie achetée à Yverdon n'ayant pu être en ordre qu'en août passé, nous avons chargé le sieur Hellen de la portion de Mrs. de Berne. ⁵ »

Hellen a imprimé pour les Bernois les tomes V, VII et IX du Millot, quoique, dans le détail, il ne les ait pas imprimés au complet ;

¹ B. V. N., lettre de Bertrand ass. baill. à STN du 27 décembre 1778. Bertrand se trompe : il s'agit de dix numéros des *Annales* et non de quatorze.

² Il doit s'agir des *Éléments de l'Histoire générale moderne*. On en avait déjà fait une réédition à Berne en 1775. QUÉRARD (VI, p. 142) signale une édition Paris, Durand, 1778, 9 vol. in-12, qui semble être l'édition STB-STL.

³ B. V. N., lettre de STL à STN du 26 septembre 1778.

⁴ B. V. N., lettre de STB à STN du 1^{er} juillet 1779.

⁵ B. V. N., lettre de STL à STN du 4 décembre 1778. Voir p. 270.

par exemple, il n'imprima que la feuille M du deuxième cahier et le troisième cahier du tome VII, « le commencement et la fin s'est imprimé à Lausanne »¹ ; n'ayant pas de petit romain en suffisance, il ne put imprimer les tables de ces trois volumes². Le papier lui était fourni par la Typographique de Lausanne ; il faisait lui-même l'expédition aux libraires de ce qu'il avait imprimé³.

Hellen se chargea également pour la Typographique de Berne d'une partie de la *Constitution des colonies*. Berne dut reconnaître que l'ouvrage n'avait pas toutes les qualités d'exécution requises, mais « la raison en est qu'il a été fait dans 3 diverses imprimeries »⁴.

Hellen imprima probablement d'autres livres pour l'une ou l'autre de ces sociétés ; je n'ai retrouvé qu'un titre : *Les devoirs des communiants* d'Ostervald (1 vol. in-12), pour le compte de la Typographique de Lausanne, en 1779⁵. J'ignore si leurs relations durèrent au delà de cette année.

Nul indice d'une liaison de Hellen avec la Typographique de Neuchâtel avant 1778 ; la première lettre de Hellen, que nous ayons conservée, date d'octobre (elle semble être l'une des premières, puisqu'en décembre, l'assesseur Bertrand recommandait Hellen à Neuchâtel et qu'il ne l'aurait évidemment pas fait s'il y avait été connu)⁶. Notre imprimeur désirait donc travailler pour Neuchâtel, mais son vœu ne fut vraisemblablement jamais exaucé : leurs relations se bornèrent à de petits achats réciproques et à quelques menus services. Travaillant en tâche pour Berne et Lausanne, Hellen envoie directement à Neuchâtel la part d'impression dont il est chargé, par les soins du commissionnaire Haldimand ou par ceux du batelier Jäger, l'emballage et le port aux frais du destinataire⁷. Quand il y commande un ouvrage ou deux, il s'arrange de les faire venir sans déboursier : il prie la Typographique de remettre le colis à l'une de

¹ B. V. N., lettres de Hellen à STN des 28 octobre 1778 et 19 juin 1779.

² Voir note 5, page précédente.

³ B. V. N., lettre de STB à STN du 16 octobre 1778.

⁴ B. V. N., lettres de STB à STN des 16 octobre et 24 novembre 1778.

⁵ L'ouvrage contient des vignettes utilisées ordinairement par Hellen (voir B. Y. n° 2755). Il a été donné par ce dernier à la B. Y. (LB, p. 176). B. V. N., lettre de Hellen à STN du 28 avril 1781.

⁶ Voir p. 323 et 324.

⁷ Voir p. 371.

ses assemblées, la femme Kaisner (précédemment au service de Lex) qui, à son tour, le donne à Barraud, le pastillon d'Yverdon¹. Hellen n'achète généralement qu'un exemplaire à la fois, à l'usage de sa bibliothèque circulante, parfois deux et même davantage, pour son commerce de librairie². Il n'y a pas d'échange feuille pour feuille, les paiements s'effectuent en argent ; une seule fois, Hellen demande à la Typographique de lui prendre de l'*Histoire naturelle des animaux* qu'il se propose d'imprimer, « en échange au prix de libraire contre de vos articles au prix de libraire de l'impression »³, mais cette proposition demeure sans réponse. Les modestes achats de Hellen à Neuchâtel montrent que son commerce est local et de maigre débit ; il a cependant des correspondants, et il fait à « Messieurs les libraires » des prix favorables⁴. On le voit aussi demander à la Typographique de recueillir pour elle les souscriptions au *Théâtre complet* de Mercier, qui s'édite à Neuchâtel :

Comme vous m'avez marqué, Messieurs, dans la vôtre du 17 dernier, que vous donnez le 25 pour % des souscriptions du *Théâtre complet* de Mr. Mercier, et que les reconnoissances seront signées de la main de l'auteur, je voudrois m'informer auprès de vous de quel manière sont les arrangements, si vous envoyez de reconnoissances signées à Messieurs les libraires chez qui l'on souscrit d'avance, pour les donner à leurs souscripteurs, ou de quel façon qu'il faut se prendre. D'abord que j'en serois informé, j'annoncerois que l'on puisse souscrire chez moi, et je crois bien d'en avoir quelques-uns⁵.

Hellen travailla aussi avec — ou pour — le libraire Samuel Girardet du Locle. Ils furent en relations dès 1781 ; en avril et mai de cette année-là, Girardet annonce dans la *Gazette de Berne* que l'on peut souscrire à l'édition de son *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, contenant 466 figures en taille-douce, chez Hellen à

¹ B. V. N., lettres de Hellen à STN des 28 avril 1781, 31 mars et 7 avril 1784.

² B. V. N., lettre de Hellen à STN du 17 avril 1784. Il s'agit, entre autres, d'une demi-douzaine de *Lettres neuchâtoises*.

³ B. V. N., lettre de Hellen à STN du 24 mars 1784.

⁴ B. V. N., lettre de Hellen à STN du 28 février 1784. Par exemple, pour un certain ouvrage, il fait le prix suivant aux libraires : 25 sols de France par 50 ou 100 exemplaires, 30 sols au détail.

⁵ B. V. N., lettre de Hellen à STN du 5 mai 1784.

Yverdon¹. En juillet, dans la *Feuille d'avis d'Yverdon*. Hellen, de son côté, avertit les gens qui ont souscrit cet ouvrage chez lui, qu'ils peuvent venir le retirer². En mars 1784. Hellen écrit à la Typographique qu'il a commencé l'*Histoire de la Bible* de Hubner (1 vol. in-8), « où il y aura des figures très jolies en taille-douce »³. En avril, l'ouvrage est annoncé aux libraires, offert à 2 livres de France, à cause des figures « qui me viennent chers »⁴. En août, il ne lui reste plus que deux feuilles à imprimer⁵. En décembre, il a terminé son travail, il attend les figures et sitôt qu'il les aura, il pourra satisfaire aux commandes⁶. Le livre qu'il propose à ses correspondants porte : « à Yverdon, chez J.-J. Hellen, imprimeur-libraire, 1785. » On trouve le même ouvrage avec l'adresse bibliographique suivante : « au Locle, chez Samuel Girardet, libraire, 1784. » Comparons les deux exemplaires : seules, les pages de titre diffèrent. Celle du premier est imprimée, la vignette centrale représente une femme tenant d'une main un livre et de l'autre alimentant le feu d'un autel ; celle du second est entièrement gravée, son papier est différent, la vignette figure un arbre couronné d'une nuée sous lequel deux hommes plantent et arrosent deux petits arbres ; enfin, l'une porte 1785 et l'autre 1784. Pour le reste, répétons-le, les deux exemplaires sont absolument identiques : même papier, même format, même nombre de pages, mêmes caractères et mêmes gravures ; l'un et l'autre sont sortis de la même imprimerie⁷. Et comme Hellen annonce cette *Histoire* imprimée chez lui, la provenance commune des deux exemplaires est dès lors prouvée. Quant à la différence de date, l'on peut admettre que les premiers exemplaires tirés ont été envoyés, en fin 1784, au Locle, et que les autres, terminés plus tard, furent gardés

¹ GB des 28 avril et 5 mai 1781.

² A. C. V., Bb 182, fol. 74 verso, *Feuille d'avis d'Yverdon* du 28 juillet 1781.

³ B. V. N., lettre de Hellen à STN du 23 mars 1784.

⁴ B. V. N., lettre de Hellen à STN du 17 avril 1784.

⁵ B. V. N., lettre de Hellen à STN du 14 août 1784.

⁶ B. V. N., lettre de Hellen à STN du 4 décembre 1784.

⁷ B. Y., ex. non coté et B. V. N., n° ZR 715, où le nom du graveur est mentionné dans un avis en fin de volume : il s'agit d'*Alexandre Girardet*, 1767-1836, fils du libraire. Ces 104 lignes en taille-douce se ressentent de la jeunesse et de l'inexpérience de leur auteur, alors âgé de dix-sept ans ; le trait est lourd et maladroit.

par Hellen. L'édition a-t-elle été faite à frais communs ou de quelque autre façon? Ignorant tout de l'arrangement passé avec Girardet, il m'est impossible de répondre à cette question.

Les *Pratiques pour imprimer dans son cœur le sentiment de la présence de Dieu* de l'abbé Courbon (1 broch. in-12, 1783), *L'économie de la vie humaine* de Dodsley (2 part. en 1 vol. in-8, 1783), les *Entretiens solitaires d'une âme dévote avec son Dieu* de Kniphuysen (1 vol. in-12, 1783) et un *Nouveau Testament* (1 vol. in-8, 1782) posent le même problème. Tous semblent avoir été imprimés par Hellen¹ et tous portent le nom de Girardet; seule *L'économie de la vie humaine* existe avec deux adresses différentes: « A Yverdon, chez J.-J. Hellen, 1783 » et « Au Locle, chez Samuel Girardet, libraire, 1783 »; les deux exemplaires sont absolument identiques quant au reste, jusqu'à la vignette de la page de titre représentant une ruche munie d'ailes, entourée d'abeilles, derrière deux trompettes entrecroisées².

Signalons encore quelques ouvrages imprimés pour autrui ou en collaboration avec d'autres imprimeurs. Le *Tarif des émolumens pour les tribunaux civils du bailliage de Grandson* (1 broch. in-8, 1777) et le *Coutumier nouveau de la ville et de tout le bailliage de Grandson* (1 vol. in-8, 1780) furent certainement commandés par l'administration; le premier de ces titres se vendait chez les secrétaires du Conseil et haillival de Grandson³.

Le *Précis d'instruction pour les sages-femmes* du Dr Venel⁴ (1 vol. in-12, 1778) fut imprimé « aux dépens du Souverain », mais Hellen s'en réserva une partie pour son commerce de librairie⁵. Il aurait dû sortir des presses de Lex qui s'était engagé à en imprimer mille exemplaires⁶; la fermeture de son entreprise obligea le Dr Venel à trouver un autre typographe, et ce précis fut confié à Hellen.

¹ B. V. N., lettres de Hellen à STN des 28 avril 1781 et 17 avril 1784.

² B. C. V., n° AA 4446 (Hellen) et B. V. N., n° 1 13 17 (Girardet).

³ Voir la page de titre (B. Y. 3617).

⁴ Jean-André Venel, 1740-1791, d'une famille originaire de Bursins et bourgeoise d'Orléans. Médecin, il fut l'un des fondateurs de la science orthopédique dans le canton de Vaud. Il fonda un hospice à Orbe et une école de sages-femmes à Yverdon (DHBS).

⁵ B. V. N., lettre de Hellen à STN du 17 avril 1784: l'ouvrage figure dans la liste de ses impressions, il en offre à Neuchâtel.

⁶ Bibl. Bern, Mss. HH XVIII 38 n° 106, lettre de Venel à H du 18 septembre 1777. « L'ouvrage d'accouchemens que je destine à nos sages-femmes ira à

Le *Cours de religion à l'usage des jeunes gens* (dit le *Catéchisme*) de Bons (2 tomes en 1 vol. in-12, 1782-1784) fit l'objet d'une édition commune : le tome I^{er} ayant été imprimé chez Hellen et le tome II chez Henri et Luc Vincent¹ à Lausanne².

L'*Abrégé de l'histoire sainte* (1 vol. in-12, 1782), le *Guide dans l'art de lire* (1 vol. in-12, 1779), *Les vérités et les devoirs de la religion chrétienne* de Superville (1 vol. in-8, 1779), l'*Imitation de Jésus-Christ* (1782), les *Prières pour tous les jours de la semaine* de Pictet (1 vol. in-12, 1781)³ et le *Voyage d'un chrétien pour l'éternité* sont tous des ouvrages imprimés par Hellen et offerts à la Typographique⁴. Je ne les ai pas tous retrouvés dans les bibliothèques actuelles ; j'ignore, d'autre part, s'ils ont été édités par Hellen ou imprimés pour autrui.

Mentionnons encore une impression demeurée à l'état de projet : une *Histoire naturelle des animaux*. Cet ouvrage est annoncé en février 1784. Il sera orné de gravures. Hellen nous apprend qu'il les *grave lui-même* et qu'il fera tout son possible « tant pour la ressemblance que pour la finesse » ; il fait dessiner les figures difficiles et

environ 4 feuilles au plus d'impression. Je pense qu'il conviendra de lui donner le format in-12, pour qu'il soit plus portatif. Croiriez-vous, Monsieur, que Leurs Excellences ne voudraient pas faire les frais très petits de son impression, en faveur des sages-femmes, à chacune desquelles on en donnerait un exemplaire ? Mr. Lex s'engage à en imprimer mille exemplaires et de fournir le papier pour douze francs la feuille, ce qui seroit au plus pour le tout une affaire de trois louis neuf. Je ne demande rien pour moi à cet égard. »

¹ Henri-Emmanuel Vincent, d'une famille originaire du Châtelard, imprimeur et libraire. Il travailla d'abord à Moudon, puis s'installa, en 1780, à Lausanne où il reprit l'imprimerie d'Antoine Chapuis (*DIBBS* et A. C. V., fichier général).

Luc Vincent, voir p. 118. Il acquit aussi la bourgeoisie d'Eclépens. Il fut associé du précédent (qui n'est donc point son parent) de 1782 à 1783 et, plus tard, d'André Fischer (vers 1797). Mort à Lausanne, en 1809, âgé de soixante et un ans (A. C. V., fichier général). Il était parrain de la fille aînée de Hellen (A. C. V., *Fb* 141¹³, p. 2).

² Voir les pages de titre de ces deux vol. Le I. Il n'a certainement pas été imprimé chez Hellen, il contient des vignettes que cet imprimeur ne possédait pas. B. V. N., lettre de Hellen à STN du 28 avril 1781.

³ Le catalogue de la B. Y., suppl. de 1783, p. 17 et 25, signale : l'*Imitation de Jésus-Christ*, Yverdon 1782 et les *Prières pour tous les jours de la semaine*, Yverdon 1781, in-12 ; ces deux ouvrages ne se trouvent plus à la B. Y.

⁴ B. V. N., lettres de Hellen à STN des 28 avril 1781 et 17 avril 1784.

inconnues « après l'ouvrage de Mr. de Buffon, belle édition de Paris ». En mars, il commence à l'imprimer; mais, dans les lettres suivantes adressées à la Typographique, Hellen n'en parle plus; il est probable que les difficultés de l'entreprise lui firent abandonner son projet¹.

Les impressions de Hellen sont d'une facture médiocre. Il semble avoir disposé d'un fonds d'imprimerie limité; certains caractères étaient même en nombre insuffisant². Il n'eut à sa disposition qu'une presse — peut-être deux — et je ne pense pas qu'il ait eu à son service plus d'un ou de deux ouvriers.

Jean-Jacques Hellen était également libraire. D'après Crottet, il avait établi sa librairie à la fin d'avril 1775³. En tout cas, elle est signalée dans la *Feuille d'avis d'Yverdon* du 21 juin 1777, et Hellen figure aussi dans la liste des créanciers de Lex en qualité de libraire⁴. Avant 1777, son magasin devait se trouver dans la maison qu'il occupait à la rue du Pré et, à partir de cette année-là, à son domicile de la rue du Four (comme nous l'apprend la feuille d'avis mentionnée plus haut). Ce commerce de librairie ne devait pas être très important et se limitait tout au plus à la Suisse romande. Hellen avait cependant une clientèle qu'il tenait à bien servir, cherchant à acquérir, pour la contenter, des nouveautés et des ouvrages à la mode.

Je voudrais bien vous prier, écrit-il à Neuchâtel, par celle-ci, de me faire tenir votre catalogue de livres avec les prix. Quand vous aurez des petites brochures, soit comédies, opéras, et autres petits histoires, je vous prie de même de me le faire savoir, soit par l'avenir soit pour le présent, en cas qui se trouvent point sur le catalogue: ayant un détail en livres d'usage, le monde me demande toujours de petits histoires, et j'en débiterai sûrement un certain nombre par année⁵.

En 1784, il joignit à sa librairie une bibliothèque circulante (ou un « cabinet de lecture » comme on disait autrefois). « Je vous

¹ B. V. N., lettres de Hellen à STN des 28 février et 24 mars 1784.

² Voir p. 325.

³ Crottet, *op. cit.*, p. 496, du 30 avril 1775: « Jean-Jacques Hellen établit une librairie. » Les registres du Conseil ne signalent pas le fait.

⁴ *Feuille d'avis d'Yverdon* du 21 juin 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 113-116, du 23 décembre 1777.

⁵ B. V. N., lettre de Hellen à STN du 28 avril 1781.

prierai, écrit-il encore à Neuchâtel, de m'envoyer votre catalogue, où je pourrais choisir ce que me pourroit convenir pour une bibliothèque de lecture que je me suis proposé d'établir. ¹ »

La location des livres commença probablement à la fin d'avril : au début de ce mois, il fait hâter la reliure des volumes qui composeront sa bibliothèque ; il promet alors d'en donner prochainement un catalogue ². Comme on l'a déjà dit, il acheta dans ce but à Neuchâtel divers ouvrages, à raison d'un exemplaire, tels *L'ami des enfans* de Berquin, *L'homme sauvage* de Mercier, le *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale* de Sinner de Ballaigues, les *Conversations d'Emile*, *Le nouveau Robinson*, etc., etc. ³.

Ces quelques pages nous montrent la marche ascendante que suivit Hellen au cours de sa carrière yverdonnoise. Tout semblait aller pour le mieux ; néanmoins, l'on peut douter d'une prospérité réelle. En effet, pourquoi dut-il contracter, en 1780, un emprunt de 2000 florins à 4 ½ % d'intérêt sur la caisse de l'hôpital d'Yverdon ? (Il fut alors obligé d'hypothéquer sa maison et dut recourir au cautionnement de son beau-frère, Georges-François de Ribaupierre de Grandson ⁴.) Je pense que les impressions entreprises avec Girardet, de 1781 à 1784, ne furent pas étrangères au fait. En tout cas, dès cette année 1780, son imprimerie marqua un nouvel essor. Mais Hellen s'était endetté et, en 1785, après sa mort, l'assesseur Bertrand pouvait parler de « la pauvre veuve Hellen, à qui le défunt a laissé des enfans et rien pour les nourrir » ⁵. Et puis, sa santé semble avoir été chancelante ; en 1782 déjà, il est malade et doit se soigner ⁶ ; en avril 1785, il est alité depuis le début de l'année et fait son testament ; âgé de quarante ans, « étant au lit, malade, mais cependant de bons sens, mémoire et jugement », il dicte, devant témoins, ses dernières volontés au notaire Correvon : il lègue 5 florins à l'hôpital d'Yverdon et 10 florins à la Bourse des pauvres de Boltigen. Il

¹ B. V. N., lettre de Hellen à STN du 24 mars 1784.

² B. V. N., lettre de Hellen à STN du 7 avril 1784.

³ B. V. N., lettres de Hellen à STN des 14 avril, 5 et 15 mai, 18 août 1784, etc.

⁴ A. Y., BC n° 89, p. 212, du 11 novembre 1780. Id., comptes de la ville, lettre de rente du 14 novembre 1780.

⁵ B. V. N., lettre de Bertrand ass. laill. à STN du 3 décembre 1785.

⁶ A. Y., BC n° 90, p. 284, du 3 août 1782.

reconnaît les sommes que sa femme lui a remises ; cette dernière pourra les prélever « sur ses biens les plus clairs ». Il ordonne de remettre à son fils le legs de son parrain. Il établit ses trois enfants héritiers de sa fortune, « par égale portion, à la condition de supporter de même les charges de sa succession ». Sa femme sera tutrice, elle aura la jouissance des biens durant son veuvage, sans avoir de compte à rendre, à la charge d'entretenir convenablement sa famille. Elle devra se choisir un conseiller « avec lequel elle dirigera le tout, sans que la Noble Justice s'en mêle » !¹ Ce testament date du 11 avril 1785 et, le surlendemain, soit le 13, Hellen rendait le dernier soupir. Le 23 mai, sur demande de Mme Hellen, le testament était homologué par la cour baillivale ; Georges-François de Ribeaupierre était agréé comme conseiller tuteur, mais n'habitant pas Yverdon, on lui adjoignit M. Bourgeois de la Forêt². Il y a donc une contradiction apparente entre le testament d'une part, et les témoignages des registres du Conseil et de Bertrand d'autre part : l'un montre que Hellen jouissait d'une certaine aisance, les autres le disent endetté ; certes, en 1785, Hellen était « serré », il avait des créanciers, il devait, par exemple, à la Typographique :

Elle [la veuve Hellen] m'a toujours promis de paier dès qu'elle pourroit, écrit Bertrand. Depuis votre dernier, je leur ai parlé à elle-même et à son curateur qui est à Grandson, et vu la liberté que vous m'avez donné d'un rabais, j'ai reçu, sous cet appas, des espérances d'un très prochain paiement. Cette femme ne fait pas discussion, mais ceux à qui feu son mari devoit lui font des rabais, et elle en a grand besoin³.

(Dès 1786, pour lui venir en aide, le Conseil l'avait dispensée de l'habitation⁴.) Elle put cependant éviter la faillite, payer les intérêts de la dette de l'hôpital et rembourser ses créanciers⁵. Elle parvint

¹ A. C. V., reg. des testaments d'Yverdon, années 1773-1790, p. 292 et 293, testament de Hellen, du 11 avril 1785.

² A. C. V., reg. de la cour bailliv. d'Yverdon, années 1783-1786, homologation du testament Hellen, du 23 mai 1785.

³ B. V. N., lettre de Bertrand ass. baill. à STN du 3 décembre 1785.

⁴ A. Y., reg. des habitants.

⁵ A. Y., RC n° 106, p. 61, du 18 mai 1811. Ribeaupierre est toujours caution pour la lettre de rente de novembre 1780 ; il promet de rembourser cet emprunt dans un délai de trois mois. Id., p. 90, du 16 août 1811. A cette date,

aussi à conserver la maison, le fonds d'imprimerie et la librairie. Durant les années qui suivirent, elle continua de vendre et de louer des livres¹. Quant à l'imprimerie, il est difficile de savoir si elle demeura constamment en activité de 1785 à 1793, année où l'un des fils du premier mariage de Mme Hellen, Henri-Antoine Fivaz, vint se fixer à Yverdon en qualité d'imprimeur². En 1785, les *Passages de l'Écriture sainte sur les principes fondamentaux de la religion chrétienne* (1 broch. in-8) parurent avec l'adresse suivante : « A Yverdon, chez la veuve Hellen », mais l'exemple est unique. Il s'agit, probablement, d'un ouvrage dont l'impression avait été commencée par Hellen.

Jean-Jacques Hellen semble avoir été un bon ouvrier qui, par son énergie et son travail, s'éleva au-dessus de sa condition première. Devenu patron, il continua son métier honnêtement ; ni sa culture, ni son esprit d'entreprise et ni ses moyens financiers ne lui permirent de développer beaucoup ses affaires. Aussi demeura-t-il dans la médiocrité.

2. L'imprimerie de Henri-Antoine Fivaz

Mme Hellen, née Bourgeois, s'était mariée deux fois. Elle avait épousé en premières noces François-Antoine Fivaz, originaire de Sassel et d'Yvonand. Plusieurs enfants naquirent de cette union ; le fils cadet, Henri-Antoine, apprit le métier d'imprimeur³. Marianne Bourgeois et son mari avaient du bien : lui, divers fonds à Yvonand⁴

la dette est réglée par Ribeaupierre. B. V. N., lettre de Bertrand ass. baill. à STN du 14 décembre 1785 ; Bertrand envoie à Nenchâtel, de la part de la veuve Hellen, une somme de 31 livres.

¹ Divers livres de la B. Y., imprimés à des dates postérieures à 1785, portent sur le plat de la couverture : « chez la veuve Hellen » ou « à la veuve Hellen, à Yverdon, rue du Four » (par exemple n° 7361, la *Mythologie ou l'histoire des dieux* de Dupuy, 2 vol. in-8). Ce sont évidemment des livres de la bibliothèque circulante.

² Voir la suite : imprimerie de Fivaz.

³ A. C. V., *Eb* 71⁴⁸, fol. 227, du 16 octobre 1800 : il y est fait mention du fils aîné, Albert Fivaz, capitaine-lieutenant dans le régiment de Meuron ; à cette date, il servait le roi d'Angleterre aux Indes orientales et séjournait à Madras.

⁴ A. C. V., not. Grandson n° 1, premier minotaire, p. 67 et ss., du 4 septembre 1765 : il vend à Victor Fivaz, d'Yvonand, des terres pour une somme de 2800 florins.

et elle, une maison et un jardin à Mordagne¹. Henri-Antoine hérita une partie de la fortune de son père, tandis que sa mère apporta la sienne à son nouvel époux, J.-J. Hellen.

La première mention de Fivaz à Yverdon date du mois de mars 1788 : au vrai, elle n'est guère élogieuse : le Conseil lui interdit de séjourner en ville. Cette décision est prise en séance du 21 mars mais, le lendemain, à la demande de Mme Hellen, le Conseil se ravise et l'autorise à demeurer à Yverdon, à la condition que notre imprimeur « ait une conduite agréable au public, à défaut de quoy et à la première plainte qu'il y aura contre lui, il devra se retirer sans délai, lui ayant adressé une forte censure et exhortation à changer de conduite »². La suite nous montrera que Fivaz a un penchant prononcé pour la boisson et qu'il fréquente volontiers les auberges. Mais que vient-il faire à Yverdon ? A cette époque, âgé de vingt-quatre ans, il a fini son apprentissage ; il est donc possible qu'il travaille alors chez sa mère. Il ne s'y fixe pas définitivement et, quelques années plus tard, nous le retrouvons à Lausanne où il épouse, en mars 1793, Jeanne-Suzanne Blanc de Lausanne, fille de Claude³. Il épouse... Il serait plus exact de dire qu'il est obligé d'épouser Jeanne-Suzanne, puisque son fils Jean-Rodolphe meurt en juin de la même année, à l'âge de quatre mois !⁴ Entre juin et novembre, le couple s'installe à Yverdon ; le 16 novembre, Henri-Antoine demande l'habitation, « étant dans le dessein de s'établir ici pour travailler de sa profession d'imprimeur »⁵. Il est reçu le 23 novembre mais, comme ses habitudes d'ivrognerie sont bien connues de MM. du Conseil, ils l'acceptent à la condition « qu'il se conduira convenablement ». Sa présence est, par ailleurs, désirée : « Et eu égard à l'utilité de sa profession, son habitation a été réglée à 4 batz par an et la garde, mais il ne payera rien pour cette année. »

¹ A. C. V., not. Grandson n° 1, second minotaire, p. 43, du 22 avril 1767 : elle vend la maison et le jardin pour 750 florins aux heirs de Moïse Beloud d'Éclérens.

² A. Y., BC n° 93, p. 486 et 490, des 21 et 22 mars 1788.

³ A. C. V., Eb 141^b, p. 192, mars 1793 (dernière publication en date du 17 mars).

⁴ A. C. V., Eb 71^b, fol. 280, du 15 juin 1793.

⁵ A. Y., BC n° 97, p. 22, du 16 novembre 1793.

Il semble que l'on ne s'exprimerait pas de la sorte et qu'on ne lui ferait pas des conditions aussi favorables, s'il y avait une imprimerie en activité en ville. La suite confirme ce jugement :

Et comme par l'introduction du dit sieur Fiva en cette ville. *la Feuille d'avis s'imprimera ici*, on a chargé Mr. Christin, éditeur. de la faire imprimer samedi soir, pour être distribuée le dimanche¹.

Il n'est donc plus nécessaire d'aller ailleurs, la feuille d'avis peut s'imprimer sur place. Ce texte nous prouve que Mme Hellen, à cette date, n'utilise pas son imprimerie qu'elle a conservée depuis la mort de son mari. C'est son fils qui va la remettre en train : preuve en est la feuille d'avis du 19 avril 1794, qui porte, en bas de page, la mention suivante : « de l'imprimerie de la veuve Hellen »². Ce qui nous permet de savoir encore que Fivaz travaille chez sa mère et que, pour lors, il n'est pas propriétaire de l'imprimerie qu'il rachètera au cours des années suivantes.

Le voilà installé à Yverdon, dans la maison de la rue du Four³ où naissent ses quatre enfants : David-François-Louis (né le 15 janvier 1795), Jeanne-Eve-Françoise (née le 18 février 1797), François-Nicolas (né le 27 février 1799) et Denis-Louis (né le 26 août 1800)⁴. Il est difficile de décrire Fivaz comme un bon époux et comme un bon père : il appartient à cette race d'hommes qui ne sont jamais chez eux et fréquentent les « pintes ». Le bon vin l'intéresse davantage que sa presse, il lui plaît de s'enivrer. Par exemple, en novembre 1797, il doit comparaître devant le Conseil, accusé d'avoir fait du tapage à la taverne du Soleil, en compagnie de gens de son espèce, « à des heures indues », et d'avoir « chanté des chansons qui ne convenoient pas ». (Ces chants déplacés sont des hymnes révolutionnaires ; Fivaz est partisan des « idées nouvelles », il se range parmi les patriotes,

¹ A. Y., RC n° 97, p. 31, du 23 novembre 1793.

² Voir p. 346, note 4.

³ Fivaz s'établit d'abord dans la maison Hellen, à la rue du Four, mais, en 1813, son imprimerie se trouve à la rue du Collège, dans la maison Girey (A. Y., *Feuille d'avis d'Yverdon* du 2 janvier 1813) ; en 1832, il déménage à la rue du Lac, dans la maison de Jean Pavil (A. Y., *Feuille d'avis d'Yverdon* du 7 janvier 1832).

⁴ A. C. V., *Éh* 1419, p. 286, 325, 367 et 399.

il parle de « politique » avec ses amis, braille, discute et boit.) Fivaz est « absout en prouvant son alibi ». Il faut bien le croire, mais on en profite pour le chapitrer un peu :

Et quoique Fiva n'eut point de part à cette affaire, on a cependant profité de cette occasion pour lui reprocher son penchant à l'ivrognerie, et surtout de ce qu'il s'étoit trouvé dans un état d'ivresse lorsqu'il devoit imprimer les listes du dernier tirage de la lotterie ; on l'a fortement exhorté à ce que cela ne lui arrive plus et à veiller sur sa conduite ¹.

Ces justes réprimandes demeurèrent sans effet et les plaintes se renouvelèrent : il n'envoie pas la feuille d'avis avec exactitude et il est prié de se corriger, faute de quoi « l'on serait dans le cas d'en confier le soin à quelqu'un d'autre » ². Une autre fois, la Municipalité lui donne l'ordre de présenter au censeur établi, avant l'impression, le manuscrit de sa feuille, « vu que la pénultième contenait un article inconvenant » ³. Sous prétexte de manquer d'articles ou de papier, Fivaz, à deux reprises au moins, n'imprime pas la feuille d'avis et il est nécessaire de lui rappeler que sa feuille doit paraître régulièrement chaque semaine ⁴. Les années s'écourent et l'homme ne change guère. En 1817, par exemple, Fivaz doit comparaître une fois de plus devant l'autorité, avec l'un de ses fils et deux autres individus ; ils ont été dénoncés par le garde de police, « pour s'être permis des vociférations et ensuite des voyes de fait entr'eux de nature à troubler la tranquillité publique sur les rues » ⁵. Quatre ans plus tard, il insulte la police qui voulait « le faire retirer du cabaret de la Cigogne, dimanche soir, après la retraite sonnée » ⁶. Ces exemples suffiront à décrire le personnage ; à la vérité, nous sommes loin d'un Félice !

A la fin de décembre 1818, l'imprimerie de Fivaz est mise sous scellés par le juge de paix ; mais comme la *Feuille d'avis* est d'utilité publique et que l'on ne saurait s'en passer, la Municipalité obtient

¹ A. Y., RC n° 99, p. 62 et 63, dn 24 novembre 1797.

² A. Y., RC n° 104, p. 159, du 30 mars 1805.

³ A. Y., RC n° 105, p. 271 et 272, du 28 septembre 1804.

⁴ A. Y., RC n° 104, p. 356-357 et 422, des 8 février et 17 mai 1805.

⁵ A. Y., RC n° 108, p. 378, dn 5 septembre 1817.

⁶ A. Y., RC n° 109, p. 372, du 8 juin 1821.

l'autorisation du Conseil d'Etat de la faire imprimer par le fils aîné du typographe, à qui elle remet, « à cet effet, le matériel nécessaire de l'imprimerie de son père »¹. Que s'est-il passé ? Mauvaise conduite ? Imprudences politiques ? Poursuite de créanciers ? Je l'ignore. (En tout cas, sa situation financière ne cesse d'être médiocre ; par exemple, en 1811, la ville lui accorde un prêt de 4 louis à 5 %, avec un terme de trois ans ; en 1822, il n'a pas d'argent pour s'acheter des caractères et il demande à la ville de lui régler à l'avance son abonnement à la feuille d'avis (soit 24 francs)².)

Quoi qu'il en soit, en mars 1820, la feuille d'avis reparait pourvue de la mention : « chez H. Fiva, imprimeur »³. Durant les derniers temps de sa carrière, ses deux fils Louis et Denis, imprimeurs tous deux, demeurèrent avec lui. Il dut probablement leur remettre son entreprise quelques années avant sa mort⁴, survenue en janvier 1835⁵. Quelques mois plus tard, Louis se sépara de son frère qui conserva seul l'imprimerie⁶.

A part l'impression de la feuille d'avis — dont il sera question au paragraphe suivant — Fivaz n'avait pas grand travail. Je n'ai retrouvé que quelques rares ouvrages sortis de son atelier : *Des biens communaux et des pauvres* de Simond (1 broch. in-8, 1799)⁷. Mon

¹ A. Y., RC n° 109, p. 4 et 8, des 11 et 18 janvier 1819. A. Y., collection de la *Feuille d'avis d'Yverdon* : Le numéro du 19 décembre 1818 porte : « chez H. Fiva, imprimeur ». Le numéro du 23 janvier 1819 porte : « chez L. Fiva, imprimeur ». La feuille d'avis n'a pas paru entre ces deux dates. A. Y., reg. de copies de lettres 1810-1820, lettre de la Municipalité au Conseil d'Etat du 11 janvier 1819.

² A. Y., RC n° 106, p. 148, du 30 décembre 1811. Id., RC n° 109, p. 493, du 8 février 1822.

³ *Feuille d'avis d'Yverdon* du 11 mars 1820. Les numéros précédents portent : « chez L. Fiva, imprimeur ».

⁴ Le *Catalogue de la Bibliothèque publique d'Yverdon* (1 vol. in-8), paru en 1831, porte : « Imprimerie de Louis Fivaz fils, à Yverdon ».

⁵ G. Y., reg. des décès : mort à Yverdon, le 4 janvier 1835, à l'âge de septante et un ans et six mois. Sa femme l'avait précédé dans la tombe trois ans plus tôt (id., du 24 avril 1832). Mme Hellen était morte à Yverdon également, en 1810, âgée de soixante-neuf ans (id., du 19 janvier 1810).

⁶ Voir p. 350.

⁷ Il a probablement aussi imprimé les brochures dont parle le *Bulletin officiel du Directoire helvétique* du 23 octobre 1798 : « Le président annonce avec éloge plusieurs brochures présentées par le citoyen Simond, d'Yverdon, relatives aux bourgeoisies. »

livre que j'ai fait pour ceux-là de notre pays, qui sont toujours restés des braves, et pour ceux-là qui veulent le redevenir de Chatelanat (1 vol. in-8, 1801), le *Second supplément du catalogue de la Bibliothèque de la ville d'Yverdon* (1 broch. in-8, 1809), une nouvelle édition du *Catalogue* de cette même bibliothèque (1 vol. in-8, 1817) et le *Discours servant à prouver la sagesse, la bonté et la puissance de Dieu* (1 broch. in-8, 1823) de Rapin¹, ouvrages pris en tâche pour la plupart. Mentionnons aussi les menus travaux que la ville lui commanda, tels règlements, circulaires, requêtes, tabelles, billets de loterie ou de logement, à raison de 200, 500 ou 750 exemplaires, d'une feuille ou deux, et dont le coût variait entre 6 et 75 livres².

Il s'agit d'une entreprise modeste ; ce que confirme le registre de la Bibliothèque :

Dans le temps que l'imprimerie de feu Mr. de Félice étoit en activité, il donnoit, par engagement pris, un exemplaire de chaque ouvrage qu'il imprimoit, moyennant quoi la ville n'exigeoit que 4 batz pour l'habitation de ses ouvriers imprimeurs ; cela a procuré plusieurs bons livres à la Bibliothèque, mais aujourd'hui cette ressource manque, n'y ayant plus dans cette ville qu'un chétif imprimeur qui a peine à entretenir sa presse et n'imprime que pour le compte d'autrui³.

Son imprimerie ne lui aurait, certes, pas permis de vivre s'il n'avait eu le commerce de librairie que sa mère lui avait également remis (entre les années 1793-1796). Cette reprise avait rencontré des difficultés, les autres libraires de la ville n'en voulaient rien entendre. Ils délèguèrent devant le Conseil Jean-Daniel du Puget, fils de François-Louis⁴, pour lui demander d'interdire à Fivaz d'exercer le métier de libraire, « comme contraire aux droits de la bourgeoisie » :

Sur quoi il a été délibéré qu'on continuoit au sieur Fiva, qui est seul imprimeur ici et qui en cette qualité est très utile en cette ville, la liberté de vendre les livres qu'il imprimera et ceux qu'il se

¹ Jean-Louis Rapin, principal du collège de Moudon (A. Y., RC n° 109, p. 372, du 8 juin 1821).

² Voir le catalogue, p. 548 et 549.

³ B. Y., reg. A, p. 157, du 9 mars 1799.

⁴ Voir p. 109-111.

procurera par échange des ouvrages de son imprimerie comme du passé, en lui interdisant tout autre commerce étranger à sa profession¹.

Si Fivaz avait dû se contenter de livres échangés contre ses impressions, il aurait rencontré quelque peine à achalander sa boutique ; mais le droit de posséder une librairie lui était reconnu et, pour le reste, il saurait bien s'arranger !

Tels sont les renseignements que l'on peut donner sur cet imprimeur dont les descendants continuèrent l'entreprise jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

3. La Feuille d'avis d'Yverdon

La première tentative d'éditer une feuille d'avis à Yverdon date de l'année 1773 ; jusqu'alors, les avis concernant la ville et le bailliage avaient paru dans les feuilles de Berne, de Lausanne et de Neuchâtel ou dans quelque périodique comme le *Journal helvétique*².

Pourtant l'on entend dire et l'on a écrit qu'Yverdon a possédé une feuille d'avis avant 1773. Que faut-il penser de cette opinion ? Elle trouve son origine dans un article de J. Chavaunes, publié dans la *Bibliothèque universelle* de 1861 :

La mention la plus ancienne que nous ayons rencontrée d'une publication de ce genre [= une feuille d'avis], écrit-il, se trouve dans les *Annales d'Yverdon* [l'ouvrage de Crottet]. Il existait dans cette ville en 1735 une *Gazette et feuille d'avis*. C'est bien là qu'on pouvait posséder quelque chose de pareil, car ainsi que nous l'avons signalé, Yverdon jouissait du privilège d'une imprimerie à une époque où aucune autre localité du pays ne pouvait obtenir la concession d'un pareil avantage. En 1754, lorsqu'on jeta les fondements du temple de cette ville, on plaça dans les soubassements de l'édifice, entre autres objets assez nombreux et variés, trois *grands* et trois *petits almanachs*

¹ A. Y., RC n° 98, p. 124, du 9 janvier 1796. En 1791, Jean-Daniel du Puget s'était rendu à l'étranger « pour se perfectionner dans la profession de libraire-relieur qu'il a apprise » (A. Y., RC n° 95, p. 504, du 13 octobre 1791). Mort à Yverdon, en novembre 1822, âgé de cinquante-deux ans (G. Y., reg. des décès).

² Voir : A. Y., RC n° 81, p. 47 et 324, des 31 décembre 1768 et 5 janvier 1770. Id., RC n° 83, p. 237, du 9 janvier 1772. Id., RC n° 84, p. 193, du 2 janvier 1773.

et trois *Etrennes mignonnes*, douze *Mercures de Neuchâtel*, quatre *Mercures de Hollande*, ainsi que plusieurs *Gazettes et Feuilles d'avis* de divers endroits. Dans le nombre de ces dernières se trouvait évidemment celle qui se publiait dans la ville même. Environ vingt ans plus tard, en 1773, il est fait mention d'une *Feuille d'avis* s'imprimant chaque semaine à Yverdon¹.

Chavannes tire d'une lecture trop hâtive de Crottet des conclusions discutables. Au sujet de la première date (1735), le texte des *Annales* dit simplement : « On insérera dans la gazette et feuille d'avis que l'on amodiera les bains à dater du premier de février 1736. »²

Le nom de cette feuille n'est donc pas indiqué. Peut-on en inférer sans autre qu'elle était imprimée à Yverdon ? Il doit s'agir tout simplement de la *Gazette de Berne*. Quant à l'existence d'une feuille d'avis à Yverdon en 1754, la liste des imprimés contenus dans la caissette de plomb ne nous apprend rien de précis³. Je pense que Chavannes ignorait l'existence, au XVIII^e siècle, de la *Gazette de Berne* et de la *Gazette de Leyde*, portant respectivement les noms de *Nouvelles de divers endroits* et de *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*, toutes deux fort répandues dans notre pays. Et même si l'on avait réuni des feuilles d'endroits différents, peut-on en déduire que celle d'Yverdon s'y trouvait *évidemment* ? Tout cela est de la plus haute fantaisie. Je n'aurais certes pas évoqué cette feuille légendaire, si l'assertion de Chavannes n'avait eu la vie longue. Il faut donc nous en tenir à 1773.

En janvier de cette année-là, plusieurs personnes se proposèrent de doter la ville d'une feuille d'avis : « Quelques particuliers de cette ville étant dans le dessein de procurer une feuille d'avis au public, le Conseil y donne son approbation. »⁴

Avant de se mettre au travail, les éditeurs devaient, par l'entremise du bailli, obtenir une permission de LL. EE. C'est ce qu'ils

¹ J. CHAVANNES, « La presse périodique vaudoise », *Bibliothèque universelle*, année 1861, t. XII, p. 211.

² CROTTET, *op. cit.*, p. 542, du 3 décembre 1735.

³ CROTTET, *op. cit.*, p. 456-458, du 3 avril 1754.

⁴ A. Y., RC n^o 84, p. 202, du 8 janvier 1773.

firent, et ils obtinrent une réponse favorable, en date du 25 février : le bailli d'Yverdon serait chargé de la censure et LL. EE. recevraient un exemplaire de chaque numéro « à mesure qu'il sortiroit de la presse »¹.

La feuille d'avis pouvait donc paraître. Quelques numéros virent le jour, du 25 février à la fin de mars, à raison d'un par semaine, soit trois ou quatre numéros au maximum pour cette période. Le 27 mars, lecture était faite au Conseil d'un arrêt de Berne du 23 mars, concernant la feuille d'avis « qui s'imprime chaque semaine dans cette ville »² : David Duret, d'Etagnières, habitant Lausanne, était en possession, depuis décembre 1765, d'un privilège exclusif de dix ans pour l'édition de la *Feuille d'avis de Lausanne* : son monopole s'étendait à tout le Pays de Vaud. Duret, s'estimant lésé, s'était plaint auprès de l'autorité et demandait le maintien de son privilège.

Et comme nous avons volontier approuvé sa convenable demande, nous avons trouvé bon d'ordonner par les présentes qu'en conservant le privilège exclusif du dit Duret, et aussy longtemps qu'il désirera, il ne doit être imprimé aucune autre feuille d'avis dans le Pays de Vaud, et que par là cela sera refusé à un chacun. De quoy vous êtes avisé, avec charge de veiller à ce qu'on s'y conforme dans Yverdon et dans votre balliage [la lettre était adressée au bailli d'Yverdon], et qu'avec cela la feuille d'avis qu'on y avoit commencé à imprimer ne soit pas continuée³.

La feuille cessa alors de paraître. Toutefois, le Conseil ne s'avoua pas vaincu : le 27 mars, le banneret Bourgeois était chargé de rédiger un mémoire pour LL. EE., en vue d'obtenir la continuation de la feuille d'avis². Ce mémoire, lu en Conseil le 29, fut remis au bailli le 31 mars⁴. On y discute longuement le privilège de Duret : « Ce privilège ne peut point empêcher que l'on en imprime d'autres dans d'autres villes que Lausanne pour leur comodité et avantage, d'autant que l'usage de ces sortes d'ouvrages, est limité et circonscript par

¹ B. Y., BP 1a, requête du Conseil d'Yverdon du 31 mars 1773 (brouillon).

² A. Y., RC n° 84, p. 273, du 27 mars 1773.

³ B. Y., BP 1a, traduction de l'arrêt de LL. EE. du 23 mars 1773.

⁴ A. Y., RC n° 84, p. 274, du 29 mars 1773.

leur nature à la ville où on les imprime et à ses environs. » La feuille d'avis d'Yverdon ne saurait faire du tort à celle de Lausanne; enfin :

Il y a plus, c'est que la feuille d'Yverdon ne fait aucun préjudice, ny au sieur Duret ny à personne, bien au contraire. Que l'on parcourt toutes celles qui ont paru jusques à présent, on n'y verra pas un seul article que l'on eut fait insérer dans celle de Lausanne, si celle-cy n'eut pas eu lieu; le peu de personnes d'Yverdon et des environs qui prennent celle de Lausanne, continueront vraisemblablement à la recevoir.

D'autre part, l'existence d'une feuille d'avis à Yverdon est indispensable. elle procure à chacun de grands avantages :

Mille bagatelles dont on souhaite de se défaire ou que l'on veut se procurer; un fruit nouveau et de saison qu'un marchand reçoit; un domestique qui cherche condition et un maître qui a besoin de domestique; les prêteurs et les emprunteurs, les prix-courants des denrées dans les différentes villes du pays; les discussions, les effets perdus et une multitude d'autres articles utiles et intéressans y trouvent leur place, et, encor un coup, ces articles ne pourroient jamais être envoyé ny reçu à tems, ny à profit par la feuille de Lausanne.

En conclusion, « les privilèges exclusifs tendants à gêner la liberté naturelle sont toujours restraints dans les justes bornes d'une saine interprétation ». Le privilège Duret ne doit pas être étendu au Pays de Vaud tout entier, et LL. EE. sont priées d'autoriser la parution de la feuille d'Yverdon¹.

Berne ne pouvait pas revenir une seconde fois sur sa décision et Duret était dans son bon droit. Aussi la réponse de LL. EE. à la requête du 31 mars confirmait-elle leur ordre précédent. Le ton était toutefois moins catégorique : tandis que l'arrêt du 23 mars permettait à Duret de conserver son privilège « aussy longtemps qu'il désirera », la lettre du 22 avril affirmait que la feuille d'Yverdon était renvoyée « pour aussy longtemps que ledit privilège exclusif doit avoir sa force » : ce privilège expirant le 25 décembre 1775, on

¹ B. Y., BP 1a, requête du Conseil d'Yverdon du 31 mars 1773.

pourrait peut-être, à partir de cette date, accorder une permission à la ville d'Yverdon ¹.

Quels étaient les « quelques particuliers » d'Yverdon qui fondèrent la feuille d'avis ? Et chez quel imprimeur la firent-ils paraître ? Béat de Hennezel ², qui en assura l'édition et la rédaction durant une dizaine d'années (de 1775 à 1785), semble avoir été l'un des promoteurs. En tout cas, il s'intéressait à l'affaire et, en avril 1773, il composa une très mauvaise *Complainte sur la mort de la Feuille d'avis d'Yverdon* :

*Yverdon, pauvre ville !
 Chez nous tout est débile
 Garçons, femmes et filles
 Poussent de grands hélas !
 Leur dolente gazette
 D'utilité complète
 Pour vente et pour emplette
 Est réduite au trépas. Etc. ³.*

Les numéros de février-mars 1773 — dont aucun ne nous est parvenu — furent vraisemblablement imprimés par Félice, seul imprimeur établi à Yverdon cette année-là.

En juillet, le Conseil autorisait le banneret à adresser une supplique à LL. EE. pour les prier « de permettre la continuation de l'impression de la feuille d'avis dans cette ville » ⁴. C'était faire preuve d'un bel entêtement ; j'ignore si cette lettre a été envoyée à Berne : si elle le fut, elle dut demeurer sans réponse.

Le 30 janvier 1775, la Chancellerie de Berne annonçait au bailli d'Yverdon que LL. EE. avaient chargé le chancelier d'expédier à la ville d'Yverdon, à sa demande, un privilège pour l'impression d'une feuille d'avis à partir de décembre de la même année. Les conditions étaient semblables à celles imposées à Duret. Ce dernier avait demandé le renouvellement de son privilège, il lui avait été accordé, mais

¹ B. Y., BP Ia, traduction de la lettre de LL. EE. au bailli d'Yverdon du 22 avril 1773.

² Voir p. 272, note 3.

³ Tiré d'une brochure intitulée : *Vivent les Vieux ! Ou quelques poésies d'anciens Yverdonnois*, Yverdon 1921, p. 5 et 6.

⁴ A. Y., RC n° 84, p. 363, du 10 juillet 1773.

restreint à la ville et au bailliage de Lausanne¹. (Notons au passage une différence : à Lausanne, le privilège est accordé à un particulier, à Yverdon il l'est à la ville même et le sera jusqu'à la fin du régime bernois.) Le chancelier recevait l'ordre de LL. EE., le 10 février, d'expédier le privilège à Yverdon, qui parvint dans cette ville daté du 13 février 1775. On peut considérer ce document comme l'acte de fondation de la feuille d'avis. Son contenu est le suivant :

Permission est accordée à la ville d'Yverdon de faire imprimer une feuille d'avis hebdomadaire, à partir du 27 décembre 1775, durant dix années consécutives, avec défense de contrefaçon, aux conditions suivantes :

1. Cette feuille ne sortira de presse qu'avec l'inscription : *Par permission requise et sous l'approbation de LL. EE.*

2. Elle sera soumise à la censure préalable du bailli résidant, qui y fera, cas échéant, les corrections qu'il jugera à propos.

3. On devra y insérer le prix des graines et y indiquer à quels prix elles auront été vendues au marché de chaque semaine, suivant leurs différentes qualités. Y paraîtront également : les bénéfices d'inventaire, les discussions de la ville et du bailliage, ainsi que les noms des personnes majeures interdites ou mises sous tutelle.

4. Un exemplaire de chaque numéro sera envoyé à LL. EE., à la Chambre des grains et à l'éditeur de la *Feuille d'avis de Berne*².

On pouvait donc se mettre au travail. Mais qui allait se charger de l'éditer et de la rédiger ? Une lettre adressée au Conseil nous l'apprend ; MM. Bourgeois de Longeville³ et de Hennezel s'offraient, le 10 mars 1775, pour cet emploi, « priant Messieurs du noble Conseil de vouloir bien nous donner sur cette entreprise leurs prudentes directions, dont nous ferons usage avec beaucoup d'empressement »⁴.

¹ B. Y., BP 1a, traduction de la lettre de la Chancellerie de Berne au bailli d'Yverdon du 30 janvier 1775.

² B. Y., BP 1a, privilège pour l'impression d'une feuille d'avis à Yverdon (pièce authentique) du 13 février 1775, muni du sceau de l'Etat et suivi de sa traduction française.

³ Jean-Daniel Bourgeois de Longeville, 1736-1791, d'une famille bourgeoise d'Yverdon. Justicier en 1763. Secrétaire de la Société économique d'Yverdon. Bienfaiteur de la B. Y. (G. Y., reg. des bapt. et des décès, B. Y., reg. A, p. 4 et 43 et LB, p. 45).

⁴ B. Y., BP 1a, lettre de Hennezel, signée également par Bourgeois, du 10 mars 1775.

Le lendemain, le Conseil les nommait et leur remettait le privilège¹. Il ne restait plus qu'à attendre la fin de l'année.

Une question se pose : dans les rares textes concernant la *Feuille d'avis d'Yverdon*, il n'est plus jamais fait mention de Bourgeois de Longeville. Faut-il en déduire qu'il n'eut pas de part à l'affaire et que Hennezel resta seul à s'en occuper ? Plusieurs indices — d'inégale valeur — me le laissent croire. « Je vais mettre en train *ma* feuille d'avis... » écrit Hennezel à son ami du Terraux de Couvet, en novembre 1775². A vrai dire, cette phrase ne constitue pas une preuve, d'autant plus que dans une autre lettre au même personnage — qui le pria d'insérer un article dans la *Feuille d'avis d'Yverdon* — Hennezel répond : « J'ai fait mettre l'article dans *notre* feuille d'avis.³ » (Cette dernière lettre, datant de février 1776, nous confirme au moins la parution de la feuille d'avis.) Mais, indice plus sérieux, en 1793, Hennezel écrit à Mme de Sévery de Chandieu : « La chanoinesse [de Polier] a pris un très bon parti en faisant le *Journal de Lausanne*, cela lui fait un revenu sûr. Je dois à l'établissement de la *Feuille d'avis d'Yverdon* le petit bien-être dont je jouis.⁴ »

La part de l'exagération faite, cette feuille aurait-elle été une si bonne affaire pour Hennezel, s'il avait dû en partager les bénéfices avec un associé ? Je ne le crois pas. Enfin, mieux encore, le cahier de la discussion Lex mentionne : « Paié à Monsieur de Hennezel, pour 7 nouveaux de sa feuille, 1 livre 6 sols », en juin 1778⁵. Lorsque la concession accordée à Hennezel et à Bourgeois de Longeville prend fin en 1785, Hennezel, seul, en est averti par le secrétaire du Conseil⁶. Pourquoi n'est-il plus question de Bourgeois de Longeville ? Il est pourtant toujours en vie (il ne mourra qu'en 1793) et il habite toujours à Yverdon. Aussi peut-on croire qu'il n'a pas participé à l'entreprise et que Hennezel fut, pour une période de dix ans, l'unique rédacteur-éditeur de la feuille d'avis.

¹ A. Y., RC n° 85, p. 275, du 11 mars 1775.

² Voir p. 272, note 4.

³ A. E. N., archives Boy de la Tour, n° 3087, copie d'une lettre de Hennezel à du Terraux de Couvet du 5 février 1776.

⁴ B. Y., BP 15, copie d'un passage d'une lettre de Hennezel à Mme de Sévery de Chandieu, datée de Rome, du 15 novembre 1793 (communiqué par M. Ch. Gilliard).

⁵ A. C. V., disc. Lex, p. 361, du 22 juin 1778.

⁶ A. Y., RC n° 92, p. 208, du 26 novembre 1785.

Elle paraissait chaque semaine, rédigée et éditée par Hennezel. Celui-ci encaissait annonces et abonnements et assurait la distribution aux abonnés qui devaient, pour la plupart, habiter en ville¹. L'éditeur payait son imprimeur sans que celui-ci eût d'autres avantages. Quel fut l'imprimeur durant la période Hennezel? De janvier à mai 1776, ce fut Hellen ou Félice, de mai 1776 à décembre 1777, la Société littéraire et typographique probablement (puisque Hennezel collabora avec Lex et qu'il lui fit imprimer le *Traité des tapisseries*, en 1776)² et en 1778, Hellen³. Hellen l'a-t-il continuée jusqu'à sa mort, survenue en 1785? C'est possible, sinon ce serait alors Félice qui en aurait été chargé jusqu'en 1789.

Tout cela est bien hypothétique. Nous en saurions davantage si nous avions conservé un plus grand nombre de numéros du XVIII^e siècle. Je n'en ai, pour ma part, retrouvé que cinq⁴. L'examen de ces exemplaires ne nous indique rien : ce sont des feuilles volantes de deux pages, imprimées sur du papier de contexture grossière et de petit format (23 × 18 cm. ou 23,5 × 18,5 cm.) ; le texte est surmonté du titre *Feuille d'avis d'Yverdon*, à gauche et à droite d'un médaillon où figurent les armoiries de la ville ; un seul de ces cinq numéros porte le nom de l'imprimeur : « de l'imprimerie de la veuve Hellen ».

Arrivons maintenant en 1785. En janvier déjà, le Conseil chargeait deux de ses membres « d'examiner... tout ce qui peut avoir rapport à l'impression de la feuille d'avis dans ce lieu, dont le privilège expire au mois de décembre prochain ». (Mais en juillet, l'un d'eux, ne pouvant s'en acquitter, était remplacé par un troisième⁵.) En

¹ B. Y., BP 1a, *Notice sur le Journal d'Yverdon*, texte manuscrit (écrit en 1923) de J. LANDRY, p. 8. Selon cet auteur, en 1802, la feuille d'avis ne donnait lieu qu'à un tirage de 73 exemplaires !

² Voir p. 298.

³ Voir p. 323.

⁴ Le premier du 21 juin 1777 au bureau du *Journal d'Yverdon*, le deuxième du 28 juillet 1781 aux A. C. V. (BB 18^e, fol. 74 verso), le troisième du 27 mai 1786 au M. Y., le quatrième du 31 mars 1787 à la B. Y. et le cinquième du 19 avril 1791 aux mains de M. Robert Pilloud, architecte à Yverdon. La collection de la *Feuille d'avis d'Yverdon*, déposée aux A. Y., ne commence qu'avec l'année 1813. Certains numéros ont été imprimés avec les caractères de l'imprimerie Hellen et contiennent plusieurs de ses vignettes.

⁵ A. Y., RC n^o 92, p. 120, du 2 juillet 1785.

août, l'on décidait de demander à LL. EE. le renouvellement du privilège, pour le terme qu'elles voudraient bien accorder ; dès qu'il sera obtenu, le public sera averti, et ceux qui souhaiteraient la rédiger aux conditions déterminées par le Conseil pourront se présenter au jour fixé et en prendre connaissance à la secrétairerie. Profitant des expériences acquises, on dressa un projet des conditions « auxquelles il conviendrait d'astreindre le rédacteur » : ce rédacteur ne pourra modifier le prix de l'abonnement fixé par le Conseil, qu'on pourra laisser à 25 batz. Les avis officiels seront insérés gratuitement, ainsi que la taxe des viandes et du pain, chaque semaine, et, chaque mois, les réglemens concernant les bouchers et les boulangers. Il en sera de même pour l'insertion du prix des graines, du vin et du beurre, des taxes de la vendange d'Yverdon et de Grandson, des mutations de charges ou emplois divers et des annonces des décès. Pour les autres articles, le rédacteur pourra se faire payer ; cependant, il ne pourra pas exiger plus d'un batz par article d'une à quatre lignes, plus de 6 kreutzer pour ceux de quatre à six lignes, plus de 2 batz pour ceux de six à huit lignes, « et ainsi de suite à proportion ». Enfin, pour les annonces de personnes qui gardent l'anonymat et dont il faut demander le nom et l'adresse au bureau de la rédaction, l'éditeur pourra exiger un batz de supplément. La feuille d'avis sera octroyée pour une durée de trois ans et le bénéficiaire ne pourra la passer à un autre sans la permission du Conseil¹. Cette mise au point laisse entendre que le Conseil n'était pas entièrement satisfait de Hennezel, puisqu'il ramenait l'octroi de la feuille de dix à trois ans et qu'il spécifiait que cette charge ne pourrait être transmise sans son consentement (il s'agit probablement du désistement de Bourgeois de Longeville).

Le 26 novembre, le projet ci-dessus était approuvé et l'on décidait d'envoyer une requête à Berne, le rhâtelain du Puget (notre libraire) étant chargé de la rédiger : Hennezel serait averti que sa concession arrivait à terme en décembre, et le nouvel éditeur établi dans les quinze jours². Le 10 décembre, l'hôpitalier Christin³, préféré

¹ A. Y., reg. des commissions du Conseil, années 1780-1793, p. 133 et 134, du 17 août 1785.

² A. Y., RC n° 92, p. 208, du 26 novembre 1785.

³ François-Rodolphe Christin, 1732-1803, d'une famille bourgeoise d'Yverdon
⁴ G. Y., reg. des bapt. et des décès).

à Augustin Bezencenet, était nommé pour une durée de trois ans. La requête à LL. EE. était lue en séance¹ ; après avoir été mise au net, elle était envoyée le 12². Le renouvellement de la concession arriva de Berne, daté du 29 décembre, sans changements³. Les frais en furent payés le 2 janvier 1786 et s'élevèrent à 11 florins 6 sols⁴.

Il faut croire que le Conseil se montra satisfait de Christin, puisque ce dernier conserva l'édition de la feuille d'avis jusqu'à sa mort, survenue en 1803. Qui en assura l'impression de l'été 1789 (fermeture de l'imprimerie de Félice) jusqu'en novembre 1793 (arrivée de Fivaz à Yverdon)? Il se pourrait que Mme Hellen ait eu ce travail (pour autant qu'elle ait continué l'entreprise de son mari) ; toutefois, lorsque Fivaz s'installa à Yverdon, *la feuille d'avis était imprimée le jeudi à Lausanne*⁵ (ce qui n'est pas à dire qu'il en fut de même les années précédentes).

De novembre 1793 à février 1803, Christin resta éditeur de la feuille d'avis et Fivaz l'imprima. Dès lors, ce travail ne se fit plus le jeudi, mais le samedi. Les tâches étaient bien définies, seulement, à la longue, Fivaz s'aperçut que l'affaire, bien que modeste, était d'excellent rapport pour Christin et que lui n'y gagnait guère. Aussi imagina-t-il, lorsque le nouveau régime eut donné plus de liberté à la presse, d'éditer une feuille d'avis pour son propre compte : cela ne convint pas à Christin qui protesta auprès de la Municipalité, en décembre 1801. A cette époque, *il y avait donc deux feuilles d'avis à Yverdon*, celle de Christin, officielle, et celle de Fivaz. La ville accorda raison à Christin et le confirma dans son office :

Il sera interdit au citoyen Fiva d'intituler: *Feuille d'avis d'Yverdon*, la feuille qu'il débite en son particulier, ny d'y insérer aucun avis émis de la part de la Municipalité. Enfin le public sera avisé par la feuille du citoyen Christin que celle du citoyen Fiva n'a

¹ A. Y., RC n° 92, p. 220 et 221, du 10 décembre 1785.

² B. Y., BP 1a, requête (copie) de la ville d'Yverdon à LL. EE. du 12 décembre 1785.

³ B. Y., BP 1a, concession de LL. EE. du 29 décembre 1785 (authentique eu allemand), munie du sceau de l'Etat et envoyée par la chancellerie.

⁴ A. Y., RC n° 92, p. 252, du 2 janvier 1786.

⁵ A. Y., RC n° 97, p. 31, du 23 novembre 1793.

aucun caractère d'officialité, ni pour le prix des denrées, ni pour aucun article de la part du corps municipal ¹.

Les privilèges ayant été abolis, on ne pouvait plus interdire à Fivaz d'imprimer sa propre feuille, mais on pouvait toutefois lui refuser le caractère officiel ². L'attitude de la Municipalité n'empêcha nullement Fivaz de la continuer jusqu'en mars 1802, et peut-être plus tard encore. Sa feuille devait se vendre à meilleur compte que l'autre ; il l'imprimait lui-même, tandis que Christin faisait faire ce travail ailleurs, à Lausanne probablement (Fivaz étant l'unique typographe de l'endroit). Ainsi, la *Feuille d'avis d'Yverdon* « officielle » au début du XIX^e siècle, a été imprimée hors de cette ville (comme cela avait déjà été le cas aux environs de 1793).

En janvier 1802, la situation empira : dans sa feuille du 8, Fivaz s'était permis d'écrire un article inconvenant à l'égard de la Municipalité et « inexact relativement à la feuille du citoyen Christin, qu'il veut faire envisager comme non officielle, tandis qu'elle est la seule approuvée ». Comme Fivaz refusait de se rétracter, son cas fut porté devant la Chambre administrative, afin qu'elle mît ordre « à pareils abus et aux inconvénients qui résultent de l'émission de ces deux feuilles, principalement quant aux articles de greffe qui ne devraient paraître que sur la feuille officielle, à laquelle seule on peut ajouter foy » ³.

¹ A. Y., RC n° 102, p. 492, du 23 décembre 1801.

² En 1822, les municipalités reçoivent le pouvoir de permettre ou de refuser la publication de feuilles d'avis. « L'article 21 de la loi du 15^e mai 1822 sur la presse exige que l'éditeur d'une feuille d'avis fournisse un cautionnement de 2000 livres, souscrit solidairement par deux personnes solvables chacune pour cette somme et admises par le Conseil d'Etat. L'article 24 de la même loi place la publication des feuilles d'avis dans la compétence des municipalités lorsqu'elles jugent qu'une telle feuille est nécessaire. » Fivaz est convoqué devant la Municipalité d'Yverdon qui lui donne connaissance des dispositions de la loi et l'invite à s'y soumettre. Il se fait alors cautionner par deux de ses parents, établis à Grandson. La Municipalité se montre alors disposée « à lui accorder la permission de continuer l'émission de sa feuille d'avis » (A. Y., reg. de copies de lettres 1821-1822, lettre de la Municipalité d'Yverdon au Conseil d'Etat du 17 juin 1822. A. Y., RC n° 110, p. 57, du 14 juin 1822).

³ A. Y., RC n° 102, p. 504, du 20 janvier 1802.

Le 26 février 1802, la Chambre administrative en référait au préfet national ¹. J'ignore comment l'affaire fut tranchée et qui obtint gain de cause mais, en février 1803, Christin étant mort, Fivaz fit un arrangement avec ses héritiers :

Le citoyen imprimeur Fivaz a produit un arrangement littéral qu'il a fait avec les hoirs du citoyen François-Rodolph Christin, par lequel ils le subrogent à l'octroy qu'ils avoient obtenu du Corps, pour l'édition de la feuille d'avis officielle de cette ville.

La Municipalité approuva ce contrat, à la condition de recevoir un exemplaire gratuit de la feuille en question et de pouvoir y insérer sans frais les avis officiels ².

De 1803 jusqu'à la fin du siècle dernier, la *Feuille d'avis d'Yverdon* resta aux mains de Fivaz et de ses descendants qui en assurèrent la rédaction et l'impression. De 1835 à nos jours, les numéros portèrent successivement les noms suivants :

- a) Fivaz frères (10 janvier 1835-16 mai 1835) ;
- b) Denis Fivaz (23 mai 1835-24 janvier 1857) ;
- c) La veuve Fivaz (31 janvier 1857-21 mai 1870) ;
- d) Imprimerie Fivaz (28 mai 1870-26 novembre 1881) ;
- e) Lambert et Cie (3 décembre 1881-16 avril 1887) ;
- f) A. et R. Lambert (20 avril 1887-26 janvier 1901) ;
- g) Imprimerie de la Société du Journal d'Yverdon (29 janvier 1901 à ce jour).

D'autre part, les numéros eurent les titres suivants :

- a) *Feuille d'avis d'Yverdon* (1773, 1775-29 septembre 1849) ;
- b) *Feuille d'avis d'Yverdon et des districts d'Orbe et de Grandson* (6 octobre 1849-4 octobre 1851) ;
- c) *Feuille d'avis d'Yverdon et du district de Grandson* (11 octobre 1851-21 mai 1870) ;
- d) *Journal et Feuille d'avis d'Yverdon et du district de Grandson* (28 mai 1870-9 juillet 1881) ;
- e) *Journal-Feuille d'avis d'Yverdon et du district de Grandson* (16 juillet 1881-11 janvier 1882) ;

¹ A. Y., RC n° 102, p. 514, du 3 mars 1802.

² A. Y., RC n° 103, p. 96, du 16 février 1803.

f) *Journal d'Yverdon, feuille d'avis d'Yverdon, du district de Grandson et du Nord vaudois* (14 janvier 1882 à ce jour).

Le format resta in-4 jusqu'en 1864 (22 octobre) et devint in-folio dès lors.

La feuille d'avis parut d'abord une fois par semaine (1773, 1775-18 février 1882), puis deux fois (22 février 1882-31 octobre 1896), puis trois fois (3 novembre 1896-30 décembre 1920), puis quatre fois (1^{er} janvier 1921-30 novembre 1940) et enfin six fois (2 décembre 1940 à ce jour)¹.

On a vu que le tirage était de 73 exemplaires en 1802 ; en 1910, il atteignait le chiffre de 2010, pour parvenir, en 1945, à celui de 5650.

En 1900, à la fin de l'année, ayant appris que les propriétaires de l'imprimerie et du journal (les Lambert, descendants de Fivaz) étaient en tractations pour vendre l'entreprise à une maison de la Suisse allemande, deux députés d'Yverdon de l'époque, MM. Charles Bujard et John Landry, firent des offres de leur côté aux vendeurs et furent assez heureux pour avoir la préférence. Ils constituèrent une société au capital de 50.000 francs, représentés par cent actions nominatives qui furent offertes à des personnes appartenant au parti libéral : ce qui explique la tendance politique du journal actuel².

Telles sont les origines et l'histoire de la *Feuille d'avis d'Yverdon*, le second en date de nos journaux vaudois.

4. *Notice sur les imprimeries du XIX^e et du XX^e siècle*

Outre l'imprimerie de la *Feuille d'avis*³, quelques autres typographes ont travaillé à Yverdon au cours du siècle passé, mais pas plus que les Fivaz-Lambert, ils ne jouèrent un rôle important dans

¹ A. Y., collection de la *Feuille d'avis et Journal d'Yverdon* de 1813 à nos jours.

² B. Y., *1a*, *Notice sur le Journal d'Yverdon*, de J. LANDRY, p. 4 et 5. Ces renseignements m'ont été confirmés par M. J. Auex, rédacteur actuel du *Journal*.

³ Les Fivaz ont imprimé, au cours du siècle, divers ouvrages, notamment : L. MARILLE, *Guide concernant les tableaux élémentaires pour apprendre à écrire et à lire*, 1867. PIBOUX-LIECHTI, *Pourquoi le monde est plein de ministres, de livres et d'ignorance*, 1872. P. RAÏSS, *Mémoire sur l'existence des terrains carbonifères*, 1879. Etc.

l'histoire du livre en Suisse. D'autre part, comme ils n'intéressent pas directement la présente étude, il n'en sera fait ici qu'une brève mention.

L'Imprimerie pestalozienne, installée au château par le célèbre Zurichois, fonctionna durant quelques années, à partir de 1807. De 1812 à 1816, elle fut placée sous la direction d'un nommé Obermann¹. Selon Roger de Guimps, ancien élève de l'institut d'Yverdon, elle « était constamment occupée à la publication soit d'ouvrages théoriques sur l'éducation et de comptes rendus sur la marche de l'institut, soit de livres élémentaires destinés aux leçons »². Il semble que cette imprimerie, pourvue également de caractères gothiques³, ait surtout imprimé des textes allemands⁴.

Samuel Trachsel s'établit à Yverdon dans la première moitié du siècle et y posséda un atelier de lithographie et d'imprimerie ; il édita divers journaux, brochures et gravures⁵.

¹ A. Y., RC n° 108, p. 96, du 31 mai 1816. « L'on accorde au sieur Henri-Geofroy Obermann, imprimeur, originaire de Weimar en Saxe, un certificat favorable de sa conduite depuis environ 4 ans qu'il séjourne en cette ville, comme attaché à l'institut Pestalozzi. »

² R. DE GUIMPS, *Histoire de Pestalozzi, de sa pensée et de son œuvre*, p. 336 et 532-535. Du même, voir : *Notice sur la vie de Pestalozzi*, p. 37.

³ A. BRUCKNER, *op. cit.*, p. 116 : la fonderie Itaas lui fournit des caractères en 1811 et 1816.

⁴ On y a notamment imprimé : JOHANNES NIEDERER, *Pestalozzi's Erziehungsunternehmung im Verhältniss zur Zeitkultur*, Herten, im Pestalozzischen Institute, 1812-1813, in-8 2 vol. (B. Y. 5433). HEINRICH PESTALOZZI, *An die Unschuld, den Ernst und den Edelmut meines Vaterlandes, Ein Wort der Zeit...* Herten, beim Verfasser, 1815, in-8 (B. Y. 2840). Un texte français : (1812), *Règlement pour le collège d'Yverdon adopté par la Chambre collégiale*, Yverdon, in-4. Etc. J'ignore qui a imprimé, en 1833, au moyen de caractères identiques à ceux de la Pestalozienne : THEODOR KÜRNER, *Sämmtliche Werke*, Yverdon 1833, im Verlage des Herausgebers, petit in-8 (B. Y. 6844) ; à l'époque, je ne vois pas d'autre imprimeur que Fivuz.

⁵ Par exemple : *Catologue de la Bibliothèque publique d'Yverdon*, 1841. *Journal d'Yverdon hebdomadaire*, 1842 et 1843. *Le Peuple Souverain*, journal mensuel (12 numéros, 15 juillet 1845-15 juillet 1846). *Avantages d'une voie ferrée unique entre le département du Doubs et la Suisse*, 1845. *Chemin de fer de Jongne à Yverdon*, 1854. S. TRACHSEL, *Lettre sur la comète de 1862*. Etc. Voir aussi la gravure de la *Vue de la rue du Lav d'Yverdon*, 1837, Béatrix pinxit, reproduite dans le présent ouvrage.

Dans la seconde moitié du siècle, signalons les imprimeries Ecuyer¹, Dully² et Kramer³.

De nos jours, l'imprimerie du *Journal d'Yverdon* et l'imprimerie Cornaz se vouent à des travaux divers (thèses, messagers paroissiaux, brochures religieuses, etc.), mais ne font pas l'édition. M. Pierre Rigo, propriétaire de l'Imprimerie des Remparts, fait paraître depuis quelques années, sous la rubrique des *Editions du Haut-Pays*, des ouvrages de valeur : son effort qui mérite d'être soutenu semble inaugurer une carrière féconde⁴.

¹ *L'Avenir*, journal hebdomadaire. Etc.

² A.-H. SIMONIN, *Manuel scolaire indiquant tous les devoirs du citoyen*, 1899. *Journal du Nord*, 1896. *Les veillées vaudoises*, supplément hebdomadaire du *Journal du Nord*, 1896. Etc.

³ *Le Peuple*, journal, 1882. H. KRAMER, *Histoire de la Société fédérale de gymnastique d'Yverdon*, 1900. Etc.

⁴ A. GIDE, *Interviews imaginaires* et le *Journal*, 1939-1943. A. MALRAUX, *La lutte avec l'ange*, sont des éditions originales ; en préparation : textes de Gide, Pourrat et Giono.

APPENDICE

LA CENSURE ET LES PRIVILÈGES LES TRANSPORTS ET LES PORTS

1. *La censure*

Nous sommes assez mal renseignés sur le régime de la censure au Pays de Vaud durant les XVII^e et XVIII^e siècles. On trouve ici et là de rares mentions, insuffisantes pour la plupart. Comme le dit M. Henri Perrochon, « l'histoire de la censure chez nous est encore à écrire »¹. Les lignes suivantes ne se proposent pas un tel travail, elles se contenteront d'apporter quelques éclaircissements et quelques détails nouveaux.

La censure a existé dans notre pays dès les premiers temps du régime bernois. Le 18 mai 1557, en autorisant Jean Rivery à s'établir à Lausanne, LL. EE. restreignent son activité à l'impression des livres d'école qui devront être préalablement examinés et approuvés². Au XVII^e siècle, selon H. Vuilleumier, la liberté d'imprimer et de publier était encore fort limitée. Le typographe privilégié de LL. EE. avait seul le droit d'imprimer les livres d'école et les thèses académiques. Tous les autres ouvrages devaient passer par la censure avant d'être mis sous presse. Cette censure s'exerçait, à l'origine, à Berne, par une commission ad hoc³. Au début du siècle, pour l'ensemble du Pays de Vaud, la censure et la surveillance des librairies et des

¹ H. PERROCHON « A propos du rétablissement de la censure en 1803 » p. 143-145.

² *DHV*, t. I, p. 849.

³ H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, t. II, p. 351. En 1539 déjà, le gouvernement avait institué une commission chargée de la censure des livres et de l'inspection de l'imprimerie (*id.*, t. I, p. 246 et 248).

imprimeries étaient assurées par le bailli du lieu ou par quelque autre représentant du pouvoir civil, châtelain ou conseil de ville, tandis qu'à Lausanne, l'Académie était chargée de ce travail ; plus tard, vers 1678, le soin d'examiner les manuscrits d'auteurs vaudois fut confié à l'Académie de Lausanne ; quant aux classes, « elles aussi s'attribuaient un droit de contrôle sur les productions littéraires que leurs membres aspiraient à mettre en lumière »¹.

Le privilège accordé par LL. EE. à la ville d'Yverdon, le 3 mai 1617, affirme, d'une façon générale, que les baillis, châtelains, lieutenants et autres fonctionnaires subalternes doivent en faire respecter les clauses².

En 1650, LL. EE. rappellent au Conseil qu'aucun livre ne peut être imprimé « sans nostre expresse permission » et sans avoir été vu et corrigé « au lieu » et par l'autorité³. En 1703, Grenot est invité à ne rien mettre sous presse « qu'il ne l'ait premièrement communiqué à Messieurs du Conseil et Seigneurs ministres »⁴ ; il y avait en, entre temps, semble-t-il, une modification : à la surveillance de l'autorité civile était venue s'ajouter celle de l'autorité ecclésiastique locale ; ajoutons qu'à la même époque certains livres religieux étaient soumis à l'examen d'un censeur directement établi par Berne⁵. Quelques années plus tard, on note un nouveau changement : en 1725, Genath est prié de ne mettre « aucun ouvrage sous la presse, qu'au préalable il ne l'ait communiqué à Messieurs le banderet et Conseil »⁶ ; il n'est alors plus question des pasteurs. S'agit-il, dans ces derniers cas, d'une mesure générale ou d'une décision émanant du seul Conseil d'Yverdon ? L'on ne saurait le dire. Quoi qu'il en soit, tout laisse croire que l'Académie fut chargée de la censure — de 1687 à la fin du régime bernois — à Lausanne seulement, et qu'elle n'accomplit cette tâche, pour l'ensemble du Pays de Vaud, que de 1745 à 1768.

¹ Voir note 3, page précédente, et A. DUCOUR, *op. cit.*, p. 15.

² Voir p. 35.

³ Voir p. 53, note 3.

⁴ Voir p. 59.

⁵ Voir p. 60, l'exemple du *Petit catéchisme de Heidelberg*. Il faut, semble-t-il, attribuer ce resserrement de la censure, au début du XVIII^e siècle, à la lutte contre le jésuitisme.

⁶ Voir p. 65.

En effet, à la fin de l'année 1744, LL. EE. donnaient l'ordre à l'Académie d'examiner les règlements souverains des 19 juin 1721 et 5 janvier 1741 concernant les imprimeries de la capitale, d'en extraire les articles qu'elle croirait pouvoir convenir « aux imprimeries de Lausanne et autre villes du Pays de Vaud », et d'y ajouter les articles qu'elle jugerait nécessaires pour en former un règlement complet¹. Ce règlement, rédigé par le recteur d'Arnay et les professeurs Polier, Ruchat et Dapples, fut envoyé à Berne, où il reçut l'approbation de LL. EE., en date du 21 juin 1745. Il prenait dès lors force de loi.

L'Académie de Lausanne doit établir les censeurs et examinateurs des livres ou manuscrits qui s'imprimeront, « sans la permission desquels on ne devra rien imprimer de nouveau ou de suspect ». Tout imprimeur ou libraire du pays sera obligé de donner à la bibliothèque de l'Académie un exemplaire de ses impressions. Chaque imprimeur sera tenu d'avoir un correcteur capable et de remettre aux censeurs établis, lorsqu'ils l'exigeront, la dernière épreuve de chaque feuille des livres, « surtout dont ils auront accordé l'impression sous quelque modification ». Tout imprimeur se proposant d'éditer des livres de piété, d'école « ou d'usage ordinaire », en informera les censeurs de ce genre d'ouvrages, pour en recevoir « les avis et direction nécessaire ». Pour les livres de psaumes en particulier, aucun imprimeur n'en entreprendra l'édition avant que les censeurs, « conjointement avec le chantre de la grande église de Lausanne », n'en aient examiné chaque feuille. Enfin, l'Académie ou les censeurs établis par elle fixeront le prix de chaque livre de piété ou d'école, « sur un pied modique et raisonnable »². Le texte est clair : *l'Académie nomme les censeurs pour tout le Pays de Vaud*.

Monsieur le Recteur a produit une lettre de LL. EE. du Sénat du 21 Juin, renfermant la copie des réglemens souverains, concernant les libraires et imprimeurs du Pays de Vaud, avec ordre à l'Académie de tenir main à ce qu'ils soient observés, et à ce sujet d'établir des censeurs. La vénérable Académie a derechef confirmé et établi en

¹ A. C. V., *Bdd* 51^o, p. 175 : la lettre de LL. EE. est du 14 décembre 1744.

² A. C. V., *Bdd* 51^o, p. 183 et 184, « Projet de règlement concernant les imprimeries ». A. Y., non classé, « Règlement souverain adressé à l'Académie de Lausanne... touchant les imprimeries, les libraires et les imprimeurs du Pays de Vaud ».

cette qualité, Mrs. Ruchat et Salehli, professeurs en théologie, et quant aux dits réglemens, il a été ordonné qu'ils seroient imprimés pour être dûement communiqués aux libraires et imprimeurs de cette ville *et du pays*, et dont il seroit remis des exemplaires au seigneur ballif, aux censeurs établis et autres membres de l'Académie ¹.

Ce qui fut exécuté les 18, 20, 21 et 22 juillet ; chaque ville du pays reçut six exemplaires de ce règlement, « afin qu'il soit communiqué et serve de règle à ceux qui exercent ou l'une ou l'autre de ces professions » ².

Ce système de censure fonctionna, sans grands changements, jusqu'en 1768, mais il ne dut pas donner, à la longue, entière satisfaction, puisqu'il fut modifié cette année-là. En février 1759, il avait été déjà remanié : désormais, les libraires et imprimeurs devaient remettre aux censeurs le catalogue de leurs livres, tous les trois mois ³. Il ne semble pas que ce règlement ait été appliqué à la lettre ; par exemple, en mars 1759, LL. EE. ordonnent à l'Académie de rechercher dans les villes du pays, en particulier à Vevey et à Yverdon, s'il y a des personnes qui débitent, impriment ou prêtent des livres, afin d'y établir des censeurs qui veillent sur ce commerce et dénoncent les ouvrages dangereux ⁴ : pourtant, après délibération, l'Académie ne se juge pas en droit d'établir des inspecteurs dans les villes de Vevey, d'Yverdon, de Morges et de Grandson ! Tout au plus, peut-elle charger les pasteurs de faire le nécessaire, estimant que des ordres trop sévères seraient difficiles à observer et gêneraient la liberté de l'imprimerie et du commerce des livres ⁵.

L'Académie, durant cette période (1745-1768) — comme durant tout le siècle — surveilla les libraires et imprimeurs de *Lausanne*. On donnera ici quelques exemples, pris parmi d'autres : en février 1759, LL. EE., ayant appris qu'il s'imprimait à Lausanne un ouvrage intitulé : *La guerre de M. de V. pour servir de complément à ses Œuvres*,

¹ A. C. V., *Bdd* 51^b, p. 226, du 8 juillet 1745.

² A. C. V., *Bdd* 51^b, p. 239 et 240. A. Y., RC n^o 67, p. 84, du 24 juillet 1745.

³ A. C. V., *Bdd* 51^b, p. 277, du 22 février 1759 (règlement du 10 février 1759).

⁴ A. C. V., *Bdd* 51^b, p. 280, du 13 mars 1759. A. C. B., *Manual der Geratel von Lausanne* Nr. 2, p. 368 et 369, lettre de LL. EE. au bailli de Lausanne du 5 mars 1759.

⁵ A. C. V., *Bdd* 51^b, p. 283, du 23 mars 1759.

chargent l'Académie de sévir. Par décision du souverain, elle interdit, au cours de la même année, la *Pucelle d'Orléans*, *Candide* et *De l'esprit*. En mars 1760, le livre intitulé : *Œuvres du philosophe de Sans-Souci*, dans lequel se trouvent des passages favorisant le matérialisme et le déisme, est prohibé. En décembre 1762, interdiction d'un ouvrage contre la religion et les mœurs et, en mars 1763, d'un autre ayant trait aux protestants de France. En décembre 1764, le même sort est réservé au *Dictionnaire philosophique* portatif in-8 de Londres, jugé scandaleux. En janvier 1775, une commission est nommée pour vérifier les livres suspects prélevés dans les bibliothèques publiques ; trouvés obscènes, ils seront confisqués. En décembre 1776, les *Questions sur l'Encyclopédie* de Voltaire ayant été débitées malgré la défense, les imprimeurs sont convoqués, Grasset se trouve impliqué dans l'affaire. En décembre 1779, le même Grasset est accusé de vendre en souscription des livres « mauvais » et contraires aux bonnes mœurs. En mai 1786, le *Catéchisme* de Vernes est censuré ; cependant, bien que cet ouvrage ne soit pas conforme à la doctrine établie, l'Académie juge préférable de ne pas lui donner une attention particulière par une publicité qui ferait plus de mal que de bien : on interdira simplement au libraire fautif de le vendre ¹. Etc.

En 1768, LL. EE. établissaient un nouveau règlement, en s'inspirant des ordonnances précédentes. Après rapport du Conseil académique de Berne, LL. EE. donnaient à la censure le statut suivant :

Aucun imprimeur n'a la permission d'imprimer quel livre ou manuscrit que ce soit — ou de réimprimer des livres déjà publiés — avant de les avoir soumis aux censeurs établis qui, après en avoir fait la lecture, *donneront leur approbation par écrit*. Si l'on remet à l'imprimeur un ouvrage ou un manuscrit non accompagné de l'approbation susdite, il aura soin de faire rapport devant le juge compétent et de lui dénoncer les personnes qui le lui ont offert, « afin qu'on en puisse ordonner ce qu'il conviendra ». L'imprimeur est tenu d'insérer, à la fin de chaque livre, l'approbation du censeur, pour que l'on sache qu'il s'est conformé au règlement. S'il découvre sur terres bernoises, soit des collègues qui auraient imprimé des ouvrages

¹ A. C. V., fichier général : imprimeurs, libraires et censure.

non munis de cette approbation ou qui auraient réédité des ouvrages dangereux, soit des libraires qui les auraient vendus, il aura soin de dénoncer « sans ménagement » les uns et les autres. Tous ceux qui pratiquent le commerce des livres pourront le faire librement ; toutefois, ils devront remettre aux censeurs un catalogue exact de leurs articles. Ils ne pourront vendre, « ni secrètement, ni publiquement », des ouvrages défendus. Il en va de même des livres « que les libraires eux-mêmes sauroient être dangereux ». Ils « remettront à nos censeurs des notes exactes des livres nouveaux qu'ils recevront et seront tenus de leur communiquer tous les livres dont les censeurs trouveront l'inspection nécessaire ». Les libraires étrangers sont astreints aux mêmes devoirs. Quant aux contrevenants, à part la confiscation de tous les exemplaires des livres défendus, ils devront payer « sans rémission » une amende de 50 écus blancs, « nous réservant, en outre, d'ordonner ce qu'il conviendra et d'imposer selon les circonstances des châtimens plus rigoureux ».

A l'égard de l'application de ce règlement, il est ordonné ce qui suit : le Conseil académique de Berne pour la capitale, l'Académie de Lausanne pour cette ville *et les baillis pour les autres villes soumises à LL. EE.*, établiront comme censeurs des personnes capables qui inspecteront les imprimeries et les librairies, conformément à ce règlement. Ces censeurs seront tenus d'examiner avec le plus grand soin les livres et les manuscrits qui leur seront soumis, et s'ils y rencontrent des phrases contraires à la religion et aux bonnes mœurs, non seulement ils n'en permettront pas l'impression mais, suivant le cas, les renverront à l'autorité dont ils dépendent, qui, à son tour, lera rapport à LL. EE. Ils agiront de même s'ils rencontrent des livres « qui toucheroient les droits de la Souveraineté ou le Gouvernement ». Si les censeurs ne rencontrent rien qui puisse empêcher l'impression, « ils mettront leur approbation signée au bas du livre ». Ils auront également le pouvoir, « selon l'exigence des cas », de visiter les boutiques et les ateliers ou de les faire inspecter ; ce qu'ils ne feront pas, cependant, sans avoir obtenu l'autorisation du bailli. Le Conseil académique de Berne pour la capitale et l'Académie de Lausanne pour cette ville, feront paraître devant eux tous les libraires et imprimeurs, commis et ouvriers, afin de « les engager par attouchement de mains de se conformer au dit règlement » ; pour les autres

villes des pays allemand ou romand, les baillis sont enjoins de faire prêter cette promesse dans toutes les librairies et imprimeries soumises à leur juridiction. Enfin, « permettons à tous ceux qui ne sont domiciliés ni dans notre capitale ni dans Lausanne, de dénoncer aux baillifs de leur ressort, les cas de contravention à ce règlement, dont les dits baillifs nous feront incessamment rapport »¹.

On le voit, dès 1768, ce n'était plus l'Académie de Lausanne qui surveillait les imprimeries d'Yverdon et des autres villes du pays ; dans chacune d'elles, le bailli résidant nommait lui-même les censeurs. Aucun ouvrage sorti des presses de Félice, avant 1768, ne porte donc une approbation, et ce ne sera qu'à partir de cette année-là que *le plus grand nombre d'entre eux en seront revêtus* — et non pas tous comme l'exigeait le règlement. Nous voyons que la sévérité de LL. EE. malgré les apparences, n'était pas aussi terrible qu'on a bien voulu le croire : Berne confectionnait des lois draconiennes, mais leur application, somme toute, demeurait vaudoise. Ainsi de nombreux livres, sortis des imprimeries yverdonnoises et non munis de l'approbation, furent écoulés dans le pays-même ; on en peut retrouver à la Bibliothèque de Berne, donnés par les éditeurs en personne !

Les premiers censeurs établis à Yverdon le furent le 12 avril 1768² : il s'agit de Jean-Georges Pillichody³ et de Daniel Verdelhan⁴.

¹ *Règlement concernant les imprimeurs, libraires, ceux qui prêtent des livres, ainsi que les libraires étrangers qui fréquentent les foires publiques, etc. tant du pays allemand que du pays romand, à Berne, de l'imprimerie de Leurs Excellences, 1768, in-8, 10 p. Donné le 15 mars 1768.*

² M. Y., Ms. J.-14. Pillichody (copie), p. 154. « LL. EE. du Sénat, ayant fait, le 15 de mars 1768, un règlement sur l'imprimerie et la librairie, et en conséquence ordonné l'établissement des censeurs, nous avons été établis en cette qualité Mr. Verdelhan et moi, le 12 d'avril 1768, par Mr. Wagner, baillif d'Yverdon, et j'en ai commencé les fonctions par mon approbation à l'impression des 15 et 16^e tomes des *Œuvres* de d'Agnesseaux, les 14 et 16 avril. »

³ Jean-Georges Pillichody, Berne 1715 - Yverdon 1783, d'une famille bourgeoise d'Yverdon. Docteur en droit, Bâle 1735. Quelques mois plus tard, justicier à Yverdon. Châtelain de Baulmes dès 1738, seigneur de Bavois et châtelain d'Yverdon en 1782. Vice-directeur de la Société économique d'Yverdon. Caissier des sels à Yverdon en 1755. Abbé de la Compagnie des bateliers d'Yverdon. Membre du Consistoire en 1780. Auteur de *Mémoires* demeurés manuscrits,

Pillichody fut censeur de 1768 à 1777¹, et Verdelhan de 1769 à 1771². Elie Bertrand succéda à Verdelhan et demeura seul censeur à Yverdon de 1778 à 1789³. Jean Stapfer⁴ et Daniel de Fellenberg⁵, de Berne, ont aussi examiné un ou deux ouvrages⁶. Bertrand, Chavannes⁷, Pillichody, Stapfer et Verdelhan se sont occupés de la censure de l'*Encyclopédie*⁸.

Comme je l'ai déjà dit, les livres édités à Yverdon n'ont pas tous été munis de l'approbation de ces censeurs. D'autre part, contrairement au règlement, l'approbation n'a pas toujours été préalable à l'impression. On voit Félice ou Lex annoncer à leurs correspondants tel ou tel ouvrage en chantier alors qu'il n'a pas encore été

d'articles dans le *Journal helvétique* et de trois ouvrages de droit (*Livre d'Or des familles vandoises*. B. Y., reg. A, p. 3 et LB, p. 285. M. Y., Ms. J.-G. Pillichody (copie)).

¹ Daniel Verdelhan, 1714-1773, né et mort à Yverdon, d'une famille originaire de France et devenue bourgeoise d'Yverdon en 1712. Docteur en droit et avocat. Assesseur baillival. Auteur d'un ouvrage de droit. Membre de la Société économique d'Yverdon. Bienfaiteur de l'hôpital d'Yverdon et de la Bibliothèque publique à laquelle légna une somme d'argent et plus de trois cents volumes. Parrain de Daniel-Nicolas-Samuel de Félice (*Livre d'Or des familles vandoises*. CROTTEY, *op. cit.*, p. 492. B. Y., LB, p. 385 et ss. M. Y., Ms. Pillichody (copie). p. 58. A. C. V., Eb 441², p. 176).

² Voir B. Y., n° 33, approb. des 14 et 16 avril 1768 et n° 1187, approb. du 13 décembre 1777.

³ Voir B. Y., n° 418, approb. du 6 janvier 1769 et n° 1037, approb. du 24 décembre 1771.

⁴ Voir B. Y., n° 1317, approb. du 26 août 1778 et n° 4373, approb. du 12 juin 1789.

⁵ Jean Stapfer, 1719-1801, d'une famille originaire d'Argovie. Pasteur à Aarbourg et professeur de théologie à Berne de 1756 à 1796. Auteur d'une nouvelle traduction des psaumes et de plusieurs recueils de sermons (*DHBS*).

⁶ Daniel de Fellenberg, 1736-1801, d'une famille patricienne de Berne. Professeur de droit, membre du Grand, puis du Petit Conseil, membre de la Société économique de Berne, etc. Auteur de plusieurs ouvrages de droit (*DHBS*). Parrain de Jeanne-Elisabeth de Félice (A. C. V., Eb 441², p. 139).

⁷ Voir, par exemple, B. Y., n° 1060, approb. au t. XIII du 10 juillet 1778 (Fellenberg) et n° 2630, approb. au t. VI, du 25 octobre 1778 (Stapfer).

⁸ Voir p. 234, note I.

⁹ Voir p. 229-231.

examiné. On en pourrait donner plusieurs exemples¹. En fait, les exigences de la censure semblent modérées : à la condition de ne pas imprimer des textes trop suspects, l'imprimeur jouit d'une réelle liberté (infiniment plus large que celle accordée en France, quoi qu'on puisse penser du régime de LL. EE.)². (C'est d'ailleurs en France que Félice rencontra les plus grandes difficultés. Ne s'est-il pas fait saisir, à plusieurs reprises, des ballots de ses éditions?³ Selon l'abbé Coyer, le garde des sceaux ne se propose-t-il pas d'interdire l'entrée à Paris de l'*Encyclopédie* d'Yverdon?⁴ Si les adresses des livres étaient souvent falsifiées, c'était aussi pour leur permettre de se répandre plus facilement dans le royaume, sous le nom de quelque libraire de Paris ou de province. En 1784, malgré son expérience, Félice en était encore à chercher les moyens de faire passer ses impressions en France⁵. Lex a les mêmes appréhensions ; n'écrivit-il pas à Neuchâtel qu'il faudra écouler avec prudence la *Lettre* à

¹ Par exemple, les t. 1^{er} et II du *Voyage d'un François en Italie* sont achevés le 23 août 1769 et l'approb. date du 21 août (B. V. N., lettre de F à STN du 23 août 1769). Félice annonce, le 1^{er} août 1778, que l'*Ezour-Vedam* sera hors de presse dans les quinze jours et l'approb. date du 26 août (B. V. N., lettre de F à STN du 1^{er} août 1778).

² C'est aussi l'opinion de GAULMIEUR, *op. cit.*, p. 106. Félice « comprit le pays, ses besoins, ses ressources, et la merveilleuse facilité que la liberté relative dont y jouissait la presse, toutes les fois qu'elle ne touchait pas aux affaires de l'Etat et du gouvernement, donnait à un imprimeur instruit et actif ».

³ Voir p. 176.

⁴ B. V. N., lettre de Coyer à STN du 15 janvier 1777. « Je ne vous envoie pas la lettre prohibitive de M. le garde des sceaux, dont la lettre Duchesne fait mention. Son objet est de proscrire pour Paris les deux éditions de l'*Encyclopédie*, celle de Genève et celle d'Yverdon. La Duchesne me l'a envoyée que pour me faire sentir les difficultés insurmontables qu'on oppose au bien public. Que vous êtes heureux d'être Suisses ! »

⁵ B. V. N., lettre de Bertrand ass. laill. à STN du 14 février 1784. « J'ai vu selon vos désirs Mr. de Félice qui m'a dit vous avoir ci-devant fait la même demande, désirant savoir comment vous faisiez entrer vos marchandises en France ; que Mr. Ostervald lui avoir répondu n'en avoir aucune ; que depuis ce temps-là, il étoit resté dans la même ignorance, de manière qu'il ne pouvoit même exécuter les commissions que son fils avoit prise pendant qu'il voyageoit en France ; qu'il a voulu prendre la route de Turin, Nice, Marseille, Bordeaux, Nantes, mais sans succès ; ajoutant que s'il connoissoit une route, il se feroit un plaisir de vous l'indiquer, etc... »

*Mr. le comte de Vergennes de Linguet en France « où elle risquera d'être brûlée et par conséquent se vendra bien »*¹.

La censure n'en existait pas moins au Pays de Vaud et l'on ne pouvait pas imprimer n'importe quoi. Ainsi on voit Félice, en 1770, refuser de prendre des textes politiques que viennent lui offrir deux étrangers, sous prétexte qu'il y a des censeurs et qu'il ne peut rien imprimer sans leur approbation². Il était donc tout de même nécessaire de faire preuve d'une certaine prudence.

Ajoutons, pour être complet, qu'au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, indépendamment des organismes institués, LL. EE. exerçaient elles-mêmes le contrôle du commerce des livres. Suivant les cas, elles les faisaient interdire ou saisir par l'entremise des baillis ou des conseils³. En août 1683, par exemple, un mandat souverain adressé aux baillis du Pays de Vaud interdit plusieurs ouvrages, notamment des traités de Spinoza⁴. En décembre 1689, les libraires de Lausanne doivent comparaître devant la cour baillivale pour prendre connaissance des livres défendus et jurer de ne pas les vendre (que leurs auteurs soient papistes, luthériens, quakers ou autres hérétiques)⁵. En 1740, Berne ordonne aux baillis d'exercer eux-mêmes la surveillance, lors de l'interdiction des *Lettres sur la religion*

¹ B. V. N., lettre de Lex à STN du 15 mars 1777.

² B. V. N., lettre d'EB à Ostervald du 14 février 1770. « Vos deux étrangers ont passé ici, mon cher banneret, et ne m'ont point demandé: ils n'ont vu que Félice, à qui ils ont fait les mêmes propositions d'imprimer des manuscrits sur des affaires politiques; et qu'ils étoient adressés à lui par Mr. Helvétius etc. Félice a répondu qu'il avoit des censeurs et qu'il ne pouvoit rien imprimer sans leur approbation; qu'avre la liberté dont on jouissoit en France, on pouvoit plus facilement y publier des choses qui ne passeroient pas ici; qu'il falloit que des écrits fussent imprudens, s'ils étoient tels qu'on n'osa pas les publier dans le Royaume, etc. Ils sont repartis aussitôt, et ont dit qu'ils repasseroient ici et verraient le Professeur au retour. Il me paraît que le rôle de ces Messieurs tient beaucoup de l'hâblerie. Vous ont-ils effectivement remis un manuscrit ou l'ont-ils seulement promis? »

³ Voir p. 53, l'exemple du pamphlet d'Antoine Du Voyer contre Jean-Louis de Rouvray.

⁴ A. C. V., Ba 14¹, fol. 193, du 10 août 1683.

⁵ A. C. V., Ba 16², fol. 125 et ss., du 7 décembre 1689: ouvrages de Machiavel, Spinoza, Hobbes, Hobarg, Tauler, etc.

essentielle à l'homme¹. Dans certains cas, pour les ouvrages jugés particulièrement dangereux, les pasteurs devaient lire en chaire, le dimanche, le mandat interdisant tel ou tel titre ; ce fut le cas, par exemple, de l'*Emile* :

A vous Mr. le ministre de ***, salut ! Vous publieré, dimanche prochain, en chaire, la translation cy-dessous : L'avoyer et Conseil de la ville de Berne notre salutation prénise. Très noble cher et féal ballif : Jean-Jacques Rousseau, un auteur, a depuis quelques tems rendu public pour l'impression un très dangereux ouvrage ayant pour titre *Emile* ; et comme sur l'avis que nous en avons reçu de notre Conseil académique, nous avons trouvé bon de déffendre entièrement ce livre dans nos pays ; c'est pourquoi, nous avons trouvé bon de vous ordonner par les présentes, de faire savoir à un chacun pour sa conduite, en la manière accoutumée et comme cela se pratique en pareil cas, que tant la vente que l'achat de ce livre soit, une fois pour toutes, entièrement déffendus à un chacun, sous la peine irrémissible de cinquante écus blancs ; vous ordonnant, en même tems, à l'égard des contrevenans, après leur avoir confisqué ce livre et tous les exemplaires qui pourroient s'en trouver, de leur faire payer la ditte amande qui doit être partagée suivant coutume. Dieu avec vous. Donné ce 20^e juillet 1762².

Nous avons encore vu ailleurs la saisie de la *Lettre à Mr. le comte de Vergennes*, en 1777, dans le magasin de la Société littéraire et typographique d'Yverdon³. Mais ce fut surtout à la fin du siècle, lorsque le vent de la révolte se mit à souffler, que LL. EE. redoublèrent d'attention et de sévérité, en multipliant les défenses. En août 1792, le bailli de Lausanne informe les cominis des postes que

¹ A. C. B., extrait du répertoire général des livres des mandats et ordonnances I, p. 166 et 167, du 17 mai 1740 : * Buchdrucker, Buchführer und Buchhändler zu Losanen : wie verbotene Bücher halb in Pflicht nehmen und allda ad hoc censores zu bestellen * : adressé au bailli de Lausanne (Mandatenbuch 16, fol. 111). * Buchdrucker, Buchführer, Buchhändler wie deren Läden und Catalogi, auch an dem Orthen von Zeit zu Zeit zu visitieren, das Anstüssige zu interdicieren und zu fernerer Verfügung anzuzeigen * (Mandatenbuch 16, fol. 112) : adressé aux baillis de Vevey, de Morges, d'Yverdon, de Thoun, de Berthoud et de quatre villes en Argovie ; il ne s'agit pas, dans ce cas, de censeurs établis mais de gens chargés d'une surveillance occasionnelle.

² A. C. V., Ba 30^a, p. 829, mandat du 20 juillet 1762.

³ Voir p. 303.

L.L. EE. ont interdit, sur leurs terres, la distribution de tous les papiers, journaux et gazettes « et relations quelconques », imprimés et publiés en France; chaque commis devra s'en emparer et les remettre au bailli¹. En 1793, ordre est donné au même bailli de s'informer qui a imprimé à Lausanne une brochure contre le gouvernement de Venise². En janvier 1794, ordre au même d'interdire les *Lettres de Jean-Jacques Cart à Bernard de Muralt*, « néanmoins en évitant tout appareil »³. Etc.

Notons encore que la censure des journaux et feuilles d'avis était exercée par le bailli résidant; nous avons vu plus haut l'exemple de la *Feuille d'avis d'Yverdon*⁴.

La révolution de 1798 allait donner à chacun le droit théorique de faire imprimer et de publier ses idées. Mais, dès novembre 1798, le Directoire helvétique apportait des restrictions à cette liberté et, en juin 1803, le Petit Conseil, dans un arrêté du 8, ordonnait que tous les ouvrages et brochures imprimés dans le canton fussent soumis à une censure préalable; le professeur Develey⁵ de Lausanne fut chargé de cette surveillance qu'il remit, quelques années plus tard, au juge d'appel Clavel. Dès 1817, la censure fut attribuée aux juges de paix qui assumèrent cette charge durant une quinzaine d'années⁶. Quant aux feuilles publiques, elles étaient soumises à un contrôle particulier⁷.

2. Les privilèges

Le mot *privilège* peut s'entendre de deux façons : a) permission accordée à une ville ou à un particulier d'établir une imprimerie

¹ A. L. V., Ba 16^U, fol. 63 verso et ss., du 24 août 1792.

² A. L. V., Ba 16^U, fol. 106, du 24 octobre 1793.

³ A. L. V., Ba 16^U, fol. 127 verso et ss., du 27 janvier 1794.

⁴ Voir p. 364.

⁵ *Emmanuel Develey*, 1764-1839, d'une famille bourgeoise d'Yverdon. Professeur de physique et de mathématiques à l'Académie de Lausanne de 1798 à 1833, recteur de 1819 à 1820. Auteurs de divers ouvrages, tels *l'Arithmétique d'Émile*, le *Traité de mathématiques et de pédagogie* et les *Observations sur le langage du Pays de Vaud (DUBS)*. Il épousa l'une des filles de Félice, Jeanne-Élisabeth (1764-1838) (MACCAUZEY, *op. cit.*, p. 142).

⁶ H. PÉROCHON, *op. cit.*, p. 143-145.

⁷ Voir p. 336.

ou *b*) protection accordée à un certain genre d'ouvrages ou à une publication déterminée (almanachs, livres d'école, etc.).

a) Comme la censure, les privilèges ont existé dès les premiers temps du régime bernois. En 1557, Jean Rivery doit obtenir l'autorisation de LL. EE. de s'installer à Lausanne¹. En 1617, la ville d'Yverdon demande à son tour la permission d'avoir une imprimerie². Plus tard, en 1744, Paul-Abraham Chenebié de Vevey fait à Berne une semblable requête. Il semble qu'à cette époque le pouvoir soit devenu plus conciliant ; il sentait probablement que l'établissement d'imprimeries dans le pays était pour lui, indirectement, une source de profit ; « l'imprimerie étant un article avantageux, il convient d'en favoriser les établissemens autant que possible ». Aussi, en repoussant la demande de Chenebié,

il est à présumer qu'il fourniroit sa boutique de librairie de livres imprimés à Genève, plutôt que de ceux imprimés à Lausanne, ce qui tourneroit au préjudice du país pour la sortie de l'argent³.

b) La concurrence était un obstacle au commerce des livres et il était avantageux, pour les imprimeurs comme pour les libraires, de jouir de privilèges qui leur assuraient, dans les limites des terres bernoises, la vente exclusive de certains ouvrages. Dans ce but, dit le règlement de 1745, « ceux ou celui qui voudra imprimer pour la première fois tel ou tel livre, pourra s'adresser au Souverain, pour lui représenter respectueusement les raisons qu'il a d'être préféré à d'autres pour l'impression de ce livre et obtenir quelque privilège exclusif ou autres ».

Il y a, semble-t-il, à l'égard des privilèges, une différence entre le début du XVII^e et la fin du XVIII^e siècle. Au XVIII^e, les journaux et les livres d'école ou de piété étaient au bénéfice d'une protection de l'Etat, protection qui fut accordée surtout, dans la seconde moitié du siècle, aux seuls journaux et gazettes. (En effet, avec le temps,

¹ Voir p. 354.

² Voir p. 33.

³ A. C. V., *Bdd* 51^a, p. 129, du 30 juin 1744, Voir aussi, A. C. V., *Bb* 25¹⁸, p. 514 : Chenebié obtient l'autorisation d'établir une imprimerie, le 14 décembre 1744.

LL. EE. accordèrent de moins en moins, ou ne renouvelèrent plus, les privilèges de ce genre de livres. Par exemple, en juin 1764, les imprimeurs Zimmerli, Chapuis, Tarin et Chenebié demandant un privilège exclusif pour l'impression de divers ouvrages de piété (livres de prières, psautiers et Nouveau Testament), on le leur refuse, jugeant préférable d'en laisser l'impression et le débit libres¹. Quant aux autres genres d'ouvrages, ordinairement, ils ne bénéficiaient pas de privilèges, mais s'imprimaient et se vendaient librement². Or, ce n'était pas le cas pour ces mêmes ouvrages au début du XVII^e siècle ; en 1617, le privilège accordé à la ville d'Yverdon l'est pour « toutes sortes de bons livres tant classiques, historiens qu'en toutes autres facultés et langues », ouvrages qui ne jouissaient plus d'une protection spéciale au siècle suivant.

(Les papetiers du pays bénéficiaient également de privilèges. Le privilège de mai 1617 nous apprend qu'il est interdit de vendre des chiffons aux marchands étrangers, tant que les papetiers du pays ne les refusent pas ; ordre qui nous est confirmé par un mandat souverain de 1620 : les propriétaires des « battoirs à papier » de Clarens, de Saint-Sulpice et de La Mothe s'étant plaints « des abus de ceux qui ramassent dans le pays les draps et pattes propres à faire papier, et de manquer par là même de telles pattes pour les roues et virement à eux concédés », LL. EE. ordonnent que les ramasseurs de chiffons soient contraints de les leur vendre à un prix honnête, avec défense de les exporter³. Durant tout le XVII^e siècle, la papeterie de La Mothe aura une concession (accordée le 14 juillet 1614, renouvelée le 3 juillet 1640 et le 2 avril 1699) qui lui donne le monopole de l'achat des chiffons dans les trois bailliages de Payerne, de Moudon et d'Yverdon⁴.)

¹ A. C. V., *BdH* 51^s, p. 219, du 15 juin 1764.

² Il en va ainsi ordinairement, mais on rencontre quelques exceptions. Par exemple Grasset obtient, le 17 mai 1770, un privilège pour deux ouvrages du Dr Tissot, *De la santé des gens de lettres* et *l'Essai sur les maladies des gens du monde* : ce privilège est accordé pour une durée de dix ans, à la condition de remettre un exemplaire des deux livres aux bibliothèques de Berne et de Lausanne (Avis en fin de volume de *l'Essai sur les maladies des gens du monde*, seconde édition angl., à Lausanne, chez François Grasset et comp., 1770).

³ A. C. V., *Ba* 39, mandat souverain (imprimé) du 12 décembre 1620. Voir aussi : A. C. V., *Ba* 33², fol. 82 verso et ss., du 29 septembre 1627.

⁴ A. C. V., *Ba* 33⁶, p. 12 et ss.

Les privilèges étaient accordés moyennant finance, pour une durée déterminée, au bout de laquelle le bénéficiaire pouvait en demander le renouvellement. Cette durée était généralement de dix ans ; ainsi, en mars 1745, LL. EE. donnent à Zimmerli de Lausanne un privilège de dix ans pour divers livres d'usage, à la seule condition de ne pas les vendre, en gros ou au détail, au-dessus des prix fixés¹. La *Feuille d'avis d'Yverdon* est également au bénéfice d'un privilège de dix ans, renouvelable². Il arrive parfois que ces privilèges comprennent une période plus longue ; par exemple, en août 1752, François Rusillon et Cie d'Yverdon, se proposant d'installer dans cette ville « une fabrique de cartes à jouer », demandent et obtiennent un privilège de douze ans³. En octobre 1744, Geneber, imprimeur de l'Université de Halle, reçoit un privilège de quinze ans.

Les privilèges pouvaient être accordés à des imprimeurs ou libraires étrangers au pays. En 1744, par exemple, Zimmerli et Chapuis de Lausanne, convoqués devant l'Académie, apprennent que LL. EE. ont accordé un privilège de douze ans à Jean Thomann de Bâle pour un livre de cantiques et un autre de quinze ans au sieur Gebener de Halle pour une *Histoire universelle* ; défense est faite « à tout libraire et imprimeur du pays de n'imprimer aucun des livres susdits pendant le terme susmentionné, sous peine de confiscation »⁴.

Ainsi, chose curieuse, l'Etat avantagait des étrangers au détriment de ses propres sujets. La protection souveraine n'évitait d'ailleurs pas tout conflit entre imprimeurs ou libraires ; nous en avons vu deux exemples : la querelle Bondeli-Zimmerli et le litige *Feuille d'avis d'Yverdon-Feuille d'avis de Lausanne*⁵. On contrefaisait souvent des ouvrages imprimés dans le pays-même et munis de privilèges, sans se soucier des droits du premier éditeur. Outre les privilèges, selon le règlement de 1745, les imprimeurs et libraires convenaient d'arrangements particuliers qui leur évitaient de se causer un tort mutuel :

¹ A. C. V., *Bdd* 51^b, p. 239 et 240. A. Y., RC n° 67, p. 84, du 24 juillet 1745. Privilège accordé le 8 mars 1745.

² Voir p. 344 et 346.

³ A. C. V., *Ba* 33^u, p. 375 et ss., du 23 août 1752.

⁴ A. C. V., *Bdd* 51^b, p. 172, octobre 1744. Voir aussi *id.*, p. 253, du 14 décembre 1747, autre privilège accordé à un imprimeur étranger au pays.

⁵ Voir p. 76-78 et 341-343.

FEUILLE
D'YVERDON,

N.º XIII.



D'AVIS

du Samedi 31 Mars 1787.

PAR PERMISSION REQUISE,
DE LEURS

ET SOUS L'APPROBATION
EXCELLENCE.

V E N T E S.

1. Les Dames Tallichet & Arlaud seront en foire, bien assorties en Indiennes; mouffelines; cotonnes; taffetas; satins; étoffes de soie, de très-bon goût; dites en laine, pour robe; belle soie; item, un bel assortiment d'indienne des Indes & des nanquins, à très-bon compte.

2. Le Sieur François Rigal, résidant à Neuchâtel, se trouvera en foire, dans la boutique de la maison des Dames Daxat, sur la Place, avec un assortiment de confitures; fruits secs nouveaux; oranges; citrons; capres; anchois; tablettes agréables; pâte de Gènes, soit fidel, bengal, macaroni, & autres; riz & rislon; orge d'Ulm; pruneaux d'Allemagne; moutarde de Dijon, en pot & en poudre; sirop de capilaire; eaux de senteur; savonnettes; essences; pomnade fine, de différente odeur; pâte pour les mains; poudre à poudrer; amidon fine; savon blanc; dit maibré; épiceries; différens sucres; café Martinique, dit véritable de Java & du Cayant; thé; chocolat; drogues; cartes fines fabriqués à Neuchâtel; le tout à un prix raisonnable.

3. Les Sieux Bettin & Colozi seront en foire, dans la boutique de la maison de Madame Favre, sur la Place, très-bien assortis en épicerie de toute espece; fruits de Provence; confitures; diablians de diverses especes; très-beau sucre; café; poudre à poudier; amidon superfine; & plusieurs autres articles de leur commerce; le tout à juste prix.

4. Les Sieux Nicolet freres, de Fribourg, seront en foire dans la boutique de la maison des Dames Dozat, sur la Place, bien assortis en toutes sortes d'étoffes en soie, pour robe; satins, drap de soie & serge de Rome, pour colottes; velours satiné & peluché, du dernier goût, pour gilet; vestes & gilets de satin brodé; bas de soie en tout genre; mouchoirs de poche des Indes & de Silésie; mouffelines; batistes; toiles de coton & d'Amand; piqués & indiennes de nouveau goût. Ils feront leurs efforts pour mériter la confiance du Public.

5. Le Sieur Benz, gantier, sera en foire avec un très-bel assortiment de gants; & quelques rebots, comme gants glacés, drapés, fourrés; gants à laver; lacets de peau; fils blancs à coudre, & autres articles; le tout en gros & en détail à juste prix. Sa boutique sera dans la maison de M. le Conseiller Bertrand, rue du Lac.

6. Le Sieur Henri Petitpierre sera en foire, avec un joli assortiment de chapeaux à la mode; guingans de Silésie; indiennes des Indes; jolis Amands pour déshabillés; mouffelines des Indes; guinées pour rideaux; jolies dentelles & blanches, & autres articles; le tout à juste prix. Sa boutique sera chez M. Monneron, sur la Place.

7. Le Sieur Jean-Louis Gailly, de Lausanne, sera en foire, dans la boutique de M. le Banquet Corevon, bien assorti en mouffeline des Indes, unie & brodée; dite de

L'imprimeur ou libraire, qui le premier annoncera un livre sous tel ou tel titre, par tel ou tel auteur, à mettre sous la presse, ne pourra être contrecarré dans son dessein par un autre; bien entendu que cette annonce ou publication sera suivie de l'effet et mise en exécution dans le terme de six mois, à compter dès l'annonce ou publication, lequel écoulé et l'annonce n'ayant pas été effectuée, un autre pourra former la même entreprise sans que le premier puisse s'y opposer.

3. Les transports et les ports

En 1675, Bêat Fischer¹ affermaient les postes de Berne, créent dans le pays des bureaux nouveaux et établissent un réseau de relations étendues avec l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Autriche. Dès cette époque, la régale des postes appartient à la famille Fischer qui la conserva jusqu'en 1832; pour toutes les questions de transport, c'était à elle qu'il fallait s'adresser². Il y avait chez nous, au XVIII^e siècle, trois moyens de transport: a) *le coche ou messageries* pour les paquets lourds, b) *le courrier* pour les dépêches et les objets légers, plus rapide que le premier, et c) *la chaise de poste* réservée aux voyageurs, qui se chargeait aussi des paquets, mais pour une somme plus élevée que le coche. Selon Félice, par le coche, on ne payait que 2 batz pour une « livre pesante », d'une extrémité de la Suisse à l'autre, soit le poids de quatre à six brochures; aussi estime-t-il « que le coche vaut bien mieux que la poste »³. Outre la ferme Fischer, il existait des messagers régionaux et, dans notre contrée,

¹ Bêat Fischer, 1641-1698, d'une famille patricienne de Berne. Fondateur des postes bernoises, trésorier des pays allemands, membre du Grand Conseil, bailli de Wangen, etc. Il ne fonda pas seulement la régale des postes de la République de Berne, qu'il afferma en 1675 pour vingt-cinq ans, mais introduisit les postes et fonda un service postal régulier dans tout le territoire de la Confédération; il fit construire à ses frais des maisons de postes à Berne, Genève, Neuchâtel et Lucerne, établit des relations avec tous les pays voisins, conclut des conventions pour l'échange des malles postales et institua des services sur les routes du Splügen, du Saint-Bernard, du Simplon et du Saint-Gothard (DUBS).

² M. HENNINGER, « Le service postal dans le Pays de Vaud sous la domination bernoise », p. 90-92.

³ B. V. B., lettre de F à STN du 4 septembre 1771.

les bateliers d'Yverdon, de Neuchâtel ou de Nidau assuraient le transport jusqu'à Soleure¹.

Les livres imprimés à Yverdon, une fois emballés, étaient remis à l'un des commissionnaires de la ville, Christin², Décoppet³, Haldimand⁴ ou Paccotton⁵. Ils se chargeaient de l'expédition par terre ou par eau, en utilisant les postes Fischer ou le service des bateliers. Les ballots de livres étaient accompagnés d'une lettre de voiture ; les voituriers et les bateliers étaient responsables des dégâts possibles durant le temps que ces paquets étaient entre leurs mains⁶. Ces paquets étaient envoyés aux commissionnaires d'autres villes et, d'étape en étape, parvenaient à leurs destinataires.

Les livres d'Yverdon à destination du nord de la France, de la Hollande, de l'Allemagne et de la Bohême prenaient ordinairement la route de Bâle ; dans cette ville, le commissionnaire habituel de Félice, Jean-Rodolphe Preiswerk⁷, les expédiait plus loin : à La Haye

¹ Voir A. Y., reg. de la Compagnie des bateliers de la ville d'Yverdon. B. V. N., corresp. F-STN, Lex-STN, etc.

² Par exemple, B. V. N., lettres de STN à Christin des 23 janvier et 10 août 1771, etc.

³ Par exemple, B. V. N., lettres de STN à Décoppet des 22 juin 1773, 2 juillet et 15 octobre 1777, etc.

⁴ Par exemple, B. V. N., lettres de STN à Haldimand des 25 février 1778, 19 décembre 1778, etc.

⁵ Par exemple, B. V. N., lettres de STN à Paccotton des 8 octobre 1771, 9 juillet 1773, etc.

⁶ B. V. N., lettre de STN à Décoppet du 2 juillet 1777. « Nous avons reçu par le batelier Cousin et accompagnés de votre lettre de voiture 2 ballots *Libri...* l'un et l'autre avec l'extérieur endommagés par la pluie, ce qui nous a engagés de requérir la présence de deux personnes dignes de foi pour en faire l'ouverture, et avons trouvé qu'en effet il y a considérablement de gâté, en sorte que nous avons refusé la décharge au batelier dont la négligence est seule cause de l'accident, et avons fait étendre tout ce qui s'est trouvé de mouillé. On ne pourra évaluer le dommage que lorsque tout sera séché, mais bien certainement surpassera-t-il le prix de voiture, il seroit donc à propos, Monsieur, de retenir au batelier, non seulement ce que vous devez lui payer pour ces deux ballots, mais encore la voiture de tout ce que vous pouvez lui avoir chargé... Au reste, nous prendrons toutes les précautions pour diminuer le mal, et pensons que d'ici au courrier prochain, nous pourrons vous dire au juste en quelle valeur il consiste. »

⁷ Jean-Rodolphe, puis Luc Preiswerk. B. V. N., lettres de F à STN des 22 novembre 1769 et 3 mai 1777, de STN à F du 29 novembre 1769, et de Gerle à STN du 26 août 1780.

par Nimègue ¹, à Prague par Schaffhouse ², à Nancy, à Strasbourg, à Paris, etc. ³.

Un autre commissionnaire, Haberstock ⁴ à Morat, acheminait ces livres vers Berne, la Suisse orientale, le sud de l'Allemagne, l'Autriche et la Pologne.

Les ballots pour le sud s'arrêtaient d'abord à Morges ou à Ouchy pour prendre, de là, deux directions : celle du Valais et de l'Italie (par eau jusqu'à Villeneuve) et celle de Genève, du midi de la France, de l'Espagne et du Portugal) (par eau jusqu'à Marseille). A Genève, les frères Garnier étaient commissionnaires de Félice ⁵.

Entre Neuchâtel et Yverdon, on utilisait d'habitude le service des bateliers, moyen de transport fort économique et plus sûr. Tantôt les imprimeurs chargeaient les commissionnaires de remettre leurs envois aux bateliers, tantôt ils le faisaient eux-mêmes sans intermédiaires. La correspondance entre la Typographique et les imprimeurs d'Yverdon mentionne à maintes reprises ce mode de transport : Félice vient de remettre au batelier un ballot pour Neuchâtel, la Typographique va lui envoyer des livres par la prochaine barque, etc. Il en est de même pour Lex et Hellen ⁶. La voie de terre entre ces deux villes était moins souvent employée ⁷. Parfois un particulier voulait bien se charger d'un paquet de livres pour le remettre à l'un ou l'autre des correspondants ⁸. Il arrivait que Félice apportât lui-même des livres à la Typographique ⁹. Lorsqu'il s'agissait d'un seul exemplaire d'un ouvrage que l'on souhaitait avoir rapidement, le messager s'en chargeait ¹.

¹ B. V. N., lettre de Gosse et Pinet à STN du 4 mai 1770.

² B. V. N., lettres de Gerle à STN des 20 novembre 1779 et 21 avril 1781.

³ Voir p. 153 et 154.

⁴ B. V. N., lettres de F à STN du 22 novembre 1769 et de STN à F du 20 novembre 1769, etc.

⁵ A. C. V., not. Yverdon n° 12, reg. d'actes notariaux n° 4, p. 283, procuration du 10 avril 1785.

⁶ B. V. N., lettres de STN à F du 16 décembre 1769, de F à STN du 20 mars 1776, de Lex à STN du 6 juin 1776, et de Hellen à STN du 19 juin 1779.

⁷ B. V. N., lettres de F à STN des 18 mai 1782 et 31 juillet 1784.

⁸ B. V. N., lettre de F à STN du 16 janvier 1773. Par le coitoure de M. Bourgeois des Clés.

⁹ Voir p. 134.

Le paiement du port était effectué de façons diverses : a) par l'expéditeur qui réglait au départ de l'envoi la totalité des frais de voyage, b) par le destinataire qui s'en chargeait à l'arrivée et c) par l'un et l'autre, qui partageaient la dépense. Par exemple, lorsque Félice faisait une expédition à Wirchaux de Hambourg, il réglait le port d'Yverdon à Nuremberg et Wirchaux de Nuremberg à Hambourg². En 1771, comme la Typographique et Félice se proposaient d'éditer en commun une contrefaçon du *Journal encyclopédique*³, ils prirent des dispositions pour en assurer l'écoulement en Allemagne : les postes Fischer l'auraient transporté jusqu'à Brugg et les postes impériales de Brugg à Schaffhouse ; les éditeurs en auraient payé le port du lieu de départ à cette dernière ville (le port étant compris dans le prix de souscription) ; les libraires correspondants se seraient alors arrangés de faire venir ce périodique de Schaffhouse à la ville où ils résidaient, comme ils l'entendaient et au mieux. « alléchés par le bon parti que nous leur faisons »⁴. L'*Estratto* arrivait à Milan franc de port (les frais étaient réglés jusqu'à cette ville par Félice et compris dans le prix d'abonnement) ; de Milan aux autres villes d'Italie, il y avait un supplément qui était payé par les abonnés⁵. Pour d'autres ouvrages, c'étaient les distributeurs (libraires et directeurs des postes) qui se chargeaient de ce supplément⁶. Enfin, autre possibilité, tous les frais étaient compris dans le prix de l'abonnement ; tel était le cas du *Tableau raisonné* (dont le prix de souscription était plus ou moins élevé suivant l'éloignement du destinataire)⁷.

¹ B. V. N., lettre de F à STN du 22 novembre 1769.

² B. V. N., lettre de F à STN du 1^{er} août 1778.

³ Voir p. 136.

⁴ B. V. N., lettre de STN à F du 18 septembre 1771. Le port étant variable suivant les postes auxquelles on s'adressait, il était difficile de faire un prix fixe d'abonnement pour les périodiques. Cette difficulté exigeait, chaque fois, des arrangements préalables. Il fallait écrire, dans ce but, aux Fischer pour la Suisse, à Schaffhouse pour l'Allemagne, à Paris pour la France, à Milan pour l'Italie, etc. (B. V. N., lettres de STN à F des 31 août 1771 et 18 septembre 1771, de F à STN du 21 septembre 1771, etc.).

⁵ *E*, 1762, t. III, p. 6. «... non compris le port qui sera honnêtement reparté aux associés [= les abonnés] par nos correspondans.»

⁶ B. V. N., lettre de F à STN du 21 septembre 1771.

Outre les frais de transport, il convient de mentionner encore l'impôt perçu sur les livres étrangers, en France notamment². On voit Félice, en 1774, fort mécontent du nouvel impôt introduit à l'époque dans ce pays :

Je ne comprends rien à la politique française, écrit-il à Nenchâtel : je pense trop grossièrement pour démêler leur finesse dans les impôts que le gouvernement vient de mettre sur le papier et les livres. Le premier ruine entièrement le commerce intérieur, et le second l'extérieur ; et il est très sûr que les imprimeries étrangères n'y gagneront rien. Je ne comprends pas non plus, comment les libraires eux-mêmes, ont pu être assez aveugles pour demander eux-mêmes l'impôt sur les livres étrangers, vu que sans cet impôt, ils auroient pu faire imprimer pour leur compte hors du Royaume, et en faire entrer aisément les impressions, sans payer l'impôt du papier ; et que d'ailleurs, si le commerce intérieur étoit ruiné, ils auroient pu s'en dédommager en partie par le commerce extérieur étant libre. Encore une fois, je ne comprends rien dans cette politique ; car les principes de cette science qu'on m'a appris, demanderoient de tout autres démarches. Je préfère attribuer mon incompréhensibilité à mon ignorance, plutôt que de croire que les ministres de France ne sachent pas gouverner³.

¹ *TR*, mars 1779, Actes au début du volume.

² B. V. N., lettre de STN à F du 28 septembre 1774.

³ B. V. N., lettre de F à STN du 12 octobre 1774.

CATALOGUE

Toutes les fois que la chose a été possible, pour chacune des imprimeries envisagées, je me suis efforcé de faire l'historique de ses productions. Le catalogue qui va suivre sert de *complément* à cet historique ; comme il donne une simple liste récapitulative des ouvrages imprimés ou édités à Yverdon, il ne sera utilisé qu'en recourant au contexte.

Les noms des auteurs — qui ne figurent pas toujours dans les livres en question ou qui y sont mentionnés d'une manière insuffisante — ont été, pour la plupart, recherchés et rétablis dans leur intégrité. Les noms de lieux et d'imprimeurs sont reproduits dans ce catalogue tels qu'ils se trouvent dans les pages de titre, ou introduits selon des documents dignes de foi. La rote de l'exemplaire consulté suit, entre parenthèses, l'adresse bibliographique. L'ornementation de la page de titre est évoquée brièvement ; l'existence de fleurons typographiques est mentionnée sans commentaire : il en va de même pour les vignettes ; toutefois, lorsque l'ouvrage ne comprend qu'un volume, la vignette centrale fait l'objet d'une description. Quant aux gravures contenues dans quelques ouvrages, on donne leur nombre et leurs signatures. Enfin, un groupe de références, placé à la suite de chaque titre, aide à légitimer son exactitude.

Plusieurs rubriques sont incomplètes : il s'agit, généralement, d'éditions yverdonnoises prouvées, mais que je n'ai pas eu la bonne fortune d'avoir sous les yeux. Les titres dont l'origine yverdonnoise est possible mais incertaine ont été écartés de ce catalogue. Comme tel, j'espère qu'il aura tout de même son utilité.

CATALOGUE
DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ
HELVÉTIALE CALDORESQUE

1. BAUHIN, Jean et CHERLER, Jean-Henri.
Joh. Bauhini... et Joh. Hen. Cherleri... *Historiae plantarum generalis novae et absolutiss., quinquaginta annis elaboratae, jam prelo commissae prodromus...*
Ebroduni, ex typographia Societatis caldorianae, 1619, in-4, 124 p. (*Univ. Bibl. Basel Bot. 4846*).
Arbre ruisselant d'eau planté dans un récipient.
A. Y., caisse de la manufacture, Inventaire de 1623, p. 51.

2. *Dictionnaire* (le grand) françois-latin, augmenté en ceste édition, outre infinies diction françoises... des mots latins oubliés es impressions précédentes... d'un abrégé de la prononciation et grammaire françoise. Recueilli des observations de plusieurs hommes doctes : entre autres de M. Nicod... et de nouveau revu et augmenté par M. P. de Brosses...
A Yverdon, de l'imprimerie de la Société helv. caldoresque, 1621, in-8, pièces liminaires + 1620 p. (*B. Y. 1048*).
Tête dans un médaillon.
A. Y., caisse de la manufacture, Inventaire de 1623, p. 49 et 51.

3. DURET, Claude.
Thrésor de l'histoire des langues de cest univers, contenant les origines, beauté, perfections, décadences, mutations, changemens, conversions et ruines des langues hébraïque, chananéenne...
Seconde édition.
A Yverdon, de l'imprimerie de la Société helvétique caldoresque, 1619, in-4, pièces liminaires + 1030 p., pl. (*B. Y. 1179*).

Groupe d'arbres chargés de fruits.

Plusieurs planches gravées sur bois, représentant des signes et caractères divers.

A. Y., caisse de la manufacture, Inventaire de 1623, p. 58.

4. *Epitheta textoris.*

Yverdon, impr. de la Soc. helv. cult., (avant octobre 1823), in-8.

A. Y., caisse de la manufacture, Inventaire de 1623, p. 51.

5. **ESPAULE, Jean.**

Lexicon graeco-latinum, seu Epitome thesauri graecae linguae ab Henrico Stephano constructi, quae hactenus sub nomine Job. Scapulae prodit : Lexicon sane ultra praecedentes editiones... Ebroduni, ex typis Societatis helv. caldorianae, 1623. in-4, sign. q-qq, A-Z. AA-ZZ. AAa-ZZz, AA-aa, am. ag. (B.C.V. AA 15).

Arbre ruisselant d'eau planté dans un récipient.

A. Y., caisse de la manufacture, Inventaire de 1623, p. 57 et 50.

6. **ESTIENNE.**

Discours consolatoires pour tous les malcontents : c'est-à-dire. Plusieurs beaux moyens propres pour rendre une personne chrestienne contente. parmi les plus grandes adversitéz de ce monde calamiteux...

A Yverdon, par la Société helvétique caldorene, 1624, in-8, pièces liminaires + 160 p. (B. F. L. TP 675 A).

Petit fleuron.

7. **ESTIENNE, Charles.**

Dictionarium historicum, geographicum, poeticum...

Ebroduni, ex typis Societatis helv. caldorianae, 1621, in-4. 2020 p. (pagination fautive de 1999 à 2020. (B. F. L. Hist. 2173).

Arbre musselant d'eau planté dans un récipient.

A. Y., caisse de la manufacture, inventaire de 1623, p. 48 et 50.

8. *Historiae romanae scriptores latini veteres qui extant omnes, regum, consulum, Caesarum res gestas ab Urbe condita continentes...* T. I-II.

Ebroduni, typis et sumptibus Societatis helv. caldorianae, 1621, in-4, 2 vol. (B. Y. 6786).

Globe entouré de deux serpents et surmonté d'une Renommée embouchant la trompette, le tout entouré d'une couronne portant une devise latine. Le titre du t. II diffère un peu : « *Historiae romanae latinorum veterum...* »

A. Y., caisse de la manufacture, inventaire de 1623, p. 48 et 50.

9. *Manuel de piété et liet de douleurs.*

Yverdon, impr. de la Soc. helv. cald., (avant octobre 1623).

AY, caisse de la manufacture, inventaire de 1623, p. 51.

10. MONTL'HÉRY, E[tienne] de.

De la trompette du ciel : c'est-à-dire, Du comète effrayable qui, l'an de Christ 1618, est apparu, et diligemment observé par... Yverdon, de l'imprimerie de la Société helvétique caldoriesque, 1619, in-8, pièces liminaires + 93 p., dépl. (*Stadtbibliothek Zürich GAL TZ 712*).

Figures astronomiques.

Un dépl. gravé sur bois, à l'intérieur du volume, non signé, représentant aussi des figures astronomiques.

Voir la dédicace de l'auteur au bourgmestre et au conseil de Lausanne.

11. MOREL, Guillaume.

Thesaurus vocum omnium latinarum, ordine alphabetico digestarum, quibus graecae et gallicae respondent...

Ebroduni, ex typis caldorianae Societatis. 1621, in-4, pièces
Fminaires + 1171 p. (B. Y. 5384).

Arbre ruisselant d'eau planté dans un récipient.

A. Y., caisse de la manufacture, Inventaire de 1623, p. 47 et 48.

12. PINDARE.

Pindari Olympia, Pythia, Nemea, Isthmia. Caeterorum octo
Lyricorum carmina, Alcaei, Sapphus... Editio VI graecolatina
H. Stepha. recognitione...

Ebroduni, ex Societatis helvet. cald., 1624, in-12, 684 p. (B. Y.
5575).

Petit fleuron.

13. XÉNOPHON.

Les œuvres de Xénophon, docte philosophe et valeureux capi-
taine athénien, nouvellement traduites en françois, recueillies
toutes en un volume...

A Yverdon, de l'imprimerie de la Société helvétique caldresque,
1619, in-8, pièces liminaires + 1220 p. et 65 p. de l'index (n. p.).
(B. Y. 4007).

Tête dans un médaillon.

A. Y., caisse de la manufacture, Inventaire de 1623, p. 49.

CATALOGUE

DE L'IMPRIMERIE DE L'HISTORIA PLANTARUM

I. BACHIN, JEAN [et] CHERLER, JEAN-HENRI.

Historia plantarum universalis, nova et absolutissima cum con-
sensu et dissensu circa eas. Auctoribus Joh. Bauhino... Joh. Hen.
Cherlero... quam recensuit et auxit Dominicus Chabraeus... juris
vero publici fecit Franciscus Lud. a Graffenried. T. I-III.

Ebroduni, [impr. de l'Historia plantarum.] 1650-1651, in-fol.,
3 vol. (B. Y. 226).

T. I^{er} : le titre du frontispice, gravé, est entouré de médaillons contenant les portraits de divers savants ou écrivains : Théophraste, Plinr, Dioscoride, Fuchs, etc. Les autres, Baulin et Cherler, au bas du frontispice, respectivement à gauche et à droite, entr'ouvrent la tenture d'un portique donnant sur un jardin. Ce frontispice est surmonté d'une devise latine et de deux anges qui sonnent de la trompette ; comme ceux des I, II et III, il est signé *Conradt Meyer*.

T. II : le titre du frontispice, gravé, est encadré par deux colonnes de style corinthien, sur lesquelles sont placés un vase et un panier de fleurs. En haut, l'un sous l'autre, un soleil et un médaillon. En bas, une vue de Neuchâtel, deux hommes assises à gauche et à droite de l'image.

T. III : le titre du frontispice, gravé, est encadré par les écus des cantons suisses, réunis les uns aux autres par une chaîne que tiennent deux anges. Entre eux deux, la lune en son quartier, sur une devise latine. En bas, vue d'Yverdon, deux femmes assises à gauche et à droite de l'image.

2. [BISE, Antoine.]

Judaeorum excitabulum matutinum, quo fiunt certiores ortam esse auroram praesignis diei Domini, praestitutum ipsis tempus repetendae in saecula patriae Canaan... Gallicus authoris anagrammatisimus loco nominis esto: Habite en Sion [Antoine Bise]. Ebroduni, [impr. de l'*Historia plantarum*,] 1663, in-8. 160 p. (B. C. V. V 210).

Petit fleuron.

3. [BONNEFONS, Nicolas de.]

Les délices de la campagne, suite du « Jardinier françois », où est enseigné à préparer pour l'usage de la vie tout ce qui croist sur la terre et dans les eaux. Dédié aux dames mesnagères.

A Yverdun, [impr. de l'*Historia plantarum*,] 1662, in-8. 6 (n. p.) + 270 p. (B. C. V. AA 2193).

Petit fleuron.

4. BOYVE, Abraham.

La sainte chronologie de la vie du S. Jésus un Traicté expliquant et décidant toutes les difficultés que l'on peut proposer

sur les temps de la naissance de Jésus-Christ, de son séjour au monde et de sa mort... (La s[aincte] chronologie, seconde partie. Dans laquelle sont contenues diverses matières curieuses concernant le Christ manifesté en chair, avec la vie de ses Évangélistes et Apostres. Par D. C.) Part. I-II.

A Yverdon, [impr. de l'*Historia Plantarum*,] 1661, in-8, 2 part. en 1 vol. (B. Y. 6787).

Petit Heuron.

Au bas de la table des matières, en guise de cul-de-lampe, un bois, provenant de l'*Historia plantarum*, représentant une graine ou un fruit.

5. (Du Bosc, [Jacques].)

L'honneste femme. Dernière édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur. Part. I-III.

A Yverdon, [impr. de l'*Historia plantarum*,] 1649-1650, in-12, 3 part. en 1 vol. (B. Y. 4634).

Petit Heuron.

6. FARET, [Nicolas].

L'honneste homme ou L'art de plaire à la cour...

A Yverdon, [impr. de l'*Historia plantarum*,] 1649, in-12, pièces limitaires + 125 + 7 p. (u. p.). (B. C. V. S 213).

Dans l'exemplaire de la B. C. V., cet ouvrage est réuni au précédent sous le titre suivant : « L'eslite des instructions civiles et morales qui sont nécessaires pour rendre accomplies toutes sortes de personnes de l'un et de l'autre sexe... A Yverdon, 1650. »

7. TESTARD, Michel.

Le pieux Ezéchias, drame sacré, représenté par la jeunesse du collège de la ville d'Yverdon le ... de septembre 1660.

Yverdon, [impr. de l'*Historia plantarum*,] 1660, in-4, 68 p. (B. F. L. LL 2307).

Petit Heuron.

CATALOGUE
DE L'IMPRIMERIE DE JEAN GRENOT

1. *Catéchisme* (le petit) de Heidelberg. Accompagné d'une courte déduction des matières après chaque section, par David Faigaux, ministre du S. Evangile et diacre de l'Eglise d'Yverdon. [Yverdon,] imprimé chez J[ean] G[renot], B[ourgeois] de Neuchâtel, 1704. in-8, pièces liminaires + 225 p. (B. F. L. TP 370 A).

Armes de Neuchâtel, encadrées par deux lions, l'un tenant une bannière, l'autre un glaive.

2. TILLOTSON, [Jean].
L'excellence de la religion et l'extravagance de l'impiété démontrée ou Sermon sur ces paroles de Job, chap. XXVIII, v. 28. Traduit de l'Anglois... Par A[braham] Ruchat, M. D. S. E. A Yverdon, chez Jean Grenodt, imprimeur et marchand-libraire, et associés, 1704. in-8, pièces liminaires + 102 p. (B. F. L. TP 2715).

Petit fleuron.

CATALOGUE
DE L'IMPRIMERIE DE JEAN-JACQUES GENATH

1. [GRINSOZ] DE BIONNENS. [Théodore].
Apologie de Mr. de Bionens, contre un écrit intitulé : « Défense de la dissertation de Mr. Turretin sur les articles fondamentaux de la religion, etc. »
A Yverdon, chez Jean-Jacques Genath, l'an 1727, in-4. 55 p. (B. C. V. V 714).

Bouquet de fleurs.

-
2. [CRINSOZ DE BIONNENS, Théodore.]
 Essai sur l'Apocalypse, avec des éclaircissemens sur les prophéties de Daniel qui regardent les derniers tems.
 [Yverdon, J.-J. Genath,] 1729, in-4, VIII + 432 p. (B. Y. 2233).
 Pendeloques et feuillage.
-
3. CRINSOZ [DE BIONNENS], Théodore.
 Le livre de Job, traduit en françois sur l'original hébreu. Avec des notes littérales pour éclaircir le texte...
 A Botterdam, [Yverdon,] chez Abraham Acher, [J.-J. Genath,] 1729, in-4. pièces liminaires + 148 p. (B. C. V. AA 2688).
 Panier de fleurs et de fruits.
-
4. CRINSOZ [DE BIONNENS], Théodore.
 Le livre des Psaumes, traduit en françois sur l'original hébreu...
 A Yverdon, chez Jean-Jaques Genath, 1729, in-4, VIII + 230 p. (B. Y. 2233).
 Vase de fleurs.
-
5. C[CRINSOZ DE BIONNENS], T[héodore].
 Lettre de Mr. T. C. à un ami, ou Examen de quelques endroits de la dissertation de Monsieur Jean-Alphonse Turretin sur les articles fondamentaux de la religion.
 [Yverdon, J.-J. Genath, 1727,] in-4, 24 p. (B. F. L. TS 25 A).
 Sans fleuron.
-
6. *Information* pour le lieutenant ballival et châtelain Pilliehody d'Yverdon, contre Messieurs du Conseil du dit lieu.
 [Yverdon, J.-J. Genath,] (1732), in-4, 12 p. (A. Y., non classé).
 Sans page de titre. Première page surmontée d'un large bandeau au centre duquel est placée une Justice tenant le glaive et la balance. Le texte est introduit par une très belle lettrine (cavalier armé sur un cheval au galop).

7. Lutz, Samuel.

La maison de Dieu et la porte du ciel ouverte par le Fils de la maison, le Roy même du ciel... Sermon prononcé par Samuel Lucius.

Yverdon, Jean-Jaques Genath, 1726, in-8, pièces liminaires + 164 p. (B. F. L. TP 2715 ou B. Y. 7200).

Petit fleuron.

Voir l'épître de Lutz aux châtelain, bailliveret et Conseil d'Yverdon, du 24 juin 1726.

8. [PETITMAITRE, Samuel-Nicolas.]

Sermon sur ces paroles de saint Paul aux Rom., chap. III, v. 20 : Nulle chair ne sera justifiée devant Dieu par les œuvres de la Loy. [Yverdon, J.-J. Genath,] 1736. in-8, 30 p. (B. F. L. TP 556).

Sans fleuron.

9. PETITMAITRE, Samuel-Nicolas.]

Sermon sur la Réformation de l'Eglise de la Neuveville... Prononcé le vendredi 29 déc. MDCCXXX.

Yverdon, chez J.-J. Genath, in-8, 69 p. (B. F. L. TP 556).

Tête d'ange munie d'ailes avec pendeloques.

10. Procédure entre le Conseil douze et vingt-quatre de la ville d'Yverdon... et le sieur François-Louis Duthon...

Yverdon, imprimé chez Jean-Jaques Genath, 1727, in-4, 52 p. (A. Y., non classé).

Panier de fleurs.

11. Réponse du Conseil d'Yverdon au mémoire fourni par Monsieur le châtelain Pillichotly...

[Yverdon, J.-J. Genath,] 1733, in-4, 10 p. (A. Y., non classé).

Sans page de titre. Première page surmontée d'un large bandeau à motifs floraux, au centre duquel se trouve une armoirie : le texte est introduit par une initiale encadrée.

12. [ROGUIN.]

Histoire d'Ismène et de Corisante. Nouvelle suisse. [Suivie de la] Lettre à Madame D. *** sur les romans. Part. I-II.

A Amsterdam, [Yverdon, J.-J. Genath,] 1727, in-12, 2 part. en 1 vol. (B. C. V. M 1975).

Tête d'ange munie d'ailes avec pendeloques.

13. RUCHAT, Abraham.

Abrahami Ruchat... Oratio inauguralis de humaniorum litterarum usu in rebus theologicis...

Ebroduni Helvetiorum, typis Joh. Jacobi Genathi, 1725, in-4. 36 p. (B. C. V. Ne 8285).

Vase de fleurs.

14. [TREYTORRENS, François-Frédéric de.]

Elémens de géométrie.

Yverdon, chez Jean-Jaques Genath, l'an 1725, in-8. 142 p., dépl. (B. Y. 1210).

Vase de fleurs.

20 dépl. de figures géométriques, en fin de volume, non signés.

Il s'agit d'un in-8 formé de demi-feuilles, plices séparément et placées l'une à la suite de l'autre, avec des signatures distinctes, qui tombent aux mêmes pages que dans l'in-4 normal. (Il en est de même pour les numéros 15 et 16.)

15. [TREYTORRENS, François-Frédéric de.]

Elémens des mathématiques, où l'on explique les principales propriétés des grandeurs en général...

[Yverdon, J.-J. Genath,] l'an 1725, in-8, 165 p. (B. Y. 1210).

Cœur entouré de fleurs.

16. [TREYTORRENS, François-Frédéric de.]
 Traité de trigonométrie rectiligne.
 Yverdon, imprimé chez J.-J. Genath, 1725, in-8, 30 p., dépl.
 (B. Y. 1210).

Vase de fleurs.

2 dépl. de figures trigonométriques, en fin de volume, non signés.

17. V(IRIODET), [Jean].
 Dissertation sur les vapeurs qui nous arrivent. Par M... V...,
 médecin à Morge.
 Yverdon, chez J.-Jaques Guenath, 1726, in-8, 267 p. (B. Y. 3886).
 Bouquet de fleurs.

18. *Voyes* (les) et les œuvres de Dieu dans l'âme. Ou comment Dieu
 convainc, régénère, éclaire et sanctifie le pauvre pécheur, et
 finalement l'amène au salut... Avec une addition. Des préroga-
 tives et de la gloire des enfans de Dieu. Traduit de l'allemand
 en françois [par François Magny]. Part. I-II.
 A Yverdon, chez Jean-Jaques Genath, 1728, in-12, 2 part. en 1 vol.
 (B. Y. 7086).

Petits fleurons.

B. F. l., dossier Magny, n^{os} 39 bis et 50, lettres d'Esther Versel à Magny
 des 18 octobre 1727 et 4 janvier 1728.

DIVERS

1. *Placarts* pour le vin à boire par les battelliers, dès les trois ports
 du canal jusques à Yverdon.
 [Yverdon, J.-J. Genath, 1733.]

A. C. V., arch. du Plessis, comptes du canal d'Enteroches, années 1732-1733.

2. *Règlements* en cas d'incendie.
 [Yverdon, J.-J. Genath, 1730.]

A. Y., RC n^o 58, p. 338, du 28 janvier 1730.

CATALOGUE
DE L'IMPRIMERIE DE JEANNE-ESTHER BONDELI

1. *Almanach.*

Yverdon, J.-E. Bondeli, 1751-1754?, in-12.

A. C. V., *Bb* 25¹⁴, p. 231 (décembre 1753) et p. 227-230, du 4 janvier 1754.

2. *Biblia, Das ist : Die gantze Heilige Schrift, Alten und Neuen Testaments... Nach der Uebersetzung Herrn Johannis Piscatoris... Part. I-III.*

Bern, [Yverdon,] gedruckt und zu finden, bey Joh. Bondeli sel. Wittib, 1755, in-8, 3 part. en 1 vol. (*D^r K. Luthi, Berne*).

Armes de Berne surmontées d'une couronne tenue par deux anges.

A. C. V., *Bb* 25¹⁴, p. 233 (décembre 1753).

3. *Le Véritable Messenger Boiteux de Berne...*

Se vendent à Vevay chez P.-A. Chenebié, libraire, [et s'impriment à Yverdon chez J.-E. Bondeli,] 1752, 1753 et 1754, in-4. (*B. Y., non classé*).

Frontispice, surmonté de l'écu de Berne, représentant : au premier plan, le Messenger Boiteux et quatre autres personnages ; au centre, un groupe de cavaliers ; et, dans le fond, une forteresse au bord de la mer où se donne une bataille navale.

A. C. V., *Bb* 25¹⁴, p. 231 (décembre 1753) et p. 253-254, du 29 juillet 1751.
A. Y., RC n^o 69, p. 368, du 18 décembre 1751.

CATALOGUE
DE L'IMPRIMERIE DE FORTUNÉ-BARTHÉLEMY
DE FÉLICE

1. *Abrégé* historique et politique de l'Italie.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1781, in-12, 4 vol., front.

B. V. N., lettres de F à STN du 20 mars 1784, et de STN à F du 4 juin 1787.
TR, décembre 1782, p. 183-200. Catalogue Félice 1783 et 1787.

2. AGUESSEAU, [Henri-François,] le chancelier d'.

Lettres philosophiques, fragmens et réflexions sur Jésus-Christ...
T. I-III.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1785, in-12, 3 vol. (*B. Y. 32*).

Fleurons typ.

GB du 19 octobre 1785. Catalogue Félice 1787.

3. AGUESSEAU, [Henri-François,] le chancelier d'.

Méditations philosophiques sur l'origine de la justice, etc...
T. I-IV.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1780, in-12, 4 vol. (*B. C. V. A 884 et
Bibl. Bern S 232*).

Vignettes diverses.

Approb. du 8 avril 1780. *TR*, janvier 1782, p. 333.

4. AGUESSEAU, [Henri-François,] le chancelier d'.

Œuvres... T. I-XXIV.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1763-1771, in-12, 24 vol. (*B. Y. 33*).

Fleurons typ.

Approb. du 15 septembre 1769. B. Y., LB, p. 151. *III*, février et août 1763.
p. 222 et 228-229. *GB* du 18 mai 1768.

-
5. ANDRÉ, [Yves-Marie,] le Père.
 Traité de l'homme selon les différentes merveilles qui le composent... T. I-II.
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1766, in-8, 2 vol. (B. Y. 74).
 Fleurons typ.
 B. Y., LB, p. 142.
-
6. ANDRÉ, [Yves-Marie,] le Père.
 Œuvres mêlées... T. I-II.
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1768, in-8, 2 vol. (B. Y. 73).
 Fleurons typ.
 Approb. du 16 avril 1768. B. Y., LB, p. 142. Catalogue Félice 1776.
-
7. *Anecdotes* sur M. la comtesse Du Barri.
 Londres, [Yverdon, F.-B. de Félice,] 1776, in-12, 424 p. (B. Y. 78).
 Fleuron typ.
 B. V. N., lettre de F à STN du 26 juin 1776.
-
8. (ARDÈNE, [Jean-Paul de Rome,] le Père d'.)
 Année champêtre, qui traite de ce qu'il convient de faire chaque mois dans le potager. Edition corrigée et considérablement augmentée par un membre de la Société économique de Berne [Jean Bertrand]. T. I-III.
 A Lausanne, [Yverdon,] chez Antoine Chapuis, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, 3 vol. (B. C. V. AA 5271).
 Fleurons typ.
 Approb. du 6 décembre 1769. B. V. N., lettres d'EB à Osterwald des 17 janvier, 21 et 27 février 1770. Catalogue Félice 1776.
-
9. ARGENSON, [René-Louis de Voyer de Paulmy,] le marquis d'.
 Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France...

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1764, in-8, VIII + 244 p. (B. Y. 107).

Fleuron typ.

B. Y., I.B., p. 141. *JH*, février 1765, p. 175 et 176.

10. ARNAUD, [François-Thomas-Marie de Baculard] D^r.

Anne Bell, histoire angloise...

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, 71 p. (B. C. V. M 1861^a).

Bouquet de fleurs.

Approb. du 1^{er} mai 1770. Catalogue Félice 1776.

11. ARNAUD, [François-Thomas-Marie de Baculard] D^r.

Délassemens de l'homme sensible, ou Anecdotes diverses...

Part. I-XII.

Paris, [Yverdon, F.-B. de Félice,] 1783-1786, in-12, 6 vol. (B. Y. 119).

Moulin à eau, encadré par deux arbres ; à droite, un personnage, une gaule sur l'épaule.

B. V. N., lettres de STN à F des 10 janvier et 4 juin 1787. Catalogue Félice 1787.

12. ARNAUD, [François-Thomas-Marie de Baculard] D^r.

Euphémie, ou Le triomphe de la religion, drame...

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1768, in-8, XIV + 97 p. (B. Y. 118).

Bouquet de fleurs.

Approb. du 13 mai 1768. B. V. N., lettre d'EB à Ostervald du 21 février 1770. B. Y., I.B., p. 142.

13. ARNAUD, [François-Thomas-Marie de Baculard] D^r.

Mémoires d'Euphémie...

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1769, in-8, 220 p. (B. Y. 118).

Bouquet de fleurs.

Approb. du 6 janvier 1769. B. Y., I.B., p. 142. *JH*, février 1769, p. 215.

14. BALLENSERD, [Jacques].
 Dissertation sur l'éducation physique des enfans, depuis leur
 naissance jusqu'à l'âge de puberté...
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1763, in-8, pièces liminaires + 238 p.
 (B. Y. 162).
 Fleuron typ.
 B. Y., LB, p. 141. JH, février 1763, p. 221 et 222.
-
15. B(ANAU), J[ean]-B[aptiste].
 Moyens propres à combattre les fièvres putrides et malignes et à
 préserver de leur contagion...
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1779, in-12, XX + 96 p. (B. Y. 2636).
 Coquille et feuillage.
 Approb. du 4 avril 1779. B. Y., LB, p. 142. Catalogue Gosse 1781.
-
16. BARTHEZ DE MARMORIÈRES, [Guillaume] DE.
 Essai sur divers avantages que l'on pourroit retirer de la côte
 de Languedoc, relativement à la navigation et à l'agriculture...
 (De l'imprimerie d'Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1769,) in-4, 32 p., pl.
 (B. Y. 3064).
 Sans fleuron ni vignette.
 2 planches, la seconde signée *Chavin*.
-
17. [BASEILHAC, Jean, dit le Frère Cosme.]
 Nouvelle méthode d'extraire la pierre de la vessie urinaire par-
 dessus le pubis... Suivie de l'analyse des expériences de l'Académie
 royale de chirurgie de Paris sur l'extraction de la pierre de la
 vessie urinaire de l'homme...
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1779, in-12, 288 p., dépl. (B. Y. 2529).
 Pont enjambant une rivière, sur lequel passe un paysan avec son attelage;
 encadré par deux arbres, une maisonnette à gauche.
 5 planches signées *F. Zimmerli*.
 B. Y., LB, p. 152. TR, avril 1779, p. 161 et 162.

18. [BEAURIEU, Gaspard Guillard DE.]
L'élève de la nature. Part. I-II. T. I-II.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] et se trouve à Paris, chez Panckoucke,
1767, in-8, 2 vol. (B. Y. 1212).

Cartouche orné.

B. Y., LB, p. 142.

19. [BEGGARIA, Cesare, le marquis DE.]
Traité des délits et des peines. Traduit de l'italien [par l'abbé
André Morellet], d'après la troisième édition revue, corrigée
et augmentée par l'auteur... Nouvelle édition plus correcte que
les précédentes.
A Philadelphie, [Yverdon, F.-B. de Félice,] 1766, in-8, XXVIII +
148 p. (B. C. V. T 667).

Fleuron typ.

B. Y., LB p. 141 et 142.

20. BELLOY, [Pierre-Laurent Buirette] DE.
Gabrielle de Vergy, tragédie...
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, 141 p. (B. V. N.
Th. cart. II).

Approb. du 1^{er} mai 1770. Signalé à la p. 5 du numéro suivant. Catalogue
Félice 1776.

21. BELLOY, [Pierre-Laurent Buirette] DE.
Gaston et Baiard, tragédie... Suivie de mites historiques.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, 176 p. (B. Y. 3057).

Bouquet de fleurs.

Approb. du 20 février 1770. B. V. N., lettres d'EB à Osterwald du 21 février
1770, et de F à STN du 16 janvier 1773. B. Y., LB, p. 142. Catalogue Félice
1776.

22. BELLOY, [Pierre-Laurent Buirette] DE.
Le siège de Calais, tragédie... Suivie de notes historiques.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1765, in-8, XVI + 120 p. (B. Y. 270).
Fleuron typ.
B. Y., LB, p. 141. Catalogue Félice 1776.
-
23. [BERGEON, Jacob.]
Remarques d'un ministre de l'Évangile, sur la troisième des
« Lettres écrites de la Montagne » par Mr. J.-J. Rousseau.
[Yverdon, F.-B. de Félice,] 1765, in-8, 160 p. (B. C. V. V 260).
Fleuron typ.
ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIV, p. 51, lettre de Du Peyron à Rousseau du
22 juillet 1765. B. Y., LB, p. 141.
-
24. [BERTHAUD, l'abbé.]
Le quadrille des enfans, ou Système nouveau de lecture... 5^e éd.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1779, in-8, 142 p., pl. (B. Y. 3002).
Coquille baroque.
5 planches, non signées.
Approb. du 10 septembre 1779. B. Y., LB, p. 152. TR, janvier 1782, p. 334.
Catalogue Félice 1787. Catalogue Gosse 1781.
-
25. BERTRAND, Elic.
Sermons pour les fêtes de l'Église chrétienne, pour servir de
suite aux « Discours sur la morale évangélique ». T. I-II.
Yverdon, dans l'imprimerie de M. de Félice, 1776, in-8, 2 vol.
(B. Y. 309).
Vignettes diverses.
B. V. N., lettres de Dentan (impr. F) à STN du 8 mai 1776, et d'EBÀSTIN
du 20 mai 1776. JH, décembre 1776, p. 29 et ss.

26. **BOLINGBROKE**, [Henri Paulet de Saint-Jean DE].
 Lettre de Mylord Bolinbroke, servant d'introduction à ses
 « Lettres philosophiques », à M. Pope. Traduite de l'anglois.
 [Yverdon, F.-B. de Félice,] 1766, 8, XVIII + in-82 p. (B. Y. 413).
 Fleuron typ.
 B. Y., LB, p. 141. Catalogue Fétire 1776.

27. **BOMARE**, [Jacques-Christophe] Valmont DE.
 Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle... édition
 augmentée par l'auteur ; avec plusieurs articles nouveaux et un
 grand nombre d'additions... fournies par Mrs. Haller,... Delenze,...
 Bourgeois,... T. I-XII.
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1768-1769, in-8, 12 vol. (B. Y. 414
 et 6021).
 Fleurons typ.
 Approb. du 15 juillet 1768. B. V. N., lettre de Gosse et Pinet à STN du
 9 avril 1773. B. Y., LB, p. 142. GB du 18 mai 1768. JH. septembre 1768.
 p. 344-345 et février 1769, p. 218. Catalogue Félice 1776.

28. **BONNET**, C[harles].
 Contemplation de la nature... Troisième édition, corrigée et
 augmentées de quelques notes [par Jacques-Antoine-Henri
 Deleuze]. T. I-II.
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1767, in-12, 2 vol. (B. Y. 421).
 Fleurons typ.
 B. G., Inv. 739, fol. 165 verso, lettre de Bonnet à F du 12 août 1767. B. Y.,
 LB, p. 142.

29. **BRACCIOLINI**, [François].
 Poesie giocose di vario genere...
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1772. in-8.
 JE, août 1773. p. 162.

30. BUCHOZ, Pierre-Joseph.

Médecine végétale, tirée uniquement des plantes usuelles, appliquées aux différentes maladies qui règnent dans les campagnes... Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, VIII + 447 p. (B. Y. 517).

Fleuron typ.

Approb. du 20 février 1770. B. V. N., lettre d'EB à Ostervald du 27 février 1770. Catalogue Félice 1776.

31. BURLAMAQUI, J[ean]-J[acques].

Principes du droit de la nature et des gens... Avec la suite du « Droit de la nature » qui n'avoit point encore paru. Le tout considérablement augmenté par Mr. le Professeur de Félice. T. I-VIII.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1766-1768, in-8, 8 vol. (B. Y. 542).

Fleurons typ.

B. Y., I.B, p. 142. AL, 1768, t. V, p. 242 et ss. GB du 24 septembre 1768. JH, août et septembre 1768, p. 177-196 et 344-345. JE, janvier 1768, p. 34-48.

32. CARVER, Jonathan.

Voyage dans les parties intérieures de l'Amérique septentrionale, pendant les années 1766, 1767 et 1768... Ouvrage traduit sur la troisième édition anglaise par M. de C. [Jean-Etienne de Montucla]... avec des remarques et quelques additions du traducteur.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1784, in-8, XXXVI + 436 p. (B. Y. 617).

Groupe de maisons entre deux arbres.

Approb. du 10 août 1784. B. V. N., lettre de STN à F du 10 janvier 1787. Catalogue Félice 1787.

33. Catalogue des livres de la Bibliothèque d'Yverdon... [dressé par Jean-Georges Pillichody.]

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1765, in-8, 47 p. (B. Y. 2464).

Fleuron typ.

B. Y., reg. A, p. 51 et 54, des 6 septembre 1764 et 7 mars 1765. Id., reg. des comptes, p. 41, du 1^{er} mars 1765.

34. *Catalogue* alphabétique des livres de la Bibliothèque de la ville d'Yverdon, commencée en 1761... [dressé par Elie Bertrand.] Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1774, in-8, pièces liminaires + 88 p. (B. Y. 626).

Bouquet de fleurs.

B. Y., reg. A, p. 107 et 109, des 9 décembre 1773 et 18 février 1774. Id., reg. des comptes, p. 31, du 6 avril 1774.

35. [Catalogue de la Bibliothèque d'Yverdon.] *Premier supplément* au catalogue publié en 1774, de la Bibliothèque de la ville d'Yverdon.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1783, in-8, 32 p. (B. Y. 626).

Moulin à eau encadré par deux arbres ; un personnage, une gaule sur l'épaule, sous l'arbre de droite.

B. Y., reg. des comptes, du 3 octobre 1783.

36. CHAVANNES, Alex[andre]-César.

Conseils sur les études nécessaires à ceux qui aspirent au S. Ministère ; ouvrage qui peut, en même tems, servir d'introduction à l'étude de la théologie...

A Yverdon, (à Lausanne, de l'imprimerie d'Antoine Chapuis). [F.-B. de Félice,] 1771, in-8, 307 p. (B. C. V. U 9).

Fleuron typ.

Approb. du 20 février 1771. B. V. N., lettre de F à STN du 24 avril 1771. GB du 16 mars 1771. JH, mai 1771, p. 31-42.

37. COLLÉ, [Charles].

La partie de chasse de Henri IV, comédie en trois actes et en prose...

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1766, in-8, X + 140 p. (B. Y. 3057).

Fleuron typ.

B. Y., LB, p. 142. *JH*, avril 1766, p. 408.

38. CONDILLAC, [Etienne Bonnot,] l'abbé DE.

La logique, ou Les premiers développemens de l'art de penser...

A Paris, [Yverdon, F.-B. de Félice,] 1788, in-8, 157 p. (B. C. V. V 589).

Tête barbue dans un médaillon entouré de guirlandes.

39. COOKE, JEAN.

Maladies des enfans. Traduit de l'anglois...

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, IV + 82 p. (B. Y. 3037).

Bouquet de fleurs.

Approb. du 13 juillet 1770. B. V. N., lettres de F à STN du 19 octobre 1771, et de STN à F à la même date. Catalogue Félice 1776.

40. COYER, [Gabriel-François,] l'abbé.

Nouvelles observations sur l'Angleterre...

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1779, in-12, 312 p. (B. Y. 874).

Enfant nu au pied d'une stèle fleurie.

Approb. du 4 avril 1779. B. V. N., lettre de Bertrand ass. Imill. à STN du 20 mai 1779. B. Y., LB, p. 152. *TR*, juin 1779, p. 23-30. Catalogue Gosse 1781.

41. CULLEN, [William,].

Cours de matière médicale de M. Cullen, M. D.... Traduit de l'anglois, pour servir d'introduction à ses « Elémens de médecine pratique », auquel on a ajouté des notes et des observations. Par M. Caultet de Veauxmorel... Seconde édition, retouchée par l'auteur. T. I-IV.

A Paris, [Yverdon, F.-B. de Félice,] 1788, in-8, 4 vol. (B. Y. 902).

Fleurons typ.

Approb. du 12 juin 1789.

42. CULLEN, [William].

Institutions de médecine pratique, traduites sur la quatrième et dernière édition de l'ouvrage anglois... Par M. Pinel, docteur en médecine... T. I-IV.

A Paris, [Yverdon,] chez P.-J. Duplain et à Versailles, chez André, [F.-B. de Félice,] 1786, in-8, 4 vol. (B. Y. 903).

Fleurons typ.

B. V. N., lettres de STN à F des 10 janvier et 4 juin 1787. Catalogue Félice 1787.

43. DAVID.

Odes sacrées, tirées des Pseaumes de David. Ouvrage traduit par les plus grands poètes de la France [et publ. avec un discours préliminaire de Laurent Garcin de Cottens].

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1781, in-12, XXIV + 372 p., front. (B. Y. 7016).

Bouquet de fleurs.

Frontispice gravé, signé *Zimmerli*.

Approb. du 29 octobre 1781. B. V. N., lettre de F à STN du 20 mars 1784. Catalogue Félice 1783 et 1787.

44. [DEHAYES-POLET, Ponce, le Père.]

Marcellus ou Les persécutions. Tragédie chrétienne.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1765, in-8, XXIII + 88 p. (B. Y. 3057 et 7122).

Fleurou typ.

B. Y. 1.B, p. 141.

45. *Description des bains de Titus, ou Collection des peintures trouvées dans les ruines des thermes de cet empereur, et gravées sous la direction de M. Ponce... Avec un avant-propos et un texte explicatif des planches.*

A Paris, chez l'auteur et chez Barbou, à Yverdon, chez le Professeur de Félice, 1786[-1789], in-folio, IV + 101 p., pl. (B. Y. 4558).

Plumes entrecroisées, attachées par un ruban et mêlées à une couronne de feuillage.

Planches au nombre de 60, signées *Niquet, Lefèvre, Marchand, Choffard, Baquoy, Hénery, Goumas, Petit, Lorieux*, etc.

A. C. V., not. Yverdon n° 4, reg. d'actes notariaux n° 2, p. 93 et 94, [procurateur du 11 mars 1788. GB du 27 décembre 1783. L'ouvrage a été fourni en trois livraisons (1786, 1787 et 1789).

46. *Dialogues* entre lord Shaftesbury et M. Locke sur quelques points essentiels à l'éducation de la jeunesse, pour servir de suite au traité du dernier sur l'éducation des enfans. Traduits de l'anglois.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1765, in-8, XXVIII + 172 p. (B. Y. 1029).

Fleurou typ.

B. Y., LB, p. 141. Catalogue Félice 1776.

47. *Dictionnaire universel raisonné de justice naturelle et civile.* Contenant le droit naturel, la morale universelle, le droit des gens, le droit politique, le droit public, le droit romain, le droit canonique et le droit féodal, avec l'histoire littéraire relative à ces sciences. Ouvrage composé par une société de moralistes, de juriconsultes et de publicistes (les encyclopédistes d'Yverdon, Bouchaud, Durand de Maillane, le chevalier de Jaucourt, Lalande, etc.)... Le tout revu et mis en ordre par M. de Félice. T. I-XIII.

Yverdon, dans l'imprimerie de M. de Félice, 1777-1778, in-4. 13 vol., dépl. (B. Y. 1060).

Balance dans un médaillon surmonté d'une couronne, d'un sceptre et d'une main de justice. L'œuvre est dédiée à Sa Majesté Gustave III, roi de Suède.

Approb. des 21 avril 1777 et 10 juillet 1778. B. V. N., lettre de F à STN du 1^{er} août 1778. III, avril 1776, p. 49 et ss. Catalogue Félice 1787.

Cet ouvrage est aussi paru sous le titre suivant : « *Code de l'humanité, ou la législation universelle...* » (B. C. V. T 432).

48. [DU BUISSON, Paul-Ulrich.]

Abrégé de la révolution de l'Amérique angloise, depuis le commencement de l'année 1774 jusqu'au premier janvier 1778. Par M***, Américain.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1779, in-12, XII + 345 p. (B. C. V. E 1983).

Fleuron typ.

Approb. du 9 janvier 1779. B. V. N., lettres d'Em. Haller à STN du 7 mars 1779, et de du Puget à STN du 30 janvier 1779.

49. [DU PEYRON, Pierre-Alexandre.]

Lettre à Monsieur *** relative à J.-J. Rousseau... Avec la réfutation de ce libelle, par le professeur de Montmollin...

A Goa, [Yverdon,] aux dépens du St-Office, [F.-B. de Félice,] 1765, in-8, 198 p. (B. Y. 2176).

Fleuron typ.

ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIV, p. 36, lettre de D. Buguin à Rousseau du 13 juillet 1765. Id., p. 160-161, 176 et 200, lettres de Du Peyron à Rousseau des 18 septembre, 3 et 17 octobre 1765. B. Y., 1.B, p. 141.

50. [DU PEYRON, Pierre-Alexandre.]

Seconde lettre relative à M. J.-J. Rousseau. Adressée à Mylord. comte de Wemyss... Pièces justificatives transcrites sur les originaux. [Et] Troisième lettre relative à M. J.-J. Rousseau...

[Yverdon, F.-B. de Félice,] 1765, in-8, 240 p. (B. Y. 2176).

Fleuron typ.

Voir le numéro précédent.

51. [DU PEYRON, Pierre-Alexandre.]

Recueil des pièces relatives à la persécution suscitée à Môtiers-Travers contre M. J.-J. Rousseau.

[Yverdon, F.-B. de Félice,] 1765, in-8, 432 p. (B. Y. 3078).

Fleuron typ.

Il s'agit d'une réédition des numéros 49 et 50, réunis en un seul volume (voir l'Avis au lecteur à la fin de l'ouvrage).

52. *Encyclopédie* ou Dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines. Mis en ordre par M. de Félice. Texte : T. I-XLII. Supplément : t. I-VI. Planches : t. I-X. Yverdon, (F.-B. de Félice). 1770-1780, in-4, 58 vol., pl., dépl. (B. Y. 1220).

Vignettes diverses.

La première planche du t. 1^{er} des planches est signée *Ch. Boily*.

Approb. dans la plupart des volumes. Nombreuses références : B. V. N., corresp. F-STN, etc. *JH*, *GB*, *TR*, etc.

53. *Encyclopédie économique*, ou Système général 1^o d'économie rustique, contenant les meilleures pratiques pour fertiliser les terres... 2^o d'économie domestique, contenant la conservation des grains... 3^o d'économie politique, contenant les vrais principes des rapports de l'industrie et du commerce avec l'agriculture... Ouvrage extrait des meilleurs livres qui ont paru jusqu'à ce jour sur ces matières. Traitées chacune par des personnes instruites principalement par une constante expérience ; le tout revu par quelques membres de la Société économique de Berne. T. I-XVI. Yverdon, [F.-B. de Félice.] 1770-1771, in-8, 16 vol. (B. Y. 4697).

Fleurons typ.

Approb. du 8 août 1769. B. V. N., lettres d'EB à Ostervald des 24 et 27 février 1770, et de F à STN du 8 février 1772. *JH*, février et mars 1769, p. 216-218 et 296-323.

54. (ERLACH DE SPIEZ, Alb[ert] D^e.)
Mémoires historiques concernant M. le général d'Erlach, gouverneur de Brisach, pays et places en dépendants, etc., etc.,

pour servir à l'histoire de la fameuse guerre de XXX ans et des règnes de Louis XIII et de Louis XIV. T. I-IV.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1784, in-8, 4 vol., pl. (B. Y. 2486).

Fleurons typ.

Frontispice au t. 1^{er} : portrait du général d'Erlach, non signé. En tête de l'épître, portrait du duc de Saxe-Weimar, non signé.

Approb. du 12 avril 1784. *Mélanges helvétiques*, p. 250.

55. *Essais sur l'esprit de la législation favorable à l'agriculture, à la population, au commerce, aux arts, aux métiers, etc...* (Par Jean Bertrand, Benjamin Carrard, Gabriel Seigneux de Correvon et Abraham Pagan). T. I-II.

A Paris, [Yverdon,] chez Dessaint, [F.-B. de Félice,] 1766, in-8, 2 vol. (B. C. V. AA 2722).

Fleurons typ.

56. [ESTIENNE, Robert.]

Causes amusantes et connues.

[Yverdon, F.-B. de Félice,] 1770-1771, in-8, 2 vol. (B. C. V. T 1300).

T. 1^{er} : médaillon entouré de feuillage. T. II : fleuron typ.

Approb., au t. II, du 30 janvier 1771. B. V. N., lettres de F à STN des 23 août et 16 décembre 1769, et de STN à F des 26 août, 23 octobre, 4 novembre et 14 décembre 1769. GB du 13 décembre 1769. Catalogue Félice 1776.

57. *Estratto della letteratura europea.*

(Berna. a spese de Novellisti Letterari, 1758-1762) [puis] Yverdon. [F.-B. de Félice,] 1762-1766, in-8, (18 vol.) [et] 18 vol. (B. Y. 1283).

Fleurons typ.

B. Y., recueil de lettres ms. n° 4184, lettre de F à B. Y., et LB, p. 141 et 142.

58. *Exposé succinct de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume et M. Rousseau, avec les pièces justificatives.*

A Londres, [Yverdon, F.-B. de Félice,] 1766, in-12, XII + 177 p. (B. Y. 1305).

Fleurou typ.

B. Y., LB, p. 142.

59. *Ezour-Vedam (I') ou Ancien commentaire du Vedam, contenant l'exposition des opinions religieuses et philosophiques des Indiens. Traduit du samscretan par un Brame. Revu et publié avec des observations préliminaires, des notes et des éclaircissemens [par Guillaume-Emmanuel-Joseph Guilhem de Clermont-Lodève, baron de Sainte-Croix].* T. I-II.

Yverdon, dans l'imprimerie de M. de Félice, 1778, in-12, 2 vol. (B. Y. 1317).

Maisonnets au pied d'une tour, encadrées par deux arbres.

Approb. du 26 août 1778. B. V. N., lettres de F à STN des 1^{er} août 1778 et 17 septembre 1785. B. Y., LB, p. 142. TR, juin 1779, p. 331-335.

60. FÉLICE, [Fortuné-Barthélemy] DE.

Discours sur la manière de former l'esprit et le cœur des enfans, pour servir d'introduction aux « Institutions d'éducation raisonnable de la jeunesse », à l'usage de la pension d'Yverdon.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1763, in-8, 96 p. (B. C. V. N 1345).

Fleurou typ.

B. Y., recueil de lettres ms. n° 4184, lettre de F à B. Y., et LB, p. 141.

Journal des sçavans, février 1764, p. 381.

61. (FÉLICE, [Fortuné-Barthélemy] DE.)

Elémens abrégés de grammaire latine, à l'usage de la pension d'Yverdon.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1765, in-8, 242 p. (B. C. V. K 571).

Fleurou typ.

JH, mars 1766, p. 293.

62. [FÉLICE, Fortuné-Barthélemy DE.]
 Elémens de la police générale d'un Etat. T. I-II.
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1781, in-12, 2 vol. (B. Y. 1208).
 Enfant au au pied d'une stèle entourée de feuillage.
 Approb. du 1^{er} mars 1781. *JH*, septembre 1781, p. 3 et ss. Catalogue Félice 1787.
-
63. [FÉLICE, Fortuné-Barthélemy DE.]
 Essai sur la manière la plus sûre d'établir un système de police
 des grains, présenté d'après diverses idées.
 [Yverdon, F.-B. de Félice,] 1772, in-8, XV + 210 p. (B. Y. 1264).
 Sans vignette ni fleuron.
-
64. FÉLICE, [Fortuné-Barthélemy] DE.
 Leçons de droit de la nature et des gens... Part. I-II. T. I-IV.
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1769, in-8, 4 vol. (B. Y. 4540).
JH, septembre 1768, p. 344-345 et mai 1769, p. 578-579. *GB* du 21 juin 1769.
JE, avril 1770, p. 199 et ss.
-
65. FÉLICE, [Fortuné-Barthélemy] DE.
 Leçons de logique... Part. I-II.
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, 2 vol. (B. C. V. N 588).
 Motif floral.
 Approb. du 15 mars 1770. *AL*, 1770, t. V, p. 266 et ss. *JK*, 1770, t. V,
 p. 363 et ss. Catalogue Félice 1776.
-
66. [FÉLICE, Fortuné-Barthélemy DE.]
 Le développement de la raison. Œuvres posthumes. T. I-III.
 Yverdon, [de l'imprimerie de feu F.-B. de Félice,] 1789, in-8, 3 vol.
 (B. Y. 4573).
 Fleurons typ.
 Approb. du 12 juin 1789.

67. FÉLICE, Fortuné-Barthélemy DE.
 Lettres aux désœuvrés.
 Yverdon, F.-B. de Félice, 1766, in-8.
 V. ROSSEL, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, 1, 11, p. 227.
-
68. FÉLICE, [Fortuné-Barthélemy] DE.
 Tableau philosophique de la religion chrétienne, considérée dans son ensemble, dans sa morale et dans ses consolations... T. I-IV.
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1779, in-12, 4 vol. (*B. Y.* 944).
 Vignettes diverses.
 Approb. du 20 septembre 1779. Catalogue Casse 1781. Catalogue Félice 1787.
-
69. FENOUILLOT DE FALBAIRE, [Charles-Georges].
 L'honnête criminel. Drame en cinq actes et en vers...
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1767, in-8, XV + 119 p. (*B. Y.* 3722 et 6316).
 Panier fleuri.
 B. Y., 43, p. 142.
-
70. FENOUILLOT DE FALBAIRE, [Charles-Georges].
 (id. numéro précédent)
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, XII + 100 p. (*B. N.* 8° Yth. 8674).
-
71. FERGUSSON, Adam.
 Essai sur l'histoire de la société civile... Ouvrage traduit de l'anglais, par M. Bergier [et Desmeunier].
 A Paris, [Yverdon,] chez la Veuve Desaint, [F.-B. de Félice,] 1783, in-12, 2 vol. (*B. Y.* 1343).
 Fleurons typ.
 B. V. N., lettre de STN à F du 4 juin 1787. Catalogue Félice 1787.

72. FERCUSSON, Adam.

Recherches historiques et critiques sur les causes des progrès et de la chute de la République romaine. Pour servir de supplément à l'« Histoire romaine » de Mrs. Rollin et Crevier. Ouvrage traduit de l'anglais [par Desmeunier et Gibelin]... T. I-III.

A Paris, [Yverdon,] chez Nyon l'aîné, [F.-B. de Félice,] 1785. in-12, 3 vol. (B. Y. 1344).

Fleurons typ.

B. V. N., lettres de STN à F des 10 janvier et 4 juin 1787. Catalogue Félice 1787.

73. FERMIN, (Ph[ilippe]).

Instructions importantes au peuple sur les maladies chroniques, pour servir de suite à l'« Avis au peuple » de M. Tissot, sur les maladies aiguës... Édition entièrement refondue par main étrangère. T. I-II.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1768, in-12, 2 vol. (B. Y. 1345).

Fleurons typ.

B. Y., I.B, p. 142.

74. FORDYCE, James.

Discours sur l'éducation des dames... Traduits de l'anglais. Édition retouchée par main étrangère [Robert Estienne].

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1779, in-12, VIII + 442 p. (B. Y. 1390).

Fleuron typ.

Approb. du 13 janvier 1779. B. Y., I.B, p. 142. TR, janvier 1779, p. 255-259.

75. FORMEY, [Jean-Henri-Samuel].

Consolations raisonnables et religieuses.

A Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1768, in-12, pièces liminaires + 272 p. (B. Y. 1394 et 7311).

Fleuron typ.

-
76. FORTIA [D'URBAN, Joseph-François-Xavier], le comte DE.
Amusemens littéraires...
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1784, in-12, 162 p. (*B. N. Z 27465*).
B. V. N., lettres de STN à F des 10 janvier et 4 juin 1787. Catalogue Félice 1787.
-
77. FORTIA [D'URBAN, Joseph-François-Xavier], le comte DE.
Principes et questions de morale naturelle.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1783, in-12, VIII + 118 p. (*B. Y. 1401*).
Maison entre deux bouquets d'arbres ; un personnage, une gaule sur l'épaule, sous l'arbre de gauche.
Approb. du 12 août 1783. B. V. N., lettre de STN à F du 4 juin 1787. Catalogue Félice 1787.
-
78. [FOURNIER, Achille.]
Histoire de l'homme, considéré dans ses loix, dans ses arts, dans ses sciences, dans ses mœurs, dans ses usages et dans sa vie privée. Edition améliorée... T. I-III.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1781, in-12, 3 vol. (*B. Y. 1714*).
Eventail.
B. V. N., lettre de STN à F du 4 juin 1787. *TR*, février 1782, p. 365. Catalogue Félice 1787.
-
79. [FRÉARD DU CASTEL, Raoul-Adrien.]
L'école du jardinier fleuriste. Nouvelle édition, corrigée et augmentée par un membre de la Société économique de Berne [Jean Bertrand].
A Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1767, in-12, XII + 444 p. (*B. Y. 1200*).
Fleuron typ.
B. V., LB, p. 142.

80. [GINGINS, Victor DE.]
 Le Baclia de Bude.
 [Yverdon, F.-B. de Félice.] 1765, in-8, 74 p. (B. Y. 153).
 Fleuron typ.
 A. L. V., archives du château de La Sarraz, C 488. B. Y., LB, p. 141, III,
 mars 1765, p. 285-302.
-
81. [GUILHEM DE CLERMONT-LODÈVE, Guillaume-Emmanuel-Joseph,
 baron de Sainte-Croix.]
 De l'état et du sort des colonies des anciens peuples. Ouvrage
 dans lequel on traite du gouvernement des anciennes républiques,
 de leur droit public, etc....
 Yverdon. [F.-B. de Félice.] 1779, in-8, XIV + 336 p. (B. Y. 1290).
 Coquille.
 TR, août 1779, p. 333 et 334. Catalogue Gosse 1781.
-
82. [GUILHEM DE CLERMONT-LODÈVE, Guillaume-Emmanuel-Joseph,
 baron de Sainte-Croix.]
 Histoire des progrès de la puissance navale de l'Angleterre, sui-
 vie d'observations sur l'« Acte de navigation » et de pièces justi-
 ficatives. T. I-II.
 Yverdon. [F.-B. de Félice.] 1782, in-12, 2 vol., dépl. (B. C. V.
 S 565).
 Vignette gravée par *Zimmerli*, représentant un mât et sa voile, une ancre,
 un canon et des boulets, sur une langue de terre devant la mer, où des
 bateaux se profilent à l'horizon.
 Approb. du 13 juin 1782. Catalogue Félice 1787.
-
83. [GUILHEM DE CLERMONT-LODÈVE, Guillaume-Emmanuel-Joseph,
 baron de Sainte-Croix.]
 Observations sur le traité de paix conclu à Paris le 10 février 1763,
 entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, relativement aux
 intérêts de ces puissances dans la guerre présente.

A Amsterdam, [Yverdon, F.-B. de Félice,] 1780, in-12, 270 p. (B. Y. 2718).

Bouquet de fleurs.

TR, janvier 1782, p. 334. Catalogue Félice 1787.

84. HALLER. [Albert] DE.

Lettres sur les vérités les plus importantes de la Révélation, traduites de l'allemand [par Gabriel Seigneux de Correvon]... Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1772, in-8, 8 + 197 p. (B. Y. 1628).

Fleuron typ.

Approb. du 24 novembre 1771. B. V. N., lettre de F à STN du 23 octobre 1771. B. Y., LB, p. 142. JH, février 1772, p. 16-27. Catalogue Félice 1783 et 1787.

85. H[ALLER], Albert [DE].

Poesie del Sig. Alberto H'. Tradotte in versi italiani. Dal Sig. A. S...

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1768, in-8, XVI + 174 p. (B. N. S. L. 2006).

Bouquet de fleurs.

86. HUME, D[avid].

Histoire d'Angleterre, depuis l'invasion de Jules-César jusqu'à l'évasion de Jacques II. Traduit de l'anglois [par l'abbé Prévost et Mme Durey de Meynières]... Augmentée d'une critique de cette histoire, par M. Towers, et de la suite jusqu'à l'avènement de Georges III au trône. T. I-XIX.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1781, in-12, 19 vol. (B. Y. 1849).

T. I-XVIII : fleurons typ. T. XIX : maisonnette appuyée à une tour, encadrées par deux arbres.

Approb. du 29 juin 1781. B. V. N., lettre de STN à F. du 4 juin 1787.

87. *Instructions* adressées par Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, à la commission établie pour travailler à l'exécution du projet d'un nouveau code de loix. Traduit de l'allemand [par Frey des Landres].
Yverdon, aux dépens de la Société typograph. [de Berne], [F.-B. de Félice,] 1769, in-12, 286 p. (B. Y. 1868).

Fleurbaey typ.

Approb. du 17 février 1769. B. Y., LB, p.142. *JH*, février 1769, p. 218.

88. JÉRUSALEM, [Jean-Frédéric-Guillaume].
Discours philosophiques sur les principes fondamentaux de la religion. Traduits de l'allemand [par Samuel-Rodolphe Jeanneret]... T. I-IV.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-12, 4 vol. (B. Y. 1903).

Fleurbaey typ.

Approb. du 8 janvier 1770. B. V. N., lettre d'EB à STN, non datée (1770).
B. Y., LB, p. 142. *GB* du 11 avril 1770. *JE*, janvier 1771, p. 139 et 140.
Catalogue Félice 1776.

89. [LALANDE, Joseph-Jérôme Le François OE.]
Voyage d'un François en Italie, fait dans les années 1765 et 1766. Contenant l'histoire et les anecdotes les plus singulières de l'Italie, et sa description : les mœurs, les usages, le gouvernement, le commerce, la littérature, les arts, l'histoire naturelle et les antiquités... Nouvelle édition corrigée et considérablement augmentée par un savant très distingué [Elie Bertrand] qui a parcouru cette charmante partie de l'Europe, l'année 1767. T. I-VIII.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1769-1770, in-8, 8 vol. (B. Y. 3917).

Fleurbaey typ.

Approb. du 21 août 1769. B. V. N., lettres de F à STN du 23 août 1769. et de STN à F du 26 août 1769. B. Y., LB, p. 142. *Voyage en Italie*, édition Yverdon 1787-1788 (voir le numéro suivant), p. XXII de la préface. *JH*, octobre 1769, p. 388 et 389. Catalogue Félice 1776.

90. LALANDE, [Joseph-Jérôme Le François] DE.
 Voyage en Italie, contenant l'histoire et les anecdotes les plus singulières de l'Italie, et sa description... Seconde édition, revue, corrigée et augmentée. T. I-VII.
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1787-1788, in-8, 7 vol. (B. Y. 2027).
 Coquille baroque.
 Voir le numéro précédent.
-
91. LALOUETTE, Pierre.
 Traité des scrophules, vulgairement appelées écrouelles ou humeurs froides... seconde édition. T. I-II.
 A Paris, [Yverdon,] chez P.-Fr. Didot le Jeune, [F.-B. de Félice,] 1785, in-8, 2 vol. (B. C. V. Q 1019).
 Fleurons typ.
 GB du 14 mai 1785. Catalogue Félice 1787.
-
92. LA MORLIÈRE, [Charles-Jacques-Louis-Auguste Rochette] DE.
 Le fatalisme, ou Collection d'anecdotes, pour prouver l'influence du sort sur l'histoire du cœur humain... Part. I-II.
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1769, in-8, 2 part. en 1 vol. (B. Y. 2045).
 Fleurons typ.
 B. Y., I.B, p. 142. Catalogue Félice 1776.
-
93. LANGHANS, [Daniel].
 Des maladies des gens de cour et du beau monde françois. Traduit de l'allemand...
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1771, in-8, VIII + 174 p. (B. C. V. AA 4429).
 Bouquet de fleurs.
 B. V. N., lettres de F à STN des 19 octobre 1771 et 23 décembre 1772, et de STB à STN du 15 avril 1772. Catalogue Félice 1776.

94. **LERÉCUE DE PRESLE**, [Achille-Guillaume].

Le conservateur de la santé, ou Avis sur les dangers qu'il importe à chacun d'éviter, pour se conserver en bonne santé et prolonger sa vie...

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1763, in-12, XXXVII + 527 p. (B. Y. 7354).

Fleurou typ.

B. Y., recueil de lettres ms. n° 4184, lettre de F à B. Y. III, août 1763, p. 228.

95. **LE CAMUS DE MÉZIÈRES**, [Nicolas].

Le guide de ceux qui veulent bâtir... Part. I-II.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1782, in-8, 2 vol. (B. R. III J 27).

Vignettes diverses.

B. Y. N., lettres de F à STN du 20 mars 1784, et de STN à F du 10 janvier 1787. FR, février 1782, p. 344 et 345. Catalogue Félice 1783 et 1787.

96. *Lectures pour les enfans, en vers et en prose, à portée de leur intelligence naissante, et propres à former leur cœur à la vertu par les véritables motifs.* Part. I-VI.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1781, in-8, 3 vol., pl. (B. Y. 2113).

Maison encadrée par deux bouquets d'arbres : un personnage, une gaine sur l'épaule, sous l'arbre de gauche.

1 planche signée *Zimmerli* en tête du premier vol.

Approd. du 20 juin 1781. B. Y. N., lettre de F à STN du 20 mars 1784. Catalogue Félice 1783.

97. **LE MIERRE**, [Antoine-Marin].

Guillaume-Tell. Tragédie...

A Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1767, in-8, 86 p. (B. Y. 3722).

Fleurou typ.

B. Y., I.B, p. 162.

98. LE PRINCE DE BEAUMONT, [Marie].

Instructions pour les jeunes dames qui entrent dans le monde, se marient, leurs devoirs dans cet état et envers leurs enfans ; pour servir de suite au « Magasin des adolescentes »... T. I-IV. Avignon, [Yverdun, F.-B. de Félice.] 1764, in-12, 2 vol. (B. Y. 2143).

Fleurons typ.

B. Y., LB, p. 131. *JH*, juin et juillet 1764, p. 739-740 et 109.

99. LE PRINCE DE BEAUMONT, [Marie].

Magasin des adolescentes, ou Dialogues d'une sage gouvernante avec ses élèves... Edition corrigée... et ornée de gravures... T. I-IV.

Yverdun, [F.-B. de Félice.] 1781, in-8, 4 vol., pl. (B. Y. 2143).

Une seille remplie de raisins, appuyée contre une pierre sur laquelle reposent des paires ; une serpente sur le sol, à droite de la seille.

Les planches au nombre de 16, dont une en frontispice, sont signées *Zimmerli*.

Approb. du 16 février 1781. B. V. N., lettre de STN à F du 10 janvier 1787. *GB* du 9 mai 1781. Catalogue Félice 1783.

Cet ouvrage, comme le numéro suivant, a été édité en in-12 sans figures, la même année.

100. LE PRINCE DE BEAUMONT, [Marie].

Magasin des enfans, ou Dialogues d'une sage gouvernante avec ses élèves... Edition corrigée... et ornée de gravures... T. I-IV. Yverdun, [F.-B. de Félice.] 1781, in-8, 4 vol., pl. (B. Y. 2143).

Vignettes diverses.

Les planches au nombre de 16, dont une en frontispice, sont signées *Ernst* et *Zimmerli*.

Approb. de cet ouvrage au numéro précédent. B. V. N., lettres de F à STN du 20 mars 1784, et de STN à F du 10 janvier 1787. Catalogue Félice 1783 et 1787.

Cet ouvrage, comme le numéro précédent, a été édité en in-12 sans figures, la même année.

101. LE ROY DE BOSROGER.

Principes de l'art de la guerre, développés d'après les meilleurs exemples, et appliqués tant aux opérations d'un corps d'armée qu'à celles des détachemens particuliers. Ouvrage élémentaire, orné de planches... T. I-II.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1779, in-12, 2 vol., dépl. (B. Y. 2149).

Ruche munie d'ailes, entourée d'abeilles, derrière deux trompettes entrecroisées.

8 dépl., en fin du t. II, dont le premier est signé *Zimmerli*.

Approb. du 4 août 1779. TR, avril 1779, p. 310-313.

102. LEVESQUE, (Pierre-Charles).

Histoire de Russie, tirée des chroniques originales, de pièces authentiques et des meilleurs historiens de la nation... T. I-VI.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1783, in-12, 6 vol., dépl. (B. Y. 2191).

Vignettes diverses.

Cartes dépl., aux t. IV et V, non signées.

B. V. N., lettres de STN à F des 10 janvier et 4 juin 1787. TR, juin 1782, p. 69-81 et août 1782, p. 31-45. Catalogue Félice 1787.

103. LONGUERUE, LOUIS DU FOUR DE.

Opuscules... T. I-II.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1784, in-12, 2 vol. (B. Y. 2250).

Enfant nu tenant une branche, appuyé contre un coquillage.

Approb. du 15 juillet 1784. B. V. N., lettre de STN à F du 4 juin 1787, Catalogue Félice 1787.

104. MABLY, [Gabriel Bonnot,] l'abbé DE.

Observations sur le gouvernement et les loix des Etats-Unis d'Amérique... Avec des remarques d'un républicain.

Dublin, [Yverdon, F.-B. de Félice,] 1785, in-8, 8 + 277 p.
(*B. Y. 2280*).

Fleuron typ.

B. V. N., lettre de STN à F du 10 janvier 1787. Catalogue Félice 1787.

105. [MACQUER, Philippe.]

Dictionnaire portatif des arts et métiers, contenant en abrégé l'histoire, la description et la police des arts et métiers, des fabriques et manufactures de France et des pays étrangers. T. I-III.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1766-1767, in-8, 3 vol. (*B. Y. 1056*).

Fleurons typ.

B. Y., LB, p. 142.

106. [MACQUER, Pierre-Joseph.]

Dictionnaire de chymie, contenant la théorie et la pratique de cette science, son application à la physique, à l'histoire naturelle, à la médecine et à l'économie animale... T. I-III.

A Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1767, in-8, 3 vol. (*B. Y. 1038*).

Fleurons typ.

B. Y., LB, p. 142. Catalogue Félice 1776.

107. MALBLANC, Jules-Frédéric.

D. Julii-Frid. Malblanc... Doctrina de jurejurando, e genuinis legum naturalium, civilium, canonicarum et diversarum gentium antiquitatis fontibus illustrata. Editio altera, aliena manu castigatio. T. I-II.

Ebroduni in Helvetia, [F.-B. de Félice,] 1785, in-8, 2 vol. (*B. Y. 2321*).

Fleurons typ.

Approb. du 25 octobre (1784 ou 1785). Catalogue Félice 1787.

108. [MALLEET, Paul-Henri.]
 Des intérêts et des devoirs d'un républicain. Par un citoyen de Raguse. Ouvrage traduit de l'italien par M. B[ovier].
 A Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, VIII + 142 p. (B. C. V. AA 3478).

Fleuron typ.

III, juin 1771, p. 156-171.

109. MARMONTEL, [Jean-François DE].
 Bélisaire... [Suivi des] Fragmens de philosophie morale.
 A Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1767, in-8, X + 226 p. (B. C. V. AA 6468).

Fleuron typ.

B. Y., I.B., p. 142.

110. MARMONTEL, [Jean-François DE].
 Contes moraux, et Bélisaire... T. I-IV.
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1781, in-12, 4 vol. (B. Y. 2381).

Enfant nu assis au pied d'une stèle fleurie.

Approb. du 1^{er} juin 1781. Suppl. de 1783 au catalogue de la B. Y., p. 6.

111. *Mémoires et observations* recueillies par la Société économique de Berne.
 A Berne, [Yverdon,] chez la Société typographique, aux dépens de la Société économique, [F.-B. de Félice,] (1763)-[1772].
 in-8, 24 vol., pl., dépl. (B. Y. 2464).

Fleurons typ.

Diverses planches, non signées ou signées *Chovin, Holzhalb et Rein*.

Approb. en lieu de plusieurs vol. B. V. N., lettre de F à STN du 23 avril 1771. B. Y., reg. A, p. 42, du 13 mai 1763.

112. *Mémoire fait sur un établissement fait en 1760 pour arrêter la mendicité à Yverdon.*

[Yverdon, F.-B. de Félice, ?] in-12. (B. Y. 5311).

113. *Mémoire sur les manufactures de draps et autres étoffes de laine.*
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1764, in-8, VIII + 108 p. (B. Y. 2494).

Fleurou typ.

B. Y. LB, p. 161. *JH*, juin 1764, p. 738 et 739. Catalogue Félice 1776.

114. [MERCIER, Louis-Sébastien.]

De la littérature et des littérateurs. Suivi d'un nouvel examen de la tragédie française.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1778, in-8, 158 p. (B. N. Z 55033).

115. MERCIER, [Louis-Sébastien].

Tableau de Paris, ou Explication des différentes figures, gravées à l'eau-forte, pour servir aux différentes éditions du « Tableau de Paris »...

A Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1787, in-8, 63 p., pl. (*Bibl. de la ville de Schaffhouse TD 57.*)

Tête barbue dans un médaillon entouré de guirlandes.

96 gravures à l'eau-forte de *Dunker*, dont une en frontispice, la plupart non signées.

116. MILLER, [Philippe].

Traité complet sur la manière de planter, d'élever et de cultiver la vigne. Extrait du grand dictionnaire anglois de Miller, par les soins de la Société œconomique de Berne en allemand, traduit de l'allemand et augmenté par un membre de la dite société [Jean Bertrand]. On y a ajouté la manière de cultiver la vigne dans le canton, tirée du Recueil œconomique de la même société. T. I-II.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1768, in-12, 2 vol. (B. Y. 3723).

Bouquet de fleurs.

Approb. du 15 mai 1768. B. Y., I.B, p. 142. *Mercur de France*, juillet 1769, p. 139.

117. MILLER, Ph[ilippe].

Traité du plantage et de la culture des principales plantes potagères, recueilli du dictionnaire anglois de Mr. Ph. Miller, par les soins de la Société œconomique de Berne. Traduit de l'allemand et augmenté par un membre de la dite société [Jean Bertrand]. A Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1768, in-12, 332 p. (B. Y. 2550).

Flendon typ.

B. Y., I.B, p. 142. *Mercur de France*, septembre 1768, p. 71.

118. MONTMOLLIN, [Frédéric-Guillaume] DE.

Information présentée au public...

[Yverdon, F.-B. de Félice,] 1765, in-8, 34 p. (B. V. N. Mp 3894).

ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XV, p. 59 et 60, lettre de Rousseau à M^r Peyron du 15 février 1766.

119. MORGAGNI, J[ean]-Baptiste.

Jo. Baptistae Morgagni... De sedibus et causis morborum per anatomen indagatis libri quinque... Praefatus est S. A. D. Tissot, M. D. Editio a mendis expurgata et aucta. T. I-III.

Ebroduni in Helvetia, [F.-B. de Félice,] 1779, in-4, 3 vol., front. (B. Y. 2613).

Oiseau, la patte levée, dans un médaillon ornementé.

Portrait de l'auteur en frontispice, au t. I^{er}, non signé.

Approb. du 13 mars 1779. B. V. N., lettre de STN à F du 1^{er} août 1758. B. Y., I.B, p. 152. *TR*, septembre 1779, p. 124. Catalogue Gosse 1781.

120. MOSHEIM, [Jean-Laurent,] le baron DE.

Histoire ecclésiastique ancienne et moderne, depuis la naissance de Jésus-Christ jusques au XVIII^e siècle... Traduite en anglois du latin de Ieu M. le baron de Mosheim, accompagnée de notes... par le Docteur Archibald Maclaine. Edition traduite en françois sur la seconde édition angloise. T. I-VI.

Yverdon, dans l'imprimerie de M. de Félice, 1776, in-8, 6 vol. (B. Y. 2630).

Angé jouant de la harpe, assis sur un nuage.

Approh. du 25 octobre 1776. B. V. N., lettres de F à STN des 29 février 1772, 14 mai 1776, 18 décembre 1776, 1^{er} août 1778, etc., de STN à F du 10 janvier 1787, de du Puget à STN, etc. B. Y., LB, p. 142. JH, juillet 1771, p. 302-304 et avril 1776, p. 62 et ss. TR, avril 1779, p. 169 et 170. Catalogue Félice 1787.

121. MURET, [Jean-Louis].

Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud... Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1766, in-8, 128 p. + 3 p. (n. p.). (B. C. V. C 461).

Fleurou typ.

Bibl. Bern, Mss. HHXII 92, n^{os} 101 et 128, lettres de Muret à V.-B. de Tscharnier des 24 août et 15 décembre 1762.

122. NIETZKI, Adam.

Elementa pathologiae universae...

Ebroduni in Helvetia, [F.-B. de Félice,] 1766, in-8, XXVII + 588 p. et l'index. (B. Y. 2674).

Fleurou typ.

B. Y., LB, p. 142. Catalogue Félice 1776.

123. PÉRRET, J[ean]-J[acques].

La pogonotomie, ou l'art d'apprendre à se raser soi-même... Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, XIV + 154 p., pl. (B. R. III 1 47).

Fleuron typ.

2 planches non signées.

Approb. du 20 février 1770. B. V. N., lettres d'EB à Ostervald du 27 février 1770.

124. PERRINET DE FAUGNES.

Examen des eaux potables de la ville d'Yverdon, par diverses expériences...

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1764, in-8, 28 p. (B. Y. 7577).

Fleuron typ.

B. Y., reg. A, p. 47, du 1^{er} mars 1764.

125. PILLICHODY, [Jean-Georges].

Essai sur cette question : seroit-il utile de convertir en fonds clos ou particuliers, les communes soit pâturages, champs, etc. ? Et comment ce changement pourroit-il se faire au plus grand avantage des communautés?...

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1766, in-8, 67 p. (B. Y. 2898).

Fleuron typ.

Catalogue Félice 1776.

126. PILLICHODY, [Jean-Georges].

Le droit naturel, d'un père à son fils, avec des notions pour servir à l'étude du droit civil et à celle du droit des gens T. I-II.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1769, in-8, 2 vol. (B. Y. 2897).

Fleurons typ.

JH, décembre 1769, p. 698-703. Catalogue Félicier 1776.

-
127. [PINTO, Isaac DE].
Essai sur le luxe.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1765, in-8, 80 p. (*B. Y. 3059*).
Fleuron typ.
B. Y., LB, p. 141.
-
128. PLUQUET, [François-André-Adrien,] l'abbé.
De la sociabilité... T. I-II.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, 2 t. en 1 vol. (*B. C. V. N 984*).
Fleurons typ.
Approb. du 13 décembre 1769. B. V. N., lettres d'KB à Osterwald du 27 février 1770, et de STN à F du 20 août 1770. Catalogue Félice 1776.
-
129. PORTAL, [Antoine].
Observations sur la nature et sur le traitement de la rage, suivies d'un précis historique et critique des divers remèdes qui ont été employés jusqu'ici contre cette maladie...
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1779, in-12, IX + 130 p. (*B. Y. 2947*).
Pont enjambant une rivière, sur lequel passe un paysan avec son attelage : à gauche une maison et un arbre, à droite un arbre.
Approb. du 28 juillet 1779. TR, août 1779, p. 333. Catalogue Gasse 1781.
-
130. POUCHOT.
Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre. Suivis d'observations... T. I-III.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1781, in-12, 3 vol., dépl. (*B. Y. 2952*).
Moulin à eau, encadré par deux groupes d'arbres : un personnage, une gaulle sur l'épaule, sous l'arbre de droite.
3 dépl., au t. III, le premier signé *Zimmerli*.
Approb. du 20 décembre 1780. TR, février 1782, p. 345. Catalogue Félice 1787.

131. **POUGENS, [Marie-Charles-Joseph] DE.**
Récréations de philosophie et de morale.
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1784, in-12 1 vol.
 B. V. N., lettre de STN à F du 4 juin 1787. Catalogue Félice 1787.
-
132. **Protégés (les), comédie en trois actes et en vers.**
 Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, V + 85 p. (B. Y. 3057).
 Fleuron typ.
 Approb. du 13 décembre 1769. B. V. N., lettre d'EB à Ostervald, non datée (1770). B. Y., LB, p. 142. *JE*, avril 1771, p. 149.
-
133. [QUESNAY, François.]
Physiocratie, ou Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain. Recueil publié par [Pierre-Samuel] Du Pont [de Nemours]... T. I-VI.
 A Yverdon, [F.-R. de Félice,] 1768-1769, in-8, 6 vol. (B. Y. 2862).
 Vignettes diverses.
 Les t. II-VI ont pour titre : « Discussions et développemens sur quelques-unes des notions de l'économie politique, pour servir de suite au recueil intitulé : Physiocratie ».
 Approb. du 19 septembre 1768. B. Y., LB, p. 142. *III*, février 1769, p. 218. Catalogue Félice 1776.
-
134. **RAULIN, [Joseph].**
De la conservation des enfans, ou Les moyens de les fortifier, de les préserver et guérir des maladies... T. I-II.
 A Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, 2 t. en 1 vol. (B. C. V. Q 1074).
 Fleurons typ.
 Approb. du 1^{er} mars 1770. B. V. N., lettre d'EB à Ostervald du 21 février 1770. *GB* du 2 avril 1770. Catalogue Félice 1776.

135. RAULIN, [Joseph].

Instructions succinctes sur les accouchemens. en faveur des sages-femmes... Edition augmentée du traitement des femmes en couches.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, VIII + 136 p., pl. (B. Y. 3037).

Bouquet de fleurs.

2 planches, en fin de volume, non signées.

Approb. du 30 avril 1770. B. V. N., lettre d'EB à Ostervald du 21 février 1770.

136. *Rétablissement* (du) de l'impôt dans son ordre naturel.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1769, in-8, 23 + 148 p. (B. C. V. S 463).

Bouquet de fleurs.

Approb. du 8 mars 1769. Catalogue Félice 1776.

137. BICARD, Samuel.

Traité général du commerce, contenant des observations sur le commerce des principaux Etats de l'Europe... Edition entièrement refaite... rédigée et considérablement augmentée par M. [Tomas Antonio] de M[arién y Arrospide]. T. I-II.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1784, in-4, 2 vol. (B. Y. 3163).

Maisonnette au pied d'une tour, encadrées par deux arbres.

Approb. du 20 décembre 1783. Catalogue Félice 1787.

138. [RISSI, Paolo.]

Des loix civiles relativement à la propriété des biens. Ouvrage traduit de l'italien par M. [Gabriel] S[eigneux] d[e] C[orrevon]. Augmenté de quelques remarques par M. de Félice.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1768, in-8, VIII + 231 p. (B. Y. 2242).

Bouquet de fleurs.

B. Y., LB, p. 142.

139. R[OUSSELOT] D[E] S[URGY, Jacques-Philibert].
Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile et politique de l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et des terres polaires... Seconde édition, revue, corrigée et diminuée. T. I-XII.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1764-1767, in-8, 12 vol. (B. Y. 2456).
Fleurbaey typ.
B. Y., LB, p. 141. *JH*, novembre 1763, p. 522-526, août 1764, p. 197-202 et février 1765, p. 176 et 177.
-
140. [ROUSSELOT DE SUBGY, Jacques-Philibert].
Mémoires géographiques, physiques et historiques sur l'Asie, l'Afrique et l'Amérique. Par l'auteur des «*Mélanges intéressans et curieux*». Édition corrigée par l'auteur. T. I-VI.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1767, in-8, 6 vol. (B. Y. 2484).
Fleurbaey typ.
B. Y., LB, p. 142. Catalogue Félice 1776.
-
141. SABBATHIER, [François].
Dictionnaire abrégé pour l'intelligence des auteurs classiques grecs et latins, contenant la géographie, l'histoire, la fable et les antiquités. Tiré du grand dictionnaire de M. Sabbathier... T. I-IX. A-Diny.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1772-1775, in-8, 9 vol. (B. Y. 1037).
Vignettes diverses.
Le titre du t. IX est différent : «*Dictionnaire historique et critique des antiquités grecques et romaines...*»
Approb. du 24 décembre 1771. B. V. N., lettres de F à STN des 29 février 1772, 29 août 1775 et 6 mars 1776, et de STN à F du 2 mars 1776. B. Y., LB, p. 152.
-
142. SABBATHIER, [François].
Le manuel des enfans, ou Les maximes des hommes illustres de Plutarque...
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8. XIV + 317 p. (Bibl. Bern F 83).

Fleurou typ.

Approb. du 2 mars 1768.

143. SACY, [Claude-Louis-Michel] DE.

Histoire générale de Hongrie, depuis la première invasion des Huns jusqu'à nos jours... T. I-III.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1780, in-12, 3 vol. (B. Y. 3280).

Moulin à eau encadré par deux bouquets d'arbres : un personnage, une gaule sur l'épaule, sous l'arbre de droite.

Approb. du 10 novembre 1779. B. V. N., lettre de Gerle à STX du 17 août 1782. TR, janvier 1782, p. 334.

144. [SAN SEVERINO, Jules-Robert.]

Les vies des hommes et des femmes illustres d'Italie, depuis le rétablissement des sciences et des beaux-arts. Edition considérablement corrigée [par F.-B. de Félice et traduite de l'italien par Jean-Pierre d'Açarq]. T. I-II.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1768, in-8, 2 t. en 1 vol. (B. C. Y. J 158).

Fleurou typ.

B. V., LB, p. 142.

145. SARCEY DE SUTIÈRES.

Agriculture expérimentale, à l'usage des agriculteurs, fermiers et laboureurs...

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1765, in-8, XII + 163 p. (B. Y. 3321). Fleurou typ.

B. Y., LB, p. 141.

146. SACRI, l'abbé.

Précis d'histoire naturelle. T. I-V.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1779, in-12, 7 vol. (B. Y. 3326).

Maisonnette au pied d'une tour, encadrés par deux arbres.

JH, décembre 1778, p. 40 et ss. TR, août 1779, p. 333 et ss. Catalogue Gosse 1781. Catalogue Félice 1784.

147. [SCHMIDT, Georges-Louis.]

Essais sur divers sujets intéressans de politique et de morale.
T. I-II.

[Berne et Yverdon, Société typographique de Berne et F.-B. de Félice,] 1761-1763. in-8, 2 vol. (B. Y. 1253).

Fleurons typ.

B. Y., LB, p. 141; le second volume. III, février 1763, p. 217. Catalogue Félice 1776.

148. SEIGNEUX DE CORREYON, [Gabriel].

Lettres sur la découverte de l'ancienne ville d'Herculane et de ses principales antiquités... T. I-II.

A Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, 2 vol. (B. Y. 8104).

Vignette en taille-douce, signée *Chovin*, représentant un griffon couché devant un char chargé d'attributs divers.

Approb. du 15 septembre 1769. B. V. N., lettres de Seigneux de Correyon à STN des 26 avril et 14 mai 1770. Catalogue Félice 1776.

149. S[ERVAN, Antoine-Joseph-Michel].

Discours sur l'administration de la justice criminelle...

A Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1767, in-8, 150 p. (B. Y. 1083).

Fleuron typ.

B. Y., LB, p. 142. Catalogue Félice 1776.

150. [SESTINI, Dominique, l'abbé.]

Della peste di Costantinopoli, etc. (C'est-à-dire : De la peste de Constantinople de 1778 ; avec des observations et des réflexions sur cette maladie.)

A Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1779, in-12, 117 p.

TR, novembre 1779, p. 20-24 et avril 1782, p. 289.

151. SIMS, James.

La médecine pratique de Londres. précédée d'un discours sur la meilleure méthode de poursuivre les recherches en médecine, et

suivie des observations sur les maladies épidémiques... Le tout traduit de l'anglois par MM. J.-F. de Williers et Jaubert, médecins. T. I-III.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1779, in-12, 3 vol. (B. Y. 2450).

Pont enjambant une rivière, sur lequel passe un paysan avec son attelage et encadré par deux arceaux ; à gauche, une maison.

Approb. du 15 mai 1779. B. Y., LB, p. 152. *TR*, avril 1779, p. 357 et août 1779, p. 333. Catalogue Gosse 1781.

152. (SMITH.)

Lettres aux femmes mariées. Traduites de l'anglois. [Suivies d'un] Avis aux mères qui veulent nourrir leurs enfans [par Mme Marie-Angélique Anel-Le Rehours]...

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-8, VI + 474 p. + 3 p. (n. p.). (B. C. V. AA 5642).

Groupe de trois personnages dont deux assis et l'autre debout derrière eux.

Approb. du 20 décembre 1769. R. V. N., lettre de STN à F du 20 août 1770. *JH*, octobre 1770, p. 154-170.

153. SMITH, [Adam].

Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations. Traduit de l'anglois... T. I-VI.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1781, in-12, 6 vol. (B. Y. 3481).

Vignettes diverses.

Approb. du 22 février 1781. *TR*, février 1781, p. 364.

154. SWEDIAUR, [François-Xavier].

Observations pratiques sur les maladies vénériennes, les plus opiniâtres et les plus invétérées, traduites de l'anglois par Jacques Gibelin]...

À Paris, [Yverdon,] chez Cuchet, [F.-B. de Félice,] 1785, in-8, XVI + 278 p. (B. Y. 3588).

Fleuron typ.

Approb. du 25 novembre 1785. B. V. N., lettre de STN à F du 4 juin 1787.
Catalogue Félice 1787.

155. *Tableau raisonné de l'histoire littéraire du dix-huitième siècle*,
Rédigé par une société de gens de lettres.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1779, 1782-1783, in-8, 36 vol., pl.
(*B. Y.* 3604).

Copille baroque.

Planches et dépliants en fin de plusieurs volumes, non signés généralement,
ou signés *Zimmerli*.

Approb. dans chaque volume. B. V. N., lettres de F à STN du 1^{er} août 1778,
et de STN à F du 10 janvier 1787, etc. *JH*, *GB*, etc., nombreuses références.
Catalogue Félice 1787.

156. THOMAS, [Antoine-Léonard].
*Eloge de René Descartes. Discours qui a remporté le prix de
l'Académie françoise en 1765...*
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1765, in-8, 220 p. (*B. Y.* 3673).

Fleuron typ.

B. Y., LB, p. 141. Catalogue Félice 1776.

157. THOMÉ.
*Mémoire sur la culture du mûrier blanc, dans lequel on trouvera
les instructions nécessaires aux jardiniers pour la culture de
cet arbre...*
À Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1764, in-8, 80 p. (*B. Y.* 3680).

Fleuron typ.

B. Y., reg. A, p. 52 et 56, des 6 décembre 1764 et 7 février 1765. *Id.*, reg.
des comptes, p. 7, du 31 décembre 1764. Catalogue Félice 1776.

158. TIRABOSCHI, [Girolamo].
Histoire de la littérature d'Italie, tirée de l'italien... et abrégée

par Antoine Landi... T. I-V.

Berne, [Yverdon, F.-B. de Félice,] 1784, in-8, 5 vol. (*B. Y. 2055*).

Vignettes diverses.

Approb. du 21 mars 1784. B. V. N., lettre de STN à F du 4 juin 1787. Catalogue Félice 1787.

159. TISSOT, [Simon-André].

L'onanisme, dissertation sur les maladies produites par la masturbation.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1765, in-12.

B. Y., LB, p. 141. *III, février 1765*, p. 178. Catalogue B. Y. 1765.

160. *Traité des arbres fruitiers, extrait des meilleurs auteurs (Miller, Duhamel, Thierrat) par la Société œconomique de Berne. Traduit de l'allemand et considérablement augmenté par un membre de ladite société [Jean Bertrand]. T. I-II.*

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1768, in-12, 2 vol. (*B. Y. 3734*).

Fleurus typ.

B. Y., LB, p. 142. *Mercur de France*, septembre 1768, p. 70.

161. [VERRI, Pierre.]

Pensées sur le bonheur, traduites de l'italien [par Gabriel Mingard].

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1766, in-8, 64 p. (*B. Y. 3062*).

Fleurus typ.

B. Y., LB, p. 142. Catalogue Félice 1776.

162. V[OGEL, Franz-Adam].

Les privilèges des Suisses, ensemble ceux accordés aux villes impériales et anseatiques, et aux habitans de Genève, résidens en France. Avec des observations sur la justice des Suisses

fondées sur les principes du droit public... Nouvelle édition.
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1770, in-4, IV + 565 p. (B. Y. 2977 bis).

Motif floral.

Approb. du 6 mars 1769. Catalogue Félice 1776.

163. [VOLTAIRE, François-Marie Arouet DE.]
Commentaire sur le « Livre des délits et des peines » [de Cesare Beccaria]. Par un avocat de province.
[Yverdon, F.-B. de Félice,] 1766, in-8, III + 239 p. (B. Y. 765).

Fleuron typ.

B. Y., LB, p. 141 et 142.

164. *Voyages d'un philosophe ou Observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique.*
A Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1768, in-12, 142 p. (B. Y. 3918).

Fleuron typ.

B. Y., LB, p. 142. Catalogue Félice 1776.

165. WALLERIUS, [Jean-Gottschalk].
Elémens d'agriculture physique et chymique, traduits du latin...
Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1766, in-8, 226 p. (B. Y. 3788).

Fleuron typ.

B. G., Inv. 739, fol. 147, lettre de Bonnet à F du 5 mai 1767. B. Y., LB, p. 142.

166. WATTEVILLE, Alexand[re]-Louis DE.
Histoire de la Confédération helvétique, et Abrégé chronologique de l'histoire de la nation jusqu'à l'année 1664... 3^e édition considérablement augmentée... T. I-II.

A Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1768, in-8, 2 vol., dépl. (*B. Y. 3950*).

Fleurons typ.

3 dépl. en fin du t. II.

B. Y., LB, p. 142. Catalogue Félice 1776.

167. WILLIAMS, [John].

Histoire des gouvernemens du Nord, ou De l'origine et des progrès du gouvernement des Provinces-Unies, du Danemark, de la Suède, de la Russie et de la Pologne, jnsqu'en 1777. Ouvrage traduit de l'anglois [par Jean-Nicolas Desmeunier]... T. I-VI.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1780, in-12, 6 vol. (*B. Y. 3975*).

Vignettes diverses.

B. V. N., lettre de STN à F du 10 janvier 1787. *TR*, février 1782, p. 346. Catalogue Gosse 1781. Catalogue Félice 1787.

168. WINCKELMANN, [Jean-Joachim].

Lettres familières... Avec les Œuvres de M. le chevalier [Antoine-Raphaël] Mengs. T. I-III.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1784, in-12, 3 vol. (*B. Y. 3988*).

Vignettes diverses.

TR, août et octobre 1782, p. 78-89 et 257-276.

169. WINCKELMANN, [Jean-Joachim].

Histoire de l'art chez les Anciens. Ouvrage traduit de l'allemand. T. I-II.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1784, in-12, 2 vol.

B. V. N., lettre de STN à F du 4 juin 1787. Catalogue Félice 1787.

170. YOUNG, [Edward].

Les nuits... traduites de l'anglois par M. Le Tourneur. T. I-II.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1769, in-8, 2 vol. (*B. Y. 4009*).

Fleurons typ.

B. Y. N., lettre de F À STN du 23 août 1769. B. Y., L.B., p. 142. Catalogue Félice 1776.

171. YOUNG, [Edward].

Œuvres diverses... traduites de l'anglois par M. Le Tourneur.
T. I-II.

Yverdon, [F.-B. de Félice,] 1771, in-8, 2 vol. (B. Y. 4009).

Fleurons typ.

B. Y., L.B., p. 142. GB du 2 novembre 1771. Catalogue Félice 1776.

DIVERS

1. *Projet pour une bibliothèque publique dans la ville d'Yverdon.*
[Yverdon, F.-B. de Félice,] 1763, in-4, 7 p. (B. Y. 626).

B. Y., reg. A, p. 41, du 5 mars 1763. Id., reg. des comptes, p. 5, du 30 septembre 1763.

2. *Règlement concernant la propreté des rues.*

[Yverdon, F.-B. de Félice, 1774.]

A. Y., RC n° 85, p. 240, du 13 janvier 1775.

3. *Règlement de police concernant les vins, fait par le Conseil d'Yverdon, tant pour les bourgeois que pour les habitans de la dite ville.*

[Yverdon, F.-B. de Félice, 1773,] in-4, 3 p. (A. Y., non classé).

A. Y., RC n° 85, p. 13, du 18 février 1774.

4. *Règlement du Conseil d'Yverdon au sujet des journées des ouvriers des diverses professions dans ce lieu.*

[Yverdon, F.-B. de Félice, 1779,] in-fol, 1 p. (*A. Y., non classé*).

A. Y., RC n° 88, p. 327, du 25 septembre 1779.

5. ROUSSEAU, J[ean]-J[acques].

Lettre de J.-J. Rousseau à M***. A Môtiers le 14 mars 1765.
[Yverdon, F.-B. de Félice,] 1765, in-4, 1 p. (*B. G., coll. Cramer, vol. 133*).

ROUSSEAU, *Corresp.*, t. XIII, p. 120 et 121, lettre de Rousseau à Du Peyrou du 14 mars 1765. Id., p. 121, lettre de Rousseau à Félice du 14 mars 1765. Id., p. 122 et 123, lettre de D. Roguin à Rousseau du 18 mars 1765.

CATALOGUE

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
ET TYPOGRAPHIQUE

1. ADDISON, [Joseph].

L'esprit d'Addisson ou Les beautés du Spectateur, du Babillard et du Gardien, consistant principalement dans une collection des feuilles de Mr. Addisson... Ouvrage nouvellement traduit de l'anglais par Mr. J[ean]-P[ierre] [d']A[garq]. T. I-III.

Yverdon, de l'imprimerie de la Société littér. et typogr. 1777, in-8, 3 vol. (*B. Y. 1244*).

Cartouche ornémenté.

B. V. N., lettres de Lex à STN des 25 janvier et 22 mars 1777. A. C. V., distr. Lex, p. 97, du 12 décembre 1777. Catalogue SLYY 1777.

2. BASEDOW, [Jean-Bernard].

De l'éducation des princes destinés au trône... traduit de l'allemand par Mr. [Jean-François] de B[ourgoing].

Yverdon, de l'imprimerie de la Société litt. et typ., 1777, in-8, 122 p. (*B. Y. 209*).

Fruits et fenilles.

Approb. du 10 mars 1777. B. V. N., lettres de Lex à STN des 25 janvier, 12 mars et 28 mai 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 97, du 12 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

3. BERQUIN, [Arnaud].

Idylles... auxquelles on a joint « Pygmalion », scène lyrique de M. J.-J. Rousseau, mise en vers par le même. Part. I-II.

A Yverdon, chez la Société littéraire et typographique, 1776, in-8, 2 part. en un vol. (B. Y. 299).

Globe terrestre enrubanné, orné de feuillage et percé d'une bêche : derrière, une boulette. Page de titre encadrée.

B. V. N., circulaire imprimée SLTY du 14 octobre 1775, et lettres de Lex à STN des 13 décembre 1775, 24 janvier, 10 février et 13 juillet 1776. A. C. V., disc. Lex, p. 109, du 19 décembre 1777. B. Y., I.B., p. 205.

4. CAMÆNS, [Louis de].

La Lusiade... Traduction poétique, avec des notes historiques et critiques... par Mr. de la Harpe.

Londres, [Yverdon, Société littéraire et typographique,] 1776, in-8, XVI + 299 p. (B. C. V. M 9).

Trompette, tambour, canon, boulets, drapeaux et boucliers entassés pélemêle.

B. V. N., lettres de Lex à STN des 22 juin 1776 et 12 mars 1777, et de STN à SLTY du 22 juin 1776. A. C. V., disc. Lex, p. 96-98, du 13 décembre 1777. III, novembre 1776, p. 12 et ss. Catalogue SLTY 1777.

5. *Conversation* familière entre M. le comte de Falkenstein et Louis XVI.

Paris, [Yverdon, Société littéraire et typographique,] 1777, in-8, 80 p. (B. V. N. 77 II 109).

Globe terrestre enrubanné, orné de feuillage et percé d'une flèche : derrière, une boulette. Édition encadrée.

B. V. N., lettres de STN à SLTY des 16 juillet et 6 septembre 1777, et de Lex à STN du 10 septembre 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 97, du 13 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

6. DU PATY DE CLAM.

La science et l'art de l'équitation, démontrés d'après la nature. ou Théorie et pratique de l'équitation, fondées sur l'anatomie, la mécanique, la géométrie et la physique...

Yverdon, de l'imprimerie de la Soc. litt. et typog., 1777, in-8, XXIV + 347 p., pl. (B. Y. 1168).

Vase fleuri.

9 planches non signées.

Approb. du 4 octobre 1776. B. V. N., lettres de Lex à STN des 6 novembre 1776, 12 mars, 28 mai et 26 novembre 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 98, du 13 décembre 1777. Catalogue SITY 1777.

7. DUVAL-PYRAU, l'abbé.

Agiatis...

Yverdon, de l'imprimerie de la Société littér. et typogr., 1778, in-8, VIII + 244 p. (B. Y. 1187).

Vase entouré de feuillage, surmonté d'une trompette et d'un tambourin.

Approb. du 13 décembre 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 67 et 126, des 11 décembre 1777 et 2 janvier 1778.

8. DUVAL-PYRAU, l'abbé.

Aristide...

Yverdon, de l'imprimerie de la Société littér. et typog., 1777, in-8, 2 p. (n. p.) + 144 p. (B. Y. 1188).

Coquille.

Approb. du 11 mars 1777. B. V. N., lettres de Lex à STN des 25 janvier et 12 mars 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 98, du 18 décembre 1777. Catalogue SITY 1777.

9. *Eloge de Socrate, prononcé dans une société de philanthropes.*

Yverdon, de l'imprimerie de la Société littér. et typog., 1777, in-8, 59 p. (B. Y. 1213).

Fruits, feuilles, flèche et nuage.

B. V. N., lettres de Lex à STN des 12 mars et 28 mai 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 98, du 18 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

10. FABER, M^{me}.

Le droit de nature, imité du poème allemand de Mr. Lichtwehr... Yverdon, de l'imprimerie de la Société littéraire et typ., 1777, in-8, 140 p. (B. Y. 1318).

Cartouche Henri. Edition encadrée.

Approb. du 12 mars 1777. B. V. N., lettres de Lex à STN des 12 mars et 28 mai 1777.

11. HALLER, [Albert] DE.

Description courte et abrégée des salines du gouvernement d'Aigle... Traduite en français par feu Mr. Deleuze.

Yverdon, de l'imprimerie de la Soc. litt. et typog., 1776, in-8, 125 p. (B. Y. 1625).

Bouquet de fleurs et de feuilles.

Approb. du 10 avril 1776. B. V. N., lettre de Lex à STN du 4 septembre 1776. A. C. V., disc. Lex, p. 97, du 13 décembre 1777. JH, octobre 1776, p. 16 et ss. Catalogue SLTY 1777.

12. (H[ENNEZEL, Bénédict-Antoine-François] DE.)

Traité des différentes espèces de tapisseries, et principalement de la tapisserie au petit point et au point long...

A Yverdon, chez la Société littéraire et typographique, 1776, in-8, IV + 74 p. (B. Y. 3053).

Cartouche orné. Epître dédicatoire signée de H., Yverdon, le 24 décembre 1776.

Approb. du 29 novembre 1775. B. V. N., circulaire imprimée SLTY du 14 octobre 1775. JH, juillet 1776, p. 7 et ss.

13. [LA HARPE, Jean-François DE.]

Le comte de Varvic, tragédie ; nouvelle édition, revue, corrigée, augmentée et imprimée d'après une nouvelle copie fournie par l'auteur. Avec une lettre de Mr. de Voltaire et la réponse. Yverdon, aux dépens de la Société littéraire et typographique. 1776, in-8, 94 p. (B. Y. 3059).

Globe terrestre enroulé, orné de feuillage et percé d'une flèche ; derrière, une houlette.

B. V. N., lettre de Lex à STN du 16 février 1776. A. C. V., disc. Lex, p. 97, du 13 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

14. LA H[ARPE, Jean-François] DE.

Œuvres... revues et corrigées par l'auteur. T. I-III.

Yverdon, de l'imprimerie de la Société littér. et typog., 1777, in-8, 3 vol. (B. Y. 2018 et 7550).

Fruits, feuilles, flèche et image.

B. V. N., lettres de Lex à STN des 6 novembre 1776, 12 mars et 28 mai 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 96-98, du 11 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

15. LINGUET, [Simon-Nicolas-Henri].

Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle. Ouvrage périodique... T. I-III.

A Yverdon, chez la Société littéraire et typographique, 1777, in-8, 3 vol. (B. Y. 5206).

Vignettes diverses.

Approb. des 24 juin et 20 décembre 1777. B. V. N., lettres de Lex à STN des 12 juin et 26 novembre 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 3, du 8 décembre 1777. GB du 17 janvier 1778. Catalogue SLTY 1777.

16. LINGUET, [Simon-Nicolas-Henri].

Lettre au comte de Vergennes.

[Yverdon, Société littéraire et typographique,] 1777, in-8, 1 broch.

B. V. N., lettres de L. Bourgeois (impr. SLTY) à STN des 28 et 31 mai, 12 et 18 juin 1777. Catalogue SLTY 1777.

17. MILLOT, [Claude-François-Xavier,] l'abbé.

Mémoires politiques et militaires, pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV, composés sur les pièces originales recueillies par Adrien-Maurice, duc de Noailles, maréchal de France et ministre d'Etat... Seconde édition, augmentée de quelques observations sur cet ouvrage par M. de Voltaire. T. I-VI.

A Lausanne et à Yverdon, chez la Société typographique, 1777. in-12, 6 vol. (B. Y. 5340).

Fleurus typ.

B. V. N., lettres de Lex à STN du 31 mai 1777, et de F à STN du 7 juin 1783. A. C. V., disc. Lex, p. 96-98, du 18 décembre 1777. GB du 14 janvier 1778. Catalogue SLTY 1777.

18. MONTALEMBERT, [Marc-René] DE.

Correspondance de Monsieur le marquis de Montalembert... avec Mr. le marquis d'Havrincour,... Mr. le maréchal de Richelieu, les ministres du Roi à Versailles, MM. les généraux suédois et autres, etc., pendant les campagnes de 1757, 58, 59, 60 et 61. Pour servir à l'histoire de la dernière guerre. T. I-III.

Yverdon, de l'imprimerie de la Société litt. et typographique, 1777, in-8, 3 vol. (B. Y. 2587).

Trompette, tambour, canon, boulets, drapeaux et houchiers, entassés pêle-mêle.

Approh. du 4 juin 1776. B. V. N., lettres de Lex à STN du 6 novembre 1776, et de STN à SLTY des 8 mars et 23 avril 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 96, du 12 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

19. MONTALEMBERT, [Marc-René] DE.

Correspondance... (voir n^o précédent). T. I-II.

Yverdon, Société littéraire et typographique, 1777, in-12, 2 vol.

B. V. N., lettres de Lex à STN des 25 janvier et 12 mars 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 97 et 351-352, des 13 décembre 1777 et 2 mars 1778. Catalogue SLTY 1777.

20. PRICE, [Richard].

Essai sur la Providence... Traduit de l'anglais avec des notes, par M. Charles de Loys.

Yverdon, chez la Société littéraire et typographique, 1776, in-8, 115 p. (B. Y. 2972).

Femme tenant un livre d'une main et alimentant de l'autre le feu d'un autel.

Approb. du 7 mars 1776. B. V. N., lettres de Lex à STN des 10 et 16 février 1776, de STN à SLTY du 22 juin 1776, et de F à STN du 7 juin 1783. A. C. V., disc. Lex, p. 98, du 18 décembre 1777. B. Y., I.B, p. 205. III, juin 1776, p. 19 et ss. Catalogue SLTY 1777.

21. [RAMOND DE CARBONNIÈRES, Louis-François-Elisabeth.]

Elégies.

Yverdon, de l'imprimerie de la Société littéraire et typographique, 1778, in-12, 90 p. (B. Y. 4678).

Tête barbue dans un médaillon entouré de guirlandes.

Approb. du 24 décembre 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 67 et 126, des 11 décembre 1777 et 2 janvier 1778. TR, décembre 1779. p. 307.

22. [RAMOND DE CARBONNIÈRES, Louis-François-Elisabeth.]

Les dernières aventures du jeune d'Olban ; fragment des amours alsaciennes.

[Yverdon, Société littéraire et typographique,] 1777, in-12, 104 p. (B. Y. 143).

Stèle entourée de feuillage, au pied de laquelle se trouvent une trompette et des livres.

Approb. du 13 mars 1777. B. V. N., lettres de Lex à STN des 12 mars et 12 juin 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 98, du 18 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

23. R[UTLIDGE, Jean-Jacques, le] c[hevalier].
 Essais politiques sur l'état actuel de quelques puissances...
 Londres, [Yverdon, Société littéraire et typographique,] 1777,
 in-8, XVI + 211 p. (B. Y. 3274).

Fleuron typ.

B. V. N., lettre de STN à SLTY du 16 juillet 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 97 et 122, des 13 et 29 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

24. R[UTLIDGE, Jean-Jacques], l[e] c[hevalier].
 Le bureau d'esprit, comédie en cinq actes et en prose... Seconde
 édition, revue, corrigée et augmentée.
 A Londres, [Yverdon, Société littéraire et typographique,] 1777,
 in-8, 2 p. (n. p.) + 144 p. (B. Y. 3274).

Coquille fleurie.

B. V. N., lettre de Lex à STN du 22 mars 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 98, du 13 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

25. [RUTLIDGE, Jean-Jacques, le chevalier.]
 Les comédiens ou Le Foyer ; comédie en un acte et en prose,
 attribuée à l'auteur du « Bureau d'esprit »...
 A Paris, [Yverdon,] de l'imprimerie des successeurs de la Veuve
 Duchesne, [Société littéraire et typographique,] 2440. [1777,]
 in-8. 46 p. (B. Y. 539).

Tête barbare dans un médaillon entouré de guirlandes.

A. C. V., disc. Lex, p. 96 et 121, des 12 et 29 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

26. RUTLIDGE, [Jean-Jacques,] le chevalier.
 Le train de Paris, ou Les bourgeois du tems. Comédie en cinq
 actes et en prose...
 A Yverdon, chez la Société litt. et typ., 1777, in-8, 159 p.
 (B. Y. 3274).

Grande de maisons.

Approb. du 23 août 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 96 et 121, des 11 et 29 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

27. RUTLIDGE, [Jean-Jacques,] le chev[alier].

Ouvres diverses de M. le chev. Rutlidge, contenant ses poésies et quelques dissertations, T. I-II.

Yverdon, de l'imprimerie de la Société litt. et typogr., 1777, in-8, 2 vol. (B. Y. 3274).

Coquille fleurie.

A. C. V., disc. Lex, p. 96 et 121, des 11 et 29 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

28. RUTLIDGE, Jean-Jacques, le ch[evalier].

Premier et second voyages de Mylord de * * * à Paris, contenant la « Quinzaine anglaise » et le retour de Mylord dans cette capitale, après sa majorité... T. I-III.

Yverdon, de l'imprimerie de la Société litt. et typ., 1777, in-8, 3 vol. (B. Y. 2965).

Pont enjambant une rivière, sur lequel passe un paysan avec son attelage, encadré par deux arbres : à gauche, une maison.

B. V. N., lettre de STN à SLTY du 22 novembre 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 96 et 122, des 11 et 29 décembre 1777. Catalogue Félice 1777.

29. [RUTLIDGE, Jean-Jacques, le chevalier.]

Vie et aventures de sens commun ; histoire allégorique, traduite de l'anglais sur la seconde édition.

Avignon, [Yverdon, Société littéraire et typographique.] 1777, in-8, 166 p. (B. Y. 3274).

Vase orné de feuillage, surmonté d'une troupelette et d'un tambourin.

B. V. N., lettres de STN à SLTY des 16 juillet et 22 novembre 1777, et de Lex à STN du 25 octobre 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 97, du 13 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

30. VENEL, [Jean-André].

Essai sur la santé et sur l'éducation médicinale des filles destinées au mariage...

Yverdon, chez la Société littéraire et typographique, 1776, in-8, VIII + 205 p. (B. Y. 3802).

Enfant nu tenant un pampre, appuyé contre un coquillage.

Approb. du 4 mars 1776. B. V. N., lettres de Lex à STN des 21 août 1776 et 25 octobre 1777, et de STN à SLTY du 27 mai 1776. A. C. V., disc. Lex, p. 97, du 13 décembre 1777. *JH*, juin 1776, p. 22 et ss. Catalogue SLTY 1777.

31. VICAT, [Béat-Philippe].

Traité du droit naturel, et de l'application de ses principes au droit civil et au droit des gens... Part. I-II. T. I-IV.

A Lausanne, chez la Société typographique, et à Yverdon, chez la Société litt. et typograph., 1777, in-8, 4 vol. (B. Y. 3828).

Vignettes diverses.

Le titre des t. III et IV est un peu différent : « Traité du droit naturel, et de son application au droit civil... »

B. V. N., lettre de Lex à STN du 28 mai 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 98, du 13 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

32. VICAT, P[hilippe]-R[odolphe].

Histoire des plantes vénéneuses de la Suisse, contenant leur description, leurs mauvais effets sur les hommes et sur les animaux, avec leurs antidotes ; rédigée d'après ce qu'on a de mieux sur cette matière, et surtout d'après l'« Histoire des plantes helvétiques » de M. le baron de Haller...

Yverdon, chez la Société littéraire et typographique, 1776, in-8, XXIX + 392 p. + 112 p. + 8 p. de l'errata (n. p.), pl. (B. Y. 3829).

Maisonnets au pied d'une tour, encadrés par deux arbres.

3 planches en fin de volume, la première signée *Hegui*.

Approb. du 25 novembre 1775. B. V. N., circulaire imprimée SLTY du 14 octobre 1775, et lettre de Lex à STN du 19 octobre 1776. A. C. V., disc. Lex, p. 97, du 13 décembre 1777. B. Y., t. B, p. 205. *JH*, juillet 1776, p. 9 et ss. Catalogue SLTY 1777.

33. WATSON, Richard.

Les principes de la révolution, justifiés dans un sermon prêché devant l'Université de Cambridge... [et] suivi d'un extrait du pamphlet américain, intitulé : le *Commonsense*.

[Yverdon, Société littéraire et typographique,] 1777. in-8, 1 broch.

B. V. N., lettres de STN à SLTY du 29 mars 1777, et de Lex à STN du 16 avril 1777. A. C. V., disc. Lex, p. 98, du 18 décembre 1777. Catalogue SLTY 1777.

CATALOGUE

DE L'IMPRIMERIE DE JEAN-JACQUES HELLEN

1. *Abrégé de l'Histoire sainte.*

A Yverdon, chez J.-J. Hellen, imprimeur-lib., 1782, in-12, 120 p. (B. Y. 4037).

Vase orné de papier.

2. BONS, [Frédéric-]Louis DE.

Cours de religion à l'usage des jeunes gens, par demandes et réponses... Troisième édition. T. I-II.

A Lausanne [et] à Yverdon, chez Henri et Luc Vincent [et] chez J.-J. Hellen, imprimeur, 1782-1784. in-12, 2 t. en 1 vol. (B. F. L. TP 383).

Vignettes diverses.

B. V. N., lettres de Hellen à STN des 28 avril 1781 et 17 avril 1784.

3. [COURBON, Pabbé.]

Pratiques pour imprimer dans son cœur le sentiment de la présence de Dieu, avec le portrait du vrai chrétien. Nouvelle édition revue et corrigée.

Au Locle, [Yverdon,] chez Samuel Girardet, [J.-J. Hellen,] 1783, in-12, 81 p. (B. V. N. ZR 693).

Femme tenant un livre d'une main et de l'autre alimentant le feu d'un autel.

B. V. N., lettre de Hellen à STN du 17 avril 1784. B. Y., LB, p. 176.

4. *Coutumier* nouveau de la ville et de tout le bailliage de Grandson, projeté par les sujets du dit bailliage...

A Yverdon, chez J.-J. Hellen, imprimeur, 1780, in-8, 268 p. (B. Y. 867).

Ruche munie d'ailes et entourée d'abeilles, devant deux trompettes entre-croisées.

Suppl. de 1783 au catalogue de la B. Y., p. 7.

5. [DODSLEY, Robert.]

L'économie de la vie humaine. Traduite sur un manuscrit indien, composé par un ancien Bramine. Part. I-II.

A Yverdon, chez J.-J. Hellen, imprimeur-lib., 1783, in-8, 2 part. en un vol. (B. C. V. AA 4446).

Ruche munie d'ailes et entourée d'abeilles, devant deux trompettes entre-croisées.

B. V. N., lettre de Hellen à STN du 17 avril 1784. B. Y., LB, p. 176.

6. *Guide* dans l'art de lire.

Yverdon, J.-J. Hellen, 1779, in-12.

B. Y., LB, p. 176. Suppl. de 1783 au catalogue de la B. Y., p. 14.

7. HUBNER, J[ean].

Histoires de la Bible, tirées du Vieux et du Nouveau Testament, pour l'instruction de la jeunesse.

A Yverdon, chez J.-J. Hellen, imprim.-libraire, 1785, in-8, XVI + 384 p., pl. (B. Y. 1823^a et 1823^b).

Femme tenant un livre d'une main et de l'autre alimentant le feu d'un autel. Nombreuses planches gravées par Alexandre Girardet.

B. V. N., lettres de Hellen à STN des 24 mars et 4 décembre 1786.

8. [KEMPS, Thomas a.]

Imitation (I') de Jésus-Christ.
Yverdon, J.-J. Hellen, 1782.

B. V. N., lettres de Hellen à STN des 28 avril 1781 et 17 avril 1784.
Suppl. de 1783 au catalogue de la B. Y., p. 17.

9. [KNIPBUYSEN-NIENOORT, Georges-Guillaume DE.]

Entretiens solitaires d'une âme dévote avec son Dieu...
Au Locle, [Yverdon,] chez Samuel Girardet, [J.-J. Hellen,] 1783.
in-12. 116 p. + 2 p. (n. p.) (B. V. N. I 13 17).

Une lyre et des trompettes reposant sur un cahier et une couronne de laurier.

B. V. N., lettre de Hellen à STN du 17 avril 1784.

10. *Nouveau Testament (le)*, c'est-à-dire la nouvelle alliance de Notre-Seigneur Jésus-Christ... Revu et conféré sur les textes grecs par les pasteurs et les professeurs de l'Église et de l'Académie de Genève.

Au Locle, [Yverdon,] chez Samuel Girardet, [J.-J. Hellen,] 1782.
in-8, IV + 620 p., pl. (B. V. N. ZR 715).

Coquille entourée de feuillage et surmontée d'une tête d'ange.
20 planches et une carte gravées par *Alexandre Girardet*.

B. V. N., lettre de Hellen à STN du 28 avril 1781.

11. OSTERVAUD, J[ean]-Rod[olphe].

Les devoirs des communians... Nouvelle édition, revue et corrigée.
On y a joint « La conduite du chrétien ».
A Lausanne, [Yverdon,] chez la Société typographique.
[J.-J. Hellen,] 1779. in-12, 251 p. (B. Y. 2755).

Enfant agenouillé au pied d'un lutrin, jouant de la harpe.

B. V. N., lettre de Hellen à STN du 28 avril 1781. B. Y., I.B. p. 176.

12. *Passages de l'Écriture sainte sur les principaux articles de la religion chrétienne...* Troisième édition, exactement corrigée.

A Yverdon, chez la Veuve Hellen, 1785, in-8, 60 p. (*B. F. L. TP 375 D*).

Maisonnette appuyée contre une tour, encadrées par deux arbres.

13. PICTET, [Bénédict].

Prières pour tous les jours de la semaine et sur divers sujets.
Yverdon, J.-J. Hellen, 1781, in-12.

B. V. N., lettres de Hellen à STN des 28 avril 1781 et 17 avril 1784. Suppl. de 1783 au catalogue de la B. Y., p. 25.

14. SUPERVILLE, D[aniel] DE.

Les vérités et les devoirs de la religion chrétienne, ou Catéchisme pour l'instruction de la jeunesse... Dernière édition revue et corrigée.

A Yverdon, chez J.-J. Hellen, imprimeur, 1779, in-8, 288 p. (*B. Y. 3582*).

Enfants nus au pied d'un buisson ; dans le lointain, un village sur une colline.

B. V. N., lettres de Hellen à STN des 28 avril 1781 et 17 avril 1784.

15. *Tarif des émolumens pour les tribunaux civils du bailliage de Grandson.*

Yverdon, de l'imprimerie de J.-J. Hellen, 1777, in-8, 48 p. (*B. Y. 3617*).

Buste (tête casquée et bouclier) dans un médaillon.

16. VENEL, [Jean-André].

Précis d'instruction pour les sages-femmes. Ouvrage composé en faveur de l'école de sages-femmes du Pays de Vaud formée à Yverdon, et publié aux dépens du Souverain...

CATALOGUE

Yverdon, de l'imprimerie de J.-J. Hellen, 1778. in-12, 236 p.
(*B. Y.* 3837).

Tête barbue dans un médaillon entouré de guirlandes.

B. V. N., lettre de Hellen à STN du 17 avril 1784.

17. *Voyage d'un chrétien pour l'Eternité.*
Yverdon, J.-J. Hellen. (avant avril 1784).

B. V. N., lettre de Hellen à STN du 17 avril 1784.

CATALOGUE

DE L'IMPRIMERIE DE HENRI-ANTOINE FIVAZ

1. *Catalogue de la Bibliothèque de la ville d'Yverdon (Second supplément du)*, publié en août 1809.
Yverdon, [H.-A. Fivaz,] 1809, in-8, 24 p. (*B. Y.* 626).

Urne entourée de paupres.

B. Y., reg. A, p. 170, du 20 novembre 1806. B. Y., reg. des comptes, du 6 novembre 1809.

2. *Catalogue de la Bibliothèque publique d'Yverdon.*
[Yverdon, H.-A. Fivaz,] 1817, in-8, 164 p. + 7 p. (*B. Y.* 626).

Tête barbu dans un médaillon entouré de guirlandes.

B. Y., reg. A, p. 179 et 180, des 29 septembre 1817 et 4 novembre 1817.
B. Y., reg. des comptes, du 31 décembre 1817.

3. [CHATELANAT, Jean-Daniel.]
Mon livre que j'ai fait pour ceux-là de notre pays, qui sont toujours restés des braves, et pour ceux-là qui veulent le redevenir.
Yverdon. H.-A. Fivaz,] 1801, in-8, 142 p. (*B. C. V. F* 1038).

Sans vignette.

4. RAPIN, J[ean]-L[ouis].

Discours... servant à prouver la sagesse, la bonté, la puissance de Dieu...

A Yverdon, chez H.-A. Fivaz, imprimeur, 1823, in-8, 24 p. (B. C. V. V 1798).

Sans vignette.

5. (SIMOND, le cadet.)

Des biens communaux et des pauvres.

Yverdon, [H.-A. Fivaz,] 1799, in-8, 23 p. (B. C. V. S 930¹).

Sans page de titre : première page surmontée d'un mince bandeau.

DIVERS

Règlements, circulaires, tabelles, etc., commandés par la ville et qui ne se trouvent plus aux A. Y. On en donnera ici quelques exemples par ordre chronologique.

1. Nouveau règlement des vins.

A. Y., comptes de la ville, année 1796, p. 84, du 21 juillet.

2. Devoirs des habitants.

A. Y., comptes de la ville, année 1794, p. 83, du 28 juillet.

3. Règlement du Conseil au sujet des acquisitions de maisons.

A. Y., comptes de la ville, année 1795, p. 71, du 9 juin.

4. Nouveau règlement pour les pâturages.

A. Y., comptes de la ville, année 1796, p. 58, du 15 mai.

5. Requête adressée par la ville à LL. EE...

A. Y., comptes de la ville, année 1798, p. 34, du 23 janvier.

6. Circulaire auprès des communes de l'arrondissement, relativement aux biens communaux.

A. Y., comptes de la ville, année 1798, p. 64, du 15 juin.

7. Tabelles pour l'insertion du cours des graines des marchés.

A. Y., RC n° 104, p. 41, du 15 octobre 1803.

INDEX

- ABAYZIE, Firmin. 232.
 AGARQ, Jean-Pierre d'. 425, 433.
 ADAMS, Jean. 114.
 ADDISON, Joseph. 433.
 AGNELLI et Cie, impr. à Lugano. 151.
 AGLÉSSEAU, le chancelier d'. 166, 196, 199, 360, 388.
 ALBON, Claude-Guillaume-François d'. 150.
 ALEMBERT, 81, 156, 193, 208, 210, 211, 212, 242.
 AMIET, Abraham. 73.
 AMIET, Pierre-David. 245.
 ANCEL, Isaac. 66.
 ANDRÉ, libr. à Versailles. 156, 398.
 ANDRÉ, Yves-Marie. 178, 180, 389.
 ANDRIÉ, Jean-Henri d'. 235.
 ANDRY, Charles. 238.
 ANEL-LE REBOURS, Marie-Angélique. 427.
 ARBUTHNOT, Jean. 81, 156.
 ARDÈNE, le Père d'. 186, 389.
 ARENA, libr. à Palerme. 157.
 ARGENSON, le marquis d'. 167, 389.
 ARNAUD, François-Thomas-Marie de Baculard d'. 181, 182, 190, 199, 390.
 ARNAUD, ouvrier impr. 119.
 ARNAV, Jean-Rochulphe d'. 356.
 ARNAV, Sigismond d'. 446.
 AUBERJONDIS, François-Nicolas. 57.
 AUBERJONDIS, Humbert. 57.
 AURERT, Frédéric. 114, 115, 121.
 BACHMANN, Georges. 273.
 BALLARD, la veuve et fils, libr. à Paris. 153.
 BALLESEBÉ, Jacques. 166, 391.
 BANAT, Jean-Baptiste. 195, 391.
 BAQUOY, graveur. 107, 399.
 BARBOSSY, Anne. 28.
 BARBOU, libr. à Paris. 153, 200, 398.
 BARDIN, Isaac. 151, 152, 180.
 BARDIN, Isaac-Marc. 152.
 BARELLE, libr. à Milan. 295.
 BARLETTI, le Père. 238.
 BARRAU D, le justifoni. 326.
 BARTHEZ DE MARMORIÈRES, Guillaume de. 406, 184, 391.
 BARTOLOMEO et fils, libr. à l'Im. 158.
 BASEDOV, Jean-Bernard. 301, 433.
 BASELHAC, Jehu. 106, 196, 206, 391.
 BASSOMPIÈRE, libr. à Liège. 162.
 BASTIAN, libr. à Paris. 294.
 BAUER ET TRETTTEL, libr. à Strasbourg. 158, 295.
 BAUDIN, Elisabeth. 59.
 BAUDIN, Geneviève. 59.
 BAUDIN, Jean I. 59.
 BAUDIN, Jean II. 32, 44, 49, 50, 52, 54, 376, 379, 380.
 BAUVRAIN, libr. à Nancy. 155.
 BEAUREP, Gaspard-Guillot de. 180, 392.
 BECCARIA, Cesare. 156, 465, 178, 392, 430.
 BELLEV, Pierre-Laurent Birette de. 177, 186, 188, 392, 393.
 BELOUD, Moïse. 334.
 BENNET, libr. à Rotterdam. 161.
 BERGÈN, Jacob. 173, 393.
 BERGER, Florimonde. 44.
 BERGER, 505.
 BERJON, Jean. 38, 43.
 BERNOUILLI, Daniel. 10, 84, 213, 235.
 BERQUIN, Amant. 286, 297, 331, 434.
 BERTRAND, l'abbé. 196, 393.
 BERTRAND, Elic. 9, 85, 86, 88, 95, 96, 107, 109, 121, 122, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 138, 152, 171, 181, 183, 191, 201, 211, 212, 213, 225, 234, 243, 256, 257, 261, 266, 282, 288, 361, 393, 396, 410.

- BERTRAND, Jean. 95, 131, 178, 182, 186, 188, 389, 402, 407, 417, 418, 429.
- BERTRAND, Jean-Charles. 266, 267, 268, 269, 270, 271, 311, 316, 321, 323, 325, 331, 332, 333.
- BERTRAND, Jean-Elie. 124, 125, 126, 133, 280, 283.
- BESONNE, libr. à Rouen.
- BÉTRIN, Charles. 352.
- BEZENCENY, Augustin. 358.
- BEZUEL, Jean. 82, 83, 146.
- BINEY, graveur. 107.
- BIGLAY, fonderie de caractères à Lyon. 103, 106.
- BLOISSY, libr. à Toulouse. 154.
- BISC, Antoine. 56, 380.
- BLIZOT, libr. à Versailles. 295.
- BLANC, Claude. 335.
- BLANC, Jeanne-Suzanne (Mme Fivazo). 334, 337.
- BLANCHET, Nicolas. 88.
- BOGNER, Jean-Jacques. 85, 152, 166.
- BOGNET. 68.
- BOHÉME, Hans DE. 58.
- BOU, Charles. 167, 168, 159, 501.
- BOYNSBROKE. 178, 395.
- BOULE, Emmanuel. 262.
- BOUILLÉ, Jacques-Christophe, Valmont DE. 159, 181, 206, 395.
- BOU, courtier impr. 119, 122.
- BONAPARTE. 238.
- BONJOUR, Jean. 73, 76.
- BONDÉL, Jeanne-Esther. 11, 70-79, 368, 387.
- BONDÉL, Jean-Baptiste. 73.
- BONNARDIET et DUBOIS, libr. à Lisienne. 158.
- BONNEFONS, Nicolas DE. 56, 380.
- BONNET, Charles. 96, 101, 125, 179, 180, 219, 213, 214, 232, 395.
- BONN, Frédéric-Louis DE. 232, 329, 543.
- BONTOUR, libr. à Nancy. 295.
- BOURBON, Jean-Louis DE. 403, 270, 295, 305, 311.
- BOUCHALD, Matthieu-Antoine. 193, 399.
- BOURBON, Albert-Fr. 64.
- BOURGOIS, le Jeuneur. 92, 98, 341.
- BOURGOIS DE LA FORÊT, G.-N. 332.
- BOURGOIS DE LONGEVILLE, Jean-Daniel. 262, 345, 345, 347.
- BOURGOIS DES GRÈS, Louis-Emmanuel. 169, 371.
- BOURGOIS Louis. 251, 266, 273, 303.
- BOURGOIS, Mme (née Pavillard). 251, 252, 254, 311.
- BOURGOIS, Marianne. (Voir Mme Heffell.)
- BOURGOIS, Nicolas-Maximilien, le Dr. 181, 235, 394.
- BOURGOIS, Mlle. 115.
- BOURGOIS, Suzanne (Mme Les). 118, 251, 254, 273, 311.
- BOURGOIS, Jean-François DE. 433.
- BOUSQUET, Marc-Michel. 153, 156.
- BOUYER, Gaspard. 416.
- BOY DE LA TOUR, Mme. 169.
- BOY DE LA TOUR, Madeleine-Catherine. 169.
- BOYVE, Abraham. 56, 380.
- BRACCOLENG, François. 156, 190, 395.
- BRANCOSI, le marquis. 82.
- BRUNGER, Johann-Jakob. 85.
- BRUNIA, le Père. 81.
- BROSSER, libr. à Francfort. 158.
- BROSSES, P. DE. 376.
- BROUSSIER, Daniel. 106.
- BRUNET, libr. à Paris. 226.
- Bruyssel, Jean-Marie. 127, 154, 156, 155, 155, 182.
- BRYOINE, P. 258.
- Bucroz, Pierre-Joseph. 186, 395.
- BUTON. 207, 330.
- BUZARD, Charles. 351.
- BUTAMAQUÉ, Jean-Jacques. 177, 181, 182, 206, 217, 395.
- BURNAND, Joseph-François, le Dr. 252.
- CADOT DE GASSIGNOYE. 203.
- CAIROLI, libr. à Milan. 157.
- CALDANI, post. à Padoue. 203.
- CALIGORA, Jean DE. 33.
- CALFES. 32, 63.
- CAMIA, libr. à Plaisance. 157.
- CAMRUS. 293, 535.
- CANDOLLE, Abraham DE. 29.
- CANDOLLE, Anne DE. 29.
- CANDOLLE, Bernard DE. 28, 29.
- CANDOLLE, Clément DE. 28, 29.
- CANDOLLE, Clément DE. 29.
- CANDOLLE, Cosme DE. 28, 29.
- CANDOLLE, François I DE. 28.
- CANDOLLE, François II DE. 29.
- CANDOLLE, Françoise I DE. 28.
- CANDOLLE, Françoise II DE. 29.
- CANDOLLE, Jean I DE. 32, 31, 31, 51, 52, 50, 51.

- CANDILLE, Jean H. de. 29.
 CANDOLLE, MME DE. (Voir Vignon, Anne.)
 CANDOLLE, Madeleine de. 29.
 CANDOLLE, Marie de. 29.
 CANDOLLE, PYRME DE. 11, 26, 27-48, 49, 50, 51, 53, 70 376-379.
 CANDOLLE, Sarah de. 29.
 CANDOLLE, Scipion de. 28, 33.
 CAPRIVA, papeterie à Divoine. 102.
 CAPRONA, la veuve avec Girod. 102, 271.
 CARATTINO, impr. à Verdun. 157.
 CARDELLI, libr. à Florence. 157.
 CARHARD, Benjamin. 178, 302.
 CARRÉ DE LA RUE, libr. à Lille. 293.
 CARRÉ, JESU-JACQUES. 365.
 CARVER, Jonathan. 199, 395.
 CASSANI, directeur des postes à Gène. 157.
 CASTELON, Jean. 217.
 CASTELON, Jean-Louis. 217.
 CASTELAN, le comte de. 281.
 CASTEL, 256.
 CASTEAU DE VEAUMURE, L. 397.
 CAVALLI, impr. libr. à Novare. 157.
 CAVIS, Louise. 118.
 CAVAZO, libr. à Dôle. 295.
 CHABREY, Dominique. 40-56, 379-381.
 CHABREY, Étienne. 48.
 CHABREY, Jacques-David. 51.
 CHABRIAN, Jean, huissier. 58.
 CHABREY, JESU, pasteur. 52.
 CHABREY, Marie-Madeleine. 52.
 CHAILLET, Henri-David. 207.
 CHAIN, courrier impr. 275.
 CHALMÉLAC, libr. à Paris. 294.
 CHARLES, Antoine. 151, 152, 156, 165, 166, 180, 181, 186, 189, 329, 367, 368, 389, 396.
 CHARLES, libr. à Nancy. 151.
 CHARVAT, mise. impr. 119, 120.
 CHARLES, Isaac-Louis. 115, 118.
 CHATELAIN, graveur. 107.
 CHATELAINAT, Jean-Daniel. 338, 547.
 CHAVANNES, Alexandre-Gésar. 95, 152, 189, 234, 361, 396.
 CHEMÉREY. 30.
 CHENERÉ, Paul-Abraham. 75, 366, 367, 387.
 CHENERÉ et LEBTSCHEID, impr. à Vevey. 233.
 CHENOUX, libr. à Lunéville. 295.
 CHERLER, Jean-Henri. 32, 54, 49, 54, 376, 379, 380.
 CHOUVELLE, Jean. 25.
 CHURAT, libr. à Genève. 291.
 CHIFFARD, graveur. 107, 399.
 CHIFFET, libr. à Genève. 52.
 CHIVAN, Jacques-Antony. 196, 391, 516, 526.
 CHRISTIN, François-Rodolphe. 335, 347, 348, 359, 360.
 CHRISTIN, commissionnaire. 370.
 CIGRONS. 256.
 CLAVEL DE BUNNENS, Jacques-Abraham. 156.
 CLAVEL, le juge d'appel. 365.
 CLÉMENT, Jérôme. 36.
 CLÉME, Joseph. 115, 118.
 COCQ, Cornelis VAN DER. 161.
 COLLE, Charles. 177, 396.
 COLSON, libr. à Grenade. 157.
 COMBE, à Berne. 156.
 COMBIZAC. 201, 397.
 COOKE, Jean. 188, 397.
 COUSAZ, Henri. 363.
 COURADI, libr. à Madrid. 157.
 COURVOIS, le curial. 95.
 COURVOIS, le notaire. 331.
 COVET, libr. à Tubougie. 158.
 COURROS, l'abbé. 73, 328, 553.
 COURT, Jacques de LA. 29.
 COUSIS, le batelier. 370.
 COURTIER fils, libr. à Paris. 153.
 COXE, William. 10.
 COYER, l'abbé. 195, 362, 397.
 COYER. 166.
 CRAMER, libr. à Genève. 113, 215, 268, 269, 270, 294.
 CRESPIN, Abraham. 65.
 CRESPIN, Jean. 29.
 CREVIER, J.-B.-A. 506.
 CREZ, Jean-Claude de. 89, 109.
 CRINSOZ DE BUNNENS, Théodore. 67, 68, 382, 383.
 GREENNAS, libr. à Salamancque. 158.
 CROCIET, libr. à Paris. 153, 527.
 CULLEN, William. 201, 397, 398.
 CURTET, François. 53.
 DAPPIES, Jean-François. 356.
 DAPPIES, Jean-Pierre. 51, 55.
 DAVEL. 67.
 DAVID, Daniel. 116.
 DAVID, le roi. 106, 398.
 DAXSELBOER, Nicolas. 55.

- DEBUIE Fabré, libr. à Paris. 153, 198.
 DÉCOMBAZ, Gabriel. 96, 142, 293.
 DÉCOPPEL, commissionnaire. 263, 275, 379.
 DÉGALLIEU, Jean-Gabriel. 116.
 DEHAYES-POLET, Porcé. 177, 398.
 DELACHAUX, Henry-François. 158.
 DELALAIN, libr. à Paris. 153.
 DELEFZE, Jacques. 179, 181, 234, 390, 394, 436.
 DELLA VOGLIE, impr.-libr. à Bologne. 157.
 DELUC, Jean-André. 10, 232, 237.
 DENYAN, Auguste. 110, 112, 118.
 DÉRIAZ, Jean-Pierre. 201.
 DESAINT, libr. à Paris. 127, 153, 402, 495.
 DESANGES, libr. à Paris. 294.
 DESCARTES. 81, 156, 428.
 DESMEUNIER, Jean-Nicolas. 405, 406, 431.
 DESPALE, libr. à Noyon. 155.
 DESTRA, Guillaume. 58.
 DESVENTES, libr. à Dijon. 154.
 DEVELEY, Emmanuel. 365.
 DEVELEY, Gabriel. 253.
 DEVELEY, Samuel. 146, 264, 262, 263, 270.
 DEVERGÉ, 193, 208, 210, 212, 242.
 DIDOT-LE-FERME, libr. à Paris. 154, 293, 411.
 DIESBACH, Amédée DE. 84.
 DIESBACH, Jean-Jacques (JOST DE). 32, 33.
 DIDOT. 208.
 DISCORDE. 380.
 DOUSLEY, libr. à Londres. 162.
 DOUSLEY, Robert. 328, 454.
 DOMAT, Jean. 204.
 DOMECH, libr. à L'empelour. 158.
 DORAT, Étienne. 27, 33, 34, 35, 36.
 DROZ, Abraham l'aîné (Wavre). 124.
 DROZ, Abraham II (aîné) (Gand). 124.
 DROZ, Mme (née Gand). 124, 184, 185.
 DU BOIS, Jacques. 54, 381.
 DU BUSSON, Paul-Urich. 196, 400.
 DUCHESNE, la veuve, libr. à Paris. 153, 402, 449.
 DU CREST, Jeanne. 48.
 DUCRET, ouvrier impr. 116.
 DUCRET, Sophie. 249.
 DUFOUR et ROUX, libr. à Maestricht. 295.
 DURAMEL DE MONTEAU. 182, 429.
 DUREY, impr. à Yverdon. 353.
 DUNKER, Balhaus-Antoi. 198, 200, 417.
 DU PATY DE CLAM. 272, 302, 435.
 DU PEYROL, Pierre-Alexandre. 124, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 409.
 DURAIN, libr. à Paris. 153, 398.
 DU PONT DE NEMOURS, Pierre-Samuel. 422.
 DU PUGET, François-Louis. 71, 72, 79, 109, 110, 111, 141, 184, 188, 192, 193, 293, 338, 347.
 DU PUGET, Jacques. 38, 39.
 DU PUGET, Jacques-Louis. 109.
 DU PUGET, Jean-Daniel. 111, 338, 339.
 DUPUY, N. 343.
 DUPUY DE BODES, Henri-Sébastien. 238.
 DURAND DE MAILLAVE, Pierre-Toussaint. 193, 399.
 DURÉY, Claude. 30, 44, 376.
 DURÉT, David. 341, 342, 343.
 DUREY DE MARSAN, J.-M. 173.
 DUREY DE MEYNIÈRES, Mme. 409.
 DETENS, Louis. 218, 219, 220, 222, 223, 241.
 DE TERRAIN, à Couvet. 252, 345.
 DETIGN, François-Louis. 67, 384.
 DEVAL-PYBAU, l'abbé. 301, 311, 435.
 DE VOYER, Antoine. 53, 54, 363.
 ECUYER, impr. à Yverdon. 353.
 EGGENROFF, Mme, libr. à Fribourg. 151.
 ELIA, libr. à Naples. 157.
 ENGEL, Samuel. 170.
 ERASME. 61.
 ENLACH DE SPIEZ, Albert D'. 198, 401.
 ERLACH, François-Louis D'. 55.
 ERNI, Heinrich. 54.
 ERNST, Karl-Matthias. 106, 413.
 ESCHALE, Jean (Scpulua). 25, 45, 46, 377.
 ESSERT, M. de Brundzel D'. 36, 37.
 ESTIENNE. 45, 377.
 ESTIENNE, Charles. 44, 46, 377.
 ESTIENNE, Henri. 377, 379.
 ESTIENNE, Robert. 124, 184, 402, 406.
 EYSEN, les frères, libr. à Paris. 153.
 EULEN, Jean-Albert. 237.
 EULEN, Léonard. 237.

- FABER, Mme. 302, 436.
 FABRIE et BARDILLOT, libr. à Genève. 61.
 FAESSE, STÜCKELBERG et GURST, commissionnaires à Bâle. 159.
 FAIGAU, David. 60, 64, 382.
 FAIVRE, libr. à Pontarlier. 294.
 FANTET le cadet, libr. à Besançon. 154.
 FAREY, Nicolas. 54, 381.
 FATIO, Franz. 61.
 FATIO, Jacobea (Mme Genath). 61, 62, 63, 66.
 FAYON, Abraham-Louis. 138.
 FAYE, François. 138.
 FACCHÉ, Jonas. 138.
 FACCHÉ, Samuel. 138, 150, 171, 173, 186, 293.
 FACCHET, Claude. 30.
 FEIGNOUX, l'avocat. 309.
 FÉLICE, Bernard-Frédéric-Fortuné DE. 87, 91, 118, 245.
 FÉLICE, Catherine-Louise-Elisabeth DE. 93, 118.
 FÉLICE, Charles-Rodolphe DE. 87, 111, 112, 243, 244.
 FÉLICE, Charlotte-Marguerite DE. 92, 161.
 FÉLICE, Daniel-Nicolas-Samuel DE. 87, 235, 361.
 FÉLICE, Fortuné-Barthélemy DE. 10, 11, 12, 70, 79, 80-247, 248, 249, 256, 257, 276, 280, 286, 288, 295, 310, 318, 319, 320, 322, 338, 343, 346, 348, 361, 362, 363, 369, 371, 372, 373, 383-433.
 FÉLICE, Fortuné-David DE. 92, 235.
 FÉLICE, Frédéric-Charles DE. 93, 245.
 FÉLICE, Gabriel-François DE. 93.
 FÉLICE, Henri-Barthélemy DE. 92, 235.
 FÉLICE, Jeanne-Elisabeth DE. 87, 361, 365.
 FÉLICE, Madeleine DE. 93.
 FÉLICE, Mmes DE. (Voir WAYER, Suzanne-Catherine; PÉRELET, Louise-Marie; SÉNEX, Jeanne-Salomé.)
 FÉLICE, Rose-Suzanne DE. 91, 93.
 FÉLICE, Suzanne-Marie DE. 87, 124.
 FELLEBERG, Daniel DE. 361.
 FÉNELON. 258.
 FENOUILLON de FALBAINE, Charles-Georges. 180, 505.
 FERGISSON, Adam. 198, 200, 405, 506.
 FERDIN, Philippe. 181, 506.
 FERUY, le Père. 238.
 FÈVRE, Jean-Pierre. 91.
 FISCHER, André. 329.
 FISCHER, Léon. 369.
 FISCHER, Charles-Louis. 161.
 FISCHER, libr. à Yéna. 458.
 FISCHER, les postes. 369, 370, 372.
 FIVAZ, Albert. 333.
 FIVAZ, David-François-Louis. 335, 337, 350.
 FIVAZ, Denis-Louis. 335, 337, 350, 352.
 FIVAZ, François-Antoine. 333.
 FIVAZ, François-Nicolas. 335.
 FIVAZ, les frères. 350.
 FIVAZ, Henri-Antoine. 11, 12, 105, 318, 319, 333-339, 348, 349, 350, 351, 447-449.
 FIVAZ, Jeanne-Eve-Françoise. 335.
 FIVAZ, Jean-Rodolphe. 335.
 FIVAZ, Mme (née Bourgeois). (Voir Mme BELLEN.)
 FIVAZ, Mme. (Voir BLANC, Jeanne-Suzanne.)
 FIVAZ, la veuve. 350.
 FIVAZ, Victor. 333.
 FLAMAND, ouvrier impr. 275.
 FLICK, Bâ. à Bâle. 151, 293.
 FONTAINE, Charles. 295.
 FONTAINE, Mathieu. 296.
 FONTAINE-MALHERRE, J. 281.
 FORDYCE, James. 196, 206, 506.
 FORDYCE, Jean-Henri-Samuel. 95, 181, 232, 506.
 FORTIA d'Elhauc, le comte DE. 198, 199, 507.
 FORTNIER, Achille. 197, 507.
 FORTNIER-LEJEUNE. 105.
 FORTNIER, boucherie de caractères à Paris. 103.
 FORTUIS, libr. à Dijon. 294.
 FOUARD DE CASTEL, Roub-Adrien. 180, 507.
 Frédéric II. 164.
 FREDÉRIC-HENRI, le prince (de Prusse). 235.
 FRÉET, libr. à Milan. 295.
 FRÉRON. 188.
 FREY DES LANIERES, Jean-Rodolphe. 510.
 FRICAULT, Charles-Louis-François. 73.
 FRIIS, libr. à Bruxelles. 162.
 FUSSETTE, graveur. 107.
 FURUS, Léonard. 50, 380.
 FÜSSEL, Hans-Rudolf. 151, 152.

- GARY, 59.
 GAZZAZZI, impr.-libr. à Milan, 157, 165.
 GAZZINI, 81.
 GAZZINI, Daniel, 119.
 GAZZINI, ouvrier impr., 119.
 GAZZINI, Louis, 61.
 GAZZINI DE GAZZINI, *Laurent*, 197, 398.
 GAZSTER, les Geres, commissionnaires à Genève, 371.
 GAZZIERI, libr. à Batisbonne, 158.
 GAZZONI, Jérôme-David, 200, 238.
 GAZZONI, libr. à Vm, 158.
 GAZZONI, impr.-libr. à Pesaro, 157.
 GAZZONI, impr. à Halle, 368.
 GAZZONI, Bartholomé, 61.
 GAZZONI, Helena, 61, 62, 63, 66.
 GAZZONI, Jacobus, 61, 62, 66.
 GAZZONI, Johann-Jacob I., 61.
 GAZZONI, Jean-Jacques (I, II), 61-70, 71, 72, 73, 318, 355, 382-386.
 GAZZONI, Johann Rudolf I., 61.
 GAZZONI, Johann Rudolf II, 61, 70.
 GAZZONI, Mme. Von FURR, Jacobus.
 GAZZONI, libr. à Metz, 295.
 GAZZONI, libr. à Prague, 159, 205.
 GAZZONI, Guillaume, 26.
 GAZZONI, 85, 165, 213.
 GAZZONI, 272.
 GAZZONI, Jacques, 400, 527.
 GAZZONI, André, 353.
 GAZZONI, Suzanne, 273.
 GAZZONI, Victor de, 168, 170, 308.
 GAZZONI, Othon, libr. à Combray, 158.
 GAZZONI, Jean, 350.
 GAZZONELLI, impr.-libr. à Pise, 157.
 GAZZONI, papeter. à Lyon, 271.
 GAZZONI, la veuve, libr. à Grenoble, 155.
 GAZZONI, Abraham, 138.
 GAZZONI, Alexandre, 138, 327, 355, 356.
 GAZZONI, Samuel, 138, 186, 326, 327, 328, 353, 355.
 GAZZONI, René-Louis de, 170.
 GAZZONI, graveur, 107.
 GAZZONI, libr. à Turin, 157.
 GAZZONI, Pierre, 112.
 GAZZONI, libr. à Avignon, 151.
 GAZZONI, libr. à Leipzig, 158.
 GAZZONI, 165, 255.
 GAZZONI, Joseph, 80, 82, 80, 90.
 GAZZONI, impr.-libr. à Turin, 157.
 GAZZONI, Henri-Albert, 151, 152.
 GOSSE, Pierre, 152.
 GOSSE, Pierre-junior, 160, 161, 218, 250, 251, 253.
 GOSSE, Pierre-junior et fils, 160, 226, 228, 252.
 GOSSE, Pierre-Frédéric, 160, 251, 295, 307.
 GOSSE ET PINET, libr. à La Haye, 127, 137, 160, 161, 162, 213, 238, 239, 250, 251.
 GOSSEN, Matthieu-Bernard, 238.
 GOSMAY, graveur, 107, 399.
 GOSSELIN, François-Louis de, 59, 50, 55, 55, 379.
 GOSSELIN, Daniel, 72.
 GOSSEY, François, 103, 113, 116, 128, 150, 153, 155, 156, 252, 293, 358, 367.
 GOSSEY, Michel, 53.
 GOSSEY ET CIE, libr. à Naples, 157.
 GOSSET, Florent, 52.
 GOSSET, Jean, 11, 50-60, 61, 71, 318, 355, 382.
 GOSSET, ouvrier impr., 66.
 GOSSET, 210, 212.
 GOSSET, Michel, 160, 296.
 GOSSEY, Constant, 58.
 GOSSEY, la maison, 335.
 GOSSEY, 30, 31.
 GOSSEY DE GOSSEY-LOREY, Guillaume-Eugène-Joseph de baron de Sainte-Croix, 195, 196, 198, 303, 308.
 GOSSEY III, roi de Suède, 399.
 GOSSEY, ouvrier impr., 119.
 GOSSEY, ouvrier impr., 119.
 HAYKE, libr. à Rotterdam, 161.
 HAYS, fonderie de caractères à Bâle, 103, 109, 268, 352.
 HAYS, Guillaume, 103, 200.
 HAYS, Johann Wilhelm, 61.
 HAYENSTOCK, commissionnaire à Metz, 186, 374.
 HAYEN, libr. à Antm, 295.
 HAYEMUND, commissionnaire, 325, 370.
 HAYEMUND, Mme, 267.
 HAYEN, Albert de., 10 83, 84, 85, 86, 87, 96, 153, 150, 156, 165, 165, 179, 181, 182, 190, 202, 203, 205, 205, 210, 213, 214, 222, 225, 232, 233, 235, 256, 255, 258, 300, 313, 315, 315, 316, 305, 509, 536, 542.

- HALLER, Albert-Emmanuel** *id.* 150, 294.
HALLER, Gottlieb-Emmanuel *id.* 236.
HALLER, Nicolas-Emmanuel *id.* 150.
HAMMERLEN, G.-E. 84.
HAYD et SPENNER, libr. à Berlin. 158.
HAYNSGART, le marquis *id.* 538.
HECY, Johannes. 272, 552.
HEIDEGGER, Johann. 156, 152, 165.
HELMANN, Jean-Christophe. 71, 150, 150, 151, 233.
HÉLÉNE, Faldé. 263, 265.
HELLEN, Anne-Françoise. 319.
HELLEN, Jean-Christophe. 319.
HELLEN, Jean-Jacques. 11, 12, 71, 105, 117, 141, 150, 262, 269, 270, 273, 297, 301, 306, 318, 319-333, 335, 346, 348, 371, 443-447.
HELLEN, Jean-Louis-François. 319, 332.
HELLIX, Jeanne-Christine-Elisabeth. 319.
HELLIX, Jeanne-Henriette. 319.
HELLIX, Mme née Bourgeois. 319, 331, 332, 333, 335, 335, 337, 346, 348, 346.
HELLIX, Marie-Elisabeth. 319, 329.
HELFERICH, G. 363.
HÉLÉRY, graveur. 107, 399.
HENNING, ouvrier impr. 119.
HENSEL, Brat *id.* 272, 298, 313, 345, 345, 346, 347, 346.
HENRY IV, roi de France. 30.
HENNIG, H. 165.
HÉROLD, L. *id.* 204.
HERMEL, les Frères, libr. à Cadix. 157.
HERRM, libr. à Hambourg. 158.
HERZOG, Jean-Pierre. 113, 116, 150, 152, 155, 155, 156, 189, 270, 281.
HETTER, libr. à Yverdon. 151.
HIGNON A, libr. à Lausanne. 156.
HOUANG. 363.
HOBBS. 363.
HODGON. 95, 125, 225.
HOEDIS. 61, 106.
HOEZYER, Hans-Rudolf. 106, 107, 165, 516.
HOMÉRI. 255.
HORNER. 255.
HÖRMANN et GLEIBERG, commis-sionnaires à Nuremberg. 159.
HOEYEN, Emmanuel. 71.
HORREN, Samuel. 75.
HOUTRY, Victor-Emmanuel. 75.
HOVAY, libraire à Paris, *id.* 153.
HUMERY et Cie, négociants à Rotterdam. 162.
HÜMMER, Daniel. 255.
HÜMMER, Samuel. 255.
HÜTNER, Jean. 327, 555.
HÜTNER. 197, 212, 503, 509.
Hunoy et fils, libr. à Bâle. 151.
HURVENS, Abraham *id.* 73.
HYER, le hatcher. 325.
JACQUARD, libr. à Lyon. 295.
JACHNER, Nicolas-Antoine. 527.
JACQUARD, Louis *id.* 191, 203, 222, 399.
JAVEL. 267.
JEANNERET, Samuel-Rodolphe. 107, 108, 187, 235, 510.
JEANNEAU D, impr. 159.
JENSALEH, Jean-Frédéric-Guillaume. 187, 217, 218, 510.
JENYER, D. 292.
JENYER, ouvrier impr. 273.
KAISER, Marianne. 275, 326.
KAISER, Henri-Valeutin. 117.
KAISER, Jean-Luc. 117.
KAMERS, Thomas A. 555.
KÄMMEGER, Georges. 72, 77.
KINDLER fils, ouvrier impr. 273, 274, 275.
KINDLER père, ouvrier impr. 273, 274, 275.
KIRCHWENGER, la famille. 85.
KIRSTNER. 85.
KINDRICHSEN-NUMMIG, Georges-Guillaume *id.* 328, 555.
KOEL, ouvrier impr. 119.
KÖNIG, libr. à Strasbourg. 295.
KOENIG, Theodor. 352.
KRAKAMP, libr. à Cologne. 158.
KRÄMER, H. 353.
KRÄMER, impr. à Yverdon. 353.
LAFFONTÉRIE, poëmeur à Noyon. 155.
LAFONNE, libr. à Paris. 295.
LAFOND DES FAULX, François-Ferdinand-Benjamin. 273.

- LAGOND DES FAULX, Jean-François 273.
- LA HARPE, Jean-François DE, 256, 287, 291, 292, 298, 299, 300, 333, 337.
- LAFAYETTE, Joseph-Jérôme Le François DE, 10, 182, 183, 193, 291, 293, 222, 237, 399, 410, 411.
- LAFITEAU, Pierre, 139, 311.
- LAFITTE, A. et R. 350, 351.
- LAFITTE et Cie, impr. à Yverdon, 350.
- LAFITTE, le justicier, 95.
- LA FORTIERE, Charles-Rochette DE, 185, 311.
- LAFFA, libr. à Paris, 155.
- LAFITE, Antoine, 329.
- LAFITE, John, 351.
- LAFITTE, Daniel, 155, 189, 311.
- LAFITEAU, libr. à Toulouse, 295.
- LAFITEAU, 164.
- LAFITEAU DE PUSSET, Achille-Guillaume, 97, 66, 312.
- LA FAYE DE MIZOUIS, Nicolas, 197, 312.
- LAFITEAU, de Neuchâtel, 236.
- LAFITEAU, cousin, 60.
- LAFITEAU DE SAINT-DENIS, 315.
- LAFITEAU, graveur, 399.
- LAFITEAU, 81, 218.
- LAFITE, libr. à Paris, 155.
- LA FAYE, Albert, 58.
- LA FAYE, Antoine Marin, 180, 312.
- L'ÉTOILE, libr. à Lunéville, 295.
- LAFITEAU, libr. à Besançon, 295.
- LA FAYE, François, 25.
- LA FAYE, Jean, 25.
- LA FAYE, médecin à Paris, 238.
- LA FAYE DE BRACMONS, Marie, 105, 106, 307, 196, 313.
- LA FAYE DE BRACMONS, 196, 313.
- LAFITEAU, graveur, 197.
- LA FAYE, Pierre, 281, 331, 332.
- LA FAYE, Pierre-Charles, 198, 315.
- LA FAYE, Anne-Pauline Louise, 251.
- LA FAYE, Ferdinand-Emanuel-Louis, 251.
- LA FAYE, François-Ignace, 258.
- LA FAYE, Jeanne-Louise, 251.
- LA FAYE, Joseph, 255, 295, 296.
- LA FAYE, Joseph-Ferdinand, 11, 118, 339, 150, 185, 248-317, 320, 321, 326, 328, 329, 330, 335, 356, 361, 362, 371, 433-443.
- LA FAYE, Mme. Voir BOUQUENS, Suzanne.
- LA FAYE, Ursule-Caroline-Émilie, 251, 318.
- LA FAYE ET CASSELAN, libr. à Vervins, 295.
- LAFITEAU, M.-G. 536.
- LAFITEAU, Joseph, 203, 238.
- LAFITEAU, Simon-Nicolas-Henri, 150, 291, 301, 305, 306, 307, 308, 363, 337.
- LAFITEAU, 315, 315.
- LAFITEAU, Georges, 261, 313.
- LAFFA, 399.
- LAFITEAU, ouvrier impr. 117.
- LAFITEAU, directeur des postes à Casal, 157.
- LAFITEAU, Louis DE FOUILLOU, 199, 315.
- LAFITEAU, graveur, 107, 399.
- LAFITEAU, Charles, le Dr, 59, 50, 51.
- LAFITEAU, Daniel, le Dr, 59, 51, 55.
- LAFITEAU, Hector, 59.
- LAFITEAU, Judith, 59.
- LAFITEAU, Antoine, 203.
- LAFITEAU, N.H., 502.
- LAFITEAU, N.V., 502, 538.
- LAFITEAU, N.V., 538.
- LAFITEAU, N.V., 535.
- LAFITEAU, N.V., 238.
- LAFITEAU DE CHATELAIN, Charles DE, 292, 339.
- LAFITEAU DE CHATELAIN, le colonel, 156.
- LAFITEAU, Samuel-Alexandre, 63, 65, 67, 385.
- LAFITEAU, libr. à Göttingue, 158.
- LAFITEAU, J.-J. DE, 125.
- MAFFRE, L., 351.
- MAFFRE, Galbe, 190, 315.
- MAFFRE, 363.
- MAFFRE, Archibald, 319.
- MAFFRE, pasteur à La Haye, 238.
- MAFFRE, 316, 317.
- MAFFRE, Philippe, 178, 315.
- MAFFRE, Pierre-Joseph, 180, 315.
- MAFFRE, François, 65, 68, 386.
- MAFFRE, Jules-Frédéric, 190, 315.
- MAFFRE, libr. à Séville, 157.
- MAFFRE, libr. à Valence, 157.
- MAFFRE, Paul-Henri, 189, 316.
- MAFFRE, André, 353.
- MAFFRE, Jean, 37.

- MANAGE, LES, 217.
 MANUEL, Albert, 32, 33, 39.
 MANUEL, Jean-Jacques, 52.
 MAREL, papeterie à Bière, 271.
 MARCHAND, graveur, 107, 399.
 MARCUARI, Jean-Rodolphe, 256.
 MATHIS & AUGUSTIN, Thomas-Antoine, 523.
 MARMONTEL, 189, 197, 516.
 MARQUET, fonderie de caractères à Lyon, 103, 105.
 MARTIN, 256.
 MARTIN, à Genève, 268.
 MARTIN, Jean-François, 67.
 MARSY, Louise, 67.
 MARTIN, secrétaire bachelier, 269, 270, 321.
 MASSEL, Jean-Rodolphe, 33, 34, 35, 50.
 MASSER, Jérôme, 39.
 MASSER, Nicolas, 31.
 MACQUILLIS, 82, 156.
 MAGE, 82, 156.
 MACHET, Christian *ca.*, 106, 107, 151.
 MACHET, Jean-Corrad, 151.
 MACHOZA, les héritiers de, libr. à Saragosse, 158.
 MANGS, Antoine-Raphaël, 531.
 MANGUET, Louis-Sébastien, 198, 199, 200, 326, 331, 517.
 MANUELLEA, David-François *ca.*, 58.
 MANNING *ca.*, 257.
 MANNON, le régiment *ca.*, 333.
 MEYER, Konrad, 55, 380.
 MEYER, Louis, 117.
 MEYER, Jean, 32.
 MEYER, Jean-Rodolphe, 33.
 MULLER, Philippe, 181, 182, 517, 518, 529.
 MULLO, Abbé, 293, 304, 325, 538.
 MUSCARD, Gabriel, 95, 178, 210, 241, 233, 234, 529.
 MOLLAT, directeur des postes à Bergame, 156.
 MOLLAT, Robert, 26.
 MONTALEMBERT, 287, 300, 301, 538.
 MONTI, les héritiers de, impr.-libr. à Parme, 157.
 MONTIÈRE, Edienne *ca.*, 55, 378.
 MONTMOLAN, Frédéric-Guillaume *ca.*, 169, 172, 176, 400, 518.
 MONTMOLAN, Jean-Etienne *ca.*, 395.
 MONTI, Guillaume, 55, 56, 378.
 MORELLET, Abbé, 178, 392.
 MORENI, Jean-Baptiste, 83, 156, 195, 518.
 MORGAN, Daniel, 33.
 MUSEY, Samuel-Rodolphe, 117.
 MUSY, Jean-Laurent *ca.*, 110, 111, 191, 192, 519.
 MUSSY, libr. à Marseille, 154, 293.
 MOUTON, Paul, 170.
 MORNIER le cadet, libr. à Lausanne, 200, 201.
 MORTAIN, libr. à Paris, 294.
 MURAT, René-Louis *ca.*, 64.
 MURAT, Bernard *ca.*, 365.
 MURAT, Jean-Louis, 178, 179, 192, 519.
 MUR, Pierre, 50, 51, 51.
 MUSSMENNBERG, Pierre VAN, 82.
 MUYART DE VOUGLANS, 205.
 NASSIE, Maurice *ca.*, 55.
 NAYARD, Marguerite *ca.*, 59, 108.
 NEROUANO, Jean-Jacques, 65, 71, 72, 273.
 NEUMANN, ouvrier impr., 119.
 NEWTON, 81, 85.
 NICKOL, orfèvre impr., 273.
 NICOL, conseiller du Roi, 55, 56, 376.
 NICOLAS, Pierre-François, 203.
 NIEDERER, Johannes, 352.
 NIEZKI, Adam, 178, 519.
 NIQUET, graveur, 107, 399.
 NOELLES, Adrien-Maurice, *ca.*, 538.
 NOÛRE, Charles, 303.
 NOYSE, libr. à Londres, 162.
 NYON Fabré, libr. à Paris, 155, 509.
 OBERMANN, Henri-Geoffroy, 352.
 OBER, Claude, 56.
 OBER, Hans-Konrad, 151, 152.
 OBER, GESSNER et Cie, 152.
 OBER, GESSNER, FÜRST et Cie, 152.
 OUBÉANS, Henri de LONGEVILLE *ca.*, 55.
 OSTERVALD, le banquet, 86, 96, 126, 125, 126, 132, 133, 134, 136, 138, 142, 171, 213, 220, 280, 362.
 OSTERVALD, Jean-Rodolphe, 325, 535.
 OTTE, 256.
 PACCHIONI, commissionnaire à Yverdon, 370.
 PACHY, Esuyr, 57.
 PAGAN, Abraham, 178, 502.

- PAGANI, libr. à Florence. 295.
 PAGLIARINI, libr. à Rome. 157.
 PANCRUCHE, Charles-Joseph. 127, 153, 177, 210, 211, 215, 216, 224, 225, 228, 233, 392.
 PANHALIS, impr.-libr. à Verreil. 157.
 PANZETTI, le comte. 82.
 PANZETTI, la comtesse. 82, 83.
 PAOLUCCI, le marquis. 83.
 PASCHOD, Jean-Louis. 114, 117, 118.
 PASCHOD, Joseph-Ferdinand. 118.
 PASCHOD, Louise-Catherine. 118.
 PASCHOD, Mme (née Dard). 118.
 PASQUALL, impr.-libr. à Venise. 157, 295.
 PAVIG, huissier baillival. 121.
 PAYD, Jean. 335.
 PELLET, Jean-Léonard. 298.
 PEREZ, libr. à Surugosse. 158.
 PÉRISSE frères, libr. à Lyon. 294.
 PERRACON, Jean. 46.
 PERREGAUX. 300.
 PERRELET, le Dr. 237.
 PERRELET, Louise-Marie (Mme de Felice). 92, 123.
 PERRIER, Jean-Jacques, coutelier. 186, 419.
 PERRIER, Jean-Jacques, imprimeur. 70.
 PERRIER, Marianne. 274.
 PERRIER, Emmanuel. 323.
 PERRINET DE FACQUES. 167, 420.
 PERSE. 256.
 PÉRUSSET, Luceo. 27.
 PESTALOZZI, Henri. 352.
 PETIT, graveur. 107, 399.
 PETITMAÎTRE, Samuel-Nicolas. 69, 384.
 PETITRIÈRE. 257.
 PETITRIÈRE, papetier à La Mothe. 271.
 PEISTER, Jean-Jacques et fils, commissionnaires à Sallathouse. 159.
 PILLBERT, Claude-Christophe. 151, 152, 162, 295.
 PHILIPPIN. 257.
 PIANTA, impr.-libr. à Brescia. 156.
 PICTET, Bénédicte. 329, 446.
 PIDOUX-LACUTE. 351.
 PIEMMER, libr. à Barcelone. 158.
 PILICIER, Marianne. 101.
 PILICIER, Pierre-Abraham. 101.
 PILLEVERT, le conseiller. 244.
 PILLEVERT, le justicier. 269, 270, 321.
 PILLICHODY, le châtelain. 69, 383, 384.
 PILLICHODY, François. 265.
 PILLICHODY, Jean-Georges. 169, 170, 179, 183, 184, 360, 361, 395, 420.
 PINDARE. 45, 56, 379.
 PINEL, Philippe. 398.
 PINET, Daniel. 160.
 PINTO, Isaac DE. 177, 421.
 PISCATOR, Jean. 78, 387.
 PISONI, libr. à Florence. 157.
 PISTORIUS, Jean. 57.
 PIZZOTTO, libr. à Gènes. 157.
 PLANCHE, E. DE LA. 30.
 PLANE. 256, 281, 282, 314, 380.
 PLOSSNER, secrétaire des postes à Trente. 157.
 PLUQUET, l'abbé. 186, 187, 421.
 PLUTARQUE. 424.
 POLENI, le professeur. 82, 83.
 POLIER, le professeur. 356.
 POLIER DE SAINT-GERMAIN, Antoine. 146.
 POLIER, la chanoinesse DE. 345.
 PONCE, graveur. 107, 398.
 PONIATOWSKI, Stanislas-Auguste, le roi. 85.
 PONS, libr. à Montpellier. 294.
 POPÉ. 178, 394.
 PORTAL, Antoine. 196, 203, 238, 421.
 POTT, Jules-Henri. 141, 145, 293.
 POTT, Perceval. 203.
 POTTERAT, Christophe-Louis. 61.
 POUCHOT. 106, 197, 421.
 POUSENS, Marie-Charles-Joseph DE. 199, 422.
 POUVRAT, Henri. 353.
 FOURTALÈS, Paul DE. 252, 260, 261.
 PREISWERK, Jean-Rodolphe. 91, 141, 159, 186, 370.
 PREISWERK, Luc. 370.
 PRÉVOST, l'abbé. 409.
 PRÉVOST DE LA CAUSSADE. 217.
 PRICE, Richard. 292, 298, 439.
 QUANDET DE LACHENAL. 154.
 QUELON, Anne-Gabriel Meunier DE. 217.
 QUENAV, François. 181, 422.
 RAISS, P. 351.
 RAMOND DE CARBONNIÈRES, Louis-François-Elisabeth. 302, 312, 439.
 RANCON, au collège Mazurin. 177.

- RAPIN, Jean-Louis.** 338, 438.
RAYLIN, Joseph. 186, 422, 423.
RAYNAL. 272.
RÉAUMUR. 237.
REIN, graveur. 416.
RENOUARD DE BUSSIÈRES, Étienne-
Cyprien. 244.
REV, David. 374.
REY, Marc-Michel. 168, 175, 176,
 180, 215, 226, 294.
REYGENDS frères, libr. à Turin. 295.
REYGENDS, Jean-Baptiste. 158.
RIBEAUPIERRE, Georges-François DE.
 331, 332, 333.
RICARD, Samuel. 198, 423.
RICHELIEU, le maréchal DE. 438.
RIGAUD, libr. à Montpellier. 294.
RIGAUD, Pierre, libr. à Lyon. 46, 67.
RIGO, Pierre. 353.
RISSI, Paolo. 181, 423.
RIVERY, Jehu. 25, 354, 366.
ROBINET, à Bouillon. 215, 217.
ROCHAT, libr. à Yverdon. 141.
ROCHE, libr. à Port-Sainte-Marie.
 157.
RODER, Jean-Charles. 141, 273, 293,
 310, 311.
ROGGIN, 67, 385.
ROGGIN, le colonel. 170.
ROGGIN, Daniel. 9, 169, 170, 171,
 172, 173, 174.
ROGGIN, Emilie. 64.
ROMAN, le cardinal DE. 249.
ROLLIN, Charles. 406.
ROSEN DE ROSENSTEIN, Nils. 259.
ROSSET, libr. à Lyon. 294.
ROGÈRE, l'abbé. 316.
ROYLAUD, ouvrier impr. 274.
ROUSSEAU, Jean-Jacques. 9, 66, 85,
 124, 126, 166, 168, 169, 170, 171,
 172, 173, 174, 175, 176, 190, 212,
 213, 235, 272, 364, 393, 400, 403,
 433, 434.
ROUSSEAU, Pierre. 217, 222.
RUSSELOT DE SURCY, Jacques-
Philibert. 167, 180, 424.
RUEVAY, Jean-Louis DE. 53, 363.
ROUX, François-Louis. 66.
ROZIER, l'abbé. 194.
RUCHAT, Abraham. 10, 60, 67, 356,
 357, 382, 385.
RUSILLON, François. 368.
RUTLIDGE, Jean-Jacques. 303, 309,
 310, 311, 440, 441.
SARRATHIÈRE, François. 189, 190, 424.
SACY, Claude-Louis-Michel DE. 159,
 196, 425.
SAILLANT, libr. à Paris. 127, 153.
SAINTE-CHOIX, le baron DE. (Voir
GUILLEM DE CLERMONT-LUDÈVE.)
SAINTEU, libr. à Troyes. 294.
SALICHI, Jean-Jacques. 357.
SALLUSTE. 256.
SALVICUS, libr. à Stockholm. 162.
SAN SEVERINO, Jules-Robert. 156,
 165, 182, 425.
SANTANDER, libr. à Valladolid. 158.
SARCEY DE SUTÈRES. 177, 423.
SAURI, l'abbé. 496, 425.
SACVAGES DE LA CROIX. 202.
SANE-WEIMAR, le duc DE. 502.
SCHERRER, Jean-Louis. 113, 116,
 119, 122, 145.
SCHMIDT, le Dr, à Paris. 164.
SCHMIDT, Georges-Louis. 142, 166,
 426.
SCHMIDT, Jean-Jacques. 11, 57-58,
 59, 318.
SCHMIDT, ouvrier impr. 119.
SCHMUCKER, chirurgien. 203.
SCHENHOVEN et Cie, libr. à Utrecht.
 162.
SCHOLL, Samuel. 71.
SCHWAB, le Dr. 50.
SEIGNEUX DE GIREYVON, Gabriel.
 406, 478, 481, 187, 190, 258, 402,
 409, 423, 426.
SEINI, libr. à Bâle. 111, 151, 294.
SEINI et SCHWEIGHAUSER, libr. à
Bâle. 151.
SERYAN, Antoine-Joseph-Michel. 180,
 426.
SESTINI, Dominique. 156, 196, 426.
SÉVÈRY DE CHANDIEU, Mlle. 345.
SHAFTESBURY, lord. 399.
SHAKESPEARE. 281, 282, 283, 284,
 285, 314.
SIMON, Clément. 32.
SIMOND, le colonel. 337, 348.
SIMONIN, A.-H. 353.
SIMONIS, libr. à Cologne. 158.
SIMS, James. 195, 206, 426.
SINNER DE BALLAGTES. 10, 331.
SINNER, la famille. 84.
SINNER, pensionnaires de Félire. 91.
SINNET, à Berne. 146.
SINNET, Georges. 110.
SINNET, impr. à Neuchâtel. 79.

- SINNET, Jean-Alexandre. 93.
 SINNET, Jeanne-Salomé (Mme de Félice). 93, 245, 246.
 SMITH. 187, 427.
 SMITH, Adam. 197, 427.
 SOCIÉTÉ. 435.
 SOLLIANI, les héritiers de, impr. à Modène. 157.
 SPENER. 63.
 SPIELMANN, Jacques-Reinhold. 203.
 SPINEX, Jacques-Barthélemy. 105, 113.
 SPINZA. 363.
 STAFFER, Jean. 361.
 STECK, le général. 47.
 STEIGER, Jean DE. 32, 33.
 STEINER, Johann-Heinrich. 151, 152.
 STENDAHL. 259.
 STOCHDORF, libr. à Stmsbourg. 154.
 STÖER, Jakob. 38.
 STÖER, Joseph. 38, 43.
 STOLPE, libr. à Paris. 236.
 STRIGUEL, Wignan. 36, 50.
 STÜRLER, le régiment de. 161.
 SUARD, Jean-Baptiste. 153.
 SUCÉTONE. 292, 299.
 SUPERVILLE, Daniel DE. 329, 446.
 SWEDIAUR, François-Navier. 199, 427.

 TAGIÉ. 30.
 TAPONI, directeur des postes à Alexandrie. 156.
 TAPPY, le notaire. 41.
 TARGIONI, professeur à Florence. 203.
 TARIN, Abraham-Louis. 78, 113, 146, 367.
 TAULIER. 363.
 TEICHMANN, Christian-Gottfried. 114, 118.
 TÉRON l'aîné, libr. à Genève. 295.
 TERROY, ouvrier impr. 273.
 TESTARD, Michel. 56, 381.
 THÉOPHRASTE. 380.
 THIBAUD, libr. à Paris. 47.
 THIERRIAT. 182, 429.
 THOMANN, Jean, impr. à Bâle. 368.
 THOMAS, Antoine-Léonard. 177, 428.
 THOMÉ. 99, 168, 628.
 THULLE. 256.
 TIES, ouvrier impr. 273.
 TILLIARD, libr. à Paris. 154.
 TILLOTSON, Jean. 60, 382.
 TIRABOSCHI, Girouard. 148, 156, 198, 428.
 TISSOT, Simon-André, le Dr. 143, 165, 168, 195, 203, 210, 213, 316, 367, 406, 418, 429.
 TITE-LIVE. 256.
 TOWERS. 409.
 TRACHSEL, Samuel. 352.
 TRATTNER, libr. à Vienne. 158.
 TREYDORRENS, DE. 169.
 TREYTORRENS, François-Frédéric DE. 66, 385, 386.
 TROSSET, Benjamin. 66.
 TSCHARNER, la famille. 84.
 TSCHARNER, Vincent-Bernard DE. 85, 86, 87, 88, 99, 108, 164, 172, 178, 237, 243.
 TSCHIFFELI, Johann-Rudolf. 85, 179.
 TURCKHEIM fils, libr. à Strasbourg. 295.
 TURPIN, François-Dominique. 54.
 TURPIN, François-René. 202.
 TURPIN, Isaac. 54.
 TURPIN, Jean-Jacques. 54.
 FERRETTINI, Jean-Alphonse. 67, 382, 383.

 VALLET, Pierre. 238.
 VATEL, Emer DE. 289, 290, 291, 314.
 VATHIER, Jacques. 43.
 VENEZ, Jean-André, le Dr. 260, 299, 328, 442, 446.
 VERDELHAN, Daniel, le Dr. 142, 169, 173, 174, 360, 361.
 VERDEIL, Auguste. 260.
 VERDEIL, François I. 258.
 VERDEIL, François II, le Dr. 248, 258, 259, 260, 261, 276, 277, 280, 320.
 VERGENNES, le comte DE. 303, 304, 437.
 VERNES, Jacob. 358.
 VERNES DE LUZE. 10.
 VERRI, Pierre. 156, 178, 211, 429.
 VERSEL, Esther. 64, 68.
 VICAT, Bénédict-Philippe. 293, 304, 314, 442.
 VICAT, Louis. 252, 266.
 VICAT, Philippe-Rodolphe. 272, 297, 313, 315, 442.
 VIGNON, Anne (Mme de Candolle). 29, 38, 39, 41.
 VIGNON, Eustache. 29, 47.
 VILLOMÉ, Georges. 122.
 VINCENT Henri. 118, 146, 329, 443.
 VINCENT, Luc (VINCENT, Lucas). 117, 118, 319, 329, 443.

- VIRGILE. 255.
 VIRIDET, JEAN. 67, 386.
 VIVIANI. 82.
 VOGEL, FRIEDRICH-ADAM. 189, 429.
 VOYTADE. 9, 86, 126, 143, 152, 171, 173, 178, 194, 204, 207, 210, 211, 212, 213, 242, 272, 358, 430, 437, 438.
 VUILLERENS, la maison DE. 36, 41.

 WAGNER, JEAN-JACQUES. 255, 360.
 WALLERUS, JEAN-GÖTTSCALK. 178, 430.
 WALTHER, les frères, libr. à Dresde. 158.
 WANDEN-DEK, Mme, libr. à Göttingue. 158.
 WARNEY, le châtelain. 89, 100.
 WATSON, RICHARD. 303, 443.
 WATTEVILLE, Alexandre-Louis DE. 182, 430.
 WATTEVILLE, la famille DE. 84.
 WATTEVILLE, DE, tuteur de Jeanne-Esther Boudeli. 77.
 WAYRE, Suzanne-Catherine (Mme de Félice). 87, 123, 179, 243.
 WEIDMANN, Mme, libr. à Leipzig. 158.

 WEISS, le général DE. 10.
 WEITBULLERT, libr. à St-Pétersbourg. 295.
 WEITZ, les frères, libr. à Aix-la-Chapelle. 158.
 WIELAND. 85, 164.
 WILLIAMS, JOHN. 196, 431.
 WILLIERS, J.-F. DE. 427.
 WINCKELMANN. 153, 199, 431.
 WIRCHAU, libr. à Hambourg. 158, 372.
 WÜRTEMBERG, le duc DE. 59, 52.

 XÉNOPHON. 30, 31, 54, 56, 379.

 YOUNG, EDWARD. 85, 183, 190, 431, 432.

 ZEHLER, Ferdinand. 119.
 ZIMMERMANN, F., graveur. 106, 391, 398, 408, 412, 413, 414, 421, 428.
 ZIMMERMANN, JEAN. 75, 75, 76, 77, 78, 141, 367, 368.
 ZIMMERMANN, JEAN-GEORGES. 164, 311.
 ZÜRICH, JACOB DE. 48.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction</i>	9
<i>Abréviations</i>	14
<i>Ouvrages et périodiques consultés</i>	16
<i>Sources manuscrites</i>	21

CHAPITRE PREMIER

LES IMPRIMERIES DU XVII^e SIÈCLE

1. Préambule	25
2. L'imprimerie de Candolle	27
3. L'imprimerie de <i>l'Historia plantarum</i>	40

CHAPITRE II

LES IMPRIMERIES DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE 1696-1754

1. L'imprimerie de Jean-Jacques Schmidt	57
2. L'imprimerie de Jean Grenot	59
3. L'imprimerie de Jean-Jacques Genath	61
4. L'imprimerie de Jeanne-Esther Bondeli	70

CHAPITRE III

L'IMPRIMERIE DE FORTUNÉ-BARTHÉLEMY DE FÉLICE

1. Vie de F.-B. de Félice	80
2. L'homme, le caractère	94
3. Ses rapports avec la Bibliothèque d'Yverdon	97
4. Les immeubles	100
5. Papiers, caractères, vignettes, presses et gravures	101
6. Le personnel	108
7. Les relations avec les imprimeurs et libraires	123

CHAPITRE IV

L'IMPRIMERIE DE FORTUNÉ-BARTHÉLEMY DE FÉLICE

(suite)

1. Livres imprimés ou édités	163
2. Projets d'éditions	202
3. Remarques diverses	204
4. L'Encyclopédie d'Yverdon	208
5. La situation matérielle	243

CHAPITRE V

L'IMPRIMERIE
DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET TYPOGRAPHIQUE

1. Le professeur Lex et le Dr Verdeil	248
2. Développement de l'entreprise	261
3. Bâtimens et matériel d'imprimerie	267
4. Le personnel	272
5. Les relations avec les imprimeurs et libraires	276
6. Les livres édités	296
7. Projets d'éditions. Éditions inachevées	312

CHAPITRE VI

LES IMPRIMERIES DE JEAN-JACQUES HELLEN
ET DE HENRI ANTOINE FIVAZ

LA FEUILLE D'AVIS D'YVERDON

NOTICE SUR LES IMPRIMERIES DU XIX^e ET DU XX^e SIÈCLE

1. L'imprimerie de Jean-Jacques Hellen	319
2. L'imprimerie de Henri-Antoine Fivaz	333
3. La <i>Feuille d'Avis</i> d'Yverdon	339
4. Notice sur les imprimeries du XIX ^e et du XX ^e siècle	351

APPENDICE

LA CENSURE ET LES PRIVILÈGES

LES TRANSPORTS ET LES PORTS

1. La censure	354
2. Les privilèges	365
3. Les transports et les ports	369
<i>Catalogue</i>	375
Catalogue de l'imprimerie de la Société helvétique caldresque ...	376
Catalogue de l'imprimerie de l' <i>Historia plantarum</i>	379
Catalogue de l'imprimerie de Jean Grenot	382
Catalogue de l'imprimerie de Jean-Jacques Genath	382
Catalogue de l'imprimerie de Jeanne-Esther Bundeli	387
Catalogue de l'imprimerie de Fortuné-Barthélemy de Felice	388
Catalogue de la Société littéraire et typographique	433
Catalogue de l'imprimerie de Jean-Jacques Hellen	443
Catalogue de l'imprimerie de Henri-Antoine Fivaz	447
<i>Index</i>	451

ACHÉVÉ D'IMPRIMER
LE 15 NOVEMBRE 1945
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE CENTRALE
A LAUSANNE